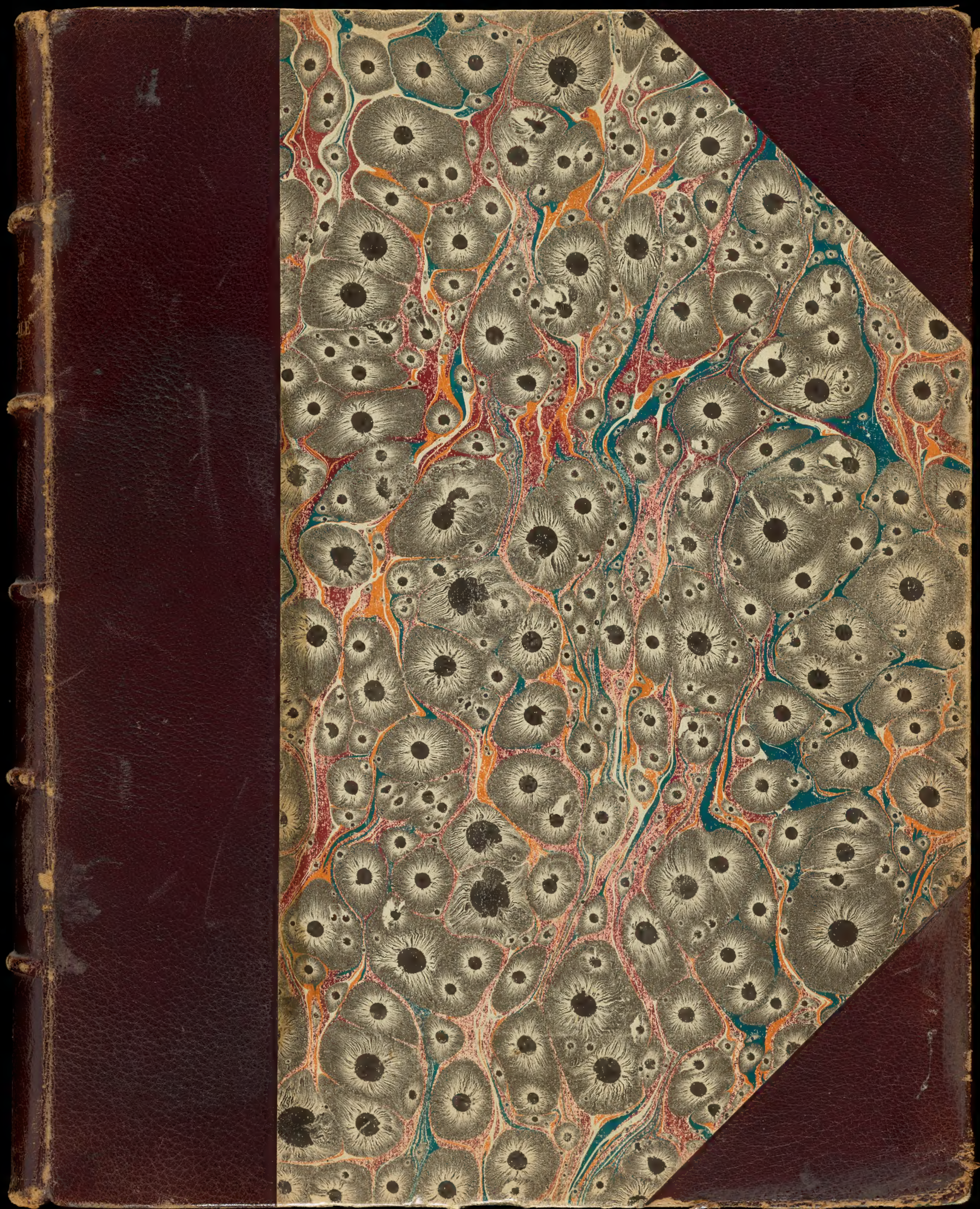






Auguin
1882
$160.00

LA CATHÉDRALE DE NANCY

CATHÉDRALE DE NANCY.



Photochromie Procédé Léon Vidal Bté S. G. D. G. *15, Quai Voltaire Paris.*

ÉVANGÉLIAIRE DE St GAUZELIN

(Xe Siècle)

MONOGRAPHIE

DE LA

CATHÉDRALE

DE NANCY

DEPUIS SA FONDATION JUSQU'A L'ÉPOQUE ACTUELLE

PAR

Ed. AUGUIN

Ingénieur civil des Mines



NANCY

BERGER-LEVRAULT ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS

MAISON A PARIS, 5, RUE DES BEAUX-ARTS

—

1882

INTRODUCTION



E mérite d'avoir provoqué par toute la France une vaste enquête sur les trésors artistiques de nos collections nationales, de nos musées, de nos églises et de nos monuments publics appartient en propre à M. le marquis de Chennevières. « La France ignore ses richesses », disait, dans un rapport publié le 15 mai 1874, M. le Directeur des beaux-arts ; « l'inventaire qui les lui « révélera rehaussera singulièrement, aux yeux de l'étranger, l'éclat de la Nation. » C'est de cette pensée juste qu'est né le présent travail sur la Cathédrale de Nancy. L'auteur, en le livrant à la publicité, ne saurait oublier dans quelles circonstances en a été conçue l'idée première, ni méconnaître qu'en s'écartant, dans l'ordonnance de son exposition, des habitudes généralement observées par ses devanciers, il s'est simplement conformé à des prescriptions administratives sagement conçues, dans le but d'assurer, malgré la diversité des sujets, une certaine unité de forme à l'ensemble des recherches provoquées par le Ministre sur tous les points de la France.

Il n'est point inutile de rappeler ici que la haute direction de l'Inventaire général des richesses artistiques de la France avait été confiée à une Commission centrale, nommée par le Ministre des beaux-arts ; le siége de cette commission était à Paris.

Dans sa circulaire en date du 5 octobre 1876, M. Dufaure, Ministre de la justice et des cultes, donnant suite à l'exécution du programme tracé par son prédécesseur, M. de Fourtou, invitait tous les Évêques de France à concourir au récolement général des objets d'art « conservés dans les cathédrales, églises et chapelles, soit en facilitant les recherches des membres de la Commission, soit en faisant préparer par MM. les curés et desservants ou par les architectes et artistes de leur diocèse, une série de monographies que les inspecteurs des beaux-arts n'auraient qu'à réviser ».

Déférant à ce désir, Sa Grandeur Mgr Foulon, évêque de Nancy et de Toul[1], institua immédiatement une Commission spéciale, composée de quinze membres, tant laïcs qu'ecclésiastiques, dont l'office devait être non-seulement « de recueillir et de classer les documents qui existent dans les catalogues déjà publiés, ainsi que dans les pièces conservées aux archives de l'Évêché », mais en outre, en répondant au questionnaire ministériel, de « compléter ces documents qui, tout nombreux « qu'ils soient, sont encore insuffisants ». L'existence et les attributions de cette Commission furent portées à la connaissance de tous les curés du diocèse par circulaire épiscopale en date du 11 novembre 1876. Telle fut l'origine de cette étude complète. La pensée d'en publier le résultat ne prit naissance que beaucoup plus tard, lorsque quelques amis bienveillants laissèrent croire à

1. Récemment nommé archevêque de Besançon.

l'auteur qu'un inventaire détaillé et raisonné des richesses de la Cathédrale de Nancy pourrait présenter un intérêt réel, sinon pour tous nos départements, du moins pour la région de la France circonscrite aux limites de l'ancienne Lorraine.

Dans quel esprit a été conçu et exécuté ce travail? Quels moyens ont été mis à contribution pour le mener à bonne fin? C'est ce qu'il peut être intéressant pour le public de connaître.

Les notices éditées en France sur les objets d'art des musées ou des édifices publics présentent parfois le défaut de laisser au second plan ou même de négliger tout à fait certaines particularités intéressantes que le lecteur aimerait à connaître, mais dont l'étude exigerait plus de recherches et d'étendue que n'en comporte généralement la confection hâtive d'un catalogue sommaire. L'auteur n'avait ici nulle raison de s'interdire ces développements, en ce qui concerne la Cathédrale de Nancy, puisque les circonstances exceptionnelles qui ont donné naissance à cet inventaire n'imposaient aucune limite de temps pour la remise du travail, aucune condition de format pour l'édition. C'est ce qui explique que la Notice projetée ait pris peu à peu l'importance d'un livre et qu'un simple catalogue se soit transformé en une série de monographies classées suivant un ordre prévu par les prescriptions ministérielles et fournissant, sur chaque sujet traité, sinon une solution complète des problèmes scientifiques ou artistiques soulevés par le sujet, du moins une synthèse poussée aussi loin que possible des quatre études capitales de signalement, d'histoire, de métier et d'art qui s'y rattachent. Quelle que soit, en effet, la valeur d'une richesse cataloguée, monument, bijou, meuble ou tableau, il est indispensable pour la science de connaître ses caractères extérieurs : c'est la question de signalement; son origine, son âge, ses vicissitudes : c'est la question historique; ses moyens d'exécution : c'est la question technique; le degré d'estime qu'il mérite : c'est la question esthétique. En outre, il est dans bien des cas très-intéressant de rechercher sous l'inspiration de quels sentiments l'objet étudié s'est produit, quelles circonstances extérieures ont déterminé sa création, à quel usage on l'affectait, quelle importance lui attribuaient les personnages qui l'ont acquis ou auxquels il était destiné. C'est ce qu'on peut appeler la question de milieu; *et, sans assigner peut-être à une telle analyse toute l'importance que lui donne un illustre historien, maître en l'art de la critique, nous n'avons jamais négligé, chaque fois que l'occasion s'en présentait, de consacrer à cette étude une place spéciale et d'y chercher le trait d'union naturel entre l'évolution des formes successivement adoptées par le génie d'un petit État indépendant, aujourd'hui français, l'État lorrain, pour l'expression de ses sentiments religieux. Au moment même où, de toutes parts, et grâce aux progrès des procédés d'illustration modernes, se propage l'excellente méthode d'étayer l'exposition des faits historiques par la reproduction de documents positifs empruntés à nos archives et à nos musées, cette étude, si longue qu'elle puisse paraître, ne nous a point semblé inopportune. A côté de la chronique de faits et de gestes des princes, nos plus récents historiens ont compris justement qu'il convenait de rechercher et de produire tout ce qui pouvait révéler l'esprit même d'une nation : ses*

goûts, ses préférences, ses passions, dont l'expression n'est pas uniquement condensée dans sa littérature. Civile, religieuse ou militaire, la vie d'un groupe historique, si modeste qu'ait été sa place dans l'histoire — et celle du groupe lorrain est importante — est écrite du seuil au fronton de ses monuments. L'art, à toutes les époques, en manifeste ouvertement les aspirations et les tendances. Toute traduction exacte de ce langage artistique, généralement peu accessible aux illettrés, est donc un service rendu à la vérité, une conquête sur les préjugés, une précaution contre l'ignorance et peut-être contre le vandalisme des partis. Les chefs-lieux de départements et les antiques capitales ont bien, il est vrai, leurs archives. Mais, où surprendre, particulièrement sur cette frontière lorraine, théâtre de tant de guerres depuis vingt siècles, les lentes et insensibles transformations d'une nationalité si diverse dans le cours des âges et pourtant indépendante jusqu'au traité de Ryswick? Où en saisir les côtés typiques, sinon dans les détails intimes du langage, les incidents locaux, les modes du costume, les traits de mœurs que les objets d'art nous révèlent et qui ne sont que là? Le document écrit donne le fait; mais l'esprit du fait, d'où se dégage-t-il? Des édifices antiques et des richesses incomparables qu'ils renferment; des beffrois, des portes et des bastions démolis, des églises, où chaque pierre, chaque ornement, chaque meuble portent en eux l'empreinte profonde d'un caractère national, vice ou vertu, c'est-à-dire l'histoire vécue *heure par heure et traduite par les artistes locaux, des plus généreux élans comme des plus cruelles défaillances du peuple. C'est de ce sommet élevé qu'il convient d'envisager la vraie critique d'art. Faire sérieusement la monographie d'un hôtel de ville ou d'une fortification, ce n'est donc point, ainsi que l'auteur l'entend, dresser simplement un catalogue; c'est, par des rapprochements historiques convenables, demander à une cité la raison de ses franchises et de ses gloires, de ses libertés et de sa force. En se plaçant au même point de vue, étudier une cathédrale et tout ce qu'elle renferme, c'est faire plus que de décrire ses richesses, c'est suivre sur les formes extérieures du culte de la nation qui l'a élevée, les progrès ou les décadences de sa foi.*

Telle aurait dû être, une fois achevée, si pareille tâche n'eût pas été au-dessus des forces et du savoir de l'auteur, l'étude idéale qu'il concevait et à laquelle son modeste travail est demeuré sans doute bien inférieur pour plusieurs causes qu'il convient d'indiquer. La première de toutes est la grande pénurie de documents positifs sur les richesses religieuses en Lorraine, pénurie d'autant plus regrettable que l'inventaire d'une Cathédrale, en y comprenant son trésor et ses reliques, embrasse une durée historique des plus étendues. Celui de la Cathédrale de Nancy, en particulier, depuis la bague de saint Mansuy, qui est du IV*e siècle, jusqu'aux donations faites en ces dernières années, représente un intervalle de quatorze siècles. Le vaste champ que cette période ouvre aux archéologues serait cependant d'une exploitation relativement facile, si les investigateurs se trouvaient en présence soit d'archives ecclésiastiques soigneusement conservées et classées, soit de travaux antérieurs, basés sur des données historiques certaines, soit même de pièces consciencieusement transcrites et*

collationnées. Or, les rares notices publiées sur la Cathédrale de Nancy au siècle dernier ou à l'époque actuelle, ne présentent que fort incomplètement ces conditions essentielles d'exactitude; il fallait donc reprendre le sujet, à radice, *sur des documents nouveaux, en éliminant ce qui n'aurait pas directement trait aux données du travail. Mais, où trouver une source de renseignements précis, en l'absence de tout dossier complet sur l'ancien Chapitre? D'archives primatiales proprement dites, il n'en existe ni à la Cathédrale, ni à l'Évêché, ni à l'Hôtel de Ville de Nancy*[1]. *Celles du département de la Meurthe et de la Société d'archéologie lorraine offrent, il est vrai, des ressources plus étendues, mais se réduisant, en somme, à une série de papiers ecclésiastiques très-divers, manuscrits et inédits, et n'ayant trait le plus souvent qu'à des mesures administratives étrangères à l'inventaire projeté. En outre, le classement encore incomplet de nos archives départementales depuis 1790, c'est-à-dire à l'époque révolutionnaire où les vicissitudes des objets d'art religieux sont les plus intéressantes à découvrir, rend l'usage de ces documents très-difficile. Durant cette période, les archives de l'Hôtel de Ville sont d'une très-réelle utilité; mais, pour les années postérieures à 1804, les recherches sont sujettes aux mêmes incertitudes. Depuis le Concordat jusqu'à l'année 1826, tous les états de compte et tous les registres de délibérations capitulaires ont disparu. Cette comptabilité régulière, si elle eût existé, nous eût permis peut-être, en constatant les dépenses accessoires d'installation, de reconnaître la date précise d'entrée en possession par la Fabrique, de certaines richesses d'art; de certains objets historiques, dont l'origine reste encore problématique; une telle indigence de documents est donc, pour la période qu'elle intéresse, période où le mobilier des églises a été partout reconstitué, singulièrement fâcheuse; ajoutons qu'elle demeure, aujourd'hui même, inexplicable pour les rares survivants de cette époque. On doit, en outre, regretter que les fabriques paroissiales, à Nancy comme partout, aient eu rarement, dans le passé, la précaution de prendre acte par écrit des libéralités acquises par elles du vivant des donateurs. Il est exceptionnel, en effet, que les délibérations des fabriques aient fait mention de ces donations gratuites; et si quelque objet mobilier, tableau, statue ou reliquaire, est venu accroître le nombre des richesses paroissiales, il a fallu pour qu'il en subsistât quelque trace écrite, qu'on eût à solder au serrurier ou au maçon la pose d'un clou ou l'établissement d'un socle. Dans ce cas, la facture de l'ouvrier doit faire foi; et c'est heureusement, en s'appuyant sur des pièces de cette nature, que l'on peut quelquefois trancher avec certitude un certain nombre de questions de date et d'origine demeurées jusqu'ici sans solution.*

En résumé, jusqu'en 1792, à défaut d'une comptabilité régulièrement tenue, l'état des richesses mobilières et immobilières de l'ancien Chapitre, comme valeur et comme origine, a dû être complé-

1. Le défaut d'archives primatiales, à la Cathédrale comme à l'Évêché de Nancy, s'explique par le transport à l'étranger, au moment de l'émigration révolutionnaire, de tous les papiers de l'ancien Chapitre. Ce dossier demeura sans doute en Autriche, jusqu'à la mort de Mgr de la Fare. Il ne serait point impossible qu'on le retrouvât encore aujourd'hui, à Vienne, si l'on prenait la peine de l'y chercher.

tement rétabli sur des inventaires dressés par l'autorité civile à l'époque de la saisie des biens du clergé, et qui figurent aux archives départementales. Ce mobilier n'a plus d'ailleurs, aujourd'hui, qu'une valeur de souvenir; à part quelques tableaux, la Révolution n'en a pas laissé de trace. Pour la période postérieure au rétablissement du culte catholique, le dépouillement des factures paroissiales conservées par liasses aux sacristies, depuis le Concordat jusqu'à ce jour, permet de poser quelques jalons et de reconnaître le plus souvent, dans le mobilier paroissial reconstitué sous l'Empire et sous la Restauration, les épaves d'anciens couvents disparus, notamment des maisons de Bouxières, des Carmes, des Minimes, de la Visitation, etc. Entre les deux régimes, de 1793 et de 1804, le document authentique et inédit qui nous a permis de saisir et de noter les mutations de propriété, c'est l'Inventaire portant pour titre : Compte du dépôt national en tableaux, sculptures et gravures de la maison cy-devant de la Visitation du 2 prairial, l'an II de la République française, une et indivisible, pour le rassemblement, arrangement, description et garde desdits tableaux, dessins, gravures, statues, provenant du cy-devant corps et communautés ecclésiastiques des émigrés et des condamnés à la confiscation. *Cette pièce, peu connue et éminemment curieuse, figure aux archives départementales de la Meurthe.*

La question d'origine tranchée, il y avait lieu, comme nous l'avons expliqué, d'établir avec non moins de sincérité pour un certain nombre d'objets, notamment pour les statues et les tableaux, le nom de leur auteur véritable, le sens et la portée de leur signification artistique ou historique. Dans cette recherche, les difficultés étaient d'un autre genre. Il y a, en effet, en matière d'attribution, un écueil plus grave que l'absence de tout document. Cet écueil, c'est la persistance des fausses traditions accréditées, soit par la légèreté des travaux précédemment publiés sur le même sujet — et dans ce cas, l'erreur est d'autant plus dangereuse que le nom de l'auteur lui donne plus d'autorité apparente; — soit par les légendes locales qui, toutes, avec un fond réel de vérité, ont subi, par l'action du temps, des altérations telles que la version originelle y est devenue méconnaissable. Combien de fois, d'ailleurs, les auteurs soit anciens, soit modernes, ceux qu'on pourrait appeler les chroniqueurs du pays, n'ont-ils pas concouru, par la facilité avec laquelle ils accueillaient sans preuves ces traditions, à perpétuer des erreurs même invraisemblables! L'abbé Lionnois, le plus connu de tous, par son Histoire de Nancy, *est devenu, pour cette raison, le plus justement suspect. Son œuvre a subi, il est vrai, de nombreuses et très-maladroites retouches; mais, même dans la partie originale, il est un bon nombre de ses assertions qui se trouvent démenties par des documents positifs. Dom Calmet s'est aussi bien souvent trompé. Durival, quoique plus sérieux et moins prolixe, mérite encore, comme ces deux autres historiens, d'être soigneusement contrôlé. Après les indications, fort sujettes à caution, fournies par ces trois auteurs du dernier siècle, les sources de documents sont en réalité très-restreintes. Depuis la Révolution, la Cathédrale de Nancy n'a donné lieu qu'à deux notices peu étendues. La première et la plus sommaire, celle de l'abbé Laflize,*

outre qu'elle est purement descriptive et qu'elle n'indique presque jamais l'origine des attributions qu'elle renferme, est, en bon nombre de points, tellement entachée d'erreurs évidentes qu'on ne peut que rarement prêter foi à son autorité. Beaucoup plus consciencieux, mais mal ordonné, le travail de M. le chanoine Guillaume offre l'inconvénient de se montrer prolixe sur des détails peu intéressants et incomplet sur certains sujets d'une importance capitale pour le nouvel inventaire, entre autres, sur la question artistique où l'auteur décline lui-même modestement toute compétence. Le plus sage était donc de se borner à reproduire ses copies de documents, partout où ces documents pouvaient jeter quelque lumière sur le travail.

En dehors de ces sources, pour reconstituer l'histoire, absolument inédite jusqu'à ce jour, du Collége primatial avant la Révolution, nous avons utilisé la collection des délibérations capitulaires consultée, non sur les pièces originales qui, comme nous l'avons dit, font défaut, mais sur une précieuse copie manuscrite que nous avons retrouvée dans les archives de la Maîtrise. Pour le récolement du mobilier, un certain nombre de renseignements intéressants, mais qui devaient être contrôlés, sont consignés dans un inventaire également manuscrit et inédit et dressé par les soins du chanoine Rozières, en l'année 1860. Ce document, malheureusement, ne peut être que rarement utile au point de vue historique, le confiant chanoine s'étant borné, dans la plupart des cas, à reproduire les légendes plus ou moins erronées qui avaient cours autour de lui sur tous les objets composant actuellement les biens meubles et immeubles de la Cathédrale. Lorsqu'il a voulu parfois joindre à ces renseignements de source étrangère quelques interprétations personnelles, les explications toutes fantaisistes qu'il a données sont non-seulement fausses, mais même invraisemblables et contradictoires avec des faits précis qui leur enlèvent toute autorité.

Réduit à ces seuls éléments d'information, ce travail n'eût donc présenté qu'un ensemble fort incomplet, si, sur bien des points, le critique n'avait cru pouvoir ajouter aux ressources qu'ils lui fournissaient, outre l'appoint de ses observations personnelles, le contrôle fourni par les citations d'écrivains contemporains des œuvres d'art qu'il avait à décrire. Cette double source de renseignements a permis, en maintes occasions, non-seulement de rectifier les erreurs de devanciers, mais de leur substituer ce qui a paru être la vérité historique. On pourra peut-être apprécier l'importance et la valeur de ces rectifications en parcourant les notices qui concernent les tableaux de la Vierge aux Rosaires, *faussement attribuée à Bellange; de la* Sainte Famille, *faussement attribuée à Léonard de Vinci; du* Christ, *faussement attribué à Ligier Richier, et de la* Dédicace de la Primatiale à Saint Sigisbert, *faussement attribuée à Girardet, etc. Pour toutes ces œuvres, il ne suffisait pas de discuter le nom de leur auteur; il fallait, pour déraciner un préjugé, rétablir la signature véritable. C'est ce qui a été fait. En tous cas, là où le doute subsistait, l'auteur a clairement laissé à ceux qui le suivront le soin de combler les lacunes de son œuvre certainement incomplète.*

L'ordre adopté dans l'exposition des richesses de la Cathédrale et qui s'écarte des habitudes chronologiques, s'appuie, comme il a été expliqué plus haut, sur la circulaire ministérielle du 5 octobre 1876; c'est ici le lieu d'en rapporter les passages qui jettent sur le plan de ce travail une lumière indispensable.

« Il importe, disait la circulaire précitée, dans un recueil de renseignements, que les descriptions « soient faites sur un seul plan, et de façon à concorder entre elles. Rien n'est plus rare dans les « descriptions d'église; à force d'y revenir sur ses pas, on y arrive facilement au désordre et à une « confusion assez grande pour qu'au delà de la moitié le lecteur ait grand'peine à savoir où il en est « exactement. C'est ce qui se produit, même quand on s'astreint à faire le tour de l'église; la seconde « partie se trouvant ainsi absolument à l'inverse de la première.

« Une autre difficulté se rencontre; c'est la question de savoir ce qu'on doit appeler la gauche *« ou la* droite *dans une église. Au point de vue liturgique, il n'y a pas de doute. La droite et la « gauche sont celles de l'officiant qui donne la bénédiction; par conséquent, dans une église orientée, « la droite liturgique est le côté nord ou de l'Évangile, la gauche le côté sud ou de l'Épître. C'est « exactement la même chose qu'en blason, où le côté dextre est la droite de celui qui porterait l'écu « et la gauche de celui qui le regarde; le côté sénestre, la gauche de celui qui porterait l'écu et la « droite de celui qui le regarde. Mais cette habitude, pour les églises, n'est nullement passée dans « le public, qui se sert plus facilement de l'indication de sa propre droite et de sa propre gauche. « C'est de cette façon qu'est faite la grande majorité des descriptions; il a donc paru utile de « s'y tenir, pour ne pas choquer une habitude presque constante. Dans les églises orientées, l'ouest « correspond à la façade, l'est au chevet, le nord et le sud aux deux côtés; mais, comme « beaucoup d'églises ne sont pas orientées, tout en indiquant si une église l'est bien ou mal, « l'orientation ne peut pas être prise pour base de description. D'un autre côté, si les fonts sont « habituellement au nord dans une église orientée et la chapelle des morts habituellement au sud, « il y a aussi trop d'exceptions pour qu'on puisse trouver là un point de départ.*

« Il faut donc se tenir à la droite et à la gauche du visiteur, en admettant, indépendamment « des hasards de l'entrée, qu'il parte toujours du pied de la nef; pour les chapelles, il va de soi que « leur droite et leur gauche sont celles de celui qui les regarde de face.

« Ce point de départ admis, voici l'ordre dans lequel il faudra noter les œuvres d'art que « peuvent présenter les diverses parties d'une église :

« Extérieur. — Façade, porche, portails latéraux. — Intérieur. — Nef centrale, *à partir « du pied de la nef. —* Bas côtés. *Bas côté de gauche, bas côté de droite, décrire les chapelles en « commençant par le pied de la nef. — Transepts. Celui de gauche, celui de droite. — Chœur. « Stalles, fond du chœur, bas côté du chœur, sacristies. »*

Devant des instructions aussi nettes, il convenait de s'incliner et, pour rendre cette monographie

conforme au catalogue sommaire réclamé par le Ministère, de suivre rigoureusement l'ordre indiqué, sans en discuter l'opportunité, en prenant toutefois la précaution d'ajouter aux indications de droite *et* gauche *qui se reproduisaient fréquemment dans les descriptions, l'indication inverse de gauche et droite* liturgiques. *En secondant d'ailleurs les intentions de la Commission des beaux-arts, l'auteur a voulu répondre d'avance au désir de l'intelligent prélat à l'invitation duquel ce travail avait été entrepris et dont les encouragements ni les conseils n'ont jamais fait défaut à celui qui lui doit ici le plus sincère et le plus respectueux tribut de reconnaissance.*

Sans s'écarter du plan adopté, l'ordonnance générale du travail a admis quatre grandes divisions :

La Première Partie, *purement historique, contient l'exposition des motifs qui ont inspiré aux princes lorrains la fondation d'une Primatiale à Nancy, l'histoire de cette Primatiale et celle de l'ancien Chapitre, depuis sa fondation jusqu'au Concordat. Les détails* inédits *qui concernent la période révolutionnaire nous ont paru d'un intérêt historique général.*

La Seconde Partie *renferme, outre l'examen de la construction du monument, sa description et celle de tout son mobilier, à l'exception du Trésor dont l'inventaire constitue, à lui seul, la* Troisième Partie.

Le Trésor méritait, en effet, une place à part dans cet examen général. A l'exception des ornements sacrés de saint Gauzelin, étudiés déjà par Digot, aucune des richesses qu'il renferme n'avait été décrite. Ces ornements eux-mêmes, qui composent un ensemble introuvable en Europe partout ailleurs qu'à Nancy, n'avaient été envisagés par leur monographe qu'au point de vue purement paléographique. L'analyse des procédés d'enluminure et d'orfévrerie en honneur aux IXe *et* X^e^ *siècles donnera, nous l'espérons, à cette étude générale, l'intérêt d'une vue d'ensemble sur les origines et la portée de la Renaissance carlovingienne. C'est la partie de ce livre qui a demandé le plus de temps, celle à laquelle il a été apporté le plus d'attention et de soin, à raison de sa difficulté. Le lecteur trouvera ensuite, au sujet de la bague de saint Gauzelin, l'ébauche d'une thèse complète sur les anneaux antérieurs au* X^e^ *siècle.*

La dernière partie est entièrement consacrée à la reproduction de pièces historiques, lettres, actes authentiques, etc., qui étaient et demeurent renfermés, non dans les archives du Chapitre ancien, puisque ces archives n'existent pas, mais dans les châsses scellées contenant les reliques. Elles ne peuvent être consultées qu'à de très-rares intervalles. Nous avons donc profité de l'occasion qui s'offrait de les livrer à la publicité, lorsque, par la bienveillance insigne de Mgr l'Évêque de Nancy, ces châsses ont été spécialement ouvertes pour faciliter ce travail.

L'inventaire terminé, sa publication a été longtemps arrêtée par un obstacle qui, tout d'abord, paraissait insurmontable. Comment le critique pourrait-il intéresser le lecteur aux beautés d'objets dont il n'aurait sous les yeux aucune représentation? Pour les pièces d'orfévrerie ou les vignettes

des manuscrits, notamment, comment suivre les détails d'une analyse si l'on n'a point le sentiment exact non-seulement des formes, mais celui des reliefs et des couleurs? Le texte exigeait donc rigoureusement l'adjonction de figures et de croquis en fac-simile, *c'est-à-dire, pour réaliser les conditions susdites de reliefs et de couleurs, l'application des procédés les plus complets, et conséquemment les plus coûteux, de l'illustration moderne. Il ne s'agissait rien moins que d'admettre, dans une édition de librairie courante, les merveilles de la photochromie. Tel devait être, pour satisfaire aux conditions essentielles d'une œuvre simplement intelligible, le point de départ d'une publication sérieuse sur la Cathédrale de Nancy. Et nous devons à la vérité cet aveu que le travail achevé serait encore dans les cartons de l'auteur si les chefs de la grande typographie nancéienne, MM. Berger-Levrault et Norberg, comprenant pour un tel ouvrage la nécessité d'une illustration complète, et confiants d'ailleurs dans le succès, n'avaient accepté gracieusement la responsabilité et les charges de l'édition. A défaut d'autre témoignage de gratitude, nous souhaitons que la sympathie du public les récompense amplement de l'appui qu'ils nous ont prêté, et de la latitude très-grande qu'ils nous ont laissée pour la reproduction de nos dessins.*

Les planches les plus importantes ont été tirées à Paris. Pour le frontispice — l'Évangéliaire de saint Gauzelin — on a eu recours au procédé Vidal, et au tirage habile des presses du Moniteur universel, *dont la perfection justifie la bonne renommée. La maison Braun et Cie, de Dornach, a reproduit les deux grands dessins à la plume de l'auteur et qui ont pour sujets : 1° les* princes lorrains *groupés dans le tableau de Jean de Wayembourg; 2° un fragment de la* Coupole. *Tous nos autres dessins ont été traduits soit par la phototypie des ateliers Vidal, soit par le clichage. Les presses de la maison Berger-Levrault ont prêté leur perfection habituelle au beau tirage en couleur des illustrations carlovingiennes du manuscrit de saint Gauzelin et de ses lettres ornées en* fac-simile.

Quant aux lettres initiales des chapitres, l'auteur a désiré qu'elles fussent toutes inédites et empruntées à des sources lorraines. La table des planches et vignettes donnera, en même temps que leur origine, l'indication de leur provenance. Les bois ont été gravés par l'habile burin de M. Lévy, de Malzéville, sur les élégants dessins de notre ami et collaborateur, M. Théophile Nouvian, dont le concours nous a été singulièrement précieux et auquel nous devons des éloges bien sincères.

Nous ne voulons pas terminer cette trop longue introduction sans donner ici un remercîment bien dû à notre savant archiviste départemental, M. H. Lepage, qui s'est obligeamment imposé la tâche de relire nos épreuves; à son collègue, aux collections municipales, M. E. Roussel, dont l'empressement ne nous a fait défaut à aucun instant de nos recherches; à M. Louis Lallement, avocat à la cour de Nancy, dont, en maintes circonstances, nous avons mis à contribution l'étonnante mémoire et la piquante érudition, à MM. A. Cuny, architecte, Wiener, conservateur du Musée lorrain, et Germain, secrétaire de la Société d'archéologie, dont l'obligeance et le savoir

nous ont été précieux, et enfin à notre excellent et vénéré maître dans toutes les questions d'archéologie artistique, M. A. Bretagne, qui, dès la première heure, a témoigné à nos efforts le plus constant et le plus affectueux intérêt.

Si imparfait que soit ce volume, celui qui l'a conçu le livre avec confiance à ses concitoyens, pour lesquels il a été spécialement écrit. A ceux qui s'étonneraient qu'à l'heure où les luttes étaient les plus vives, les passions les plus ardentes, l'auteur ait pendant quatre années consécutives choisi, entre tous les genres de loisirs, ceux qui l'isolaient du terrain même des controverses habituelles, et cherché dans l'étude une distraction et une force, sa réponse serait, — toute proportion de mérite et d'importance gardée, — celle qu'opposait jadis à ses contradicteurs l'illustre défenseur du poète Licinius Archias : « Atque hoc adeo mihi concedendum est magis quod ex his studiis « hæc quoque censetur facultas ; quæ, quantacumque in me, nunquam amicorum « periculis defuit. *Ce goût m'est d'autant plus pardonnable qu'à ces études mêmes se mesurent « les ressources de l'esprit, ressources qui, si modestes qu'elles soient en nous, n'ont jamais fait « défaut à nos amis dans le danger.* »

Nancy, 16 février 1882.

PREMIÈRE PARTIE

LA CATHÉDRALE-PRIMATIALE

DE NANCY

SES FONDATEURS — SES PRIMATS — SON CHAPITRE

CHAPITRE PREMIER

LA PRIMATIE ET LES PRIMATS

1603 — 1778.



E plan de Nancy dessiné par C. de la Ruelle en 1611, et devenu fort rare, est le seul qui permette de concevoir exactement l'aspect que présentait cette ville au commencement du XVIIe siècle. C'est à ce document qu'on doit avoir recours chaque fois qu'on veut étudier dans ses détails la transformation de la grande cité ducale de Lorraine sous le règne de Charles III. Un coup d'œil jeté sur cette estampe nous indique la configuration des quartiers, peu fréquentés au seizième siècle, dont l'Église Primatiale de Nancy est devenue, au dix-huitième, l'un des principaux ornements. La seule grande voie de communication respectée par Charles III, lorsqu'il conçut le plan de la Ville Neuve en dehors des anciennes fortifications de sa capitale, fut la route qui conduisait de Nancy à Saint-Nicolas. C'est sur la première amorce de ce chemin, dont les sinuosités contrastent encore avec les alignements réguliers des grandes artères adjacentes, que se sont élevées les maisons, plus ou moins transformées depuis, qui forment les rues actuelles *des Dominicains, du Pont-Mouja* et *Saint-Nicolas*. Les façades ont changé de caractère, mais le tracé de la route est demeuré le même. Le quartier qui porte aujourd'hui le nom de quartier *Saint-Georges* se réduisait, en l'an 1600, à de rares habitations disséminées sur le bord de terrains divisés pour la culture. Le vaste emplacement situé à gauche de l'ancienne route de Saint-Nicolas, entre le Pont-Mouja et la Meurthe, fut l'un de ceux que l'édification de la Ville Neuve modifia le plus

sensiblement. Il fallut près d'un siècle pour que ce désert se transformât. Charles III y construisit d'abord des bastions supplémentaires, puis une remarquable porte militaire, enfin une église, fondée primitivement avec le titre d'*Église Primatiale,* et qui devint plus tard la Cathédrale de Nancy. C'est cette église que nous nous proposons d'étudier dans tous ses détails.

La fondation de la *Primatiale,* dont on ignore assez généralement la raison, est, aux yeux des chroniqueurs pénétrés des vieilles traditions provinciales, l'un des actes qui honorent le plus le règne glorieux du duc Charles III. Elle fut la conséquence naturelle de la politique indépendante qui lui mérita la reconnaissance et l'affection bien justifiées de ses sujets. Tant que les évêques des trois villes de Metz, Toul et Verdun, avaient eu les empereurs d'Allemagne pour souverains, les ducs de Lorraine s'étaient montrés indifférents à la résidence de ces représentants du pouvoir spirituel dans leurs États; mais, depuis la conquête du roi Henri II, ces évêchés étaient devenus français, et la question n'avait pu manquer d'être envisagée tout à fait différemment à Nancy. Il était, en effet, naturel que Charles III, jaloux de son autorité, s'efforçât de garantir le pouvoir ducal contre l'influence que le roi de France devait désormais exercer sur les évêques, influence qui lui donnerait à redouter, en cas de guerre, au sein même de ses États, de dangereux adversaires. On comprend ainsi l'importance qu'attachait la cour de Lorraine à la création d'un nouvel évêché, dont le titulaire, à Nancy, serait sous son influence directe. Déjà cette considération paraît n'avoir point échappé au grand Cardinal, fils de Claude, duc de Guise. Il semble même qu'au concile de Trente ce prélat avait obtenu du pape Paul IV l'érection de trois siéges, « l'un à Nancy, les deux autres à Bar et à Saint-Diez », en remplacement des trois évêchés existants[1]. L'auteur lorrain qui mentionne ce fait explique que, s'il ne fut donné à ce moment aucune suite au consentement du Saint-Siége, on doit l'attribuer à la fois à la mort du Cardinal et à la jeunesse du duc Charles III, dont la présence continuelle à la cour de France laissa en suspens, pendant les premières années de son règne, la solution de nombreux projets très-importants pour les intérêts de sa province. La question, toutefois, ne faisait que sommeiller. Le retour de Charles dans ses États raviva son désir de se soustraire à la dépendance spirituelle des évêques royaux, et, dès 1598, il adressa au Pape une demande ayant pour objet de transférer à Nancy le siége de l'épiscopat de Toul[2]. Dans le projet du duc, l'évêché futur de Nancy comprenait cinq collégiales, six prieurés, dix-sept

1. Mémoire manuscrit communiqué par le président Rennel. — Dom CALMET, *Notice de la Lorraine*, col. 49.
2. DIGOT, *Histoire de Lorraine*, t. III, p. 378.

monastéres et soixante-dix paroisses. Cette translation devait entraîner la suppression des abbayes de Clairlieu et de Saint-Martin. Telle était la base des ouvertures faites à la Cour de Rome, base variable suivant les concessions mutuelles des puissances intéressées. Le point capital, celui qui, aux yeux de Charles III, dominait le fait même de la translation épiscopale, et sur lequel toute transaction était considérée comme impossible, était la reconnaissance accordée aux ducs du droit de présenter et de patronner les futurs prélats, ce droit devant s'exercer tout d'abord en faveur du cardinal Charles, fils du prince régnant.

Cette proposition était, on le comprend, de nature à éveiller les susceptibilités du roi de France. L'irritation que Henri IV en conçut fut très-vive et vint s'ajouter à celle qu'il éprouvait de voir le sentiment public et la Cour romaine défavorables à l'union du prince Henri, fils de Charles III, avec Marguerite la huguenote, sa propre sœur. Le Béarnais reconnut facilement quels desseins méditait le prince lorrain. Il trouva dans ses démarches auprès du Saint-Siége la marque d'intentions hostiles au projet que lui-même poursuivait secrètement de réunir la Lorraine à la France, projet dont l'union des deux familles régnantes formait le préliminaire indispensable. Contrarié par cette tentative d'indépendance, le roi donna au cardinal d'Ossat, son représentant près la Cour de Rome, la mission expresse de former aux prétentions de Charles III une vive opposition. Aussi, dès le mois de mai de l'année 1598, le cardinal écrivait à Henri IV cette phrase significative : « Je retarderai l'érection de Nancy. » Un instant, la résistance du roi de France triompha de la bonne volonté particulière témoignée par Clément VIII à la Cour de Lorraine, et le représentant français, le 2 mai 1599, après avoir raconté au roi, non sans quelque satisfaction, le mauvais accueil fait à l'envoyé provincial, mandait qu'il n'aurait aucune peine à exécuter les intentions que son maître lui avait exprimées[1]. A cette vive opposition se joignait celle de Jean de Schœnemberg, archevêque de Trèves. D'un côté, l'ambassadeur français démontrait que Charles III « ne pouvoit « ériger un évefché qu'en démembrant les évefchez de Metz, Toul et Verdun; ce que « lefdits évefques empefcheroient, et le roy ne le souffriroit, tenant que tout le pays « meffin et l'eftendue defdits trois évefchez faifoient part de fon Royaume[2] ». En outre, l'archevêque allemand de Trèves faisait valoir des considérations de souveraineté indépendante sur ces trois évêchés qui « jufques à préfent lui avoient rendu compte de leurs diocéfains » et qui désormais semblaient, du moins pour celui de Nancy, destinés

1. *Lettres du cardinal d'Ossat*. Édition d'Amelot de la Houssaye, t. II, p. 55 et 57.

2. Mémoire anonyme et sans titre, imprimé au XVIIe siècle, contre l'érection de la Primatiale, p. 1. (Archives départementales.)

à devenir un bénéfice de la maison de Lorraine[1]. Malgré ces protestations, l'action persistante du Cardinal, fils du duc Charles III, parvint un instant à vaincre les obstacles qu'on lui suscitait à la Cour de Rome et obtint du Pape, l'an 1600, la promesse qu'un évêché serait établi à Nancy.

Ce consentement émut gravement le roi de France, les abbayes et les évêques intéressés. Il fallait s'attendre à une hostilité déclarée. Elle fut tellement vive que Clément VIII différa d'abord l'exécution de ses engagements pendant toute l'année 1601. Ces délais inquiétèrent Charles III, qui, désireux de prendre acte de la promesse faite, annonça la réussite de son projet, écrivit une lettre publique à ses gentilshommes et les invita, sans attendre, à subvenir aux frais de la nouvelle érection. Cette lettre était prématurée. L'année suivante, le Pape, cédant aux instances de l'archevêque de Trèves et aux obsessions de la Cour de Henri IV, revint sur sa résolution et refusa à Charles III la création promise du nouveau siége.

Battu de ce côté, Charles III ne se découragea point et persista dans son intention d'échapper, mais par d'autres moyens, à la souveraineté spirituelle de l'évêque de Toul. Ce fut alors qu'il songea à obtenir la faveur d'une dignité ecclésiastique spéciale à la ville de Nancy, indépendante de toute juridiction épiscopale, et qui, sous le titre de *Primatie,* permettrait au titulaire, pris dans la Maison de Lorraine, de servir efficacement les desseins de la Cour ducale, au lieu de placer directement les ducs sous l'autorité des évêques proposés et patronnés par le roi de France. Charles III envoya donc encore son fils Charles au Pape, avec la mission de lui présenter une nouvelle requête. Cette fois, il ne s'agissait plus d'ériger une Cathédrale, un Évêché, mais de constituer un simple chapitre, c'est-à-dire une collégiale, un primat, trois dignitaires, un doyen, un écolâtre, un Chantre et treize chanoines. Par un moyen moins apparent, le persévérant Lorrain poursuivait plus sûrement l'œuvre nécessaire de son indépendance. Le choix même de son fils comme ambassadeur n'était point d'une médiocre habileté. Le duc avait quelque droit d'espérer le meilleur résultat d'une mission entreprise auprès du Souverain Pontife, « grand « ami de la Maiſon de Lorraine, à qui autrefois feu Mgr le Cardinal avoit bien fait, lui étant « encore ſimple et pauvre cardinal ſous Grégoire XIV[2] ». Dans sa requête au Pape, Charles III exposait qu'il « avoit fait bâtir une ville nouvelle attenant et joignant la ville « vieille de Nancy, Capitale de la Lorraine, ſéjour et réſidence ordinaire des ducs, qui « l'avoient illuſtrée par pluſieurs établiſſemens et rendue à grands frais reſpectable par

1. Mémoire anonyme et sans titre, imprimé au XVIIe siècle, contre l'érection de la Primatiale, p. 6. (Archives départementales.)

2. Manuscrit de Rennel. — Lionnois, *Notice de la Lorraine.*

« ſes fortifications, murs, remparts et foſſés; qui l'avoient embellie par des bâtimens « ſuperbes, des édifices ſomptueux; renduë agréable par ſon étendue, l'alignement et la « beauté de ſes rues, par l'augmentation de ſes fauxbourgs, par les charmes de ſes jardins « et vergers; que Nancy étoit le ſéjour des ſeigneurs et de la nobleſſe d'un pays fréquenté « de toute part, la Cour y attirant une affluence de toute ſorte de perſonnes; et que « cette ville, dans laquelle *il avoit fait bâtir une égliſe paroiſſiale*, contenoit auſſi des « monaſtères de religieux mandians et autres[1]; enfermoit dans ſon enceinte plus de « 10,000 âmes; que ces citoyens y étoient adonnés aux lettres, aux ſciences et à l'art « militaire, et qu'elle méritoit l'érection d'une égliſe illuſtre et primatiale et d'un chapitre « inſigne, aux offres que faiſoit ce ſouverain de donner pour la dotation capitulaire (celle « du primat non compriſe) un revenu annuel de 32,000 francs barrois, revenant, en 1602, « à 6,040 ducats d'or monnoyé de la Chambre apoſtolique, et de parfournir et de compléter « cette ſomme ſi le produit annuel deſdittes abbayes, prieurés, chapitre et autres « bénéfices de l'ancienne fondation des ducs de Lorraine ne montoit pas auxdits « 32,000 francs ou 6,040 écus d'or[2]. »

Nous avons cru intéressant de reproduire les termes mêmes de cette requête inédite de Charles III, où nous trouvons développée l'étude de la Ville Neuve telle qu'il la concevait. Ces raisons déterminèrent la conviction du Saint-Siége qui, l'année 1602, « ſur des motifs « de piété et pour ſeconder la dévotion du Souverain envers la Sainte-Vierge et pour « autres conſidérations, ſurtout pour la gloire de Dieu, et eu égard aux offres ſuſdites, « érigea la nouvelle égliſe en Inſigne Collégiale et Primatiale, ſous l'invocation et en « l'honneur de Notre-Dame[3] ». En même temps qu'elle donnait la liste des « abbayes, « chapitres, prieurés, prébendes et bénéfices pour être unis à ladite nouvelle égliſe », la bulle instituait quatre dignités, dont la première, celle de primat, était dévolue au cardinal Charles, fils du duc Charles III. Les autres, « celles de doyen, de chantre et d'écolâtre, n'étoient pas pourvues de titulaires, non plus que les treize nouveaux canonicats[4] ».

La Primatie, telle que la comprenait Charles III, devait nécessairement donner lieu à de nombreux conflits de pouvoirs. On s'accordait difficilement sur les limites d'une autorité qui, jusqu'à ce jour, avait été plutôt considérée comme une dignité purement honorifique que comme un degré distinct de la hiérarchie ecclésiastique. On ne connaissait point encore de primat qui ne fût archevêque, comme l'étaient celui de Lyon, primat des

1. Allusion à la fondation du couvent et de l'église des Minimes, à Nancy.
2. *Inventaire des titres de la Primatiale.* — Lettre inédite de Charles III, p. 2. (Archives départementales.)
3. Bulle de Clément VIII.
4. *Idem*, p. 3.

Gaules, celui de Bourges, primat des Aquitaines, celui de Sens, primat de Germanie, celui de Rouen, primat de Normandie. Jusqu'alors les primats avaient eu des archevêchés et des diocèses. On leur reconnaissait supériorité sur les évêques. Pour la première fois on créait, sous le nom de *Primatie de Nancy*, une sorte d'épiscopat honoraire, destiné bien plus à prémunir le pouvoir des ducs lorrains contre les intentions des évêques français qu'à exercer par lui-même une autorité ecclésiastique étendue. En fait, le primat officiait pontificalement, portait, à l'église et en public, la mitre, la crosse, l'anneau, les sandales; donnait la bénédiction solennelle au peuple et était investi de toutes les autres prérogatives extérieures de l'évêque. Il pouvait bénir tous les ornements « ſauf ceux où l'on pouvoit appliquer la ſainte huile ». Il pouvait réconcilier les églises polluées et jouissait de tous les priviléges particuliers aux collégiales. Il connaissait des actions des chanoines, vicaires et autres ministres de l'Église, et punissait les délinquants. Il était le chef du chapitre auquel il était incorporé. Nul ne pouvait être investi de cette dignité que sur la présentation des ducs de Lorraine, et le Pape lui-même ne devait point pourvoir à cette présentation et à ce patronage sous quelque cause dérogatoire et sous quelque prétexte que ce fût. Le primat était astreint à résider en personne à Nancy. Comme tous les chanoines, il devait avoir vingt et un ans accomplis et était tenu de recevoir l'ordre de la prêtrise dès sa vingt-cinquième année[1].

Le clergé, et particulièrement le chapitre de Toul, ne s'était nullement mépris sur les intentions du duc Charles en instituant une Primatie. Aussi cette nouvelle dignité devint-elle l'objet de nombreuses réclamations. La critique n'épargna même point la bulle pontificale. Un mémoire curieux fut rédigé, où l'on déclarait que Clément VIII avait « excédé ſes pouvoirs en compoſant cette Primatiale de terres qui étoient en France, « alors qu'il excluoit néanmoins les Français de la poſſeſſion de ladite Primatiale et des « dignités ». « La bulle, suivant l'opinion des docteurs de Toul, étoit entachée de « nullité ». « D'où l'on peut, disait le mémoire, tirer un très-puiſſant moyen pour la « révoquer et déclarer la bulle d'érection nulle *de droit* (en France l'on dira abuſive et « contre les canons), pour qu'il ne s'en trouvera aucune, dedans la chrétienté, de cette « qualité et nature ». Si tels étaient les griefs des réclamants contre le Souverain Pontife lui-même, on comprend combien plus ardents envers Charles III, auteur véritable de cette érection, durent être les ressentiments des abbayes supprimées. On se plaisait à dévoiler ses véritables intentions politiques. « Ledit duc », disait le mémoire précédemment cité, « s'adviſe de jeter les fondemens de ſubſtraction de juridiction ſpirituelle, ſe

1. Mémoire du président de Rennel. — Dom Calmet, *Notice de la Lorraine*.



PLAN DE NANCY, EN 1608.

(D'après une gravure du temps, où se trouvent figurées n° 25 les fondations de la Primatiale.)

« promettant que le temps, qui eſt un grand maître en toutes choſes, produira à l'advenir « des moyens et des occaſions de parachever cet ouvrage ». L'histoire est là pour prouver que l'auteur du mémoire voyait juste lorsqu'il soupçonnait le prince de vouloir « transférer « le ſiége épiſcopal dedans Nancy », et pressentait qu'ainsi, non-seulement il ne serait sujet, « pour la juridiction eccléſiastique, à aucun diocéſain hors le royaume ; mais qu'il « soumettroit le diocèſe de Toul à la Lorraine ». Cette considération de hiérarchie nouvelle, bien qu'elle fût fort sensible aux mécontents, l'était moins cependant que la perte de certains bénéfices qui devaient grossir les revenus de la Primatiale ; car le regret le plus cuisant pour eux était d'être privés de tout espoir de parvenir jamais à la dignité de primat. Sur ce point, les réclamations devinrent âpres, passionnées ; et les chanoines de Toul ne craignirent point de comparer, en un jour de mauvaise humeur, les primats de Nancy « à des comètes qui éclairent le ciel (mais d'un feu emprunté des « vapeurs et matières que le ſoleil a attirées de l'air), et font un plus grand feu que « les eſtoiles ; et, néanmoins, ce n'eſt rien ; mais, » remarquaient malicieusement les chanoines exclus, « elles durent tant que matière de laquelle elles ſont compoſées dure, « et ſe conſomment avec le temps et s'eſteignent peu à peu ; les eſtoiles durent à jamais. « Ainſi », disaient-ils, « oſtez de cette Primatie le revenu qu'elle a tiré des autres bénéfices, « elle ceſſera et s'eſteindra de ſoi ; elle n'a point de diocéſains qui l'aſſiſtent. » Pour conclure, on déclarait que le duc « ſe mocquoit de Dieu et du Pape, en feignant donner « à Dieu et oſtant à l'Égliſe[1] ». Les récriminations du diocèse amoindri dans son autorité et sa juridiction, furent portées pour certains cas, devant les docteurs en Sorbonne. Leur avis forme la matière d'amples rapports conservés aux Archives départementales de Nancy, et dont il ne semble pas que l'effet ait été bien considérable.

Charles III, en effet, ne s'émut point autrement de cette irritation inévitable. En prince avisé et ferme, il opposa aux mémoires et aux réclamations des mesures qui témoignaient de sa résolution inébranlable. On put voir qu'il ne fléchissait point, lorsque, le 23 décembre 1603, il mit « une taxe sur toutes les lettres de grâces qui s'obtiendraient « pendant quinze ans, dont le produit devait être employé à la construction de l'Église « Primatiale de Nancy ». Le duc avait éprouvé, une première fois, l'effet d'un revirement de la Cour romaine et tenait à prendre des garanties contre une déconvenue nouvelle. Aussi, l'année 1602 n'était point encore écoulée qu'une première église *provisionnelle*, élevée par ses soins entre les rues Saint-Jacques, des Ponts, Notre-Dame et la rue Neuve, recevait la bénédiction d'Antoine de Lenoncourt. L'office y fut même commencé

1. Mémoire du chapitre de Toul. (Archives départementales.)

le 1er janvier de l'année 1604. La nouvelle paroisse occupait à peu près l'emplacement actuel de l'église Saint-Sébastien.

Toutefois, ce n'était là qu'une installation entièrement provisoire, qui ne présumait rien sur l'emplacement définitif de la véritable Primatiale. La cité nouvelle commençait à s'élever de toutes parts en respectant les grands alignements tracés par le duc, et devenus ceux de la ville moderne. La situation qu'occupait la *première Provisionnelle* était voisine de la place où, à cette époque comme aujourd'hui, se tenait le grand marché. On avait, à la hâte, logé les nouveaux dignitaires un peu partout, « çà et là, parmi les laïcs, éloignés de la vue de leur dôme[1] ». Cet éloignement ne pouvait convenir à une installation définitive. Il entrait dans la pensée du duc que le primat, le doyen, l'écolâtre, le chantre et les chanoines fussent rapprochés sous un même toit, « avec la commodité d'y loger[2] ». En vue de donner suite à cette intention, Charles III entama des négociations pour l'acquisition d'un terrain appartenant à un ordre religieux de dames et nommé, pour cette raison, *le Carré des Dames prêcheresses*. La Cathédrale occupe aujourd'hui ce terrain, dont l'échange donna lieu à de nombreuses difficultés.

Il suffit, en effet, de consulter les plans de 1611 et de 1652 pour reconnaître que le premier projet, qui ajoutait aux anciennes fortifications de la Ville Vieille une nouvelle enceinte, comportait l'établissement d'une longue courtine se développant depuis le bastion de Vaudémont (situé sur l'emplacement actuel de l'Évêché) jusqu'au delà de la porte Saint-Georges. La place que Charles III voulait voir occuper par la Primatiale définitive semblait donc se confondre avec l'emplacement réservé au gouverneur Élisée d'Haraucourt, pour l'établissement des nouveaux fossés[3]. Le gouverneur demandait 88,000 francs de son terrain. Le cardinal Charles, auquel on avait conféré le titre de premier primat, ne fit guère attention aux prétentions du gouverneur militaire et s'adressa directement aux propriétaires du fonds, c'est-à-dire aux *Dames prêcheresses*. On calcula le revenu de ces terres cultivées. Leur rapport fut évalué, annuellement, quinze paires de resaux, moitié froment et avoine, mesure de Nancy[4]. Cette estimation servit de base à un arrangement aux termes duquel le nouveau primat devint, en 1605, acquéreur propriétaire du fonds, moyennant le paiement d'une rente annuelle des quinze resaux ci-dessus indiqués[5], « ce qui fut », dit un écrivain du temps, « un coup de la main

1. Lettre patente de Charles III, de 1605. — V. Lionnois, t. III, p. 252.
2. *Id.*, p. 252.
3. *Id.*, t. III, p. 261.
4. *Id.*, p. 251.
Voir l'acte d'échange dans Lionnois, t. III, p. 250.

« de Dieu, et une grande prévoyance dudit doyen merveilleusement louable; car, « autrement, il est à croire qu'à peine on eût pu être établi si heureusement de « longtemps ». Il fallait ensuite trouver de l'argent pour bâtir. On fit des emprunts. On vendit, en 1607, des immeubles ecclésiastiques, notamment les bâtiments de la première Provisionnelle. « Voilà comme on s'établit de ce côté-là, mais avec telle diligence que « l'année suivante, en 1608, plusieurs logèrent en leurs maisons, et de là, peu à peu, « on s'accommoda avec beaucoup d'épargnes et de frais, comme on voit à présent.[1] »

Pendant que s'élevaient les maisons des dignitaires, on achevait rapidement une construction légère qui devait permettre aux chanoines d'officier dans une paroisse spéciale à leur Chapitre, tandis qu'on s'accorderait sur l'emplacement de la Primatiale *définitive*. Les travaux de cette dernière église purent être ainsi dirigés suivant l'étendue des ressources disponibles, sans que la dignité du culte eût à en souffrir. On choisit, pour ériger cette *seconde Provisionnelle*, la place qu'occupe le groupe de maisons situé, aujourd'hui, entre la rue des Chanoines et la rue Montesquieu. Cet édifice, entièrement détruit, figure sur le plan de La Ruelle. On avait commencé à le construire en même temps que les maisons des chanoines, c'est-à-dire en 1607, l'année même où mourut le cardinal Charles, fils de Charles III, premier primat de Lorraine. En deux ans, ce refuge provisoire se trouva en état de recevoir les cendres du primat fondateur, qui y furent déposées jusqu'à ce que la Primatiale fût construite. On pourvut les autels de tous les objets nécessaires, qu'on emprunta aux abbayes unies par la bulle de 1602 à la future Collégiale. Les inventaires des biens de la seconde Provisionnelle, maintes fois dressés, figurent aux Archives du département de Meurthe-et-Moselle et de l'Hôtel-de-Ville de Nancy, et témoignent de la regrettable disparition d'objets d'art qui, dès l'origine, y avaient été déposés. Au nombre de ces objets, nous mentionnerons « une « grande image de l'Annonciation, donnée par le duc Henry second, de la main du « fameux peintre Michel-Ange, le chassy doré partout, et un magnifique chandelier sur « trépied en bronze, de la main du célèbre fondeur Cuny[2] ». Nous dirons comment ces objets, transmis à la Cathédrale, suivirent la fortune de tant d'autres qui furent dispersés ou fondus à l'époque de la Révolution. La plupart provenaient, soit du prieuré Saint-Nicolas, soit de l'abbaye de Saint-Martin de Metz. Les reliques de saint Sigisbert, roi d'Austrasie, avaient été transférées de cette église à la seconde Provisionnelle de même que celles de saint Sébastien, « rapportées de Dieuloward et mises en un bras

1. Mémoire manuscrit de Rennel. — Dom Calmet, *Notice sur la Lorraine.*
2. Inventaire de 1645.

« d'argent avec un accord de trois petites cloches ». On retrouve dans ces richesses, perdues aujourd'hui pour nous, l'origine du premier trésor de la Cathédrale actuelle, saccagé par les révolutionnaires. Un trésor nouveau s'est reformé depuis, sans garder de la seconde Provisionnelle d'autre souvenir important que l'étole de saint Charles Borromée et, à l'exception de la coupole, deux ou trois peintures de très-médiocre valeur.

Les revenus du chapitre primatial furent constitués d'abord par la rente annuelle de 32,000 francs, offerte par le duc de Lorraine, puis par l'union de divers bénéfices, dont les plus importants étaient : 1° celui de Saint-Martin, abbaye fondée par saint Sigisbert près de la ville de Metz et transportée, en 1564, après le siége de cette ville par l'empereur Charles-Quint, dans la capitale de la Lorraine; 2° celui de Salone, autrefois dépendant de l'abbaye de Saint-Mihiel; 3° le prieuré Saint-Nicolas; 4° le chapitre de Saint-Laurent de Dieulouard [1]. Ces revenus, comme nous le constaterons sur un inventaire dressé en 1790, ne tardèrent pas à s'accroître.

La seconde église provisionnelle, située rue de la Primatiale, la seule dont nous ayons jusqu'à présent parlé, demeura, pendant tout le XVIIe siècle et pendant la première moitié du XVIIIe, la paroisse où l'on vint assister aux offices du Chapitre de Notre-Dame. C'est là que les solennités du culte furent célébrées jusqu'en 1742, c'est-à-dire, comme on le verra, presque jusqu'au terme des travaux de la Primatiale définitive. On peut être certain que les chanoines y eussent tranquillement attendu le jour de leur prise de possession si, quelques mois avant cette fête, le 5 mai, l'architecte Gauthier n'était venu jeter la panique au milieu du Chapitre, en annonçant que la charpente de l'église provisionnelle menaçait ruine [2]. Les chanoines effrayés se retirèrent en l'église des Tiercelins, qu'ils choisirent pour faire leur office, après avoir fait dresser acte, à cette date, de la translation provisoire des châsses et des reliques de saint Sigisbert. C'est là qu'ils attendirent, jusqu'au dernier jour du mois d'octobre de la même année, que, « la « nouvelle Primatiale étant en état, le Chapitre commençât à y célébrer le service divin ». Ce fut en effet, comme nous le verrons plus loin, le 31 octobre 1742 que fut consacrée la Primatiale définitive, dont il nous reste maintenant à parler, et dont nous avons, à dessein, séparé l'historique de celui des deux églises provisionnelles qui l'ont précédée.

L'abbé Lionnois, dans sa notice consacrée à l'église Primatiale [3], a écrit que les fondements de cet édifice définitif avaient été commencés en 1603. C'est là une erreur évidente. L'acte d'échange du *Carré des Dames prêcheresses,* sur lequel la Primatiale

1. Bulle de Clément VIII, relative à l'érection de la Primatiale.
2. V. l'abbé Guillaume, *Notice sur la Cathédrale de Nancy*, p. 5. — Lionnois, t. III, p. 308.
3. Lionnois, *Histoire des Villes Vieille et Neuve de Nancy*, t. III, p. 271.

a été bâtie, est daté de 1605, et prouve que les fondations ont dû être postérieures à cette année. La véritable date de la fondation est 1607, comme il résulte de l'inscription conservée par le même historien et qui a été gravée sur la première pierre de cette église : *Charles III, duc de Lorraine, a voué à Dieu ce temple en l'Église Primatiale sous la garde et tutelle de la Sainte Vierge Marie, Mère de Dieu. Charles son fils, Cardinal et légat du Saint-Siége apostolique, en étoit premier primat l'an de notre Seigneur 1607, le IV*e *jour de juillet, sous le pape Paul V. La première pierre ci-dessus, ayant été premièrement posée vers le Midi, fut transportée ici vers l'Orient sous Henri II, duc de Lorraine, Antoine de Lenoncourt primat, le 16 mai 1610.* De cette inscription il résulte que la Primatiale fut fondée quatre mois avant la mort du cardinal Charles, premier primat de cette église, en même temps que l'on bâtissait la seconde Provisionnelle; et que la première pierre, posée en 1607, fut changée de place et d'orientation en 1610. Cette concession fut faite au primat Ant. de Lenoncourt, qui refusait à la Primatiale une dotation de 300,000 francs si on lui conservait l'orientation primitive, suivant laquelle le portail était tourné vers la porte Saint-Jean[1]. Les travaux de fondation, commencés immédiatement, étaient déjà montés au-dessus du sol jusqu'à une hauteur de 15 pieds lorsque les ressources vinrent à manquer. Les événements politiques, la guerre de Trente ans, les fléaux qui désolèrent la Lorraine suspendirent pendant toute la durée du XVIIe siècle les travaux en cours d'exécution. Un siècle s'écoula avant qu'une paix durable et l'état des finances ducales permissent de songer à poursuivre l'œuvre fondée par Charles III et entreprise sous le règne de Henri II.

C'est au duc Léopold que devait revenir l'honneur de terminer le vaste édifice que nous étudions aujourd'hui. Charles de Lorraine, électeur de Trèves, évêque d'Osnabruck et d'Olmutz, frère du duc Léopold, eut le premier la pensée de pourvoir à quelques matériaux. En 1698, le souverain, désireux de donner une suite sérieuse à tous les projets antérieurs de ses aïeux, désigna et fit agréer par le Pape le chanoine Dumolard, écolâtre du Chapitre, « pour économe de la Primatiale, administrateur des biens et « revenus de la mense du primat et directeur des travaux de construction de l'édifice « à élever[2] ». Le nom de ce vaillant prêtre doit être conservé dans l'histoire des fondations religieuses de Nancy. C'est à son courage et à sa persévérance que la Primatiale dut d'être terminée, malgré les obstacles sans nombre qu'eut à traverser sa construction. Ce fut l'abbé Dumolard qui, sans relâche, soutint le courage des travailleurs, des architectes

1. On peut voir encore la marque de cette orientation projetée sur le plan de La Ruelle, où l'emplacement réservé à la Primatiale est figuré par une ligne ponctuée.

2. *Notice* de l'abbé Guillaume, p. 5.

et des artistes. C'est sa générosité personnelle qui dota l'église des deux grands autels du transept. Les nombreux mémoires conservés aux Archives départementales, et que nous avons soigneusement compulsés, témoignent à la fois de sa vigilance, de son zèle et de son exactitude. Comme économe et comme serviteur des desseins de Dieu, il avait fait, en quelque sorte, de cette construction son œuvre personnelle. Plusieurs fois, il dut soutenir des procès contre les exigences multipliées des entrepreneurs. Rien ne put le décourager pendant près d'un demi-siècle. Il aurait mérité un tombeau sous ces voûtes qu'il aimait tant. Il n'eut cependant pas cet insigne honneur. Ses cendres furent confiées à la chapelle des Orphelines, et son nom, aujourd'hui, laisse à peine une trace dans la mémoire des érudits qui s'intéressent encore aux choses de la vieille Lorraine.

Deux années se passèrent en examen de projets, préparation de marchés et de matériaux. La première pierre de la reprise des travaux fut posée, en 1703, par S. A. S. le prince François, au nom de ses deux frères, le duc Léopold et Charles de Lorraine. Cet événement fut notifié sur une plaque commémorative, aux armes des ducs, et dont l'inscription latine a été conservée. A cette pierre sont jointes quatre médailles gravées par Crock, inférieures comme valeur artistique à celles de Saint-Urbain, et dont l'inscription a été également rapportée.

Voici les inscriptions des médailles :

1° Sur le revers de la médaille du duc Léopold : *Sub LEOPOLDI I auſpiciis Baſilica primatialis Lotharingiæ à CAROLO III delineata feliciter poſt ſæculum aſſurgit. 1703.*

2° Sur le revers de la seconde, à l'effigie de Madame Elisabeth Charlotte d'Orléans, duchesse de Lorraine : *ELISABETH Philippi ducis Aurelianenſis filia, LEOPOLDI I regia conjux, ſacrum hoc templum, maritalis pietatis comes, excitari procurat. 1703.*

3° Sur la troisième, à l'effigie du prince Charles, cardinal, évêque d'Osnabruck et d'Olmutz : *CAROLUS à Lotharingia Oſnaburg. et Olomugenſis epiſcopus, proavorum vota exolvens, primatialem, primas ipſe, à fundamentis extruit. 1703.*

4° Sur la quatrième, à l'effigie du prince François : *FRANCISCUS à Lotharingia Stabulenſis et Bozoniſvillæ abbas, fundandæ eccleſiæ famulantes manus princeps fraternæ religionis æmulator ſubminiſtrat. 1703.*

La pierre commémorative, creusée au centre, renfermait une plaque en cuivre rosette dont la gravure avait été confiée aux soins des orfèvres Lenoir et Crox. Elle portait au

sommet les armes de Lorraine et d'Orléans ; à droite, celles du prince Charles ; à gauche, celles du prince François ; au bas, celles du Chapitre, et au milieu l'inscription suivante :

D. O. M.

ÆRÆ CHRISTIANÆ MDCCIII, DIE IIJ MENSIS SEPTEMBRIS, LEOPOLDUS I LOTHARINGIÆ ET BARRI DUX, JEROSOLYMORUM REX, CAROLI V PRINCIPIS INVICTISSIMI SAPIENTISSIMUS FILIUS, CUM ELISABETHA CAROLA, FRANCORUM REGIS NEPTE INCLYTA, AMANTISSIMA EJUS UXORE, ET SERENISSIMUS AC PIISSIMUS PRINCEPS CAROLUS A LOTHARINGIA OSNABURGENSIS ET OLOMUGENSIS EPISCOPUS, ARCHIPRIOR CASTILLÆ ET LOTHARINGIÆ PRIMAS, INSIGNE HOC TEMPLUM A CAROLO III VOTIS PRÆCONCEPTUM, DUOBUS POST SÆCULUM ANNIS OPUS EXPETITUM DIU MAGNIFICENTISSIMO APPARATU PIETATI PROAVORUM OBSEQUENTES RELIGIOSI NEPTES SUIS EXTRUUNT SUMPTIBUS, SERENISSIMUS FRANCISCUS A LOTHARINGIA STABULENSIS PRINCEPS ET BOZONISVILLÆ ABBAS, LEOPOLDI ALTER GERMANUS FRATER PRIMUM LAPIDEM TANTO OPERE DIGNUS POSUIT, ATQUE IN HUJUS BENEFICII ANATHEMA AGGRATULANTE CLERO, SPECTANTE NUMEROSO POPULORUM CŒTU, PERENNE HOC MONUMENTUM POSUERUNT REVERENDISSIMI DOMINI.

Cette cérémonie se fit avec « un déploiement de solennité magnifique ». L'abbé de Nay donna la bénédiction du haut des marches d'un autel orné, sur lequel avaient été posés « un marteau, une truelle d'argent et un tablier de maçon, également de moire d'argent ».

Un procès-verbal de M. de Boffrand, premier architecte du roi, nous a conservé les dates principales des travaux. Les murs, élevés hors du rez-de-chaussée en 1708, furent montés jusqu'à la hauteur des impostes des arcades de la nef, et, en 1709, jusqu'au-dessous de l'entablement de l'ordre corinthien, à l'intérieur. Les travaux furent ensuite interrompus jusqu'en 1716, époque de la mort du prince Charles, sixième primat de Lorraine. Le duc Léopold demanda que la charge de primat demeurât vacante, pour employer les revenus de la dignité à ces constructions qui, en 1717, furent reprises et poussées jusqu'au-dessus de l'entablement destiné à recevoir la charpente de l'extrados. En 1720, on posa les arcs doubleaux, et les voûtes furent achevées en totalité.

L'église était à ce point d'avancement lorsqu'un conflit survint. Quelques-uns se prirent à douter que l'état des fondations permît l'érection d'un dôme, question qui fut résolue négativement pour des raisons que nous développerons dans un suivant chapitre.

La même année 1720, on entreprit et acheva la charpente de la coupole, et Claude Jacquard soumissionna l'entreprise de la grande peinture qui décore l'intérieur. Cette fresque lui coûta trois ans de travail. Les premiers ornements furent taillés par divers sculpteurs, en 1709 ; mais la décoration ne fut achevée qu'en 1738. Les principaux travaux de menuiserie, exécutés en 1718, furent terminés en 1739. La serrurerie, entreprise en 1718,

occupa les ouvriers jusque vers 1730. Les vitraux furent appliqués de 1724 à 1728. Le dallage, commencé en 1728, demanda six ans, et la dernière dalle fut posée en 1734. On employa quatre ans, de 1718 à 1722, à mettre la toiture en place. Les tours, dont les premiers ordres ne s'élevèrent qu'en 1717, reçurent la dernière main en 1734 et 1735.

La suppression du dôme, sur laquelle nous aurons à revenir, entraîna celle de la première façade à obélisque, imaginée par Boffrand, et donna naissance à plusieurs projets de frontons supplémentaires[1]. Le projet adopté fut celui de l'horloger Barbe[2]. Il fut exécuté de 1734 à 1738, et coûta 18,000 livres. En 1735, on sculpta le fronton du troisième ordre et on posa l'horloge[3]. Les années qui suivirent furent employées à des aménagements intérieurs, jusqu'au 31 octobre 1742, où eut lieu, comme nous l'avons dit, devant les deux Chapitres de Saint-Georges et de Notre-Dame réunis[4], la prise de possession de la nouvelle église, par M. de Bouzey, grand-doyen, vicaire général et prélat référendaire des signatures des grâces et justices de Sa Sainteté.

Un premier projet d'union entre la collégiale de Saint-Georges, fondée en 1330 par le duc Raoul, et la Collégiale de Notre-Dame avait été examiné par Charles III. Ce projet n'aboutit pas. Une telle réunion froissait les susceptibilités des Chapitres, entre lesquels une inévitable rivalité n'avait pas tardé à s'élever. Un chanoine nous explique[5] que « les Messieurs de Saint-Georges pouvaient bien faire à un primat simple diacre, s'il s'en trouvait jamais, l'abandon de porter le Saint-Sacrement dans les processions; mais qu'ils n'entendaient nullement se dessaisir de ce droit en faveur d'un chanoine de Notre-Dame, fût-ce un doyen[5] ». Ces questions de préséance, qui nous paraissent de peu de portée aujourd'hui, étaient tenues en grande considération à une époque où le clergé vivait de priviléges autant que de bénéfices. Charles III eut égard aux prétentions respectives des deux Chapitres, qu'il laissa séparés. « On croyait bien », dit un chanoine, « qu'à sa mort, on remettrait le *paquet dessus* »; mais le duc Henri II respecta les décisions de son père et maintint la division, au grand contentement des uns et des autres. Les deux Collégiales demeurèrent donc distinctes jusqu'en 1742, époque où Stanislas, moins scrupuleux que ses prédécesseurs, réunit les Chapitres. Le roi leur notifia sa résolution, en l'appuyant sur ce motif, peu conforme à la vérité historique, « qu'il *n'avoit pas trouvé de meilleur moyen pour remplir les vuës loüables de ſes prédéceſſeurs fondateurs deſdits Chapitres* que de réunir ceux-ci ». Cette réunion vint accroître le

1. *Mémoires de l'Académie de Stanislas.* Année 1865. Mémoire de M. Morey, p. 221.
2. Lionnois, t. III, p. 274.
3. Nous reviendrons sur chacune de ces parties de l'édifice, dans l'étude détaillée que nous en donnerons.
4. *Pouillé de Toul,* par Benoist Picart.
5. V. Lionnois, t. III, p. 264.



CHARLES III

DUC DE LORRAINE, FONDATEUR DE LA PRIMATIALE

(D'après les portraits du temps)

personnel de la Primatiale sans augmenter ses revenus en proportion. On fut longtemps à s'en consoler.

La réunion des deux Chapitres fut opérée par lettres patentes du 10 septembre 1742. Tous les biens, meubles et immeubles, du Chapitre de Saint-Georges furent incorporés à ceux du nouveau Chapitre de la Primatiale, qui se composa désormais : du primat, du grand-doyen, du chantre, de l'écolâtre, de vingt et un chanoines, de deux sous-chantres, de huit chapelains ou vicaires perpétuels et d'un sacristain. Les prébendes canoniales et les cinq dignités du Chapitre de Saint-Georges s'éteignirent avec les titulaires, qui prirent place dans celui de la Primatiale, chacun respectivement après le dignitaire du même rang de ce dernier Chapitre[1].

En s'unissant aux chanoines de la Primatiale, le Chapitre de Saint-Georges apportait au nouveau collége un honneur dont il conservait tous les droits : celui d'inscrire le duc souverain sur ses registres comme premier chanoine d'honneur. Cet ancien usage datait de près d'un siècle et s'était introduit dans des circonstances que relate tout au long le document suivant :

« Le 6 ſeptembre 1663, environ les quatre heures après midi, Charles IV entra dans « Nancy. Tous les corps eccléſiaſtiques et religieux et les deux Collégiales, Saint-Georges « et la Primatiale, allérent au-devant de lui, avec la croix et l'eau bénite, revêtus de leurs « habits d'égliſe ; les bourgeois et les écoliers ſous les armes, faiſant haie dans le « pays, juſqu'à Saint-Georges ; les boîtes, les canons tirant, les trompettes ſonnant ; « les bouchers étant les premiers à cheval, bien montés, tous ayant les écharpes « jaunes ; après ſuivoient les marchands de même, puis la nobleſſe, en aſſez grand « nombre, et enſuite Meſſieurs de l'ancienne Chevalerie. Après quoi, venoit Son Alteſſe « et tous les princes et leur ſuite. Les rues étant pleines de monde et les fenêtres et les « feux devant les maiſons bourgeoiſes. Son Alteſſe mit pied à terre à Saint-Georges, « reçut l'eau bénite, et baiſa à deux genoux la vraie croix à lui préſentée par le ſieur « Bariſien, préſident pour lors au Chapitre. Il entra dans l'Égliſe, fit ſa prière devant « la ſainte Vierge, dans ſa chapelle, enſuite s'en alla *mettre au chœur, à ſa place, préparée « exprès avec le dais,* et là, entendit le *Te Deum;* à la fin fut chanté *Exaudiat.* Après « quoi, *on lui préſenta ſa diſtribution comme premier chanoine, et dit enſuite : Il y a longtemps « que je n'en ai point tant gagné,* puis il ſortit et remontant à cheval, il s'en alla à l'hôtel « de Salm[2]. »

1. Lettres patentes de Stanislas, du 10 septembre 1742. — Lionnois, t. III, p. 274. — Actes capitulaires.
2. Cette citation, empruntée par Lionnois au journal de M. Solera, prouve que Charles IV accepta d'être considéré comme premier chanoine de la Collégiale Saint-Georges.

La veille du jour où le Chapitre de Saint-Georges dut assister pour la première fois à la messe primatiale, c'est-à-dire le 31 octobre 1742, le nouveau temple fut bénit par M. de Bouzey, grand-doyen. La châsse de saint Sigisbert d'abord, puis le Saint-Sacrement y furent solennellement transférés de l'église des Tiercelins, dernier refuge provisoire du Chapitre. De son côté, M. l'abbé de Vence, prévôt de Saint-Georges, consomma pour la dernière fois les saintes Espèces dans sa Collégiale, vouée désormais à l'abandon, et bientôt à une destruction complète[1].

A une heure trois quarts, les membres des deux Chapitres réunis, en habit de chœur, dans la salle capitulaire de la nouvelle Primatiale, se rangèrent suivant la teneur des lettres patentes, c'est-à-dire suivant les actes de prise de possession pour tous ceux qui étaient prêtres avant leur élévation au canonicat, et, pour les autres, d'après leur rang d'ancienneté dans le sacerdoce. « A l'heure de vêpres », et au moment de commencer l'office, le doyen fut informé qu'un messager, venu de Lunéville, était chargé de remettre au Chapitre un cadeau royal destiné à la cérémonie de l'installation, qui devait avoir lieu le lendemain, jour de la Toussaint. Ce cadeau consistait en un magnifique ornement en drap d'or et de soie, qui fut, dit le registre, « préfenté avec des grâces et d'une façon qui l'augmentèrent de beaucoup ». Cet ornement disparut, avec toutes les autres richesses, à la Révolution. Les officiants s'en revêtirent pour la solennité d'inauguration, à laquelle Stanislas vint exprès, en carrosse, de Lunéville. La messe fut dite par le grand-doyen, chez lequel le roi fit, après l'office, une visite et consentit à accepter à dîner[2].

L'installation du Chapitre primatial donna lieu à l'exhumation des restes de son fondateur. Le corps du cardinal Charles, premier primat, avait, en effet, été déposé dans l'église que nous avons appelée la seconde *Provisionnelle*. L'une des premières préoccupations du Chapitre, à peine installé, fut de procéder à la translation de cet insigne enfant de Charles III dans la nouvelle église, afin de lui élever un mausolée digne de son rang. Mais cette cérémonie rencontra divers obstacles et fut longue à effectuer. Ce fut seulement par brevet, daté du 12 septembre 1747, que le roi Stanislas accorda au Chapitre, pour son usage, la première des trois chapelles, c'est-à-dire la plus rapprochée du chœur, à droite, en regardant l'autel[3]. Conformément aux obligations

1. V. *l'Insigne Église collégiale Saint-Georges*, par M. Lepage, 2e édit., p. 157.

2. V. Lionnois, t. III, p. 280. — *Histoire du diocèse de Toul*, par l'abbé Guillaume, t. V, p. 10. — *La Cathédrale de Nancy*, par le même auteur, p. 42.

3. C'est par une erreur, que nous retrouverons encore dans sa notice sur la Cathédrale, que M. le chanoine Guillaume a écrit, dans son *Histoire du diocèse de Toul* : « La première des trois chapelles de la nef, *à droite, en entrant*. » La grille, qui n'a point été déplacée, et, comme nous le verrons plus loin, le mausolée du chevalier Des Isles, indiquent l'emplacement de cette chapelle d'une manière certaine.

qu'imposait le brevet au nouveau collége, les chanoines commandèrent immédiatement une grille, dont l'exécution fut confiée à Jean Lamour. L'habile artiste prit le temps de faire un chef-d'œuvre, et ce ne fut que neuf années après l'installation du Chapitre que le corps du premier primat put être rapporté, en vertu d'une autorisation accordée seulement le 7 juin 1751. Lorsque tout fut près et la grille terminée, on alla le chercher en procession, le 23 août 1752. On trouva une première bière en chêne entourée d'une seconde « bière de plomb ». Entre les deux cercueils était une plaque de plomb « représentant un Christ », sur la face de laquelle était gravée l'inscription suivante :

Hic jacet CAROLUS, Cardinalis a Lotharingia, tituli Sanctæ Agathæ, filius Caroli tertii ducis Lotharingiæ.

J. Thouvenin, *Canonicus.*

Sur le revers était représentée une *Résurrection* avec ces mots, qui font suite aux précédents :

Legatus Sanctæ Sedis Apostolicæ fundator ecclesiæ primatialis. 1607.

On le descendit à la place qu'il occupe encore, et qui est marquée, aujourd'hui, par une épitaphe postérieure à la Révolution. Mais, avant de fermer le caveau, le Chapitre fit, à ses frais, revêtir le cercueil en plomb d'un second de même métal, sur lequel fut placée l'inscription suivante :

In hoc feretro reconditur corpus Serenissimi et Eminentissimi Principis Caroli a Lotharingia, Sanctæ Romanæ Ecclesiæ Cardinalis diaconi tituli Sanctæ Agathæ, Argentinensis et Metensis Episcopi, hujusce insignis ecclesiæ primatialis protoprimatis et Sanctæ Sedis Apostolicæ a latere legati, olim in veteri ecclesia primatiali sepultum et in hanc novam basilicam, cura capituli, translatum, die 23ª mensis augusti, anno 1752. Obiit die 24ª novembris 1607[1].

Une seconde translation fut celle du monument élevé à Nicolas de Ludre dans la Collégiale Saint-Georges. Elle eut lieu, par les soins de sa famille et sur l'autorisation accordée par M. de La Galaizière, le 18 décembre 1749. On le plaça à côté de la sacristie actuelle des Chanoines, et les cendres du défunt y furent tranférées en 1752[2]. Ces monuments funèbres ont disparu tous deux à la Révolution[3].

Si les chanoines de Toul et ceux de Saint-Georges, à Nancy, s'étaient montrés jaloux

1. Actes capitulaires. Archives de Nancy.
2. *Idem.*
3. Nous en reparlerons plus au long dans l'étude descriptive de la Cathédrale.

de leurs prérogatives, chaque fois qu'une faveur nouvelle était accordée au Chapitre de la Primatiale, celui-ci ne fut pas moins soucieux de défendre les siennes dès que la bienveillance pontificale ou la générosité de Stanislas lui en donnèrent l'occasion. Le dernier primat de Nancy, qui ne fut point évêque, M. de Choiseul-Beaupré, prit à cœur d'associer, dans une certaine mesure, son Chapitre aux distinctions extérieures dont il était lui-même investi. Sur ses instances réitérées, Stanislas et le roi Louis XV intervinrent auprès du Souverain Pontife, Benoît XIV, pour obtenir que les dignitaires et chanoines de la Primatiale, présents et à venir, eussent droit de revêtir le rochet et de porter la soutane et la mosette de couleur violette. Cette faveur exceptionnelle leur fut accordée par une bulle datée du 15 décembre 1756. Stanislas, de son côté, ne voulut point être, à l'égard du Souverain Pontife, en reste de générosité envers le premier Chapitre de ses États, et autorisa les chanoines à porter une médaille d'or entourée d'une croix. Il fit sur sa cassette les frais de cet insigne pour tous les dignitaires et tint à les en investir lui-même « la première fois qu'ils le porteraient ». Cette libéralité fut l'objet d'une délibération capitulaire inscrite sur les registres le 2 juin 1757. On put voir au peu de surprise des intéressés, et surtout au peu de délai qu'ils donnèrent à leur tailleur pour confectionner leur nouvel habit, que l'avis officiel du doyen n'avait rien d'inattendu pour le Chapitre qui, depuis longtemps d'ailleurs, était prévenu. Quarante-huit heures s'étaient à peine écoulées, que les chanoines firent aux premières vêpres leur entrée dans le chœur, vêtus tout en violet, d'accord en cela avec M. le doyen, dont l'opinion avait été « qu'on ne pouvait différer davantage l'exécution de la bulle pontificale sans s'exposer « à manquer de soumission au Saint-Père[1] ».

Quant à la décoration, c'était le roi qui la donnait, et il convenait de s'incliner devant son bon plaisir qui, d'ailleurs, ne fit point trop attendre le Chapitre[2]. Dans le courant du mois d'octobre 1757, les chanoines furent avisés que leurs croix étaient terminées et le roi disposé à en revêtir les dignitaires[3]. M. de Bouzey, grand-doyen, M. Anthoine, chantre en dignité, et deux chanoines, MM. Terré et de Lupcourt, désignés, sur l'heure,

1. Un historien, généralement fort consciencieux, en rapprochant entre elles toutes ces circonstances, y a voulu voir la marque d'une impatience enfantine des chanoines. Rien n'est moins conforme à la vérité ; il est bien vrai que la transformation du costume du Chapitre primatial s'opéra en quarante-huit heures ; mais ce qui doit être remarqué, et n'a pas été dit par M. l'abbé Guillaume, trop favorable aux présomptions des écrivains toulois, c'est que la bulle pontificale, datée du 15 décembre 1756, avait été publiée le 7 février 1757 et enregistrée le 24 du même mois. Si quelque chose peut donc étonner, c'est, non l'impatience, mais la lenteur que les chanoines de Nancy mirent à revêtir leurs nouveaux insignes.

2. *Histoire du diocèse de Toul,* tome V, pages 12 et suiv. — Digot, *Notice sur les décorations des Chapitres de Lorraine; — Mémoires de la Société d'archéologie lorraine,* II, série VI, vol. 1864.

3. 23 octobre 1757.

pour représenter leurs collègues, n'imposèrent aucun délai au désir exprimé par le Chapitre; le même jour, ils se mirent en chemin vers Lunéville. Le roi les accueillit « avec une bonne grâce et une distinction marquées ». Les quatre députés furent investis de leurs insignes de la main royale et reçurent tous les autres, avec mission de les distribuer aux autres chanoines[1].

On a peine à s'imaginer combien ces satisfactions de pure vanité, qui paraissent puériles aujourd'hui, tenaient au cœur du haut clergé au XVIIIe siècle. On peut s'en faire une idée par les manifestations dont le primat fut l'objet à son retour de Paris, le 1er juillet de l'année suivante. Les cloches, sonnées en volée pendant un quart d'heure, saluèrent son arrivée. Une députation de trois chanoines, en habits de chœur, vint le remercier; le Chapitre décida, en outre, « que, pour rendre publique et notoire à toute la ville sa reconnaissance, lorsque le prélat serait à Nancy, à l'imitation des chanoines de Toul, on sonnerait la grosse cloche de la Cathédrale pendant un demi-quart d'heure, chaque soir, à huit heures en été, à sept heures en hiver, le tout sans tirer à conséquence pour les futurs successeurs[2] ».

Lorsque Mgr de Choiseul-Beaupré vit, pour la première fois, le Chapitre dans son nouveau costume, il trouva qu'en vérité chaque chanoine ressemblait beaucoup trop à un évêque. Aussi s'empressa-t-il de créer entre eux et lui quelques différences. D'abord, la croix pectorale du Chapitre reçut, sinon dans sa forme, du moins dans ses détails, de nombreuses modifications avant de réaliser le type agréé par lui pour servir aux primats de Lorraine[3]. En second lieu, le même prélat écrivit à M. de La Galaizière et le pria d'obtenir du roi Stanislas que la mosette du Chapitre se distinguât de celle de l'évêque par une hermine mouchetée, semblable à celle des comtes de Saint-Jean de Lyon. Stanislas consentit à la modification. Les chanoines, de leur côté, se conformèrent à ce désir, « par condescendance », dirent-ils, et adoptèrent le camail violet bordé de cramoisi, avec boutons et boutonnières de la même couleur. Sur le devant, de chaque côté, à un doigt de distance des boutons et des boutonnières, ils admirent une bande d'hermine large de deux doigts, blanche pour les dignitaires, mouchetée pour les simples chanoines, et descendant depuis le capuchon jusqu'en bas. Il fut en même temps statué que cet habit de chœur, pour l'été, serait inauguré aux premières vêpres de l'Assomption[4].

1. Archives départementales de la Meurthe, registre des Actes capitulaires de la Primatiale pour l'année 1757. — Registre des insinuations de la Cour souveraine pour l'année 1757, aux Archives de la Cour.
2. Délibération du 1er juillet 1758.
3. Voir (3e partie) la description de la croix du primat.
4. Actes capitulaires de la Primatiale de Nancy, du 5 juillet, du 13 juillet et du 14 août 1767.

Toutes ces distinctions avaient été sollicitées et obtenues à l'insu du Chapitre de Toul. On devait bien s'attendre à voir ses susceptibilités se réveiller dès que serait connue de lui cette faveur, pour laquelle on ne paraissait lui réserver aucune compensation. Dès le 23 février 1757, c'est-à-dire aussitôt après la publication de la bulle pontificale, le jour même de la cérémonie des Cendres, le président du Chapitre de Toul, M. Pagel, informa ses collègues, de la part de l'évêque, Mgr Drouas, que les chanoines de Nancy allaient être investis d'un costume violet et d'une croix pectorale. Ce fut, dans le collège épiscopal, une indignation unanime. On déclara qu'une telle distinction « blessait la dignité de l'évêque et celle de la mère-église ». On conclut qu'elle était « insoutenable » et qu'il fallait, dès lors, ne rien négliger pour « faire retirer la bulle ou pour en arrêter les effets[1] ». Ce fut un véritable siége autour de l'évêque, Mgr Drouas. Aux yeux des prébendés de Toul l'entreprise était « inouïe ». Il convenait donc de mesurer les moyens d'opposition à la gravité de l'injustice commise. Aussi, ne parla-t-on de rien moins que d'écrire au cardinal de Larochefoucauld et d'entraîner à sa suite, dans une véritable conspiration contre le Chapitre primatial, les trois évêchés français, Metz, Toul et Verdun. La bulle recopiée fut imprimée pour servir de texte à un mémoire de remontrances, apostillé d'une lettre de l'évêque de Toul. Le dossier complet fut envoyé au roi Stanislas, d'abord, puis au cardinal de Larochefoucauld, au maréchal de Belle-Isle, aux agents du clergé de France, à l'église de Metz et à celle de Verdun[2]. C'était, on le voit, beaucoup de bruit pour une mosette et une croix pectorale.

Le roi Stanislas, fort perplexe, et ne voulant désobliger le clergé ni de l'un, ni de l'autre Chapitre, laissa entendre qu'il s'en rapporterait à la décision du roi de France. Toutefois, sans s'inquiéter plus qu'il ne convenait et de cette parole et des protestations venues de Toul, il homologua la bulle et mit, comme nous l'avons vu, ses chanoines en possession de leurs insignes.

Les dignitaires et les chanoines de la Primatiale jouirent, pendant huit ans, du droit de porter seuls la riche décoration qui leur avait été accordée[3]. Toutefois, les remontrances des évêques de Toul, de Metz et de Verdun ne restèrent pas sans résultat. Un honneur si envié ne pouvait indéfiniment rester un privilége, en présence de Chapitres plus anciens et plus illustres que celui de Nancy. L'année 1765, à l'occasion du sacre de M. Dieudonné de Chaumont de Mareil, nommé évêque de Sion *in partibus*, Stanislas, qui aimait à obliger, remit aux chanoines délégués de Saint-Dié une décoration analogue

1. *Histoire du diocèse de Toul*, p. 13.
2. *Idem*, p. 14.
3. *Notice* de Digot, page 12.

à celle de la Primatiale, mais plus petite. En 1776, ce fut le tour du Chapitre de Toul. Comme compensation au démembrement du diocèse, on lui attribua le droit de porter également une croix pectorale, plus grande que celle de Nancy, mais d'un travail fort médiocre. Le Chapitre de Metz restait seul sans décoration. Il obtint la sienne l'année suivante, en 1777. La joie du Chapitre de Toul fut troublée, il est vrai, par un curieux incident dont ses prétentions hautaines furent l'origine. M. de Champorcin, dernier évêque de ce diocèse, eut, par esprit de rivalité à l'égard du diocèse de Nancy, la malencontreuse idée d'anoblir tous ses chanoines en même temps que Stanislas les décorait, et d'interdire l'accès du Chapitre aux roturiers. Le brevet du roi Louis XVI, qui consacrait cette faveur bien superflue, provoqua chez les bourgeois de la vieille cité épiscopale une protestation unanime. Ceux-ci, imitant, à leur tour, à l'égard du Chapitre de Toul, la conduite que ce Chapitre avait tenue à l'égard des chanoines de Nancy, rédigèrent un mémoire et firent tous leurs efforts pour obtenir un refus d'enregistrement du Parlement de Metz. Leur tentative fut vaine, et les chanoines anoblis, ou, comme on le disait alors, *crucifiés*, en dépit de ces protestations, répondirent à l'opposition des bourgeois par une affectation puérile de revêtir leur décoration en toutes circonstances. Les autres Chapitres ne voulant point se laisser distancer, la mode vint pour les chanoines de faire étalage d'insignes nobiliaires et de décorations, sur la soutane ou sur l'habit, soit à la ville, soit dans les réunions mondaines auxquelles les mœurs faciles de l'époque donnaient de fréquentes occasions. L'abus devint tel que l'autorité royale, sur les représentations qui lui furent faites, crut de son devoir de réagir. Louis XVI, par lettres patentes datées du 5 février 1780, notifia aux Chapitres que « s'il était convenable qu'un Chapitre de chanoines nobles jouît de cette prérogative honorable dans la province où il était établi, il ne pouvait être nécessaire qu'elle fût maintenue dans d'autres provinces, moins encore dans la capitale du royaume et les lieux où le roi fixait sa résidence, et où se trouvaient beaucoup d'ecclésiastiques qui n'avaient aucune décoration, quoique d'une naissance distinguée ». « A ces causes, disaient les mêmes « lettres, Nous ordonnons qu'à l'avenir aucun chanoine titulaire ou honoraire des « Chapitres auxquels il aura été accordé ou permis de porter une décoration extérieure « ou particulière (le Chapitre de Strasbourg excepté[1]), ne pourra en faire usage, sous « quelque forme que ce soit, *ailleurs que dans l'Église* de son Chapitre, la *ville* et la *province* « dans laquelle il a été établi. » C'était encore beaucoup trop aux yeux des indifférents

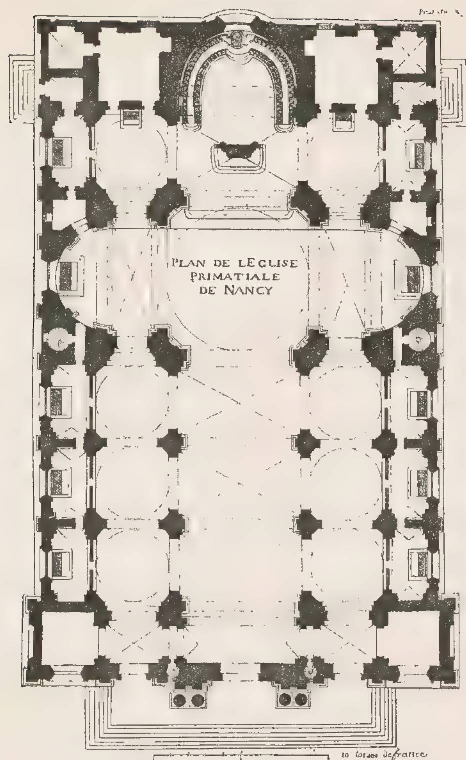
1. Cette exception était, sans doute, motivée par la capitulation de Strasbourg, qui avait garanti le maintien de tous les droits existants.

et des bourgeois, surtout en Lorraine, où l'abus était flagrant, et à la veille d'une tempête politique et sociale qui allait supprimer, non-seulement les décorations et les titres de noblesse, mais les Chapitres. Aussi, sommes-nous porté, sur la foi d'un historien lorrain[1], à croire fort juste l'opinion récemment émise que la colère des bourgeois, réduite encore à s'exhaler quelque temps en railleries méprisantes, « demeura toute vive » jusqu'à la Révolution et ne fut pas étrangère à l'attitude hostile que prit, plus tard, la population à l'égard du clergé. « L'accès de vanité, dit ce même historien, qui « saisit les Chapitres à la veille même du jour où la noblesse et les titres allaient être « supprimés, rappelle ces fantaisies par lesquelles certains vieillards croient se ranimer « et ne font qu'accélérer leur fin[2]. »

Les armes du Chapitre de Nancy, telles qu'elles sont figurées sur l'*Ex-libris* de sa bibliothèque (dont un collectionneur érudit[3] a conservé le cuivre), ne diffèrent des armes pleines de Lorraine, qu'en ce qu'elles portent, en chef, une Vierge en son Annonciation. On sait que la Vierge en son Annonciation était première patronne de l'Église Primatiale, dont le second patron était saint Sigisbert IV, roi d'Austrasie. L'Annonciation de la Vierge était peinte sur le grand étendard de René II à la bataille de Nancy; et c'est, sans doute, ce motif qui avait déterminé Charles III et son fils, le cardinal-primat fondateur, à choisir cette solennité pour fête patronale de l'Église Primatiale. Les armes du Chapitre étaient placées jadis au-dessus des grandes orgues; elles furent mutilées à la Révolution, et la seule partie laissée intacte fut précisément cette Annonciation, qu'on y voit encore.

Tous les Chapitres du diocèse suivaient à peu près les mêmes règles et menaient la même vie. Nous verrons, dans le chapitre suivant, quels étaient leurs revenus. Quant à leurs occupations, elles se résumaient ainsi[4] : « Trois fois par jour, le chanoine devait quitter sa maison et se rendre à la Cathédrale; une première fois pour les matines qui, après avoir été d'abord chantées au milieu de la nuit, puis à une des premières heures du matin, furent mises, en 1759, à six heures en été, et à six heures et demie en hiver, une seconde fois pour la messe capitulaire et solennelle qui se célébrait à neuf heures et était souvent suivie d'obits ou services pour les défunts; une troisième fois, à deux heures de l'après-midi, pour le chant des vêpres et la psalmodie des complies. Celui qui s'absentait sans permission et sans raison jugée valable était inscrit par le *ponctuateur* sur

1. M. l'abbé Matthieu, docteur ès lettres, professeur au petit séminaire de Pont-à-Mousson.
2. *L'Ancien Régime dans la province de Lorraine et Barrois,* d'après des documents inédits (1698-1789), par l'abbé Matthieu, 1878, page 134.
3. M. Wiener, conservateur du musée lorrain.
4. *L'Ancien Régime dans la province de Lorraine et Barrois,* par l'abbé Matthieu, page 132.



PLAN DE LA PRIMATIALE

CONFORME A LA GRAVURE DE THIERRY, TIRÉE DE DOM CALMET

(*Histoire ecclésiastique et civile de la Lorraine*, t. III, édit. 1728)

la feuille de *Piquerie* et subissait une amende proportionnée à ses absences[1]. Il fallait, pour n'être pas *piqué*, arriver au chœur avant le *Gloria Patri* du premier psaume de matines ou de vêpres, et à la messe, avant la fin de l'épître. »

Nous avons retrouvé, dans un réglement capitulaire de 1763, le taux sur lequel étaient payés les chanoines de Nancy. Chacun d'eux avait droit « pour chaque petite heure « à un ſol, ce qui faiſoit pour les cinq, cinq ſols ». Le prix de chaque petite heure était porté à « trois ſols pendant tout le carême, excepté les dimanches, juſqu'au mardi ſaint ». Les jours ordinaires, c'est-à-dire les jours « fériaux ſemi-doubles, doubles et doubles- « majeurs, l'*action* étoit de trois ſols », c'est-à-dire qu'ils touchaient par prébende : « trois « ſols pour matines, trois ſols pour la grand'meſſe, trois ſols pour veſpres, et trois ſols « pour la meſſe de ſtage ». Ce qui portait leur journée au maximum à dix-sept sols, les jours ordinaires. Les fêtes de seconde classe l'*action* « étoit de quatre ſols », et lorsqu'il y avait premières vêpres, c'est-à-dire cinq actions, la journée était de « vingt-cinq ſols », compris les cinq sols de petites heures. Ces fêtes de seconde classe comprenaient : tous les dimanches, sauf ceux de Pâques et de Pentecôte, la Trinité, Saint-Sébastien, Saint-Mathias, Saint-Marc, Saint-Philippe et Saint-Jean, Saint-Laurent, Saint-Barthélemy, Saint-Mansuy, la Nativité, Saint-Matthieu, Saint-Michel, Saint-Luc, Saint-Simon et Saint-Jude, Saint-Charles, Saint-René, Saint-André, Saint-Nicolas, Saint-Jean et Saint-Thomas, apôtre. Le jeudi saint, on comptait « vingt ſols par « prébende; ſavoir : quatre ſols pour matines, quatre ſols pour vêpres et douze ſols « pour la grand'meſſe à cauſe de la communion paſchale ».

Les fêtes de première classe, mais de second ordre (c'est-à-dire les lundis de Pâques et de Pentecôte, l'Ascension, la Circoncision, Saint-Joseph, Saint-Georges et sa Translation, l'Invention et l'Exaltation de la Sainte-Croix, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Pierre-et-Saint-Paul, la Sainte-Épine, Saint-Maurice et Saint-Étienne), l'*action* était portée « à ſix ſols ».

Les fêtes de première classe et de premier ordre (c'est-à-dire Pâques, la Pentecôte, la Fête-Dieu, l'Épiphanie, Saint-Sigisbert, la Purification, l'Annonciation, l'Assomption et la Toussaint), chaque *action* était de « huit ſols ».

Enfin, le jour de Noël, les *actions* étaient de quinze sols. Les processions, celles de Saint-Georges, des Rogations, de la Fête-Dieu, étaient tarifées à « dix ſols ».

Ces renseignements inédits nous ont paru propres à nous initier aux mœurs

1. « M. Tardif étant malade ne ſera pas *piqué* s'il n'aſſiſte pas aux matines cet hiver. » (Extrait du registre des délibérations capitulaires.)

particulières du clergé au XVIII[e] siècle, et nous compléterons l'idée qu'on en peut avoir en empruntant au remarquable livre de M. l'abbé Mathieu les détails suivants :

« Le chanoine très-exact gagnait les *gros fruits* ou le *gros;* celui qui n'était qu'exact obtenait les *fruits communs* ou les *communes.* Le gros se gagnait, d'une Saint-Remy à l'autre, par celui qui avait servi vingt et une semaines entières sans manquer un seul jour. Pour gagner les *communes,* il fallait être plus souvent présent qu'absent depuis la Saint-Remy jusqu'à la Saint-Mathias, d'une part, et de l'autre, depuis la Trinité jusqu'à la Saint-Remy.

« Plusieurs fois par semaine, après la messe, les chanoines se réunissaient sous la présidence du doyen, pour délibérer de leurs affaires, et les procès-verbaux de leurs conseils remplissent de gros in-folio des Archives de Nancy. C'était là qu'on arrêtait le tableau des bénéfices dont ce Chapitre avait la collation, et l'ordre dans lequel chaque chanoine y nommerait en qualité de Tournaire. C'était là qu'on lisait la feuille de *Piquerie,* qu'on dispensait les malades, qu'on réglait le cérémonial, qu'on nommait les officiers de toutes sortes et qu'on prenait des résolutions sur tout ce qui intéressait la fortune ou l'honneur du Chapitre. C'était là aussi que naissaient parfois des querelles semblables à celles que Boileau a chantées[1]. »

Malgré les réglements très-précis qui obligeaient les chanoines à une présence assidue, de nombreux abus s'introduisirent dans l'observation de ces réglements et motivèrent, en 1767, de nouveaux statuts, en vertu desquels une absence prolongée au delà de trois mois, quelle que fût sa raison, faisait perdre tous droits aux avantages de la prébende[2].

On n'aurait qu'une idée incomplète des usages et des mœurs du clergé capitulaire si nous ne donnions pas ici quelques détails complémentaires sur l'esprit des nombreux offices qui gravitaient autour des dignités principales.

A l'est de la Cathédrale-Primatiale (c'est-à-dire là où est situé aujourd'hui le couvent des sœurs de l'Espérance), se trouvait, pendant tout le XVIII[e] siècle, le palais primatial, qui devint plus tard la demeure de l'évêque. Le palais primitif, placé à côté de l'église, avait été rebâti à neuf par le second primat, Antoine de Lenoncourt, en partie des deniers de l'église et en partie des siens. Il le fit commencer en 1609. Il fut, suivant Lionnois, en état d'y loger au 1[er] octobre de la même année. Ce palais fut entièrement

1. La querelle des bourgeois de Toul et du Chapitre, au sujet des titres et décoration des chanoines, engendra un poëme héroï-comique, *la Croisade,* dont on peut voir des extraits dans l'histoire de Toul, 2[e] vol., p. 864 (abbé MATHIEU, *l'Ancien Régime dans la province de Lorraine.*)

2. Archives capitulaires de Nancy. Délibération du 9 mars 1767.

reconstruit par M. de Choiseul, archevêque de Besançon, cardinal, avant-dernier primat. Le district le vendit pendant la Révolution pour 6,000 francs [1].

Tout le personnel de la Primatiale, chanoines, vicaires, bibliothécaires, sacristains, etc., demeurait autour de l'église; près du chœur était le cimetière des vicaires perpétuels. Les chanoines habitaient, notamment, dans les maisons bâties entre la rue Mably, la rue qui porte encore le nom de rue des Chanoines et la rue du Manége [2]. C'est dans l'une de ces rues que fut construite, en 1608, la jolie maison de briques, ornée du buste du duc Henri II, qu'on y voit encore, et qui était affectée à la demeure du doyen [3].

L'administration du personnel inférieur, très-nombreux, affecté à la célébration du culte, n'était point sans quelque difficulté. L'instruction musicale avait été confiée aux soins d'un artiste italien distingué, nommé Lorenziti, qui logeait à la Maîtrise, « à charge « d'une bonne et sage conduite [4] ». La direction des enfants de chœur était donnée au sous-chantre Barbiche, qui devait en rendre compte au Chapitre. A côté de ces employés venaient, en sous-ordre, les vergers, sacristains, bedeaux, appariteurs, sonneurs, etc., dont les habitudes, vers la fin du XVIIIe siècle, perdirent bientôt leur régularité primitive et se laissèrent peu à peu entraîner par les tendances de l'époque à des actes d'opposition plus ou moins vive contre leurs supérieurs hiérarchiques. Il eût été étonnant de ne point retrouver, même dans cette condition sociale inférieure, mais privilégiée, les traces de l'esprit d'émancipation qui envahissait peu à peu toutes les classes de la société française. A mesure que la liberté des mœurs devenait plus grande, l'indiscipline et l'irrégularité s'introduisirent, en effet, au sein du personnel du Chapitre. Nous avons retrouvé dans les archives capitulaires la trace fréquente des inquiétudes qu'inspiraient aux chefs du collége primatial les infractions multipliées commises principalement par les clercs attachés au service du chant et de la maîtrise. En 1773, une délibération s'élève avec force contre les sous-chantres, qui, bien que « choiſis à cauſe de leur belle voix, « chantent d'un ton ſi bas qu'ils ſont à peine entendus de leurs voiſins, reſtent dans « leur ſtalle au lieu d'aller au lutrin, y ſont remarquables pour cauſer et rire au lieu de

1. Archives départementales. — L'hôtel actuel de l'Évêché, bâti par Héré, comme tous les hôtels de la place Stanislas, était, à la fin du siècle dernier, l'hôtel des Fermes. Vendu comme bien national en 1798, il devint une propriété particulière. Il y fut même, pendant la Révolution, établi une auberge qui prit pour enseigne : *Au Brochet bleu*. Ce bâtiment fut cédé à Mgr Osmond pour y établir sa demeure, par décret impérial de messidor an XIII. Les conseils de guerre de la quatrième division militaire, qui y avaient été installés, furent transférés chez le général commandant d'armée à la Citadelle.

2. La rue Mably a conservé, jusqu'à la Révolution, le nom de *rue des Chanoines*. Il y a donc eu, jusqu'à cette époque, deux rues du même nom derrière la Primatiale.

3. *Les Transformations de Nancy*, 1879, page 15.

4. Délibération capitulaire du 13 avril 1765.

« chanter; et fe retournent vers l'officiant pour lui demander fa bénédiction, d'une « manière fi nonchalante qu'ils ont bien plutôt l'air de converfer que de faire un acte « de religion[1] ». Ce sont là, sans doute, de bien légers indices de l'esprit des clercs à cette date au sein de l'Église Primatiale, et cependant, ceux qui les signalent ne s'abusent ni sur leur signification, ni sur leur gravité. « Il s'eft élevé, disent-ils, parmi aucuns des « fujets de l'Églife, un efprit d'indépendance et d'humeur qui devient intolérable. La « facriftie eft devenue, au grand fcandale des étrangers, une efpèce de tribunal où « plufieurs fe font érigés en cenfeurs et en critiques de la conduite du Chapitre en corps « et des membres en particulier. On y entend des clameurs continuelles. Il s'y tient les « propos les plus indécens fur le compte de ceux qui font chargés de l'adminiftration « des affaires. Plufieurs membres du Chapitre et des fujets de l'Églife fe font remarquer « par l'indécence de leurs motifs, principalement quand ils font en campagne, ou même « dans les jardins hors de la ville[2]. » Il est impossible de se méprendre en lisant ces doléances, et l'on prévoit le jour où l'entraînement des esprits vers des idées d'indiscipline introduira la division dans les rangs inférieurs du collége primatial. Le bas clergé cherche déjà à se montrer indépendant de ses chefs hiérarchiques devant des bourgeois toujours disposés à l'encourager. Les sous-chantres, les employés de la maîtrise « affectent de paroître en ville fans rabbat, ni collet, de porter des chapeaux blancs, « des redingotes, fracs à l'angloife et autres habillemens finguliers qui n'annoncent « nullement l'extérieur modefte des clercs, fi recommandé par les faints canons ». A cet esprit d'émancipation des clercs, le Chapitre oppose, avec une louable fermeté, des réglements nouveaux qui déterminent à l'avenir et dans tous leurs détails l'attitude des ecclésiastiques pendant les offices, leur tenue extérieure à l'église et à la ville, leur interdit toute immixtion dans « les affaires qui ne les regardent plus ». Les clercs et les prêtres sont tenus de porter désormais « l'habit long à la ville et dans les fociétés; un habit « clérical et décent à la campagne ». Il leur est prescrit de « s'abftenir des fpectacles et « affemblées publiques, de ne fréquenter que de bonnes compagnies, de n'avoir chez eux « que des fervantes et autres perfonnes du fexe d'une conduite irréprochable et d'un âge « à l'abri de tout foupçon ». On n'est encore qu'en 1773 et cependant, on le voit, les atteintes du mal général se font sentir dans les rangs du bas clergé. L'autorité résiste, il est vrai, et prescrit des réformes dont l'effet est sensible pendant quelques années. Grâce à ces réglements sévères, le Chapitre garde aux yeux de la population son légitime prestige, que va bientôt rehausser l'éclat du siége épiscopal à Nancy.

1. Archives du Chapitre. — Délibération capitulaire du 7 avril 1773.
2. Même délibération.

Mais, avant d'étudier le caractère nouveau que va revêtir le collége primatial, il convient de condenser en un tableau les noms des dignitaires ecclésiastiques qui ont illustré, pendant la première période de son existence, le Chapitre de Nancy, et de grouper les principaux événements qui se sont succédé depuis sa prise de possession jusqu'à l'érection de Nancy en évêché.

Voici quelle fut la composition du premier Chapitre qui prit possession de la Primatiale en 1742 :

M. de Bouzey, *grand-doyen;* M. de Vence, *prévôt de Saint-Georges;* MM. de Suzémont et Vaultrin, *chantres;* MM. Anthoine et de Tervenus, *écolâtres;* MM. Hocquet, Antoine, Regnard, Tisserand, de Vrécourt, de Losandières, Hugo, de Lenoncourt, Martin, de Ligniville, Le Febvre, Guilbert, Bagard, de Ravinel, Gérard, de la Châtaigneraye, de la Pierre, de Bressey, de Franquemont, de Gourcy, de Ligniville, de Ligniville, Rousseau. Les quatre derniers n'étaient point prêtres. *Sous-chantre,* M. Gauchenot; *vicaires perpétuels,* MM. Baudel, Sarrazin, Dubras et Bailly.

Depuis sa fondation jusqu'à son érection en évêché, la Primatie fondée par Charles III eut successivement neuf primats titulaires, qui, presque tous, furent les bienfaiteurs de cette nouvelle institution :

1° De 1602 à 1607, le cardinal Charles de Lorraine, qui donna le terrain pour y construire l'église et les maisons des chanoines.

2° De 1607 à 1636, Antoine de Lenoncourt, qui enrichit l'église de magnifiques ornements et de la châsse de saint Sigisbert, qu'il avait fait confectionner à Milan.

3° De 1636 à 1645, Charles de Lorraine, abbé de Gorze, qui ajouta à la mense primatiale l'abbaye de Lisle, que le roi de France lui avait substituée, d'autorité, à celle de Gorze, qu'il trouvait plus à sa convenance.

4° De 1645 à 1659, Charles de Lorraine, connu sous le nom de Charles V. Il ne toucha rien des revenus de la Primatiale à cause des guerres qui désolaient le duché; néanmoins le prince François, son père, fit de riches présents à la nouvelle fondation.

5° De 1659 à 1687, Louis-Alphonse de Lorraine, chevalier d'Harcourt. Ce primat, canoniquement élu, ne jouit d'aucun avantage temporel de sa dignité, à cause du procès que lui intenta M. de Savary, évêque de Séez, nommé par brevet du roi de France, et qui percevait les revenus de la Primatie. Autorisé à diriger des poursuites contre ce prélat, l'abbé Dumolard obtint un jugement qui le condamnait à restituer les fruits indûment perçus. Cette sentence reçut, en partie, son exécution au profit de la nouvelle église.

6° De 1687 à 1715, Charles de Lorraine, frère de Léopold, électeur de Trèves, évêque d'Osnabruck et d'Olmutz. C'est lui qui a posé la première pierre de la

construction actuelle, pour laquelle il a totalement abandonné les revenus de sa dignité jusqu'à sa mort, arrivée en 1715.

7° De 1722 à 1742, François-Vincent-Marc de Beauvau, qui ne se montra pas très-exact à verser à la mense capitulaire ce qu'il devait pour la construction du temple nouveau.

8° De 1742 à 1774, Antoine-Cléradius de Choiseul-Beaupré, qui devint archevêque de Besançon et cardinal. C'est à lui que les chanoines durent la décoration que leur accorda Stanislas et le privilége de porter la soutane violette.

9° 1774. Louis-Hector-Honoré-Maxime de Sabran, des comtes de Forcalquier. A peine installé comme primat, il fut nommé au nouvel évêché de Nancy, et, avant même l'arrivée de ses bulles, élu pour l'évêché-duché-pairie de Laon.

En 1766, Louis XV, devenu, par la mort du roi de Pologne, maître des duchés de Lorraine et de Bar, se fit représenter les titres qui assuraient à l'Église Primatiale la prérogative d'avoir son souverain pour premier chanoine. M. le duc de Choiseul, ministre d'État, par sa lettre du 21 juin de la même année, écrivit au Chapitre « que le roi voulait bien lui faire l'honneur d'être inscrit sur la liste des chanoines de cette église ».

La part prise par le Chapitre primatial de Nancy aux grands événements de la province lorraine n'a point encore été étudiée dans son ensemble. Nous avons cru que rien ne saurait en donner sommairement une plus juste idée qu'un relevé des faits consignés dans le registre des délibérations capitulaires, depuis la date de sa prise de possession (1742), jusqu'à celle de l'érection du siége épiscopal de Nancy (1778). Ce résumé est le résultat du dépouillement que nous avons fait nous-même. On y trouvera l'indication des relations nombreuses du Chapitre avec la Cour de Lorraine, avec celle de France et avec les princes de la Maison royale.

ÉPHÉMÉRIDES

Du Chapitre primatial depuis sa prise de possession (1742) *jusqu'à l'érection de l'évêché de Nancy* (1778), *d'après les délibérations capitulaires inédites de ce Chapitre.*

10 septembre 1742.—Lettres patentes unissant le Chapitre de Saint-Georges au Chapitre de la Primatiale, données par Sa Majesté le roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar, Stanislas Ier.

13 septembre 1742. — Arrêt de la Cour souveraine de Lorraine qui ordonne l'enregistrement desdites lettres patentes.

31 octobre 1742. — Procès-verbal de prise de possession du Chapitre. Réception d'un ornement de drap d'or offert par Stanislas.

1er novembre 1742. — Stanislas assiste à la cérémonie d'installation et dîne chez M. de Bouzey, grand-doyen.

19 novembre 1742. — Édit du roi, donné à

Lunéville, portant réunion de trois charges de conseillers-prélats à la Cour souveraine de Lorraine et Barrois au siége épiscopal diocésain, à la dignité de primat et à celle de grand-doyen de cette église.

3 DÉCEMBRE 1742. — Enregistrement du précédent édit.

24 MARS 1744. — L'Hôtel-de-Ville de Nancy ayant été prié par le Chapitre de donner son nom à la quatrième cloche de l'église, vient en corps lui apporter une lampe d'argent du poids de soixante-douze marcs « pour marque de sa piété envers l'église et de son attention pour le Chapitre ».

29 JUIN 1744. — Le Chapitre célèbre l'anniversaire du jour où « Stanislas est sorti d'une façon toute miraculeuse des mains de ses ennemis. »

5 JANVIER 1745. — Service solennel pour le repos de l'âme de Mme Élisabeth-Charlotte d'Orléans, douairière de Lorraine, souveraine de Commercy, auquel assistent, en exécution des ordres de Sa Majesté, « le clergé régulier et séculier, les Cours souveraines, les tribunaux de justice subalternes et l'Hôtel-de-Ville; M. le comté de Laval-Montmorency, lieutenant-général des armées du roi, commandant en Lorraine; l'état-major, tous les officiers et toute la noblesse ». Le seigneur primat officie.

20 FÉVRIER 1745. — Convoi solennel de la même princesse. Le corps est transporté de Commercy à Nancy et déposé aux Cordeliers, dans le caveau ducal. Le Chapitre spécifie qu'il y assiste « sur l'invitation de l'exécuteur du testament et non sur celle de l'évêque de Toul ».

11 SEPTEMBRE 1747. — Stanislas accorde par brevet une chapelle à la Primatiale « pour y déposer le corps du cardinal Charles de Lorraine, primat fondateur ».

11 SEPTEMBRE 1747. — Le roi Stanislas accorde par brevet une chapelle à l'Église Primatiale « pour M. de Bouzey, grand-doyen et pour sa famille ».

11 SEPTEMBRE 1747. — Le roi Stanislas accorde par brevet une chapelle à l'Église Primatiale « pour la sépulture du Chapitre ».

28 OCTOBRE 1748. — Stanislas rétablit la dignité de prévôt de l'Église Collégiale et de l'Église Primatiale.

21 DÉCEMBRE 1749. — Le roi Stanislas autorise la translation dans la Primatiale du mausolée et des cendres de Nicolas de Ludre.

6 FÉVRIER 1751. — Inauguration d'une bibliothèque publique à Nancy, fondée par édit de Stanislas le 28 décembre 1750. — Messe du Saint-Esprit. Le primat officie. Le roi, tous les corps de l'État, Mgr l'évêque de Châlons-sur-Marne, Mgr l'évêque de Troyes, les grands de la Cour, la noblesse, assistent à cette cérémonie.

15 FÉVRIER 1751. — Suppression, par lettres patentes de Stanislas, de la dignité de grand-prévôt en l'Église Primatiale.

7 JUIN 1751. — Stanislas ordonne qu'en la chapelle concédée pour la sépulture du cardinal fondateur de la Primatiale, il sera construit « un caveau qui servira à la sépulture de tous les primats ».

19 AOUT 1752. — Nomination de commissaires pour procéder à la reconnaissance et à la translation du corps du cardinal-primat fondateur dans l'Église Primatiale.

23 AOUT 1752. — Procès-verbal de translation du corps. *Signé :* Antoine, grand-chantre ; de Ligniville, écolâtre ; Bagard, de Grandchamp, de Vence et du Rouvrois.

8 DÉCEMBRE 1752. — Translation solennelle des cendres de Nicolas de Ludre.

30 JANVIER 1753. — Service solennel pour l'inhumation définitive des restes du cardinal-primat fondateur. Le Chapitre enferme les dépouilles et le cercueil ancien dans un nouveau cercueil construit à ses frais.

21 JUILLET 1753. — Érection d'un monument dans la Primatiale, à la mémoire de Nicolas-Joseph Le Febvre, conseiller d'État et premier président de la Chambre des comptes de Lorraine.

27 AOUT 1754. — Lettre de Stanislas au primat, annonçant la naissance du duc de Berry, fils de la Dauphine, et « invitant le Chapitre à chanter un *Te Deum* ».

1er SEPTEMBRE 1754. — Stanislas assiste en

personne au *Te Deum,* avec les Cours souveraines, les tribunaux inférieurs, et tous les corps ecclésiastiques réguliers et séculiers.

2 MAI 1755. — Sacre du primat-archevêque de Besançon en l'église de Mende. Félicitations et messe solennelle du Chapitre.

23 NOVEMBRE 1755. — Naissance du comte de Provence. Messe solennelle célébrée par le primat devant le roi Stanislas, les Cours souveraines et la noblesse.

17 NOVEMBRE 1755. — Lettre du roi de France au roi de Pologne pour la naissance du comte de Provence.

9 JANVIER 1757. — Attentat commis sur la personne du roi Louis XV à Versailles. — Actions de grâces solennelles du Chapitre. Députation au roi de Pologne.

2 JUIN 1757. — Le Chapitre apprend que le roi Stanislas et le roi Louis XV ont obtenu pour lui une bulle pontificale qui confère aux chanoines le droit de porter le violet, le rochet et la mosette et remet au surlendemain son entrée solennelle au chœur en nouveau costume. — Bulle du Saint-Père.

7 FÉVRIER 1757. — Lettres d'attache de Stanislas relatives à cette nouvelle distinction. Stanislas accorde aux chanoines une médaille d'or pectorale.

24 FÉVRIER 1757. — Arrêt d'homologation de la Cour souveraine.

19 SEPTEMBRE 1757. — Le roi Stanislas accorde deux chapelles en l'Église Primatiale et prescrit d'écrire sur les deux chapelles du milieu : *Sepultura canonicorum* et sur celle des tours : *Sepultura vicariorum* et *Sepultura extraneorum*.

19 OCTOBRE 1757. — Le Chapitre reçoit avis que le roi est prêt à distribuer les croix pectorales.

20 OCTOBRE 1757. — Brevet du roi Stanislas relatif à la croix pectorale du Chapitre.

23 OCTOBRE. — Retour de Lunéville des chanoines délégués; distribution des croix.

12 NOVEMBRE 1757. — Fondation, par Stanislas, d'un *Te Deum* annuel pour la « conservation miraculeuse du roi de France ».

29 NOVEMBRE 1757. — Enregistrement, par la Cour souveraine, de l'édit autorisant le Chapitre à porter une croix pectorale.

1er JUILLET 1758. — Honneurs rendus par le Chapitre au primat-archevêque de Besançon, Mgr de Choiseul-Beaupré, qui avait obtenu pour la Primatiale toutes ses nouvelles distinctions.

17 AOUT 1758. — Examen de nouveaux statuts pour le Chapitre.

9 MARS 1760. — Confirmation des précédents statuts. — Opposition de trois chanoines, M. de Ligniville, M. de la Châtaigneraye et M. de Gourcy. — Désaveu de leur opposition par le Chapitre.

1er JUILLET 1761. — Arrivée à Nancy de *Mesdames de France*. Le Chapitre décide de leur rendre devoirs et hommages. Conflit élevé sur la question du pas dans les cérémonies entre la Société royale et littéraire de Nancy et le Chapitre. Le Chapitre prétend avoir rang immédiatement après les Cours souveraines ; la question est soumise par lettre au chancelier. Le Chapitre indique comme solution la plus simple la visite spontanée des princesses de France à l'Église Primatiale.

4 JUILLET 1761. — Le Chapitre décide d'envoyer une députation de sept chanoines au château de la Malgrange, résidence des princesses.

8 JUILLET 1761. — Le chancelier, par lettre datée de Commercy, annonce que le roi a tranché la question d'étiquette et de préséance dans les cérémonies publiques en faveur du Chapitre.

12 JUILLET 1761. — Mort du grand-doyen de Bouzey ; service solennel. On l'enterre dans sa chapelle (la plus rapprochée du chœur, à gauche).

27 AOUT 1761. — Voyage des princesses royales Mmes ADÉLAÏDE et VICTOIRE DE FRANCE. Les princesses, accompagnées du son des cloches et du canon des remparts, se sont rendues à la Cathédrale. Le primat s'est avancé processionnellement jusque sous la grande porte, « le Chapitre rangé en cercle autour de lui, par rang d'ancienneté ». Mesdames étant arrivées sur le parvis de l'église, « ont trouvé un tapis étendu avec deux carreaux de velours cramoisi galonné d'or, sur lequel elles se sont agenouillées ». Après leur avoir présenté l'eau bénite et les avoir encensées, le primat leur

a présenté la relique de la vraie croix à baiser. Les princesses se sont levées et, après le compliment d'usage du primat, sont entrées dans l'église « au bruit de l'orgue, au son des cloches et des tambours de la garnison, conduites par le Chapitre ». Elles se sont placées en face du grand autel « sur deux prie-dieu garnis de velours cramoisi galonné d'or, ayant derrière elles deux fauteuils ». Pendant la messe basse dite par le primat, après le chant du *Te Deum*, Mesdames de France « ont baisé successivement l'Évangile, la patène et le corporal ». Après la messe, le primat a conduit les princesses « à la châsse de saint Sigisbert, qu'il a ouverte, et devant laquelle elles ont fait leurs dévotions, les reliques ayant été dépouillées de leurs langes et riches vêtements ». Après quoi les princesses ont été reconduites avec le même cérémonial. « Et ce même jour, 27 août, étant privilégié et consacré à la joie publique par la présence de ces augustes princesses dans la capitale de la Lorraine, en cette considération et sans tirer à conséquence, la châsse, par ordre du Chapitre, est restée ouverte et la relique exposée pendant plusieurs heures à la vénération des fidèles, dont le concours a été prodigieux, tant de la part de tous les citoyens de cette ville et habitants des campagnes voisines, que des étrangers qu'avait attirés à Nancy l'arrivée de Mesdames de France ».

28 AOUT 1761. — Sur la prière de Mesdames de France Adélaïde et Victoire, le Chapitre consent à détacher, pour l'offrir à ces princesses, une parcelle de la peau de saint Sigisbert et du muscle jambier antérieur de la jambe gauche du même saint.

16 DÉCEMBRE 1761. — Lettre de félicitations du Chapitre à M. de Choiseul, primat, nommé cardinal.

28 DÉCEMBRE 1761. — Réponse du cardinal.

14 AOUT 1763. — Modifications apportées au costume du Chapitre, sur la demande faite par le cardinal-primat de Choiseul.

23 JUIN 1764. — Mesures disciplinaires prises contre les absences trop fréquentes des chanoines aux offices.

20 NOVEMBRE 1765. — Prières pour la maladie du Dauphin.

1er FÉVRIER 1766. — Service solennel pour la mort de Mgr le Dauphin.

25 FÉVRIER 1766. — Le Chapitre va jeter de l'eau bénite sur le corps du roi Stanislas, décédé à Lunéville.

1er MARS 1766. — Députation du Chapitre aux services solennels célébrés à Lunéville pour le repos de l'âme de Stanislas.

8 MARS 1766. — Service solennel pour le rétablissement de la santé de la Reine.

12 MARS 1766. — Service solennel célébré à la Primatiale, par ordre du roi Louis XV, pour le repos de l'âme du roi Stanislas.

21 JUIN 1766. — Le Chapitre sollicite le roi Louis XV d'accepter le titre de premier chanoine d'honneur de la Primatiale. — Lettre du ministre, M. le duc de Choiseul, annonçant que le roi « veut bien faire cet honneur » au Chapitre.

6 MARS 1767. — La reine Marie Leszczinska écrit au cardinal de Choiseul et le prie d'offrir ses remerciements au Chapitre pour les preuves d'attachement qu'il lui a données à l'occasion de la mort du roi Stanislas. — Lettre du ministre duc de Choiseul au cardinal de Choiseul sur le même sujet, datée du 4 mars 1767.

8 JUILLET 1768. — Lettre de cachet du roi Louis XV au cardinal-primat de Choiseul, annonçant la mort de la reine Marie Leszczinska, et ordonnant des prières publiques dans l'Église Primatiale. Le service est fixé au 20 du mois.

23 SEPTEMBRE 1768. — M. le grand-doyen, MM. Anthoine, de Bressey, Sallet de Malvoisin et de Lost, députés du Chapitre, « se sont rendus, en habits violets, rochets et camails, en l'église Notre-Dame de Bon-Secours, pour assister de sa part au service solennel qui s'est célébré le lendemain du transport du cœur de la reine. Après l'office, les députés ont été présenter les hommages du Chapitre à Son Altesse Sérénissime Mme la comtesse de la Marche, princesse du sang, que M. le grand-doyen a complimentée. »

16 septembre 1769. — Une députation du Chapitre se rend au Gouvernement, à l'arrivée de Mgr le duc de Chartres, prince du sang, pour lui présenter ses respects, ainsi qu'à Mgr le duc de Choiseul, ministre, ayant le département de la Lorraine.

8 mai 1770. — Le Chapitre, sur l'avis du grand-doyen, envoie une députation pour présenter ses respects à Mme la Dauphine, au palais du Gouvernement.

30 juin 1770. — Le Chapitre prescrit une neuvaine solennelle pour demander la fin des calamités qui pèsent sur les moissons.

29 novembre 1770. — Communication au Chapitre d'une lettre de cachet du roi, datée du 13 décembre 1769, relative à l'abbé de Bréchainville, prescrivant son exclusion jusqu'à nouvel ordre de toutes assemblées capitulaires, concernant tant le spirituel que le temporel de l'Église Primatiale.

29 novembre 1770. — Le Chapitre adresse une supplique au roi en faveur de l'abbé de Bréchainville, qui lui a toujours donné des sujets de satisfaction et qui, par sa régularité, son zèle, son travail et son intelligence dans les affaires, a mérité sa confiance depuis qu'il est membre du Chapitre. « Nous ignorons, dit le Chapitre, les raisons qui lui ont fait encourir les disgrâces du Roi. Mais nous sommes très-touchés que ce malheur nous prive de ses lumières. » (Lettre au duc de Choiseul.)

7 mars 1772. — Le Chapitre assiste tout entier à la translation des corps et des cœurs des princes de la Maison de Lorraine, de l'église Saint-Nicolas aux Cordeliers, sur l'invitation qui lui en est faite par M. le comte de Rouvrois, chef de la commission établie en Lorraine par S. A. R. le grand-duc de Toscane. Cette invitation mentionne qu'au nombre des cœurs transférés se trouve celui du cardinal Charles, fondateur de la Primatiale.

19 mai 1772. — Sur la demande des officiers des régiments provinciaux de Nancy et de Bar, M. le grand-doyen bénit les drapeaux de ces régiments, le 22 mai 1772.

1er mai 1774. — Prières solennelles du Chapitre pour la santé du roi, tombé dangereusement malade.

26 mars 1774. — Révocation des lettres de cachet concernant M. l'abbé de Bréchainville.

7 juin 1774. — Service solennel à la Primatiale pour la mort du roi Louis XV. Assistent : les Cours souveraines, les paroisses de la ville et leur clergé et généralement tous les ordres de la ville.

12 mars 1775. — Mgr l'évêque de Toul vient « pour la première fois » à Nancy. Députation d'un dignitaire et de trois chanoines.

30 mars 1775. — Le grand-doyen fait l'ouverture d'une lettre de Mgr le cardinal de la Roche-Aimont, notifiant au Chapitre le désir du roi d'ériger dans l'Église Primatiale le titre et le siége d'un évêché en démembrant le territoire de l'évêché de Toul, et demandant aux chanoines de Nancy leur acte de consentement. Le Chapitre nomme une commission pour rédiger un projet d'acte renfermant les clauses et réserves qu'il croira devoir y mettre.

1er avril 1775. — Lecture du projet d'acte par le grand-doyen.

3 avril 1775. — Lettre du Chapitre à M. l'abbé de Sabran, notifiant l'envoi de son projet d'acte contenant les clauses et réserves de droit.

26 juin 1775. — Lettre de cachet du roi notifiant au Chapitre l'ordre de faire chanter un *Te Deum* pour son couronnement.

9 septembre 1775. — Le primat demande au Chapitre un nouvel acte de « consentement pur et simple » à l'érection d'un siége épiscopal à Nancy. Nomination d'une nouvelle commission. Rédaction d'un nouveau mémoire.

2 mars 1776. — Exil de M. l'abbé Alliot, chanoine, par lettre de cachet du roi.

20 aout 1776. — Ordre du roi qui prescrit à tous les corps de rendre à Son Altesse Sérénissime Mme la princesse de Lambasle tous les honneurs qui sont dus aux princes et princesses du sang royal. Députation du Chapitre.

26 octobre 1776. — Démarches du Chapitre à la Cour de Rome pour obtenir du pape la con-

servation du titre de Primatiale et l'exemption métropolitaine de Trèves.

8 JUILLET 1777. — Sur la demande des officiers municipaux, prières solennelles pour détourner les calamités publiques du mauvais temps.

13 AOUT 1777. — Nomination de M. de Sabran, primat, à l'évêché de Laon. Le Chapitre le prie d'accepter le titre de chanoine d'honneur.

18 AOUT 1778. — Lecture à l'issue de la messe par M. le grand-doyen, de la bulle d'érection d'un siége épiscopal à Nancy, laquelle bulle conserve au Chapitre « tous les priviléges et prérogatives dont il jouissait ci-devant, en faisant droit sur toutes les réserves apposées dans le consentement du Chapitre à ladite érection ». Messe solennelle du Saint-Esprit le même jour.

Ces détails terminent l'historique sommaire que nous avons retracé de l'ancienne Primatie. A la mort de Stanislas, la Lorraine devenant française, les causes, à la fois politiques et religieuses, qui avaient présidé à son érection, disparaissaient. Elles avaient même, déjà depuis longtemps, cessé d'exister du vivant de Stanislas. Le traité de Vienne, en 1737, les avait anéanties. Louis XVI pouvait, sans les mêmes craintes que Henri IV, établir, désormais, l'évêché lorrain dans son véritable centre, dans la ville élégante et policée des anciens ducs, où rien ne portait plus ombrage à la toute-puissance royale. Le primat allait se transformer en évêque et l'Église Primatiale en Cathédrale-Primatiale.



CHAPITRE II

LA CATHÉDRALE-PRIMATIALE ET SON CLERGÉ

PENDANT LA RÉVOLUTION

1778 — 1792



PAR sa bulle du 19 novembre 1777, le pape Pie VI, sur la demande du roi Louis XVI, érigea la Primatie de Nancy en *Évêché,* « sans néanmoins lui accorder aucune prééminence sur les autres évêchés », et l'Église Primatiale en *Cathédrale-Primatiale.* Le roi Louis XVI confirma la bulle pontificale, par lettres données à Versailles, au mois de mai 1778, et enregistrées, tant au Parlement qu'en la Chambre des Comptes, au mois de juin suivant.

Le projet de cette érection avait été formulé et signé dès le 4 avril 1774. On s'était arrêté devant la question suivante : Y aurait-il, pour le chef du nouveau diocèse de Nancy, cumul entre les deux titres d'évêque et de primat ? Les chanoines, sollicités de donner leur avis, s'étaient montrés favorables au projet, mais avaient réservé leur opinion sur certaines conditions qui maintenaient intégralement leur indépendance administrative, aussi bien à l'égard du prélat de Toul

que du nouvel évêque de Nancy. Ce que le Chapitre voulait surtout, c'était la liberté de s'administrer seul. On lui accorda ce privilége, et le premier évêque, Mgr Latour-du-Pin-Montauban, prit possession de son siége le 28 mars 1778, trois jours après avoir été sacré à Paris et avoir prêté serment. Il ne resta que cinq ans à l'évêché de Nancy, fut nommé à l'archevêché d'Auch en 1783, et mourut, après la Révolution, évêque de Troyes, en 1807.

Son épiscopat fut marqué par la fondation, en 1779, du grand séminaire à Nancy, dans la maison des Missions située au faubourg Saint-Pierre, et par le retour à la liturgie touloise du Chapitre de la Cathédrale, qui avait tenu jusqu'alors à conserver dans ses offices la liturgie romaine, en signe de son indépendance du diocèse de Toul. Cette réforme fut d'ailleurs opérée sur la demande du Chapitre lui-même.

Mgr de Montauban fut remplacé par Mgr François de Fontange, aumônier de la reine et vicaire général de Chartres, dont le sacre eut lieu le 17 août 1783. L'attention de ce prélat se porta principalement sur certaines réformes administratives que réclamaient impérieusement les idées nouvelles. Nous citerons la régularisation des registres des naissances, baptêmes, mariages et sépultures. Pour rendre irrécusable l'authenticité des actes dressés par les paroisses devant la puissance civile, il prescrivit de substituer des registres aux feuilles volantes[1]; excellente mesure, qui simplifie aujourd'hui les recherches généalogiques. Le mois de mai de la même année, il sollicita et obtint du roi un édit en soixante articles, qui réglait certains points de la discipline ecclésiastique. Son zèle se porta en outre sur deux réformes importantes : l'instruction religieuse des maîtres d'école et la multiplication des sages-femmes dans les campagnes. Pour favoriser la diffusion de la science obstétricale et diminuer le nombre des enfants mort-nés, il institua, à Nancy, un cours gratuit, qui fut une œuvre d'une haute utilité. Ce fut encore à son initiative que la ville de Nancy dut un bureau d'assistance publique en faveur des incendiés. Quelques années plus tard, mais toujours sous son épiscopat, fut promulgué l'édit du roi portant création en Lorraine d'une Assemblée provinciale à l'instar de celles de la Haute-Guyenne et du Berry. Promu, en 1787, archevêque de Bourges, puis, en 1788, archevêque de Toulouse, député aux États-généraux en 1789, Mgr de Fontange défendit la politique de la reine et émigra. Après le Concordat, il fut appelé à l'archevêché d'Autun. Il occupait ce siége lorsqu'il mourut à 63 ans, en 1806.

Son successeur au siége de Nancy fut Mgr Anne-Henri de la Fare, sacré le 13 janvier 1788. Son épiscopat, traversé par la tourmente révolutionnaire, mérite une

1. Mandement du 17 février 1784.

place plus large dans cette esquisse historique, à raison du rôle important que fut appelé à jouer pendant cette période le clergé de la Cathédrale.

Depuis la réunion de la Lorraine à la France, le Chapitre primatial s'était trouvé naturellement associé au primat d'abord, puis à l'évêque de Nancy, dans toutes les solennités nationales. Sous le règne de Louis XVI, son histoire participait à la fois à celle de la ville chef-lieu, à celle de la province et à celle du royaume. Les cérémonies du culte gardaient, pour ces raisons, un triple caractère, municipal, provincial et national. Les solennités religieuses ordonnées à l'occasion des réjouissances ou des douleurs royales continuaient à respecter les mœurs et les usages des habitants de Nancy, en s'inspirant des traditions encore vivantes de la Lorraine, devenue récemment française. Nous ferons mieux comprendre l'esprit de ces fêtes, en citant celles qui eurent lieu à Nancy, à l'occasion de la naissance du Dauphin, le 22 octobre 1781. Pour marquer la part que la population nancéienne prenait à cet heureux événement, il fut décidé par la municipalité qu'une jeune fille de chacune des sept paroisses de la ville, choisie entre les plus vertueuses et les plus pauvres, serait mariée et dotée d'une somme de 500 livres; et que les époux de celles d'entre elles qui ne seraient point originaires de Nancy auraient gratuitement des lettres de bourgeoisie. La délibération des officiers municipaux étant connue, plusieurs s'empressèrent de seconder la bienfaisance publique, en sorte qu'au lieu de sept jeunes filles mariées et dotées, il y en eut quatorze.

Le mercredi 21 novembre, jour fixé pour rendre de solennelles actions de grâces à Dieu par le chant du *Te Deum*, ces jeunes filles se rendirent, le matin, avec leurs futurs et leurs parents, à l'Hôtel-de-Ville. On leur y distribua « des gants et des livrées ». A neuf heures et demie, deux bedeaux vinrent les chercher. Le cortège se rendit à la Cathédrale, où était déjà un détachement de la garnison pour maintenir l'ordre; la marche fut précédée d'un corps de musique militaire. Les époux, avec leurs familles, « avaient été placés dans des bancs mis exprès, près des balustrades du chœur; les officiers municipaux les présentèrent à l'autel (les curés des diverses paroisses de la ville présents) et soutinrent le poêle sur les mariés ». M. le grand doyen, dit le procès-verbal dressé à l'époque, « officiant avec toute la pompe et la magnificence du jour le plus solennel, fit un discours touchant aux époux, analogue à la cérémonie et aux motifs qui la déterminaient; il reçut leur foi mutuelle et bénit leurs vœux et leurs promesses; ensuite une messe haute et du plus grand apparat fut célébrée, à double chœur de musique[1] ».

1. Relation des réjouissances célébrées à Nancy, à l'occasion de la naissance de Mgr le Dauphin. (Collection des Archives de la Société d'archéologie de Nancy, t. I, pièce 12.)

Les fêtes nationales célébrées à la Cathédrale perdirent bientôt ce caractère de simplicité pour revêtir une signification officielle en rapport avec la marche rapide des événements politiques. Aux termes du règlement du 8 juillet 1787, émanant du roi Louis XVI, tous les dignitaires de la Cathédrale-Primatiale furent déclarés éligibles aux assemblées et convoqués pour le choix des députés. On était à la veille de la réunion des États-généraux. Le 22 décembre 1788, dans une assemblée des deux premiers ordres tenue à l'Hôtel-de-Ville de Nancy, l'abbé de Dombasle, chanoine de la Collégiale, fut nommé syndic pour la rédaction des délibérations où le clergé lorrain réclamait la convocation des anciens États provinciaux. Ce choix fut confirmé dans l'assemblée générale des trois ordres, le 21 janvier 1789. Le lundi 30 mars, la noblesse et le clergé assistèrent, à la Cathédrale, à une messe basse célébrée par le grand-doyen, puis procédèrent à l'élection de leurs députés, au nombre et en tête desquels fut inscrit Mgr de La Fare, évêque de Nancy, pour représenter le clergé du bailliage de cette ville [1].

C'est seulement en parcourant les nombreux documents de cette époque, conservés dans nos archives, documents trop peu connus et auxquels nous ferons de fréquents emprunts, qu'on peut apprécier le rôle exact joué par le clergé lorrain, et plus spécialement par le Chapitre de la Cathédrale, aux grandes époques de la Révolution. Avant d'entreprendre le récit des rudes épreuves qu'eut à traverser le clergé capitulaire de Nancy, il nous a paru juste et nécessaire de consigner ici exactement le nom des membres de ce Chapitre qui, guidé par les enseignements de son pasteur, se montra, sauf de très-rares exceptions, fidèle aux principes de la hiérarchie orthodoxe et opposa à la rigueur des événements une fermeté digne d'éloges.

Voici quel était l'état du clergé de la Cathédrale en 1789 :

ÉVÊQUE-PRIMAT

Mgr de La Fare (Anne-Louis-Henri), nommé évêque le 14 octobre 1787, sacré à Dijon en 1788, ayant pris possession du siége de Nancy le 14 février 1788.

PREMIER CHANOINE D'HONNEUR

SA MAJESTÉ LOUIS XVI, ROI DE FRANCE

CHANOINES D'HONNEUR

M. de Sabran (Louis-Hector-Honoré-Maxime), des comtes de Forcalquier, évêque-duc de Laon, pair de France, grand-aumônier de la reine, dernier primat de Nancy.

1. Liasses des papiers de la Révolution, conservées à la bibliothèque de la Société d'archéologie, t. Ier, pièces 14, 22, 26, 45 et 57.

M. De la Tour-du-Pin-Montauban (Louis-Apollinaire), premier évêque-primat au siége de Nancy, dont il avait pris possession le 28 mars 1778; alors archevêque d'Auch.

M. De Fontange (François), second évêque-primat de Nancy en 1783, nommé archevêque de Bourges en 1778, archevêque de Toulouse en 1788; mort en 1806.

DIGNITAIRES

M. De Mahuet de Lupcourt (Jacques-Marc-Antoine), grand-doyen, abbé de la Chalade, vicaire général du diocèse.

M. De Vintimille-Lascaris (François-Paul), grand-chantre.

M. De Bresset (François-Nicolas), écolâtre.

CHANOINES

MM. De Ligniville (Nicolas-Jean-Jacques).
De Gourcy (Fr.-Ét.).
Anthoine (F.-Pascal-Marc).
Sallet (Cl.-Antoine).
De Malvoisin (Melch.-Franç.).
Duhoux de Dombasle (Cl.-Louis).
Des Noyers de Bréchainville (J.-Chrys.).
De Marcol (Bar.-Franç.-Xav.), *maître de fabrique*.
De Lort-Saint-Victor (Henri).
Remy de Turique (Léopold).

MM. Protin de Vulmont (Dominique).
Barail (Léop.).
Thouvenel (Franç.).
Person de Grandchamp (Ant.-Nicolas).
De Gellenoncourt (Henry-Benoît).
De Gastel (Marc-Antoni).
De Crèvecœur (Jean-Paul-Hubert).
Desonalhat de Fontallard (Charles).
Camus (J.-François).
D'Oppel (F.-François).
Cueuillet (Jos.-Zach.).

SOUS-CHANTRES

M. André (J.-Alexis).

M. Georges (J.-Ch.).

VICAIRES PERPÉTUELS.

MM. Grandpair (Pierre-Dieudonné).
Lallemand (Nicolas-Maurice).
Dufay (Joseph).
Bouzonviller (Jean-Franç.).

MM. Claude (Nicolas).
Georgin (Chrétien-Nicolas).
Latasse (Claude).
Henry (Nicolas).

SACRISTAIN

M. Thiriot (Nicolas).

CHAPELAINS

MM. Guinot (Fr.-Joseph).
Monet (J.-François-Joseph).

M. Bouchon (Fr.).

MAITRISE

Huit enfants de chœur, et Aubert, organiste.

Telle était la composition du clergé primatial, le 21 janvier 1789, date de la réunion des trois ordres pour l'élection des députés aux États généraux.

Dans ces élections, les curés et les petits bénéficiers avaient été favorisés du droit de suffrage direct. Les congrégations et les chapitres n'avaient droit d'élection qu'au second degré. Les chapitres désignaient seulement un chanoine sur dix. Par cette mesure, Louis XVI avait voulu « se rapprocher des besoins et des vœux de ses sujets », en appelant en majorité aux assemblées d'élection « tous les bons et utiles pasteurs qui « s'occupent de près et journellement de l'indigence et de l'assistance des peuples ». Le grand-doyen de la Primatiale, M. de Lupcourt, beaucoup plus susceptible que ses autres collègues, fut très-mortifié de cette préférence et écrivit au garde des sceaux pour demander une exception en sa faveur. « Il était, disait-il, conseiller prélat-né, il avait « droit de siéger immédiatement après l'évêque; il était placé à l'assemblée avant le « général des chanoines réguliers, et il n'avait pas le droit de siéger *ipso facto* dans « l'assemblée de bailliage! Le voilà mis au-dessous du curé du plus petit hameau et du « titulaire d'une chapelle de 25 livres! » Il en fut pour ses doléances, dit M. l'abbé Mathieu, auquel nous empruntons ce détail, et le garde des sceaux lui répondit par le refus le plus poli et le plus arrêté. Cette protestation était d'ailleurs, il faut s'empresser de le dire, l'expression d'un sentiment tout à fait isolé. Bien loin d'afficher de hautes visées, le Chapitre de Nancy se distinguait, au contraire, entre tous, par la modestie de ses prétentions et une très-juste appréciation des réformes impérieusement réclamées par l'opinion. Ses lumières, sa charité, la dignité de ses mœurs, l'avaient maintenu à un niveau de haute estime dans l'esprit de ses concitoyens. C'est ce qui explique le rôle important que ses délégués furent, dès les premiers jours de la Révolution, appelés à jouer dans l'administration des affaires de la cité nancéienne. L'ouverture des États généraux, à Versailles, inaugure, en effet, pour la population de Nancy, pour son clergé et en particulier pour son Chapitre, une période historique très-intéressante, mais absolument confuse jusqu'à ce jour, et dont il est indispensable de définir le caractère. Ce qui la distingue, c'est l'introduction sur la scène politique de plusieurs éléments nouveaux qui vont prendre, à partir du 5 mai 1789, une importance sans cesse croissante dans le drame révolutionnaire. Ces éléments sont : les comités élus, l'armée, la garde nationale, le peuple. Quelle devait être successivement, à Nancy, l'action de ces différents pouvoirs entre eux et avec le Chapitre ? D'où vient que les rapports du clergé avec les autorités locales et avec la population de Nancy, d'excellents qu'ils étaient vers 1789, devinrent ouvertement difficiles vers 1791 ? Comment la bienveillance des habitants se changea-t-elle peu à peu en défiance, puis en haine? Pourquoi la bonne harmonie des premiers jours fit-elle place à l'intolérance et à la persécution fanatique? Quand cette longue persécution prit-elle fin? Toutes ces questions méritent d'être analysées.

Cette transformation du sentiment public traversa trois périodes. La première fut une ère d'enthousiasme et de concorde patriotique, où le clergé, et en particulier le Chapitre de Nancy, eurent leur place désignée dans toutes les assemblées élues de la Cité. Le vote de la loi sur les biens ecclésiastiques inaugura la seconde phase, où le clergé trouva pour principal adversaire collectif et impersonnel l'*État*. L'application rigoureuse de la Constitution civile fut le point de départ de la déclaration de guerre contre les *personnes* et marqua la dernière évolution, la plus terrible de cette grande lutte, où chaque victime désignée compta pour adversaires, non plus seulement les assemblées, les corps délibérants, les représentants de la loi à tous les degrés, mais les citoyens eux-mêmes, c'est-à-dire l'arbitraire et la passion dans tout leur inconscient despotisme. L'étude de cette période historique présente de continuelles difficultés. Les documents qui s'y rapportent, non-seulement n'ont point été publiés, mais sont dispersés dans les diverses archives de l'État, du département, de la ville, de l'Évêché, des sociétés savantes. Même en nous astreignant à ne pas sortir du cadre exclusivement nancéien dans lequel va se mouvoir le Chapitre jusqu'à sa suppression, il nous a paru que l'intérêt qui s'attache à ces documents méritait qu'on cherchât à les relier par un exposé continu où le lecteur pourrait suivre, sur un terrain circonscrit, les moindres incidents du redoutable antagonisme de l'esprit religieux et de l'esprit révolutionnaire. C'est donc le résultat de nos recherches que nous avons cru devoir consigner ici.

En Lorraine, comme dans beaucoup d'autres provinces, les premiers événements qui succédèrent à l'ouverture des États généraux eurent un retentissement profond. Dans toute la France, à partir des premiers actes tumultueux de la population parisienne, rayonna un double courant d'opinions : l'un sympathique à la politique de Versailles, des ministres et de la reine; l'autre favorable aux idées de Paris, c'est-à-dire aux passions du peuple des faubourgs, qu'on a toujours confondues trop volontiers avec la volonté de la nation française. A peine les premières nouvelles de l'insurrection du 14 juillet et de la prise de la Bastille furent-elles propagées en province, qu'à Nancy, comme ailleurs, les électeurs des divers ordres s'émurent des conséquences possibles de cette effusion de sang. Il convenait de prendre toutes les mesures nécessaires pour que l'exemple de la capitale ne devînt pas contagieux. En dehors des préoccupations politiques qui pouvaient entretenir dans un état de légitime agitation les habitants des campagnes, la misère publique et la famine croissante étaient une cause de troubles dont il fallait attendre les plus funestes conseils. Déjà, l'année précédente, le 7 octobre 1788, un premier mouvement avait éclaté à Nancy. Les boulangers s'étaient entendus pour ne plus cuire, à cause de la taxe insuffisante qui leur était imposée, et une foule irritée était

allée saccager leurs maisons avec un tumulte effroyable. Le 22 décembre 1788, un ménage entier, père, mère et enfants, était mort de froid, rue des Artisans. Le 23 février, le pain ayant augmenté d'un sou, la foule avait envahi, dévalisé et pillé les maisons de l'israélite Cerfbeer et d'un certain nombre de ses coreligionnaires qu'on soupçonnait d'accaparer les farines; on avait dû faire venir des troupes de Lunéville et de Pont-à-Mousson[1]. C'est que, comme le dit un moderne historien, « la disette ne fut « plus grande ni la nourriture pire en décembre 1870 qu'en juillet 1789[2] »; on peut en croire aussi le témoignage d'un contemporain étranger, Arthur Yung, qui, parcourant la France dans l'été de 1788, affirmait que « en Lorraine le peuple était à moitié mort « de faim[3] ».

Pour faire face aux conseils pernicieux de la misère, les grandes villes se trouvaient-elles du moins garanties par l'influence d'une municipalité respectée, fermement assise, secondée par une force militaire suffisante? En 1789, un pouvoir, quel qu'il fût, ne pouvait guère se prévaloir d'une autorité morale bien certaine, lorsque, comme celui des maires et des officiers municipaux royaux, son mandat émanait d'une autre origine que le suffrage. D'autre part, la force militaire, représentée à cette époque par les Suisses ou les régiments royaux, était plutôt une occasion de disputes que d'apaisement. La subsistance difficile des troupes donnait lieu à de perpétuels conflits entre les officiers préposés à leur approvisionnement et les syndics des communautés urbaines ou rurales. Au lendemain de la prise de la Bastille, l'opinion des grandes villes de province se trouvait donc entraînée par trois grands courants correspondant à trois pouvoirs distincts, plutôt disposés à la lutte qu'à l'entente : les maires royaux, l'armée, le peuple. Si la conciliation était à espérer, elle ne pouvait naître que de l'action d'une assemblée municipale librement choisie par les assemblées primaires et élue dans les trois ordres qui jouissaient, à cette heure, en Lorraine, d'une égale popularité. Or, rien, à Nancy ni ailleurs, n'autorisait légalement de telles élections. Le bienfait de conseils de ville élus ne devait s'obtenir que plus tard, comme conclusion de discussions plus ou moins longues, où les projets de lois municipales, soigneusement élaborés, rédigés, rapportés en 1788 par les diverses assemblées provinciales, auraient été examinés et délibérés par l'Assemblée nationale de Versailles. Mais, sur un tel sujet, chaque province de France devait apporter ses idées. Attendre une solution de Versailles, c'était exposer certainement Nancy à toutes les conséquences de l'anarchie, c'est-à-dire à l'inspiration

1. L'abbé MATHIEU, *l'Ancien Régime en Lorraine.*
2. TAINE, *les Origines de la France contemporaine et la Révolution,* tome Ier, p. 7.
3. Arthur YUNG, *Voyage en France,* juillet 1789.

des mauvaises passions, laissées sans frein et sans contrepoids. Une résolution spontanée des trois ordres de chaque district fit, dans la ville, ce que nul pouvoir n'était en mesure de constituer légalement : 1° un *Comité de ville,* élu provisoirement, en attendant la loi générale sur toutes les municipalités de France; 2° une *garde nationale,* présumée nécessaire pour assurer sans conflit l'exécution des résolutions de ce Comité, qu'une intervention continuelle des troupes royales eût obtenue difficilement.

Voici comment les choses se passèrent. La réunion des électeurs primaires de tous les districts de Nancy s'opéra par simple avis officieux, sans convocation régulière. Les motifs de la réunion sont résumés dans la première phrase du procès-verbal de la première séance. « Depuis les événements dont Versailles et Paris ont donné le spectacle « à l'Europe étonnée, les esprits ont éprouvé dans les provinces une vive commotion. « Les bons citoyens ne les envisagent pas avec indifférence. Quelle qu'en soit la cause, les « suites peuvent en être funestes; il est de la plus haute importance de les prévenir. »

Les trois ordres étant réunis, le 24 juillet 1789, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville de Nancy, le comte de Vidampierre, maréchal des camps et armées du Roi, parlant au nom de la noblesse, demanda aux autres ordres de se concerter avec elle pour « contribuer « à maintenir ensemble le premier des biens de la société : la tranquillité générale ».

M. l'abbé Anthoine, grand-chantre de la Primatiale, au nom du clergé, s'associa à cette proposition. On arrêta qu'il serait formé un *Comité permanent,* composé de membres de tous les ordres, dans la proportion suivante : « Dix membres de la noblesse, dix du « clergé, dix des électeurs de la commune », et, « d'après la motion faite par le clergé « et la noblesse, dix membres des corporations d'arts et métiers ». Le procès-verbal de la séance d'installation se termine ainsi : « Faire régner sans altération la tranquillité « publique; resserrer les nœuds qui doivent unir des citoyens, tous frères, tous enfants « d'une même famille : tels sont l'objet des désirs et le but des travaux du Comité « permanent[1]. »

Le Comité déclara lui-même à la population, dans une de ses suivantes délibérations, que son autorité n'était que « momentanée[2] ». Cinq commissaires tenaient bureau le matin et le soir; le Comité complet siégeait tous les jours à cinq heures, quelquefois jusqu'à une heure avancée de la nuit[3]. La présidence était déférée alternativement, « le « samedy[4], à un membre élu de chaque ordre ». Le rôle du Comité « ne portait atteinte

1. Archives municipales de Nancy. — Première délibération du *Comité permanent,* 24 juillet 1789.
2. Délibération du 27 juillet.
3. *Idem,* 30 juillet.
4. *Idem,* 1er août.

« à la juridiction d'aucun tribunal ». Il « ne se chargeait d'aucun détail de finance et se « bornait à des soins de prévoyance, de conseil et de conciliation[1] ».

Son premier acte fut pourtant du ressort essentiel du pouvoir exécutif. Dans sa première séance d'installation, « pour assurer l'ordre et la parfaite exécution des mesures de prévoyance qu'il allait prendre », il établit, comme nous l'avons dit, et organisa une milice bourgeoise, au nombre de 1,400 hommes « destinés à entretenir, entre le militaire « et les habitants, l'union et la confiance ». Ces hommes, pris « dans toutes les classes, « à cause des rivalités de corporations », devaient « se mêler aux patrouilles des troupes « du Roy[2] »; ils ne formaient donc pas, dans la première pensée des organisateurs, une milice distincte. Mais bientôt, sur leur demande, ils furent équipés en corps séparé; on en arma un premier bataillon, puis un second. La « garde citoyenne » ne devait prendre les armes que par arrêté du Comité; une fois armée, elle était « sous les ordres de M. le « commandant », avec lequel le Comité conférait chaque jour et établissait « toutes les « relations que le bon ordre et la sûreté publique demanderaient, le Comité étant « assuré, d'après le patriotisme bien connu de M. le commandant, qu'il se prêterait, « dans toutes les circonstances, à seconder ses vues ». Un comité spécial, composé de MM. le comte de la Valette, de Brévilliers et Krantz, fut chargé de « veiller sur la « milice bourgeoise et de lui donner des ordres[3] ».

Tels étaient les pouvoirs provisoires auxquels l'anarchie, la famine et l'agitation des esprits créaient à Nancy une tâche difficile. Le *Comité permanent* s'en montra constamment digne. Le premier président élu fut M. le marquis de Vidampierre[4]. A l'expiration de sa huitaine, M. Anthoine, grand-chantre du Chapitre, fut nommé à sa place. Lorsque revint le second tour du clergé, le président, M. de Dombasle[5], fut encore pris dans le Chapitre. Au troisième tour, les voix se portèrent sur M. Guilbert, curé de Saint-Sébastien. L'accord le plus entier des trois ordres apparaît à cette rigoureuse succession des prérogatives présidentielles. Il ne cessa, d'ailleurs, d'exister pendant toute la durée de son existence, qui dura trois mois, et fut heureusement secondé par une conformité complète de vues avec les chefs de la garde nationale. On eut à s'en féliciter dès que les événements exigèrent l'intervention de la force armée. Il convient d'ajouter que la nouvelle milice avait vu s'inscrire dans ses rangs, le jour même de sa formation, les noms les plus estimés de la noblesse : le chevalier Thinsy,

1. Délibération du 30 août.
2. *Idem,* 24 juillet.
3. *Idem.*
4. *Idem.*
5. *Idem,* 27 juillet.

M. de la Porte fils, M. le comte de Bourcier, M. Chailly de Dommartin, le chevalier de Busselot, MM. Chailly de Belle-Croix, de Monbois, d'Ubexi fils et d'autres qu'il serait trop long de nommer[1].

On vit bien qu'il n'était que temps de constituer une autorité sérieuse. Le Comité permanent s'installait le 24 juillet 1789; le surlendemain, l'émeute, poussée par la faim, descendait dans la rue. Le Comité prit immédiatement les mesures nécessaires; la garde nationale fit bien son devoir. Les curés, dont la popularité était encore intacte, les membres du Chapitre, qu'on respectait sans exception, furent chargés de distribuer des vivres aux indigents[2]. En même temps, une députation vint demander au clergé de la Primatiale d'ordonner « les prières des quarante heures et un renouvellement « de neuvaine à saint Sigisbert, pour obtenir la cessation du mauvais temps et le « rétablissement de la tranquillité publique ». Ces pratiques étaient encore tellement en honneur parmi la population de Nancy, que le Comité prit soin qu'une députation « fût « déléguée dans son sein pour assister aux cérémonies, et qu'une place lui fût réservée « en vue du public, pour donner des preuves des sentiments qui animaient le Comité « permanent[3] ». Ces détails suffisent à montrer l'esprit religieux dont s'inspiraient encore, à cette époque, les assemblées nancéiennes, et la large part réservée dans cette ville à l'influence du clergé dans les institutions diverses ayant pour but le maintien de l'ordre et la défense des intérêts de la cité. Aussi n'est-il pas étonnant de voir M. Camus, chanoine de la Cathédrale, député par le clergé séculier et régulier, demander au Comité d'entrer en relations avec l'évêque de Nancy[4]. Cette demande trouva le Comité aussi disposé à l'accueillir que l'évêque heureux d'y donner suite. On a peine à s'imaginer aujourd'hui que les intérêts de la population nancéienne aient pu être, à cette époque si voisine de la persécution religieuse, spécialement remis aux mains d'un conseil présidé par un simple chanoine, dans une heure de trouble et d'effervescence publique, où il fallait prendre des décisions presque militaires, pourvoir, en tous cas, à la sécurité publique par des arrêtés de police ayant force de loi dans tout le bailliage. La ville obéissait cependant, sans trop de murmure, aux injonctions les plus sévères affichées avec la signature de l'abbé de Dombasle. La garde nationale, bien encadrée, prêtait facilement son appui au chanoine président. Un jour, c'était pour saisir les vieilles clefs chez les marchands de ferraille[5]; un autre jour, pour faire des perquisitions à domicile, à l'effet de dresser un

1. Délibération du 26 juillet.
2. *Idem*, 26 juillet.
3. Archives municipales. Délibération du *Comité permanent* du 28 juillet.
4. *Idem*, 5 août 1789.
5. Archives municipales. Délibération du *Comité permanent* du 26 août 1789.

relevé exact des grains et farines[1]. Le Comité comptait, d'ailleurs, dans son sein plusieurs membres du Chapitre dont les lumières et les qualités administratives avaient été hautement appréciées. L'activité et la compétence déployées par le chanoine de Dombasle, en ces jours difficiles, avaient mis en relief sa science agronomique et ses précieuses ressources d'esprit. Le Comité ne songea point à un autre rapporteur lorsqu'il s'agit de présenter aux États généraux (dont les élections venaient de se terminer dans la première quinzaine d'avril 1789) un mémoire complet sur les moyens à employer pour empêcher l'exportation et l'accaparement des grains.

A vrai dire, la fermeté et l'esprit libéral, dans la juste mesure, du Comité permanent, avaient déconcerté quelques fauteurs de troubles, agents venus de Paris ou soldés par les accapareurs. Tous les efforts et tout l'espoir des émeutiers se concentrèrent donc vers un seul but : de nouvelles élections municipales. Le 30 août, une compagnie de la garde nationale vint avertir le Comité que des réclamations s'élevaient en ville. Dans certains districts, on disait que « les membres du Comité permanent n'étaient pas régulièrement « et légalement élus et avoués par leurs commettants ». L'opposition commençait sourdement. Il n'y avait toujours pas de loi municipale.

Le Comité, après avoir affirmé la validité de ses pouvoirs, déclara qu'il était toutefois prêt à céder la place à des successeurs librement élus, et qu'il se désintéressait même des futures élections[2]. Il n'en continua pas moins à prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher l'exportation des grains, assurer à la fois la rentrée des impôts et préserver les contribuables de la rigueur des employés de la ferme, dont l'office devenait de plus en plus difficile. Toutes les délibérations du *Comité permanent* sont marquées au sceau d'une grande prudence et d'un grand zèle. Elles témoignent, en outre, de la popularité légitime dont le Chapitre et les curés jouissaient dans toute la ville de Nancy. Cette popularité s'explique, du reste, d'elle-même. On était encore sous l'impression de la belle déclaration rédigée spontanément par tout l'ordre du clergé, le 21 janvier de la même année 1789, dans l'Assemblée des trois ordres, préparatoire aux États provinciaux qu'on réclamait et qui n'eurent jamais lieu. « Messieurs du clergé, lisait-on dans cette « déclaration, ont déclaré que, tant au nom de Messieurs les ecclésiastiques qui composent « l'Assemblée, qu'au nom du reste de la province, dont ils sont sûrs d'exprimer le vœu, « ils consentent de supporter, à l'avenir, toutes les impositions pécuniaires quelconques, « en proportion de leurs forces et facultés. » Les curés de Nancy avaient envoyé cette

1. Délibération du 27 août 1789.
2. Délibérations des 30 et 31 août.

déclaration à tous leurs collègues de la province, en y ajoutant une lettre où on lisait : « Nous avons conçu que nous, qui sommes obligés de sacrifier tout ce que nous avons « et tout ce que nous sommes, nous ne devons pas balancer un instant à bien mériter « de nos concitoyens. Nous sommes convaincus que, loin de nous désapprouver, vous « donnerez plus d'extension à nos promesses, si le bien de la religion, le service du Roy, « les besoins de la patrie l'exigeaient. *Omnia impendam et super impendar ipse*[1]. » Presque tous les membres du clergé lorrain avaient envoyé, sans retard, leur adhésion à ce généreux et libéral manifeste. La même déclaration avait été renouvelée, au mois d'avril 1789, par l'ordre du clergé tout entier, au moment des élections aux États généraux, et l'évêque, Mgr de la Fare, s'y était associé dans les termes les plus éloquents. En tête des signataires on avait vu s'inscrire les membres du Chapitre, représentés par l'abbé de Dombasle. Ce même chanoine était également l'auteur d'une adresse au Roi, rédigée, de concert avec Mory d'Elvange, au nom de la noblesse et du clergé lorrains, pour protester contre la convocation aux élections des États généraux par bailliages. Devant l'opinion publique, la situation du clergé primatial était donc on ne peut plus nette. Disposés à l'égalité de l'impôt, zélés défenseurs des subsistances du pays, protecteurs des citoyens contre les exigences du fisc, et partisans résolus du maintien de l'ancienne Constitution provinciale, tels s'étaient montrés, à côté des curés de Nancy, dans le sein des assemblées diverses, les membres du Chapitre et, notamment, leurs plus éminents représentants, MM. Anthoine, de Dombasle et Camus. Il convient, en outre, d'ajouter que le Chapitre n'avait point la réputation d'une compagnie fermée aux roturiers comme celui de Toul. Ses membres appartenaient à toutes les classes de la société. Leur popularité était donc, on doit le reconnaître, légitimement acquise, et le peuple trouvait tout naturel d'associer à ses fêtes civiques les ministres d'un culte presque universellement pratiqué. La bénédiction des drapeaux de la *garde citoyenne* lui en donna une solennelle occasion.

Ce fut au mois d'août 1789 qu'on acheva d'équiper le premier bataillon de la garde nationale lorraine. Chaque bataillon armé était conduit à la Cathédrale « avec un « grand déploiement de pompes et d'honneurs », et reçu par une députation du Chapitre. M. l'abbé Anthoine, grand-chantre en dignité de l'insigne Église cathédrale-primatiale, membre du Comité permanent, célébrait la messe basse au chœur. La musique du Chapitre « exécutait diverses symphonies et motets, après lesquels l'officiant bénissait « le drapeau ». Les symphonies, « appropriées à la circonstance, rappelaient le dévouement « sincère et le zèle patriotique dont tous les esprits étaient pénétrés ». Le discours de

1. L'abbé Mathieu, *l'Ancien Régime dans la province de Lorraine et Barrois*, p. 399 et 412.

M. l'abbé Anthoine est conservé aux Archives. « Chacun », rapportent les chroniques, « en ressentit la vérité, la justesse et la noble simplicité, lorsqu'il dit que, sous ces « drapeaux, les gardes nationaux mettraient en fuite les ennemis déclarés de la Patrie, « détruiraient les noirs complots de ses adversaires secrets, deviendraient les émules des « héros et seraient, comme eux, les colonnes de l'État[1]. » Ces encouragements, donnés, sous forme d'allocution pieuse, aux vertus guerrières de la garde nationale, entretenaient le patriotisme et assuraient les bonnes relations entre les habitants de la province et le clergé.

Le lendemain même du jour où la « garde citoyenne » avait reçu son premier drapeau, le pouvoir du Comité permanent subit son premier échec. La garde nationale, enhardie, crut devoir l'inviter à préparer de nouvelles élections[2]. A partir de cette date, ce même avis revint de jour en jour plus pressant, par voie officieuse. Le Comité permanent, constamment uni, demanda au clergé son avis sur l'opportunité de cette mesure; le clergé répondit qu'il n'avait pas de meilleurs choix à conseiller que ceux qui avaient été faits. Le Chapitre primatial se déclara tellement satisfait de la première composition du Comité, qu'il jugea superflu de délibérer sur la question posée. La noblesse ne fit pareillement aucune objection à la continuation des mêmes pouvoirs. Mais l'attitude de la garde nationale, plus en relation avec la fraction démocratique de la population, fut bien différente. On faisait circuler en ville de faux procès-verbaux imprimés des séances du Comité. Le Bureau prit occasion de ce fait pour convoquer les chefs. Le 16 septembre, il leur posa nettement les questions suivantes : Entre le Comité et la garde nationale l'accord subsistait-il toujours? L'attitude du Comité avait-elle donné lieu à un mécontentement général? Des élections nouvelles devenaient-elles nécessaires? Ce fut un capitaine, du nom d'André, qui répondit sans détours : « Pleine de confiance dans les membres du « Comité, la garde citoyenne verrait avec plaisir les rapports établis entre vous et elle « se continuer. En cela, Messieurs, elle céderait à une impulsion qui lui serait agréable. « Mais, obligée de calculer ses efforts *et surtout de leur donner un appui que rien ne puisse « renverser,* elle ne vous dissimule pas *qu'elle voit avec intérêt les communes de la cité se « réunir pour lui former cette base, sans laquelle ces mêmes efforts seraient peut-être vains.* » Et après avoir ajouté des vœux pour que le plus grand nombre des membres du premier Comité fussent réélus dans le second, l'orateur terminait en disant : « Nous « devons encore vous prévenir qu'instruits du mode de convocation adopté par

1. Papiers ecclésiastiques de l'époque de la Révolution, conservés à la Société d'Archéologie.
2. Délibération du 30 août.

« MM. les officiers municipaux, nous leur avons fait, comme simples individus, une « adresse, pour les engager à adopter celui des districts, sans distinction d'ordre, de « préférence à celui des corporations. » L'orateur priait le Comité « d'appuyer sa pétition », estimant qu'il « serait beau de voir sortir de cette assemblée de conseil et de prévoyance, « une réclamation aussi salutaire[1] ». Pour être parlementaire, la réponse n'en était pas moins très-impérieuse dans le fond. Les élections devenaient imminentes. Quarante-huit heures après cette entrevue, le 18 septembre, les officiers municipaux du Roi convoquèrent les électeurs « par district », conformément à la demande du capitaine André, appuyée de la recommandation du Comité permanent. Les élections eurent lieu le 1er octobre 1789. L'ancien Comité décida qu'il continuerait ses fonctions « jusqu'à « ce que les nouveaux élus de la cité fussent appelés aux fonctions honorables et *pénibles* « du maintien de la sûreté et de la tranquillité publiques[2] ».

Les « nouveaux élus » des douze districts prirent possession de leur mandat et entrèrent en séance le 3 octobre 1789, « sans distinction de rang ». Le maire royal, M. Manesy, ayant voulu assister à la vérification des pouvoirs, dut se retirer sur l'observation, faite par un député, que sa présence était illégale. Ce premier acte indiquait déjà, vis-à-vis des officiers royaux, une indépendance plus sûre d'elle-même, plus résolue. Chaque district avait rédigé un cahier; on procéda au dépouillement. On constitua trois bureaux, chargés spécialement des mesures à prendre pour les subsistances, pour la police, pour la régie et l'administration. En l'absence de toute loi définitive réglant les attributions des conseils de commune, on nomma un bureau spécial, chargé de limiter les attributions de ce second « Comité permanent ». Le bureau statùa provisoirement sur toutes les questions de compétence, en laissant le pouvoir exécutif aux officiers municipaux royaux et en gardant exclusivement, pour le Comité, des attributions législatives. Il reconnut comme principal mandat donné aux députés des districts, celui de s'occuper des subsistances, de prendre connaissance exacte des domaines et revenus de la ville, de publier les comptes de la municipalité et de surveiller la répartition des impôts. Quant au rôle de la garde nationale, il était simplifié par le nouveau règlement. Les hommes sous les armes ne devaient plus avoir de relations directes avec le Conseil élu. Le commandant seul y était admis et y avait voix délibérative. L'assemblée nouvelle limitait à un an la durée maximum de son mandat, qui devait, en tout cas, expirer aussitôt la promulgation de la loi générale, attendue de l'Assemblée nationale, sur

1. Délibération du 16 septembre.

2. Délibération du 1er octobre. — Première délibération de l'*Assemblée des représentants de la commune*, 3 octobre 1789. (Archives municipales.)

les conseils municipaux. Elle siégerait sous le nom d'*Assemblée des représentants de la commune*[1].

Ce second conseil provisoire, déjà plus rapproché des idées du tiers comme composition, continua, avec un zèle égal et une égale fermeté, le rôle du Comité permanent. Il s'appliqua à résoudre toutes les difficultés d'approvisionnement. Le clergé de la Primatiale y était également représenté. La fin de l'année 1789, relativement calme, ne fut marquée par aucun incident qui intéressât le Chapitre. Le 20 décembre seulement, les chanoines reçurent avis que le remaniement des grandes divisions de la France avait inspiré au Chapitre de Saint-Dié requêtes sur requêtes, ayant toutes pour objet la translation de l'Évêché de Nancy dans leur ville. L'émotion fut vive au Collége primatial. On dépêcha à l'assemblée municipale trois délégués : M. de Lupcourt, grand-doyen, M. Sallet et M. de Dombasle, pour solliciter les bons offices et l'appui de la Commune. En même temps, Pont-à-Mousson réclamait pour obtenir le siége de l'Université, et Lunéville celui de la Cour suprême. Le Conseil prêta l'oreille à toutes ces protestations, nées au sein des grands corps de Nancy, et décida d'envoyer à Versailles quatre députés porteurs d'un mémoire rédigé par le Chapitre, d'accord avec le Parlement, la Chambre des Comptes, la Commission intermédiaire, l'Université et les avocats. La question fut vivement débattue à l'Assemblée ; enfin, l'année suivante, les députés de Nancy triomphèrent, et les grands siéges restèrent dans l'ancienne capitale de la Lorraine.

Au bout de trois mois révolus de pouvoir, l'Assemblée des représentants de la commune songea à préparer les élections du Conseil qui devait lui succéder. Un conflit s'éleva sur le pouvoir compétent pour convoquer les électeurs. On résolut de porter le différend devant l'Assemblée nationale, qui mit plus d'un mois à le résoudre. Il fut décidé que la convocation émanerait conjointement des officiers municipaux royaux et du Conseil élu provisoire. Les élections eurent lieu du 1er février au 23 mars. Il y eut trois scrutins pour le maire, trois pour le substitut du procureur de la commune, trois pour les officiers municipaux et un pour les notables. L'esprit général de la population, bien que travaillé par les gazettes et par certains agitateurs venus de Paris, était encore dévoué aux idées d'ordre et de tranquillité, sympathique à la noblesse. Le maire élu fut le comte de Custine d'Auflance. Le chanoine de Dombasle fut élu officier municipal. Mais la marche des esprits dans une voie plus démocratique se trahit, toutefois, par la nomination, au premier tour, de M. Poirson, tanneur, à la présidence de l'Assemblée

1. Délibérations des 3 octobre et jours suivants.

des représentants de la commune. Le Conseil nouveau, fidèle aux traditions des deux assemblées précédentes, inaugura encore ses premiers travaux par une messe solennelle, célébrée à la Cathédrale le 29 mars 1790. Les membres du Chapitre ne manquèrent pas d'envoyer une députation féliciter séparément M. le comte de Custine, élu maire, et les membres élus du nouveau Conseil[1], dans d'excellents termes, où se mêlait « aux « politesses d'usage, l'expression des vœux unanimes du pays, relativement à la réforme « des abus ». Grâce à ces égards réciproques, l'accord continuait à régner entre les trois ordres, et le Chapitre ne négligeait rien de ce qui devait contribuer à l'entretenir. Le 10 février de la même année, à l'occasion du *Te Deum* chanté pour le rétablissement de la santé du Roi, les représentants de la commune, ayant eu à se plaindre de la réception qui leur avait été faite à la Cathédrale, et leurs observations ayant été déférées au grand-doyen, deux chanoines, MM. de Malvoisin et de Gastel, furent délégués pour protester contre tout soupçon d'intention irrespectueuse. « Messieurs, dit le chanoine « Malvoisin, le Chapitre, touché d'apprendre que MM. les représentants de la commune « s'étaient plaints de la manière dont ils avaient été reçus dans l'Église primatiale, le « jour du *Te Deum,* nous charge d'avoir l'honneur de vous assurer qu'il n'a jamais eu « l'intention de manquer aux égards qu'il vous doit, et que, dans toutes les occasions, « il sera très-empressé de vous rendre tout ce que vous lui aurez fait connaître vous « être dû. » L'Assemblée générale de la commune se tint pour satisfaite de ces explications; mais le Chapitre ne perdit point l'occasion d'effacer l'impression fâcheuse qu'avait pu laisser l'incident[2]. Cette occasion se présenta d'elle-même. Le 18 avril 1790, le plus grand nombre des gardes nationales de la Meurthe, de la Meuse, de la Moselle, de la Haute-Marne et des Vosges, se rendirent à Nancy, par députation, pour la fête solennelle de la Fédération générale des armes, dont l'ancienne capitale eut l'initiative. On avait jugé que les voûtes de la Cathédrale seraient trop petites pour contenir une aussi grande assemblée militaire. On choisit pour théâtre de cette solennité la colline Sainte-Geneviève, « terre jusqu'alors inhabitée ». Le choix de cet emplacement escarpé, disent les récits du temps, « semblait avoir rapproché du ciel les hommes qui venaient « le prendre à témoin du serment qu'ils allaient prononcer. Libres comme l'air qu'ils « y respiraient, ils n'apercevaient dans ce désert inculte aucunes traces de leur ancienne « servitude ». Au centre du terrain réservé s'élevait un autel surmonté d'un obélisque de quarante pieds, à l'extrémité duquel on voyait flotter dans les airs une grande flamme aux trois couleurs de la liberté. Ce fut encore l'abbé Anthoine qui fut désigné pour

1. Délibération du 29 mars 1790.
2. Délibération municipale du 10 février 1790.

dire la messe « avec explosion d'artillerie ». Les genoux, suivant le langage des écrivains du temps, « fléchissaient devant le seul Être fait pour recevoir les hommages « de l'homme libre »[1].

Le 27 mai de la même année, le Chapitre vint inviter l'assemblée municipale à assister à la Fête-Dieu. L'assemblée décida que la police veillerait « à ce que les rues par lesquelles « les processions passeraient, fussent jonchées de fleurs; que l'on tendrait des tapisseries, « suivant l'usage, au-devant des maisons ». Les officiers municipaux furent « délégués « à la procession », mais on arrêta que les notables seraient « dispensés d'assister aux « cérémonies religieuses ». Il y avait déjà, dans cette résolution, l'indice d'une disposition nouvelle. Cette tendance n'échappait nullement à certains membres éclairés du Chapitre, notamment à l'abbé de Dombasle, qui, prévoyant les progrès funestes de l'esprit révolutionnaire au sein de la population nancéienne, donna, le 26 juin, sa démission d'officier municipal. Le Conseil fit auprès de lui de vaines instances, par l'office de trois délégués. Le prudent chanoine maintint sa résolution dans une lettre d'une extrême courtoisie, où il ne motivait sa retraite que par ces mots : « Les circonstances sont « impérieuses, je suis forcé de céder. » La vérité, c'est que le clergé était, comme nous le dirons plus loin, en face d'un schisme, et la ville à la veille d'un soulèvement populaire : deux circonstances qui imposaient au Chapitre primatial la plus sage réserve.

L'esprit d'insurrection avait été principalement fomenté, à Nancy, par un nommé La Vallée, qui se faisait passer pour capitaine, était réellement marquis, et dont le nom véritable était de Bois-Robert. Déshonoré par une passion honteuse, et interné à la Bastille sur la demande de ses parents, il avait perdu son grade de capitaine au régiment de Champagne, et était venu masquer sa honte à Nancy, sous un nom d'emprunt. Plein de rancune contre l'ancien régime, il inspirait aux sous-officiers la haine des chefs favorisés d'un brevet par les avantages de la fortune et de la naissance. Bientôt, les sous-officiers mécontents formèrent, sous le nom de *Club des Amis de la Constitution*, une société publique, présidée par La Vallée, et renfermant dans son sein tous les éléments de discorde de la cité. On se constitua en séance, dans l'impasse qui se voit encore derrière l'Hôtel-de-Ville. Ce club insurrectionnel tint constamment en échec, pendant de longs mois, le pouvoir de l'assemblée communale. C'est lui, notamment, qui fut le foyer de l'émeute connue sous le nom d'*Affaire de Nancy*, émeute dont nous ne sommes appelé à parler ici que sommairement, pour mentionner le déploiement de solennité auquel donnèrent lieu, dans la Cathédrale, les obsèques du jeune officier Désilles.

1. Liasses de la Révolution. (Archives de la Société d'Archéologie lorraine, t. III, pièces 13 et 67.)

Le prétexte donné à l'insurrection fut le suivant : On accusait les anciens ordres privilégiés de tenter un renversement de la Constitution, et de poursuivre leur but en discréditant le nouveau régime par la pénurie des classes inférieures. On répétait à satiété que les nobles et les prêtres accaparaient les grains pour affamer le peuple et l'amener à capitulation. On invitait donc la garde nationale à se *coaliser* contre les ennemis de la Constitution, c'est-à-dire, aux yeux des clubistes, contre l'aristocratie et le clergé. De là, une campagne entreprise au cri de : *Coalition!*

Après quelques essais de résistance, le Conseil de la commune finit par reconnaître que la réunion des milices citoyennes bien encadrées, venues de divers pays et animées, en somme, d'un bon esprit, n'aurait qu'un résultat fort différent de celui sur lequel comptait La Vallée. C'était vrai. Toutefois, la satisfaction donnée par l'autorité légale aux injonctions du club, rendit les meneurs plus insolents et leur permit de concevoir de plus criminelles espérances. La réunion des milices citoyennes eut lieu; mais, pour éviter le nom de *Coalition*, on adopta celui de *Fédération*. Cette fête, dont nous avons déjà parlé, détournée ainsi de sa première destination, n'eut d'autre résultat fâcheux que d'enhardir La Vallée et sa société. Les imprimés répandus pervertirent les cadres de la garde nationale d'abord, puis ceux de la troupe. Le mécontentement des sous-officiers des troupes royales, enrôlés au club, éclata sur une question de responsabilité administrative, à propos de la nomination de M. de Laurencie au grade de lieutenant-colonel. Les soldats insoumis réclamèrent les comptes de leur masse, séquestrèrent les officiers et ne leur rendirent la liberté que contre un versement de 150,000 francs. Une fois l'argent obtenu, l'orgie commença et la rebellion n'eut plus de bornes.

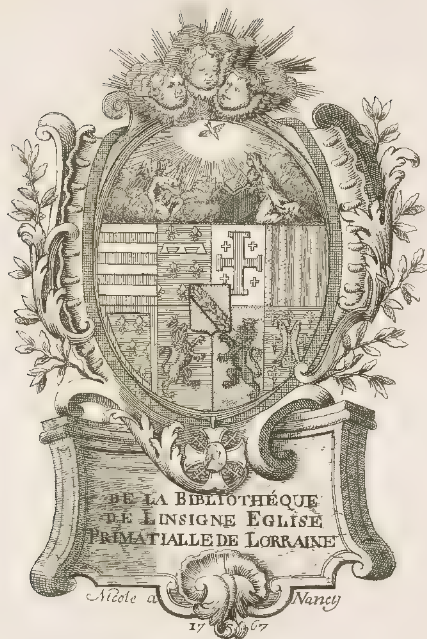
La répression, décrétée le 6 août par l'Assemblée nationale contre les meneurs, fut d'abord très-sévère; mais, bientôt, l'insurrection reprenant le dessus, il fallut avoir recours à des mesures décisives, pour mettre l'honneur et la vie des officiers à couvert contre les insultes et les menaces des troupes. La garde nationale de Nancy était corrompue. L'Assemblée fit venir celles de Metz et de Toul, aidées de quelques régiments sûrs et commandés par M. de Bouillé. On avait offert une capitulation aux troupes insurgées de Nancy, si celles-ci évacuaient la garnison. Les révoltés parurent accepter, et l'armée de M. de Bouillé se disposa à entrer pacifiquement. A quelques pas de la porte Stainville, les clubistes, redoutant une répression terrible, voulurent, au dernier moment, repousser l'armée royale par la force. C'est alors que le jeune Désilles se coucha en travers des canons qu'on avait posés, tout chargés, sur des poutres, et adjura les rebelles de ne pas commettre une telle trahison. On ne l'écouta pas, et le feu fut mis à cette artillerie improvisée. Désilles tomba en héros. Ce fut le signal d'un cruel massacre, où la force resta heureusement à la loi.

Nous ne pouvions, dans cet historique de la Cathédrale, passer sous silence le glorieux fait d'armes qui valut à Désilles l'honneur d'être enterré sous ses voûtes. L'*affaire de Nancy* a donné lieu à des volumes entiers de commentaires. Nous avons résumé en quelques lignes les narrations les plus authentiques de l'époque, et notamment celle de M. Léonard. Notre intention était simplement de rappeler la délibération extraordinaire du Directoire du district de Nancy, motivée par les conclusions du procureur syndic, le 18 octobre 1790. Aux termes de cet arrêté : « 1° des mesures convenables furent prises pour rendre à M. Désilles, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, lieutenant au régiment du Roi, infanterie, citoyen de Nancy par lettres de la municipalité, tous les devoirs funèbres avec la plus grande solennité et pour qu'il fût *inhumé dans la Cathédrale de cette ville,* après avoir été transféré et exposé dans la Maison commune; 2° tous les corps civils et militaires furent conviés à cette cérémonie funèbre; 3° on résolut d'élever dans ladite Église cathédrale un monument propre à transmettre à la postérité l'action généreuse de Désilles et les regrets que sa mort avait causés; 4° tous les citoyens furent invités à porter le deuil pendant huit jours; 5° des lettres de citoyen furent octroyées au père de Désilles, et une démarche officielle faite auprès de lui par le Directoire du département. »

Au moment où cette délibération venait d'être prise, l'évêque de Nancy, accompagné de M. l'abbé Camus, se transporta au Directoire. « Ce digne prélat, qui, par la grandeur de son âme et par ses vertus civiques et religieuses, avait tant de droits de s'intéresser à cette pompe[1] », annonça que son intention était de faire la cérémonie, de donner à M. Désilles la sépulture dans la Cathédrale et dans la chapelle destinée à l'inhumation des prélats et des évêques, « où il devait un jour reposer lui-même » ; il se chargea du soin de la décoration de son église et des diverses inscriptions à placer « à la gloire du héros ». Le Directoire accepta ses offres et lui exprima sa reconnaissance.

La municipalité avait désiré qu'on sonnât dans toutes les églises de la ville. L'évêque avait donné les mêmes ordres. Le soir, on transporta le corps à la Maison commune. « C'était le lieu désigné par le Directoire du département et par la Municipalité comme le plus convenable, pour recueillir et pour présenter à la vénération des citoyens cet enfant de la Patrie qui s'était si généreusement dévoué pour elle. » L'Hôtel-de-Ville de Nancy avait été revêtu d'une magnifique décoration funèbre. Les grenadiers du régiment d'Alsace formaient une garde d'honneur autour du corps.

1. Extrait des registres des délibérations du Directoire du département de la Meurthe, séance du 19 octobre 1790, à Nancy, chez Hœner, imprimeur du Roi.


DE LA BIBLIOTHÉQUE
DE LINSIGNE EGLISE
PRIMATIALLE DE LORRAINE
Nicole à Nancy
1767

Tout le clergé séculier et régulier, qui s'était réuni à la Cathédrale, en sortit à 10 heures du matin avec l'évêque et se rendit, par la rue de la Congrégation[1], à l'Hôtel-de-Ville, pour faire la levée du corps. Le convoi se mit en marche, entre une haie formée à droite et à gauche par la garde nationale, dont les quatre bataillons étaient sous les armes; il fit le tour de la place Royale et passa par la rue des Jacobins[2] pour se rendre à la Cathédrale. Le corps était porté par des lieutenants et des grenadiers de divers régiments du Roi. Trois colonels et le major du régiment du Roi portaient les coins du poêle. Arrivés devant la Cathédrale, trente hommes du régiment d'Alsace, qui formaient le détachement d'ordonnance, et cent hommes de la garde nationale exécutèrent trois décharges de mousqueterie. Le cortége était immense, on mit une heure pour arriver à la Cathédrale. Derrière le Directoire marchaient la municipalité, le Conseil général, l'Université, le bailliage de Nancy, les juges-consuls, la jurande des orfèvres, MM. de Nouë et Malseigne, officiers généraux « commandant la ci-devant province de Lorraine ». Les officiers, la garde nationale et la garnison, puis une affluence considérable de citoyens, en habits de deuil. « Les tambours drapés, les pleurs et la douleur universelle, tout contribuait à rendre cette pompe déchirante[3]. »

La Cathédrale était décorée avec le même soin que la Maison commune. Au frontispice était un invitatoire avec cette inscription : « *Memento meî, Deus meus, in bonum, secundum omnia quæ feci populo huic.* » Toute l'église était tendue en noir, à trente pieds de hauteur. Le maître autel était en velours noir, ainsi que le trône épiscopal. La chapelle mortuaire des Primats était drapée comme le reste de l'église. Au-dessus de la porte de cette chapelle, on lisait ce passage de saint Paul : « *Bonum certamen certavi, fidem servavi; in reliquo reposita est mihi corona justitiæ.* » Des détachements de la garde nationale et du régiment d'Alsace formaient chacun deux lignes, depuis la porte jusqu'au pied du sanctuaire, où était exposé le corps. Ils ouvraient le passage pour l'arrivée du cortége. Le clergé séculier et régulier était placé dans le chœur et dans les chapelles collatérales. La messe fut célébrée par Mgr de la Fare, qui prononça l'éloge de Désilles[4].

La messe finit par les absoutes; le corps fut transporté dans la chapelle sépulcrale, à la place où nous voyons encore aujourd'hui un mausolée, récemment posé, à côté d'un écusson, portant une plaque commémorative de la sépulture du cardinal légat,

1. Aujourd'hui rue de la Constitution.
2. Aujourd'hui rue des Dominicains.
3. Papiers ecclésiastiques de la Société d'Archéologie.
4. Cet éloge est conservé dans les papiers de la Société d'Archéologie, à la suite du procès-verbal de la cérémonie où nous avons retrouvé ces détails. 19 novembre 1790. — Nancy, chez Hœner, imprimeur du Roi.

le seul primat qui y fût alors enterré. « Cette place », dit le rapport du District, « près « d'un des grands hommes qui a régné si longtemps sur la Lorraine, a consolé les « citoyens de ce qu'ils ne pouvaient placer ce héros, comme un autre Turenne, dans « le tombeau des souverains de cette ci-devant province. »

Nous avons retrouvé, dans les cartons de la Société d'Archéologie lorraine, une gravure[1] représentant le tombeau élevé réellement à Désilles en 1790, s'il faut en croire l'inscription suivante, placée au bas de la gravure : « Dédié au département de la Meurthe, « ce monument *élevé à Nancy*, au lieu de sa sépulture. » Nous avons, à vrai dire, quelque lieu de nous défier de cette épigraphe. Elle est l'œuvre du fameux Palloy, maçon, qui, on le sait, avait racheté à bas prix les pierres provenant de la démolition de la Bastille et spéculait sur leur placement dans toutes les provinces de France. Quelque grand événement survenait-il qui mît en relief le patriotisme d'un citoyen, Palloy s'empressait d'offrir aux municipalités un projet de monument commémoratif construit exclusivement « *en pierres des cachots de la Bastille* ». Outre l'effigie réduite de la Bastille même, qu'il trouva moyen de faire agréer par la municipalité de Nancy, et qui figure encore aujourd'hui au *Musée lorrain* de cette ville, Palloy prit occasion de la mort de Désilles pour proposer deux projets de monuments, dont l'un devait être élevé sur l'emplacement actuel du cours Léopold et l'autre à la Cathédrale-Primatiale, sur le lieu de sa sépulture. L'inscription de la gravure qui représente le mausolée donnerait lieu de penser que ce second projet fut réellement exécuté, et que ce monument serait resté à la Cathédrale jusqu'au 10 novembre 1793, jour où furent saccagés tous les tombeaux de cette église. Il consistait en une sorte d'applique verticale en pierre, taillée en forme de sarcophage et placée sur des cubes en maçonnerie. Au-dessus de la couverture de la pierre tumulaire s'élevait un marbre commémoratif portant le portrait de Désilles en médaillon, entre deux branches de laurier. Ce dernier marbre était surmonté d'une urne funéraire à deux anses. Sur la face verticale de la pierre tumulaire les mots *Département de la Meurthe* étaient inscrits dans un médaillon placé au centre des attributs des trois ordres, le casque et l'épée, la crosse et la faux. Le tout reposait sur trois marches en pierre[2].

1. Le dessin original de cette gravure existe aux Archives de Nancy.

2. A titre de curiosité, il n'est peut-être pas sans intérêt de rapporter ici l'épitaphe singulière proposée par l'auteur du projet et qui figure intégralement sur le mausolée représenté dans la gravure appartenant à la Société d'Archéologie lorraine. Voici cette épitaphe : « Ex UNITATE LIBERTAS. André Désilles, né à Cause-Ingau, paroisse « de Saint-Coulon, district de Saint-Malo en Bretagne, au mois de mars 1767, Lieutenant en second au régiment « du Roi-infanterie et mort à Nancy en 1790, fut fait premier chevalier de Saint-Louis au service de Louis XVI, « roi de France.

« Voulant arrêter la fureur des soldats rebelles dans le malheureux combat qui eut lieu à Nancy le 31 août 1790, « première attaque qui fut faite au soutien des décrets de la Nation, il se plaça d'abord à la bouche des canons

Les imprimés contemporains, en décrivant les honneurs exceptionnels rendus à ce brave officier, ont comparé le deuil de la ville de Nancy à celui qu'elle avait manifesté au lendemain des funérailles de Léopold et de Stanislas le Bienfaisant. Cette pompe funèbre fut la dernière grande solennité catholique célébrée à la Cathédrale sous l'ancien régime, et il nous a paru intéressant de prouver que, jusqu'à cette heure, le clergé primatial était resté, devant l'opinion publique, à la hauteur où l'avaient placé son mérite et ses vertus. Il s'était montré ferme en présence de l'émeute; il allait céder à la force du schisme.

Telle était, en effet, la situation du clergé primatial lorsque la marche précipitée des événements vint ébranler les bases fortement assises sur lesquelles reposaient, depuis près de deux siècles, son autorité et sa sécurité temporelle. La première atteinte portée aux prérogatives du Chapitre eut pour objet la question capitale des biens ecclésiastiques que le pouvoir royal, d'accord avec l'Assemblée, dut sacrifier au salut du pays[1].

Nous n'avons point à refaire ici l'historique des embarras financiers où se trouvait

« que ces rebelles dirigeaient contre l'armée commandée par M. de Bouillé ; il se coucha ensuite sur leur lumière ; « il sauva du massacre une colonne de cette armée patriote. Dans ces deux positions, il fut atteint de quatre balles « tirées sur lui par les rebelles. Malgré la perte de son sang et les douleurs aiguës de ces blessures, il ne quitta ce « poste que quand les canons furent en la puissance de la colonne qu'il avait sauvée. Il a reconnu ses assassins et « n'a pas voulu les nommer. Porté dans un lieu de secours avec plusieurs soldats et garde-nationales, il ne voulut « souffrir qu'on touchât ses plaies avant que tous ceux qui étaient là fussent pansés.

« L'Assemblée nationale lui a voté des remercîments et des éloges comme à un second d'Assas.

« Le Roi lui avait envoyé la croix de Saint-Louis pour récompense de ses travaux.

« M. Palloy lui a écrit une lettre pour ses Frères de Paris, destinée pour sa récompense, placée dans le lieu qui « l'a vu naître, *gravée sur une pierre tirée des cachots de la Bastille de même que celle-ci* et celle servant à la gloire « du chevalier d'Assas.

« Il mourut de ses blessures à l'âge de vingt-trois ans six mois; il avait fait ses études à Paris, au collége de « Navarre, où il resta jusqu'à l'âge de seize ans. Il en sortit pour entrer en service dans le régiment du Roi, où « il est resté en activité pendant sept ans, au bout desquels il finit ses jours, dans la nuit du dix-sept au dix-huit « octobre mil sept cent quatre-vingt-dix, deuxième année de la liberté.

« Son corps a été déposé dans le caveau destiné à l'inhumation des évêques de Nancy, où il repose à côté du « cardinal-prince de Lorraine, fils du duc Charles III, fondateur de la Primatiale de Nancy.

« Vous, citoyens, militaires français, prenez son exemple. Vous vivrez de sa gloire. Il ne me reste que le triste « avantage de perpétuer le souvenir de tant de belles qualités moissonnées dans un instant. Puis-je avoir le bonheur, « en lui consacrant ce tribut de reconnaissance, d'exciter chez le lecteur l'amour des vertus qui ont illustré le « défunt. C'est d'après ce vœu, si cher à mon cœur, que je me fais l'honneur d'être le plus zélé de ses admirateurs.

« PALLOY, patriote.

« ANNO SECUNDO LIBERTATIS. »

Nous ne savons si cette épitaphe fut adoptée, mais nous espérons qu'elle subit quelques retouches nécessaires pour nous faire regretter la disparition du monument supprimé par les révolutionnaires.

1. Nous avons dû fréquemment recourir à la collection du *Moniteur* pour retrouver, pendant la période révolutionnaire, les textes des lois et décrets en vertu desquels les biens ecclésiastiques ont été successivement inventoriés et saisis. La suite de ces dispositions légales constitue donc, non-seulement pour le Chapitre de Nancy, mais pour la France entière, l'historique de la transformation des biens capitulaires en biens nationaux.

le gouvernement du roi Louis XVI à la suite des guerres et des famines qui avaient marqué la seconde moitié du XVIII[e] siècle. Nous nous proposons seulement de retracer sommairement par quel enchaînement de faits les richesses *capitulaires*, de quelque nature qu'elles fussent, passèrent des mains de leurs propriétaires en celles de l'État. Cette étude générale nous donnera occasion de déterminer exactement la nature et l'étendue particulières de ces richesses, pour le Chapitre de Nancy.

Dès le 20 septembre 1789, le Roi crut nécessaire de faire appel à la générosité spontanée de ses sujets, en exposant les causes de sa détresse financière dans un arrêt du Conseil d'État qui donnait en même temps autorisation aux Directeurs des Monnaies de recevoir la vaisselle des particuliers ou congrégations, qui serait portée librement en leurs hôtels. Ce document peu connu offre un caractère intéressant. Il indique nettement et sous peu de mots les motifs de la pénurie du trésor royal en numéraire. Ces motifs étaient « les retards éprouvés par le recouvrement des impôts, le resserrement qu'excitait « une défiance générale, la réduction des placements que les capitalistes faisaient habituel-« lement en France, la diminution du commerce d'exportation, les achats considérables « de blé faits au dehors, l'émigration d'un nombre infini de Français qui attiraient des « fonds hors du royaume pour acquitter leurs dépenses; la diminution des voyageurs « étrangers que des troubles intérieurs avaient éloignés de la France[1] ». Pour ces diverses raisons, la crise monétaire avait rendu le prêt des troupes impossible en argent dans les provinces de France. Suivant l'arrêt précité, le roi Louis XVI, « journellement instruit « de ces difficultés, fit remettre à la Monnaie de Paris, toute la partie de sa vaisselle dont « la fonte, en raison du haut prix de la main-d'œuvre, n'occasionnait pas une trop « grande perte ». La reine, disait ce même document, « a pris la même détermination; « les ministres ont suivi ces exemples, et le Roi est instruit que diverses personnes « sont disposées à donner, dans cette circonstance, des marques de leur intérêt au « soulagement des finances. » C'est à ces fins que l'autorisation de recevoir des souscriptions en nature était donnée aux Directeurs des Monnaies. Le remboursement devait être opéré « au prix et de la manière » qui seraient ultérieurement « fixés par l'Assemblée nationale ». Quoique le même arrêt prescrivît l'ouverture d'un registre destiné à mettre sous les yeux du Roi les noms des généreux donateurs, on conçoit que le vague où se trouvait laissée l'estimation des valeurs souscrites dût facilement décourager l'élan des patriotes de bonne volonté. La souscription, mise sous cette forme, ne produisit aucun résultat sérieux. On crut alors qu'un appel de l'Assemblée aurait plus

1. Arrêt du Conseil d'État du Roi, du 20 septembre 1789. (Archives ecclésiastiques de la Société d'Archéologie lorraine.)

de retentissement et, par conséquent, plus d'effet sur le clergé et sur les différents corps de l'État. C'est pourquoi, huit jours après la promulgation de l'arrêt précédent, le 29 septembre 1789, une proposition fut rédigée par un des membres de l'Assemblée et signée par plusieurs députés ecclésiastiques. D'accord avec le pouvoir royal, l'Assemblée nationale « *invitait* les évêques, curés, chapitres, supérieurs de maisons et communautés « séculières et régulières de l'un et l'autre sexe, municipalités, fabriques et confréries, « à faire porter à l'Hôtel des Monnaies le plus prochain toute l'argenterie des églises, « fabriques, chapelles et confréries, qui ne serait pas nécessaire à la décence du culte « divin ». Cette *invitation* laissait une entière liberté à ceux qu'elle visait. Toutefois, le roi Louis XVI crut devoir s'y associer d'une manière plus expresse et lui donner le poids de son autorité souveraine, en joignant à l'envoi dans les provinces du procès-verbal de cette délibération une lettre de son ministre de la guerre, M. de la Tour-du-Pin. C'est dans cette lettre, adressée à Mgr de la Fare, évêque de Nancy, que nous trouvons le passage suivant : « Plusieurs ministres de la religion, se rappelant que, dans les grandes nécessités « de l'État, les églises de France avaient plus d'une fois consacré au soulagement des « peuples les saintes dépouilles des autels, ont applaudi à la proposition de faire porter « aux Hôtels des Monnaies l'argenterie des temples qui ne serait pas nécessaire à la « décence du culte divin; et le Roi qui vous a, Monsieur, récemment invité, avec une « piété si touchante, à venir à son aide par vos exhortations et vos prières, vous invite « encore, en ce moment, à venir à l'aide des finances, dont la rareté du numéraire « augmente chaque jour l'embarras, en vous conformant au vœu exprimé par l'Assemblée « nationale, dans le décret dont je vous envoie un exemplaire. Sa Majesté se reprocherait « de douter de votre zèle dans cette circonstance, et Elle attend de vous que vous « l'inspirerez à tous les corps, à toutes les communautés, à tous les particuliers dont « son exemple et le vôtre doivent exciter puissamment l'émulation et le patriotisme. » Cette seconde invitation de l'Assemblée et du Roi fut transmise à tout le diocèse par l'évêché de Nancy et accompagnée d'une circulaire adressée à chaque curé, à la date du 11 octobre 1789, où nous lisons les lignes suivantes, signées par le vicaire général Camus : « Je crois devoir ne rien ajouter aux motifs pressants et aux considérations touchantes « que contiennent ces lettres, décrets et arrêts; il suffit, sans doute, de les faire connaître « pour être assuré qu'un clergé qui s'est distingué dans tous les temps par son entier « et inviolable dévouement aux intérêts de ses princes et au soulagement de leurs « peuples, se portera, dans cette circonstance, avec tout l'empressement et toute la fidélité « dont il est capable, à suivre l'exemple et l'intention du Roi et de l'Assemblée nationale, « pour subvenir, autant qu'il est en son pouvoir, aux besoins urgents de l'État. »

Ce second appel ne devait encore produire que de bien minimes résultats, si on les compare aux besoins du Trésor. Quinze jours après la publication de cette lettre royale, l'Assemblée était saisie de la proposition définitive et générale de M. de Talleyrand-Périgord, sur les richesses du clergé, et, le 2 novembre 1789, votait le décret qui décidait que les biens de l'Église seraient « mis à la disposition de la Nation ». L'État restait chargé des frais du culte.

Les conséquences de cette loi sont trop connues pour que nous croyions nécessaire d'en donner une analyse qui nous entraînerait hors de notre sujet. Nous nous contenterons de remarquer que l'effet n'en fut point aussi prompt qu'on pourrait le supposer. L'État ne disposa des ressources immenses mises à sa disposition qu'au fur et à mesure des exigences du Trésor. Chaque mutation partielle fut précédée d'un décret spécial qui en régla la forme. Les premiers biens sacrifiés furent ceux des « communautés religieuses », inventoriés et saisis par décret du 20 mars 1790. Jusqu'au 14 avril de la même année, les chapitres, et en particulier celui de Nancy, ne furent point inquiétés. A cette dernière date seulement, parut un nouveau décret, aux termes duquel, par tout le royaume, l'administration des biens capitulaires dut passer des mains de leurs propiétaires, à celles des « Assemblées de département ou de district, ou à leur directoire[1] ». L'article 11 du même décret obligea les nouveaux administrateurs à « dresser immédiatement inventaire « du mobilier, titres et papiers dépendant de tous les bénéfices, corps, maisons et « communautés qui n'auraient pas encore été inventoriés en vertu du décret du 20 mars de la même année[2] ». Cette expropriation, il faut le remarquer, respectait encore l'existence des chapitres et ne s'attaquait qu'à leurs richesses. Trois mois s'écoulèrent cependant sans que l'inventaire ordonné fût dressé et que les chanoines fussent dépouillés officiellement de leurs biens qu'ils ne devaient perdre qu'avec leurs titres. Enfin parut la mesure suprême, qui, supprimant toutes les dignités ecclésiastiques rétribuées, réduisit, sans compensation aucune, les charges de l'État aux appointements des seuls curés de paroisses. Dans sa séance du 1er juillet 1790, l'Assemblée décréta que tous « bénéfices, places, chapelles, « prébendes, canonicats, dignités, *chapitres* et autres établissements ecclésiastiques, pour « l'un et l'autre sexe, qui étaient à présentation, nomination ou collation, soit du Roi, « soit de particuliers, patrons ou collateurs, seraient ou *demeureraient supprimés,* à l'exception « des *bénéfices cures,* qui devraient être à l'avenir exempts de la présentation ou collation « des patrons et autres, pour être soumis à l'élection, dans la forme générale commune à « toutes les cures du royaume ». A dater de ce jour, le Chapitre de Nancy cessa d'avoir

1. Décret du 14 avril 1790.
2. Ce décret, comme nous l'avons vu plus haut, ne s'appliquait qu'aux couvents.

une existence légale aux yeux du pouvoir civil. Sa suppression ne fut plus qu'une question de formalité, et nous allons voir les magistrats municipaux y procéder dans le plus bref délai.

Le 17 juillet 1790, M. Luxer, officier de la municipalité, se présenta dans la salle capitulaire et, en vertu des lois et décrets que nous venons de citer sommairement, annonça aux chanoines sa mission, qui consistait à se faire représenter « tout le mobilier, « de quelle espèce et nature qu'il pût être, appartenant audit Chapitre : ensemble tous les « titres et papiers, documents et registres d'administration et tous autres qui pourraient « exister ». Le Chapitre, à l'unanimité, consentit à cet inventaire et désigna, pour y procéder, trois commissaires : MM. de Vulmont, de Gellenoncourt, chanoines, et Dufay, prébendé. Cet inventaire, que nous avons eu la bonne fortune de retrouver aux Archives municipales de Nancy, nous donne déjà un aperçu sur l'importance des richesses artistiques possédées, à cette date, par le Trésor capitulaire, et sur celle des revenus du clergé primatial. Mais cette indication, toute précieuse qu'elle est, ne saurait être confondue avec une évaluation certaine. Il est, en effet, incontestable que les chiffres portés à l'inventaire de 1790 ont dû être fournis par les chanoines conformément à des actes de cession ou d'achat passés à une date très-antérieure à ce document. Aussi ces chiffres ne représentaient-ils plus, à l'époque de la Révolution, comme nous le montrerons plus loin, les revenus réels du Chapitre, qu'on avait eu intérêt à supposer fixes dans tous les actes postérieurs aux titres originaux d'acquisition, pour diminuer les redevances fiscales, et qui avaient nécessairement varié pendant le cours de deux siècles. Toutefois, les données de l'inventaire de 1790 suffisent pour nous édifier à la fois sur l'*origine* et sur la *nature* des richesses artistiques et des ressources pécuniaires de la Primatiale et de son clergé. C'est à ce titre que nous les résumons ici.

I. — TRÉSOR

Comme œuvres d'art, nous voyons figurer à l'inventaire « six chandeliers et un crucifix en argent, estimés 25,000 livres; une grosse lampe en argent, estimée 4,200 livres; une autre lampe de 310 livres; un soleil de la valeur de 4,000 livres; une vierge d'argent d'Augsbourg valant environ 2,000 livres; six flambeaux d'environ 2,000 livres; quatre encensoirs valant ensemble 1,500 livres; un reliquaire en argent représentant une cuisse de saint Georges, estimé 1,000 livres; la châsse de saint Sigisbert, garnie en argent, de la valeur d'environ 1,000 livres, etc. » Le total des pièces en argent était évalué 47,834 livres. Les objets en cuivre étaient estimés un millier de livres. Nous lisons dans

ce document, entre autres détails curieux, que la chaire à prêcher de cette magnifique église n'était point une œuvre d'art. Elle était simplement en sapin. La boiserie qui décorait la salle capitulaire était celle qui existe encore aujourd'hui dans la sacristie du culte. Il y a peu d'années que ces sacristies ont changé de destination. Au nombre des pertes qui sont à regretter, non moins pour l'art que pour l'histoire locale, figure « une « collection de seize tableaux, représentant, pour la plus grande partie, des primats, « et garnissant la salle du Chapitre ». La sacristie contenait également onze tableaux, « de peu de valeur », dit l'inventaire. Le même document mentionne un tableau de l'Annonciation, « avec un rideau pour le couvrir ». C'est cette *Annonciation* qui est portée déjà sur l'inventaire de la Provisionnelle, comme étant de Michel-Ange. Nous verrons plus loin que cette toile a été accaparée par le district. Il nous a été impossible de retrouver sa trace, après la répartition faite, en 1807, aux musées et paroisses. Sur la même liste nous trouvons encore, outre quatre tableaux formant contre-retables des petits autels, l'indication d'une grande toile ayant pour sujet : *la Dédicace de la Primatiale à saint Sigisbert*. L'*Assomption*, de Girardet, qui lui fait pendant, n'y figure point, ce qui prouve qu'elle n'appartenait point à la Cathédrale avant la Révolution.

II. — BIBLIOTHEQUE

La bibliothèque contenait deux cent vingt-huit *in-folio*, trois cent onze *in-quarto*, neuf cent quarante-cinq *in-octavo* et *in-douze*. L'inventaire mentionne « qu'il ne s'en trouvait aucun qui fût bien rare ni bien précieux ». Cette bibliothèque, ou plutôt ses traces, existent encore aujourd'hui; mais les quelques volumes dépareillés qui ont gardé leur place sur les rayons du grenier de l'ancienne sacristie du culte (aujourd'hui sacristie des Chanoines) ne méritent guère l'attention du bibliophile.

REVENUS DU CHAPITRE PRIMATIAL

Les revenus du Chapitre primatial, portés à l'inventaire de 1790, provenaient de quatre sources bien distinctes :

1° Les revenus des *chapelles* dont l'usufruit appartenait au *collége primatial*.

2° Les revenus particuliers aux chapitres, abbayes, prieurés, etc., qui avaient été confondus avec le Chapitre primatial, soit par la bulle pontificale de fondation, soit en vertu de réunions postérieures à cette bulle.

3° Les revenus provenant des maisons, terres et forêts appartenant en toute propriété au Chapitre primatial.

4° Les revenus provenant des impôts et redevances en nature.

Nous avons analysé l'inventaire de 1790 de manière à présenter, dans un résumé clair et succinct, l'ensemble de ces diverses ressources, et à établir dans quelle mesure le clergé primatial pouvait être atteint par l'expropriation opérée au profit de l'État, des biens qui assuraient son indépendance et sa sécurité temporelle.

I. — BÉNÉFICES A LA COLLATION DU CHAPITRE

Cette première source de revenus provenait, comme nous l'avons dit, des *chapelles* attribuées au Chapitre dans toute l'étendue de la circonscription primatiale.

« Le mot de *chapelle,* dit M. l'abbé Matthieu[1], désignait tout à la fois un oratoire élevé en l'honneur du Christ, de la Vierge et des saints, et le revenu assigné au clerc chargé d'y prier, suivant les intentions de ceux qui l'avaient érigé. Ces revenus et ces charges variaient à l'infini, suivant la volonté des fondateurs. A côté de quelques chapelles qui ne rapportaient que quelques écus ou moins encore, comme celle de *Saint-Laurent,* à Rambervillers, estimée à *deux francs* par an, les Pouillés en mentionnent d'autres qui valaient une bonne cure ou une prébende de chanoine, par exemple celle de Notre-Dame de Foy, à Domjulien, qui rapportait 398 livres. »

Le Chapitre se réservait, suivant l'importance du bénéfice, une partie du revenu ou en abandonnait la totalité à celui qu'il désignait pour titulaire.

Les bénéfices à la collation du Chapitre primatial se composaient des cures de Custines, de Buzy, Abbéville, Hatrize, Valleroy, Fameck, Œutrange, Vahl, Guénange, Condé-Northen, Secourt, Gouin, Sailly, Baronville, Bistroff, Bermering, Racrange, Thicourt, Volmerange, Salonne, Haraucourt-lès-Marsal, Burthecourt, près Vic; celle de Manhoué (par alternative avec le Chapitre de la cathédrale de Metz); celles de Puttigny, Dieuze, Assenoncourt, Gelucourt; celle de Guéblange (par alternative avec les Chartreux de Bosserville); les chapelles de Saint-Étienne, la Trinité, de Saint-Jacques et de Saint-Antoine, en la paroisse Notre-Dame; celle de Saint-Jacques et de Saint-Claude du Terreau, en la paroisse Saint-Nicolas; les cures et vicairies perpétuelles de la ville, savoir : Saint-Sébastien, Saint-Epvre, Saint-Roch, Saint-Nicolas et Saint-Fiacre; celle de Roselieures; la chapelle de Saint-Claude, à Einville; celle de Saint-Michel, à Saint-

1. *L'Ancien Régime dans la province de Lorraine et Barrois,* page 127.

Nicolas-de-Port; quatre chapelles à Dieulouard; les cures de Saint-Remimont, de Loupmont (cette dernière par alternative avec l'abbé de Saint-Mihiel); celles de Heillecourt, Laxou, Guermange, Bezange-la-Grande (cette dernière par alternative avec le prieur de Froville); celles de Mulcey, Gerbéviller, Liépvre, Allemand, Rombach, Sainte-Croix, Saint-Hippolyte, Sainte-Marie-aux-Mines, Seichamps, Bouxières-aux-Chênes, Anthelupt, Frolois, Dombasle; la chapelle de la Vierge et de Saint-Jean l'Évangéliste, en l'Église cathédrale; celle de Saint-Genest, à Laxou; celle de Notre-Dame-de-Pitié, en l'église d'Azelot.

II. — REVENUS DES COMMUNAUTÉS RÉUNIES A LA PRIMATIALE

Outre ces revenus de *chapelles*, variables et portés, comme tels, simplement *pour mémoire,* à l'inventaire, divers bénéfices étaient réunis au corps du Chapitre, et figurent sur la liste de ses revenus pour les sommes suivantes :

Les cens du chapitre de Saint-Georges	354 liv	25 sols	6 den.
Rentes primatiales.	875	3	»
Rentes de Saint-Georges	3,333		160
Redevances de Saint-Georges	94	3	9
Revenus de l'abbaye de Saint-Martin.	46,889	1	8
— du prieuré de Salonne.	19,595	4	3
— du prieuré de Notre-Dame	5,659	15	9
— du prieuré de Saint-Nicolas.	1,241	2	»
— du chapitre de Dieulouard	6,999	18	6
— du prieuré de Varangéville	19,089	10	»
— du chapitre de Saint-Georges	24,294	6	»
Total en livres.	128,426 liv	11 sols	» den

III. — REVENUS DE PROVENANCE IMMOBILIÈRE

MAISONS. — La mense primatiale possédait :

Seize maisons de chanoines, y compris celles des dignitaires. — Une maison sise à la Ville Vieille. — La maison de la Maîtrise attenant à l'église. — Un petit jardin, à la porte Saint-Georges, loué 62 livres, au profit d'un sous-chantre, et faisant partie de ses émoluments.

Quatre maisons louées, dont le revenu était de	2,531 liv	13 sols	4 den
Locations diverses dans la Maîtrise.	372	»	»
	2,903	13	4

FORÊTS. — Le relevé des propriétés forestières du Chapitre est le suivant :

Bans.	Arpens.	Hommées.	Perches.
Villers-lès-Nancy	31	8	»
Dombasle	22	2	»
Aboncourt	47	2	»
Saulxures	36	2	»
Lenoncourt	111	3	»
—	35	8	»
Northen	114 1/2	»	»
—	106 1/2	»	»
Abbéville	42	»	»
Bronvaux	9	»	»
Hatrize	14	»	»
Faulquemont	39	»	»
Ancy-lès-Solgne	8	»	90
—	10	»	18
Clairlieu	80	2	»
Vandœuvre	334	1	»
Méréville	87	3	»
—	56	2	»
Mondon	690	»	»
Lièpvre	953	»	»
Salonne	306	»	»
Vannecourt	104	»	»
Salival	40	»	»
Haraucourt	25	»	»
	332	33	108

Le rapport total de tous ces bois est évalué, dans l'inventaire, à 6,000 livres.

Si nous groupons ensemble les chiffres précédents, nous trouvons que l'ensemble des revenus du Collége primatial, évalués en argent, est le suivant :

				EN MONNAIE COURANTE.	
Chapelles	*Pour mémoire.*				
Bénéfices et revenus des chapitres réunis au Collége primatial	128,426^{liv}	11^{sols}	»^{den}	165,668^{fr}	83^{c}
Revenus immobiliers. — Maisons	2,903	13	4	3,745	53
— Forêts	6,000	»	»	7,740	»
Total	131,330^{liv}	4^{sols}	4^{den}	177,154^{fr}	36^{c}

Pour comprendre dans un chiffre général la totalité des revenus de toute sorte et provenance du Chapitre, il faut joindre à ces 130,000 livres environ de revenus,

outre le produit variable des chapelles, les redevances en nature, qui se montaient, en l'année 1790, aux quantités suivantes :

	Blé. Resaux.	Blé. Bichets.	Avoine. Resaux.	Avoine. Bichets.
Revenus du chapitre de Nancy	1,28	25	1,250	2
— de l'abbaye de Saint-Martin	56	»	25	»
— du prieuré de Notre-Dame	114	2	110	»
— du prieuré de Saint-Nicolas	264	2	264	»
— du chapitre de Saint-Laurent de Dieulouard	95	»	95	»
— du prieuré de Varangéville	270	2	270	2
— du chapitre de Saint-Georges	435	2	453	2
Total	2,537	10	2,467	6
Valeur en hectolitres	2,997^{h} 31^{lit} 78^{c}		2,894^{h} 07^{lit} 42^{c}	

Telles étaient les ressources de la Primatiale en l'an 1790.

CHARGES ORDINAIRES DU CHAPITRE PRIMATIAL

A côté et en regard de ces chiffres, il peut être intéressant de placer, pour les comparer aux chiffres actuels, ceux qui représentent les charges diverses et le budget des dépenses ordinaires pendant l'exercice d'une année.

Voici comment ces chiffres se groupent sur le résumé que nous avons dressé, d'après le même inventaire.

CHARGES ET DÉPENSES

				En monnaie courante.	
Rentes au profit de diverses personnes	6,208^{liv}	6^{sols}	3^{den}	8,808^{fr}	»^{c}
Fondations diverses	3,147	1	6	4,059	39
Total	9,355	7	9	12,067	39

BUDGET DE LA CATHÉDRALE EN 1790

ÉMOLUMENTS

Deux sous-chantres	687^{liv}	2^{sols}	8^{den}	886^{fr}	36^{c}
Quatre vicaires	1,600	»	»	2,064	»
Sacristains	942	»	»	1,240	98
Bibliothécaires	1,047	16	»	1,351	47
Sept paires et demi de resaux au domaine de Nancy					
Total	4,276^{liv}	18^{sols}	8^{den}	5,542^{fr}	81^{c}

FRAIS DE CHŒUR ET DE SACRISTIE

Report	4,276[l.v]	18[sols]	8[den]	5,542[fr]	81[c]
Clerc de sacristie	124	»	»	159	96
Frotteur.	170	10	»	219	79
Luminaire	1,100	»	»	1,419	»
Processions	200	»	»	258	»
Entretien des ornements.	500	»	»	645	»
Appointements du receveur.	2,583	6	»	3,332	37
Officiants de la semaine sainte.	13	10	»	17	26
Ponctuateur	328	»	»	423	12
Vergers, horlogers et sonneurs	419	15	»	541	25
Bedeau	186	10	»	240	43
Entretien de l'orgue	31	»	»	39	99
Organiste	666	10	»	859	64
Musiciens ordinaires	6,836	10	»	8,818	93
Directeur et maître des enfants de chœur .	1,100	»	»	1,419	»
(Plus 31 resaux de blé au même directeur.)					
Symphonistes.	527	»	»	679	83
Deux musiciens extraordinaires	248	»	»	319	92
Instruction des enfants de chœur.	100	»	»	129	»
Éducation musicale des enfants de chœur. .	372	»	»	479	88
Gratification aux enfants de chœur	46	»	»	59	34
Abonnement au médecin	62	»	»	79	98
Apothicaire	77	10	»	99	82
Perruquier.	51	13	»	66	43
Cordonnier	320	»	»	412	80
Tailleur.	170	»	»	219	30
Bonnetier	100	»	»	129	»
Marchand de drap	1,000	»	»	1,290	»
Chauffage des enfants de chœur (4 cordes)	100	»	»	129	»
Forestiers et gardes-bois du Chapitre . . .	709	»	»	914	61
Entretien de bâtiments	8,000	»	»	10,320	»

PORTIONS CONGRUES ET PENSIONS

Vicairie perpétuelle de Ste-Marie-aux-Mines.	904[liv]	»[sols]	314[den]	1,167[fr]	42[c]
Cure de Villers-lès-Nancy	64	»	18	82	63
Cure de Salonne.	155	»	»	199	95
Vicaire de Bronveaux.	452	1	8	583	16
A la ferme générale.	44	12	2	57	36
D'autre part	10	11	7	13	47
A reporter.	32,043[liv]	126[sols]	357[den]	41,369[fr]	45[c]

Report	32,043[liv]	126[sols]	357[den]	41,369[fr]	45[c]
D'autre part	3	17	6	4	73
L'entretien des ornements, linges d'église des différentes paroisses où le Chapitre était décimateur, se portait communément à . . .	500	»	»	645	»
Les frais extraordinaires de toute espèce se portaient environ à.	1,000	»	»	1,290	»
Le Chapitre était, en outre, obligé d'acquitter pour diverses fondations en différentes paroisses.	3,045	21	6	3,929	11
Total	36,620[liv]	14[sols]	9[den]	47,238[fr]	29[c]

Le total des dépenses *ordinaires* indiquées à l'inventaire s'élevait donc, en 1790, à :

Charges et fondations diverses	9,355[liv]	7[sols]	9[den]	12,067[fr]	39[c]
Budget d'entretien et frais du culte	36,620	14	9	47,238	29
Total.	45,976[liv]	2[sols]	6[den]	59,305[fr]	68[c]

En comparant ce chiffre d'environ 60,000 francs à celui des revenus, qui est à peu près de 180,000 francs, on serait tenté de croire que, chaque année, la somme à distribuer en deniers au Chapitre était d'environ 120,000 francs, et que les redevances en nature, au cours de l'époque, pouvaient représenter une somme de 60,000 francs, environ, pour le blé, et de 40,000 francs pour l'avoine[1].

Une telle estimation serait absolument erronée. Pour les raisons que nous avons dites au début de cette analyse, les revenus inscrits à l'inventaire de 1790 n'étaient point des revenus réels. Les dépenses accusées n'étaient également que les dépenses *ordinaires*, et chaque année apportait avec elle son contingent d'imprévu, réparations, procès, etc., qui venaient grever lourdement le dividende des chanoines. Heureusement, nous avons une méthode sûre pour nous faire une idée exacte du revenu réel de chacun; c'est de recourir aux *registres de compte* du siècle dernier, qui sont conservés aux Archives départementales. C'est là que figurent les recettes et dépenses véritables du Chapitre, ainsi que les sommes perçues, à titre de dividende, par chacun de ses membres.

Prenons comme exemple deux années extrêmes, l'une, voisine de la prise de possession du chapitre, l'autre, voisine de sa suppression, et faisons la comparaison. Voici le compte de dépense pour l'année 1745.

1. Le cours du blé en l'année 1789, était d'environ 18 francs le resal d'après les almanachs de l'époque.

DÉPENSE EN DENIERS DU CHAPITRE POUR L'ANNÉE 1745

Préciput	13,736 liv	» sols	» den
Distribution aux chanoines	36,844	»	8
Pension de l'abbé Hugo	1,200	»	»
Frais de chœur et de sacristie	6,378	8	9
Dignitaires du Chapitre de Saint-Georges	189	1	8
Officiers et sujets de l'église	3,041	3	6
Musique	4,772	17	3
Dixième royal	1,258	11	1
Gages des forestiers	95	11	3
Aumônes	183	5	»
Avocats et frais de procès	994	9	9
Réparations et entretien	12,143	9	4
Bâtiments et sacristies	6,349	15	5
Frais de toutes sortes	4,510	19	2
Réduction et indemnités	4,935	18	8
Appointements du comptable	800	»	»
Frais d'audition de compte	48	15	»
Reprise	4,818	6	3
Total	102,295 liv	12 sols	9 den

Voici le même compte pour l'année 1789.

DÉPENSE EN DENIERS DU CHAPITRE PRIMATIAL POUR L'ANNÉE 1789

1° Porté en recette, fruits de 1789, au compte de 1788	54,289 liv	14 sols	11 den
2° Distribution aux chanoines	34,627	13	7
3° Appointements des sous-chantres	1,434	1	2
4° Desserte des chapelles	144	12	6
5° Frais de chœur et sacristie	1,471	19	4
6° Officiers et sujets de l'église	1,989	15	10
7° Musique	5,938	14	7
8° Gages des forestiers	248	4	3
9° Aumônes	201	10	»
10° Avocats et frais de procès	579	14	3
11° Entretien et réparations	1,560	1	1
12° Frais de toutes sortes	2,648	17	6
13° Reprises	58,369	»	1
Frais d'audition des comptes	31	»	»
Total	163,544 liv	19 sols	1 den

Comme on le voit par les deux résumés précédents, la dépense du Chapitre, en moins de quarante années, s'était élevée de 102,000 à 160,000, livres et la masse commune des chanoines s'était réduite de 36,000 à 34,000 livres, ce qui n'assurait à chacun qu'une part respective d'environ 1,500 francs de notre monnaie actuelle.

Quant à la distribution des redevances en nature, voici (toujours en nous rapportant au registre du compte de 1745) comment la répartition était faite pour le revenu, en blé et avoine, des biens propres au Chapitre de Nancy :

	BLÉ.		AVOINE.		CHAPONS
	Résaux.	Bichets.	Résaux.	Bichets.	—
MM. de Bouzey, grand-doyen	73	3	62	»	6
de Vence, prévôt	73	2	62	»	6
de Losandières, grand-chantre	55	1/2	46	2	4 1/2
Vautrin, chantre	36	3	31	»	3
Anthoine, écolâtre	55	1/2	46	2	4 1/2
A chacun, les autres chanoines (au nombre de 18)	36	3	31	»	3
Aux trois chanoines-clercs	11	1	9	2	1
A un premier chanoine-clerc	22	2	9	»	2
Aux sieurs prébendés (ensemble)	108	»	91	1	8
A trois employés	20	»	20	»	»
Au prêtre desservant la chapelle de Saint-Quirin, à Ville-en-Vermois	4	2	4	2	»
Au comptable-receveur	12	»	»	»	»
Au maître de musique	25	»	»	»	»
A l'organiste	3	»	»	»	»
Pour sauvegardes de Nancy	7	2	7	2	»
Pour sauvegardes de Bosserville	5	»	5	»	»

Cette répartition correspondait, en 1745, à un total de 1,236 résaux de blé, 3 bichets. C'est celle qui fut conservée jusqu'aux dernières années. En 1789, le revenu était de 1,285 resaux, 2 bichets de blé et de 1,250 resaux et 2 bichets d'avoine. On voit que la part de chaque bénéficiaire n'avait presque pas varié.

En 1789, les recettes en deniers s'étaient élevées à 161,309 livres 16 sols 3 deniers, chiffre supérieur à celui que nous avons vu porter à l'inventaire; mais les redevances envers l'État sur les produits des cens étaient montées à 54,283 livres 14 sols 11 deniers, et la masse des chanoines, grevée elle-même, ne s'éleva guère, cette année-là, pour 25 copartageants, à plus de 30,000 francs. Le revenu, d'environ 1,100 livres par chanoine, était donc, on le voit, fort éloigné de celui que l'imagination de certains historiens prête aux membres des associations religieuses, à la veille de la Révolution. Depuis Boileau, dans le langage ordinaire, le chanoine de l'ancien régime était resté un type de

comparaison, qui représentait la vie facile, abondamment pourvue. Or, en 1789, un chanoine de Nancy devait vivre et subvenir aux frais d'une représentation dispendieuse avec 1,100 livres de revenu, 36 resaux de blé, 31 resaux d'avoine et 3 chapons; voilà la vérité. En présence de ces chiffres irrécusables, on comprend que les hauts dignitaires du clergé fussent choisis de préférence dans les classes nobles et fortunées pour permettre aux titulaires des prébendes de subvenir à l'insuffisance de leurs appointements par les ressources de leur fortune personnelle, et de former ainsi l'appoint des dépenses nécessaires à l'état de maison d'un chanoine.

Nous bornerons là la digression que nous avons dû faire dans le domaine des chiffres. Ces détails, d'ailleurs, nous ont paru, mieux que tous autres, propres à donner une idée précise du mode d'existence des membres d'un Chapitre dans une grande ville de province, au XVIII[e] siècle. Trop souvent les critiques portées contre les institutions du clergé sous l'ancien régime reposent sur une connaissance fort imparfaite des conditions matérielles imposées à ces institutions. Les chiffres ont une force et une raison devant laquelle il nous semble que tous les écrivains de bonne foi doivent s'incliner. C'est à ce titre que nous avons analysé avec soin l'inventaire d'expropriation pour en dégager l'intérêt qu'il renferme, soit qu'on l'envisage au point de vue de l'histoire générale du pays, soit qu'on le considère comme une page détachée de la chronique du Chapitre primatial que nous nous sommes proposé de retracer à grands traits.

L'inventaire fut terminé le 29 juillet 1790. Tous les chanoines déclarèrent unanimement qu'en « comparaissant, par respect pour les décrets de l'Assemblée nationale sanctionnés « par le Roi, ils n'entendaient préjudicier à aucun de leurs droits, notamment à ceux « qui pouvaient résulter de l'article 14 du traité conclu à Vienne le 28 août 1736 ». Un seul chanoine, l'abbé Barail, protesta, parce que la convocation n'avait pas été régulière[1]. Le consentement du Chapitre à l'inventaire n'était pas un acte de soumission. La protestation du chanoine Barail n'était pas davantage un acte de rébellion contre les décrets de l'Assemblée; nous en trouvons la preuve dans l'attitude que prit, quelques mois plus tard, ce même ecclésiastique, à l'égard de son évêque, dès que celui-ci se trouva aux prises avec les difficultés réelles de la nouvelle constitution. Mais un tel dissentiment trahit déjà une hésitation inévitable à ce moment de notre histoire, où les véritables vocations religieuses allaient être soumises à de cruelles épreuves. Aussi importe-t-il d'interroger et de contrôler avec la plus grande attention nos archives, sur tous les événements de cette période, pour détruire des préjugés et mettre en

1. Procès-verbal de l'inventaire dressé par M[r] Luxer, à la Cathédrale, 1790. (Archives municipales de Nancy.)

lumière des faits qui, jusqu'à ce jour, sont demeurés obscurs et qui intéressent l'honneur du clergé lorrain.

Par la première enquête du 17 juillet 1790, l'État avait établi les bases de ses nouvelles propriétés. Dès le 8 janvier 1791, Mgr de La Fare crut devoir élever une protestation formelle contre les décrets qui supprimaient tous les chapitres et transformaient la Constitution civile du clergé. « Je donnerai, disait-il, l'exemple de la soumission aux « lois, rendrai à César ce qui appartient à César, toutes les fois que César n'exigera rien « de moi qui m'empêche de rendre à Dieu ce qui appartient à Dieu. » Plus loin, dans la même lettre, il écrivait : « Je ne peux concourir à la suppression du Chapitre de « mon Église cathédrale, ni, conséquemment, nommer des vicaires pour le remplacer, « à moins que l'Église n'autorise cette suppression, et n'ordonne l'établissement de « ces vicaires[1]. »

En voyant la crise que soulevait dans le sein du clergé l'application des nouvelles lois, Mgr de la Fare se retira à Trèves où, le 26 mai de la même année, il écrivit une instruction formelle qui déclarait « nulle, illusoire, attentatoire à l'autorité de l'Église et aux « droits de la hiérarchie la suppression du Chapitre de l'Église cathédrale de son « diocèse, prononcée par une autorité incompétente ». En même temps, il déclarait « coupable de schisme, d'usurpation et d'intrusion sacrilége, tout curé du diocèse ou « tout autre prêtre, soit diocésain, soit étranger, qui avait accepté ou accepterait des « fonctions dans le prétendu vicariat que son successeur constitutionnel entreprendrait « d'établir[2] ». Ces derniers mots étaient dictés au prélat par la conscience d'une situation toute nouvelle pour son clergé, auquel les lois civiles récentes imposaient l'obligation, en désaccord avec la hiérarchie reconnue par les lois religieuses de l'Église catholique, de pourvoir, sans délai et par *voie d'élection*, à la nomination d'un évêque.

Le départ de Mgr de la Fare, depuis longtemps pressenti, fut l'occasion de manifestations tumultueuses, qui heureusement ne donnèrent lieu à aucun désordre grave. Le Chapitre cathédral subit seulement le contre-coup de l'opposition manifeste du prélat aux lois nouvelles et de son émigration prévue. Les chanoines ayant demandé à être exemptés du *sou de paroisse*, se virent refuser cette faveur, le 26 juin 1790, au moment même où le plus éminent d'entre eux, l'abbé de Dombasle, donnait sa démission d'officier municipal[3]. Sur la fin de la même année, la populace, apprenant que l'évêque méditait de se retirer à l'étranger, forma le projet de lui témoigner, par quelque insulte grave et

1. Lettre de Mgr de La Fare, du 8 janvier 1791.
2. Lettre du même prélat, du 26 mai.
3. Délibération municipale du 26 juin 1790.

publique, le ressentiment que lui causait une telle retraite. Le bruit de ce dessein vint à la connaissance de la Municipalité. Le 11 décembre, l'officier de la maréchaussée nommé Goswald, introduit dans l'Assemblée des représentants de la commune, informa les magistrats municipaux qu'un complot était ourdi « pour arracher, le dimanche matin, les armoiries de l'évêque placées dans le fond du chœur de l'église, sur le trône primatial ». D'après son rapport, l'abbé sacristain avait été informé de ce complot par le sonneur. On fit venir cet ecclésiastique, nommé Monet, qui confirma le rapport de la maréchaussée. Lui-même avait, « du consentement de l'évêque », enlevé les armoiries qui pouvaient provoquer du tumulte. « Le complot », ainsi que le mentionne le procès-verbal de la séance, « s'évanouissait donc de lui-même » par la prudence de l'évêque[1].

Aussitôt que le départ de Mgr de la Fare fut connu, le ressentiment des exaltés fit place à une colère manifeste. La contribution patriotique du prélat absent fut taxée par l'Assemblée municipale à la somme de 15,000 livres, d'après une estimation qui portait son revenu à 75,000 livres. L'exemple du prélat avait été suivi par un certain nombre de membres distingués et haut placés du clergé lorrain. Cette émigration n'était pas particulière au diocèse de Nancy. La promulgation de la Constitution civile avait jeté le désarroi dans tout le clergé français. Le Gouvernement profita de cette hésitation pour procéder à la solennité du serment civique. On annonça que le serment serait prêté par tous les fonctionnaires, à la Cathédrale et dans chaque paroisse. Depuis son départ, Mgr de la Fare avait publié plusieurs circulaires et mandements destinés à soutenir le clergé lorrain dans son esprit de résistance. Deux circulaires intitulées : *Lettre pastorale de Mgr l'Évêque de Nancy, à l'occasion du serment ordonné par les décrets sur la Constitution civile du clergé,* et *Lettre de Mgr l'Évêque de Nancy à MM. les administrateurs composant le Directoire du département de la Meurthe,* furent déclarées séditieuses par le Corps municipal, dans sa séance du 13 janvier 1791, et dénoncées à l'accusateur public. La Municipalité fit ensuite une proclamation contre ces écrits. Le jour même de la prestation de serment, le 21 janvier 1791, la garde nationale fut mise sous les armes, « autant pour pourvoir à la sûreté individuelle de tous, quelle que fût leur opinion, que pour détruire les bruits calomnieux « insérés dans la lettre pastorale attribuée à Mgr l'Évêque de Nancy, et dans laquelle on « suppose que les citoyens de Nancy sont capables de se porter à des voyes de fait « contre des fonctionnaires qui ne prêteraient pas leur serment[2] ». En conséquence, quatre bataillons de la garde nationale furent distribués au-devant de l'église, les troupes de

1. Délibération municipale du 11 décembre 1790.
2. Délibérations municipales des 20 et 21 janvier.

ligne prêtes à marcher au premier signal. « Les perturbateurs », disait l'avis du jour affiché par la Municipalité, « devaient être livrés à la vengeance des lois. »

Il y eut un moment de confusion dans la conscience de tous les ecclésiastiques placés entre la persécution et le schisme. Un certain nombre, à Nancy, demandèrent l'autorisation de ne prêter serment à la nouvelle Constitution qu'avec de sérieuses restrictions, réserves et explications, qui les missent à couvert contre tout reproche de l'évêque. Le Conseil municipal ne se crut point le droit de permettre cette infraction à la loi sans avis préalable des pouvoirs publics. On transmit la demande au Gouvernement. L'Assemblée répondit par un décret, en date du 4 février, qui ordonnait rigoureusement de s'en tenir à la formule prescrite du serment, « sans préambule, explication ou « restriction ». Cette dernière sévérité consomma le schisme et accrut considérablement le nombre des prêtres qui préférèrent l'exil à la pratique du culte assermenté[1]. Les chanoines de la Cathédrale n'avaient déjà point attendu, pour la plupart, la réponse officielle de l'Assemblée. Dès le mois précédent, l'église était déserte; le Chapitre s'était dispersé. Le 21 janvier 1791, le jour même de la prestation de serment, et pour cette cérémonie, la Municipalité s'était trouvée dans le plus grand embarras lorsqu'il lui avait fallu découvrir un chanoine qui dît la messe paroissiale du dimanche, où tous les fonctionnaires devaient jurer sur l'Évangile. On avait fait appeler le vicaire sacristain Monet, celui dont les idées étaient les plus sympathiques au nouveau régime. Cet ecclésiastique avait dû avouer à la municipalité que, depuis quelque temps, on ne chantait plus de messe paroissiale à la Cathédrale, faute d'officiants. Sur l'invitation qui lui fut faite, il consentit cependant à la célébrer le lendemain, ajoutant qu'il ne pourrait la dire que sur un autel collatéral[2]. Voilà où en était déjà le clergé primatial, avant même qu'on lui eût imposé aucune autre obligation rigoureuse, à l'égard de la nouvelle Constitution, que celle d'un serment de fidélité. Enfin, la cérémonie eut lieu, grâce au prêtre sacristain. Les citoyens délégués désignés pour recevoir les serments à la Cathédrale-Primatiale furent MM. Genaudet, Oudin, Sour, Bouzonvillers, Colin et Durand, *secrétaire*. Cette première cérémonie terminée, l'Assemblée municipale se préoccupa de faire porter à la connaissance des citoyens la Constitution civile. Le seul mode de publicité qui parut convenable fut la lecture dans les églises paroissiales, en chaire et par les curés, après le prône. C'est dans ce but qu'on décida d'adresser aux curés du diocèse une « lettre très-honnête », pour les inviter à faire la lecture des nouvelles lois. Quelques-uns acceptèrent cette

1. Délibération municipale du 23 janvier 1791.
2. *Idem*, du 22 janvier 1791.

mission; mais la majeure partie refusèrent de prêter un tel office au gouvernement, soutenus qu'ils étaient dans leur résistance par les mandements de Mgr de la Fare. Un tel refus ne pouvait manquer d'être exploité contre le clergé par les clubistes. Aussi, vers la fin de février, fit-on circuler en ville une pétition excitant la Municipalité à prendre les mesures prescrites par la loi à l'égard des membres du Chapitre qui refusaient de prêter serment à la nouvelle Constitution. On invitait les édiles à appliquer le décret relatif à l'abolition des distinctions extérieures et des armoiries. Le Conseil général répondit « que les chanoines avaient cessé leurs offices, que la municipalité avait pourvu à l'exé-« cution du décret sur la suppression des armoiries et veillerait à ce que la défense de donner « aux hommes l'encens consacré à la divinité seule fût respectée [1] ». Toutes ces rigueurs éloignèrent de plus en plus le clergé primatial du nouveau régime, et lorsque, le 22 mars, on voulut trouver un clergé suffisant pour chanter un *Te Deum* à la Cathédrale, à l'occasion du rétablissement de la santé du Roi, on dut suppléer à l'absence des principaux chanoines en prenant une délibération où il était dit que le chanoine Barail serait « prié de se donner, pour cette cérémonie, tels adjoints qu'il jugerait à propos [2] ».

Cette situation faite par la Constitution nouvelle au Chapitre dépossédé eut un contre-coup immédiat qui se fit sentir, lorsque, le 6 mai de la même année 1791, une commission fut nommée au sein du Directoire départemental pour « l'apurement « des comptes des cy-devant bénéficiers du Chapitre de la Cathédrale, recettes et « dépenses de l'année 1790 ». Cet apurement donna lieu à un mémoire curieux. La réunion des deux Chapitres de Saint-Georges et de la Cathédrale avait été, dans les années qui avaient suivi cette réunion, l'objet de trois arrêts du Conseil d'État, datés de 1742, du 5 décembre 1744 et du 8 juillet 1762. Aux termes de ces trois arrêts : 1° chaque année, le tiers du revenu des Chapitres réunis devait être distrait au profit de la fabrique; 2° un compte spécial de ces deniers de fabrique devait être dressé; 3° le reliquat actif ne pouvait jamais être diverti et employé à aucun autre usage. Or, depuis leur fusion, les deux Collégiales, n'ayant nul soupçon que la fabrique dût jamais avoir à rendre des comptes à l'État, s'étaient dispensées de dresser un compte spécial des sommes prélevées régulièrement au profit de cette dernière, sur les revenus des chanoines. De là, un grief dont on accrut à plaisir l'importance. Suivant les termes même du rapport, « après quelques années, tous les revenus avaient été confondus : « il n'en avait été rendu qu'un seul compte, sans distinction des recettes particulières « à la fabrique et au Chapitre. Le reliquat actif avait toujours été partagé par les

1. Délibération du 1er mars 1791.
2. *Idem,* du 22 mars 1791.

bénéficiaires[1] ». En vain le Chapitre offrait de produire tous ses comptes depuis 1742, et de prouver qu'il n'y avait point eu de reliquat; la commission de comptabilité, irritée surtout de l'opposition du Chapitre et de son refus de prêter serment, évita, par l'organe de son rapporteur, M. Malglaive, de refaire l'étude des comptes antérieurs à l'année 1789, alléguant que « la chose n'était plus possible et qu'on ne pouvait pas « obliger la Nation à entrer dans un pareil dédale[2] ». Évaluant à 6,000 francs par an le revenu de la fabrique « détourné », le rapport concluait à « la condamnation du Chapitre », auquel on était en droit de demander « un remboursement de *cent mille écus!* » Après bien des tiraillements, on se contenta d'exiger le paiement, pour la seule année 1789, du tiers du revenu des Chanoines : soit 19,052 livres 6 sols 4 deniers. C'était la réponse de l'administration à l'attitude nouvelle du Chapitre. De telles vexations ne pouvaient qu'accroître la tension de rapports créée par la nouvelle Constitution entre le pouvoir civil et le clergé nancéien.

Chanoines et curés se sentaient, d'ailleurs, soutenus dans leur résistance par leur évêque et même par une portion notable de la population, peu favorable au nouveau régime. L'hostilité allait devenir de jour en jour plus accentuée. Des réguliers, professeurs au collège de Nancy, avaient été insultés par leurs élèves, dans l'église même où ils prêtaient serment. Les Frères des écoles ayant refusé de souscrire à cette obligation, avaient été changés deux jours après. Une grande fermentation commençait à régner parmi le peuple, et il était à craindre que l'on ne se portât, de ce côté, à des extrémités contre les prêtres fidèles à l'orthodoxie. Cette situation fut rendue plus difficile encore par l'*élection* d'un nouveau prélat assermenté, en remplacement de Mgr de la Fare.

Une telle innovation produisit, en effet, un déchirement inévitable au sein du clergé diocésain. Les vœux de la Municipalité de Nancy, après une première tentative sans résultat auprès de l'abbé Chatelain, ancien lazariste, se portèrent sur l'abbé Luc-François Lalande, oratorien, premier vicaire général de la métropole schismatique de Paris, ancien professeur de théologie et de langue hébraïque. Lalande s'était recommandé lui-même à l'attention du nouveau régime par une *Apologie des décrets de l'Assemblée nationale sur la Constitution civile du clergé.* Diverses députations du Conseil général, de la garde nationale, des *Amis de la Constitution,* n'avaient point eu de peine à lever ses scrupules. Il annonça son arrivée pour le 3 juin, et fut accueilli par des manifestations populaires conformes aux traditions et aux mœurs révolutionnaires. La première félicitation qu'il reçut

1. Rapport fait au nom du bureau de comptabilité sur la gestion des ci-devant bénéficiers du chapitre de la Cathédrale de Nancy. (Archives municipales.)
2. *Idem.*

aux portes de la ville fut celle des dames poissonnières, corporation qui joua un grand rôle d'apparat dans toutes les cérémonies officielles de cette époque. Entre autres gracieusetés, la dame Hymonet, déléguée pour lui présenter les vœux de ses collègues, lui dit « qu'elle « et ses compagnes, bien grasses et bien dodues, ne pesaient pas seulement une douzaine « de goujons tant elles avaient de plaisir à le voir; qu'elles vendaient du bon poisson et « le lui céderaient à meilleur marché, parce qu'il n'était pas opulent et que, pour défendre « leur religion et leur liberté, elles affronteraient tous les aristocrates et tous les diables ». Telles furent les premières paroles de bienvenue qui saluèrent l'arrivée du nouvel évêque, et les documents de l'époque témoignent de la bonne humeur avec laquelle il les accueillit.

Malgré la défense expresse de Mgr de La Fare, dont nous avons cité plus haut quelques extraits, Lalande trouva, prêts à le recevoir, les dissidents du clergé de la Cathédrale, conduits par trois chanoines schismatiques, MM. Barail, de Gastel et Bouchon. Le chapelain Monet le revêtit des habits pontificaux à la porte Stanislas, et le nouveau prélat constitutionnel fit son entrée à l'église, « où il fut salué, sous le dais, par M. Barail des Noues, du titre d'honnête ecclésiastique, quoique ci-devant noble et chanoine ». La prière faite au seuil du maître-autel, il s'en fut « joyeusement dîner avec les autorités ». Son installation eut lieu le 5 juin, en la Cathédrale, où il prêta serment. L'acte d'institution canonique et la confirmation de son élection furent accordés par Nicolas Diot, évêque schismatique du département de la Marne et métropolitain de l'arrondissement du nord-est. Il avait été ordonné et sacré par trois évêques assermentés : Gobel, évêque de Paris, Saurine, évêque des Landes, et Grégoire, évêque de Loir-et-Cher[1].

François Lalande devait résoudre immédiatement deux difficultés : sa présence consacrait la spoliation de tous les ordres religieux et celle de l'ancien Chapitre; il allait, en outre, avoir à appliquer un décret de trois mois antérieur à son élection qui, pour la première fois, enjoignait aux officiers publics de porter la main sur l'argenterie des églises pour la convertir en monnaie. Jusqu'alors les directoires avaient administré au nom de l'État les biens des paroisses ou chapitres, mais sans rien aliéner ni transformer. On allait tenter de faire un pas de plus, en s'autorisant d'une délibération de l'Assemblée nationale.

En effet, dans la séance du 3 mars 1791, sur la proposition de M. Creuzé-Latouche, cette Assemblée avait rendu le décret suivant : « Article 1. L'argenterie des églises, « chapitres et communautés religieuses *qui a été ou pourra être jugée inutile au culte,* d'après « les inventaires faits suivant l'instruction du Comité d'aliénation, du 19 octobre dernier,

1. Liasses des papiers de la Révolution. (Bibl. de la Société d'Archéologie de Nancy).

« décrétée par l'Assemblée nationale et sanctionnée par le Roi, les 8 et 9 novembre, « sera envoyée par les directoires de districts aux hôtels des Monnaies les plus voisins, « et les directeurs des Monnaies leur en feront passer un reçu par le procureur « général, syndic de leur département. » D'autres articles avaient été votés qui réglaient les dispositions administratives à prendre pour la fonte de ces pièces; ces dispositions venaient d'être récemment rappelées par un dernier décret du 30 mai 1791.

La plupart des paroisses (et la Cathédrale de Nancy fut de ce nombre) éludèrent les effets de ces graves mesures, en faisant admettre que tous les objets d'argenterie renfermés dans les sacristies avaient leur destination marquée pour l'*exercice du culte* et que, par conséquent, aucun ne lui « était inutile ». C'est ainsi que le trésor du Chapitre fut encore une fois sauvé, et l'évêque Lalande tiré de son premier mauvais pas. Mais il restait encore au prélat constitutionnel à triompher d'une difficulté beaucoup plus grave, contre laquelle échouèrent sa science, qui n'était que médiocre, et son ardeur, qui ne pouvait qu'être impuissante contre le dogme et la hiérarchie.

Élu par un collége laïque, Lalande se trouvait en face d'un clergé préparé à la lutte par les mandements rigoureux de l'évêque, Mgr de La Fare. Sa première lettre épiscopale fut immédiatement couverte de protestations et devint l'origine d'une polémique religieuse des plus âpres (8 juillet 1791). Le chanoine Barail, esprit frondeur bien plutôt que libéral, le servait avec une grande vivacité. La plupart des curés se refusèrent à lire en chaire ses mandements[1]. Trois curés de la ville, MM. Charlot, Mollevault et Rollin, entreprirent de les combattre par des lettres lues publiquement à leurs paroissiens[2]. C'était la lutte déclarée. Le titulaire orthodoxe, Mgr de La Fare, adressa à ses diocésains, le 28 juillet 1791, une réfutation du mandement « soi-disant pastoral du soi-disant évêque ». Lalande répondit à cette défense, sans politesse et sans mesure. Il prit pour épigraphe de sa controverse des paroles qu'il disait tirées de Gerson : *Tales excommunicationes pati et timere esset asinina patientia, esset timor leporinus et fatuus.* Le mandement faisait place au pamphlet. Le conflit s'engagea par lettres sur tous les points du diocèse.

C'est pendant cette période, à partir du 13 juin 1791, que furent reçus, en l'Église cathédrale, les serments de la plupart des prêtres constitutionnels. En un an et demi, les officiers de l'état civil enregistrèrent, à Nancy, 47 procès-verbaux de prestations de serment. Toutefois, grâce à la vigilance de Mgr de La Fare, le clergé lorrain fut l'un de ceux qui lutta le plus courageusement pour la foi orthodoxe. Dans le diocèse de Nancy,

1. Archives municipales. Carton C, liasse B, n° 43.
2. Archives de la Société d'Archéologie.

sur 400 prêtres, 113 (un peu plus du quart) prêtèrent serment. Dans celui de Saint-Dié, sur 300, 98 jurèrent fidélité à la Constitution civile. Dans celui de Toul, sur 650 prêtres, 117 seulement le refusèrent. C'était la conséquence de l'absence du pasteur. On peut évaluer à 300 le nombre des ecclésiastiques qui émigrèrent du diocèse de Nancy; à 250, ceux qui émigrèrent du diocèse de Toul; à 50 ceux qui émigrèrent du diocèse de Saint-Dié[1]. Sur les listes des émigrés qui ont été conservées aux Archives, nous avons relevé les noms des chanoines de la Cathédrale : André, Camus, Marcol, Duhoux de Dombasle, Latasse, Delort-Saint-Victor. Nous verrons bientôt les mêmes noms se trouver réunis à d'autres, mais, cette fois, sur le registre d'écrou des prisons.

En s'associant ainsi à un enthousiasme politique dont ils ne paraissaient pas entrevoir les funestes conséquences, les rares membres de l'ancien Chapitre gagnés aux idées nouvelles, et l'évêque constitutionnel lui-même, étaient devenus facilement populaires. Ils le furent bien davantage, lorsque, le 2 octobre 1791, M. Lalande fut appelé à proclamer au pied de l'autel de la Cathédrale, privée de presque tout son clergé, les principes de la Constitution nouvelle. On fit ce qu'on put pour donner à cette solennité un semblant de prestige religieux. Des bataillons de la garde citoyenne formèrent la haie par les rues Saint-Dizier, de Grève, du faubourg Saint-Nicolas et Saint-Georges, jusqu'au parvis de la Cathédrale, où se rendit M. le Maire, ayant à sa droite le drapeau blanc et à sa gauche le drapeau de la Fédération. Derrière lui venaient tous les corps administratifs, séparés chacun par un peloton. Trois vicaires épiscopaux reçurent, en chape, à la porte de l'église, l'Acte constitutionnel. Aux quelques mots que prononça M. Thieriet, maire, un des vicaires répondit : « Entrez dans le temple saint, magistrats « si dignes de la confiance du Peuple : venez déposer sur l'*Autel* la Loi que vous « portez en triomphe. Cette offrande sera agréable à Celui qui est le vengeur suprême « des lois, et qui a donné aux mortels l'exemple de l'obéissance, de l'égalité, de « la simplicité et de l'amour de ses semblables! » Le cortége arrivé dans le chœur, et la Constitution posée sur l'autel, l'évêque Lalande entonna le *Te Deum*. Aussitôt après, la Constitution fut reconduite par tout le clergé constitutionnel jusque sur la porte de la Cathédrale. L'évêque et ses nouveaux prêtres assermentés ne négligèrent rien de ce qui pouvait, dans l'esprit des exaltés, leur assurer une agréable popularité. Une nouvelle bénédiction des drapeaux de la garde nationale ayant eu lieu, le 18 mai 1792, le prélat prononça un discours empreint des idées de philosophie sentimentale du temps. Comme il parlait fort vite, il prit prétexte de

1. *Histoire du diocèse de Toul et de celui de Nancy*, tome V, par l'abbé Guillaume, 1867.

cette infirmité pour faire imprimer son discours, « beaucoup de vérités qui étaient « frappantes n'ayant », dit-il, « échappé à la sagacité des concitoyens qui l'écoutaient, que « par la volubilité avec laquelle elles étaient exprimées ». En tête de ces « vérités frappantes » figurait un éloge des *Droits de l'homme* et de la Constitution, qui les renfermait tous, et grâce à laquelle, suivant l'orateur, « l'air infect de notre atmosphère était renouvelé ». Bien que Lalande repoussât, dans son discours même, « la gloriole d'être fécond en « fleurs de rhétorique », il épuisa en cette circonstance toutes les ressources d'un goût littéraire fort douteux. « Nous respirons, disait-il, l'air pur de la liberté. Craignons « qu'une vapeur exhalée de la fosse où sont enterrés nos anciens préjugés ne vienne « obscurcir le beau ciel de la Patrie ». Les *Amis de la Constitution*[1] furent au comble de la joie lorsqu'ils l'entendirent comparer Mgr de La Fare, en exil, à « l'imposteur Mahomet » et le déclarer « beaucoup plus criminel que ce dernier, qui avait au moins le mérite « de ne point user d'enchantements diaboliques[2] ». Le parti révolutionnaire avait enfin trouvé un évêque selon ses vues. Une année presque entière s'écoula pendant laquelle M. Lalande, plus pointilleux que méchant, poursuivit de ses vexations les curés intrépides qui, malgré l'ardeur croissante des jacobins, ne craignaient pas de faire ressortir bien clairement l'insuffisance d'esprit et de cœur du nouveau prélat. Ce singulier apôtre du schisme constitutionnel ne resta guère qu'un an et demi dans le diocèse. Ses discours, plus déistes que chrétiens, lui valurent une récompense proportionnée aux services qu'il avait rendus à la cause des idées philosophiques. Les électeurs l'envoyèrent comme député à la Convention nationale. A partir du jour de son élection, Nancy ne le revit plus dans ses murs. Nommé vers la fin de septembre 1792, il commença à se livrer presque exclusivement, à Paris, à des travaux politiques qui n'eurent jamais que peu de valeur. A la Convention, il vota cependant contre la mort de Louis XVI, mais demanda son bannissement hors du territoire français[3]. Le 7 novembre 1793, jugeant les réformes rêvées par lui suffisamment accomplies, il écrivit au président de la Convention qu'il abdiquait pour toujours les fonctions épiscopales; « qu'il ne remettait pas « ses lettres d'ordination, parce qu'il les avait laissées à Nancy, mais qu'au lieu de ces « parchemins gothiques qui n'étaient plus bons à rien, il déposait sur l'autel de la Patrie « son anneau et sa croix. » Après le 13 vendémiaire, il passa au conseil des Cinq-Cents et mourut, ignoré, en 1808.

1. Société politique dont nous avons défini le rôle à l'occasion de l'*Affaire de Nancy*.
2. Discours de M. Lalande sur la Constitution. (Papiers de la Révolution de la Société d'Archéologie lorraine.)
3. *Biographie des hommes marquants de l'ancienne province de Lorraine*, par MICHEL.

Son départ pour Paris, qui avait eu lieu, comme nous venons de le dire, vers la fin de septembre 1792, avait laissé Nancy désemparé, privé de toute direction religieuse, même schismatique. Cette période fut la plus terrible pour les ministres du culte. Le séjour des prêtres non assermentés devint promptement impossible, tandis que les autres furent admis à vivre en paix, sinon avec leur conscience, du moins avec les autorités, au prix de perpétuelles concessions. L'État, c'est-à-dire l'Assemblée, se montra de plus en plus exigeant à mesure que les besoins de la patrie devenaient plus impérieux. La France n'avait ni pain pour ses citoyens, ni argent pour ses armées, et on allait tout sacrifier à la pensée de s'en procurer. Les premiers décrets sur le monnayage de l'argenterie « inutile » des églises n'avaient rien ou presque rien produit, jusqu'à ce jour, grâce au subterfuge des paroisses. On eut recours à des moyens plus radicaux. Un nouveau décret fut promulgué, dont la rigueur, cette fois, fut fatale à tous les chefs-d'œuvre de l'orfèvrerie religieuse, préservés jusqu'à cette date, et notamment au trésor de la Cathédrale de Nancy.

Dans sa séance du 19 septembre 1792, l'Assemblée nationale, considérant « que les « meubles, effets et ustensiles en or ou en argent employés au service du culte dans les « églises conservées étaient de pure ostentation, et ne convenaient nullement à la « simplicité qui devait accompagner le service divin; que, lorsque la Patrie était en danger « et que ses besoins étaient urgents, il devenait nécessaire d'y pourvoir par les ressources « qui pouvaient être utilement employées, sans surcharger les citoyens ; qu'enfin, tous « les objets dont les églises conservées étaient actuellement garnies appartenaient « à la Nation, qui avait droit d'en faire l'application réclamée par les circonstances « actuelles » ; décréta ce qui suit :

« Article 1er. — Il sera fait, dans les vingt-quatre heures qui suivront la publication du présent décret, par des citoyens que choisiront les conseils généraux des communes, pris dans leur sein, un état exact et détaillé de tous les meubles, effets et ustensiles en or et en argent qui se trouveront dans chaque église cathédrale, paroissiale, succursale, oratoire ou chapelle quelconque. Cet inventaire contiendra la désignation de chaque pièce, sa nature et son poids.

« Art. II. — Ces effets seront, dans le jour suivant, à la diligence et sous la responsabilité de la municipalité, envoyés, avec une copie de l'inventaire énoncé dans l'article précédent, au Directoire du district, qui en donnera décharge aux municipalités, avec la même désignation.

« Art. III. — Le Directoire du district enverra, par la voie la plus sûre et la plus prompte, à mesure de leur réception, toutes les pièces d'or et d'argent qui lui parviendront, à l'hôtel des Monnaies le plus voisin de son territoire, avec une copie de l'état détaillé

qui en sera formé, contenant la désignation : 1° de l'église d'où elles proviennent ; 2° de la nature de chaque pièce ; 3° de son poids.

« ART. V. — Ces pièces, à l'instant de leur arrivée, seront converties en monnaie qui sera employée au paiement du prêt des différentes armées françaises.

. . . .

« ART. IX. — *Sont exceptés des dispositions du présent décret les calices, saints-ciboires et autres vases sacrés seulement.* »

Les dispositions qu'on vient de lire indiquent le sort qui fut promptement assigné à toute la magnifique orfévrerie de l'ancien Chapitre. Toutefois, un mois s'écoula avant que le Directoire de la commune prît une mesure conforme aux instructions qu'il venait de recevoir. Ce ne fut que le 13 octobre 1792 que furent faites, à la Cathédrale, la pesée et l'estimation des objets inventoriés dès 1790. Cette opération fut confiée aux soins de Michel Deroche, orfévre, sous la surveillance de l'officier municipal Poirson. Le procès-verbal de pesée, que nous avons retrouvé[1], commence par ces mots : « Cejourd'hui « 13 octobre 1792, l'an I de la République, à Nancy, neuf heures du matin, Nous, « Jean-François Poirſon, officier municipal, commiſſaire nommé par le Conſeil général « de la Commune, pour l'exécution de la loi du 10 ſeptembre dernier, en l'égliſe « Cathédrale paroiſſiale de cette ville, nous étant tranſporté cejourd'hui en la ſacriſtie « de ladite égliſe, accompagné de Dominique Deroche, orphèvre, demeurant en ladite « ville de Nanci, duquel nous avons pris et reçu les ſerments de bien et fidèlement « procéder à la déſignation préciſe des pièces d'or et d'argent qui ſe trouveront dans « cette égliſe avec leur nature, leur poids ; enſuite nous avons procédé audit inventaire, « en préſence et aſſiſtance de Léopold Barail, vicaire épiſcopal demeurant audit Nancy. »

Un *en-tête* analogue se trouvait annexé à l'inventaire dressé dans chaque paroisse de la ville. Tous les procès-verbaux partiels réunis à l'Hôtel-de-Ville donnèrent lieu à un état général dont nous dirons quelques mots plus loin.

L'inventaire complet des pièces trouvées à la Cathédrale donne le détail des richesses appartenant au Chapitre, qui furent fondues en l'hôtel des Monnaies de Metz. Nous transcrivons ici fidèlement cette pièce importante pour l'histoire de l'art lorrain[2].

1. Archives municipales de la ville de Nancy.

2. Pour la bonne intelligence de l'inventaire qui suit, il convient de rappeler qu'avant le nouveau régime métrique, la dénomination *marc*, comme unité de poids, était employée en orfévrerie pour les métaux or et argent. Le *marc* équivalait à la *demi-livre*, se divisant en 8 *onces* 64 *gros* 192 *deniers*. L'*once* se divisait en 64 *gros*, le *gros* en 3 *deniers*. Le *marc* équivalait à $244^{gr},75$ de notre système actuel. Le *gros* équivalait à $3^{gr},82$. Le *denier* équivalait à $1^{gr},28$.

INVENTAIRE

fait par Dominique et S. Michel Déroche pere et fils, orfevre a Nancy, des meubles d'or et d'argent d'eglise faite en l'eglise de la Cathedrale de Nancy le 13 octobre 1792, l'an 1e de la République françoise.

L'OR

	POIDS. marc	once	gros
L'or qui s'eſt trouvé pour incruſter la vraie croix peſe	1	5 1/2	18
1 petit cœur.	»	1	12
	1	6 1/2	30
1 petit Saint qui eſt entre les mains de M. Frimont peſe environ .	»	1	»

TITRE DE PARIS

	marc	once	gros
Article 1er. 1 calice a fauſſe coupe et ſa pateine titre de France le poinçon du calice marqué du poinçon, titre de Nancy, peſe.	3	3	4
— 2. Une petite paire de flambeau poinçon de la ville de Metz	5	»	»
- 3. Une navette et ſa cuilliere	2	2	»
4. Une paire de burette et ſon plat	3	7	»
— 5. 2 encenſoirs à la moderne a jour avec leurs fond de cuivre, 12 marc 4 once défalqué le cuivre. . . .	10	»	»
— 6. 2 paire de flambleau a girendolle.	13	4	»
— 7. 1 petit Chriſt et ſa croix; le Chriſt et les flerons doré 6 marc; défalqué le ciment il reſte	5	»	»
· 8. Le ſoleil peſe, fer, éproux, et ver compris et ſon pied	48	»	»
	91	»	49

TITRE DE LORRAINE

	marc	once	gros
Article 1er. Un calice a fauſſe coupe vermeil ayant le pied, dentelle, et ſa pateine du poids de	4	»	»
- 2. Un autre calice doré en partie et ſa pateine, ayant le nom de Ravinel gravé ſur le pied	2	4	»
3. Un autre calice et ſa pateine a fauſſe coupe la tige remplie de plâtre 2 marc 7 once diminution faite du platre.	2	3	»
4. Une croix proceſſionnelle et ſon Chriſt	6	6	»
— 5. Une paire de petit chandellier à tige etant ſoude en etain	2	4	»
· 6. Une encensoir ayant ſon pied doublé de cuivre rouge 4 marc 6 once cuivre déduit	4	6	»
7. 1 encensoir, ſans doublure.	4	»	»
— 8. 1 grand plat de burette relevé en boſſe et ſes burettes d'Allemagne.	4	1	»
9. 1 benitier et ſon goupillon	7	»	»

		marc	once	gros
Article 10.	1 gobelet, avec ſon pied et ſon couvercle	»	6	»
— 11.	1 paire de petit flambeau poinçon de Nancy	4	»	»
— 12.	1 croix proceſſionnelle doré. } les fleurons ſetant			
— 13.	Son baton avec le bois } trouvés de cuivre	3	3	»
— 14.	Un plat et ſes burettes doré titre d'Ausbourg	4	»	»
— 15.	Le ſoleil de st Roch	8	»	»
— 16.	La couverture du couſſin de la vraie croix et ſon étui, et le ver	6	4	»
— 17.	Une couronne	3	»	»
— 18.	Un calice le pied repreſentant les evangeliſtes et ſa pateine doré	5	5	»
— 19.	Un autre calice relevé en boſſe vermeil et une petite cuilliere et ſa pateine	3	»	»
— 20.	1 petit reliquaire de st Roch	»	6	4
— 21.	1 grand calice et ſa pateine repreſentans de la vigne montante	4	»	»
— 22.	Les 2 couverture du livre	5	4	»
— 23.	2 anges adorant la ste Epine	6	5	»
— 24.	1 bras de st Sigisbert	2	5	»
— 25.	1 couſſin et le bras de st George	21	5	»
— 26.	3 petit reliquaire un petit goupillon la coquille	1	6	6
— 27.	La Vierge	36	»	»
— 28.	La croix ſon baton les 3 batons de chantre	20	4	»
— 29.	La côte de st Laurent, garnie	»	4	
— 30.	Une bourſe a 4 face en émaillé pour le st Sacrement deſtinée a reſter a la sacriſtie	»	»	»
— 31.	2 bâtons de bedeau de st George et 2 de bois garnis	9	»	»
— 32.	6 chandeliers qui ſont ſur l'autel ſer. platre ciment compris	366	»	»
— 33.	La porte de Tabernacle	7	»	»
— 34.	Ciboires	7	»	»
— 35.	2 petits ciboire pour porter le viatique	1	1	»
Deux couronnes et un cœur		1	1	4
	Total de largent de Lorraine	566	6	»

OBSERVATION

Les garniture de la chaſſe de st Sigisbert ſont en partie de cuivre doré il n'y a d'argent que tout au plus 2 marc.

Fait et arrêté, les jours et an avant dits par nous commiſſaire, et avons ſigné le preſent avec Léopold Barail, Vicaire Epiſcopal et Dominique Deroche orphèvre.

J. F. Poirson. Deroche pere.

Cejourd'hui, treize octobre, mil ſept cent quatre vingt douze, l'an 1er de la République, à Nancy, neuf heures du matin.

Le procès-verbal accuse un total de 566 marcs d'argent 6 onces. Les objets précieux portés à l'inventaire de 1790 y figurent sans exception; aucun d'eux n'en avait été précédemment distrait. Tout fut transporté à l'Hôtel-de-Ville, où un bordereau général fut dressé, pour les différentes paroisses, par Jean-François Nicolas, notable, et Charles-Nicolas Munier, orfèvre. Ce procès-verbal accuse 466 marcs provenant de la Cathédrale, 243 de Saint-Epvre, 185 de la Chapelle ducale, 133 de l'hospice Saint-Charles, 45 de l'église Saint-Nicolas, 26 de celle des Orphelines. L'ensemble s'élève à 1,098 marcs d'orfèvrerie, qui furent envoyés, pour être fondus, à la Monnaie de Metz, le 10 novembre 1792.

Trois pièces portées sur l'inventaire précité méritent une attention spéciale : 1° le reliquaire en argent (n° 24); il provenait de l'abbaye de Saint-Martin de Metz et renfermait, non point « un bras », mais une côte de saint Sigisbert; 2° la pièce (n° 25) inscrite sous la mention « un coussin et le bras de saint Georges » ; cette relique n'était point le *bras,* mais le *cuissal* de saint Georges, transporté, en 1742, de la Collégiale Saint-Georges à la Primatiale; 3° enfin, la bourse inscrite sous le n° 30, en « argent et vermeil », et qui portait les armes de Catherine de Lorraine, sœur du fondateur, servait à garder les corporaux. L'inventaire précédent nous édifie en outre sur un point curieux et qui n'a, croyons-nous, été signalé nulle part. La garniture de la châsse de saint Sigisbert, rapportée de Milan et offerte à la Cathédrale par le primat Ant. de Lenoncourt, n'avait point la valeur intrinsèque qu'on lui a généralement attribuée. Bien que sa beauté artistique excitât l'admiration de l'ancien Chapitre et des historiens de Nancy, qui l'ont plusieurs fois mentionnée, cette garniture n'était pas, comme on l'a jusqu'à ce jour dit et écrit, en argent massif. Était-ce une fraude de l'orfèvre italien? Nous préférons le croire, plutôt que de soupçonner une économie dissimulée du prélat lorrain. Quoi qu'il en soit, la note faisant suite à l'inventaire de Dominique et Michel Deroche, père et fils, ne nous laisse aucun doute sur ce point; les garnitures de la châsse de saint Sigisbert étaient en partie de cuivre doré, elles ne contenaient d'argent que « tout au plus 2 marcs ».

L'inventaire des Deroche estime à 566 marcs 6 onces le poids total de l'argenterie religieuse de la Cathédrale. Il existe un écart de 100 marcs entre cette évaluation et celle de 466 marcs seulement, accusée par une seconde pièce officielle, qui est le bordereau de réception à l'Hôtel-de-Ville de Nancy. Cette différence indique le poids des calices, patènes, ciboires et autres vases sacrés qui furent laissés à la Cathédrale, conformément à l'article IX de la loi du 19 septembre 1792, que nous avons citée. Nous verrons bientôt ces derniers restes du trésor disparaître dans un jour de fête révolutionnaire. Grâce à cette tolérance, le clergé constitutionnel put encore se servir librement de cette

orfèvrerie pendant la durée du temps où il exerça son culte, au lieu et place de l'ancien Chapitre, dans la Cathédrale. Cette durée fut d'ailleurs assez courte, comme nous le verrons plus loin. Elle ne dépassa pas une année et cessa au mois de novembre 1793.

Si nous nous bornions à consigner les actes du Chapitre de Nancy, notre esquisse historique serait terminée. Après avoir suivi le développement de cette institution depuis sa naissance jusqu'à sa suppression par l'Assemblée nationale, nous avons inventorié, évalué ses richesses et relaté leur disparition à jamais regrettable. En 1792, le Chapitre étant supprimé, il semblerait que notre œuvre dût s'arrêter ici. Une grande chose cependant reste encore debout pendant la tourmente : le monument, la vieille Église primatiale, d'abord réduite au titre de cure assermentée, et bientôt ouverte à toutes les folies du culte de la Raison. C'est l'histoire de ce monument et de son clergé, si lugubre qu'elle soit, qui nous permettra de renouer la chaîne brisée entre le Chapitre de l'ancien régime et celui du nouveau. Elle ne prend naissance qu'après la paix conclue par le Concordat. Nous avons vu le mouvement révolutionnaire détruire de fond en comble l'œuvre des ducs, la plus grande partie des ministres du culte s'exiler, et la Nation se partager leurs dépouilles. C'est à l'édifice lui-même qu'on va maintenant s'attaquer, c'est-à-dire à sa décoration, à ses autels, à ses images, à ses symboles, à tout ce qui évoque encore dans l'âme du peuple l'idée de la foi primitive. Nous allons essayer de parcourir cette dernière période, la plus sombre de notre histoire locale, période qui commence aux premiers jours de la Terreur, comprend les années du Directoire et expire en même temps que le Consulat, lorsque, avec le pouvoir absolu de l'Empire, renaît en France la liberté du culte catholique.



CHAPITRE III

LA CATHÉDRALE-PRIMATIALE ET SON CLERGÉ

DEPUIS LA TERREUR JUSQU'AU CONCORDAT

1792 – 1801



ANS la Constitution civile du clergé avaient été tracées les grandes lignes du nouveau régime imposé aux ecclésiastiques par toute la France. Mais, pour chaque diocèse, les municipalités se trouvaient avoir à régler les questions de détail relatives à la forme même qu'il convenait de donner au culte constitutionnel. A Nancy, dans sa séance extraordinaire du 4 avril 1792, sur la pétition dirigée par plusieurs habitants contre les ecclésiastiques non assermentés qui exerçaient les fonctions sacerdotales et même curiales, le Conseil avait arrêté : « 1° que les citoyens qui voudraient se « réunir pour professer un culte public, « seraient tenus de donner à la Municipalité « connaissance du lieu où ils entendaient opérer leur réunion, afin d'y maintenir l'ordre « et la sûreté ; 2° que ces édifices porteraient pour inscription ces mots : *Édifice consacré « à un culte religieux ; Paix et liberté ;* 3° que cette inscription serait placée dans les « vingt-quatre heures au fronton du temple consacré à la religion juive ; 4° que, « conformément à la loi du 13 mai 1791, les églises paroissiales, succursales et oratoires « nationaux, seraient ouverts *seulement* à ceux des prêtres assermentés qui voudraient y

« dire la messe ». Tel fut le premier régime imposé quelque temps au clergé constitutionnel, auquel on avait laissé l'usage de plusieurs vases sacrés, qui devaient encore trouver grâce devant le décret du 19 septembre de la même année. Le produit de la première fonte de l'argenterie des églises, déposé le 24 septembre, et qui s'élevait à 4,816 livres 12 sols, fut destiné à la construction des canons de la ville et à celle du pont des Tanneries. La fonte de la grande lampe de la Cathédrale, donnée par la ville en 1732, fut, sur la demande faite au Directoire par la Municipalité et accordée le 25 septembre 1792, consacrée à « acheter des grains pour venir au secours des malheureux manquant de pain et à secourir les créanciers de la Commune qui étaient dans la plus affreuse détresse[1] ».

Depuis la convocation des États généraux jusqu'à la fin de l'année 1792, époque où eut lieu, comme nous l'avons dit, l'enlèvement des richesses capitulaires, les sentiments de la population nancéienne étaient restés généralement modérés. A part les mouvements tumultueux occasionnés par la famine en 1789 et l'insurrection militaire provoquée, en 1790, par La Vallée, la masse des citoyens s'était montrée indifférente aux provocations des clubs. On criait un peu partout, on rédigeait et imprimait volontiers des libelles, des chansons, des pamphlets; mais l'antagonisme contre la noblesse et le clergé n'était point tel que les habitants songeassent sérieusement à user de violence contre les membres de ces deux ordres qui n'avaient point franchi la frontière. Pour que l'esprit de désordre, qui répugne naturellement au caractère lorrain, trouvât une nouvelle occasion de se produire, il fallait, comme une première fois en 1790, qu'un ferment étranger vînt jeter passagérement le trouble dans les idées et la haine dans les cœurs. Cette occasion, l'arrivée dans la ville des hordes marseillaises la fit naître, pendant les quatre jours qu'elles y passèrent. Écume de la population cosmopolite du port franc de Marseille, ce bataillon de cinq cents forcenés, la plupart libérés des prisons italiennes, était arrivé à Paris le 31 juillet 1792 et avait, pendant trois mois de séjour dans la capitale, donné le spectacle de toutes les fureurs et de tous les crimes. Paris n'avait trouvé d'autre moyen de s'en débarrasser que de les diriger sur la frontière. Partis pour l'armée du Rhin, les Marseillais avaient semé la terreur et fait naître la fièvre de l'émeute et du brigandage partout où ils avaient passé. Leur entrée eut lieu à Nancy le 12 novembre 1792. La population les suivit d'abord avec curiosité. Les libations aidant, on ne fut point long à fraterniser, et la fraternité est voisine de l'enthousiasme. On était au lendemain du manifeste du duc de Brunswick. Le patriotisme nancéien croyait encore à la vertu des bonnets rouges. D'ailleurs, la ville était sans défense. Le

1. Procès-verbaux de l'Assemblée municipale, 4 avril et 25 septembre 1792.

service de place était fait par les vieillards qu'on appelait la *garde pituite* et par des enfants qu'on appelait la *garde bonbon*[1]. Le 13 novembre, après la revue, commencèrent les premières scènes de dévastation. Les Marseillais avaient mis le peuple de moitié dans leurs haines, et l'ivresse commençait. On s'en prit d'abord aux simulacres, aux écussons de la place Stanislas, aux bustes de Louis XV et de Marie Leszczinska, à l'Hôtel-de-Ville, aux divinités païennes de l'hémicycle de la Carrière, qu'on confondait avec les princesses. On jeta bas Junon, l'Autrichienne, et Apollon-Veto, le duc René II, et la statue du duc Antoine de la place Saint-Epvre, — un aristocrate. On creva les tableaux de l'Université; on fit un vaste amas de tous les cadres et de toutes les toiles, rue de l'Esplanade. On alluma le bûcher et on dansa. Puis on déterra la statue de Louis XV, dont la Convention elle-même avait ordonné la conservation. N'ayant pu la soulever, on l'entoura, on la couvrit de bois et on la fondit dans un immense brasier. A ce moment de délire, l'ivresse révolutionnaire ne connut plus de bornes; il fallut un nouvel objet à la fureur du peuple, et c'est alors qu'on se rendit à la Cathédrale en chantant la *Marseillaise*. Nous savons déjà qu'à cette date le Trésor n'avait gardé que quelques vases sacrés. L'église, toutefois, était ouverte, car, comme nous l'avons dit, le culte assermenté n'était pas encore interdit. La troupe des furieux put donc s'avancer facilement jusqu'à la balustrade du grand autel. Quelques habitants, agenouillés près des piliers sur le parvis du temple, saisis de frayeur, s'apprêtaient à quitter le saint lieu, ayant aperçu entre les mains de ces étranges visiteurs des scies, des pinces, des marteaux, des torches. Ces rares fidèles tremblaient dans l'attente d'une profanation. Le temple n'offrait, il est vrai, rien qui tentât la convoitise des émeutiers. Cependant les orgues frappèrent leur vue : « Que faisaient de grands tuyaux de métal dans une église ? Ne pouvait-on pas les employer d'une manière plus utile, en faire des balles ?... Depuis trop longtemps ces provisions, propres à des engins de guerre, servaient pour la plus grande gloire de Dieu. » Entraînés par la passion, les Marseillais montent à la galerie, conduits par un bienveillant cicérone; chaque bande en a un qui paraît lui être tout dévoué; un grand nombre de curieux les suit : « La République a, dit-on, plus besoin de projectiles que le bon Dieu de musique ! » Et déjà l'émeute furieuse porte la main sur le vieil instrument, l'honneur du sanctuaire. Mais, dans la foule, un homme de cœur et de volonté, musicien distingué qui assiste à cette scène, M. Michelot[2], sent son cœur d'artiste s'émouvoir et, n'écoutant que sa généreuse inspiration : « Vous avez raison,

1. Barthélemy, *les Marseillais à Nancy,* 1846, chez Hinzelin.
2. Beau-frère de M. Julien, ancien négociant à Nancy.

« s'écrie-t-il, de détruire ces orgues; mais laissez-moi jouer quelques airs : la fête aura « du moins un orchestre! » Il s'empare du banc de l'organiste et fait éclater les mille voix du clavier. La foule s'arrête étonnée, silencieuse, dominée par l'impression des grandes harmonies, par le souvenir des vieux airs oubliés. L'artiste profite de ce moment de surprise, cesse tout à coup de jouer et, se tournant vers ceux qui l'entourent : « Maintenant, à l'œuvre! et brisons tout cela! » Mais la puissance de l'art a vaincu la fureur de l'émeute. Ces vandales, pénétrés de respect pour le talent du virtuose et dominés par la majesté de l'instrument, s'éloignent, aussi confus de leur ignorance que de leur audace, et épargnent, par égard pour ses grandes orgues, la Cathédrale-Primatiale, de tous les édifices publics de Nancy le plus exposé, peut-être, à la haine du peuple et le seul qui n'ait point gardé l'empreinte de la folie de dévastation qui animait ces hordes étrangères à nos contrées[1].

Malgré le branle donné par cette tourbe militaire, on peut dire que, pendant toute la première partie de l'année 1793, la violence des jacobins ne commit point, à Nancy, de graves excès. On sentait bien une fièvre latente, une haine profonde contre les *ci-devant*, contre les émigrés, à quelque ordre qu'ils appartinssent; mais, une fois satisfaite, cette rage de destruction qui, pendant quatre jours, s'était stupidement exercée sur des chefs-d'œuvre inoffensifs, la ville reprit peu à peu son allure habituelle, et le clergé assermenté continua d'exercer encore ses fonctions, jusqu'au 9 novembre 1793, date à laquelle les églises furent fermées en Lorraine et tout culte chrétien, même constitutionnel, interdit. Le mouvement antireligieux n'avait point, d'ailleurs, pris naissance dans les départements. Paris, d'où était parti le mot d'ordre de l'émeute, avait, de plus, inventé et décrété une nouvelle religion d'État, purement laïque. La province, toujours aveuglée, crut ne pouvoir mieux faire que de suivre l'exemple de la Capitale.

L'année 1793 avait, en effet, vu naître divers cultes tristement célèbres : en premier lieu, celui de la déesse Raison, contre lequel protesta vainement Robespierre; puis celui de l'Être suprême, qui lui fut bientôt substitué officiellement. Outre qu'elle allait servir en toutes occasions pour les fêtes civiques et nationales, la Cathédrale ne pouvait manquer de devenir une sorte de panthéon démocratique, où tous les dieux de l'Olympe révolutionnaire auraient concurremment leurs autels. La proposition de consacrer le temple chrétien à ce polythéisme philosophique, fut faite le 27 brumaire an II (17 novembre 1793), à la Commission provisoire de la Meurthe, par un membre, qui, transporté de joie en apprenant l'abjuration épiscopale de Lalande à la Convention, demanda : 1° la suppression

1. *Les Marseillais à Nancy*, par P. Barthélemy, Hinzelin, 1846.

du séminaire de Nancy; 2° l'anéantissement par le feu et publiquement des lettres de prêtrise; 3° la transformation de l'Église cathédrale en temple de la Raison[1].

Cette proposition fut accueillie à l'unanimité et l'on s'empressa de rendre le vaste édifice digne d'un culte aussi élevé. La liturgie républicaine lui fut promptement appliquée; elle consistait : « 1° à abattre les autels; 2° à faire retourner toutes les tombes « portant des inscriptions; 3° à effacer les croix peintes sur les murs et les piliers; 4° à « abattre le pigeon (le Saint-Esprit) dans les chaires; 5° à remplacer tous les vitraux « peints par des verres blancs; 6° à enlever les bénitiers; 7° à faire disparaître les images « peintes ou sculptées; 8° à mettre le drapeau tricolore sur le clocher; 9° à placer sur le « fronton du temple les mots : « Dédié à l'Être suprême »; 10° à balayer les murs; « 11° à élever un piédestal rond, haut de quatre pieds et demi, et ayant deux pieds « carrés de large, avec un trou pour y planter le drapeau, et un porte-livre pour y placer « la Constitution[2]. » Toutes ces prescriptions furent appliquées de point en point, autant que le permettait la Cathédrale. Ainsi disparurent des monuments regrettables : le mausolée de Nicolas de Ludre, qui se trouvait près de la sacristie (aujourd'hui près de la salle capitulaire); les inscriptions commémoratives de la famille de Bouzey, de Franquemont, etc., de Ligniville, de Lambertye, celle de Charles de Lorraine, cardinal-primat fondateur; celle de Lefebvre, qui toutes ornaient les chapelles latérales, et même celle plus récente du jeune Désilles[3].

Dépouillée de tout ce qui pouvait contribuer à en rehausser l'éclat, la Cathédrale de Nancy parut apte à servir de théâtre à toutes les fêtes étranges du culte révolutionnaire. Les préparatifs étaient faciles, et l'inauguration fut célébrée le 30 brumaire an II (20 novembre 1793), en exécution de l'arrêté du Conseil général du département de la Meurthe, trois jours après la résolution précitée de la Commission provisoire.

A dix heures du matin, tout le peuple se porta vers le temple. Un groupe de tambours et de musiciens précédait « la Société populaire en masse », au milieu de laquelle « flottait le drapeau de la surveillance ». Un chœur de jeunes citoyennes, vêtues de blanc et ornées de la ceinture tricolore, environnait la statue de la Liberté, portée par huit sans-culottes, et chantait « l'hymne chéri de cette déesse ». Paraissait ensuite le

1. Archives de la Société d'Archéologie. — Pièces ecclésiastiques.

2. Nous empruntons ces détails à un opuscule de Thiébault, chef de bureau de l'administration du département de la Meurthe. Cet opuscule est intitulé : *Manière de célébrer les fêtes décadaires et décoration des temples dans les communes de campagne.*

3. Les seules qui aient été conservées sont les pierres tombales placées sur le pavé des chapelles. Nous en parlerons dans le courant de l'ouvrage. C'est à cette date que fut placée, au-dessus du portail, l'inscription suivante qu'on y lit encore, malgré les efforts faits en 1803 pour l'effacer : « *Le peuple croit à l'Être suprême et à l'immortalité de l'âme.* »

représentant du peuple, entouré des corps constitués et suivi d'un groupe de citoyens et citoyennes chantant « l'hymne des bonnes mœurs ».

Arrivés au temple, le drapeau fut posé sur l'autel et la statue de la déesse placée au-dessous du drapeau. Le maire fit l'éloge des prêtres apostats. La parole fut ensuite donnée au citoyen Faure, représentant du peuple dans les départements de la Meurthe, de la Moselle et de la Haute-Marne. L'orateur s'éleva avec une violence inouïe contre tous les cultes religieux : « L'un, dit-il, ne voulait pas que vous mangeassiez du porc ; « l'autre que vous mangeassiez de l'oignon dont il faisait une divinité; un autre que vous « mangeassiez de la viande tel ou tel jour de la semaine; l'un voulait qu'un pain, à l'aide « de quelques paroles fût changé en divinité; et les pauvres sans-culottes, toujours « benêts, toujours dupes, en étaient les dindons. Ah! sans-culottes français, mes amis, « mes frères, vous tenez aujourd'hui, comme l'on dit, le bon bout. Serrez-le dans la « main, et ne le laissez jamais échapper; que vos diverses idées sur le culte religieux « ne vous divisent point; un jour viendra où vous serez fixés à cet égard, et si un grand « homme a dit que le jour où le peuple serait instruit serait le dernier jour des rois, « je dirai, moi, que le jour où le peuple, où les bons sans-culottes seront instruits, sera « le dernier jour des muphtis, des bonzes, des rabbins, des prêtres et de tous les « marchands revendeurs de bons dieux. » Plus loin, le même orateur, s'adressant aux prêtres présents, réunis dans une commune pensée d'abjuration, s'écrie : « Le ci-devant « Mgr de La Fare et son ci-devant clergé ont fait, dans le temps, une procession ridicule « à la suite d'une tête de mort, qu'ils disaient être d'un je ne sais quel saint Epvre. « Vous n'avez pas, comme les rebelles qui vous ont précédés, tâché de vous ressaisir « de la crédulité du peuple au moment de votre départ, en suivant la procession de ce « crâne qui, suivant l'expression d'un journaliste du temps, haussait les épaules de la « sottise des promeneurs; vos torts n'ont été que ceux du Gouvernement lui-même. « Otez vos dominos. Il est temps d'être au milieu de nous, vrais comme la nature, « francs comme de braves sans-culottes. » Il est triste d'avoir à ajouter que toute la cérémonie fut entièrement consacrée à l'apostasie d'un grand nombre de prêtres constitutionnels, dont quelques-uns crurent devoir motiver leur abjuration par des discours plus antireligieux encore que celui dont nous venons, par ces quelques extraits, de donner une faible idée. Leur exemple fut suivi par le rabbin de la synagogue, « dont les patentes furent déposées sur l'autel de la patrie ». Le représentant du peuple fit faire un monceau de toutes les lettres de prêtrise et y mit le feu lui-même. Parmi les dépouilles du culte sacré, se trouvaient les calices et les ciboires laissés pour l'usage du culte assermenté. Le représentant Faure se saisit du calice de Mgr de La Fare, le fit remplir de

vin et but à la République, aux cris de l'assemblée. A l'instant, un chœur de citoyens, accompagné de la musique, entonna l'hymne des sans-culottes, et le cortége reprit sa marche.

La statue fut entourée, au sortir du temple de la Raison, de citoyens qui portaient les vases d'or et d'argent et autres instruments du culte catholique aboli, jusqu'au lieu des séances du Département, où ces dépouilles furent déposées, et procès-verbal rédigé de leur dépôt par la commission nommée à cet effet; ce procès-verbal constatait une valeur de quinze cents marcs d'argent. Le même jour, le peuple se porta en foule au temple de la Raison, brisa les confessionnaux, en emporta les débris, en fit un immense amas et les brûla sur la place publique « pour fêter le triomphe de la vraie liberté et de la saine philosophie[1] ». Ceci se passait le 20 novembre 1793. Cette date, où la Cathédrale fut définitivement pillée et saccagée, devait occuper une place toute spéciale dans notre aperçu historique; elle marque l'apogée du vandalisme révolutionnaire.

Cette description suffit, du reste, pour donner une idée juste des scènes étonnantes dont le grand édifice profané devint le théâtre pendant les derniers mois de l'année 1793 et toute l'année 1794. Dans les tourmentes populaires, on voit presque toujours surgir et s'élever aux honneurs des hommes de théâtre, habitués à la parade et bien faits pour soutenir l'attention d'une foule qui s'enivre surtout de faste, de cris et de mouvements. A Nancy, un comédien du nom de Glasson-Brice, de mœurs corrompues, sifflé sur la scène et craint sur la place, avait été revêtu du double pouvoir de maire et de membre du Comité de surveillance. Il était, en outre, investi du titre de conseiller suprême du dictateur de Nancy. Ce dictateur était un nommé Mauger, âgé de 27 ans, surnommé *Marat*, envoyé à Nancy en août 1793, en qualité de commissaire du Conseil exécutif provisoire, « pour y *maintenir de tout son pouvoir les principes révolutionnaires et éclairer l'esprit public* ». Glasson-Brice et Mauger-Marat étaient à court d'argent. Mauger mit la Cathédrale de Toul en vente pour la somme de *dix mille francs*[2]. Tous deux avaient besoin d'éclat théâtral et d'apothéose. Mauger se fit décerner une couronne et donna ordre de placer son buste à côté de celui de Marat, dans la salle de la Société populaire. Glasson-Brice trouvait trop nues les murailles du temple de la Raison; il regrettait ses planches et ses anciens décors. Il réclama (floréal an II, mai 1793) les tapisseries de la Cathédrale

1. Tous ces détails sont empruntés à la relation officielle, imprimée, de la solennité qui eut lieu le 20 novembre 1792, pour l'inauguration du culte de la Raison à la Cathédrale de Nancy. Nous avons retrouvé cette relation parmi les pièces ecclésiastiques de l'époque de la Révolution, appartenant à la Société d'Archéologie lorraine.

2. Boursier, procureur au bailliage, menaça de tuer ce vandale s'il mettait son dessein à exécution. (Barthélemy, *les Marseillais à Nancy*.)

pour servir de cadre aux fêtes décadaires et rehausser le prestige de ses allocutions déclamatoires. Le District eut l'esprit de les lui refuser. Le Directoire du département les lui accorda. Ce conflit donna lieu à un inventaire de ces vieilles tapisseries dont nous avons retrouvé des débris fort délabrés. En fin de compte, la demande fut heureusement repoussée, et quelques-unes de ces tapisseries, qui ne sont pas sans mérite, doivent probablement figurer encore aujourd'hui parmi celles qui sont en usage à la Cathédrale.

En présence d'une telle persécution, la situation du clergé était devenue de plus en plus terrible. Un décret du 21 avril 1793 avait décerné la peine de mort contre tout prêtre, émigré ou déporté, qui reparaîtrait sur le territoire français. Cette sentence reçut dans l'Est de nombreuses applications. Nous sortirions de notre cadre si nous voulions relater ici le nom de ceux qui périrent victimes de la délation : 56 prêtres furent guillotinés ou fusillés, 67 moururent prisonniers, sur les vaisseaux, en rade de l'île d'Aix, 32 furent envoyés en exil, et 28 maintenus dans les prisons départementales [1]. Pour ne parler que des anciens membres du Chapitre supprimé de la Cathédrale, nous avons relevé sur les registres des prisonniers enfermés aux Tiercelins, les noms des chanoines : Antoine, grand-chantre, Oppel, Sallet, Crèvecœur, Dufey, Georgin (ex-prébendé, ex-secrétaire de Mgr de La Fare), Henry, Voirin, Cueillet. Le chanoine Claude fut détenu aux Carmélites. Sur la liste de ceux qui furent emprisonnés pendant la nuit du 25 au 26 germinal an II (15 au 16 avril 1793) et jours suivants, où furent faites les visites domiciliaires, figurent les chanoines Gellenoncourt, Dufey, Cueillet, Georgin, Oppel, Bonneville. Tous sortirent le 29 septembre pour entrer aux Tiercelins. Aubert, organiste, fut également incarcéré [2].

Le vénérable abbé Michel, décédé curé de la Cathédrale, a laissé, dans un opuscule [3] écrit avec une modestie et une foi admirables, le récit des souffrances qu'ils endurèrent, lui et ses compagnons de déportation, pendant le long voyage qu'ils eurent à supporter depuis Nancy jusqu'à l'île d'Aix, près de Rochefort.

Ces persécutions, si elles ne remplissaient pas les caisses toujours vides du Trésor public, donnaient encore moins une satisfaction entière au fanatisme révolutionnaire. Il fallait trouver de nouvelles ressources pécuniaires et, en même temps, par un nouvel excès d'intolérance, éviter que tout soupçon de modérantisme pût porter atteinte au pouvoir des représentants de la Convention.

1. *Semaine religieuse de la Lorraine,* 4e année.
2. Archives révolutionnaires de la Société d'Archéologie.
3. Petit volume in-16. *Journal de la déportation. — Conférences sur la religion,* de l'abbé Masson. 3 volumes. Nancy, chez Hissette, 1815.

Pour atteindre ce but, dans sa séance du 14 nivôse an II (4 janvier 1794), la Convention nationale, après avoir entendu le rapport de son comité des finances sur le mode d'exécution de la loi du 23 brumaire relative aux objets précieux enfouis dans des lieux cachés, décréta que les commissaires de la trésorerie nationale « feraient « procéder, s'ils ne l'avaient déjà fait, aux inventaires et évaluations du numéraire, « métaux et effets précieux apportés en exécution de cette loi, sur l'observation de « laquelle le Comité de sûreté générale serait chargé de dresser un rapport ».

Le décret de la Convention ralluma les fureurs des hommes au pouvoir et leur servit de prétexte pour provoquer de nouvelles profanations.

L'œuvre de dévastation de la Cathédrale et des autres églises de Nancy, si rapide qu'elle eût été, n'avait pu s'accomplir en une seule journée. Elle semblait, en tout cas, bien imparfaite au représentant du peuple Faure, qui, sitôt le décret de la Convention, crut opportun de ranimer les haines populaires par l'arrêté suivant, du 27 nivôse an II (16 janvier 1794). Ce document mérite d'être cité en entier.

« Art. I[er]. — Tous signes qui rappellent un culte religieux, comme croix, images ou statues, et qui ne seraient point encore enlevés des lieux où ils sont publiquement en évidence, disparaîtront *dans trois jours* à partir de la publication du présent arrêté, de telle sorte qu'il ne reste aucune trace de leur existence.

« Art. II. — Les membres des municipalités dans le territoire desquelles il y aurait des signes de cultes religieux en évidence après l'expiration du délai indiqué de trois jours, seront passibles de cinq cents livres d'amende prononcée par les tribunaux de districts, sur la poursuite du commissaire national ; celui-ci sera réputé responsable de sa négligence, qui sera réputée prévarication. Les juges qui ne prononceraient pas les peines indiquées dans les cas prévus par le présent arrêté seront aussi réputés prévaricateurs, et les uns et les autres seront poursuivis par l'accusateur public, dans les formes indiquées par la loi du 7 frimaire contre les prévenus de malversation dans les régies des deniers de la République.

« Art. III. — Les administrations des districts enverront des commissaires pour vérifier l'exécution des articles ci-dessus, et dresser les procès-verbaux des contraventions. Si les administrateurs de districts négligent de remplir cette obligation, ils seront personnellement condamnés en *mille livres d'amende,* dont *un tiers* appartiendra au dénonciateur.

« Art. IV. — Les dénonciations qui sont faites par des particuliers seront remises entre les mains du commissaire national du tribunal du district, qui, après que le fait aura été constaté par un commissaire du tribunal, fera prononcer l'amende contre les administrateurs du district.

« Art. V. — Les municipalités et les administrations de districts ne pourront opposer d'autres moyens de défense que celui de la preuve d'une résistance majeure, et, dans ce cas, les auteurs ou complices de la résistance seront, sur-le-champ, saisis, mis en état d'arrestation et traduits aux tribunaux compétents, suivant la nature et la gravité du fait.

« Art. VI. — Dans les communes où l'enlèvement des signes de superstition aura occasionné quelque résistance, ou causé quelque trouble, tout prêtre résidant dans cette commune, qui aura conservé le caractère sacerdotal, sera saisi, mis en état d'arrestation et déporté, *quand même il ne serait pas justifié qu'il a pris ouvertement part* au mouvement qui aura eu lieu.

« Art. VII. — Les ministres du culte catholique et autres sont *personnellement responsables* de la tranquillité des communes où ils résident ; aux premiers troubles qui s'y manifesteront, ils seront mis en état d'arrestation jusques à la paix, et s'ils y ont eu la moindre part directe ou indirecte, *ils seront déportés.*

« Art. VIII. — Les prêtres en faveur desquels il y aura des pétitions présentées par les communes de leur résidence, sous quelque prétexte que ce soit, seront par là *déclarés suspects* et mis en état d'arrestation jusqu'à la paix.

« Art. IX. — Les cloches qui ont été laissées pour l'usage des communes, devenant des signes d'un culte particulier lorsqu'elles sont mises en mouvement pour annoncer un acte religieux, tout prêtre ou ministre, qui, *à la suite du son d'une cloche,* exercera un acte religieux, sera mis en état d'arrestation jusqu'à la paix, et déporté s'il survient quelque trouble à l'occasion de son arrestation.

« Art. X. — Dans le cas où la déportation aura lieu, elle sera prononcée par les directoires de districts.

« Art. XI. — Les sociétés populaires sont invitées *à vomir* de leur sein *les prêtres* qui n'ont pas abjuré leurs fonctions dans les formes prescrites par la loi.

« Art. XII. — Les conseils généraux des communes sont, provisoirement, autorisés à célébrer, chaque jour de décade, la fête nationale dans les églises ci-devant dites paroisses, et à y faire lire les lois aux citoyens assemblés, conformément à l'article x, première section, du décret du 14 frimaire dernier ; ils placeront la statue de la Liberté sur l'autel de la Patrie, qu'ils y feront ériger.

« Art. XIII. — Le drapeau tricolore flottera sur tous les édifices publics, notamment sur les temples de la Raison, à peine de cent livres d'amende contre chacun des membres de la municipalité du lieu qui aura négligé l'exécution du présent article, deux jours après sa publication.

« Art. XIV. — *Un tiers de cette amende sera au dénonciateur,* les deux autres tiers à la République ; elle sera prononcée et poursuivie comme ci-dessus.

« Art. XV. — Le présent arrêté sera transcrit dans les secrétariats et dans les greffes des administrations de départements, de districts, de municipalités et des tribunaux civils et criminels des départements de la Moselle, de la Meurthe et des Vosges, imprimé et affiché dans les mêmes départements pour y être exécuté. Toutes les autorités constituées, et notamment les comités de surveillance sont chargés de veiller à son exécution.

« Fait à Sarrelibre, le 27 nivôse l'an second de la République une et indivisible [1].

« *Signé :* Faure. »

Cet arrêté, jusqu'à présent inédit, nous a paru digne d'être reproduit intégralement. A la Cathédrale, tout ce qui pouvait exciter les convoitises du peuple avait déjà été enlevé dans les derniers mois de l'année 1793. Les châsses avaient été ouvertes et dépouillées de leurs ornements, les reliques avaient été profanées. Celles de saint Sigisbert furent d'abord jetées dans la cour de l'ancienne sacristie, voisine de la rue Montesquieu. C'est là que quelques fidèles parvinrent à en dérober des fragments. M. François Chonoré et sa femme gardèrent une côte et un petit os du saint. Le corps ayant été porté ensuite dans la cour de la maison O'Mahoni, place d'Alliance, pour y être brûlé, le docteur Simonin recueillit un avant-bras. Toutes ces pièces purent être réunies après la Révolution, par les soins de M. le curé Charlot, et ce sont elles qui sont exposées aujourd'hui à la piété des fidèles, dans la châsse où elles furent enfermées en 1803. En avril 1794, le chanoine Malvoisin put recueillir, parmi les objets voués à la profanation, un fragment de la vraie croix, l'étole de saint Charles et une côte de saint Sigisbert [2].

Les arrêtés publiés par les représentants de la Convention, en encourageant, non-seulement la destruction des monuments et insignes religieux, mais la délation des citoyens entre eux, rendaient la situation des prêtres orthodoxes intolérable en Lorraine. Un grand nombre étaient absolument privés de ressources, et c'est ici qu'il nous paraît convenable de mentionner, pour en faire un juste éloge, la conduite de l'empereur d'Autriche, dont la générosité ouvrit un asile inattendu aux malheureux ecclésiastiques poursuivis par nos lois. François II gardait, en effet, comme prisonniers de guerre, dans ses États, plusieurs milliers de soldats français des armées de Pichegru. C'est au milieu de ces prisonniers, à Vienne, que s'était réfugié Mgr de La Fare. Son cœur de pasteur

1. Sarrelibre, chez Jacques Leistenschneider, imprimeur du district.
2. Pièces justificatives enfermées dans les châsses de la Cathédrale, pièce 3.

s'émut de la situation de ses compatriotes, il sollicita et obtint du souverain que les prêtres lorrains exilés pussent venir apporter aux prisonniers français les consolations de la religion catholique. Immédiatement, tous ceux dont la charité et le zèle devenus sans objet se consumaient inutilement dans l'exil, accoururent en Hongrie arracher leurs compatriotes aux souffrances et au découragement. Combien trouvèrent la mort dans les hôpitaux! On fait état des deux tiers des ecclésiastiques envoyés au secours des militaires de leur nation qui périrent des suites de l'épidémie ou de la contagion qu'ils avaient contractée[1]. Ceux-là, du moins, trouvaient un aliment à leur charité; mais les prêtres assermentés restés dans nos provinces et devenus, eux aussi, suspects, avaient fini par disparaître, ignorés de la foule.

On a souvent discuté les dates véritables de la fermeture des églises dans les différentes parties de la France. Celles de Nancy avaient été fermées par arrêté du 8 frimaire an II (29 novembre 1793). Un arrêté du 4 avril 1793 avait déjà ordonné l'interdiction des offices à tous les prêtres non assermentés. A défaut d'autres cérémonies, un grand nombre de citoyens avaient suivi, jusque-là, celles du culte schismatique. Le 10 novembre de la même année, nous avons vu que le clergé constitutionnel avait brûlé, dans une fête civique, ses lettres de prêtrise. A partir de cette date, la Cathédrale perdit le titre de *Paroisse épiscopale,* que lui avait précédemment gardé le gouvernement républicain. Le culte constitutionnel n'existant plus, elle resta sans partage, jusqu'à la fin de 1795, le temple des fêtes civiques et décadaires, qui étaient au nombre de trente-huit[1]. Le Directoire municipal, qui avait pris possession de tous les biens du Chapitre supprimé le 17 juillet 1790, continua à l'administrer jusqu'en juillet 1794. A cette date (16 messidor an III), on nomma un administrateur général de toutes les fabriques, Bernard Maubon[2].

Aussitôt après le 9 thermidor (27 juillet 1793), il y eut, surtout dans les provinces éloignées des grands centres révolutionnaires, un mouvement de réaction assez marqué dans l'esprit public. De nombreuses pétitions furent adressées à la Convention, où l'on sollicita l'autorisation, pour tous les cultes, d'être exercés librement. La Convention donna d'abord à ces vœux une satisfaction dérisoire. Elle autorisa, par décret du 21 février 1795, que les ministres fussent « à la charge des fidèles, comme aussi la *fourniture des locaux* », à la condition qu'aucune cérémonie *ne serait extérieure.* L'esprit public protesta justement contre cette fin de non-recevoir et obtint, le 30 mai de la même année, un nouveau décret autorisant les communes à remettre aux citoyens, pour l'exercice des cérémonies religieuses, les églises qui n'auraient pas été aliénées. C'est ce qui fut fait en bon nombre

1. *Histoire du diocèse de Toul et de celui de Nancy,* t. V, p. 210.
2. Archives municipales.

de paroisses, notamment à la Cathédrale de Nancy. Les habitants du quartier Saint-Georges adressèrent une pétition à la Municipalité pour qu'on leur rendît « l'usage de la Cathédrale qui était leur paroisse et dont ils étaient encore en possession le premier jour de l'an II » (22 septembre 1793). Or, cette réouverture soulevait une nouvelle difficulté. Qu'allait devenir, si le culte catholique y était réintégré, la célébration des fêtes nationales? On ne trouva de meilleure solution à cette question, que de tolérer successivement, sur le même autel, la célébration des deux cultes, dont les fêtes ne concordaient pas comme date, et la Municipalité prit un arrêté dans ce sens, daté du 9 fructidor an III (26 août 1795). L'Être suprême des philosophes et le Dieu des chrétiens reçurent donc, à tour de rôle, à partir de ce jour, les hommages de leurs fidèles, au chœur de la Cathédrale.

Si l'on se reporte seulement aux scènes scandaleuses de l'année précédente, on peut dire que c'était un progrès relatif. En outre, le décret de la Convention qui autorisait ce partage statuait que, pour avoir le droit d'exercer publiquement leurs fonctions, les prêtres seraient seulement obligés de faire *une déclaration de soumission aux lois de la République*. Or, la Constitution civile datait de la royauté. Un grand nombre d'ecclésiastiques crurent pouvoir, sans trop de répugnance, accepter cette formule comme un *modus vivendi* politique et religieux conforme à leur foi et à leur intérêt. Les prisons, d'ailleurs, s'étaient peu à peu ouvertes après la chute de Robespierre. On se montrait moins intolérant à l'égard des prêtres insermentés. Si ce n'était point encore la fin de la tourmente, du moins on voulait le croire. Cette illusion ne dura qu'un mois. Les jacobins s'étaient émus de ce retour trop prompt; les prêtres constitutionnels sentaient s'aggraver l'équivoque de leur situation. Les uns et les autres obtinrent de la Convention un nouveau décret (28 septembre 1795), qui renouvela pour le clergé l'obligation du serment dans sa forme primitive. C'était la ruine de toutes les espérances conçues par l'ancien clergé, en même temps que la présomption d'un nouveau triomphe pour les rares prêtres dissidents qui n'avaient point renié la foi catholique et déposé leurs lettres de prêtrises. Toutefois, Nancy n'avait plus d'évêque d'aucune sorte, depuis le départ pour la Convention et l'abjuration épiscopale de M. Lalande. L'archevêque constitutionnel de Reims tenta d'en découvrir un qui réunît les membres épars du clergé schismatique. Une circulaire[2] avait voulu préparer les voies; elle fut peu écoutée. Une invitation plus directe et plus instante du chanoine assermenté de la Cathédrale,

1. Archives municipales des papiers de la Révolution. — Liasse de la Cathédrale.
2. Des 15 mars et 13 décembre 1795.

Barail, n'eut guère plus d'effet. Les colléges électoraux ne se réunirent point. Deux ans encore le département se passa d'évêque et le clergé fut sans chef.

Le décret du 28 septembre 1795 constituait aux assermentés un avantage sur les orthodoxes. Les premiers partageaient seuls avec les philosophes la prérogative du culte dans le principal édifice religieux. Il est vrai que l'éclat de leurs offices était bien modeste et que les municipalités n'oubliaient rien de ce qui pouvait en diminuer le prestige au profit des fêtes décadaires. C'est ainsi qu'un arrêté du 15 nivôse an VI (4 janvier 1796) imposa silence aux cloches que le précédent arrêté du représentant Faure n'avait pas précipitées du haut de leur clocher. A partir de ce moment, le culte constitutionnel cessa d'être annoncé à la foule. Les fêtes décadaires seules furent proclamées au son du tambour et de la musique. Les cloches cependant restèrent en place jusqu'en mai 1797. Mais, à cette date, pour satisfaire au besoin impérieux de bronze, créé par les guerres, tant intérieures qu'extérieures, on voulut opérer leur déménagement immédiat; elles furent jugées trop lourdes et trop grosses; on les cassa sur place, après les avoir pesées [1]. Déjà, en 1792, on en avait envoyé à Metz des fragments, pesant ensemble 123,672 livres. Celles de la Cathédrale eurent le même sort, sauf la plus grosse, qu'on garda pour le service du beffroi [2].

Malgré le crédit officiel accordé aux pompes décadaires, les autorités municipales sentaient renaître la puissance des souvenirs qui s'attachaient au vieux culte catholique, et tomber en défaveur les cérémonies conventionnelles. Pour arrêter cette décadence sensible du déisme révolutionnaire, et sans aucune autre raison donnée que les considérants de son arrêté du 19 germinal an VI (8 avril 1798), le Directoire du district prescrivit aux citoyens qui faisaient usage de la « ci-devant Cathédrale pour les cérémonies « catholiques, d'évacuer le chœur et la nef, d'en enlever l'autel et les objets du culte, « sauf à eux de se servir d'un autel collatéral, *afin de rehausser l'éclat des fêtes nationales « et décadaires* ». Le clergé constitutionnel obéit. Toutefois, cette disgrâce administrative ne modifia en rien les sentiments intimes de la partie modérée de la population nancéienne, qui ne demeurait fidèle au culte assermenté que faute d'une autorisation et d'une occasion de rappeler sans danger ses anciens pasteurs. Les grandes dates catholiques ramenaient, d'ailleurs, peu à peu à la seule église ouverte les indifférents et les tièdes, édifiés peu à peu sur la convenance et l'intérêt des fêtes officielles. La Municipalité s'émut de l'approche des fêtes de Noël. Elle y vit une concurrence dangereuse pour l'esprit « philosophique » et interdit, à cette date, tout rassemblement religieux

1. Archives municipales.
2. *Idem.* Liasse de la Cathédrale, procès-verbaux de la Révolution. (Archives municipales.)

ou autre à la Cathédrale, comme contraire aux bonnes mœurs. Ce prétexte, invoqué par les liturgistes de la déesse Raison, est formulé d'une curieuse façon, et mérite, pour mémoire, d'être cité textuellement. L'invitation émanait de l'autorité départementale. « Beaucoup d'administrations municipales, disait la circulaire du 4 frimaire an VII « (25 décembre 1798)[1], attendent le signal pour faire cesser les rassemblements, hors « de saison, qui ne sont avantageux qu'au libertinage et à la filouterie et qui contrastent « d'une manière frappante avec nos institutions républicaines et retardent le progrès de « l'esprit public. » Le réveillon n'eut pas lieu. Les marchands s'en plaignirent et la déesse Raison n'en fut pas mieux fêtée le décadi suivant. On essaya d'un autre stratagème. Le déisme officiel s'avisa d'accaparer le buffet des grandes orgues au profit de ses solennités[2]. Vains efforts! Le culte de la déesse, froide et théâtrale parodie des fêtes du paganisme, était, par la seule puissance de cette raison même qu'on déifiait, condamné à ne point survivre aux pouvoirs politiques qui l'avaient placé sur l'autel de leur temple. La chute de l'idole devançait ainsi la chute de ses prêtres et de ses sacrificateurs. Chacun était las de craindre et dégoûté de haïr. On sentait sourdre dans le cœur des masses un ardent besoin de foi généreuse et naïve, de confiance et de paix, que l'amour seul de la liberté ne suffisait point à apaiser, et dont nos préoccupations militaires à l'extérieur ne pouvaient que bien passagèrement étouffer l'aiguillon.

Il fallait bien, d'ailleurs, céder au mouvement qui, en dehors de toute théorie religieuse, portait insensiblement les esprits à la modération relative et à l'oubli des griefs de classe à classe. On pouvait dire encore, sans manquer à la vérité, que la persécution contre les catholiques avait toujours lieu, à Nancy, en 1799 et au commencement de l'année 1800; qu'à cette date même, le baptême se donnait toujours en cachette[3]; mais il n'était pas moins vrai d'ajouter que le Gouvernement se relâchait peu à peu de ses rigueurs à l'égard des prisonniers ecclésiastiques. Un procès-verbal du 5 octobre 1799 témoigne que les ci-devant chanoines de la Cathédrale détenus, avaient été, dans un but d'humanité relative, « transférés de la Conciergerie à l'hospice, pour y recevoir les soins qu'exigeait leur état[4] ».

Cette réaction contre les violences conventionnelles donnait plus de prise à l'espoir d'élire enfin un évêque constitutionnel pour le siége toujours vacant de Nancy. Après la première tentative infructueuse de 1795, le métropolitain avait renouvelé ses efforts

1. Archives municipales, liasse Cathédrale.
2. Circulaire du 27 messidor an VII (15 juillet 1799), archives de la Société d'Archéologie.
3. Note manuscrite de l'abbé Marchal. - Papiers de la Société d'Archéologie.
4. Procès-verbaux des archives municipales de Nancy.

en 1797, à l'occasion d'un concile constitutionnel. Il n'avait encore obtenu qu'un résultat négatif. Trois ans après, lorsque les esprits étaient sensiblement apaisés, il revint à la charge, par l'entremise du prêtre assermenté Nicolas, ancien curé de Tantonville, ancien vicaire épiscopal, qui avait rempli les fonctions de curé de la Cathédrale pendant la période révolutionnaire. Malgré une lettre violente de M. Jacquemin, un de ses collègues fidèle à la foi et à la hiérarchie, le curé Nicolas, élu, accepta les fonctions de prélat schismatique. Il fut sacré le 2 janvier 1800. A peine investi de ses pouvoirs par le métropolitain, il vit se renouveler une polémique analogue à celle qui avait inauguré l'épiscopat de Mgr Lalande. Les traits les plus acérés partaient de l'autre côté de la frontière. Après un an de lutte, il convoqua les prêtres du diocèse à un synode qui eut lieu en l'Église cathédrale. Il n'y vint que trente-deux assermentés, y compris M. Nicolas. Ce prélat constitutionnel, peu habile et de médiocre talent, ne devait être toute sa vie qu'une cause de trouble pour le clergé du diocèse de Nancy.

Trois mois après ce synode, le Concordat signé entre le pape Pie VII et le Premier Consul, le 15 juillet 1801, vint, enfin, créer dans le diocèse de Nancy une situation toute nouvelle. Le département de la Meurthe comptait déjà un évêque orthodoxe, Mgr de La Fare, retiré à Vienne; un prélat schismatique, M. Nicolas. Le Premier Consul allait être dans la nécessité d'en proposer un troisième à la Cour romaine.

On sait, en effet, que, sur 81 évêques français, 44 prélats donnèrent leur adhésion au Concordat, et 37 la refusèrent. Mgr de La Fare fut au nombre de ces derniers. « Il est « difficile, écrivait-il à la date du 20 avril 1802, de voir la religion plus humiliée, plus « complétement asservie à la puissance temporelle, plus entravée dans l'exercice de « ses moyens. Ce nouvel ordre de choses m'offre, je l'avoue, une Église gallicane « dont Bonaparte est le chef ou le despote, à peu près comme les églises d'Angleterre « et de Russie, dont les souverains respectifs sont les suprêmes dominateurs. La cellule « que j'habite depuis dix ans dans le couvent des R. P. Franciscains, me paraît mille « fois préférable à toutes les dignités de la nouvelle hiérarchie. » Mgr de La Fare signa le mémoire des 14 évêques français, adressé au pape Pie VII, contre les doctrines du Concordat (2 avril 1802). Il conserva, bien qu'à l'étranger, le titre d'évêque de Nancy et le droit de juridiction sur tout le diocèse. Toutefois, lorsqu'il eut connaissance de la nomination d'un évêque titulaire et canonique au siége de Nancy, il pensa assurer la tranquillité de conscience de ses curés en écrivant à ses diocésains une lettre où, à la date du 6 juin, il les autorisait à recourir provisoirement, pour tous les secours spirituels, à celui qui se serait « présenté dans son diocèse, muni des pouvoirs de N. S. Père le « Pape, dans quelque forme qu'ils lui aient été donnés, ne pouvant le considérer que

Pl. VI



Ateliers de Reproductions Artistiques *Phototypie* *15 Quai Voltaire Paris*

LA CATHÉDRALE DE NANCY (d'après un dessin de l'Auteur)

« comme délégué du Saint-Siége, et voulant remédier, vu la nécessité des besoins aux « défauts et à l'insuffisance du titre, etc. » Nous n'avons pas à juger l'orthodoxie rigoureuse de cette soumission. Elle aplanissait, sous une forme très-fière, de graves difficultés de fond et préparait des voies plus faciles à Mgr. Antoine-Eustache Osmond, ancien évêque de Comminge, nommé au siége de Nancy, le 7 avril 1802, dans la nouvelle circonscription ecclésiastique qui comprenait, pour son diocèse, la Meurthe, la Meuse et les Vosges.

L'entrée en fonctions de Mgr Osmond mettait fin aux pouvoirs de l'évêque constitutionnel Nicolas et inaugurait la dernière période de l'histoire de la Cathédrale, celle où le culte catholique, restauré par les soins du Premier Consul, allait désormais pouvoir, sans discontinuité, s'exercer librement et avec une entière sécurité. Cette restauration du culte ne s'effectua pas sans que l'évêque Nicolas ne créât de nombreuses difficultés. Il affecta d'assister en costume épiscopal à l'intronisation de celui qu'il regardait comme son rival heureux. Invité par le ministre à se dévêtir de ses insignes, il s'empressa, d'ailleurs, de donner aux pouvoirs réguliers cette satisfaction de forme, mais n'en resta pas moins le chef d'un clergé dissident dont l'insubordination ne perdit aucune occasion de s'affirmer. Malgré l'intervention du ministre, il persista dans son hostilité systématique. Sa mort même devint, pour les jacobins et les curés schismatiques, l'occasion d'une véritable manifestation séditieuse. L'enterrement eut lieu à la Cathédrale. Au moment où le corps entrait, les zélés allèrent tumultueusement chercher la crosse et la mitre de M. Nicolas pour en orner le cercueil; puis, au cimetière où la populace, au nombre de 5,000 à 6,000 personnes, les avait suivis, ils brisèrent les cierges et couvrirent d'injures grossières les ecclésiastiques qui avaient conduit le corps au tombeau. Cet incident fit grand bruit d'abord; mais, peu à peu, grâce à la fermeté du Gouvernement et à la douceur de l'évêque, tout s'apaisa et le clergé du diocèse reprit son unité.

Nous donnerons, en terminant, pour compléter cet aperçu historique sur les diverses phases traversées par le culte religieux à la Cathédrale, quelques détails inédits relatifs à la restauration des cérémonies catholiques après le Concordat. Dès l'année 1800, le pilastre sur lequel était placée la statue de la déesse fut enlevé[1]. Dès le 19 septembre 1801, aussitôt après la signature du Concordat, le préfet fut saisi par l'évêque d'une demande en installation des cures et du culte pour le 1er frimaire (21 novembre 1801). Immédiatement, les traitements des curés furent mis en discussion et celui du curé de la Cathédrale fut fixé, le 16 mars 1802, à 600 francs. L'église était littéralement dévastée. Le premier

1. Par les soins de l'entrepreneur Joseph Boutfroy, dont nous avons retrouvé la acture aux archives municipales de Nancy.

soin de M[gr] Osmond fut d'y placer une chaire (1802) qui ne fut que provisoire, mais d'où il put faire entendre aux fidèles la parole de Dieu. M[gr] Osmond fut installé le 10 juin 1802, ce qui indique que l'église à cette date avait été suffisamment mise en état pour que le culte pût y être exercé avec la dignité épiscopale. Presque aussitôt après, l'évêque se préoccupa de faire immédiatement enlever toutes les inscriptions révolutionnaires. Cette demande fut l'objet d'une lettre qui fut suivie d'une prompte satisfaction, thermidor an XI (juillet 1803). Toutefois, les traces de cette période agitée subsistèrent encore longtemps en divers endroits du monument, et ce ne fut qu'en 1807 que disparurent, sur la prière expresse de l'évêque, les deux bonnets phrygiens dont le directoire départemental avait cru devoir orner la partie supérieure du portail. Aujourd'hui même encore, subsiste, au-dessus du portail principal, une inscription mal effacée et qui date de l'époque révolutionnaire. Nous en parlerons en décrivant le monument.

Rien de ce qui avait été enlevé à la Cathédrale comme statues et tableaux ne lui fut restitué. Dans cette église, comme dans toutes les autres de Nancy, les richesses actuelles, entièrement différentes, comme importance et comme nature, de ce qu'elles étaient avant 1792, proviennent, à peu d'exceptions près, de la répartition des biens paroissiaux et conventuels faite entre les diverses paroisses de Nancy, après le Concordat. Leur origine découle naturellement de la saisie opérée pendant la Révolution sur les richesses d'art du clergé et de leur réunion sous forme de musée dont nous devons dire ici quelques mots.

Nous ne croyons pas qu'aucun document authentique ait jamais été publié, qui puisse renseigner complétement l'histoire et la critique à l'égard des vicissitudes traversées par les peintures et sculptures religieuses des églises de Nancy, depuis 1792 jusqu'au Concordat. Celui dont nous donnons ici un extrait nous a donc semblé justement important. Il a pour titre : *Compte du dépôt national en tableaux, sculptures et gravures de la maison cy-devant de la Visitation, du 11 prairial, l'an II de la République française, une et indivisible, pour le rassemblement, arrangement, description et garde desdits tableaux, dessins, gravures, statues, provenant des cy-devant corps et communautés ecclésiastiques, des émigrés et des condamnés à la confiscation.*

Nous copions textuellement : « En vertu du décret de la Convention nationale du « 8 pluviôse, relatif à l'instruction publique, » le citoyen Laurent, peintre, « pénétré de la « nécessité de conserver à l'instruction publique les objets qui pourraient y concourir, « représenta au Gouvernement qu'ils pourraient être réunis avec avantage dans la maison

1. Archives départementales.

« ci-devant dite de la Visitation, sise vis-à-vis du bâtiment ci-devant dit l'Université.
« Les administrateurs du Directoire du département, convaincus de l'utilité de cet « établissement, entrèrent dans les vues du citoyen Laurent, et, le 17 mai 1793, ils lui « donnèrent, ainsi qu'au citoyen Chargonnois, amateur, la commission de reconnaître « et d'estimer chacun des tableaux et autres monuments relatifs aux beaux-arts et qui se « trouvaient dans les différents districts, et ces districts furent chargés de fournir tous « les renseignements et indications nécessaires, tant sur les monuments et tableaux « conservés que sur ceux qui se trouvaient déjà vendus. » Après une étude sommaire préalable, les deux commissaires ci-dessus nommés proposèrent de réunir à la Visitation tous les objets importants dont ils fourniraient un état ou catalogue. Ce catalogue ne devait renfermer malheureusement que les objets « qui, par leur beauté et « bonté, seraient jugés dignes d'être précieusement conservés pour servir au progrès « des arts ». Le même document nous apprend également que le citoyen Laurent « s'occupait en ce moment à dresser un état exact, qu'il devait présenter au district, « des objets de peinture et de gravure qui ne méritaient pas, à cause de leur médiocrité, « d'être placés dans un dépôt qui ne devait contenir que des chefs-d'œuvre de l'art ». Et le même rapport ajoutait : « Puisqu'ils ne pourront pas contribuer aux progrès de « l'instruction publique, le seul avantage que l'on retirera sera de les mettre en vente. »

C'est sur le catalogue des tableaux à conserver provenant des églises de Nancy et de celles d'une partie des districts du département de la Meurthe, que nous avons copié les deux mentions suivantes :

CATHÉDRALE.

L'*Annonciation*, peinte par Le Guide, de 9 pieds de hauteur sur 6 pieds 8 pouces de largeur.

Un *Christ au tombeau,* de l'école flamande, de 3 pieds 3 pouces de haut sur 4 pieds 3 pouces de largeur.

Les *Bergers auxquels un ange annonce la naissance de Jésus,* de 5 pieds 3 pouces de hauteur sur 3 pieds 8 pouces de largeur.

Un *Saint Sébastien,* par Leclerc, de 6 pieds de hauteur sur 4 pieds 6 pouces de largeur.

Tous ces tableaux furent enlevés à la Cathédrale et ne lui furent jamais rendus. Par contre, lorsque, après le Concordat, le partage de tous les tableaux renfermés à la Visitation fut fait pour des motifs que nous dirons plus loin entre les diverses paroisses, le *Saint Sébastien* de Leclerc fut donné à la paroisse Saint-Sébastien, où il figure encore. Le curé Charlot, de la Cathédrale, eut la bonne fortune d'obtenir pour son église le tableau du *Rosaire,* qui figure sur l'inventaire de Laurent dans les termes suivants :

MINIMES DE NANCY.

Un *Rosaire* de 10 pieds 4 pouces de hauteur sur 8 pieds 7 pouces de largeur.

Il faut encore rattacher à cette origine les tableaux et statues placées aujourd'hui à la Cathédrale et qui sont mentionnés dans l'inventaire de Laurent sous la forme suivante :

L'*Apothéose de la Vierge* (provenant des religieuses de Sainte-Élisabeth),

qui figure aujourd'hui à l'autel de la Congrégation, dans l'abside, du côté de l'Épître ;

Un *Moine dans le désert* (provenant des religieuses de la Visitation),

qui figure aujourd'hui dans la première chapelle des bas côtés à gauche.

STATUES.

La *Vierge tenant un enfant,* copiée d'après Bernin, par Bagard, 6 pieds 6 pouces.

C'est celle de l'Archiconfrérie, placée au fond de l'abside. (Elle était anciennement aux Carmes.)

Un *Christ attaché à la croix,* en bois, 6 pieds.

C'est celui qu'on attribue à tort à Ligier, et qui était autrefois à la chapelle de la Visitation, aujourd'hui chapelle du Lycée.

Tels sont les divers objets dont nous avons pu retrouver l'origine sur l'inventaire de ce musée temporaire créé à la Visitation à partir de 1802. La Cathédrale, sous l'épiscopat de Mgr Osmond et sous les suivants, s'enrichit d'importants cadeaux. Nous parlerons de toutes ces richesses et de ces diverses acquisitions en leur lieu et place, dans la description détaillée que nous ferons de l'édifice et de ce qu'il renferme, et où nous garderons une place spéciale pour le trésor (en grande partie constitué de 1800 à 1804 par les abbés Raybois et le curé Charlot), dont nous n'avons point parlé et dont la partie la plus importante se compose des reliques de l'ancien trésor de Bouxières. L'étude de ces admirables modèles d'orfévrerie occupera une place considérable dans cet ouvrage. Il nous reste toutefois, pour compléter notre première partie, à suivre rapidement, pendant sa période de reconstitution, le grand édifice dont nous avons tracé l'histoire.

Les années qui suivirent celle du Concordat furent presque toutes consacrées à restaurer quelques parties du monument qui avaient été supprimées ou détériorées par

le vandalisme révolutionnaire. Il fallait en effet recomposer entièrement le mobilier, l'orfévrerie, les insignes religieux. Nous avons recherché dans les archives de la fabrique les anciennes factures qui se rapportent aux travaux d'aménagement exécutés dans l'enceinte du temple, postérieurement à l'année 1803. Tous ceux qui, par leur caractère spécial ou par leur importance, exigeaient le concours d'ouvriers du dehors, étaient consignés sur des pièces régulières de comptabilité, et nous avons pu rétablir leur date exacte. Mais quelques-uns de ces travaux, notamment la translation des tableaux, reliques, petits meubles, pièces diverses du trésor, effectués, sans rémunération, par le personnel ordinaire des sacristies, n'ont laissé aucune trace dans les archives de la fabrique. Nous noterons donc ici simplement les dates exactes portées sur celles des factures qui nous ont paru se rapporter à des travaux ou à des achats de quelque intérêt.

Le 21 ventôse an XI (12 mars 1803), l'abbé Raybois acheta « trois consoles à dessus « de marbre ». Ce sont celles, de style Louis XVI, qui sont habituellement posées contre la menuiserie du chœur, à gauche et à droite du maître autel. Le même chanoine acheta pareillement trois paires de flambeaux qui servent les jours ordinaires pour le maître autel.

Le 1er prairial de la même année (21 mai 1803), on songea à pourvoir au service des cloches qui, comme nous l'avons dit, avaient été, sauf une seule, brisées en morceaux et fondues. On fit descendre la cloche de l'ancien couvent des Bénédictins où, dès 1790, on avait établi une faïencerie. Cette opération fut confiée au charpentier Ducret, dont le mémoire figure au compte de cette année. En même temps, on acheta deux cloches neuves pesant 861 livres, à Sébastien Poirson, fondeur. Cette commande fut signée le 25 prairial an XI (14 juin 1803).

Le Concordat avait institué, pour l'administration des biens de la paroisse, un conseil de fabrique. On lui assigna, dès son installation, une place spéciale à l'église et l'on fit construire, le 5 germinal an XII (26 mars 1804), le banc qu'on voit encore, œuvre fort simple et peu en harmonie avec les boiseries sculptées de l'église. Ce banc est porté pour 307 francs sur les comptes.

Ce fut la même année (15 juillet 1804) qu'on transféra dans la salle basse de l'Université les principaux tableaux qui, pendant la période révolutionnaire, avaient été réunis dans la chapelle de la Visitation, aujourd'hui chapelle du Lycée. Cette dernière enceinte était en effet beaucoup trop basse et trop petite pour contenir les grands sujets de sainteté enlevés aux églises et échappés par bonheur à la rage de destruction des bandes marseillaises. On chercha donc un emplacement plus vaste où pussent figurer avec honneur les vastes toiles et les hautes statues religieuses. Le choix de la commission

se porta naturellement sur la Cathédrale, qui devint ainsi progressivement un véritable musée. C'est ce qu'indique suffisamment une note sommaire que nous avons retrouvée aux Archives départementales sur cette translation des objets du musée révolutionnaire. Après avoir parlé des grands tableaux enlevés de la chapelle de la Visitation, l'auteur de la note ajoute : « On en a pareillement retiré les différents morceaux de sculptures « dont les sujets étaient de nature à être placés dans les églises. La *majeure partie* de ces « statues se trouvent en ce moment dans la vaste enceinte de la Cathédrale, et l'on « ne peut se dissimuler qu'en isolement, elles ne présentent pas le même intérêt qui « résultait de leur rapprochement dans un local plus rétréci. » Bien que les lignes précédentes semblent indiquer qu'à la date de la note (26 messidor an XII) la Cathédrale contenait déjà un grand nombre de statues, nous verrons plus loin que toutes celles que nous admirons aujourd'hui dans cette église y furent transportées postérieurement à cette date, à fur et mesure que la salle de l'Université devenait trop petite pour les richesses qu'on accumulait. Nous croyons toutefois que les principaux tableaux y furent transportés en 1804 et que cette année est bien celle où la fabrique est entrée en possession du tableau du *Rosaire*, et de tous ceux que nous avons relevés plus haut sur le catalogue de Laurent[1].

L'année 1805 s'écoula sans qu'on apportât à la situation matérielle de la Cathédrale aucune modification importante, bien que le chiffre des travaux exécutés fût considérable. On remettait en état tous les autels, les confessionnaux, les portes, tout ce qui avait été brisé et saccagé pendant les fêtes de la déesse Raison. En 1806, la Cathédrale reçut du Musée les grands tableaux qui figurent depuis cette date dans la chapelle de saint Gauzelin et qu'on attribue à la jeunesse de Claudot[2]. Constatons qu'à ce jour les bannières processionnelles étaient à l'effigie de saint Sigisbert et de saint Napoléon. Ce fut cette même année qu'on surajouta aux magnifiques frontons des grilles collatérales les croix sans style qu'on y voit malheureusement encore, pour remplacer celles que la fureur populaire avait arrachées[3].

L'année 1807 fut marquée par de nombreux et importants travaux. La fabrique commanda à Goussel, fondeur, les trois cloches qui sont encore aujourd'hui dans la tour du côté gauche et pour lesquelles on utilisa le métal de la cloche des Bénédictins

1. Archives départementales, liasse *Académie de Stanislas, Bibliothèque publique, Musée.*

2. La facture du serrurier qui les a posées est aux archives du compte de fabrique. « Avoir posé deux grands « tableaux à la chapelle de saint Gauzelin, fourni deux forts crampons en barreaux, percé les trous dans la pierre, « scellé en plâtre. » (5 mai 1806.) Signé : Besson, serrurier.

3. Facture du même serrurier acquittée à la même date.

qui pesait 3,588 livres. On fit poser à nouveau les *miséricordes* des stalles du chœur dont la simplicité excessive est, depuis ce moment, en désaccord avec le style élégant des boiseries[1]. On fit réparer dans le chœur les tableaux de Claude Charles qui avaient subi de cruelles détériorations pendant la Terreur[2].

Ce fut à cette date que la Cathédrale reçut le beau tableau du *Sacré-Cœur,* de Girardet, dont nous n'avons pu malheureusement retrouver l'origine. L'introduction de cette toile dans la partie sculptée qui sert de contre-retable à l'autel de la chapelle du transept, à droite, exigea des travaux spéciaux dont nous avons retrouvé les comptes. La mention sur la même facture d'un certain nombre de tableaux dont la pose fut soldée par une seule somme, semblerait indiquer que ce travail d'aménagement général a concordé avec un envoi du Musée et que probablement le tableau du *Sacré-Cœur* était de la même provenance[3]. La même année, les tabernacles et les tombeaux des deux autels du transept et du maître-autel furent réparés entièrement, les sculptures complétées[4]. Le tombeau du maître-autel fut entièrement refait; celui qu'on posa et qu'on voit encore aujourd'hui, fut orné de baguettes en marbre blanc, et d'un ovale en marbre, avec une croix en brèche d'Alep. Michel, marbrier, qui exécuta ces travaux, ajouta deux consoles en marbre blanc de chaque côté du tombeau[5].

Pendant le cours de l'année 1807, furent transportés à la Cathédrale les principaux morceaux de sculpture qu'on y admire encore aujourd'hui et qui furent, comme les tableaux, renvoyés du *Museum* dans une enceinte plus vaste. La pièce qui fait foi de ce transport est curieuse et mérite d'être reproduite entièrement. C'est un mémoire des travaux exécutés par le marbrier Michel d'après les ordres de M. l'abbé Raybois, chanoine de la Cathédrale, sous la direction de M. Dosse, architecte. Sur ce mémoire figurent, à côté de morceaux de sculptures importants, d'autres œuvres qui n'ont point été conservées par la Cathédrale, sans que nous ayons pu trouver aucune pièce qui indique la date de leur nouvelle translation. Voici le texte du mémoire authentique du marbrier.

1. Comptes de 1807.
2. Même document.
3. « Avoir posé et fourni à l'autel du Sacré-Cœur deux consoles en marbre blanc, pour supporter le tableau, « et avoir taillé tous les ornements qu'il fallait supprimer pour poser le tableau, avoir réparé et posé le tableau, « avoir posé et fourni un panneau de 2 pieds de long sur 18 pouces de large, avec cadre en marbre blanc, « 48 francs. »
4. « Pour pose de tous les tableaux, 30 livres ». (Mémoire acquitté de Michel, marbrier, 29 août 1807. Archives de la fabrique.)
5. Facture distincte de la précédente et acquittée du même Michel, à la même date du 29 août 1807.

MÉMOIRE DES OUVRAGES EN MARBRE ET MAÇONNERIE

FAITS PAR MICHEL, MARBRIER, A LA CATHÉDRALE, PAR ORDRE DE M. L'ABBÉ RAYBOIS

SAVOIR :

1° Avoir descendu les quatre Docteurs de l'Eglise de leurs pieds-d'Estaux, qui étaient au Museum, les avoir reconduits à la Cathédrale et les avoir reposés sur leurs pieds-d'Estaux revêtus en marbre; Convenu pour cela avec M. Raybois et M. Dosse, architecte, Quatre cents francs, cy . . . . 400 »

2° Avoir descendu toutes les autres figures qui se trouvaient au Museum, sur leurs pieds-d'Estaux, revêtus en marbre, et les avoir conduits à la Cathédrale, avec leurs pieds-d'Estaux en marbre, savoir, Notre-Dame du Mont-Carmel, une Conception; trois figures qui étaient cy devant à S[t] Roch; un *Ecce homo* et plusieurs autres figures qui étaient dans la Rotonde, qu'il a fallu descendre pour les conduire à la Cathédrale; avoir descendu le buste du Roy de Pologne de la Rotonde; l'avoir conduit à l'Université, et toutes les Colonnes qui se trouvaient dans l'Eglise du Licée, les avoir conduites aussi à L'Université; avoir descendu de leurs niches un S[t] Joseph et une S[te] Vierge et les avoir conduits à S[t] Sébastien, Deux cents francs, cy. . . . . 200 »

3° Avoir déposé le Cardinal de Lorraine, avec son massif; l'avoir reposé à la Cathédrale et avoir fait déposer le grand Christ qui était au Licée et l'avoir fait reposer à la Cathédrale, et avoir fait poser l'*Ecce homo* sur un autel, et cramponner par un serrurier, et avoir fait rétablir Notre-Dame du Mont-Carmel, qui était toute mutilée, et avoir fait enlever toutes les décombres, Cent francs, cy. . . . . . . 100 »

TOTAL, Sept cent francs, cy. . . . . 700 »

Pour acquit et entier payement de tous les ouvrages faits en la Cathédrale jusqu'à ce jour, dont quittance, à Nancy, le 22 septembre 1807.

MICHEL.

Cette pièce intéressante et inédite, comme toutes celles sur l'autorité desquelles nous avons reconstitué l'historique du mobilier actuel de la Cathédrale, doit donner lieu à diverses remarques. La statue mentionnée sous le nom de Notre-Dame du Mont-Carmel est la Vierge de l'Archiconfrérie placée aujourd'hui dans le fond de l'abside, un chef-d'œuvre de Bagard, mentionné par Lionnois; cette Vierge provenait du couvent des Carmes, comme l'indique l'inventaire de Laurent. Son installation donna lieu, plusieurs années après, à un aménagement spécial dont nous avons retrouvé le devis.

C'est par erreur que, sur le compte du marbrier, on lit que trois statues transportées à la Cathédrale figuraient « cy devant à S[t] Roch ». Ces trois figures, œuvres de Siméon

Drouin, étaient celles qui ornaient l'*ex-voto* qu'on voit à droite du chœur dans l'église de Bon-Secours. Les trois consoles de ces figures sont encore vides aujourd'hui. Une seule de ces statues a été conservée par la Cathédrale et est placée sur le sommet du contre-retable de l'autel, dans la chapelle de saint Sigisbert. La seconde a été acquise par le Musée lorrain et la troisième a été longtemps exposée dans les magasins d'un antiquaire de Nancy[1].

L'*Ecce homo* que le marbrier Michel déclare avoir placé sur un autel n'y a point été conservé. Nous avons lieu de croire que cette statue en pierre est celle qu'on peut voir aujourd'hui sous une niche ménagée dans la salle d'attente qui précède le salon de l'Évêché, où elle masque l'appareil du calorifère. Elle est du XVIII[e] siècle et n'est point sans valeur.

Le « grand Christ qui était au Lycée » est celui qui est suspendu dans la chapelle latérale de l'abside, voisine de la sacristie du culte, en face de la petite porte donnant sur la rue des Prêtres.

Enfin, le mausolée du cardinal de Vaudémont a été rendu à la chapelle des Cordeliers, où il était placé avant la Révolution. Les quatre Docteurs de l'Église qui lui servaient de complément ont été conservés par la Cathédrale et placés dans les chapelles de Bonne-Nouvelle et du Sacré-Cœur.

Toutes ces acquisitions datent donc de l'année 1807. C'est aussi au mois d'août de la même année que furent gravées les inscriptions des bénitiers en granit donnés par le comte d'Ourches, comme en témoigne la mention suivante, portée sur une autre facture du marbrier Michel : « Avoir replacé les deux bénitiers de chaque côté des « petites portes et avoir gravé sur les pieds-d'estaux en marbre noir des deux bénitiers « l'inscription que M. Raybois a donnée : douze livres. »

En 1808 furent placés à la sacristie, deux tableaux qu'on y voit encore. Nous avons dit plus haut qu'un marché avait été passé avec le fondeur Goussel pour la fourniture de trois cloches. Leur fabrication fut terminée en 1809. La facture, produite et acquittée la même année, porte que les trois cloches pèsent : la première 1,700 kilogrammes, la seconde 1,240, et la troisième 980.

Ce ne fut qu'en 1810 qu'on procéda à l'installation de la *Vierge* de Bagard, dite « Notre-Dame du Mont-Carmel ». La construction primitive du fond de l'abside ne comportait point de fenêtre. L'édicule qu'on voit aujourd'hui et dont le style néo-grec est en désaccord avec le reste de l'édifice, fut entièrement construit en l'année 1810 sur

1. M. Legay, rue Stanislas.

les plans de l'architecte vérificateur Dosse. La menuiserie fut exécutée par Joly. L'érection de la statue exigea l'édification d'une charpente et d'un mécanisme spécial décrits dans les factures portées au compte de fabrique de cette année. L'édicule fut peint en 1811 et décoré par Morey, plâtrier, père de M. Morey, architecte actuel de la ville de Nancy.

Les cloches livrées par Goussel, en 1809, furent montées et établies sur leurs supports en 1810.

L'année suivante (30 novembre 1811), on compléta l'approvisionnement des tapisseries par des achats faits au marchand Mansuy.

Toutes ces acquisitions nouvelles et ces aménagements faits en moins de dix ans avaient eu pour objet de rendre à l'ancienne Primatiale une splendeur en rapport avec la dignité du Chapitre nouveau et de l'évêque dont le siége avait été maintenu à Nancy. On voulut parfaire l'œuvre commencée en procédant à une réparation générale de la coupole de Jacquart. Le soin de cette restauration fut confié, en 1816, au peintre Erra, qui mit trois ans à construire les échafaudages nécessaires et à repeindre les fresques. Son travail fut terminé en novembre 1819.

Enfin, en 1820, la restauration générale fut terminée par la construction d'une nouvelle chaire à prêcher, œuvre fort médiocre en somme, et dont le style pèche par tous les vices du goût de l'époque. On en avait cependant demandé les plans à Baron, architecte à Paris. L'exécution en avait été confiée, pour la somme de 4,848 francs, à un sculpteur de Nancy nommé Glorieux.

En 1824, une ordonnance royale du 23 juin prescrivit la publication du bref qui unissait à perpétuité à l'évêché de Nancy le titre de l'ancien évêché de Toul.

En 1866, M[gr] Lavigerie, huitième évêque de Nancy et de Toul, fit procéder à un regrattage de toute la superficie intérieure de la Cathédrale. Cette église, sous le même épiscopat, fut élevée au rang de Basilique privilégiée par le Souverain Pontife Pie IX, et sa consécration eut lieu le 20 mars 1867.

Nous bornerons là l'exposé de nos recherches sur les différents travaux et sur les acquisitions qui rendirent à la Cathédrale-Primatiale la dignité et l'éclat que la Révolution lui avaient enlevés pendant dix années de schisme et de troubles politiques. Le Chapitre ancien n'existait plus depuis 1792; ses membres s'étaient dispersés, et nous n'avons retrouvé le nom d'aucun d'eux sur la liste des membres du nouveau Collége institué après la Révolution. Les priviléges étaient abolis. En 1802, un nouveau conseil ecclésiastique fut installé, dont le Concordat régla les conditions d'existence et définit les attributions. La seule disposition législative qui concerne l'établissement des Chapitres actuels en France est contenue dans ces mots de l'article 11 de la loi organique du

18 germinal an X : « Les Archevêques et Évêques pourront, avec l'*autorisation du Gou-* « *vernement,* établir des Chapitres cathédraux. » Cette autorisation est nécessaire tant pour établir le Chapitre lui-même, conseil ecclésiastique permanent, institué près des archevêques et évêques, que pour déterminer le choix et le nombre des membres qui sont appelés à le composer. Ainsi, les chanoines sont nommés aujourd'hui par l'archevêque ou l'évêque, et *agréés* par le Chef de l'État. Il est contre la règle qu'un chanoine soit revêtu de fonctions qui l'obligent à résider loin du service canonial[1].

La dotation du Chapitre se compose actuellement : 1° des biens et rentes non aliénés des anciens Chapitres métropolitains et cathédraux des diocèses où les biens sont situés, et où les rentes sont payables[2]; 2° des biens acquis par eux ou provenant des dons et legs qui leur ont été faits. Les Chapitres sont, en effet, des personnes civiles, capables d'acquérir et de posséder toutes sortes de biens meubles et immeubles[3]; 3° des traitements ou allocations affectés aux Chapitres ou à leurs membres sur le budget de l'État ou sur les fonds départementaux[4]. A compter du 1er janvier 1859, le traitement des chanoines autres que ceux du diocèse de Paris a été fixé à 1,600 francs[5]. L'administration temporelle des Chapitres est soumise aux mêmes règles générales que celles des établissements publics. Elle est en outre subordonnée aux règles spéciales établies par le décret du 5 novembre 1813.

Telles sont les dispositions nouvelles en vertu desquelles existent les Chapitres depuis le Concordat, et nous avons cru devoir les mentionner ici pour compléter la première partie, exclusivement historique, de notre travail sur la Cathédrale-Primatiale de Nancy.

Nous aurions pu, non sans quelque intérêt peut-être, étendre notre étude jusqu'à l'époque actuelle. Nous n'avons voulu toucher à aucun des faits où des ecclésiastiques encore vivants eussent pu se trouver mêlés. Nos lecteurs comprendront les motifs de cette réserve et nous approuveront de nous être borné à présenter ici, pour faciliter ce travail à ceux qui seraient tentés de le continuer après nous, la série de tous les évêques de Nancy et le tableau inédit de tous les chanoines et curés inscrits sur la liste du Chapitre cathédral de Nancy depuis le 17 décembre 1802, date de sa réinstallation, jusqu'à l'année même où ce livre a été imprimé.

1. Décision ministérielle du Ministre des cultes, 12 avril 1813.
2. Décret du 15 ventôse an XIII, art. 1er.
3. Loi du 2 janvier 1817, art. 1er.
4. Arrêté du 18 germinal an XI. — Loi de finances du 4 juin 1858.
5. Décret du 29 juillet 1858.

Voici la liste des évêques qui ont successivement occupé le siége de Nancy depuis 1777, date de sa fondation :

LISTE DES ÉVÊQUES DE NANCY

DEPUIS LA FONDATION DU SIÉGE ÉPISCOPAL DANS CETTE VILLE JUSQU'EN 1880.

1. De la Tour-du-Pin-Montauban (Louis-Apollinaire), nommé évêque de Nancy le 25 janvier 1778, à l'archevêché d'Auch en juin 1783, à l'évêché de Troyes en 1782; mort à Troyes le 28 novembre 1807.

2. Fontanges (François de), nommé évêque de Nancy le 17 août 1783, à l'archevêché de Bourges en 1787, à l'archevêché de Toulouse en 1788, à l'archevêché d'Autun en 1802; mort à Autun le 26 janvier 1806.

3. La Fare (Anne-Louis-Henri de), nommé évêque de Nancy le 14 octobre 1787. Le Pape Pie VII demande sa démission le 15 août 1801. Mgr Osmond est désigné à sa place le 7 avril 1802. Mgr de La Fare est ensuite nommé archevêque de Sens en 1821, cardinal en 1823. Il meurt à Sens, le 10 décembre 1829.

4. Osmond (Antoine-Eustache), ancien évêque de Comminges, nommé évêque de Nancy le 7 avril 1802, à l'archevêché de Florence le 22 octobre 1810 [1], de nouveau à Nancy le 4 mai 1814; mort à Nancy le 27 septembre 1823.

5. Forbin-Janson (Charles-Auguste-Marie-Joseph de), nommé à l'évêché de Nancy le 21 novembre 1823, a pour coadjuteur, le 6 avril 1825, Mgr Ferdinand-François-Auguste Donnet, avec le titre d'évêque de Rosa *in partibus infidelium.* — Mgr Donnet ayant été nommé à l'archevêché de Bordeaux, Mgr Alexis-Basile Menjaud le remplace comme coadjuteur le 2 juin 1839, avec le titre d'évêque de Joppé *in partibus infidelium.*

Mgr de Forbin-Janson meurt à Marseille, à son retour d'Amérique, le 11 juillet 1844.

6. Menjaud (Alexis-Basile), nommé évêque de Nancy, à la mort de Mgr de Forbin-Janson, le 11 juillet 1844, à l'archevêché de Bourges, le 30 juillet 1859; mort à Bourges le 10 décembre 1861.

7. Darboy (Georges), nommé à l'évêché de Nancy le 16 août 1859, archevêque de Paris, le 10 janvier 1863; mort à Paris, fusillé par les insurgés, le 24 mai 1871.

8. Allemand-Lavigerie (Charles-Martial), nommé évêque de Nancy le 5 mars 1863, promu archevêque d'Alger le 12 janvier 1867.

9. Foulon (Joseph-Alfred), évêque actuel, nommé le 12 janvier 1867.

En dehors de cette liste, on doit mentionner Lalande (François), évêque constitutionnel, nommé le 29 mai 1791, pendant l'exil de Mgr de La Fare. — Mort en 1808.

Nicolas, évêque constitutionnel, élu le 2 janvier 1800.

1. Costaz (Benoît), nommé par l'Empereur évêque de Nancy le 21 octobre 1810, ne put être institué. Il resta à la tête du diocèse en qualité d'administrateur jusqu'au retour de Mgr Osmond.

CHAPITRE DE LA CATHÉDRALE.

(28 FRIMAIRE AN XI — 1880.)

PREMIÈRE STALLE.

Coster (Sigisbert-Étienne). — 17 décembre 1802 — 23 octobre 1825.
Thouvenel (Pierre). — Novembre 1825 — 5 avril 1826.
Antoine (Jean-Nicolas). — Avril 1826 — 30 novembre 1829.
Antoine (Nicolas-Gilbert). — 30 novembre 1829 — 13 février 1834.
Renard (François). — 19 mars 1834 — 9 novembre 1851.
Mirguet (Jean-Baptiste). — 1er décembre 1851 — 17 mars 1853.
Bermann (Jean-Pierre). — 17 mars 1853 — 14 mai 1855.
Marguet (Jacques). — 2 juin 1855 — 2 septembre 1873.
Lorrain (Antoine-Auguste). — 1er octobre 1873.

SECONDE STALLE.

Lacretelle (Jean-Baptiste-Joseph). — 17 décembre 1802 — 31 janvier 1824.
Menjaud (Alexis-Basile). — 4 mars 1824 — 22 avril 1839.
Untereiner (Grégoire). — 22 avril 1839 — 2 juillet 1852.
Gérard (Jean-Baptiste). — 1er août 1852 — 1er octobre 1855.
Silvain (Pierre-Gaspard). — 1er octobre 1855 — 30 décembre 1879.
Bourguignon (François-Xavier). — 17 février 1880.

TROISIÈME STALLE.

Thiéry de Saint-Baussant (Antoine). — 17 décembre 1802 — 13 février 1815.
De Fériet (Charles-César). — 16 mai 1815 — 15 avril 1838.
Demontzey (Urbain-Didier). — 21 juin 1838 — 13 janvier 1841.
Masson (Jean-Pierre). — 17 février 1841 — 9 février 1855.
Chevallier (Nicolas). — 26 mars 1855 — 24 novembre 1875.
Maslats (Michel). — 18 décembre 1875 — 26 février 1876.
Burtin (Marie-Joseph-Théophile). — 1er avril 1876 — 28 février 1879.
Haudeville (Pierre-Joseph). — 5 avril 1879.

QUATRIÈME STALLE.

Rouot (Dominique-Laurent). — 17 décembre 1802 — août 1807.
Schumacher (Jean-Michel). — 18 septembre 1807 — 7 janvier 1823.
Thomas (Charles-Claude). — 20 janvier 1823 — 1er mars 1836.
Masson (Claude). — 20 juin 1836. — 28 août 1837.
Dourches (Élophe). — 5 novembre 1837 — 8 mai 1840.
Bourgeois (Charles-Nicolas-François). — 10 août 1840.

CINQUIÈME STALLE.

Duménil (Claude-François). — 17 décembre 1802 — 20 mars 1824.
Lesoing (Hubert). — 18 mai 1824 — 26 décembre 1845.
Thouvenin (Jean-Baptiste). — 5 février 1846 — 2 décembre 1859.
Lallemand (Antoine). — 29 janvier 1860.

SIXIÈME STALLE.

Guilbert (Charles-Louis). — 17 décembre 1802 — 17 février 1813.
Plantard (François). — Mars 1813 — 12 mars 1828.
Manse (Pierre-Dominique). — 23 mars 1828 — 26 décembre 1875.
Barnage (François-Dieudonné). — 1er février 1876.

SEPTIÈME STALLE.

Bailly (Nicolas). — 17 décembre 1802 — janvier 1818.
Vautrin (Hubert). — 3 mars 1818 — 26 février 1822.
Servant (Jean-Antoine). — 10 mars 1822 — 12 juillet 1837.
Lamotte (Louis-Noël). — 11 septembre 1837 — 19 mai 1844.
Garot (Laurent). — 25 juillet 1844 — 22 avril 1871.
Gobin (François-Édouard). — 22 juillet 1871 — 26 octobre 1876.
Dufour (Nicolas-Pierre). — 15 janvier 1877.

HUITIÈME STALLE.

Dufour (Adrien-François-Louis). — 30 août 1803 — 14 octobre 1803.
Friant (Pierre-Sigisbert). — 22 novembre 1803 — 10 juin 1818.
Sirejean (Charles-Louis). — 16 août 1818 — 13 novembre 1824.
Marguet (Jacques). — 30 décembre 1824 — 19 septembre 1843.
Ferry (Jean-Nicolas). — 1er avril 1844 — 29 mai 1858.
Simonin (Joseph). — 21 juin 1858 — 31 décembre 1859.
Bastien (Victor-Joseph). — 18 mars 1860 — 19 septembre 1863.
Claude (Pierre-François). — 15 novembre 1863.

NEUVIÈME STALLE.

Enclin (Antoine). — 21 juillet 1824 — décembre 1825.
Michel (Jean). — Décembre 1825 — 9 octobre 1842.
Poirot (Pierre-François). — 29 janvier 1843 — 4 septembre 1853.
Gridel (Nicolas). — 18 septembre 1853.

CURÉS DE LA CATHÉDRALE.

1. CHARLOT (Joseph). — Né le 12 mai 1745. — Installé à la restauration du culte (frimaire an XI), mort le 14 mars 1824[1].
2. ENCLIN (Antoine). — 21 juillet 1824 — Décembre 1825.
3. MICHEL (Jean). — Décembre 1825 — 9 octobre 1842.
4. POIROT (Pierre-François). — 29 janvier 1843 — 4 septembre 1853.
5. GRIDEL (Nicolas). — 18 septembre 1853 — 20 novembre 1857.
6. SIMONIN (Joseph). — Administrateur, 20 novembre 1857; curé et chanoine, 21 juin 1858 — 31 décembre 1859.
7. BASTIEN (Victor-Joseph). — 18 mars 1860 — 19 septembre 1863.
8. CLAUDE (Pierre-François). — 15 novembre 1863.

1. M. Charlot n'était pas chanoine titulaire.



DEUXIÈME PARTIE

LA CATHÉDRALE-PRIMATIALE DE NANCY

LES ARCHITECTES — LE MONUMENT — LE MOBILIER

CHAPITRE PREMIER

LES ARCHITECTES ET LE MONUMENT

1700 — 1743.



OMME pour beaucoup d'autres églises d'époque plus ancienne, le nom de l'architecte auquel doit être attribué la Primatiale de Nancy a été, au XVIIIe siècle, l'objet de plusieurs controverses. La vérité sur cette question nous paraît suffisamment établie aujourd'hui ; elle résulte de documents conservés dans nos riches Archives départementales. L'ensemble des pièces historiques relatives à la construction de l'ancienne Primatiale prouve que, si cet édifice a été successivement exécuté par plusieurs architectes, sa conception primitive est l'œuvre d'un seul. L'invention du plan général et celle de la façade appartiennent presque en entier à Jules Hardouin Mansard, premier architecte et surintendant des bâtiments du Roi, né à Paris en 1645 et mort à Marly en 1708. L'élévation des deux tours, la charpente de la coupole et le dessin de plusieurs détails importants de l'édifice

sont surtout l'œuvre de Germain Boffrand, élève du précédent artiste et premier architecte du roi Louis XIV. Enfin, les travaux ordinaires furent suivis et dirigés par plusieurs constructeurs-entrepreneurs, entre lesquels il faut distinguer de véritables hommes de l'art, tels que Betto, Révérend, Gabory, Guesnon, qui, en plusieurs occasions, furent appelés comme arbitres lorsque l'achèvement des constructions souleva diverses difficultés.

On pourrait s'étonner de la part prise par Mansard neveu au plan de la Primatiale de Nancy, si l'on ne se rappelait la fréquence des relations entre la cour de France et celle de Lorraine dans les dernières années du XVIIe siècle. Louis XIV avait d'excellentes raisons, que nous dirons plus loin, d'envoyer au duc Léopold son architecte, surintendant de ses travaux, pour édifier, à Nancy même, un palais digne de sa propre nièce. Le 1er février de l'année 1700, Léopold remerciait Louis XIV de cette faveur par la lettre suivante :

Nancy, le 1er février 1700.

MONSEIGNEUR,

Je reconnois avec toute la foumiffion poffible la grâce que Votre Majefté m'a faite en fe privant pendant quelque temps de l'affiftance d'un homme utile à fon fervice, pour m'aider à jouir ici avec quelque commodité des États qu'il a plu à Votre Majefté me rendre. Il ne falloit pas moins que l'habileté de Mr Manfard pour donner quelque forme à une maifon très-irrégulière et encore bien moins logeable, et je ne lui fuis pas peu obligé de s'être pu réduire à un projet de bâtiment proportionné à ma portée après les vaftes idées auxquelles la grandeur de Votre Majefté l'avoit habitué.

LÉOPOLD.

Louis XIV répondit :

19 février 1700.

MON FRÈRE ET NEVEU,

Avant que de répondre à la lettre que vous m'avez écrite du premier de ce mois et que le fieur Manfard m'a rendue, j'ai voulu qu'il me fît voir les deffins qu'il vous a donnés pour vos bâtimens. Il m'a paru qu'il n'avoit rien oublié de ce que vous pouvez défirer pour l'agrément et pour la commodité. Ainfi le voyage qu'il a fait, contribuant à vous rendre le féjour de vos États encore plus agréable, aura tout le fuccès que j'en attendois [1].

LOUIS.

Ces deux lettres [1] nous indiquent en quelles circonstances Mansard neveu vint en Lorraine, et comment il reconnut sur les lieux le style qu'il convenait de donner aux

1. Archives des affaires étrangères, collection lorraine d'Haussonville (p. 565, tome IV).

monuments dont Léopold avait conçu le dessein d'orner sa capitale. L'architecte de Versailles put étudier *de visu* le climat et les matériaux de la province ; aussi n'est-il point douteux que ce voyage ne lui ait fourni les données du plan de la Primatiale, dont les premiers croquis ont dû être élaborés en même temps que ceux du palais ducal, mentionnés dans la lettre de Louis XIV. Ces deux projets n'ont point été conservés ; nous possédons seulement sur le palais ducal de Mansard (qui ne fut construit qu'incomplétement, et que Stanislas fit démolir en 1745) des gravures conformes aux dessins de Boffrand. Doit-on admettre que ce dernier artiste s'astreignit à suivre les données générales de son maître ? Pour le palais, il est naturel de le supposer, bien qu'on n'ait à cet égard aucune preuve positive. Quant à la part que prit Mansard neveu à l'œuvre de la Primatiale, elle est moins sujette à incertitude. Deux pièces empruntées à nos Archives départementales établissent que l'architecte de Louis XIV, non-seulement régla la disposition générale du plan, mais soumit son projet à l'appréciation des académies étrangères. Dans une remontrance datée de 1742, et adressée à Stanislas, l'abbé Dumolard, économe des travaux, remarquait que « le bâtiment de la nouvelle « Primatiale, de l'ordre corinthien, avoit été *réglé et réſolu* avec un dôme magnifique « *ſuivant les plans et deſſins de M. Manſard,* appelé à ce ſujet, et qui ont été remis à M. de « Bouzey » ; et, dans un « mémoire de ce qu'il y auroit à faire pour le perfectionnement de l'égliſe », présenté le 15 janvier 1743, le même personnage, après avoir signalé certaines modifications de l'abside, peu d'accord avec les données primitives, ajoutait : « Il faut avouer que c'eſt inſulter *à la mémoire de M. Manſard qui a donné le plan de cette « égliſe et qui l'a fait approuver par les plus fameuſes académies de France et d'Italie.* »

Mansard neveu est donc bien réellement l'auteur du plan primitif. Nous pouvons croire le témoignage d'un prêtre qui a secondé l'œuvre de la Primatiale avec une énergie passionnée. Si nous mentionnons ici une version différente, dont Lionnois nous paraît l'auteur, c'est uniquement pour la combattre et en démontrer le peu de fondement. On lit en effet dans l'*Histoire des villes vieille et neuve de Nancy* (t. I[er], p. 42) les lignes suivantes : « Le duc Léopold, voulant bâtir une magnifique Primatiale à « Nancy, chargea Saint-Urbain d'en dreſſer le plan et les deſſins. Mais, comme la « dépenſe en auroit été exceſſive, on changea de ſentiment et l'on ſuivit le deſſin de « l'Église de *Santo-Andrea della Valle,* à Rome. » Il est possible que Léopold, avant la venue de Mansard en Lorraine, ait eu la pensée de s'adresser à Saint-Urbain, l'illustre graveur ; mais Lionnois convient qu'il *changea de ſentiment.* N'est-il pas à supposer que ce changement subit fut précisément dû à l'arrivée de Mansard neveu et aux projets nouveaux que le surintendant des bâtiments royaux soumit au duc,

puisque l'historien lorrain reconnaît qu'on se modela sur une église italienne, et que cette imitation, d'après le témoignage de l'abbé Dumolard, appartient en propre à Mansard neveu ? Ce n'est pas la dernière fois que nous trouverons Lionnois en défaut. Il n'est même pas rare que certaines parties de ses œuvres soient en contradiction avec d'autres. Ainsi, dans le passage que nous avons cité plus haut, nous lisons : « On « ſuivit le deſſin de l'égliſe *Santo-Andrea della Valle,* à Rome : Saint-Urbain y fit « ſeulement quelques augmentations, comme les chapelles qui ont été faites ſur ſes « deſſins. » Évidemment, lorsqu'il écrivait ces lignes, Lionnois n'avait jamais vu *Santo-Andrea della Valle.* Cette église italienne n'a ni tours, ni bas-côtés, et l'analogie se réduit au plan de la nef et du transept. Quant au dessin des chapelles, il est tellement élémentaire dans l'édifice de Nancy, qu'il ne constituerait pas, à proprement parler, une collaboration sérieuse de Saint-Urbain, sauf pour les deux autels du transept, qui furent, on le sait, donnés beaucoup plus tard par l'abbé de Ravinel. Dans un autre tome (le troisième du même ouvrage), Lionnois écrit encore : « Les tours, à une certaine hauteur, « devoient être terminées par une charpente recouverte d'ardoiſe ; c'eſt au fameux « Saint-Urbain, graveur, dont le nom ne périra pas plus que ſes belles médailles, qu'eſt « venue l'idée, qui a été ſuivie, de les conſtruire en totalité en pierre de taille. » Ici l'erreur est manifeste, et Lionnois se trouve réfuté par un document d'une authenticité irrécusable. Ce document, c'est le dessin même de la tour en question, dessin daté de 1723, signé de Boffrand, et conforme sur tous les points à l'exécution telle que nous l'admirons aujourd'hui[1]. Le véritable auteur du plan de la Primatiale fut donc, sans contestation, Mansard neveu, et, jusqu'à ce qu'il nous soit prouvé que Saint-Urbain ait eu une part quelconque à cette construction, nous persisterons à révoquer en doute la vérité d'une légende sans fondement, accréditée par Lionnois et Durival. C'est, par conséquent, avec raison que M. l'abbé Guillaume a pu écrire : « Nous n'avons pas une seule fois rencontré le nom du célèbre graveur ni celui de son fils dans toutes les liasses que nous avons consultées[2]. » Nous aussi, nous avons refait ce travail après le patient écrivain, et le résultat de nos recherches, pareillement négatif en ce qui concerne Saint-Urbain, nous a fourni, une fois de plus, la preuve de la réelle participation de Mansard neveu à l'élaboration du plan de l'édifice que nous étudions ici.

Mansard neveu n'est pas d'ailleurs comme nous l'avons dit plus haut, le seul artiste auquel doive être attribuée la conception des grandes lignes de l'œuvre. Un autre

1. Ce dessin fait partie de la collection de M. Morey, architecte de la ville de Nancy. Un second exemplaire relié existe dans la bibliothèque de M. A. Piroux, directeur de l'établissement des sourds-muets à Nancy.
2. V. Abbé Guillaume, *Notice sur la Cathédrale de Nancy*, p. 8.

architecte a pris une part certaine et importante à la construction de plusieurs parties de la Primatiale. Ce collaborateur, élève lui-même de Mansard, n'est autre que Germain Boffrand [1]. Nous croyons que l'influence de son génie puissant et inventif a été considérable sur l'exécution de tous les détails de ce vaste édifice. Nous avons dit que Jules Hardouin Mansard, envoyé près du duc Léopold, avait tracé à la cour de Lorraine d'importants projets, parmi lesquels on doit citer d'abord le second palais ducal, aujourd'hui démoli, et la Primatiale. Il est à supposer que, surchargé comme il l'était de travaux par les cours de différents pays, Mansard laissait à l'un de ses élèves les plus distingués le soin de continuer l'œuvre dont il se contentait d'indiquer l'ensemble et certains détails importants. En Lorraine, ce fut Boffrand qui, héritier de son talent et de ses conceptions, accepta la succession des travaux entrepris par son maître dans le Palais Neuf et dans la nouvelle Primatiale; mais, à l'égard de ce dernier monument, rien ne prouve que l'intervention de Boffrand ne se soit point réduite à l'élaboration de quelques parties principales. Il semble, en tout cas, qu'aucun travail sérieux dans cette église ne lui fut confié pendant les vingt premières années où furent élevées les fondations et le premier ordre, et où furent posées les voûtes. Le nom de Boffrand ne figure pour la première fois sur les comptes et mémoires qu'en l'année 1720. Jusque-là, cet artiste paraît s'être absorbé dans l'œuvre du second palais, qui fut démoli par Stanislas pour y substituer le palais dit *du Gouvernement*. La mise en œuvre de l'église projetée par Mansard avait été, pendant cette première période, confiée à deux architectes officiels du duc, qui se nommaient Betto et Révérend. Germain Boffrand ne fut réellement consulté que lorsqu'une difficulté se présenta. Cette difficulté, que le maître n'était plus là pour résoudre, c'était la construction du dôme. On sait, en effet, que le projet primitif de Mansard, inspiré, dans certaines parties seulement, par l'édifice de *Santo-Andrea della Valle,* comportait un dôme magnifique, qui « aurait dépassé de toute sa hauteur le faîtage des toitures ». C'est dans la pensée de faire place à la perspective de ce complément essentiel, que Mansard avait donné à sa façade la largeur et aux tours l'écartement qu'on leur voit aujourd'hui. Lorsqu'on fut arrivé au moment de construire les premières assises de l'intrados, Betto eut des scrupules que nous ne saurions aujourd'hui comprendre. Il lui parut que le sol était trop humide, la maçonnerie des murs trop peu soignée, que les

1. Germain Boffrand, architecte, était né à Nantes, en 1667. Il mourut en 1754; il fut ingénieur, puis inspecteur général des ponts et chaussées et membre de l'Académie d'architecture. Outre une foule de travaux d'art, il éleva, à Paris, de nombreux hôtels, parmi lesquels l'hôtel Soubise (aujourd'hui les Archives), les hôtels de Guerchy, des Vosges, de Duras, le petit Luxembourg, creusa le puits de Bicêtre, donna les plans des palais de Nancy et de Lunéville, et ceux de la Favorite, près de Mayence.

fondements étaient formés de matériaux trop hétérogènes pour qu'on pût s'exposer à charger du poids d'une telle construction les pieds-droits des arcs-doubleaux. Cette communication imprévue fut un coup terrible pour le pauvre économe Dumolard, qui ne vivait que de l'espoir de voir son église terminée et parée de toutes les beautés architecturales rêvées par Mansard. Toutefois le persévérant chanoine ne se découragea point; il sollicita et obtint une expertise. Betto, architecte ordinaire, s'adjoignit ses collègues Guesnon, Révérend et Marchal, ce dernier, architecte à Lunéville. Après avoir visité les supports, examiné les joints, la préparation des arcs, on décida que la construction n'avait pas la qualité voulue, et la suppression du dôme fut conseillée. C'est en cette occasion que le chanoine désespéré eut recours, pour la première fois, à Germain Boffrand, architecte du duc. Ce dernier se rendit à la Primatiale, prit connaissance des précédents procès-verbaux et procéda consciencieusement à un examen, en présence de ses collègues susnommés et de l'économe Dumolard. Il fit exécuter « des « tranchées au long des murs de la nef » et « ne remarqua aucun tassement ni dérangement « partiel dans les murs d'élévation ». Les fondations lui parurent « de bonne construction », mais il estima que les quatre arcs-doubleaux seraient, dans leur état, « insuffisants « pour supporter le dôme ». Toutefois, au lieu de conclure aussi aisément que les précédents experts à la suppression de cette partie capitale du monument, l'élève de « Mansard, pénétré du dessein du maître, déclara que rien ne « lui paraissait plus « nécessaire pour la dignité et la décence de cet édifice » que ce dôme « sans lequel « il n'aurait extérieurement, sur les autres édifices de la ville, aucune apparence ni « distinction [1] ». Cet artiste de goût, bien loin de faire bon marché de la question d'*art*, crut, en outre, agir sagement en indiquant dans son procès-verbal les moyens techniques indispensables pour mener à bonne fin la construction du dôme. L'abbé Dumolard paraissait triompher.

Lorsque Léopold eut connaissance du procès-verbal de Boffrand, il le fit mander à Lunéville avec tous ses autres collègues, examina lui-même les voies et moyens proposés et provoqua un dernier jugement des personnes présentes. L'avis fut, cette fois, unanimement favorable à l'exécution du dôme, sous réserve de la rigoureuse observation des moyens indiqués par Boffrand. Le complément du projet de Mansard fut donc résolu, et on se mit immédiatement à l'œuvre, à la grande joie du persévérant économe.

Mais cette satisfaction fut de courte durée. Pourquoi la résolution prise ne fut-elle point poursuivie? pourquoi les premiers travaux ne furent-ils point achevés? C'est

1. *Procès-verbal de Boffrand*, 2 avril 1721 (Archives départementales).

là un point qui demeure obscur dans l'histoire du monument. La seule chose qu'on puisse affirmer avec certitude, c'est que l'exécution du dôme fut commencée, et même qu'un règlement de compte accorda 385 livres aux entrepreneurs, pour pertes de pierres déjà taillées et mises en place; mais on n'alla pas plus loin que cette première fourniture. Lionnois a voulu laisser peser sur la mémoire de l'abbé Dumolard la responsabilité de ce revirement subit. Suivant l'historien de Nancy, l'impatience qu'avait l'économe du Chapitre de voir *sa* Primatiale terminée, aurait été telle que, découragé par la lenteur de l'exécution, Dumolard aurait inspiré au prince des inquiétudes sur le succès final de l'œuvre et obtenu qu'on substituât au dôme une simple coupole. Nous prenons encore ici Lionnois en flagrant délit de pure invention. Ce soupçon injuste qu'il a voulu laisser peser sur la mémoire de l'abbé Dumolard, est dénué de tout fondement. Une telle présomption devient même insoutenable pour peu qu'on consulte la lettre suivante qu'adressait l'ex-économe à Stanislas, vingt ans après l'achèvement de la coupole actuelle :

« Le bâtiment de la nouvelle Primatiale, disait-il, de l'ordre corinthien, a été réglé et « réfolu avec un dôme magnifique fuivant les plans et deffins dreffés par M. Manfard, « appelé à ce fujet, et qui ont été remis à M. de Bouzey. Si cette églife en étoit privée, « elle n'auroit rien au-deffus des églifes de France en réputation.....

« Les tours de Saint-Paul, de Londres, n'approchent pas de celles de la Primatiale « qui furpaffent ces premières en délicateffe et en hauteur; mais leur diftance enlève « une partie de leur beauté, conftruites qu'elles ont été pour avoir un dôme qui « rempliroit le vide.

« Les plans, deffins, profils et élévation du dôme remis à M. de Bouzey et celui de « M. de Boffrand ci-joint, qui rectifiera le premier deffin de M. Manfard, particuliè- « rement pour la hauteur et la charpente....., feront l'admiration des connoiffeurs.

« La dépenfe iroit à 150,000 livres, et l'on mettroit quatre ans pour la conftruction, « afin d'agir avec mefure et prévenir les dangers. »

En même temps qu'il écrivait ces lignes, l'abbé Dumolard indiquait le moyen de réaliser le montant de la dépense; il offrait en outre, à la décharge de la fabrique [1], un fonds de 6,000 francs, dont la rente à 5 p. 100 serait réservée pour l'entretien du dôme projeté.

Ainsi, bien loin de manifester autant d'impatience que lui en prête gratuitement Lionnois, l'abbé Dumolard gardait encore au cœur le secret espoir que, même après

1. Lettre de l'abbé Dumolard à Léopold. (Archives départementales.)

l'achèvement de la coupole, le prince reviendrait sur sa détermination et ne reculerait pas devant la dépense des cent cinquante mille livres nécessaires pour donner à l'édifice primatial son complément indispensable. La lettre précédente nous indique encore que Germain Boffrand n'avait pas rempli, en cette occasion, les fonctions d'un simple conseiller, puisqu'à son procès-verbal d'expertise il avait cru devoir annexer un dessin qui « rectifiait le projet de dôme de Mansard ». Ses corrections portaient principalement sur les dégagements à opérer dans la charpente, pour que la perspective du dôme ne fût pas masquée par la toiture des trois nefs.

Il nous est bien difficile aujourd'hui de reconnaître à quel mobile avait pu obéir le duc Léopold en simplifiant outre mesure les données primitives de Mansard. Nous serions volontiers tenté de croire qu'une intention bien arrêtée d'économie n'avait pas dû être étrangère à cette regrettable résolution. Une telle explication nous paraît d'autant plus vraisemblable que la question d'argent, nous l'avons dit, s'était imposée dès le début des constructions de cette vaste église. On se rappelle, en effet, à quelles ressources extraordinaires avait eu recours, dès l'origine, le duc Charles III, pour subvenir aux frais de la Provisionnelle et de l'édifice définitif. Il est à supposer qu'après soixante-dix années de guerres consécutives, le trésor ducal pouvait se trouver sensiblement appauvri, et que la bonne volonté du duc Léopold devait fréquemment être mise à de dures épreuves par la pénurie de ses ressources. Nous ne nous étonnons donc que médiocrement de voir le patient abbé Dumolard, encouragé par vingt années de paix, remettre la question sur le tapis et insister principalement sur le chiffre des sommes nécessaires pour compléter l'œuvre de Mansard.

Quoi qu'il en soit, la suppression du dôme sera regrettée justement de ceux qui portent intérêt à la décoration d'une ville, et qui estiment qu'une relation harmonique doit être gardée entre toutes les parties d'un édifice. M. Victor Hugo, fils d'un Nancéien, un jour qu'il était de passage dans la capitale lorraine, a écrit, à l'endroit de ses Mémoires où il a consigné ses impressions de touriste sur la Cathédrale de Nancy, un jugement sévère à l'excès. « La vue de la Cathédrale, dit le grand écrivain[1], a *peu d'aspect*. Les « clochers de la Cathédrale sont des *poivrières Pompadour*. » C'est là déjà une erreur profonde. Le style des tours n'a rien de commun avec le style Pompadour. L'anachronisme est de cinquante années. Plus loin, le même auteur ajoute : « Nancy est toute « dans le style de Louis XV. L'architecture du XVIII[e] siècle, quand elle est riche, finit « par racheter son mauvais goût. La fantaisie végète et s'épanouit au sommet des édifices

1. Victor HUGO, *le Rhin*. (Lettre d'un ami, lettre XXIX, Strasbourg, août 1839.)

« en buissons de fleurs extravagantes et touffues.... Ce qui est remarquable, et ce qui « achève d'assimiler l'architecture du XVIIIe siècle à une végétation, — j'en faisais encore « l'observation en côtoyant la Cathédrale, — c'est que, de même que le tronc des arbres « est noir et triste, la partie inférieure des édifices Pompadour est nue, morose, lourde « et lugubre. Le rococo a de vilains pieds. » Victor Hugo a tort de généraliser une idée qui peut avoir quelques applications vraies. La dénomination de « poivrière Pompadour » qu'il donne à la Primatiale de Nancy, abstraction faite de l'erreur d'époque, n'est juste que sous certaines réserves. La comparaison, tout irrévérencieuse qu'elle puisse paraître, a cependant son côté de vérité. Il est certain que, pour quiconque n'a aucune connaissance des premiers projets des architectes de Louis XIV, l'écartement inusité des tours ne peut s'expliquer. Entre ces deux élégants clochers, l'espace semble attendre et attend en effet le complément pour lequel il est réservé. C'est en vain qu'on a voulu effacer la marque évidente d'une économie trop sensible à tous les yeux pour être dissimulée; c'est en vain qu'on a surélevé le fronton de la façade et ajouté un troisième ordre aux contreforts extérieurs; l'illusion est possible à 50 mètres de la porte d'entrée, mais, pour l'observateur qui se trouve sur la place Stanislas, le trompe-l'œil disparaît et le regard, moins distrait par l'intérêt des détails, critique l'ensemble du monument, interroge le vide laissé au centre de l'édifice et s'étonne d'une lacune aussi choquante, que rien ne vient combler. La grande majorité des visiteurs de passage ne gardent donc du monument nancéien que le souvenir de son imperfection. Ceux qui, demeurant sur les lieux, peuvent scruter plus profondément les secrets de notre ancienne architecture provinciale, découvrent que ce solécisme de construction n'a nullement échappé aux artistes de l'époque, et présument que des considérations impérieuses d'argent et de temps ont pu seules entraîner cette décapitation très-fâcheuse. Les regrets éprouvés sont pour nous d'autant plus vifs, que la Primatiale terminée aurait pu être l'un des monuments les plus remarquables du XVIIIe siècle. On est du moins en droit de le supposer, si l'on se rappelle quel art la famille des Mansard a su déployer dans les couronnements du Val-de-Grâce et des Invalides.

Le premier acte de collaboration de Germain Boffrand à l'œuvre de son maître fut donc, comme on vient de le voir, une sorte de protestation contre les scrupules des entrepreneurs de Nancy, protestation destinée à rester inefficace. Il n'en fut pas de même du concours qu'il apporta dans la suite des mêmes travaux, et notamment de la part qu'il prit à l'érection des tours. Un dessin original de cet artiste, dont nous avons déjà parlé et qui est conservé en double dans deux collections d'amateurs nancéiens, porte la mention suivante : « Élévation et profil d'une des tours de l'Église primatiale de Nancy

« au-deſſus des trois ordres qui ſont préſentement faits pour être exécutés en pierre de « taille juſqu'au haut de ladite tour, ſuivant les ordres de Son Alteſſe Royale. Fait à « Lunéville, le 21 octobre 1729. Signé *Boffrand.* » Cette pièce ne peut laisser aucun doute sur le mérite qui revient à l'architecte de Léopold dans l'œuvre générale de Mansard, puisque ce croquis, légèrement lavé à l'encre de Chine, ne diffère pas sensiblement de l'exécution [1]. Boffrand prit également part au concours entre tous les projets de fronton auquel donna lieu la suppression du dôme. On conçoit sans peine que la simplification excessive de l'œuvre de J. Hardouin Mansard entraînait un remaniement complet de la façade, destinée, comme nous l'avons dit, à jouer le rôle de trompe-l'œil, et à masquer autant que possible le vide laissé entre les deux tours. Boffrand présenta, à deux années de distance, en 1727 et 1728, plusieurs projets de couronnement qui ne furent point exécutés et auxquels on préféra le fronton proposé par l'horloger Barbe. Deux esquisses de Boffrand, qui appartiennent aujourd'hui à M. Morey[2], portent les mentions suivantes; la première : « Deſſing pour une piramide avec lanterne au-deſſus

1. *Notice sur la vie et les œuvres de Germain Boffrand, premier architecte de Léopold, duc de Lorraine et de Bar*, par M. P. Morey. (*Mémoires de l'Académie de Stanislas*, année 1865, p. 221.) — V. Collection de M. Piroux.

2. Les doubles des dessins appartenant à M. Morey figurent dans un recueil de dessins originaux conservés dans la bibliothèque de M. Piroux, directeur de l'institution des Sourds-Muets à Nancy. Ces dessins ont été exécutés pour figurer au dossier d'un procès entrepris par le chanoine Dumolard contre les constructeurs.

Voici, en effet, les mentions que nous avons retrouvées inscrites sur le dossier de ces dessins inédits. Nous les reproduisons ici textuellement :

« Seconde liaſſe. — (Paraphe.)

« Plan de divers ouvrages faits et exécutés en la Primatiale de Lorraine, ſous la conduite du ſieur Gueſnon, architecte à Nancy, et cela pendant les années 1726, 1727, 1728 et 1729. Sous l'agrément de feue Son Alteſſe Royale de glorieuſe mémoire.

« Pour le ſieur Gueſnon, architecte de Son Alteſſe Royale, demeurant à Nancy, demandeur.

« Contre le ſieur Dumollard, prêtre aumônier de Son Alteſſe Royale, cy-devant économe des deniers de ladite Primatiale pour le paiement des ouvriers, deffendeur. »

Voici maintenant, dans l'ordre où ils sont reliés, le relevé des dessins qui figurent au dossier, et des mentions qui y sont inscrites :

I. « Porte de la Primatiale. — Deſſin à l'encre. La ſculpture indiquée légèrement au lavis.

II. « Stalles de la Primatiale. A l'encre. Lavé à l'encre de Chine.

III. « Deſſing pour une piramide avec lenterne au-deſſus pour mettre au haut du portail, fait en l'année 1727. (Douzième et dernière.)

IV. « Autre deſſing pour faire une piramide au-deſſus du portail de l'égliſe, agréé par feue Son Alteſſe Royale pour être exécuté ſuivant ſes proportions; fait en l'année 1728. (Onzième.) » — Suit la signature.

V. « Autre Deſſing pour le deſſus des vitrails du croiſillon de l'Égliſe du ſanctuaire. (Huitième.) Signé.

VI. « Deſſings faits et agréés par Son Alteſſe Royale en l'année 1728 pour être exécutés au-deſſus des arcades du ſanctuaire de l'égliſe et dans le deſſus des arcades du croiſillon de l'égliſe, leſquels ont été exécutés par les nommés Meny et Dieudonné. En l'année 1728 et 1729. (Dixième.)

VII. « Autre deſſing auſſy exécuté dans les deux années 1728 et 1729. (Neuvième.)

VIII. « Deſſing fait en grand avec le plan, coupe et profil, pour la piramide, agréé par feue Son Alteſſe Royale, pour terminer le haut du portail de l'égliſe; fait en 1728. (Septième.)

pour mettre au haut du portail; fait en l'année 1727. » Ce dessin est lavé à l'encre de Chine et colorié. L'autre projet, dit M. Morey [1], gravé par Thierry, pour l'*Histoire de Lorraine* de Dom Calmet, consistait en une horloge placée dans un soubassement, plus large sur la face que sur les côtés, avec légers pans coupés. L'horloge était couronnée de deux enfants qui tenaient les attributs du Temps; au pied, se trouvaient des statues allégoriques de la Religion et de la Charité; le nu de la pyramide était orné d'un écusson avec couronne ducale et guirlandes de fleurs; au sommet figurait une boule rayonnante, surmontée d'une croix. On peut lire encore en tête du projet : « Deffing « fait en grand avec le plant, coupe et profil, pour la piramide agréée par feu Son « Alteffe Royale pour terminer le haut du portail de l'églife; fait en 1728. » Cette pyramide devait être exécutée entièrement en pierre de taille, et les travaux allaient être commencés lorsque l'horloger Barbe présenta le dessin du projet actuel, qui lui fut préféré, du consentement de tous les architectes [2].

Un dessin de stalles avait été demandé à Boffrand pour le chœur. Il en fit deux,

IX. « Profil de l'arcade derrière le fronton du portail de l'églife pour les deffous de la piramide; faite en 1728. (Ce profil eft tracé fur le verfo de la feuille précédente.)

X. « Coupe du maître-autel du fanctuaire faite par le fieur Guefnon. En l'année 1728. En conformité du deffing original qui luy a été envoyé de Paris par Monfieur de Boffrand, agréé par feu Son Alteffe Royale. Lequel deffing a été exécuté en menuiferie par le fieur Janno, maitre menuifié à Nancy, au lieu qu'on avoit projeté de le faire en marbre. (Sixième.)

XI. « Deffing pour le derier du maître-autel du fanctuaire comme il deuvet être exécuté en marbre et fut fait depuis en bois en 1729. (Cinquième.)

XII. « Plan de la table de l'autel et du marchepieds et degrez comme il devoit être fait en marbre en 1728 et exécuté en bois en 1728 et 1729. (Quatrième.)

XIII. « Élévation du devant de l'autel comme il devoit être fait en marbre et exécuté en bois en 1729. (Troifième.)

XIV. « Deffing du pavé de pierre blanche et petit pavé de marbre noir, fait par le fieur Guefnon en 1728. Et ainfi qu'il a été exécuté dans ladite année (Deuxième.)

XV. « Plan pour la difpofition du maître-autel et pour le pavé de l'Églife Primatiale de Nancy fuivant les ordres de Son Alteffe Royale, fait par nous fouffigné premier architecte de fes bâtimens. Ce 10 décembre 1727. »

En dehors de la liasse précédente nous avons retrouvé les dessins et croquis suivants reliés dans la même collection :

XVI. « *Chœur*. Enrayure au-deffus de la voûte de la coupole. Place du premier châffis qui porte sur la maçonnerie environ 4 pieds au-deffus de l'entablement du dehors. — Plan de la charpenterie de la croifée de l'églife Primatiale. Fait à Nancy, le 18 mai 1722.

XVII. « Groupe deffiné pour le projet du couronnement de faint Sigisbert à fculpter au-deffus de l'emplacement de l'ancienne châffe de ce faint. — N'a point été exécuté.

XVIII. « Premier projet de la Cathédrale avec dôme et abfide. Vue en coupe.

XIX. « Second projet de la Cathédrale avec dôme et abfide. Vue en coupe.

XX. « Élévation du profil d'une des tours de l'églife Primatiale de Nancy, au-deffus des trois ordres qui font préfentement faits pour être exécuté en pierre de taille jufque au haut de ladite tour, fuivant les ordres de Son Alteffe Royale. Fait à Lunéville le 6 octobre 1723. Boffrand. »

1. *Notice* de M. Morey précitée, p. 221.

2. Lionnois, t. III, p. 273.

dont l'un, le plus simple, fut adopté et servit à l'exécution des stalles qui occupent maintenant l'hémicycle de l'abside. Ces deux dessins sont conservés dans la collection de M. Piroux, à Nancy. Toutefois, l'introduction des têtes en bas-relief dans les panneaux ne paraît pas devoir être attribuée à Boffrand. D'après le projet primitif de cet artiste, projet antérieur à 1722, la principale richesse des stalles devait surtout consister en un ordre d'architecture corinthienne, avec cartouches contournés et sculptés, lambrequins et consoles.

Nous avons dit que Boffrand avait modifié d'une manière pratique le projet de dôme de Mansard. Lorsque la substitution d'une coupole fut résolue, ce qui eut lieu en 1722, ce fut lui qui fut chargé de dresser les plans et dessins des charpentes destinées aux cintres des voûtes en pendentifs. Ces documents figurent encore dans les deux collections précitées.

Boffrand, à raison des travaux importants dont il avait la commande hors de la Lorraine, allait faire de fréquentes excursions à Paris. C'est de cette ville qu'il expédiait ses croquis, et notamment qu'il envoya celui du maître-autel. Les projets étaient mis au net et exécutés par les architectes ordinaires, comme il ressort de la mention suivante : « Coupe « du maître-autel du ſanctuaire faite par le ſieur Gueſnon, en l'année 1728, en conformité du deſſing original qui luy a été envoyé par M. de Boffrand, agréé par Son Alteſſe « Royale, lequel deſſing a été exécuté en menuiſerie par le ſieur Janno, maître menuiſié, « au lieu qu'on avoit projeté de le faire en marbre. » C'est au même artiste qu'était due l'idée primitive de paver le chœur entier en marbre blanc et noir, idée qui, sans doute encore par raison d'économie, ne fut jamais mise à exécution. Cependant ce projet fut présenté, agréé et dessiné, ainsi qu'il résulte de la note suivante, écrite en bas d'un grand plan du chœur et d'une partie des nefs. « Plan pour la diſpoſition du maître-autel et pour « le pavé de l'égliſe Primatiale de Nancy, ſuivant les ordres de Son Alteſſe Royale, fait « par nous, ſouſſigné, premier architecte de ſes bâtimens, ce 10 décembre 1727 ; ſigné « Boffrand ». Toutes ces études n'étaient d'ailleurs que des avant-projets, qui subissaient, au cours de l'exécution, de nombreux changements, dès que Boffrand venait prendre connaissance sur place des travaux entrepris sur ses indications. Lorsque le premier architecte arrivait à Lunéville, chacun l'appelait en consultation ou en expertise ; les peintres, les constructeurs lorrains, tenaient à honneur d'obtenir son approbation, et ce fut pendant un de ses voyages que l'infortuné Jacquart l'invita à faire, comme nous le verrons plus tard, l'estimation des peintures à fresque de la coupole.

Il nous paraît très-certain que Boffrand eut, sur les travaux de la Cathédrale, à partir de 1720, une influence beaucoup plus importante que ne l'indiqueraient les dessins que

nous avons mentionnés. Déjà l'invention des tours, de la coupole et des stalles lui laisse une part fort honorable dans le mérite réservé aux architectes auteurs de ce monument. Ces artistes, que nous avons précédemment nommés, et qui travaillaient sur les plans de Mansard neveu, revisés par Germain Boffrand, étaient principalement Betto, Révérend, Guesnon et Jennesson. Betto, venu de Bologne à la suite de Bibiena, était un ingénieur distingué. Nommé architecte de Léopold en 1704, il fut principalement employé comme inspecteur des travaux d'utilité publique; nous le voyons figurer sur les comptes pour travaux exécutés, en 1708 et en 1712, à Rosières et à Dieuze. Jennesson (Jean-Nicolas) s'était distingué dans la construction de Saint-Sébastien. Il reçut le brevet d'architecte en 1721 et fut nommé architecte ordinaire de Léopold en 1730. Il collabora à divers travaux de Boffrand à Nancy, notamment à l'installation du Palais Neuf, détruit par Stanislas. Les autres artistes qui prirent part à l'édification du monument étaient moins connus, et nous indiquerons, dans le cours de notre ouvrage, quel rôle spécial chacun d'eux a rempli dans telle ou telle phase de la construction, dont l'honneur principal revient, comme nous venons de l'exposer, à Jules Hardouin Mansard et à son élève et successeur Germain Boffrand.

Il peut être curieux de connaître à quelle somme doit être évaluée la dépense totale représentant les frais de construction de la Primatiale de Nancy. L'abbé Lionnois nous en a laissé un compte sommaire, bien imparfait. Nous le reproduisons ici pour mémoire :

	liv.	sols	den
Par un premier état figné de Son Alteffe E. de Trèves et Primat la dépenfe eft de	67,338	»	4
Par un fecond état figné du même	16,490	6	4
Par un troifième	134,882	11	»
Par un quatrième	37,122	9	8
Par un cinquième figné de l'archevêque de Césarée et du curé de Saint-Sébaftien, commiffaire	104,819	2	8
Par un fixième figné de l'écolâtre de Saint-Diez et du même curé	195,819	15	8
Par un feptième figné des mêmes	37,817	3	8
Par un huitième figné des mêmes	16,224	10	8
Du 22 mai 1730 au 1er avril 1734	15,000	»	»
Du 1er avril 1734 au 1er janvier 1739	90,000	»	»
En 1742, par un état figné de M. de Bouzey	30,000	»	»
Somme totale	745,203	10	

« Dans ces sommes, ajoute l'abbé Lionnois, ne sont point compris plusieurs ouvrages qui y ont été faits depuis [1]. »

1. Lionnois, *Histoire de Nancy*, t. III, page 275.

Ce total est notablement inférieur à celui qui représente le prix réel de la construction de l'église de Nancy et, comme l'a fort judicieusement fait remarquer M. l'abbé Guillaume[1], on peut, sans risquer de s'écarter de la stricte vérité, fixer « à un million de livres la dépense entière de l'immeuble, sans y comprendre les travaux d'ameublement ».

Quant aux ressources d'où furent tirés les fonds nécessaires à l'érection de ce vaste monument, on les trouve résumées dans le passage suivant du même auteur :

On sait déjà que Charles de Lorraine, frère de Charles III, a fait don du terrain qu'il avait acquis des Dames prêcheresses, et que le duc Léopold a fourni gratuitement, pour toute la charpente et la principale menuiserie, le bois nécessaire, et qui ne fut pas épargné.

Le prince Charles, archevêque - électeur de Trèves, sixième primat, abandonna, pendant les dix-sept ans de son administration, les revenus entiers de la primatie, qui s'élevaient à trois cent mille livres.

Après la mort de ce premier titulaire, et en vertu d'un indult pontifical, Léopold les employa pendant cinq années au même usage.

L'archevêque - primat fit aussi, au profit de l'œuvre, abandon de 30,000 livres, qui lui revenaient sur la succession du sieur Savary, évêque de Séez ; et de 16,200 livres, comme cessionnaire des prétentions de M. le chevalier d'Harcourt, ainsi que de la rente, à 2 et demi p. 100, de 51,000 livres, placées sur l'Hôtel de Ville de Paris, abandon que Léopold continua, après le décès de son frère, jusqu'à parfait achèvement de la nouvelle église.

Outre la cession de ses droits à l'héritage fraternel, en faveur de ce monument, Léopold y contribuait encore chaque année, pour une somme plus ou moins forte, prélevée sur sa cassette particulière, et, lorsqu'il eut cessé de vivre, la duchesse douairière, sa veuve, continua, en proportion de ses revenus, la même générosité.

On citerait difficilement, à Nancy, d'autres édifices que la Primatiale et le Palais Neuf auxquels Mansard ait prêté son concours, tandis que ces deux monuments ne furent point les seuls de cette ville confiés à la savante direction de Boffrand. M. Morey, dans la notice qu'il a consacrée à cet éminent artiste, mentionne et décrit divers hôtels ou châteaux particuliers dus à son talent. Nous les rappellerons pour mémoire ; ce sont : à Nancy, l'*hôtel de Craon,* aujourd'hui le *Palais de Justice,* place de la Carrière ; l'*hôtel de Curel,* aujourd'hui *hôtel des Loups ;* l'*hôtel de Ferrari* et l'*hôtel de Vitrimont,* rue du Haut-Bourgeois ; l'*hôtel de Custine,* aujourd'hui affecté à la *Trésorerie générale,* place des Dames ; l'*hôtel de Lupcourt,* habité aujourd'hui par M. le comte O'Gorman, rue Saint-Dizier ; l'*hôtel de la*

1. Abbé Guillaume, *la Cathédrale de Nancy,* notice descriptive et artistique, p. 37.

Monnaie occupé actuellement par le tribunal de première instance de Nancy et par les Archives départementales de la Meurthe. En dehors de Nancy, Boffrand a construit le *château de la Malgrange,* le *château d'Haroué,* la première partie du *château de Lunéville,* le *Pavillon du Trèfle,* le *palais du prince Charles,* l'église *Saint-Jacques* de Lunéville, l'*hôtel de Craon,* à Lunéville, l'*hôtel de la Gendarmerie,* dans la même ville, l'*hôtel de Croismare,* près de Blâmont, l'*abbaye d'Autrey,* près de Rambervillers. A Paris, à Versailles, dans les cours étrangères, les œuvres de Boffrand sont considérables, comme nombre et comme importance. Nous ne pourrions les mentionner ici sans sortir de notre cadre. Celles que nous avons citées plus haut témoignent de la puissance de son talent et de l'influence qu'exerça cet architecte sur le caractère des grands hôtels de la ville Neuve et de la ville Vieille de Nancy. Il quitta définitivement cette ville, vers la fin de sa vie, pour aller s'éteindre à Paris, en 1754, à l'âge de 87 ans. Il était alors doyen de l'Académie d'architecture, pensionnaire des bâtiments du roi et premier inspecteur général des ponts et chaussées.

Envisagée dans son ensemble comme dans ses détails, la Cathédrale de Nancy, tout imparfaite qu'elle est, et privée malheureusement de son dôme, présente encore assez complétement les caractères qui distinguent l'architecture de transition de la fin du règne de Louis XIV. Dans les premières années du XVIII[e] siècle (1703), où s'achevait la vieillesse du grand roi, les idées de vastes constructions s'étaient singulièrement ralenties. Marly, Trianon et Versailles venaient d'être, ainsi que le dôme des Invalides, achevés par Jules-Hardouin Mansard, le même que le roi chargeait d'aller mettre en état le palais de son frère et neveu le duc Léopold. La mode somptueuse des édifices officiels allait quitter Versailles, où la pénurie du trésor imposait un frein aux dépenses du roi, pour prendre place à la cour de Lorraine, où une paix chèrement acquise semblait ramener les féconds travaux des arts, de la littérature et des sciences. La construction d'un palais et d'une église, à Nancy, était une occupation toute trouvée pour le surintendant des bâtiments, dont la charge menaçait de devenir une sinécure, depuis que Louis XIV ne consentait même plus à faire commencer les travaux d'améliorations intérieures et de dégagements que ses architectes avaient déclarés nécessaires, soit dans l'intérieur de ses palais, soit dans ses appartements[1]. La faveur dont nous avons vu Léopold remercier le roi de France était donc bien moins une grâce qu'un service, en ce sens que Mansard, sans emploi, trouvait un aliment à son génie dans les conceptions éclairées et opulentes du duc de Lorraine. C'est à ces circonstances que Nancy dut d'être visité d'abord par ce grand artiste, puis par son élève Boffrand, et que la Cathédrale put avoir ses plans dessinés par un maître de l'architecture française.

1. *Dix-huitième siècle, Lettres, Sciences et Arts,* page 355.

On s'explique ainsi que cet édifice ait été conçu suivant un idéal de magnificence et de grandeur, dont le roi de France avait bien pu, au prix d'onéreux sacrifices, se permettre le luxe pendant les vingt dernières années du XVII[e] siècle, mais qui devait aisément excéder les modiques ressources du duc de Lorraine. Les premières conceptions du XVIII[e] siècle inaugurent, en effet, sur tous les points de la France, le début de cette période où les palais semblent s'amoindrir, tandis que les hôtels particuliers accroissent leur étendue et dissimulent leurs merveilles de luxe entre cour et jardin. Mansard ne connut guère cet entraînement de l'art nouveau, auquel Boffrand donna un puissant essor, tout en le contenant dans les limites d'un goût noble et opulent. Par son plan, par son dôme, par sa vaste façade, par sa hauteur et l'amplitude de ses trois nefs, l'édifice primatial est marqué du sceau de cette époque de grandeur fastueuse où le génie des artistes ne s'imposait d'autre retenue que celle de la décence, d'autres limites que celles du goût; où l'on ne comptait ni avec la difficulté des transports, ni avec la rareté des matériaux, pourvu qu'on arrivât à l'effet voulu par une savante combinaison de lignes heureusement pondérées et réparties dans le cadre le plus vaste possible. Noble mais coûteuse, magnifique mais embarrassante, toute l'architecture de Louis XIV, c'est-à-dire toute la Primatiale de Nancy, se trouve là. Conception puissante, fière et énergique dans sa splendeur officielle, parce que l'inspiration de l'artiste a gardé, à la fois, l'empreinte de l'Italie, où les matériaux sont à profusion, et celle de Versailles, où les solennités du roi-soleil n'avaient jamais assez de place, ni les princes assez de majesté. Italien en effet, mais seulement dans la bonne acception du mot, était Boffrand, l'élève du maître Mansard, qui avait mis toute sa passion à demeurer Français, c'est-à-dire simple et harmonieux, même dans les plus amples proportions. D'ailleurs, comment l'émule des la Hire, des Robert de Cotte, des d'Orbay fils et de tant d'autres académiciens, aurait-il pu résister à l'invasion croissante des traditions transalpines? Depuis cinquante ans, c'est-à-dire pendant toute la seconde moitié du XVII[e] siècle, les constructeurs de l'autre versant des Alpes s'étaient écartés à plaisir des traditions sévères du grand art et abandonnés aux fantaisies d'une tendance dont les écoles de Charles Maderno, du Bernin, et surtout du Borromini étaient la plus complète expression.

Il ne faut point oublier que la Primatiale lorraine s'est élevée précisément à l'époque où triomphait l'architecture qui porte, dans l'histoire de l'art, le nom d'architecture des Jésuites. L'étude de l'Italie, qui formait alors le complément indispensable de toute bonne éducation artistique, avait pour résultat d'entraîner les jeunes esprits vers les idées nouvelles, vers les formes admirées à Rome et à Florence, vers les exagérations étranges

où, hors de toute raison et de toute convenance, la ligne courbe substituait ses caprices aux convenances inflexibles de la ligne droite. De ce grand mouvement, Boffrand eut certainement connaissance, puisqu'en plusieurs occasions il s'y abandonna au point de sculpter des frontons où l'on vit, comme à l'Arsenal de Paris, figurer des canons et des boulets en pierre; mais, imbu de principes solides, que la constante pratique de l'architecture civile ne cessa heureusement de développer, il eut le plus souvent l'esprit et le tact de repousser, comme une innovation dangereuse, tout ce qui eût affaibli la grandeur et l'élégance de ses conceptions. Pour la Primatiale, du moins, le respect de Mansard le maintint dans d'étroites limites, et, si l'on peut accuser ses émules d'avoir sacrifié au génie dégénéré de l'époque, ce reproche serait injuste envers celui qui profilait hardiment les tours charmantes de l'église de Nancy. Il s'applique plutôt aux sculpteurs d'autels enrocaillés et aux faiseurs de figures, plus mythologiques que religieuses, dont Boffrand n'eut peut-être pas, autant qu'il l'eût désiré, le pouvoir d'écarter le concours lorsqu'il s'agit de la décoration intérieure de cet édifice. Ce que l'architecte de Louis XIV sut emprunter avec à propos aux Borrominiens, c'était leur grâce naturelle, leur facilité, leur éclat, leur légèreté, leur élégance, leur hardiesse; mais ce qui tempérait en lui toute la sève et la verdeur de sa nature, ce qui corrigeait la fougue de sa composition et sauvait ses conceptions du mauvais goût, c'était une sorte de réserve et de sobriété natives qu'il devait à son tempérament de Français. Né à Nantes, en 1667, Boffrand avait dû aux précieux conseils de Mansard et à sa ténacité bretonne de résister à l'entraînement général. Sa pauvreté avait été un bienfait pour son génie, qu'elle avait préservé de la décadence de ses contemporains. Il n'avait connu Rome que par ouï-dire, et c'est pourquoi son style était demeuré ferme au milieu de l'abandon général. Il avait gardé de l'Italie ce qu'il pouvait lui emprunter sans danger pour l'art : l'amour de la langue de Pétrarque et du Dante et la passion du théâtre de Métastase. Ce grand architecte, fils de sculpteur et neveu du fameux Quinault, que Boileau ménageait si peu, vivait autant dans les coulisses du Palais-Royal que dans l'atelier de son père. Son enfance avait été bercée de toutes les légendes mythologiques ou héroïques empruntées aux cycles des poètes à la mode : à l'Arioste, au Tasse, à Virgile, à Homère. Son imagination s'était habituée au commerce des héros et des demi-dieux en faveur, dont les aventures avaient pour théâtre accoutumé les splendides palais créés à profusion par les décorateurs des scènes de tragédies. Les rois et les princes chers à sa jeunesse ne s'appelaient ni Louis XIV, ni Léopold. Ils avaient nom Alceste, Thésée, Athis, Persée, Amadis, Roland. C'est à ces héros que s'étaient adressés ses premiers hommages littéraires, car il fut d'abord écrivain de poésies italiennes, et ne devint architecte qu'en

s'essayant à dessiner des fonds de décors pour les pièces de son oncle. Dans ses heures de loisir, le jeune Germain s'exerçait à mettre en perspective les jardins d'Armide ou à profiler sur de vastes toiles de fond les silhouettes des palais grecs de Thèbes. Au contact de Lulli, des faiseurs d'opéras, et notamment d'un perspecteur de théâtre, Balthazar Peruzzi, pour lequel il professait une légitime admiration, son goût naturel pour le grand art se développait, son génie acquérait la richesse, l'éclat, la facilité et le sentiment juste de l'effet, qualités propres aussi bien à la littérature du Palais-Royal et aux splendeurs factices de la rampe qu'à la grande décoration des villes. N'est-ce point à ces commencements généralement peu connus que les édifices conçus par Boffrand — même les plus solennels — durent leur cachet à la fois pittoresque et somptueux? Et ne faut-il pas plutôt s'étonner qu'un esprit touché des agréments de l'opéra français, au point d'en avoir composé l'histoire et décrit les mécanismes et les artifices[1], n'ait pas davantage sacrifié au faux goût des détails, qui sont à l'architecture ce que les *concetti* italiens sont à la prose noble et mesurée dans ses figures? Boffrand fut, non point l'homme de son temps, mais l'homme des vingt années qui l'ont précédé. S'il faut toujours faire dans son art la part du *théâtre*, qui, comme nous venons de le voir, était sa passion première et dominante, du moins n'est-il que juste de rendre hommage à la pureté de son goût, à l'élégance de son style, à la grande réserve de son ornementation. C'est pourquoi son talent était peut-être le seul qui pût respecter dans l'œuvre de Mansard son caractère primitif. Si, mieux éclairé par ces données nouvelles, nous reportons maintenant les yeux vers la Primatiale, nous reconnaîtrons facilement qu'il convient de diviser les divers éléments de cette église en trois parts : celle de Mansard neveu, qui est, en quelque sorte, la donnée générale du monument, et qui a été dénaturée par l'économie du dôme; celle de Germain Boffrand, qui a respecté le plan et la façade du maître et l'a complétée par deux tours qui sont des chefs-d'œuvre; enfin, celle des architectes qui sont venus postérieurement greffer, sur cette construction sérieuse, des détails d'un goût équivoque. Cette division faite, il nous paraît juste d'attribuer à la Cathédrale de Nancy une place à part dans l'histoire de l'art français, puisqu'elle fut, à l'époque où elle a été construite, de 1703 à 1742, un type des édifices conçus suivant la grande manière architecturale des Gabriel, des d'Orbay père et des deux Mansard, manière déjà vieille de près d'un demi-siècle. Quant à l'œuvre personnelle de Boffrand, il convient de reconnaître qu'en gardant un caractère de transition modérée, elle fut une œuvre de protestation et de résistance intelligente contre l'invasion des

1. Boffrand avait composé un traité spécial sur cette matière.

exagérations italiennes, protestation où s'affirma la volonté de l'artiste de demeurer français malgré la mode. Cet attachement aux grands principes des maîtres qui l'avaient précédé, ce désir de ne rien céder aux entraînements de ceux qui le suivraient, n'est point une pure hypothèse de notre critique. C'est ce sentiment qui a inspiré à l'illustre constructeur les passages les plus intéressants de son livre sur l'architecture, où il s'élève avec juste raison contre le caprice, « tyran de l'art qui varie les formes et les contours « de toutes les parties des édifices, y emploie un mélange confus de lignes courbes et « droites, sans distinction des endroits où elles doivent être employées à propos, sans « comprendre que ces lignes sont dans l'architecture ce que, dans la musique, sont les « tons qui, sur différentes cordes, expriment la joie et la douleur, l'amour et la haine, « la grâce et la terreur. » Cette appréciation si sévère, mais si judicieuse, des œuvres de l'époque de Louis XV, émanant de la plume de l'artiste même dont nous avons voulu analyser l'œuvre, est en quelque sorte une profession de foi qui eût pu nous dispenser de toute critique. Elle donne à tous les jugements que nous avons portés le complément nécessaire de son autorité.

DESCRIPTION DU MONUMENT

Nous avons dit, dans notre préface, pour quelles raisons nous avions adopté l'ordre que nous avons suivi dans la description de la Cathédrale de Nancy et de ses richesses historiques ou artistiques. Cet ordre est celui que prescrivait le ministre, M. Waddington, dans sa circulaire aux différents comités départementaux, lorsqu'il a chargé ces comités de dresser l'inventaire exact et uniforme des édifices civils et religieux de la France. La description procède de l'extérieur à l'intérieur. Au dehors, la façade d'abord, avec les tours et le portail. Au dedans, la nef, les bas-côtés de droite et de gauche, avec leurs chapelles, le transept, l'abside, les sacristies, le trésor. Sans apprécier la justesse et l'opportunité de cette méthode, nous nous y sommes conformé, afin de faire coïncider les développements historiques fournis par nous sur chaque objet, avec l'inventaire officiel, dont nous avons nous-même fourni la substance au ministère des Beaux-Arts.

FAÇADE ET PLAN GÉNÉRAL

On peut distinguer trois parties principales dans la façade de la Cathédrale de Nancy : deux avant-corps destinés à servir de contreforts, un arrière-corps et deux tours symétriques. La hauteur se divise en trois ordres superposés. L'étage inférieur est corinthien pur. Les deux étages supérieurs sont composites. Des trois portes d'entrée, la porte centrale seule est voûtée en plein cintre. Les deux autres sont en arc surbaissé. Toutes les arcades extérieures sont en plein cintre avec archivoltes, impostes et clefs, excepté la fenêtre centrale qui est en plein cintre surbaissé. Les corniches des deux premiers ordres règnent sans interruption le long de la façade, enveloppant le portail sur toute son étendue. Quant au troisième ordre, la partie du milieu en est détachée, mais des corniches font saillie sur cette partie comme sur les quatre faces des tours. Extérieurement et à la hauteur des bas-côtés a été établie une suite de pilastres à chapiteaux feuillés, surmontés d'une corniche simple, denticulée, sans modillons, de quatre-vingt-dix centimètres de saillie et de dix centimètres de retraite.

En plan, dans les faces de la croix, s'élève un deuxième ordre corinthien dont les pilastres sont surmontés d'une deuxième corniche de quatre-vingt-dix centimètres de saillie. C'est sur ce dernier étage que repose le toit.

La hauteur du premier ordre est de quinze mètres ; celle du deuxième de douze. Toute cette construction est remarquablement appareillée, bien affermie, quoique reposant sur pilotis et élevée sur cinq degrés en pierre au-dessus du sol. Tous les hommes spéciaux qui se sont occupés de stéréotomie remarquent avec quel soin a été faite la taille des pierres.

Telle qu'elle est aujourd'hui, la Cathédrale diffère en plusieurs points, ainsi que nous l'avons expliqué, du premier projet de Mansard neveu. L'écartement des tours avait été calculé en prévision de l'effet que pouvait produire un dôme central reposant, comme dans les basiliques italiennes, sur les arcs-doubleaux du transept. Une belle perspective devait remplir le vide considérable laissé au centre de l'édifice. Ce projet, auquel on renonça, pouvait seul justifier la lacune sensible que présente la façade. Le portail, sauf les détails du couronnement, a été édifié entièrement sur les données de Jean Hardouin Mansard et d'après les instructions des sieurs Betto et Révérend, architectes de Stanislas.

SCULPTURES DE LA FAÇADE

C'est en 1703 que furent repris, comme nous l'avons dit dans la première partie de notre travail, les travaux de construction. Le détail de la décoration extérieure est dû,

pour les chapiteaux des colonnes du premier ordre, aux sculpteurs lorrains César Hennequin, Pousset, Dieudonné et Chauvel[1]. Les sculptures des chapiteaux et consoles du deuxième ordre sont l'œuvre de Lemaire[2].

FRONTON

La suppression du dôme, expliquée dans la première partie de ce chapitre, donna lieu à plusieurs projets de frontons destinés à masquer le vide laissé entre les tours. On dut notamment renoncer à la construction d'un obélisque, dont la pensée primitive était l'œuvre de l'architecte Boffrand et qui figure sur la gravure de Thierry, insérée dans l'ouvrage de Dom Calmet. Deux nouveaux projets furent dessinés et présentés par le même architecte. Très-intéressants l'un et l'autre, ces deux croquis font partie de la collection de dessins originaux de M. Morey. L'un, daté de 1727, consistait en un fronton sans horloge portant les deux statues de la *Foi* et de la *Charité*. Le second, agréé en 1728, et qui ne fut exécuté qu'en partie[3], consistait en une pyramide surmontée d'un ostensoir rayonnant. Les statues de la Foi et de la Charité entouraient une horloge, au-dessus de laquelle étaient sculptées les armes du duc Léopold. Le projet définitivement admis fut celui de l'horloger Barbe, dont nous avons fait mention, et qui coûta 18,000 livres. Les sculptures du grand écusson qui remplissait le fronton actuel étaient l'œuvre de Dieudonné et dataient de 1736. Au même artiste sont dus les chapiteaux des pilastres d'encoignure[4]. D'après la description du fronton que nous a laissée Lionnois, la décoration du fronton consistait en un écu « aux armes pleines de Lorraine, avec « deux aigles pour support et la croix de Lorraine pendant à leur col ».

Sous la Révolution, une cotte de mailles, attribut fréquemment usité par les sculpteurs de l'époque, fut substituée aux armes de Lorraine. La couronne royale fut brisée, puis replacée sous la Restauration : « Aujourd'hui », comme dit fort judicieusement M. Courbe[5], « cette couronne, surmontant une cotte de mailles, est un non-sens qui fait « mieux ressortir les mutilations du fronton principal. »

Au milieu de la façade sont deux niches destinées, dans la pensée de Boffrand, à recevoir les statues des deux personnages de l'Annonciation ; la Vierge à droite et l'archange à gauche. Ces statues sont indiquées sur la gravure de Thierry, dans Dom Calmet. Celles qui leur ont été substituées après la Révolution, sont celles de saint

1. États de 1715 et de 1716.
2. Archives départementales, G, 312.
3. Abbé Guillaume, p. 35.
4. Archives départementales, G, 14.
5. Voir *Journal de la Société d'archéologie lorraine*, année 1880.

Mansuy et de saint Sigisbert, obtenues du gouvernement de l'empereur Napoléon III par Mgr Darboy, évêque de Nancy.

TOURS

Les deux tours qui occupent les angles de la façade sont, au point de vue de la conception et de l'effet, l'une des parties les plus remarquables de cet édifice. Leur hauteur est de 78 mètres au-dessus des lanternes. Toutes deux sont carrées jusqu'au-dessus du troisième ordre; elles sont décorées de simples pilastres, surmontés d'un portique octogone; au-dessus de ces premiers ordres s'élève un dôme couronné par une élégante lanterne. Huit colonnettes ioniques supportent le dôme supérieur, où vient s'implanter une flèche en fer. En dehors de ces colonnettes règne une galerie, également en fer, qui permet de circuler alentour sans danger. Cette galerie est l'œuvre du célèbre serrurier Jean Lamour [1].

La hardiesse de ces tours, la grâce des profils, l'élégance des proportions, l'habile répartition des pleins et des vides, l'heureux effet des ombres portées par les saillies nerveuses des corniches placées bien à propos pour détacher les divers ordres, font de ces deux morceaux d'architecture un type et en même temps un modèle de l'art franco-italien de la fin du XVIIe siècle.

SCULPTURES DES TOURS

Les sculptures des tours ont été particulièrement soignées. Les chapiteaux des colonnes sont dus aux ciseaux de Chauvel [2]. Les pots-à-feu ont été exécutés par Mesny, en 1723. Enfin Lemaire a travaillé aux chapiteaux et autres pièces ouvragées de l'attique et de la lanterne de la seconde tour [3]. La tour de l'est, endommagée deux fois par la foudre, a été réparée en 1788 et 1811.

CLOCHES

Dans la tour du côté de l'Épître, sont placées quatre grosses cloches. La plus forte des quatre a été fondue le 2 décembre 1742, un mois après la bénédiction de la Primatiale, par un fondeur nommé Quérat. Elle pèse 4,402 livres. Le roi Stanislas fut son parrain et la reine Catherine Opalinska sa marraine. Les trois autres cloches ont été fondues en 1807, 1827 et 1867; l'accord de ces quatre cloches est parfait. Celle qui

1. Archives départementales, G, 312.
2. M. l'abbé GUILLAUME, page 25.
3. *Idem,* même page.

date de 1807, a eu pour parrain M. Regnier, grand juge, et pour marraine Charlotte Lejeune, son épouse. La plus récente, fondue en 1827, ne porte pas le nom de ses parrains. La plus grosse fut refondue en 1867 par M. Goussel fils; M. Manse, ancien doyen, a donné pour cette refonte la somme de 1,300 francs et a servi de parrain; la marraine est M[me] la comtesse O'Gorman, née d'Hoffelize. Sur la seconde tour on compte cinq petites cloches. Il y en a deux que l'on sonne en volée pour l'office quotidien du Chapitre; ces deux cloches ont été fondues en 1803 par le sieur Poirson et ont coûté 2,020 francs. Les trois autres sont affectées à la sonnerie des heures et des quarts. La plus forte porte en inscription : « Je suis destinée à frapper les heures. Lachaussée m'a « faite en 1760 »; elle a très-probablement été donnée par M. l'abbé de Ravinel, chanoine de la Primatiale, en même temps que l'horloge publique, qui a été peinte par Sauvage. Ces trois cloches n'ont pas gardé l'indication de leurs parrains. Celles du Chapitre portent l'inscription : 1° ANNE ROSE. — *Parrain M. Poupillier. — Marraine Anne Élisabethe Rose d'Osmond, épouse de M. M[ce] d'Argoût.* 2° CHARLOTTE. — *Parrain Pierre Blaise, marguiller, et marraine Jeanne Charlotte Voirin, épouse de M. J. L. A[d] Lamy, négotiant*[1].

PORTAIL

Le portail de la Cathédrale comprend trois baies, dont une (la porte centrale) est en plein cintre et les deux autres en arc surbaissé. La première est surmontée d'anges, sculptés par Dieudonné, et d'un fronton qui termine le deuxième ordre. Les corniches sont très-soignées d'exécution; la hauteur du milieu jusqu'à la naissance de la croix est de 52 mètres. De même que le fronton du portail, les portes ont été l'objet, depuis le premier projet de Boffrand, de modifications nombreuses. Les panneaux de la porte centrale, décorés, avant 1793, de remarquables attributs et de riches médaillons ornés de palmes, renfermaient les figures de saint Sébastien et de saint Sigisbert. Le tympan était

1. L'inventaire de M. Rozières contient la note suivante :

« Il y avait, avant la Révolution, quatre cloches paroissiales. Celle qui a eu Stanislas pour parrain subsiste seule. L'une de ces quatre cloches existe encore à Rosières-aux-Salines. Une autre a été donnée, croyons-nous, à Nomeny. La troisième avait été placée dans la tour de l'ancien couvent des Bénédictins. Elle a été fondue lorsque cette tour fut démolie. »

Cette note est inexacte. Les grosses cloches paroissiales de la Cathédrale étaient bien, avant la Révolution, au nombre de quatre; mais, comme nous l'avons expliqué dans notre première partie, elles furent cassées par morceaux et envoyées à Metz pour être fondues, en mai 1797. Une seule fut épargnée; c'était la plus grosse, dont Stanislas avait été parrain, et qui fut gardée pour le service du beffroi. C'est celle qu'on peut voir encore aujourd'hui. Quand on eut besoin de cloches, en 1807, pour le rétablissement du culte, on prit effectivement celle de la tour des Bénédictins; mais elle n'avait jamais appartenu à la Cathédrale. On la fit fondre et on en fit trois avec le métal provenant de sa fusion. L'une de ces trois porte encore la date de 1807, comme nous l'expliquons plus haut. Les deux autres ont été refondues depuis.

orné d'un grand bas-relief représentant le baptême de saint Jean-Baptiste. Les dessins originaux de toutes ces décorations primitives figurent dans les collections intéressantes de M. Morey et de M. Piroux, dont nous avons déjà parlé. Les travaux de menuiserie d'art, exécutés sur les portes, avaient été confiés à Barthélemy et à Sigisbert Jannot, conformément aux devis et dessins de Boffrand, agréés par le sieur Guesnon, architecte, conducteur des travaux [1].

Au-dessus de la porte centrale était sculpté jadis un ostensoir devant lequel se prosternaient les deux anges qu'on voit encore aujourd'hui. Ces anges, qui sont l'œuvre du sculpteur Dieudonné, ont été exécutés sur les dessins de Barthélemy Mesny. L'ostensoir, brisé en 1793, fut remplacé, quelque temps après, par un autel à la patrie, dont le caractère a été dissimulé depuis par diverses modifications. L'autel est orné d'une guirlande, comme s'il était consacré à l'hyménée; à gauche, on voit encore les symboles politiques de l'ère révolutionnaire : un faisceau de licteur et une pique surmontée d'un bonnet phrygien très-apparent quoiqu'il ait été brisé, sans doute, sous la Restauration. Cet autel porte deux inscriptions, l'une au-dessus, l'autre au-dessous de la guirlande. — Au-dessus, on a gravé un A et un M. M. Courbe, qui a cru à tort ces deux lettres sculptées en relief, a dit à ce sujet, dans ses notes sur les inscriptions des monuments nancéiens [2]: « Les lettres A M entrelacées font croire à beaucoup de personnes qu'elles « représentent le monogramme de l'*Ave Maria*. Il n'en est rien. C'est l'*Alpha* et l'*Oméga* « des anciens, le commencement et la fin; mais, au lieu de se servir des deux caractères « grecs (A Ω), nos pères révolutionnaires ont voulu franciser ces deux lettres et les « ont remplacées par le monogramme A M entrelacés. Ce qui autorise mieux encore « les visiteurs à prendre ce monogramme pour celui de l'*Ave Maria*, c'est qu'on a gravé « en creux, au-dessous de la guirlande le signe H S. » Cette explication repose tout entière sur la croyance que les lettres AM sont en relief. Or elles sont, comme le signe HS, gravées en creux. Elles sont postérieures au concordat et ce monogramme est bien celui de l'*Ave Maria*.

Des deux côtés de l'autel sont deux branches, l'une de laurier et l'autre de chêne. Entre les deux branches, l'autel porte une flamme qui brûle et dont la fumée s'élève un peu à gauche.

Ces décorations parasites n'ont point été modifiées depuis 1792, mais on a, en 1804, tenté de faire disparaître les inscriptions qui en étaient le complément. Malgré les grattages et les lavages opérés sur l'ordre de M[gr] d'Osmond, les caractères sont

1. Archives départementales, G, 310.
2. Voyez *Journal de la Société d'Archéologie lorraine*, année 1880, *passim*.

encore assez visibles pour qu'on puisse distinctement les déchiffrer. Dans la frise qui surmonte le portail, au-dessous de la corniche du premier ordre, on lit en gros caractères peints en noir, mais très-effacés : « LE PEUPLE FRANÇAIS RECONNAÎT L'ÊTRE « SUPRÊME ET L'IMMORTALITÉ DE L'AME. »

Les portes latérales sont surmontées de deux tables saillantes. Si nous nous en rapportons à la gravure de Thierry, ces tables ne portaient, avant la Révolution, aucune inscription. Au-dessus étaient figurées en sculpture et reposant sur un coussin, une couronne ducale, une mitre, une croix et une crosse. Ces attributs étaient ceux du premier primat, le prince Charles, de la famille des ducs de Lorraine[1].

En 1792, le District fit peindre en noir sur ces tables, jusque-là demeurées vierges, l'inscription suivante, qui apparaît encore :

UNITÉ, INDIVISIBILITÉ
DE LA RÉPUBLIQUE
LIBERTÉ, ÉGALITÉ,
FRATERNITÉ
OU LA MORT

Les clefs des cintres des portes latérales portaient autrefois, non des armes, comme on l'a écrit par erreur, mais des têtes d'anges, représentées sur la gravure de Thierry. A la Révolution, ces sculptures furent brisées. On y substitua le cartouche massif qu'on voit aujourd'hui, sur lequel on peignit en rouge un bonnet phrygien orné de sa cocarde, encore très-apparent malgré toutes les précautions qu'on a prises pour l'effacer.

INTÉRIEUR

DISPOSITION GÉNÉRALE DE L'ÉGLISE

L'intérieur de la Cathédrale a été conçu et établi en vue de garder un rapport harmonique avec sa façade. Les dimensions de la nef centrale, qui paraissent, à première vue, d'une largeur excessive, ne doivent ce caractère qu'à la suppression du dôme primitivement projeté. L'ordre de l'architecture, à l'intérieur, est tout entier corinthien. Le plan est en forme de croix latine. Les collatéraux sont bien ouverts. Les piliers sont larges et garnis

1. C'est par inadvertance que M. Courbe, dans ses notes sur les inscriptions nancéiennes, a pu écrire (*Journal d'Archéologie lorraine,* année 1880) : « Au-dessus des tables de l'ordre inférieur, on voit deux coussins sur lesquels « reposaient, dit-on, la couronne et les emblèmes royaux et épiscopaux de saint Sigisbert. » La couronne était *ducale* et non *royale.* En outre, à quel titre saint Sigisbert, roi d'Austrasie, aurait-il mérité les insignes épiscopaux ? L'erreur est évidente.

de pilastres. Les ornements sont dans le style plus brillant que solennel de l'époque. La décoration est surtout intéressante par la perfection des chapiteaux, par le fini des rosaces et par l'agencement soigné de la corniche, haute d'un mètre. Les seize chapiteaux des pilastres de l'intérieur sont dus au ciseau de Marc Pousset[1]. Le règlement des bossages en cire a été revu par Bordenave.

Le plan intérieur de l'édifice comprend, dans sa largeur, une nef, deux collatéraux et deux bas-côtés, contenant, chacun, trois chapelles. Dans sa longueur, il est composé d'une demi-travée où se trouve l'orgue ; de trois travées complètes, d'un transept, d'une coupole, d'une quatrième travée qui va de la coupole aux sacristies, et d'une abside circulaire qui atteint les murs extérieurs des sacristies en faisant une légère saillie dans la rue. L'église est éclairée par 26 fenêtres : 14 au-dessus de l'entablement, 12 au rez-de-chaussée, de 7 mètres 13 centimètres de hauteur, sur 3 mètres 25 centimètres de largeur; chaque fenêtre a 28 vitraux.

Les bas-côtés sont moins élevés que la grande nef. Il y a, en outre : 1° huit chapelles, quatre dans chaque bas-côté; 2° cinq sacristies, trois du côté de l'Évangile et deux du côté de l'Épître; 3° le dessous des tours qui sert de décharges; 4° quatre espaces vides aux extrémités du transept. Deux de ces vides servent de tribunes pour entendre la messe et sont loués annuellement. Les deux autres servent de décharges. 5° En 1859, quand on a voulu travailler à la restauration des grandes orgues, on a fait construire deux ateliers avec caveaux aux deux côtés de la tribune de l'orgue et à sa hauteur.

Voici les inscriptions commémoratives qui ont été placées sous la tribune de l'orgue et qui rappellent, l'une l'érection de la Primatiale en Cathédrale, en 1777, et son élévation au rang de Basilique en 1867 :

D. O. M.

Primatialem hanc ecclesiam sub titulo B. M. V. ab Angelo salutatæ, a Leopoldo I magno Lotharingorum duce anno reparatæ salutis M. DCC. III a fundamentis inchoatam et a Stanislao benefico Poloniæ rege ad finem usque perductam, Pius PP. VI Pontifex maximus inter cathedrales annumeravit anno Domini 1777.

D. O. M.

Primatialem hanc et cathedralem ecclesiam in pristinum cultum restitutam a S. D. N. Pio PP. IX pontifice maximo, sacrarum basilicarum romanarum privilegiis nobilitatam, Karol. Mart. Allemand-Lavigerie, Nanceiensis et Tullensis episcopus, in archiepiscopatum Algerian. designatus, adsistente venerabili capitulo, solemni ritu consecravit, anno reparatæ salutis M. D. CCC. LXVII die mensis martii XIII.

1. Chaque chapiteau a été payé 50 livres. (États de 1715 et 1716.)

GRANDES ORGUES.

Dans la première demi-travée se trouvent les grandes orgues, construites, en 1757, par les frères Dupont, facteurs lorrains.

Ces deux frères (Joseph et Nicolas) étaient déjà les auteurs des beaux instruments qu'on voit encore dans les églises de Lunéville et de Toul. A l'origine, les orgues de la Cathédrale de Nancy comportaient 56 registres. Cet instrument fut agrandi une première fois par M. Vautrin, qui y ajouta un jeu de contre-bombarde et huit soufflets; MM. Cavaillé-Coll et Cie le réparèrent une dernière fois en 1859[1].

Les grandes orgues de la Cathédrale de Nancy n'offrent point seulement un grand intérêt au point de vue musical; les sculptures qui les décorent sont d'un caractère très-élégant. Ce monument remarquable de menuiserie d'art est placé sur une tribune ornée de trophées de musique sculptés dans la pierre par le ciseau de Mesny, d'après les dessins de l'architecte Jennesson. L'artiste qui l'a construit a eu à vaincre une difficulté spéciale au plan de l'édifice; cette difficulté résultait de l'espace démesurément large qui sépare les deux côtés de la voûte centrale; il convenait de dissimuler ce vide par une décoration somptueuse. L'architecte s'est tiré d'une manière fort intelligente de ce délicat problème, en donnant à la montre du colossal instrument, qui garnit tout le fond de l'église, des dimensions exceptionnelles. Grâce à ce tour de force habilement exécuté, l'amplitude de l'arcade inférieure sur laquelle repose le système entier du buffet est rendue moins sensible, et l'œil se trouve satisfait par la réunion des trois qualités nécessaires à toute œuvre d'art : solidité, harmonie et élégance.

La montre elle-même est divisée en deux étages et répartie sur deux plans. Entre l'étage supérieur et la partie inférieure, sont placés les claviers et le banc de l'organiste, qui tourne le dos au maître-autel. L'étage supérieur se compose de quatre énormes faisceaux cylindriques de tuyaux entre lesquels s'interposent d'autres faisceaux de moindre importance, reliés entre eux par des montres plates. Les tuyaux sont encadrés dans de colossales garnitures en bois, accostées de fines guirlandes. Les couronnements forment des saillies nerveuses opulemment décorées de rocailles et de festons. Les deux maîtres-faisceaux sont couronnés par des bouquets de feuillages; les deux faisceaux extrêmes par des attributs de musique. Tout ce système est installé sur un buffet garni de panneaux du même style. La montre inférieure est conçue suivant un ordre identique, mais dans des dimensions moindres. Elle se compose de trois faisceaux principaux, de

1. Inventaire manuscrit du chanoine Rozières, p. 13.

deux faisceaux plus petits et d'intervalles disposés en garniture plate. Ces groupes divers supportent également des couronnements saillants, ornés d'attributs de musique. Ils reposent sur des consoles où se retrouvent les éléments préférés du décor de Louis XV, les courbes en points d'interrogation, les nervures en crosses d'évêque, les cartouches de profils et de courbures variés, de style rocaille. Bien que cette composition laisse peut-être à désirer, si on l'envisage au point de vue de l'appropriation à un édifice religieux, et qu'on puisse lui reprocher, à juste titre, un défaut de sévérité plus sensible encore dans de grandes dimensions que dans les limites restreintes de la menuiserie familière des meubles d'appartement, le travail des grandes orgues de la Primatiale n'en reste pas moins un type achevé et complet de ce que la sculpture sur bois pouvait produire au XVIIIe siècle. Il donne une juste idée des caractères qui distinguaient les maîtres de cet art, à Nancy, sous le règne de Léopold. Souplesse, vivacité, éclat, élégance, richesse, voilà les qualités qu'on ne saurait refuser à la menuiserie lorraine du XVIIIe siècle.

Cet instrument passe d'ailleurs, à bon droit, pour l'un des plus beaux et des plus complets qui existent en France. M. Rambosson, dans son livre qui a pour titre : *Les Harmonies de la musique et du son,* place, comme importance, les orgues de Nancy immédiatement aprés celles de Strasbourg. Après avoir consacré un article spécial à la description de l'orgue de Saint-Sulpice, dont l'intérêt et la perfection sont exceptionnels, « nous devons citer, dit-il, les orgues d'Ulm, de Dresde, de Strasbourg, de Nancy, de Saint-Denis, de la Madeleine, de Notre-Dame de Paris[1] ». Depuis les notes les plus graves des tuyaux de 32 pieds jusqu'aux sons les plus aigus du picolo ou flageolet, qui embrassent les limites extrêmes des sons perceptibles, l'instrument comprend neuf octaves et demie. L'ensemble de ces jeux est distribué sur quatre claviers complets, comprenant chacun (de *ut* à *fa*) quatre octaves et demie, 54 notes, et un pédalier de deux octaves et demie (de *ut* à *fa,* 30 notes). Cet ensemble se compose aujourd'hui de 3,810 tuyaux agissant par 63 registres au lieu de 65 qui existent réellement, les fournitures et les cymbales du grand orgue et du positif ayant été réunies sur un seul registre.

« Il est essentiel », dit le rapport officiel adressé au ministre en 1861, « de faire remarquer « que, pour mettre les anciens jeux comme les nouveaux au diapason normal, officiel, « les facteurs, au lieu de rogner les tuyaux d'environ trois quarts de ton comme le « permettait la méthode ordinaire, les ont, au contraire, dans plusieurs cas, rallongés

1. Le même auteur ajoute : « On a pu voir également à l'Exposition de 1867, de grandes orgues d'une exécution bien remarquable, entre autres le grand orgue de la nouvelle église Saint-Epvre, de Nancy, qui se distingue soit au point de vue de la puissance sonore, soit au point de vue de l'exécution de ses diverses parties. » Bien qu'en partie étrangère à notre travail, nous avons cru devoir pousser jusqu'au bout cette citation dont la cité lorraine peut être justement fière.

« pour les traiter d'après une nouvelle méthode qui améliore notablement la puissance « et la qualité du son, et qui consiste dans le prolongement de la longueur normale « du tuyau et dans une ouverture latérale qui sert, en même temps, à régler l'accord. « Ce travail important a été appliqué généralement à tous les jeux et a permis d'obtenir « cette belle et puissante sonorité qui caractérise le grand orgue de la Cathédrale de « Nancy et classe désormais cet instrument au premier rang des grandes et belles orgues « d'Europe. Ces améliorations essentielles ajoutent beaucoup à la perfection de l'orgue de « Nancy, qui peut être cité, aujourd'hui, comme une des merveilles de l'art national[1]. »

Nous n'avons cru pouvoir mieux faire que d'apporter, à l'appui de nos éloges, l'autorité d'un jugement porté par un critique d'une impartialité et d'une compétence hors de doute.

NEF.

Le côté gauche de la nef ne se distingue du côté droit que par les sculptures qui garnissent les tympans des arcades collatérales. D'un côté comme de l'autre, ces sculptures ont pour sujet des anges dans diverses attitudes, portant les principaux emblèmes des litanies de la sainte Vierge ; à gauche, l'olivier, la rose, l'arche d'alliance, l'horloge, un ciboire, une porte ouverte, et à droite, un soleil, une tour, une palme, un lis, une couronne, une étoile[2]. Ces figures ont été commencées par Mesny, Dieudonné et Menuet,

1. Rapport adressé par M. Stern, organiste du Temple-Neuf, à Strasbourg, *au Ministre de l'Instruction publique et des Cultes, sur les travaux de restauration et de perfectionnement exécutés par MM. A. Cavaillé-Coll et Cie, de Paris, aux grandes orgues de la Cathédrale de Nancy.*

2. Dans un inventaire manuscrit des richesses de la Cathédrale, le chanoine Rozières s'est livré, au sujet des sculptures qui décorent cet édifice, à un travail d'imagination plus curieux par sa hardiesse que par son exactitude. Nous le mentionnons ici, parce qu'il a joui d'une certaine vogue à l'époque où son auteur était là pour en soutenir les conclusions. Nous n'y avons vu qu'une accumulation d'hypothèses aussi compliquées qu'inutiles, dont le lecteur jugera la valeur et l'autorité par une citation :

« Mon but », dit M. Rozières, « n'est pas d'entrer dans le détail de toutes les sculptures qui sont à l'extérieur de ce gigantesque monument, et pour les sculptures de l'intérieur, je m'arrête à celles qui sont symboliques. Il y a trois travées. Dans l'archivolte de chaque travée il y a quatre anges qui portent différents emblèmes ; les emblèmes de chaque travée ont rapport à une époque différente de la vraie religion ; ainsi ceux de la première ont rapport à la religion primitive et naturelle ; ceux de la seconde à la religion mosaïque et ceux de la troisième à la religion chrétienne ; de même que, dans la coupole, les élus de chacune de ces époques sont séparés et distincts.

« *Première travée.* — Le premier ange à droite, près de la tribune de l'orgue, porte un soleil levant et semble le montrer avec l'index de la main gauche. Le second du même côté porte une tour, un palais *fermé* et *crénelé*. Le premier ange, à gauche, porte une branche d'olivier, et le second une branche qui porte trois fleurs, à tête baissée, et dont les feuilles la font croire de la famille des chardons.

« Or, n'est-ce pas là l'histoire de la création, de la chute et de la punition de l'homme, et en même temps, l'espérance du pardon, et le moyen de l'obtenir. D'abord le soleil levant ne rappelle-t-il pas le *fiat lux* et le *facta est lux ?* et l'ange en le montrant du doigt ne semble-t-il pas dire à l'homme : « Je vous donne la lumière naturelle pour vous conduire ; la voilà, suivez-la, elle est suffisante » ; mais l'homme ayant péché, a été chassé du Paradis et Dieu a placé un ange, avec une épée, pour l'empêcher d'y rentrer ; cette tour fermée et crénelée, n'est-elle pas

mais elles ont été terminées par Menuet seul[1]. On est en droit de reprocher à ces compositions, outre une disposition qui ne pèche point par excès de simplicité, une disproportion trop choquante entre les figures et les attributs qu'elles supportent. Elles sont exécutées pour la plupart en pierres de Savonnières et parachevées avec du plâtre. La hauteur de la nef, sous voûte, est de 27 mètres 20 centimètres, la longueur de 48 mètres et la largeur de 13 mètres 50 centimètres; la largeur des collatéraux est de 8 mètres; celle des chapelles est de 5 mètres 20 centimètres sur une longueur de 8 mètres.

BAS-COTÉS

Grilles. — Avant d'étudier en détail les bas-côtés, il convient d'examiner d'une manière générale toutes les grilles qui en ferment les entrées et qui sont autant de chefs-d'œuvre de serrurerie. Le Roi de Pologne avait, par brevet, abandonné au Chapitre les deux dernières chapelles, près des tours, pour la sépulture de ses membres, à la condition que ces chapelles auraient une fermeture en fer. Ces conditions furent respectées. Les deux premières grilles, dont la construction entraîna celle des quatre autres, furent confiées à François Jeanmaire, serrurier, élève et successeur de Jean Lamour. Elles portent sa signature dans un cartouche à droite; sur le cartouche symétrique de gauche est inscrit le millésime 1759. Les grilles des quatre autres chapelles sont l'œuvre de Jean Lamour, un des plus grands artistes qui ait honoré la Lorraine. Les grilles de Jeanmaire, ainsi que celles de Lamour[2], ont 8 mètres de largeur sur 6 mètres de hauteur. Il est intéressant, pour mieux apprécier le travail extraordinaire auquel ont donné lieu ces chefs-d'œuvre de serrurerie, d'emprunter à un livre de Lamour, aujourd'hui devenu très-rare, quelques curieuses appréciations bien dignes d'attention lorsqu'elles émanent d'un aussi remarquable artiste : « Tout ce qui eſt apparent en forme ſolide, » dit Lamour, « comme les carcaſſes et les bâtis dudit marnage, les ſocles, les piédeſtaux, « les bazes, les corps des pilaſtres, les chapiteaux, les architraves, les friſes, les corniches « et l'adouciſſement qui reçoit le grand couronnement ainſi que les arriers-corps, leurs « impoſtes, les panneaux, l'archivolte, ſont de fer battu et rivé ſur les marnages. Tous

propre à indiquer qu'il est impossible à l'homme d'y rentrer?..., etc. » Nous pourrions prolonger cette citation. On peut déjà, sur ce début, juger à leur valeur les interprétations du chanoine Rozières. Nous n'en avons donné cet extrait que par acquit de conscience.

1. Voir Archives départementales, liasse G, 314.

2. Lamour (Jean), célèbre serrurier du XVIII[e] siècle, était, paraît-il, d'origine marseillaise. Sa famille compte encore des descendants en Lorraine. Il s'est marié, une première fois en 1719, et une seconde fois en 1761. Il est l'auteur des belles grilles de la place Stanislas. Il a travaillé également à Bon-Secours, à Lunéville, à Einville, au Château neuf de Nancy. Il demeurait à Nancy, derrière Saint-Sébastien. Il est mort en 1771. (V. *Annales de Nancy*, t. III, p. 306, 338, et *passim*. — Dom Calmet, *Additions*. — *Archives départementales*, B, 1562, 1724, 1726, 250.)

« les angles de ces solives sont marqués dans l'ouvrage par des fers d'épaisseur. Les tôles « sont si exactement appliquées qu'elles semblent ne faire qu'un même corps. Les « saillies des corniches, les différens profils y sont observés avec une précision qui fait « douter que ce soit du fer forgé ; à peine y apperçoit-on les rivures et les joints. Il est « difficile de comprendre combien ce travail a donné de sujétion.

« Pour construire cet ouvrage », dit toujours J. Lamour, « il a fallu établir une carcasse « nue, distribuer les parties si exactement qu'une ligne auroit changé les profils et les « saillies. Il falloit, pour observer une parfaite égalité, faire rouler les calibres, les « échantillons, se renvoyer les épaisseurs des corps, tant en plan qu'en élévation, « observer les lignes parallèles des aplomb, de même que les horizontales et dégauchir « tous les corps ; les consolider par tenons, mortaises et congés, afin de les renforcer « pour que le tout ne fît qu'un seul et même assemblage...

« Qu'on me fasse la grâce d'examiner ce travail avec réflexion, les connoisseurs y « trouveront de l'ordre, de la hardiesse et de l'intelligence. »

On voit jusqu'à quel point était modeste l'étonnant artiste lorrain dont le monde entier admire encore aujourd'hui les œuvres. Là où Lamour ne reconnaissait que de l'ordre, de la hardiesse et de l'intelligence, les générations suivantes ont vu une entente parfaite de la décoration, une richesse de dessin et une souplesse d'exécution que nul après lui n'a surpassées.

Plus loin, l'auteur appelle l'attention sur les chapiteaux qui sont, dit-il, « uniques « dans leur genre. J'ai fait cette composition sur ce que j'ai ouï dire que l'on vouloit « composer un sixième ordre françois, j'ai fait ces chapiteaux, ils sont composés[1] et toutes « leurs parties en général. »

La grille de la Cathédrale est spécialement gravée dans la planche 17 du même ouvrage. « C'est, » dit l'auteur, « celle qui fut posée à la chapelle du cardinal des Lorrains. « La pareille est posée vis-à-vis à la chapelle du grand doyen. Cet ouvrage est exécuté « avec beaucoup de précaution. La gravure, » dit encore Jean Lamour, « n'annonce pas « ce qu'il est. On ne peut juger de la forme qu'en gros. Le détail est travaillé avec « tout le goût possible des ouvrages en fer. »

On peut croire sur parole un praticien qui mettait deux ans à exécuter une serrure qu'il a gravée. Dans cette admirable serrurerie, qui est, non moins que celle de la place Stanislas, un objet d'étonnement pour tous les étrangers, le style Louis XV s'affirme, mais sans tomber dans la mollesse et la prétention qui l'ont amené

1. L'auteur entend dire par là que l'invention de ces chapiteaux est son œuvre originale.

au discrédit. Les grilles de la Cathédrale se composent d'une porte et de deux panneaux, tous trois à frontons et compris entre quatre pilastres composites. Chaque pilastre est garni d'un remplissage formé par des entrelacs et des rinceaux fleuris, dont la pureté de forme et la noblesse d'agencement tranchent avec l'ornementation de l'époque immédiatement postérieure. Les panneaux eux-mêmes sont décorés de tiges en fer forgé dont les galbes se ressentent plus vivement des préférences de l'époque. On y retrouve les courbes à concavités opposées, à courbures enroulées et prenant naissance sur un même bouton. Les feuilles de certaines parties sont une sorte de compromis entre les deux époques Louis XIV et Louis XV. On dirait de grandes coquilles tapissées de feuilles d'acanthe. En d'autres points, les enroulements et les rinceaux fleuris concourent à la richesse du dessin. Le goût de l'artiste et l'admirable sentiment de la matière qu'il ouvrageait l'ont entraîné à donner quelque légèreté aux décorations trop opulentes et trop fastueuses du XVIIe siècle. C'est ce qui explique qu'il ne soit point tombé dans les décadences de la rocaille. Ajoutons que les moindres praticiens qui secondaient Lamour dans son œuvre étaient non point seulement des serruriers, mais de véritables sculpteurs. Sous le marteau et sur l'enclume de Lamour, le fer se courbe, s'étire, se replie suivant les caprices d'une imagination toujours sobre et élégante. Le métal semble docile à plaisir, *cereus flecti*. On ne sait ce qu'il faut admirer le plus de la perfection de la main-d'œuvre ou de la richesse et de la variété de la composition. A quoi peut-on mieux comparer ces œuvres délicates et légères qu'à une guipure où les parties brodées seraient rehaussées de l'éclatant prestige de l'or? De là le mérite de cette grande œuvre, qu'on nomme la serrurerie de Lamour, l'un des types, devenus rares, de ce que les artistes français cherchent sans pouvoir le trouver autre part qu'à Nancy, à Lunéville et à Versailles : le beau style de Louis XV.

BAS-COTÉ DE GAUCHE

PREMIÈRE CHAPELLE.

Le fronton de la grille qui ferme la première chapelle est orné d'un riche écusson aux armes du Cardinal-Légat, surmonté de la couronne ducale, d'une crosse et d'une mitre.

Cette première chapelle à gauche en entrant, du côté de l'Épître et à côté de la tour, est placée sous le vocable de saint Sigisbert. Elle fut, dans l'origine, avec celle qui est en face, concédée par un brevet du Roi de Pologne, aux membres du Chapitre, pour leur

sépulture individuelle. Son enceinte a été depuis entièrement affectée à la construction de calorifères; regrettable résolution, qui détruit l'harmonie du plan et rompt l'unité de conception de l'église.

DEUXIÈME CHAPELLE.

La seconde chapelle fut concédée à l'origine pour la sépulture des sous-chantres, vicaires perpétuels, sacristains, bibliothécaires du Chapitre. La fermeture par des grilles était une condition de la concession.

Autel. — L'autel est en bois sculpté moderne, style Louis XV. Toutes les boiseries, également modernes, mais d'une exécution soignée, n'offrent pas de détails très-curieux de décoration. Elles ne sont point, comme on l'a cru et écrit, l'œuvre de l'ancienne confrérie des menuisiers. La chapelle de cette confrérie était située en face de celle que nous décrivons ici. L'autel, qu'on appelait à l'origine l'autel de saint Sébastien, est aujourd'hui sous le vocable de sainte Concorde. Dans les statuts de la primitive confrérie se trouvait cette clause que les menuisiers pourraient emporter les boiseries, si la faculté de se réunir dans leur chapelle leur était retirée. Tout porte à croire que, s'ils usèrent de ce droit, ce fut dans la chapelle de saint Joseph et non dans celle de saint Sébastien, lorsque leurs priviléges furent abolis, non par le Chapitre, mais, après la Révolution, par le Directoire. Il serait inadmissible d'ailleurs qu'une confrérie se fût aussi peu mise en frais pour honorer son patron.

L'autel actuel est orné d'un intéressant reliquaire en bois noir doré, de l'époque Louis XIII. Ce reliquaire affecte la forme d'un coffre porté par des colonnes torses et garni de vitres laissant voir le crâne de sainte Concorde; il nous a paru être de travail italien. Nous reviendrons sur ces reliques dans un chapitre spécial. Le crucifix placé sur le reliquaire est également de l'époque Louis XIII. Le contre-retable est formé par une toile de l'école lorraine, qui présente de bonnes parties, mais dont l'ensemble est médiocre, aussi bien comme dessin que comme couleur. Cette toile a pour sujet *l'Enfance de la Sainte Vierge.* Elle est renfermée dans un cadre de l'époque Louis XV. Nous en avons retrouvé l'origine dans les inventaires de 1645 et de 1669, où ce tableau figure sous la mention suivante : « Un tableau de sainte Anne, donné par Mlle Baillivy », et dans celui de 1737, où il est spécialement désigné par ces mots : « Sainte Anne qui donne une leçon à la Sainte Vierge ». Sur le mur à gauche est un tableau représentant *saint Bruno* en méditation devant la nature. Cette toile italienne, où le paysage est d'une couleur agréable, n'est point signée. En face est placée une autre peinture, de grande

dimension, représentant un *Ensevelissement de saint Sébastien.* Cette œuvre fort médiocre doit être attribuée à l'un des nombreux artistes lorrains du XVIIIe siècle. Elle a tous les défauts de l'école de Nancy, sans avoir aucune qualité sérieuse et, comme les deux précédentes, est sans signature. C'est sans doute ce tableau qui est désigné dans l'inventaire de 1737[1] sous cette mention : « Saint Sébastien martyrisé, aux armes de M. Viardin, écolâtre ». Les armes auront été enlevées à la Révolution.

TROISIÈME CHAPELLE.

La troisième chapelle, fondée primitivement sous le vocable de saint Jean-Baptiste, est aujourd'hui sous celui de saint Roch. L'autel et le contre-retable sont en marbre; son style est celui de la façade de l'église. Deux anges, dus sans doute au ciseau de Dieudonné, dont ils rappellent la facture, portent un médaillon renfermant un tableau. Ces sculptures concourent à former le contre-retable. Elles sont en harmonie avec les caractères généraux de la décoration de l'église.

Statue de saint Roch, par Siméon Drouin. — Le médaillon du contre-retable est couronné par une statue importante de saint Roch, du commencement du XVIIIe siècle. Cette sculpture, qui provient de l'ancienne église de Bon-Secours, est très-habilement modelée. Il est regrettable que, dans sa situation à contre-jour, son mérite échappe forcément à tous les regards. Elle est l'œuvre du sculpteur Siméon Drouin. Les Archives de la ville de Nancy renferment, parmi plusieurs pièces relatives à différents vœux de cette ville, le traité passé avec Siméon Drouin « pour le monument à élever à la chapelle de « Bonsecours »[2]; à ces pièces est adjoint le dessin *original* du sculpteur représentant l'*ex-voto* qu'on y voit encore et qui fut élevé à la sainte Vierge, après la peste de 1631. M. Lepage a publié les pièces et le dessin en *fac-simile* dans les *Mémoires de la Société d'Archéologie.* « Ce monument était orné[3] de trois statues : celles de saint Charles Borromée, de saint Roch et de saint Sébastien. » La première a été livrée au commerce, la seconde est à la Cathédrale, et la troisième a été tirée des greniers de l'église Saint-Sébastien pour être transférée au Musée lorrain. Toutes trois ont été enlevées de l'église de Bon-Secours, à la Révolution, et transportées au Muséum de la Visitation, puis transférées à la Cathédrale après le Concordat. Nous ignorons dans quelles circonstances elles ont été, depuis, séparées.

Nous ne voulons point ici donner plus de détails sur l'auteur du *saint Roch* de

1. Tous ces documents se trouvent aux Archives de la Meurthe, liasse G, 326.
2. Archives de Nancy, carton 36, série BB.
3. Archives de Nancy, par M. H. LEPAGE, t. II, p. 174.

Bon-Secours, nous réservant de revenir, au cours de cette étude et à propos des figures du mausolée du cardinal de Vaudémont, sur les difficultés que présentent, au point de vue des attributions, les rares sculptures qui sont l'œuvre des Drouin. Nous renverrons, d'ailleurs, le lecteur curieux de connaître les documents publiés sur le monument du Vœu de Bon-Secours, aux notices très-complètes publiées par M. Lepage[1]. Nous ferons seulement une remarque. Dans cette notice, M. Henri Lepage écrivait : « Il existe à la Cathédrale, dans la chapelle voisine de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle, « une statue de saint Roch, et dans les magasins de l'église Saint-Sébastien, une statue « de ce dernier saint qui *semblent* provenir de l'ancien monument de Bon-Secours. » Cette provenance ne nous paraît point aussi douteuse que pourrait le faire supposer notre éminent archiviste. N'est-elle point, au contraire, certaine? La comparaison du dessin de Siméon Drouin et de la statue de la Cathédrale ne permet guère d'hésitation. Les deux figures sont identiques. Il est à remarquer, toutefois, que le chien de saint Roch, qui figure à côté de la statue, n'existe point dans le projet, et que le bâton que tenait le saint dans sa main gauche a disparu. La main droite de celui-ci relève le pan de la tunique sur sa cuisse nue, pour indiquer du doigt la cicatrice de sa blessure. La tête est élégante, et l'ensemble de l'œuvre témoigne d'une réelle facilité de ciseau. Cette statue est digne à la fois d'attention et de respect, puisqu'elle constitue, avec les sculptures du dôme de la Chapelle ducale, les seuls vestiges de l'œuvre d'un artiste qui eut son heure de grande célébrité en Lorraine. Ajoutons qu'elle ouvre, en quelque sorte, la série des *ex-voto* élevés par la piété des fidèles lorrains, soit à la Vierge, soit à leurs grands saints protecteurs. Saint Roch, saint Charles Borromée et saint Sébastien étaient, on le sait, invoqués spécialement à Nancy contre la peste. Plusieurs tableaux religieux de cette ville[2] font foi de cette dévotion particulière, qui donna naissance à trois églises ou chapelles dont deux subsistent encore.

Sainte Famille, copie de l'école flamande. — Le médaillon placé sur l'autel de saint Roch encadre une belle *Sainte Famille.* L'ovale du cadre a été garni par une alèse de bois, sur laquelle on a cloué une toile carrée qui, seule, constitue l'ancien tableau. Des raccords ont été peints sur ce panneau. Un artiste lorrain a simplement dissimulé les vides. La toile elle-même est une très-bonne œuvre, dessinée et peinte avec une grande fermeté. Une légende inexplicable[3] a entraîné M. l'abbé Guillaume à attribuer à

1. *Mémoires de la Société d'Archéologie,* t. XIII, p. 27, et t. XIV, p. 254.
2. A l'église Saint-Sébastien et à la chapelle de l'hospice Saint-Charles.
3. Cette légende est l'œuvre de Dom Calmet et de Lionnois; rien ne la justifie. On connaît comme lorrains les auteurs de toutes les œuvres qu'on attribuait, un peu naïvement peut-être, à Léonard de Vinci.

Léonard[1] cette toile, qui n'a aucun caractère italien et se présente, au contraire, sous les apparences les plus accusées d'une copie d'une Vierge de l'école flamande, sans doute de Jordaens. Elle nous a paru exécutée au XVIIe siècle, par une main française fort habile, et nous n'avons pu, malgré les recherches les plus attentives, y découvrir une signature. Les têtes et les mains de la Vierge et de saint Joseph sont d'une couleur très-soutenue.

Au catalogue des tableaux provisoirement déposés à la Visitation pendant la Révolution, figure « une Vierge tenant l'Enfant Jésus sur ses genoux, d'après Rubens, de deux pieds « sur un pied six pouces ». Ces dimensions s'appliquent assez exactement à la toile dont nous parlons ici. Celle qui avait été déposée à la Visitation provenait de la collection « léguée à la bibliothèque par le citoyen Recouvreur ». Il n'est pas impossible qu'elle ait été, après le Concordat, attribuée à la Cathédrale dans la répartition qui fut faite des richesses conventionnelles accaparées par le District. Nous savons déjà que des œuvres de grande valeur sont devenues, par cette voie, la propriété de cette église. Pour celle-ci, nous n'oserions rien affirmer; mais l'hypothèse que nous émettons ici présente une certaine vraisemblance.

Tableau votif à Notre-Dame de Lorette, par Balthazard, 1757. — Sur le mur de gauche de la même chapelle vient d'être récemment mis en place un tableau digne d'un intérêt tout spécial et plutôt destiné à servir de contre-retable à un autel qu'à décorer un pan de muraille. Les détériorations subies par la toile et, d'autre part, la hauteur à laquelle le tableau a dû être suspendu pour laisser place à un confessionnal, détruisent évidemment le charme principal qu'on éprouverait à regarder cette élégante peinture. Le sujet est une *Apparition de la Vierge à M. de Bouzey, primat de Nancy.* La Mère du Christ porte sur ses bras l'Enfant Jésus. L'agencement des personnages est d'une grâce parfaite. L'enfant est peint avec beaucoup d'habileté. Le primat, qu'on aperçoit à droite, au bas du tableau, est d'une couleur à la fois élégante et harmonieuse. Dans la partie inférieure, à gauche, une échappée de nuages laisse entrevoir la *Sancta casa,* portée par des anges. Dans l'angle gauche inférieur se trouve un écusson aux armes de Bouzey. Ces armes sont d'or, au champ de sable, supportées par deux lions, couronne de marquis accostée d'une mitre et d'une crosse, un chapeau d'évêque surmontant le tout.

Au-dessus des armes on lit distinctement : *Ex dono D. R. de Bouzey.*

Au-dessous, on peut lire non moins distinctement : ACAD. ROM. BALTHAZARD FACIEBAT 1757. Cette peinture, d'un modelé très-souple, est une des meilleures que

1. Abbé GUILLAUME, *Notice sur la Cathédrale,* p. 54.

nous connaissions de l'école lorraine à la Cathédrale. Elle présente les caractères de composition de l'art de Claude Charles, mais à un degré moindre que dans les œuvres de ses autres élèves ; la facture emprunte à l'imitation de l'art italien une aisance et une harmonie de ton particulières. Il est à remarquer, d'ailleurs, que le peintre Balthazard n'est inscrit dans aucun catalogue. C'est à peine si l'on trouve sur lui quelques mots dans Nagler (1[re] édition). « Son nom, dit-il, s'écrivait Baltazar ou Balthasar (sans *d*, « ce qui est en contradiction avec la signature du tableau de la Cathédrale), et son « prénom était *François*. Il travaillait en 1760 et dans la manière de Restout (le père) ; « il faisait des tableaux d'église. » Nagler ne donne aucune indication, ni sur son lieu d'origine, ni sur sa naissance, ni sur sa mort. Il est difficile de dire si ce *Balthazar* est bien l'auteur du tableau de la Cathédrale et s'il appartenait à la famille Balthasard qui a occupé une place importante en Lorraine, au XVIII[e] siècle, et dont l'un des membres était, comme on sait, imprimeur à Nancy vers l'époque où fut exécuté ce tableau.

Il est juste de ne voir, dans cette composition, dont l'auteur et le donateur étaient jusqu'à ce jour demeurés inconnus, qu'un exemple d'un vœu particulier à Notre-Dame de Lorette, dont la statue de saint Roch par Siméon Drouin nous a donné occasion de parler. Diverses fondations avaient eu le même but que le monument commémoratif de Bon-Secours. On peut citer entre autres celles des religieux de Saint-Sébastien et celles des religieuses de Saint-Charles. Le tableau de la Cathédrale, destiné à perpétuer ce souvenir, n'appartenait pas en principe à cette église, et c'est très-probablement après la Révolution qu'il lui a été donné.

LA VIERGE AUX ROSAIRES[1]

C'est dans la chapelle de saint Roch que se trouve l'important tableau désigné jusqu'à ce jour sous le nom de *Vierge aux Rosaires, Tableau du Rosaire, Assomption des Minimes*, etc. Cette dernière dénomination, de toutes la plus usitée, est aussi la plus inexacte, puisque

1. L'étude du tableau de la *Vierge aux Rosaires*, que nous allons décrire ici, n'avait point encore été faite, et le sujet en était demeuré inconnu, lorsque nous avons entrepris la monographie de la Cathédrale de Nancy. C'est seulement en 1878 qu'après de longues recherches nous avons cru pouvoir en pénétrer le sens. Le résultat de nos efforts fut communiqué d'abord au Comité institué pour dresser l'inventaire des richesses religieuses du diocèse de Nancy, puis à la Société d'Archéologie lorraine, qui voulut bien voter l'impression de notre manuscrit dans le volume de ses *Mémoires* en cours d'édition. Malgré cet honneur, dont nous lui avons exprimé notre gratitude, nous avons sollicité la permission de différer la publication de ce premier travail, dans la pensée que nous pourrions l'annexer à l'édition de notre monographie complète de l'Église cathédrale, où sa place nous semblait indiquée. Cet espoir est aujourd'hui réalisé, et c'est le manuscrit de 1878 que nous reproduisons ici.

Lorsque, en 1878, à l'occasion de l'Exposition universelle de Paris, un appel fut fait par le ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts, M. Bardoux, à tous les propriétaires de richesses historiques,

le sujet n'offre aucune analogie avec une Assomption. Le tableau du *Rosaire* a été très-imparfaitement décrit et faussement attribué à Bellange par l'abbé Lionnois. C'est pourquoi, sans craindre d'introduire un hors-d'œuvre un peu étendu dans notre monographie de la Cathédrale, nous avons cru pouvoir donner sur l'auteur de cette peinture, et sur sa signification historique, jusqu'à ce jour inexpliquée, des détails, pour la plupart inédits, que nous avons eu la bonne fortune de trouver, soit dans les anciens comptes des trésoriers généraux de Lorraine, soit dans les manuscrits des diverses bibliothèques de Nancy. Comme nous venons de le dire, la notice écrite par Lionnois sur ce tableau[1] est remplie d'erreurs. Toutefois, l'inexactitude de certains détails laisse subsister le fond même de cette notice, assez complète pour permettre de reconnaître l'identité du tableau de la Cathédrale et de celui qu'il décrit comme provenant de l'ancien couvent des Minimes. L'hésitation, sur ce point, est impossible. Il resterait donc simplement à indiquer par quel concours de circonstances diverses une œuvre d'art, qui d'abord figurait sur l'autel du couvent des Minimes de Nancy, est devenue la propriété de la Cathédrale. Ce point ne nous laisse non plus aucun doute, et nous l'avons éclairci dans notre première partie[2], en expliquant les dépôts faits dans la Cathédrale peu après le Concordat. Ces deux questions résolues, nous nous bornerons à établir le nom de l'auteur, la signification du sujet et le rôle que joue ce tableau soit dans l'histoire de l'art français, soit dans celle de nos institutions religieuses.

D'après les documents certains que nous allons reproduire, et qui sont puisés aux Archives départementales de la Meurthe, l'auteur de la *Vierge aux Rosaires* n'est point

le directeur de la section des beaux-arts, M. de Chenevières, demanda à Mgr Foulon, évêque de Nancy, l'autorisation de faire figurer à cette exposition, parmi les grandes œuvres d'art françaises et étrangères, la *Vierge aux Rosaires,* la plus importante peinture historique que possède la Lorraine. L'autorisation ayant été accordée, le tableau, catalogué à l'aide des notes que nous fournîmes nous-même à la commission d'examen, fut envoyé à Paris. Nous eûmes la satisfaction de constater, à l'ouverture de l'exposition de peinture historique, que la commission, frappée de l'importance et du mérite de l'œuvre, lui avait assigné la place d'honneur, au centre même du salon principal.

Aussitôt après la fermeture de l'Exposition de Paris, Mgr l'évêque de Nancy, avec le zèle intelligent qu'il apporte à la préservation de toutes les œuvres artistiques de son diocèse, sollicita un subside du ministère pour que le tableau de la *Vierge aux Rosaires,* dont la peinture, boursouflée par l'humidité, avait quelque tendance à abandonner la toile, fût confiée aux mains d'un restaurateur habile qui en assurât le maintien en bon état. Cette demande fut accueillie et la réparation (rentoilage, nettoyage et raccords), supportée en partie par l'État et en partie par la fabrique, fut confiée aux mains de M. Briotais, restaurateur des toiles du Louvre. Elle s'est élevée à la somme de 1,800 francs. Elle a été terminée en 1879, et c'est seulement dans les premiers mois de l'année 1880 que la *Vierge aux Rosaires* a pu reprendre, dans la Cathédrale de Nancy, la place qu'elle avait jusqu'alors occupée et où l'intérêt des visiteurs n'a cessé de la suivre. (*Note de l'auteur.*)

1. Voir dans Lionnois (*Histoire des villes vieille et neuve de Nancy*), la notice sur le couvent des Minimes, t. II, p. 290 et suivantes.

2. Voir première partie, chapitre III, pages 106 et suivantes.

Jacques Bellange, ainsi que l'affirme Lionnois, mais *Jean de Wayembourg,* comme l'a, pour la première fois, indiqué M. H. Lepage dans un travail intitulé : *Quelques notes sur des peintres lorrains des* XVe, XVIe *et* XVIIe *siècles*[1]. Nous savons, en effet, que le tableau mentionné par Lionnois était encore, en 1788, là où il l'a placé lui-même, c'est-à-dire derrière le maître-autel de la belle église des Minimes de Nancy. C'est donc bien à son auteur que se rapporte la note suivante, trouvée dans les comptes de la trésorerie générale du duc Charles III, pour l'année 1597 : « A Jean de Wayembourg, cent ſix « écus ſols[2] (503 francs 6 gros), pour parachef et parpaye de la ſomme de deux cents « eſcus que, par accord et marché faict avec luy, il devoit avoir de la table du grand autel « des Minyſmes qu'il at peinte, ayant eſté ſatisfaict, tant par ſadicte Alteze *qu'autres* qui « y ont *voulu contribuer* du ſurplus deſdits deux cens eſcus. »

Le document que nous venons de citer nous fournit à la fois le nom de Wayembourg, qui a exécuté la peinture, et celui du prince qui l'a commandée. Il établit, en outre, que plusieurs autres seigneurs s'étaient associés à la pensée du duc, ce qui ne saurait surprendre, lorsqu'on verra plus loin, par le sens même donné au sujet, que cette œuvre était, en quelque sorte, un *ex-voto* élevé à la mémoire de la duchesse Claude, de la maison de France, épouse de Charles III, et que tous ses enfants ont dû tenir à honneur d'y prendre part.

Date de la peinture. — Le paiement fut fait en deux échéances, l'une et l'autre de la même année, car nous trouvons encore, à la date de 1597, dans l'inventaire sommaire des archives de notre département, la mention suivante : « A Jean de Wayembourg, « peintre de S. A., *acompte* de ce qu'il devoit avoir de la table du *grand autel* des Minimes[3].» Le solde de cet acompte a été réglé la même année, et l'écriture en a été passée suivant le texte du premier document que nous avons cité plus haut. Cette importante certitude acquise sur l'auteur de la *Vierge aux Rosaires,* nous pouvons rechercher ce qu'était le peintre Jean de Wayembourg. La première mention qui en soit faite dans les états de dépense du trésorier général, date de 1592. Les comptes nous apprennent que Jean de Wayembourg était, à cette époque, déjà peintre de Charles III, c'est-à-dire en possession d'un talent estimé. Voici en quels termes son nom figure sur la liste des dépenses ducales : « Sommes payées à Jean de Wayembourg, *peinctre à Son Altesse*[4]. » Pendant les quatre années qui suivent, nous le voyons encore prendre rang parmi

1. *Bulletins de la Société d'Archéologie lorraine,* t. IV.
2. L'écu sol valait 4 francs 9 gros, ce qui, pour 200 écus sols, fait 800 francs environ.
3. Archives départementales, série B, 1249.
4. Inventaire, série B, registre 1230.

les peintres officiels du même prince. En 1596, son nom se trouve réuni à ceux de Julien Maire, Charles Chuppin et Claude Henriet[1]. C'est à cette époque que s'est terminé le tableau du *Rosaire*, car le prix qui lui est attribué n'est mentionné sur les comptes que l'année suivante. La date de 1596 peut donc être bien certainement considérée comme celle de la *Vierge aux Rosaires*.

Collaborateurs de Jean de Wayembourg. — Jean de Wayembourg était surtout un peintre de portraits et c'est à ce titre qu'il fut chargé d'une composition où figure toute la famille ducale. Un examen attentif du tableau de Nancy permet, en outre, de supposer qu'exclusivement préoccupé des figures, il a peu travaillé aux détails accessoires du sujet principal. Cette hypothèse d'une collaboration à l'œuvre de Wayembourg est mise hors de doute par un document emprunté aux comptes de 1597, où nous lisons : « A « Madame la ducheſſe de Brundschwig, payé deux cens trente ſept frans ſix gros, « pour l'ayder à ſatisfaire à une partie des frais qu'il lui a convenu faire envers *pluſieurs « paintres* pour parfaire ung grand tableau à ſervir à l'autel de la confrairie Noſtre « Dame, en l'égliſe des Minyſmes de Nancy. » D'ailleurs, les médaillons d'entourage, qui se ressentent du style allemand, et dont l'un (celui de la *Résurrection*) porte inscrit sur le sépulcre le monogramme P, ne sont évidemment point de la même main que le motif central. Nous pouvons donc affirmer que si, d'une part, à raison du genre de peinture où il se distinguait principalement, Jean de Wayembourg fut appelé à peindre les portraits du tableau des Minimes, d'un autre côté, le caractère de l'œuvre, son dessin comme sa couleur, non moins que les documents historiques, s'accordent pour prouver qu'il n'en fut pas, comme nous venons de le voir, le seul auteur, et que, très-probablement, sa collaboration se réduisit à la peinture des figures principales.

Autres œuvres connues de Jean de Wayembourg, notes sur sa vie et sa mort. — Le contre-retable des Minimes n'était point la première composition qui eût mis en lumière le talent très-réel de cet artiste. Dès l'année 1595, Jean de Wayembourg avait déjà été appelé à faire le portrait de la famille ducale ; c'est même à cette date qu'il avait reçu « treize cens cinquante huict frans pour peinctures qu'il auroit faictes tant de « la perſonne de Son Alteſſe que de Meſdames les princeſſes ». Ce peintre exerçait donc la charge de portraitiste officiel antérieurement à la commande de l'*ex-voto* ducal. Cette fonction fut occupée par lui jusqu'en 1603, car nous voyons, sur les mêmes états de comptes, qu'il fut, en 1599, chargé de nombreux portraits « pour envoyer à « Monſieur le comte de Mansfeld ». Mais c'est en 1602 que ses œuvres furent le plus

1. Archives départementales, série B, registre 1245.

nombreuses; on peut retrouver, à cette date, dans les comptes du trésorier général, la liste des principaux personnages qu'il eut l'honneur de peindre, « depuis le mois de « febvrier de cette année jusques au mois de maye 1603 ». Ces peintures furent, suivant le même document, commandées par le chambellan de Son Altesse, M. de Bourbonne, et « délivrées » à cette date (1603) « tant par lui que par sa vesve[1] ». Parmi ces œuvres nombreuses de Wayembourg figuraient 16 portraits de grandeurs diverses de Son Altesse, un portrait de pape, deux portraits de la princesse, trois autres portraits (ceux du cardinal de Lorraine, de M. de Vaudémont, de Mme de Vaudémont) et deux portraits de la duchesse de Clèves. De telles commandes suffiraient à prouver que cet artiste était, de tous les peintres soldés à la cour de Charles III, le plus notoirement habile dans l'art de la figure. Mais, outre ces indications déjà fort précises, nous trouvons la preuve irrécusable de sa grande réputation dans le choix qui fut fait de sa personne pour peindre Henri IV et la reine Marie de Médicis, pendant l'année même où le roi de France entreprit son voyage à Nancy. Cette commande est relatée sur les comptes de l'année 1603[2], où les noms du roi de France et de la reine sont inscrits, à côté de celui du pape Clément VIII, parmi ceux des personnes peintes par cet artiste.

Ce surcroît de travail qui lui fut imposé hâta-t-il la fin de Wayembourg? Rien ne permet de l'affirmer. Ce qui est certain, c'est que le portraitiste de Charles III mourut en 1603, l'année même de ces importantes productions. On a pu remarquer, en effet, sur un document précité, que des peintures qui lui avaient été commandées par M. de Bourbonne avaient été livrées en 1603, tant par l'artiste que « par sa vesve[3] » ; ce dernier mot indique que l'année 1603 est bien celle de la mort de Wayembourg. Rien ne prouve que ce peintre ait été Lorrain de naissance. Son nom s'éteignit avec lui et ne laissa aucune trace dans nos archives. Nous savons seulement qu'il avait contracté, le mardi 23 août 1593, mariage avec la dame Arbour de Bar, ainsi qu'il résulte des registres de la paroisse Saint-Sébastien où nous retrouvons la note suivante : « Jean de Vaïembourg, « peintre, et Arbour de Bar, paroissiens de ce lieu, ont espousez le mardi vingt-troisième « aoust, à la grande messe de paroisse. » De cette union, il laissa un fils, né le 7 juillet 1602 : « Pierre, fils de Jean Vainambourg, et Arbour, sa femme[4]. » Rien n'indique que ce fils ait continué les traditions de son père. Tels sont les documents que nous avons recueillis sur les origines de ce peintre inconnu de tous les critiques.

1. Archives départementales. Trésorier général de 1603.
2. *Idem*. Série B. Registre 1278, année 1603.
3. H. Lepage, *Archives de Nancy*, t. III, p. 290.
4. *Archives de Nancy*, t. III, p. 296.

Quelle place occupe Wayembourg dans l'histoire de la peinture française? — Envisagé au point de vue de la place qu'il occupe dans l'histoire de la peinture française, le nom de Jean de Wayembourg doit être signalé avec intérêt à tous les écrivains qui s'intéressent aux origines de l'art national. La seule œuvre authentique connue qui nous reste de lui, le tableau de la Cathédrale de Nancy, lui assigne un rang distingué parmi les portraitistes de son époque. Un critique de valeur[1] a eu raison d'écrire récemment qu'il « serait « juste de le tirer de l'oubli, car il tient sa place dans la tradition de l'école française du « xvie siècle ». Cette remarque de M. Darcel est d'autant plus fondée, que l'histoire des rares peintres français du règne de Henri IV est pleine d'incertitudes. Il n'est donc point hors de propos de faire ressortir le mérite de cet artiste. L'intérêt qui s'attache à son talent résulte surtout de ce fait, qu'en tous les points de l'Europe, la seconde moitié du xvie siècle était une époque de décadence, si on la compare à la dernière moitié du xve ou même à la première moitié du xvie. A l'époque où peignait Wayembourg, les grands maîtres de la peinture italienne étaient morts. L'Allemagne pouvait encore citer avec orgueil le nom de Rottenhamer, et la Flandre celui de Pourbus. Mais c'est à peine si l'on pressentait une nouvelle renaissance dans les Pays-Bas, où rien ne laissait deviner l'essor que prendrait le talent des Rubens, des Van Dick, des Rembrandt, et même de tous ces charmants maîtres secondaires qui ne devaient point avoir l'honneur de plaire à Louis XIV. En France, il n'y avait eu que deux ou trois grands peintres, parmi lesquels on distingue justement Jean Cousin et les Janet. Mais ils étaient morts depuis longtemps lorsque la réputation de Wayembourg grandissait à la cour de Charles III. Sans doute, il ne faut point songer à établir de comparaison entre ses qualités et celles du merveilleux Cousin; il ne suit même les Janet qu'à longue distance[2]. On doit, toutefois, reconnaître que le portraitiste de Charles III résume en lui les tendances d'une époque et d'une province dont le génie voulait rester libre et original, tout en s'inspirant des usages en honneur à la cour de France.

Analogies entre la peinture de Jean de Wayembourg et celle de C. Dumonstier, expliquées par leur présence simultanée à la cour de Lorraine. — Il serait difficile de dire où J. de Wayembourg avait puisé les premières notions de son art. Son nom et certaines parties du tableau de la *Vierge aux Rosaires* indiqueraient qu'il débuta peut-être par étudier à l'école d'Otto Vénius. Mais il est certain qu'il modifia sa manière et se régla sur le modèle de Cosme Dumonstier, avec les œuvres duquel ses portraits présentent les plus grandes analogies.

1. M. Darcel, directeur des Gobelins. (*Gazette des beaux-arts*, année 1875.)

2. Nous ne parlons point ici, bien entendu, des faux Janet, trop fréquents chez les antiquaires et dont la plupart sont notablement inférieurs à la peinture de Wayembourg.

Cette influence du peintre de la reine-mère Catherine de Médicis sur le portraitiste de Nancy s'explique facilement. Charles III, sous la protection duquel J. de Wayembourg vécut et travailla pendant douze ans en Lorraine, avait lui-même passé ses premières années d'enfance (1545-1552) à la cour de son beau-père, Henri II, roi de France, dans le commerce des savants, comme Amyot et Ramus, des dames de grande naissance, dans la docte intimité de Marguerite de France et de Marie Stuart. De retour dans ses États et marié à la princesse Claude, fille et sœur de rois, le duc de Lorraine ne négligea aucune occasion d'introduire dans son entourage les habitudes d'élégance et de galanterie courtoise dont il avait trouvé tant de gracieux exemples à Monceaux, à Blois, à Chenonceaux[1]. Parmi les coutumes de la cour de France figurait alors au premier rang celle d'échanger son portrait avec tous les personnages importants dont on sollicitait l'amitié. Ce que pouvait être cet aimable usage s'imagine difficilement dans un siècle comme le nôtre, où le vrai talent des peintres s'estime au poids de l'or, et où c'est à peine si chaque famille conserve sur la toile le souvenir des ancêtres paternels ou maternels de quelque distinction. Il en était tout autrement au XVIe siècle, où l'on s'adressait presque aussi volontiers son portrait entre grands seigneurs que nous envoyons aujourd'hui, entre simples bourgeois, nos cartes photographiques. La mode de ces échanges était générale, et il n'était guère de mariage entre familles de condition, ni de traités entre grandes puissances, qui ne fussent scellés et parachevés par l'envoi réciproque des portraits des contractants. Cette habitude ne contribua pas peu à donner une vive impulsion à notre belle école de peintres français. Ceux qui sont curieux des origines de cette école doivent les chercher dans les productions des artistes entretenus soit auprès du roi, comme C. Dumonstier, soit au sein des villes indépendantes de province, comme J. de Wayembourg. Charles III avait d'ailleurs d'excellents motifs de demeurer fidèle à ces courtoises traditions, à raison de ses avantages physiques et de sa fière prestance. C'est, on se le rappelle, des princes de la maison de Lorraine que la maréchale de Retz disait : « qu'ils avaient si bonne mine, qu'auprès d'eux les autres « princes paraissaient peuple ». Les historiens lorrains prétendent encore que Charles III était d'une si grande beauté, que tous les princes de l'Europe voulaient avoir son portrait, et qu'Amurath III, empereur des Turcs, s'en faisait faire un tous les ans[2]. Un dicton populaire[3] représentait les cinq filles de Charles III, celles-là mêmes qui figurent dans le tableau de la *Vierge aux Rosaires*, comme « les plus belles blondes de l'univers ».

1. V. d'Haussonville, *Histoire de la réunion de la Lorraine à la France*, t. I, p. 27.
2. Dom Calmet, t. V, p. 718. — Henriquez, t. I, p. 302. — Benoit Picart, *Histoire de Lorraine*.
3. V. Cayon, *Histoire physique, civile, morale et politique de Nancy*, p. 247.

La noblesse des modèles et les habitudes de galanterie entre souverains expliquent donc l'importance que devait attacher le duc de Lorraine à s'entourer de portraitistes distingués, et donnent lieu de croire que Jean de Wayembourg dut, suivant le conseil de son maître, s'inspirer dans ses compositions des traditions en honneur à la cour du roi de France. Cette remarque suffirait à rendre naturelle l'analogie de style qui existe entre les figures qu'il a peintes et celles de C. Dumonstier, si estimées aujourd'hui. Mais certains documents puisés dans nos archives locales nous donnent une raison plus frappante de cette conformité très-remarquable. Le goût qu'il avait contracté pour les œuvres du peintre de sa belle-mère, la reine de France, avait, paraît-il, déterminé Charles III à user pour lui-même des services de C. Dumonstier, qui fut appelé et vint à Nancy, précisément à l'époque où Jean de Wayembourg, jeune homme, étudiait encore les principes de son art. Ce détail, jusqu'à présent inaperçu, nous a été révélé par un mémoire daté de 1579, où l'on voit que C. Dumonstier reçut gracieusement de Charles III, « la ſomme de 450 écus ſols » pour travaux « *exécutés à ſa Cour* ». Rien n'est donc plus naturel que l'influence décisive exercée par le portraitiste royal sur le style de Jean de Wayembourg. Rappelons, à l'appui de ce rapprochement, qu'une nombreuse et très-intéressante série de dessins aux trois crayons d'un C. Dumonstier fut acquise par Charles III. Cette précieuse collection avait été conservée au musée de la Visitation pendant la Révolution. Une note que nous avons retrouvée aux Archives départementales de la Meurthe, et datée du 26 messidor an III[1], porte la mention suivante : « Le « musée possède 79 portraits dessinés. Tous ces personnages existaient du temps de « Henry IV. Tous ces dessins sont faits par Gabriel Dumonstier[2] ». Cette collection avait été reléguée, paraît-il, dans les greniers du musée de Nancy, jusque vers 1840, époque à laquelle elle fut vendue à des brocanteurs[3], presque au poids du papier. Quelques-uns de ces dessins furent acquis à Épinal; il en est resté de merveilleux à Metz; telles de ces figures ont été revendues 400 francs, 500 francs et quelquefois plus. Toutes ces œuvres, contemporaines de l'enfance du peintre Wayembourg, n'étaient sans doute pas de Cosme Dumonstier; mais, encore qu'il pût y avoir quelque diversité dans leurs auteurs, l'uniformité de style du portraitiste royal ou de ses imitateurs ne devait-elle pas puissamment réagir sur les tendances de l'artiste qui travaillait en même temps à Nancy, et faut-il désormais s'étonner si, dans sa manière de traiter la

1. Archives départementales de Meurthe-et-Moselle, liasse *Académie de Stanislas, Bibliothèque publique, Musée, Jardin botanique.*

2. Le prénom indiqué ici est une erreur. Les comptes généraux portent *Cosme* et non *Gabriel.*

3. Ces renseignements sur le sort des dessins de C. Dumonstier nous ont été transmis par notre savant ami M. E. Meaume qui a été témoin de ces faits.

figure, on retrouve les caractères principaux qui distinguent le grand peintre français, c'est-à-dire la simplicité hardie et même roide de l'attitude, la pureté et la fermeté de la ligne ? Jean de Wayembourg est aussi, comme C. Dumonstier, quelque peu fier dans la forme et naïf dans le fond, mais d'une naïveté qui séduit par sa rude franchise, par l'accent de vérité qu'elle renferme et par la garantie de parfaite ressemblance qu'on y trouve. C'est donc à un double point de vue, celui de l'art et celui de l'histoire, que le tableau de la *Vierge aux Rosaires* présente un intérêt très-réel, puisque, en nous révélant un maître de notre art primitif, il nous fournit en même temps les images, très-fermement dessinées et solidement peintes, de toute une génération de ducs et duchesses de Lorraine.

Personnages représentés. — Cette considération nous amène à parler des divers personnages de distinction figurés dans le tableau de la *Vierge aux Rosaires.* Il importe surtout de rectifier les erreurs qu'ont pu laisser échapper, sur ce sujet, les précédentes monographies de cette peinture, notamment celle de Lionnois, qui se distingue entre toutes par ses inexactitudes.

L'ensemble du tableau se compose d'un ovale, où est peint le sujet principal, et d'une bordure formée de quinze médaillons où sont figurées (ce qui a échappé à Lionnois) les quinze stations du Rosaire. Ces médaillons sont reliés entre eux par un décor élégant, composé de graines d'olivier et entouré de branches de *rosiers*, de *palmiers* ou *d'épines*, suivant que les sujets représentés appartiennent à la série des mystères *joyeux*, *glorieux* ou *douloureux*; — la hauteur complète du cadre est de 3 mètres 70 centimètres, sa largeur de 3 mètres 15 centimètres.

L'ovale dessiné au centre se divise lui-même en deux parties. Dans la partie supérieure est représentée la sainte Vierge offrant de la main gauche un rosaire à saint François de Paule, vêtu d'une robe brune de Minime; elle porte sur le bras droit l'Enfant Jésus, qui présente un rosaire à saint Dominique, dans le costume de son ordre.

Dans la partie inférieure, des deux côtés d'une fenêtre ouverte qui laisse entrevoir la perspective d'un portail d'église, se trouvent groupés et agenouillés les divers membres de la famille de Charles III. La gauche est laissée aux femmes. On verra plus loin pourquoi, lorsque nous expliquerons le sujet du tableau.

Au premier rang est agenouillée la duchesse *Claude de France*, parée d'habits somptueux. Cette princesse, épouse de Charles III, fille de Henri II, roi de France, et de Catherine de Médicis, avait été mariée en 1559 et était morte en 1575; ce portrait fut fait vingt années après sa mort. Il est bien évident, par conséquent, que la peinture de Wayembourg n'est, en ce qui concerne cette princesse, que la reproduction d'un

dessin fait à la cour de France, probablement par C. Dumonstier lui-même, ce qui explique que Claude soit représentée aussi jeune que ses filles. Les Lorrains ne peuvent que s'applaudir d'avoir conservé, grâce à cette peinture, les traits de leur duchesse, dont un auteur peu suspect, son contemporain, parle en ces termes : « Et parlerai-je de ſa ſœur « (Claude, ſœur du roi Charles IX), qui fut Mme Claude de France, ducheſſe de Lorraine, « qui a été belle, vertueuſe, bonne et douce princeſſe, quoi qu'on la dît en tous et à la « cour reſſembler à la mère et à la tante et être leur vraye image. Elle avoit au viſage « une certaine gaîté qui plaiſoit fort à tous ceux qui la regardoient. En sa beauté, elle « reſſembloit à ſa mère. Et, en ſon ſavoir et bonté, elle reſſembloit à ſa tante que ceux de « Lorraine ont toujours eſprouvé bonne, tant qu'elle a veſcu, comme je l'ai veu moi- « même, eſtant en ces pays-là, et après ſa mort l'ont trouvée fort à redire. Auſſy de ſa « mort tout le pays en fut comblé de regrets et Monſieur de Lorraine la plaignoit « tellement, qu'encore il a demeuré veuf d'elle jeune, ne voulut jamais ſe remarier, diſant « qu'il n'en trouveroit jamais une pareille et que, s'il la penſoit trouver, véritablement « il ſe remarieroit[1]. » Telle était, au dire d'un écrivain bien renseigné, la princesse représentée sur le tableau de Wayembourg; et même il faut savoir quelque gré à l'auteur d'avoir, à part un trait malicieux dirigé contre son mari, su garder envers sa mémoire une réserve et une pudeur dont il n'est pas souvent coutumier. « A ses pieds », dit Lionnois, « l'artiste a placé une fleur appelée, dans le pays des Vosges, *claudinette,* « pour faire allusion à son nom. » Nous ne relevons ces lignes et l'interprétation à laquelle elles donnent lieu que parce qu'elles ont été aussi souvent citées qu'elles sont fausses. La plante connue de nos paysans lorrains sous le nom de *claudinette,* qu'ils prononcent *glaudinette,* est le *Narcissus pseudo-narcissus Linnæi* ou faux narcisse. Elle était très-commune autrefois dans les bois des environs de Nancy, dont plusieurs ont été défrichés de mémoire de contemporain. Elle est même restée fréquente encore aujourd'hui sur les hauteurs de Laxou, où, tous les printemps, on en récolte des bouquets qui sont vendus au marché de la ville. Ce genre de narcisse est assez répandu en Lorraine, et devient surtout très-abondant dans les montagnes granitiques des Vosges, où on le rencontre jusqu'au Hohneck, au Rotaba, c'est-à-dire dans les lieux les plus élevés. Mais cette plante à fleur unique, à feuilles issues d'un bulbe central, ne saurait être confondue avec le *Lilium candidum,* à tige unique, à feuilles verticillées et étagées. L'allusion, d'un goût douteux d'ailleurs, qui s'est accréditée, grâce à Lionnois, disparaît donc en présence du fait scientifique et iconographique. La

1. *Mémoires de* BRANTÔME, *Dames illustres,* p. 38.

CATHÉDRALE



CHARLES III, DUC DE LO

[illegible] du Tabl[illegible] d[illegible] la [illegible]

DE NANCY.



RRAINE ET SA FAMILLE

fleur du tableau du *Rosaire* est un lys posé sur un bréviaire ; tous deux sont placés, non point devant la duchesse Claude, mais devant sainte Catherine de Sienne, dont ils sont les attributs inséparables. La sainte, représentée en extase, est vêtue du costume des Dominicaines. On sait que la dévotion du Rosaire a eu pour fondateur saint Dominique; c'est pourquoi, dans tous les tableaux destinés à honorer cette pratique religieuse, et qu'on désigne sous le nom générique de *Rosaires,* les peintres anciens et modernes ont toujours fait figurer les principaux saints dominicains, notamment l'apôtre des Albigeois et sainte Catherine de Sienne, qui sont presque constamment représentés en face l'un de l'autre. Dans le tableau des Minimes, Wayembourg ayant été amené, par la destination du tableau, à peindre saint François de Paule, fondateur de l'ordre des Minimes, en face de saint Dominique, fondateur du Rosaire, sainte Catherine de Sienne a été placée en avant du groupe des princesses, et son introduction dans la partie inférieure du tableau a entraîné celle d'un troisième saint, également de l'ordre des Frères prêcheurs, un pontife, dont nous parlerons plus loin.

Ces détails ont, jusqu'à présent, échappé à tous ceux qui ont décrit le *Rosaire.* Lionnois (qu'on a recopié) a propagé sur ce sujet une étrange erreur. Outre qu'il s'est mépris, comme nous venons de le voir, sur le nom de la fleur placée au pied de la sainte dont elle est la caractéristique, il écrit : « Derrière la duchesse Claude sont peintes ses « quatre filles, les princesses Catherine, abbesse de Remiremont, fondatrice des Dames du « Saint-Sacrement, habillée en religieuse, etc. » La confusion est inexplicable. Catherine, abbesse de Remiremont, n'a embrassé la vie religieuse qu'en 1608 et n'a été abbesse qu'en 1611[1]; or, à cette date, le tableau était terminé depuis quinze ans, et Wayembourg était mort. En outre, l'habit de Remiremont était celui des Bénédictines, dont la robe noire ne peut être confondue avec la robe et la guimpe blanches des Dominicaines ; il n'y a donc point seulement là une erreur, il y a une impossibilité. Lionnois, du reste, n'a même pas remarqué qu'il y avait derrière la duchesse Claude cinq figures de femmes, et non quatre. Ayant annoncé les quatre filles de Claude, et compris la religieuse dans les quatre, il s'est tu sur le nom du cinquième personnage. La vérité est que les quatre filles de la duchesse sont placées côte à côte, au second plan, et que la religieuse représentée, non point derrière Claude, comme il le dit, mais sur le premier plan, est sainte Catherine de Sienne, dont l'historien de Nancy n'a même pas soupçonné l'existence.

La première des princesses qui occupe le second rang du groupe des femmes, est

1. Voir Dom Calmet, t. III.

Catherine, fille aînée de Claude, qui fut, quinze ans après l'achèvement du *Rosaire,* fondatrice de l'ordre des Dames du Saint-Sacrement. Née à Nancy, le 3 novembre 1573, elle mourut à Paris, le 7 mars 1648. Elle fut abbesse de cette maison de Remiremont d'où l'on pouvait sortir sans aucun vœu et avec la faculté de se marier, mais aussi où l'on ne pouvait entrer qu'en faisant établir contradictoirement, devant le Chapitre assemblé, soixante-quatre quartiers de noblesse, c'est-à-dire, sauf erreur, neuf générations chevaleresques des deux côtés; d'où il résulte que les princesses de la maison ducale de Lorraine pouvaient encore y figurer avec honneur, alors que ce privilége eût été refusé aux filles de Henri IV, de Louis XIII et de Louis XIV, par suite de leur alliance avec les marchands florentins[1].

Derrière Catherine sont représentées : *Christine,* née à Nancy le 6 août 1565, mariée, en 1589, à Ferdinand, duc de Toscane, morte à Florence, le 14 décembre 1637; *Antoinette,* née à Gondreville, le 26 août 1568, et mariée, en 1599, à Guillaume, duc de Clèves, et *Élisabeth,* née à Nancy, le 9 octobre 1574, mariée, en 1595, à Maximilien, duc et électeur de Bavière, et morte sans enfants, en 1635.

Toutes les figures de femmes sont remarquables par la clarté et la transparence des carnations. Les têtes sont certainement la partie la plus séduisante de ce grand tableau et celle qui a le moins souffert des injures du temps. On y retrouve la blancheur mate du teint soigneusement entretenue par les dames de la Renaissance, au moyen de parfums italiens, et fidèlement reproduite sur les portraits du XVIe siècle par les maîtres primitifs de la peinture française. La pâleur des carnations est accrue encore par l'usure légère des restaurations que le tableau a supportées. Les glacis sont un peu décolorés et ont laissé transparaître un dessous très-harmonieux en grisaille. Toutes les figures ont été représentées uniformément à l'âge de vingt ans à peu près, sans aucune autre préoccupation de la part du peintre que celle de la galanterie familière aux portraitistes de la Renaissance, assez peu soucieux de la chronologie historique, pourvu que leur art sût conserver aux figures qu'ils dessinaient un caractère suffisant d'intérêt et de ressemblance.

A droite du tableau sont représentés agenouillés :

1° Charles III, le plus grand prince de la belle série des ducs de Lorraine, né à Nancy, le 18 février 1542 ou 1543, avant Pâques, mort le 14 mai 1608, et enterré aux Cordeliers, après un règne glorieux pour ses États.

2° Devant Charles III est une belle figure de pape, portant un collier de barbe et coiffé de la tiare. Ce personnage, si l'on devait admettre que le peintre a voulu représenter

1. V. d'Haussonville, *Histoire de la réunion de la Lorraine,* Appendice.

le pape contemporain de son œuvre, serait Clément VIII, et non Léon X, comme l'affirme bien à tort Lionnois, sous les yeux duquel n'était certainement jamais tombé le portrait si connu de ce pontife par Raphaël. On sait que Clément VIII, né à Fano, cardinal en 1585, avait succédé, en 1592, à Innocent IX, et qu'il est mort seulement en 1605. C'est donc lui qui régnait sur l'Église en 1596, époque où Jean de Wayembourg composait son tableau.

Quelques auteurs ont voulu repousser cette attribution possible et ont préféré admettre que le personnage qui occupe le premier plan est Innocent IX, déjà mort en 1591. Leurs doutes reposaient sur l'invraisemblance d'un rapprochement opéré par l'artiste entre Clément VIII et la cour de Lorraine, fort en mésintelligence, comme on sait, avec la cour de Rome, à la suite du mariage mixte conclu secrètement entre Henri de Lorraine et la sœur de Henri IV. Si nous n'avions d'autres scrupules pour repousser cette attribution, la solution de cette difficulté serait toute simple. Il est à remarquer, en effet, qu'à l'époque où fut fait ce tableau (1596), le mariage du fils aîné de Charles III avec la sœur de Henri IV, Catherine la huguenote, n'était point encore projeté. On était au lendemain d'un grand acte politique, l'abjuration du roi de France, et c'était des mains de Clément VIII que Henri IV avait reçu son absolution. Rien ne laissait donc pressentir que cette union du prince Henri avec Catherine devînt la source de grandes difficultés entre la cour de Lorraine et celle de Rome. Les prétendants à la main de Catherine étaient même, en 1595, si nombreux, qu'à la Gornache, en Poitou, d'Aubigné, couché dans le même lit avec M. de Fontenai, très-sourd d'une oreille, vint à en causer, une nuit, un peu trop haut, devant le roi qu'il supposait endormi dans la même chambre. — « Eh ! que dis-tu ? » répétait Fontenai à d'Aubigné. Le roi, qui avait l'oreille très-fine, lui cria de son lit : « Sourd que vous êtes, n'entendez-vous pas qu'il dit que je veux « faire plusieurs gendres de ma sœur ! » — « Dormez, Sire, dormez, répondit d'Aubigné, « nous en avons bien d'autres à dire à vos dépens[1]. » Nous ne rapportons ce fait que pour expliquer qu'à cette époque, il n'y avait encore aucun projet de mariage à la cour de Lorraine, et par conséquent aucune tension de rapports avec Clément VIII. Les doutes élevés contre la présence de ce personnage sur le tableau du *Rosaire* disparaîtraient donc naturellement en présence de cette considération que l'œuvre de Wayembourg a été terminée au moins un an avant les négociations qui troublèrent les relations des princes de Lorraine avec la cour romaine. Ajoutons encore que les bulles autorisant la fondation, à Nancy, du couvent des Minimes, ont été signées par Clément VIII en 1592. On

1. Voyez *Mémoires* de d'Aubigné.

pourrait donc supposer, avec quelque raison, que la figure du pape peinte par Wayembourg est bien celle de ce pontife.

On nous permettra cependant de présenter une dernière et plus vraisemblable hypothèse, en nous basant d'abord sur cette considération, que l'esprit général de la composition du peintre est pondéré dans toutes les parties du tableau, et que les femmes représentées à gauche, dans la partie inférieure de l'ovale, étant toutes contemporaines de l'auteur, à l'exception de sainte Catherine de Sienne, agenouillée au premier plan, il est logique de supposer qu'il en est de même du groupe des hommes, qui doivent être tous contemporains du peintre, à l'exception du pontife agenouillé sur le premier plan à droite, en pendant à la religieuse dominicaine. La présence de cette sainte s'explique ici, comme pour tous les tableaux du même genre, par une tradition observée dans tous les tableaux du *Rosaire,* où les figures des deux vénérés patrons des confréries, saint, Dominique et sainte Catherine de Sienne, sont constamment placées en regard l'une de l'autre. Tous ces tableaux religieux, anciens et modernes, font foi de cette coutume. Dans celui de Nancy, la figure de saint Dominique, fondateur de la dévotion du Rosaire, devait, pour des raisons que nous développerons plus loin, se trouver opposée à celle de saint François de Paule, fondateur de l'ordre des Minimes. Ces deux personnages occupant le haut du tableau, sainte Catherine de Sienne a été placée dans la partie inférieure, devant les princesses vivantes. Son introduction à cette place inusitée entraînait, sur le même rang, mais du côté qui lui était opposé et devant le groupe des princes, celle d'un personnage du même ordre, également symbolique, et déjà sanctifié par l'Église. Si l'on admet cette conséquence, qui nous paraît à la fois conforme au sens mystique du tableau et aux habitudes iconographiques de l'époque de Wayembourg, nul doute que le pape représenté ne soit saint Pie V, fondateur de la fête du Saint-Rosaire, qu'on associe, fort souvent dans les images ou tableaux, à saint Dominique et à sainte Catherine de Sienne. On sait que Michel Ghisleri, qui prit en montant sur le trône pontifical le nom de Pie V, appartenait à l'ordre des Dominicains, dont il fut une des illustrations. C'est sous l'habit de saint Dominique qu'il avait d'abord été grand inquisiteur. Son pontificat (1565-1572) n'avait été qu'une longue croisade contre les hérétiques, envers lesquels il s'était montré très-sévère, et envers les Turcs, dont il avait arrêté les envahissements en coalisant contre eux les forces réunies de la Papauté, de l'Espagne et de la République vénitienne. Il est raconté dans les mémoires de divers auteurs qu'il avait été miraculeusement averti par une vision de la sainte Vierge du succès de la bataille de Lépante. C'est en l'honneur de ce prodige qu'il avait, en 1571, institué la fête du Rosaire, le 7 octobre de chaque

année[1]. On comprend, dès lors, que les peintres du XVIe siècle et du XVIIe l'aient constamment associé au fondateur du Rosaire dans les tableaux composés en l'honneur de cette dévotion.

Ces raisons, d'un ordre purement religieux et historique, pourraient expliquer déjà suffisamment la présence du pape dans le *Rosaire* de la Cathédrale; mais il est un argument qui nous a paru décisif, et qu'un heureux hasard nous permet d'invoquer ici à l'appui de cette explication. Il existe, à Nancy, un très-curieux portrait du pape Pie V, peint à l'huile au XVIe siècle, et qui paraît d'une sincérité parfaite. Cette figure en pied, de grandeur naturelle, est la propriété de M. le chanoine Lorrain, secrétaire de Mgr l'évêque de Nancy. Elle est signée en toutes lettres du nom de D. Prot, son auteur, peintre qui ne figure dans aucun des catalogues connus. Mais nos notes personnelles sur les artistes lorrains, notes recueillies dans les documents de nos archives locales, nous ont permis d'établir que D. Prot, gendre du peintre lorrain Constant, était postérieur de vingt ans seulement au pontife dont il a peint la figure en costume de dominicain, coiffée de la tiare et revêtue du pallium[2]. Il avait donc pu dessiner avec exactitude sur des portraits contemporains les traits de saint Pie V. Aussi sommes-nous fondé à penser que le portrait de M. l'abbé Lorrain présente des garanties exceptionnelles de vérité. Or, la comparaison des deux figures, l'une peinte de face par Prot, l'autre de profil par Jean de Wayembourg, ne permet guère de doute. Celle de Prot est plus ascétique, plus énergique, plus vraie. Celle de Wayembourg, destinée à une œuvre d'apparat, est plus enjolivée; mais nous n'hésitons pas à y reconnaître le même personnage et à voir, dans le pontife représenté sur le tableau de Wayembourg, saint Pie V, fondateur de la fête du Rosaire, le vainqueur de la bataille de Lépante.

3° Derrière ce pape figurent, agenouillés, les trois fils de Charles III : Henri, qui fut duc de Lorraine, né en 1563, mort en 1626. C'est lui qui fut le préféré entre les

1. « .... *Fenestram aperuit, oculisque in cœlum sublatis, paulisper fixus ita perstitit ac speculam subinde claudens, cogitabundus, Bussotum intuitus :* « *Non est* », *inquit,* « *nunc tempus negotiandi. Vade ergo et Deo Domino gratias age.* « *Nam classis nostra, cum Turcica congressa, hac ipsa hora victoriam retulit...* »

« .... *Quin etiam, ut tantum divinæ clementiæ, qua par erat pietate, Christianus populus perpetuo coleret, ad honorem Dei ejusque sanctissimæ genitricis Virginis Mariæ, cujus potissimum precibus et auxilio tantam se victoriam adeptum esse profitebatur, instituit, ut deinceps in perpetuum nonis octobris commemoratio Sanctæ Mariæ de Victoria in Ecclesia catholica pie recoleretur.* » (Grands Bollandistes. *Die quinta maii;* article consacré au pape saint Pie V.)

La citation ci-dessus indique bien que le pape saint Pie V institua une fête de la sainte Vierge en l'honneur du triomphe de Lépante et de la vision qui la précéda. Elle omet (serait-ce par esprit de rivalité de la Compagnie de Jésus contre l'ordre de saint Dominique?) de dire que cette fête fut celle du Rosaire. Le doute n'est point possible : la bataille fut livrée le 7 octobre, la vision eut lieu le 5 et c'est à ce jour qu'on célèbre encore aujourd'hui la fête du Rosaire.

2. Voir *Archives de Nancy*, t. I, p. 145.

nombreux « gendres » dont parlait Henri IV à d'Aubigné. Catherine ne l'épousa, suivant Sully, que « par nécessité de prendre un état[1] ». C'est ce même Henri qui, Catherine étant morte en 1634 sans lui laisser d'enfants, épousa, en 1606, Marguerite de Gonzague. A ses côtés, sont agenouillés son frère, François II, né en 1571 ou 1572 avant Pâques, époux de Christine de Salm, mort en 1612, et le cardinal Charles, né en 1567 et mort en 1607, premier primat de la Primatiale fondée par Charles III.

Bordure et cadre. — Pour terminer la description du tableau du *Rosaire,* il nous reste à examiner quelques parties accessoires, et notamment la bordure qui lui sert de cadre. Cette bordure, composée de 15 sujets disposés en médaillons, gagne à être examinée de près, à raison du soin extrême avec lequel les petites figures sont dessinées et peintes. Il est vrai que les variations subies par les couleurs ont sensiblement altéré l'effet décoratif de cet encadrement. Les jaunes et les rouges, notamment, ont pris, par rapport aux autres teintes, une fâcheuse intensité, plus visible encore dans toute la partie du ciel placée dans le grand ovale, derrière la Vierge. Les sujets de ces quinze médaillons sont, comme nous l'avons dit, les quinze stations du Rosaire. Lionnois les a décrits, toujours par erreur, sous le nom des « principaux mystères de la vie de Notre-Seigneur et de la sainte Vierge ». Savoir : l'*Annonciation,* la *Visitation,* la *Nativité,* la *Circoncision, Jésus-Christ au milieu des docteurs,* le *Jardin des Oliviers,* la *Flagellation,* le *Couronnement d'épines,* le *Portement de croix,* le *Crucifiement,* la *Résurrection,* l'*Ascension,* la *Pentecôte* et l'*Assomption.* Lionnois ajoute enfin, ce qui est une nouvelle inexactitude, que les quatre angles du tableau « sont ornés des figures des quatre Docteurs ». Or, ces « Docteurs » sont les quatre Évangélistes, accompagnés des animaux symboliques. Nous ferons une dernière mention du cadre en bois, sculpté et doré sur certaines parties, dans lequel le tableau est renfermé. Ce cadre présente quelque intérêt. Grâce à l'inventaire des richesses de nos Archives[2], nous avons pu encore retrouver un document inédit qui nous a permis d'y reconnaître une œuvre de menuiserie exécutée par un véritable artiste, Jacques Lallemand, l'un de ceux qui sculptaient pour Charles III ces meubles élégants que nous admirons aujourd'hui dans les cabinets des amateurs. Voici le texte de la mention qui le concerne : « Sommes payées à J. Lallemand, menuisier et tourneur, pour « la *bordure du tableau du Rosaire, qui est aux Minysmes,* et pour un bois de lit à quatre « colonnes tournées pour la chambre de S. A. », année 1603[3]. Ce Jacques Lallemand est un des sculpteurs sur bois qui, à la suite de Mansuy Gauvain sous René II, et avec Jean

1. SULLY, t. I, l. x, p. 583.
2. Cet inventaire, dressé par les patientes recherches de M. Henri LEPAGE, est en cours de publication.
3. Inv., série B, reg. 1278.

Crocq, Dallein, Philbert, Le Cygne, Philippe de Hault, Lantique, furent attachés à la maison de Charles III pour embellir de leurs ouvrages « le palais dont ce prince avait fait un véritable musée des arts[1] ».

Sujet du tableau. — Nous n'avons point encore parlé de la pensée qui relie entre eux les éléments si divers du tableau de la *Vierge aux Rosaires*. Aucun des anciens auteurs n'en ont fait mention. Le problème demeuré obscur, et cependant d'un intérêt capital, qui se pose aujourd'hui, et que nous espérons avoir résolu, c'est celui de savoir quelle a pu être l'intention première du peintre qui, dans un même cadre, a groupé et associé pour un acte commun de piété, le duc et la duchesse de Lorraine et leurs enfants, en présence d'une perspective d'église qui joue son rôle dans la composition générale.

La solution de cette question (celle du moins que nous croyons devoir présenter pour la première fois) se rattache d'une manière directe à l'histoire des dévotions intimes de la famille ducale. Nous indiquerons par l'examen de quels documents certains nous sommes arrivé à une interprétation du sujet, que nous croyons conforme à la pensée de Jean de Wayembourg.

On sait que ce tableau, où la figure de saint François de Paule occupe une place principale, était l'ornement du maître-autel dans l'église de l'ordre des Minimes, ordre fondé par ce saint. L'histoire même des origines du couvent des Minimes, à Nancy, doit donc nous édifier sur les raisons qui rendaient la dévotion à saint François de Paule et la propagation de son ordre particulièrement chères à la famille de Charles III. Nous trouverons là le lien presque mystérieux qui a dirigé l'inspiration de l'artiste. Aussi est-ce dans une *Chronique de l'ordre des Minimes,* chronique fort oubliée aujourd'hui, sinon tout à fait inconnue, et mieux encore dans un *Traité des miracles opérés par saint François de Paule,* que nous avons fait de nombreuses recherches, dont le premier résultat a été de nous révéler les titres qu'accordait au glorieux saint la pieuse gratitude des fidèles, et notamment celle des maisons de France et de Lorraine.

Saint François de Paule était mort au commencement du XVIe siècle, en 1507. Sa mémoire était, en 1592, date de la fondation du couvent de Nancy, aussi récente dans le souvenir des familles catholiques de cette époque, que pourrait l'être aujourd'hui dans le nôtre celle d'un homme célèbre ayant vécu vers le début du premier Empire. Deux générations avaient à peine eu le temps de se transmettre les récits merveilleux des prodiges attribués, de son vivant, au célèbre thaumaturge. Rien, d'ailleurs, n'était alors négligé pour que le souvenir en fût religieusement perpétué. Les légendes étaient

1. *Archives de Nancy,* t. I, p. 143.

consignées par des mains pieuses dans des livres écrits à cette époque, livres qu'on ne lit plus, sans doute, aujourd'hui, mais qui, lorsqu'on les consulte, nous indiquent dans quels cas nombreux les fidèles ont imploré spécialement l'intervention du saint pendant sa vie, et son intercession après sa mort. Nous avons consulté plusieurs de ces ouvrages et, notamment, outre les recueils spéciaux, tels que les grands Bollandistes, un volume intitulé : *Vie du bienheureux ſaint François de Paule, fondateur de l'ordre des Minimes, dict de Jeſus-Maria, compoſée et dédiée à l'Alteſſe Séréniſſime de Henry II, duc de Lorraine*[1]. Dans ce panégyrique, édité à l'époque où se terminait la construction de l'église des Minimes, nous avons retrouvé la raison de l'insigne dévotion des princesses de France et de Lorraine envers un saint dont le miraculeux pouvoir « s'était révélé pour le grand « avantage de leur lignée pendant toute la durée du XVIe siècle ». C'est, en effet, à l'intercession du bienheureux François de Paule que Claude, épouse de Charles III, attribuait la naissance de son père Henri II, roi de France, de son grand-père François Ier, et de sa grand'mère Claude, fille de Louis XII et d'Anne de Bretagne. On conçoit qu'une affirmation de cette nature ne doive point être émise légèrement; aussi ne la produisons-nous qu'en nous hâtant de fournir toutes les preuves que nous trouvons dans les divers documents relatifs aux rapports si nombreux du saint avec trois générations royales.

Le séjour de François de Paule près de Louis XI a été rendu si populaire par les œuvres des peintres et des poètes sur ce sujet, que l'imagination serait disposée à croire sur l'influence présumée du saint auprès du vieux roi toute la vérité et peut-être plus encore que la vérité. Nous jugeons donc superflu d'insister. Charles VIII et Louis XII virent, du vivant du pieux Minime, s'éteindre la lignée mâle de leur descendance directe. Le trône échut à François Ier, gendre de Louis XII, époux de Claude de France. Or, voici dans quels termes les chroniqueurs de 1621 rapportent la naissance de ce prince. La mère de François Ier, Louise de Savoie, épouse du duc d'Angoulême, était « grandement affligée « pour n'avoir aucune lignée : eſtant venue luy repréſenter la faſcherie qu'elle en auoit, « et requis iceluy de prier pour elle, promettant que, ſi, par ſes prières elle obtenoit vn « fils, elle lui feroit porter le nom de François pour recognoiſſance du bénéfice et honorer « la mémoire et le nom du ſeruiteur de Dieu. Il lui prophétiſa ſur le champ, que pour « certain elle auroit vn filz qui ſeroit grand Prince, & Roy de France. Et, auant l'année « reuolue, elle eut vn beau filz, auquel, ſelon ſon vœu, elle impoſa le nom de *François* et « depuis, eſtant releuée de ſes couches, le préſenta au ſainct de ſes mains propres, afin

1. « Par V. P. F. Jean CHAPPOT, religieux du dict ordre. — A Nancy, par Sébastien Philippe, imp., et Claude Loys, libraire ordinaire de S. A. 1621. »

« qu'il luy donnât sa bénédiction, ce qu'il fit très volontiers[1]. » Ainsi naquit François Ier.

La tradition qui s'attache à la naissance de la duchesse Claude, femme de François Ier, et grand'mère de la duchesse de Lorraine qui nous occupe, n'est pas moins curieuse. La duchesse Anne, épouse de Louis XII, se plaignit au saint qu'elle n'avait point d'enfant, et, entre autres, « lui dit vne fois que si Nostre Seigneur lui donnoit lignée, « elle feroit édifier vn couuent de l'ordre en quelqu'vne de ses terres. — Le sainct lui « respondit qu'elle eût ferme espérance en Dieu et que, sans faute, Nostre Seigneur luy « donneroit lignée auant qu'il partît de France ; dont elle fut fort consolée. A peine, « quatre mois passez, le sainct, » qui veillait à la propagation de l'ordre des Minimes, « commanda à deux religieux d'aller trouuer ceste dame, qui s'estoit retirée en son « chasteau de Moulins, et luy dire de sa part qu'elle remerciast le Roy des Roys qui lui « auoit accordé ce qu'elle avoit désiré et estoit temps de commencer le couuent. — Ce « que cette princesse entendant : « Ha ! (respondit-elle) le bon père se haste bien ! ie ne « suis pas encore enceinte ! » Mais Nostre Seigneur, voulant manifester la vertu et l'esprit « prophétique de son seruiteur saint François de Paule, elle sentit sa grossesse en la nuict « suiuante, ce qu'elle fit entendre le lendemain matin à ces deux religieux, d'vne belle « fille », qui fut depuis mariée à François Ier, roi de France. Le couvent promis fut fondé en la ville de Gien.

Attribuant tous deux leur naissance à l'intercession du saint, et placés ainsi sous son patronage direct, François Ier et Claude, sa femme, suivant les chroniques, eurent recours ultérieurement à ce patronage efficace, comme avaient fait leurs parents, pour obtenir d'abord le rétablissement de la santé de la reine, puis, ce rétablissement réalisé, la naissance d'un premier dauphin, qui fut également nommé François[2]. Ce premier enfant étant mort, « ils impétrèrent un second dauphin », qui fut Henri II, roi de France et père de Claude, duchesse de Lorraine, dont le portrait figure dans le tableau du *Rosaire*. Tous deux, en effet, « firent vœu que s'il plaisoit à Nostre Seigneur de leur « donner un fils, par l'intercession du bienheureux François de Paule, qui naguère estoit « allé de vie à trespas, ils le nommeroient du nom de François, en l'honneur de ce « bienheureux Père, et, de plus, poursuiuroient enuers Sa Saincteté de le faire inférer au « catalogue des saincts[3] ». Un fils naquit, et les deux souverains tinrent leur promesse, « sans épargner aucuns frais, qui ne furent petits, à la poursuite ». La lettre qu'ils écrivirent

1. Jean Chapot, *Vie et miracles*, etc., p. 136.
2. *Idem*, p. 137.
3. *Idem*, p. 535.

au pape Léon X, à cette occasion, figure au grand recueil des Bollandistes[1]. Le premier fils mourut; mais, dit la chronique, « Noſtre Seigneur ne permit pourtant que ſes « père et mère demeuraſſent fruſtrés de l'effect de leurs déſirs, leur en ayant depuis « octroyez deux autres, dont l'aiſné, qui ſuccéda au royaume, fut Henri II (père de notre « Claude), eſtant ſouvent arriué que Noſtre Seigneur retiraſt à ſoy ceux qu'il auoit « donnez en faueur du ſainct, en a rendu d'autres en la place[2] ». C'est ainsi que les deux royaux époux attribuèrent la naissance de leur second fils Henri II, qui fut roi de France, à l'intercession de saint François de Paule.

Comment Claude, fille de ce même roi et épouse de Charles III de Lorraine, ne se serait-elle point montrée reconnaissante envers le saint auquel elle croyait devoir sa propre naissance en la personne de deux générations d'aïeux? Faut-il, maintenant, chercher une autre raison à la fondation illustre dont le tableau de la Cathédrale de Nancy est l'unique et dernier vestige? Se pouvait-il qu'une telle dévotion, commandée par la gratitude, ne fût pas introduite à la cour de Lorraine, alors qu'elle se perpétuait naïvement et fidèlement à la cour de France, « dès Loys vnzième, iuſques à Loys treizième, à preſent « régnant, lequel », dit Jean Chapot, « depuis peu, a doté le couvent de Tours, pour « l'entretenement de douze religieux, et fait encore d'auſtres aumoſnes pour le reſtabliſſe-« ment de l'Egliſe, après que la Royne y eut fait ſa neufvaine, à intention d'obtenir « lignée et bénédiction en leur mariage, n'eſpérans moins de faueur des interceſſions du « ſainct que, par ſemblable piété et déuotion, leurs prédéceſſeurs avoient obtenu[3] »? Grâce à cette foi des princes, le règne du nouveau roi Louis XIII devait, par toute la France, être une ère de prospérité pour l'ordre institué par François de Paule; « telle-« ment, dit le même auteur, que cet ordre des Minimes, jouyt partout le royaume des « mêmes faueurs, priuiléges et prérogatiues que jouiſſent les officiers de la couronne, « et domeſtiques de l'hoſtel du Roy. Priuilége ſingulier et vniquement concédé à cet « ordre, entre tous ceux qui ſeruent Dieu en toute l'amplitude du très grand et très « illuſtre royaume de France[4]. »

Ces récits du naïf religieux jettent une vive lumière sur l'*ex-voto* de Charles III. Quoi de plus digne d'estime que cette action d'un prince qui, longtemps après la mort de son épouse, rend hommage à Dieu de leur féconde union, en élevant un monument où figure l'image de tous les membres de sa famille, et perpétue aux yeux de la postérité

1. V. Bollandistes, 2 avril, Canonisation de saint François de Paule.
2. Jean Chapot, p. 535.
3. *Idem*, p. 138.
4. *Idem*, p. 139.

une croyance dont ses enfants eux-mêmes vont être les pieux et fidèles héritiers? Le tableau de la *Vierge aux Rosaires* est donc un témoignage de la protection spéciale accordée par les princes de Lorraine à l'ordre des Minimes fondé par saint François de Paule.

Que voyons-nous, en effet, se passer dans ce couvent, dont la fondation doit être considérée comme un acte magnifique de la reconnaissance ducale? Dès 1592[1], le monastère s'élève. Une erreur de Lionnois attribue cette fondation aux libéralités exclusives de Christophe de Bassompierre. Or, que ce grand seigneur ait concouru à cette fondation, rien de plus certain; mais le vrai fondateur est Charles III. En voici la preuve : Jean Chapot, religieux de l'ordre, écrit son livre en 1621, le dédie au fils de Charles III, Henri II, et, dans son épître dédicatoire, rappelle les titres du prince défunt à la reconnaissance des Minimes du couvent. « Charles III[2] », dit-il, « que ce petit ordre « des Minifmes, penfant tout auoir perdu en luy, père, FONDATEUR, protecteur, retrouua « incontinent en vous, etc. » Dans la même épître se trouve (page 6) ce passage : « Charles, lequel ayant le premier accueilly cet ordre, et fauorifé d'vne affection fingulière « et prefque incroyable en auoit acquis le furnom de *père, fondateur, protecteur,* comme « pour tel l'auoit embraffé l'affemblée de tout l'ordre, etc. » Aussi quels soupirs et quelles larmes ne verse point le dévoué religieux, « après l'éclipfe de ce grand Charles, « troifième du nom, de glorieufe mémoire! « Charles », dis-je, « le prince des Roys, le « roy des princes, et que nous pouuons plus méritoirement nommer que l'empereur Tite « les délices du genre humain, duquel le décez ne fe peut réuoquer en mémoire, ie ne « diray en cet eftat mais en toute l'Europe, fans la larme à l'œil et le regret au cœur[3]! » Plus loin, le même religieux rapporte les paroles du duc Henri II : « *Ce fera ici mon* « *couvent, vous mes enfants et mes religieux,* vous le dictes, Monfeigneur, et comme vous le « dictes, vous l'avez accomply. »

Dans tous ces documents se manifeste la preuve évidente de la part prise par Charles III à la fondation d'un couvent entretenu par ses successeurs, fondation dont le tableau qui nous préoccupe était simplement destiné à perpétuer le souvenir. La première chapelle, celle où fut placée d'abord en *ex-voto* sur l'autel la *Vierge aux Rosaires*, fut, comme nous l'apprend Lionnois, une église « provisionnelle », qui, par son exiguïté, conséquence d'un rapide établissement, devint bientôt insuffisante aux besoins de l'ordre. C'est cette chapelle dont le portail s'aperçoit par l'échappée de la fenêtre ouverte, au milieu du

1. V. Lionnois, t. II, p. 292.
2. Jean Chapot, *Épître dédicatoire.*
3. *Idem*, p. 539.

tableau du *Rosaire*[1]. Par bonheur pour l'église projetée, dans une famille aussi nombreuse que celle de Charles III, où devaient se conclure tant d'unions fécondes, l'heureuse influence de saint François de Paule avait maintes occasions d'être mise à l'épreuve. Aussi la communauté des Minismes, à chaque intercession efficace du saint, vit son couvent s'élever d'un étage ou son église s'accroître d'un autel, en même temps que la famille des princes s'augmentait d'un descendant.

C'est ainsi qu'en 1607 (et non en 1613, comme l'affirme Lionnois), Henri II, fils aîné de Charles III, sans enfant de sa première union avec Catherine de Bourbon, sœur de Henri IV, et désireux d'en obtenir de sa seconde femme, Marguerite de Gonzague, fit vœu à saint François de Paule « eſtant en ſon couuent des Minimes de Nancy que, s'il « plaiſoit à Dieu luy donner lignée, il acheueroit les bâtiments encore naiſſans de ce « meſme dit couuent[2] ». Trois mois se passèrent sans apparence de faveur. Le couvent n'en était pas moins besoigneux, « et quelque père dudit ordre », bien avisé, fit comprendre au duc qu'il était beaucoup plus digne d'un prince de ne point ainsi mettre à sa parole une réserve dont la communauté était seule à pâtir; « que, quoiqu'il ſoit bon de « promettre aux saincts pour obtenir d'eux quelque grâce, toutefois ce qui se donne « gratuitement et sans regarder à la compense oblige davantage[3]. » Le prince trouva cette observation juste, consulta plusieurs seigneurs de sa cour, Bassompierre entre autres, et vint le lendemain au couvent renouveler sa promesse, mais cette fois « ſans « condition au ſainct qu'il tenoit pour protecteur et patron ſpécial. Et dés ce jour « meſme envoya ſes officiers » pour y faire « trauailler couramment de jour en jour, « ſans interruption, juſques à l'entière perfection deſdits bâtimens. Mais le ſainct ne « voulut non plus eſtre ſurmonté et vaincu de la gratüité et non mercenaire piété et « libéralité de ce grand prince; parce que, les neuf mois révolus, jour pour jour, dés le « renouuellement de la promeſſe, Madame accoucha d'vne fille, à la grande joye et « contentement de Leurs Alteſſes, ſingulière allégreſſe de tous leurs ſujets et du bonheur « de la prouince[4]. » Henri II, en souvenir de la naissance de sa fille, prit à ses frais l'entretien de douze nouveaux religieux[5].

Entraîné par l'exemple, le prince de Vaudémont, son frère, époux de Christine de Salm,

1. « Sous cette vierge », écrit Lionnois, « est le plan d'une église désignant *sans doute* le vœu du fondateur. » Ici Lionnois a entrevu la vérité. Mais il s'est trompé lorsqu'il a vu le *plan* d'une église. Le prétendu plan est non un papier, mais une ouverture lumineuse, ménagée au milieu du tableau, à travers laquelle on aperçoit la chapelle désignant en effet « le vœu du fondateur ».

2. Jean Chapot, p. 539.

3. *Idem*, p. 540.

4. *Idem*, p. 540.

5. *Idem*, p. 541.

eut également recours à l'heureuse influence du saint pour obtenir son premier fils, qui mourut à dix ans, et son second[1], qui naquit, comme son frère, le 2 avril, « jour de « la feste du mesme sainct François de Paule ». Fidèle aux vœux qu'il avait faits, François de Vaudémont fit bâtir à ses frais « le chœur de l'église avec le dôme[2] ».

Ainsi se comprennent maintenant les inscriptions du cloître des Minimes qui nous ont été rapportées par l'auteur du mémoire manuscrit sur Nancy, reproduit par Lionnois[3], inscriptions qui, jusqu'à ce jour, étaient demeurées sans explication. Une plaque de marbre noir avait été scellée sur une grande croix, au milieu du cloître. Sur cette plaque, revêtue des armes de Lorraine et de Mantoue, on lisait :

HENRICI II, LOTHARING. CALAB. BARR. DUCIS
Χαριστήριον.

GONZAGA CARA PARIT CONJUX, DEUS OPTIME, VOTA
REDDIDI, ET HIC TITULUS CRUX TUA SEMPER ERIT.

Au bas de la croix était écrit :

BIS SENOS MINIMOS BASSOMPETRÆUS ALEBAT.
TOT VOTA HENRICUS DUX STRUIT, AUGET, ALIT.

« Quant à l'église », ajoute l'auteur du manuscrit de 1592, « M[gr] François de Lorraine, « comte de Vaudémont, frère à S. A., a fait faire le chœur avec le dôme à ses frais et « la nef a été faite tant de l'épargne du couuent que d'aumônes particulières, comme « aussi plusieurs particuliers ont fait faire les chapelles autour de ladite nef.

« Pour celles du chœur, feu l'Altesse de Charles III a fait faire celle de l'Évangile (c'est celle des Renel), etc. . . . .

« Quant à M[grs] nos princes, qui ont augmenté les religieux, et donné pour construire « un couuent si illustre, ç'a été (outre leur piété naturelle) pour remercier Dieu *qui leur « a donné des enfans* pour succéder au patrimoine de leur très-ancienne, très-illustre, et « très-chrétienne maison et famille. »

Explication du sujet de la Vierge aux Rosaires. — Ainsi se trouvent expliqués du même coup, par cette curieuse dévotion de la famille de Lorraine à saint François de Paule, — dévotion jusqu'à ce jour demeurée dans l'oubli, — le développement du couvent,

1. Jean CHAPOT, p. 542 et suivantes.
2. C'est le prince François dont le cœur fut inhumé en l'église de Bonsecours.
3. V. LIONNOIS, t. II, p. 287 et suivantes.

aujourd'hui détruit, des Minimes, et le sens mystique du beau tableau de la Cathédrale de Nancy. Cette toile est le seul monument qui nous reste de cette fondation, soutenue par les fils de Charles III. La pensée de l'artiste se révèle désormais pour nous sans aucune obscurité. Dans un même sujet, le peintre a voulu figurer sur la toile les deux grandes dévotions de la famille ducale : la dévotion à la sainte Vierge, devenue une tradition filiale des hommes, depuis le miracle de Bonne-Nouvelle, dont nous parlerons plus loin, dans le passage consacré à la statue qui porte ce nom ; et la dévotion à saint François de Paule, protecteur spécial de la fécondité des princesses depuis quatre générations maternelles. La perspective entrevue est celle de la façade de l'église provisionnelle des Minimes, comme nous l'avons facilement vérifié sur le plan de la Ruelle. Le *Rosaire,* dont les historiens divers avaient voulu faire le principal objet de cette importante composition historique, n'en est, au contraire, que le lien mystique ou, pour parler plus justement, le cadre ; c'est ce qui nous explique la place qu'il occupe dans le tableau. Le *Rosaire* du cadre figure, en effet, la prière et l'ardente action de la charité du saint, constamment sollicité par la famille des ducs. D'autre part, le rosaire offert par la sainte Vierge au saint religieux témoigne de l'efficacité de son intercession, et ceux qui sont distribués par les anges symbolisent le retour des grâces accordées à la Lorraine et répandues à profusion sur les princes de cette maison. Les saints, dans le ciel, et les princes de Lorraine, sur la terre, s'unissent dans une commune prière pour solliciter la protection de la Vierge en faveur du couvent dont ils ont été les pieux fondateurs. La place que l'œuvre de Wayembourg occupait dans l'église des Minimes ne pouvait être mieux choisie. On sait d'ailleurs que les statuts de l'ordre de Saint-Dominique exigent, pour qu'une confrérie soit instituée, qu'un tableau du *Rosaire* soit placé dans l'église où cette dévotion est mise en pratique. Tel est l'objet, inexpliqué jusqu'à ce jour, du tableau de Jean de Wayembourg, dont l'importance avait depuis longtemps frappé tous les lettrés et les artistes. C'est une des richesses capitales de la ville de Nancy et la plus remarquable peinture historique de la Lorraine [1].

1. Le grand tableau que nous venons de décrire n'était pas le seul composé par Wayembourg où fût réunie toute la famille de Charles III. Il en a existé, en effet, un second, composé plusieurs années après celui des Minimes, et qui se trouvait placé au Noviciat des Jésuites de Nancy (aujourd'hui l'hospice des Enfants assistés, près la porte Saint-Nicolas). Ce tableau était un *ex-voto* de Charles III à la sainte Vierge en reconnaissance de la guérison accordée par Notre-Dame de Montaigu en Brabant à son fils, le cardinal Charles, qui « y avait voué le pèlerinage », étant, dit Lionnois, « en extrémité et proche de finir ses jours, lequel commença à se bien porter dès qu'il fut en « campagne, et mourut le 24 novembre 1607 pour avoir manqué d'y retourner ». En souvenir de cette guérison, le peintre avait représenté, au centre du sujet, un chêne où était figurée une Vierge « incrustée dans le tronc ». Alentour on voyait agenouillée la famille ducale, complétée de tous les nouveaux membres, tant époux qu'enfants, qui ne pouvaient encore être représentés en 1596, date du tableau des Minimes. Lionnois, dans la mention qu'il

RELIQUAIRE DE SAINT SIGISBERT

En outre de ses tableaux et de sa statue de saint Roch, la chapelle de saint Jean-Baptiste renferme encore un reliquaire en bois doré de style Louis XVI, montrant à travers ses vitrages un os du bras de saint Sigisbert et diverses reliques, notamment le crâne de sainte Euphémie, plusieurs os de saint Félix, de saint Laurent, etc. Les reliques de saint Sigisbert[1] sont, comme le dit M. l'abbé Guillaume dans sa notice historique sur la Cathédrale, « l'objet relativement le plus digne au point de vue historique et religieux « de l'attention des fidèles ». Tout ce que nous savons sur ce précieux reste est dû, en partie, à la notice publiée par M. Lepage en 1850[2]. Nous sortirions de notre cadre si nous entreprenions de reproduire ou même de résumer les détails intéressants publiés par notre savant archiviste sur ce sujet. Nous préférons renvoyer le lecteur aux brochures spéciales que nous venons de nommer. Nous rappellerons seulement que ces reliques, apportées, en 1552, de Metz à Nancy, dans l'église du prieuré de Notre-Dame, furent transférées, en 1602, dans l'Église primatiale provisionnelle nouvellement érigée, et enveloppées d'une garniture nouvelle. L'ouverture de la châsse donna lieu à une cérémonie et à la signature d'un procès-verbal qui nous a été conservé. Ce document est daté de 1740. Depuis cette date, une très-belle châsse, envoyée de Milan à Nancy, par les ordres et aux frais d'Antoine de Lenoncourt, second primat de Lorraine, fut, comme nous l'avons dit, placée à l'endroit qu'occupe aujourd'hui, au fond de l'abside, la Vierge de l'Archiconfrérie. Elle en fut définitivement, à cause de l'humidité du lieu, déplacée au bout d'un certain nombre d'années et déposée dans l'intérieur du maître-

fait de ce second tableau historique (t. III, p. 136), porte sur la liste des personnes représentées, en outre des princes et princesses qui figurent déjà sur le *Rosaire : Dorothée,* duchesse de Brunswick ; *Marie-Anne,* épouse de l'empereur Ferdinand II ; *Marguerite de Gonzague,* seconde femme de Henri II de Lorraine ; la princesse *Nicole,* âgée de deux ans environ ; *Christine de Salm,* épouse de François de Vaudémont, qui fut François II, duc de Lorraine ; *Charles* et *Nicolas-François,* leurs enfants, dont le premier devait être Charles IV ; leurs sœurs *Henriette,* mariée à Louis de Guise, prince de Phalsbourg, et *Marguerite,* femme de Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII. Cette grande composition du même artiste comptait donc seize portraits lorrains, au lieu de neuf qui figurent seulement dans le tableau du *Rosaire.* Nous n'en parlons ici que parce que ce souvenir nous a paru absolument effacé, et que les indications de l'historien de Nancy nous donnent lieu de regretter plus vivement ce « monument « précieux » qui, suivant Lionnois, « représentait au naturel tant de princes et de princesses d'une maison qui « sera toujours chère au peuple lorrain ». Ce tableau, qui avait près de douze pieds de large (4 mètres), était placé dans la chapelle du Noviciat des Jésuites, au-dessus de la clef de l'arcade qui en ferme l'entrée. Peut-être cette œuvre importante existe-t-elle dans quelque musée étranger, sous le nom d'un auteur inconnu. Il nous paraît difficile, à raison de sa grandeur et de son importance, qu'elle ait été anéantie.

1. Sigisbert II, roi d'Austrasie, né en 629, monta sur le trône à l'âge de 3 ans, du vivant du roi son père, Dagobert Ier. Il se distingua de ses prédécesseurs par sa douceur, son humanité et la pureté de ses mœurs ; il mourut en 656, laissant pour lui succéder son fils Dagobert II. Il fonda de nombreux monastères. L'Église l'a canonisé et le fête le 30 janvier.

2. H. Lepage, *Histoire de la relique de saint Sigisbert,* in-8° de 23 pages. Nancy, 1850.

autel. Exposées en 1792 à la fureur des révolutionnaires, les reliques du saint furent dispersées, et le peu qu'on put en retrouver[1] fut renfermé dans une nouvelle châsse provisoire, et enfin, sous l'épiscopat de Mgr d'Osmond, en 1803, dans une châsse définitive où l'on peut encore les voir aujourd'hui. Nous aurons occasion de parler de ces reliques dans le chapitre spécialement consacré à ce sujet[2].

Plaques commémoratives. — La chapelle de saint Jean-Baptiste renferme deux plaques commémoratives, consacrées à la mémoire de deux évêques de Nancy, Mgr de Forbin-Janson et Mgr d'Osmond, dont les restes sont déposés dans un caveau concédé à la famille de Bouzey. Une troisième plaque, qui a échappé au vandalisme révolutionnaire, est consacrée à la mémoire d'une dame de la famille de Bouzey.

1° A la mémoire de Mgr de Forbin-Janson :

KAROLO · AUGUSTO · MARIÆ · JOSEPHO
E · COMITIBUS · DE · FORBIN · JANSON,
NANCEIENSIUM · ET · TULLENSIUM
PER · ANNOS · XX · EPISCOPO,
VIRO · INTER · CÆTERAS · LAUDES
FIDE · PIETATE · ANIMI · CONSTANTIA
APOSTOLICA · DOCENDI · LIBERTATE
MEMORANDO.
PII · OPERIS · A · SACRA · JESU · INFANTIA · NUNCUPATI
FUNDATORI · PROVIDENTISSIMO
AMICI · MEMORES
HOCCE · MONUMEMTUM · POSUERUNT
ANNO · EXPIATI · ORBIS · MDCCCLXIX
POST · MORTEM · PRÆSULIS · XXV
QUI · VIXIT · LIX.

1. Voir Première Partie, chapitre III, Période révolutionnaire, page 99.

2. « En 1696, les Bernardins de l'abbaye d'Orval, au comté de Chiny, diocèse de Trèves, sollicitèrent du « Chapitre de la Primatiale quelque relique du saint roi d'Austrasie. Les chanoines répondirent à la supplique des « Cisterciens, en leur envoyant, le 8 mai, une partie d'une côte de ce bienheureux.

« Mesdames Adélaïde et Victoire de France, traversant Nancy pour se rendre à Plombières, assistèrent à la messe « qui fut célébrée à la Primatiale par M. de Choiseul-Beaupré, le 27 août 1761. Après avoir vénéré les reliques du « saint roi, ces princesses témoignèrent le désir d'en emporter quelques esquilles. Le Chapitre s'empressa d'y « satisfaire et leur offrit en présent une « parcelle de la peau et du muscle du jambier antérieur de la jambe gauche ».

« La vénération des peuples pour les reliques de saint Sigisbert et les grâces obtenues du ciel par l'intercession « de ce bienheureux, le firent choisir pour patron de la capitale du duché de Lorraine. Dans les calamités publiques, « à la demande des magistrats de la cité, interprètes des vœux des populations, sa châsse était descendue de l'arche « où elle était enfermée, au-dessus du siége primatial, et exposée à la vénération publique, pendant tout le temps « des supplications ordonnées par l'autorité compétente.

« En 1668, les fidèles de Nancy manifestèrent le désir de voir se former, pour les personnes de l'un et de l'autre « sexe, en l'Église primatiale, une confrérie qui serait canoniquement érigée sous le titre et l'invocation de saint « Sigisbert. Le pape Clément IX, voulant favoriser cette dévotion, donna, le 20e jour d'août de cette même année, « une bulle par laquelle il autorisait l'érection de la confrérie sous le titre et l'invocation de saint Sigisbert, dans « l'Église Notre-Dame primatiale de Nancy. » (*Notice* de M. l'abbé GUILLAUME, p. 58.)

2° A la mémoire de Mgr d'Osmond :

HIC · JACET
ILLUSTRISSIMUS · ET · REVERENDISSIMUS · PATER · IN · DOMINO · D · D · ANT. · EUST.
D'OSMOND · EPISCOPUS · NANCEIENSIS · AB · ANNO · 1802, · ORDINIS · B. · M. · V. · DE
MONTE CARMELO · ET · SANCTI · LAZARI · HIEROSOLIMITANI · NEC · NON · REGII · ORDINIS
HONORIFICÆ · LEGIONIS · COMMENDATOR,
RARA · ADMODUM · INGENII · ACIE · CLARUS,
EXQUISITISSIMA · URBANITATIS · COMITATE,
OMNIUM · ANIMOS · SIBI · DEVINXIT
ET · DETINUIT.
EXIMIA · ORIS · DIGNITATE · VERENDUS,
DOCTRINA · ET · PIETATE · INSIGNIS,
SCITE · DICERE · PRUDENTER · AGERE · CALLUIT.
OPUS · PERFICIENS · BONUM.
SAPERE · AD · SOBRIETATEM · EDOCTUS,
DIGNUM · SE · APOSTOLI · PRÆSTITIT · ÆMULUM,
A · PROPINQUIS, · AMICIS · ET · DIŒCESANIS
SUPRA · MODUM · DESIDERATUS,
OBIIT · 27 · SEPTEMBRIS · ANNO · 1823.
REQUIESCAT · IN · PACE [1].

3° Enfin, devant la marche de l'autel se trouve placée une dalle funéraire consacrée par la famille de Bouzey à la mémoire de Mme Thérèse de Bouzey, mère du primat. Voici le texte de cette inscription, placée en dessous des deux écussons accolés de Bouzey et de Franquemont, ce dernier de gueules à deux bars ou barbeaux, adossés d'or :

ILLUSTRISSIMI · NOBILISSIMI · DOMINI · D. · JOSEPHI
COMITIS · DE · BOUZEY · DULCISSIMA · ET · PARI · NOBILITATE · INCLYTA · CONJUX
FRANCESCA · TERESEA · DE · FRANQUEMONT
HIC · JACET.
LONGEVÆ · ÆTATIS · ANNOS · VIRTUTUM · ASSIDUA
EXERCITATIONE · EXCOLUIT.
PROLIS · CLARISSIMÆ · EFFECTA · MATER
ILLAM · MORIBUS · RELIGIONE · IMBUIT.
CHRISTIANO · PARTU · RURSUS
FÆCUNDA · MATER,
VIDUITATEM · SANCTAM · ORATIONIBUS
CONSECRATAM · ET · ELEMOSYNIS
CLAUSIT · XIII. · APRILIS · MDCCXXXVI · OCTOGENARIA
OPTIMÆ MATRIS MANIBUS HOC POSUERUNT

1. C'est peu de temps avant la guerre de 1870 que la Société d'Archéologie lorraine obtint de la fabrique de la Cathédrale que deux inscriptions fussent placées dans la chapelle où on les voit aujourd'hui.

MONUMENTUM · GRATI · ET · MÆRENTES · FILII
NICOLAUS · JOSEPHUS · COMES · DE · BOUZEY,
LOTHARINGIÆ · ET · BARRI · MARESCHALCUS,
ET · JOANNES · CLAUDIUS · COMES · DE · BOUZEY,
HUJUS · INSIGNIS · ECCLESIÆ · PROTODECANUS,
SANCTISSIMI · PONTIFICIS · PRÆLATUS · DOMESTICUS,
SIGNATURARUM · GRATIÆ · ET · JUSTITIÆ · REFERENDARIUS,
ET · IN · SUPREMO · LOTHARINGIÆ · ET · BARRI · SENATU
CONSILIARIUS PRÆFECTUS.
REQUIESCAT · IN · PACE.

Jadis les lettres étaient dorées, mais l'or a disparu. Cette plaque n'est que la dernière de celles qui étaient autrefois consacrées à la famille de Bouzey. Il est à supposer que les trois autres, placées sur les murs latéraux, ont été enlevées à la Révolution, lorsqu'on prescrivit une décoration uniforme des temples religieux. Ces trois inscriptions étaient consacrées :

La première, à la mémoire de *Christophe de Bouzey,* conseiller des ducs Henri II et Charles IV; de *Henri de Bouzey,* officier distingué, fils du précédent, et de *Joseph de Bouzey,* également conseiller du duc. Cette inscription avait été posée, le 16 mars 1750, par Jean-Claude de Bouzey, doyen de la Primatiale ;

La seconde, à la mémoire de *Nicolas-Joseph comte de Bouzey,* maréchal de Lorraine et Barrois, mort le 27 septembre 1746. Cette plaque avait été posée par Christophe comte de Bouzey et ses frères et sœur.

La troisième, ornée de l'écu de Lambertye accolé à celui de Bouzey, avait été posée par François-Antoine, marquis de Lambertye, à la mémoire de sa mère, Élisabeth de Ligniville, fille de Melchior de Ligniville et de Marguerite-Anne de Bouzey.

La chapelle de Saint-Jean-Baptiste est, sans contredit, la plus intéressante de la Cathédrale. La grille qui la clôt (la plus belle des trois fermetures) est de Jean Lamour. Elle renferme les restes de Mgr d'Osmond [1] et de plusieurs personnes de la famille de Bouzey. « La place naturelle (dit fort justement M. l'abbé Guillaume) des restes de

1. Mgr d'Osmond (Ant. Eustache), né à Saint-Domingue, le 6 février 1754, mort à Nancy, le 27 septembre 1823, était évêque de Comminges, en 1785, lorsqu'éclata la Révolution. Nommé à l'évêché de Nancy, en 1802, il s'appliqua à rallier et à fondre en un seul troupeau, sous les auspices de la religion catholique, les partis divisés par les événements politiques. En 1810, un même décret nommait à l'évêché de Nancy, Benoît Costaz dont la nomination ne devait point être ratifiée par le Souverain Pontife, et à l'archevêché de Florence Mgr d'Osmond, qui fit dans cette ville un séjour de quatre ans, bien que sa nomination n'eût point été non plus ratifiée ; mais, dans ses actes, il resta toujours soumis aux règles canoniques et à l'autorité du Souverain Pontife. Il revint à Nancy en 1814, comme évêque de cette ville, où il jeta les premiers fondements de l'œuvre des missions diocésaines et s'appliqua à régler, dans l'esprit du Concordat, tous les différends entre l'autorité civile et les pouvoirs ecclésiastiques.

« Mgr d'Osmond était indiquée à côté de ceux du grand cardinal de Lorraine, c'est-à-dire « dans la chapelle Saint-Fiacre, qui fait vis-à-vis. » Il faut attribuer à un oubli regrettable du lieu précis où étaient déposés ces restes illustres, — oubli facile à comprendre après la période révolutionnaire, — la demande faite par la famille de Bouzey d'avoir dans son caveau une place pour les restes mortels de Mgr d'Osmond.



CHAPITRE II

BAS COTÉS ET TRANSEPT

BAS COTÉ DE DROITE



ES chapelles offrent un intérêt beaucoup moindre du côté droit que du côté gauche. La première, en entrant, est celle où se trouvent les fonts baptismaux. Un malentendu relatif au sens véritable des mots *droite* et *gauche liturgique* pourrait laisser croire que cette chapelle était, conformément à un brevet du 11 septembre 1747, primitivement destinée à contenir les restes mortels du cardinal fondateur, Charles de Lorraine. C'est du moins ce qui résulterait d'une phrase extraite d'une notice, souvent citée, de M. le chanoine Guillaume. Voici cette phrase : « Par brevet du 11 septembre 1747, Stanislas accorda « aux chanoines, pour y déposer « les restes mortels du cardinal, leur fondateur, la première des trois chapelles de la nef, « du côté de l'Épître, à *droite en entrant.* » Or, il est facile de voir que l'auteur commet ici une confusion. La chapelle concédée par le brevet de 1747 est la *première, au point de vue liturgique,* c'est-à-dire la plus rapprochée du chœur, et non la première *en entrant*. Il n'y a donc eu ni translation ni changement de destination, et la concession

visait bien le caveau où est encore la pierre funéraire du cardinal-légat, Charles, fils du duc Charles III et fondateur de la Primatiale.

L'autel de la chapelle des fonts baptismaux a la forme dite *romaine;* il est en bois sculpté, et n'a d'ailleurs rien de remarquable. Le contre-retable est formé par un tableau de la *Cène,* sans signature. Cette peinture, du milieu du XVII[e] siècle, peut être attribuée à un artiste lorrain, élève d'un maître italien. Nous ne serions pas éloigné d'y voir une copie, sans grand mérite, d'un original de l'école romaine, par Claude Charles, peintre nancéien bien connu. Le cadre, trop grand pour le tableau, est du commencement du XVII[e] siècle; il est en bois sculpté et doré. Des deux côtés de l'autel sont deux petites toiles tout à fait médiocres, dont l'une seulement, celle où Notre-Seigneur Jésus-Christ montre son cœur à Marie Alacoque, mérite d'être classée dans les peintures de l'école lorraine, en ayant soin de ne lui assigner qu'une place très-infime.

ADORATION DES MAGES *et* BAPTÊME DU CHRIST, *attribués à J.-B. Claudot.* — Sur les deux murs latéraux de la même chapelle sont deux tableaux qui auraient pour l'histoire de la peinture locale un plus sérieux intérêt, s'il était bien certain que le peintre lorrain J.-B. Claudot[1] en est l'auteur. C'est avec beaucoup de raison que M. Bray[2], dans son volume sur *la Peinture à l'Exposition rétrospective de Nancy,* a pu dire de cet élégant et trop facile décorateur : « qu'il fit preuve à la fois d'une aptitude singulière et d'une inexpérience bien regrettable avec pareil talent ». Rien n'est plus juste; et le bien-fondé de l'attribution qui a été faite à Claudot de ces deux grandes toiles n'est pas sans vraisemblance. On affirme, en effet, que Claudot avait commencé dans sa jeunesse, sous la direction de Girardet et de Joly et avant qu'il fût l'ami de Vernet, à peindre des sujets religieux pour les églises; c'est même dans son enfance qu'il fut chargé de la décoration de celles de Blâmont et des Carmes, à Lunéville. Le mérite relatif de ces productions religieuses frappa Girardet, qui prit Claudot enfant pour élève. Il est, en outre, facile de rapprocher, comme nous l'avons fait, les deux tableaux de la Cathédrale d'une toile religieuse du même artiste, qui figure au musée de Nancy, et d'y reconnaître de nombreux rapports de couleur et de style. Considérées en elles-mêmes, ces deux œuvres se recommandent plutôt par la composition que par le coloris. Le ton général est absolument conventionnel, froid et timide; mais,

1. Jean-Baptiste Claudot, paysagiste, né en 1733, à Badonviller, en Lorraine, professeur de dessin et de peinture à l'école des Jésuites à Pont-à-Mousson, vint s'établir à Nancy, après l'expulsion et la dissolution de la Société, y fréquenta Girardet et les artistes célèbres de la Lorraine. Il demeurait dans le carré du Mont-de-Piété, près de la place du Marché.

2. A. BRAY, 1875. Nancy, Crépin-Leblond, in-8°.

si nous examinons plus à fond la manière même dont les relations de valeur sont respectées, nous verrons une prédominance de la note du ciel et certaines touches dans les troncs d'arbres, qui sont comme une signature de l'artiste. Cette remarque nous conduit à croire que l'hypothèse faite sur le nom de l'auteur s'accorde suffisamment avec le caractère qu'ont dû présenter les premiers essais de Claudot. La composition elle-même est plutôt méthodique que noble. On chercherait en vain dans ces deux œuvres qui représentent l'*Adoration des mages* et le *Baptême du Christ*, de la passion, du mouvement, de la grâce, de la souplesse. Il n'y a tout au plus que de la sagesse, de la pondération et une certaine tendance vers le style élevé. C'est évidemment l'œuvre d'un novice imbu des maîtres du XVIIe siècle et risquant de timides essais de couleur, sans être pour cela ni plus vrai, ni plus puissant que ses maîtres. Les cadres sont de l'époque Louis XV.

Fonts baptismaux. — Les fonts baptismaux, replacés après le Concordat, sont sans aucun ornement; ils se composent d'une cuve circulaire en marbre bien taillé, de 1^{m},25 de diamètre extérieur sur 1^{m},10 de diamètre intérieur, de 20 centimètres de profondeur; le pied est également en marbre et élevé de 90 centimètres.

Ancienne châsse de saint Sigisbert. — L'autel de la chapelle porte un reliquaire en bois noir construit suivant la forme usitée vers le commencement du XVIIe siècle. Cette châsse, qui contient diverses reliques, notamment celles de saint Gauzlin, de sainte Blanche et de saint Gérard, avait été apportée de Milan à Nancy, par les ordres et aux frais d'Antoine de Lenoncourt, second primat de Lorraine[1]. « Elle était », dit un auteur, « d'ébène, couverte d'argent, richement émaillée, élevée sur une espèce de plate-forme « soutenue de hautes colonnes de marbre très-bien travaillées, avec des termes de « vermeil doré, surmontée d'un pavillon où étaient représentés quelques miracles du « saint. » Nous avons vu deux fois figurer cette châsse dans les procès-verbaux d'inventaire dressés sous la Révolution. Dans le premier, celui du 17 juillet 1790, elle est indiquée comme suit : « La châsse de saint Sigisbert, garnie en argent, de la valeur d'environ « 1,000 livres. » Dans le procès-verbal des objets destinés à être fondus en 1792, « on lit : Les garnitures de la châsse de saint Sigisbert sont en partie de cuivre doré; « il n'y a d'argent que tout au plus deux marcs. » Ces garnitures avaient, au point de vue de l'art, une grande réputation. Quant à la châsse d'ébène, elle contenait primitivement les reliques de saint Sigisbert. Lorsque, après la Révolution, ce qui restait des ossements profanés eut été recueilli par MM. Simonin, père et grand-père,

1. Voir abbé GUILLAUME, p. 55 et 57, et H. LEPAGE, *Histoire de la relique de saint Sigisbert*. 1 vol. 1851.

on le mit dans une châsse nouvelle, construite aux frais du vénérable curé Charlot. L'ancienne châsse, celle du primat de Lenoncourt, dont le travail d'ébénisterie est très-fin, n'avait pas été détruite. On s'était contenté d'enlever, malgré leur peu de valeur, les ornements d'orfévrerie qui la décoraient, et dont la trace existe encore partout où la pointe des clous a laissé une empreinte[1]. Nous traiterons plus loin, au chapitre des reliques, des divers objets què renferme cette châsse, et des actes authentiques qui y sont annexés.

SECONDE CHAPELLE.

L'autel de la confrérie des menuisiers. — La seconde chapelle du bas côté droit n'offre aucun autre sujet intéressant d'étude que son autel et ses boiseries, qui ne sont point anciennes, pour la majeure partie. Ce fut seulement en 1871, que le Conseil de fabrique de la Cathédrale se détermina à y rétablir, sous le vocable de saint Joseph, un culte spécial du saint patron de la corporation des charpentiers et des menuisiers, qui y avaient un autel privilégié avant la Révolution. Nous avons dit, en décrivant les richesses du bas côté gauche, que la seconde chapelle de ce côté avait été faussement considérée par certains historiens comme ayant été primitivement celle de cette confrérie qui, plus tard, cessa d'exister, lorsque ses prérogatives lui furent retirées par le Directoire. En 1871, la restauration de la chapelle fut confiée à un architecte, homme de goût et de savoir, M. Albert Cuny, très-versé dans l'art des constructions du XVIIIe siècle[2].

Eu égard à sa destination, il convenait de proscrire de la décoration nouvelle de la chapelle la pierre et le marbre. L'ancien système de construction se composait d'un grand pan de bois en revêtement, disproportionné en hauteur et tout à fait en désaccord

1. Nous savons qu'un habile orfévre de Nancy, M. Daubrée, a élaboré un projet de restauration de cette châsse, aujourd'hui dépouillée de tout ornement.

2. « Le 9 novembre 1766 », dit M. le chanoine Guillaume, « le corps des menuisiers, représenté par son doyen-« maître et ses jurés, avait obtenu de M. de Dombasle, chanoine de la Primatiale, agissant au nom du Chapitre, « de faire célébrer, une fois par mois et à leurs frais, une messe qui se dirait dans la chapelle Saint-Sébastien, de « faire dans cette chapelle, les embellissements qui ne nuiraient en rien à l'ensemble de l'église et dont ils auraient « communiqué les projets au maître de fabrique ; de tenir leurs assemblées dans la salle capitulaire, à la condition « de rendre dorénavant leurs comptes en présence du chanoine trésorier ou de son secrétaire, mais avec la faculté « d'emporter la décoration qu'ils auraient faite dans la chapelle, si la permission de s'y réunir venait à leur être « retirée. Elle le leur fut au bout de vingt-cinq ans, non par le Chapitre ecclésiastique, mais par celui du Directoire, « qui en révoqua bien d'autres, l'on ne sait que trop pourquoi. Aussi les braves menuisiers laissèrent en place, dans « leur chapelle, la boiserie qu'ils y avaient posée à leurs frais et qu'on y voit encore aujourd'hui. » Ce sont ces boiseries qu'on a restaurées récemment.

avec l'architecture générale de l'édifice[1]. Il paraît évident que les menuisiers de la primitive confrérie, dominés par une préoccupation trop exclusive de leur œuvre, avaient négligé d'en subordonner les éléments à la convenance des parties adjacentes. Aussi voyait-on avec étonnement le grand motif central qui sert de fond au contre-retable de l'autel empiéter visiblement sur la baie de la grande croisée : le jour se trouvait masqué d'une manière qui offusquait le spectateur. D'autre part, la hauteur de la menuiserie dominait, bien à tort, la grille de Lamour. Cet état de choses était absolument vicieux et contraire aux lois de l'art, qui sont avant tout celles du bon sens. Le nouvel architecte, M. A. Cuny, a bien dû subir, dans une certaine mesure, les exigences du premier établissement; mais, du moins, s'est-il efforcé de conserver à l'œuvre historique et artistique du siècle précédent son caractère, son style et ses détails ornementaux; il a étudié et réalisé de nouvelles proportions, mieux en harmonie avec l'ensemble et avec la construction fondamentale. C'est ainsi qu'il a ménagé l'emplacement de deux nouveaux confessionnaux, d'accord avec l'ordonnance générale en remplacement des anciens, qui déparaient l'ensemble. Le cintre massif a été remplacé par une niche élégante, en forme de baldaquin, où la lumière pénètre sans trop empiéter sur le jour de la croisée.

Il est à regretter, toutefois, qu'une image du saint, de fabrication courante et vulgaire, d'une hauteur excessive et mal proportionnée dans ses parties, soit venue déparer cette heureuse restauration; on doit désirer qu'à cette statue démesurée soit substituée une autre image du patron des menuisiers, qui soit en harmonie avec les dimensions générales du revêtement et, autant que possible, inspirée par les traditions de la statuaire du XVIII[e] siècle, c'est-à-dire en bois, comme le reste de la décoration.

Tableaux. — Christ en croix. — Sainte Famille. — On a récemment placé dans cette chapelle deux grandes toiles, de médiocre valeur, qu'on eût pu laisser au rebut. Ces deux toiles ont pour sujet un *Christ en croix* et une *Sainte Famille.* Ces compositions, du XVII[e] siècle, ne portent aucune signature. Elles ont été évidemment peintes en Lorraine, mais pèchent par une sécheresse d'exécution que ne rachètent ni la recherche du sentiment, ni une minutie de touche, plutôt nuisible que digne d'éloge dans des œuvres d'aussi grande dimension.

TROISIÈME CHAPELLE.

La troisième chapelle, sous le vocable de saint Fiacre, est celle qui, à l'origine, était destinée à la sépulture des primats.

1. Ce renseignement nous a été fourni par M. Cuny.

AUTEL.

Tableau de saint Fiacre. — Au-dessus de l'autel, qui ressemble à presque tous ceux de la Cathédrale, se trouve un médaillon soutenu par des anges, en tous points semblable à celui qui figure sur l'autel situé vis-à-vis et que nous avons décrit précédemment; mais la toile que ce médaillon renferme et qui représente saint Fiacre au milieu d'un vaste jardin, est de très-médiocre valeur. Elle date du commencement de ce siècle, comme l'indique le costume de deux petits personnages situés dans le fond du jardin. Elle n'est point signée et ne mérite guère de l'être.

Tableau de Jésus chez Marthe et Marie, par Claude Charles. — Sur le pan de mur situé à gauche de l'autel de saint Fiacre est un tableau intéressant, dont le sujet est *Jésus chez Marthe et Marie.* Nous avons retrouvé, sur un des vases de grès qui sont placés sur la table, derrière Marie-Madeleine, deux C majuscules dont la présence ne peut être expliquée que par la signature de Claude Charles. Cette attribution serait d'accord à la fois avec la tradition et avec le caractère général de la peinture du maître lorrain[1]. La facture de cette œuvre est large, l'entente de la composition heureuse, le geste du Christ est noble; l'ensemble pèche, néanmoins, par un défaut d'éclat dans la couleur. On cherche, sans la rencontrer, dans cette œuvre comme dans toutes celles de Charles, une application heureuse du *clair-obscur.* Les tons procèdent par oppositions lourdes. La négligence des demi-teintes est sensible dans la valeur des draperies; la figure de Marthe est colorée par un reflet rougeâtre, très-recherché de toute l'école lorraine, et que cette école a longtemps emprunté aux peintres de la décadence italienne. Le modelé de l'artiste s'adoucit, il est vrai, dans les carnations de ses personnages. Le profil du Christ rappelle complétement celui du *Saint Sigisbert servant les pauvres,* qui est placé dans le chœur. Sans élégance dans la disposition des draperies et un peu mou dans les carnations, tout Claude Charles est là. On ne saurait d'ailleurs méconnaître, chez ce peintre, une réelle habileté dans l'agencement de ses sujets et une tendance marquée à ne point déroger au style de la grande peinture.

Descente du Saint-Esprit sur les apôtres. (Auteur inconnu.) — En face de ce tableau est une *Descente du Saint-Esprit sur les apôtres,* dont l'exécution ne manque point non plus de

1. Claude Charles, peintre important de l'école lorraine, né à Nancy, le 16 juin 1661, élève de Gérard, peintre d'Épinal, et graveur des monnaies de Lorraine, de Carlo Maratti, de Morandi et autres peintres italiens, alla parfaire son éducation artistique à Rome, s'arrêta quelque temps à Paris et revint définitivement, en 1688, à Nancy, où il se maria en 1690. Il fut nommé, en 1702, par le duc Léopold, directeur et professeur de son Académie de peinture et de sculpture, et, l'année suivante, son héraut d'armes de Lorraine. *Chaman, Durand, François,* graveur; *Jacquart, Girardet, Provencal,* peintres lorrains, furent ses élèves. Il mourut en 1747, âgé de 86 ans. — V. LIONNOIS, t. II, p. 293. DURIVAL, *Archives de Nancy,* t. II, *passim;* Archives départementales, *passim.*

savoir, mais où les têtes sont empreintes de banalité. Cette toile peut être considérée comme une œuvre lorraine, copiée sur un maître italien. On pourrait la trouver reproduite dans un certain nombre d'églises du département, et notamment dans le chœur de Saint-Martin, à Pont-à-Mousson, où elle est de beaucoup plus grande dimension.

Caveau du cardinal-légat Charles de Lorraine, fondateur de la Primatiale, fils du duc Charles III. Plaque commémorative. — Des deux côtés de l'autel sont deux plaques commémoratives en marbre, entourées de sculptures héraldiques, dont nous avons parlé plus haut. L'une porte l'inscription destinée au cardinal Charles de Lorraine, fils de Charles III, et fondateur de la Primatiale.

HIC · JACET
CAROLUS · A · LOTHARINGIA, · FILIUS · CAROLI · III,
CARDINALIS · SANCTÆ · SEDIS · APOSTOLICÆ
A · LATERE · LEGATUS,
ARGENTINENSIS · ET · METENSIS · EPISCOPUS,
INSIGNIS · ECCLESIÆ · PRIMATIALIS
FUNDATOR,
IN · HANC · NOVAM · BASILICAM · TRANSLATUS
ANNO · 1752.
OBIIT · DIE · 24 · NOVEMBRIS
1607.

L'inscription, placée dans un cartouche aux armes de la famille de Lorraine, est surmontée d'un chapeau de cardinal, brisé par le temps. Il serait à désirer qu'à raison de l'importance du personnage, ce cartouche fût réparé. On sait que cette chapelle a été destinée de tout temps à être le tombeau des primats de Lorraine.

« Depuis quatre ans, dit M. l'abbé Guillaume dans sa *Notice,* était accordée au Chapitre « la chapelle ci-dessus indiquée pour déposer le corps du cardinal fondateur et ceux « des primats ses successeurs, quand, seulement en 1751[1], Stanislas autorisa la « confection d'un caveau sous les dalles de cette chapelle. La demeure sépulcrale « achevée, le Chapitre alla chercher le cercueil déposé dans l'église provisionnelle, où « il était resté, en attendant qu'on pût le descendre dans cette nouvelle sépulture. « Après les fouilles exécutées en présence des chanoines, on retira de la fosse un « cercueil en bois renfermant un second cercueil en plomb; entre les deux avait été

1. Le 7 juin.

« placée une plaque de plomb représentant un Christ (*sic*) sur laquelle étaient gravés « ces mots :

« HIC JACET CAROLUS, CARDINALIS A LOTHARINGIA, TITULI SANCTÆ AGATHÆ, FILIUS CAROLI TERTII « DUCIS LOTHARINGIÆ.

« J. THOUVENIN, *canonicus*.

« Sur le revers était représentée une *Résurrection* avec ces mots, qui font suite aux « précédents :

« LEGATUS SANCTÆ SEDIS APOSTOLICÆ, FUNDATOR ECCLESIÆ PRIMATIALIS, 1607.

« Amené dans la nouvelle église, on descendit immédiatement le cercueil dans le « caveau préparé pour le recevoir. On résolut de faire, au plus tôt, un service solennel, « et l'on décida que le cercueil de plomb contenant le corps serait enfermé dans un « second cercueil, aussi de plomb, sur lequel on placerait l'inscription suivante :

« IN HOC FERETRO RECONDITUR CORPUS SERENISSIMI ET EMINENTISSIMI PRINCIPIS CAROLI A LOTHA- « RINGIA, SANCTÆ ROMANÆ ECCLESIÆ CARDINALIS DIACONI, TITULI SANCTÆ AGATHÆ, ARGENTINENSIS « ET METENSIS EPISCOPI, HUJUSCE INSIGNIS ECCLESIÆ PRIMATIALIS PROTOPRIMATIS ET SANCTÆ SEDIS « APOSTOLICÆ A LATERE LEGATI, OLIM IN VETERI ECCLESIA PRIMATIALI SEPULTUM ET IN HANC « NOVAM BASILICAM, CURA CAPITULI, TRANSLATUM DIE 23ª MENSIS AUGUSTI ANNO 1752. OBIIT DIE « 24ª NOVEMBRIS 1607.

« Ce fut seulement le 30 janvier 1753 qu'eut lieu le service projeté et le placement de « l'ancien cercueil dans le nouveau, dont le Chapitre fit les frais.

« Une inscription latine, dont Lionnois a conservé le texte [1], marquait, dans l'intérieur « de la chapelle, la sépulture du cardinal fondateur et, en même temps, celle des primats « qui lui succéderaient. Enlevée à l'époque où le liturgiste décadaire Thiébault publiait, « en onze articles, la manière de décorer les temples de sa déité, elle ne fut ni replacée « ni remplacée. La préoccupation engendrée par les événements qui succédèrent, firent « oublier l'existence du caveau primatial, et cet oubli regrettable fut sans doute la cause « qui fit demander à la famille de Bouzey une place dans son caveau pour y déposer les « restes mortels du vénérable Mgr Osmond. Leur place naturelle était à côté du cercueil « de Charles de Lorraine qui n'a pour compagnon que celui de l'héroïque Des Isles, et « la chapelle Saint-Charles, dans laquelle on aurait placé l'inscription commémorative de « Mgr de Forbin-Janson, eût été en réalité, et à l'exclusion de toute autre, la chapelle des

1. *Hist. des villes de Nancy*, etc., t. III, p. 286.

« évêques. C'est à la sollicitation de la Société d'Archéologie lorraine que la fabrique de « la Cathédrale a fait placer, de chaque côté de l'autel de cette chapelle, un cartouche « modestement orné, pour rappeler la mémoire des deux personnages qui reposent dans « le caveau souterrain. »

Plaque commémorative du caveau de Désilles. — La seconde plaque de marbre qui fait pendant à la première est celle du chevalier Désilles, dont nous avons raconté la mort et les obsèques solennelles à la Cathédrale, en 1790[1].

Voici l'inscription gravée dans le cartouche :

HIC JACET
ANDRÆAS JOSEPHUS MARCUS DES ISLES,
MILITUM PREFECTUS,
VIR NON MINUS ANIMI FORTITUDINE
PRÆCLARUS,
IN SEDITIONE MILITARI SEDANDA
LETHALITER PERCUSSUS,
DIE XXXI[a] AUGUSTI,
ANNUM DUCENS VIGESIMUM TERTIUM,
OBIIT, DIE XVIII[a] OCTOBRIS
1790.

Tableaux. — Les deux tableaux de sainteté placés des deux côtés de l'autel et représentant la *mort de saint Fiacre* et *saint François de Sales,* ne méritent point de mention.

TRANSEPT.

Les chapelles des deux côtés du transept ont été construites à la même époque. Leur architecture est identique. Nous dirons donc d'abord quels sont les caractères qui leur sont communs, et nous étudierons ensuite ceux qui sont particuliers à chacune d'elles.

Les autels. — Le style rocaille dans l'art religieux. — Ces deux chapelles, ou du moins les constructions qui se rattachent à leurs autels, sont un don généreux du chanoine de Ravinel, dont le nom se trouve constamment mêlé à l'édification de la Primatiale[2]. Elles datent toutes deux de la seconde moitié du XVIII[e] siècle. L'autel est de marbre blanc et noir. Le contre-retable est également de marbre, mais il est entouré de garnitures en pierres. Tous deux postérieurs à la construction de l'église, ils n'ont ni la rectitude, ni l'élégance des premières constructions. En 1751, année de leur érection, le style, qu'on n'avait appliqué d'abord qu'à la partie décorative des édifices,

1. Voir Première Partie, pages 55 et suivantes.
2. Voir Première Partie, *passim*.

s'était introduit par degrés dans les intérieurs d'appartements, puis dans le mobilier et enfin dans les grandes lignes de nos édifices. C'est ainsi que peu à peu l'art opulent mais ferme du XVIIe siècle avait dû céder devant une invasion funeste du genre rocaille. Rien n'avait paru dès lors plus satisfaisant à certains constructeurs que les formes contrariées, contournées, devenues la mode du jour. La ligne courbe, si nécessaire et si bien à sa place lorsqu'il s'agit d'égayer les tympans, les frises, les archivoltes, etc., avait peu à peu chassé la ligne droite des pieds-droits, des frontons, et exerçait un empire absolu sur l'architecture. Ainsi s'était susbtitué le caprice à la règle, le paradoxe à la raison lumineuse et droite, le prestige à l'équilibre. En ce siècle d'ébranlement et de relâchement général, l'architecture, comme tous les autres arts, s'abandonnait à la tendance des esprits qui entraînait la société hors des lois de stabilité auxquelles pendant dix-huit siècles elle avait obéi. Nulle part ce contre-sens, cet abus du faux ne sont plus apparents que dans certains autels, comme ceux que nous décrivons ici, où la pensée du constructeur, en voulant être magnifique, s'est éloignée non-seulement du sentiment religieux dont elle eût dû s'inspirer, mais même de toute autre espèce de recherche que de celle de la frivolité. C'est à peine si le regard trouve pour se reposer une horizontale, celle de la table d'autel. La pondération des courbes ne suffit point à satisfaire la notion d'équilibre; c'est donc vainement qu'on voudrait trouver dans cette construction l'expression d'une pensée calme, tranquille, confiante et puissante à la fois, comme la majesté de la prière. Tout paraît se mouvoir et se tordre dans cet art nouveau, même lorsque la pensée de l'architecte aurait dû viser l'ampleur immuable du dogme chrétien. L'architecture y semble repousser les appuis qui ont concouru jusqu'alors à sa dignité et à sa force, méconnaître à plaisir le rôle des colonnes, des entablements et des piédestaux, pour recourir aux subterfuges des consoles. Dans ces deux autels symétriques, le style enchevêtré du mobilier se manifeste dans toute sa somptueuse ambition. Jamais les habiles architectes Boffrand, Mique ou Héré, si judicieux dans leurs ornementations et particulièrement dans l'emploi des formes encoquillées, n'eussent commis la faute de laisser des motifs incorrects et fantaisistes se substituer aux grandes lignes indispensables à toute véritable architecture. Jamais ils n'eussent imaginé un contre-retable composé de lourdes nervures en forme de rocailles, à courbes contrariées et opposées, sans être même régulièrement symétriques. Qui oserait admirer aujourd'hui cette saillante agglomération de sculptures où des échappées de nuages calcaires donnent issue à des têtes d'anges étonnées?

Tels sont cependant les motifs de décoration appliqués à ces deux autels de Bonne-Nouvelle et du Sacré-Cœur, dont le type est celui d'un grand nombre d'autels

construits au XVIIIe siècle. Le sommet du massif se compose de quatre anges en pierre, supportant une croix. C'est au centre de ces redondantes sculptures qu'on a placé, vis-à-vis l'une de l'autre, deux œuvres également importantes : la *Vierge miraculeuse de Bonne-Nouvelle,* statue du XVe siècle, et le *Christ au Sacré-Cœur,* de Girardet, peinture du XVIIIe siècle, dont nous parlerons plus loin.

Balustrade de Jean Lamour. — Ces chapelles sont closes par de belles balustrades, en partie dorées, dont l'exécution, œuvre de Lamour, est entièrement digne des autres splendides ouvrages de ferronnerie qui sont un des principaux ornements de la Cathédrale. Les chiffres R. O. ⅭⅭ mêlés au dessin général signifient *Stanislas Roi* et *Catherine Opalinska.* Les deux C croisés rappellent le souvenir du cardinal Charles de Lorraine, fondateur de la Primatiale.

Nous avons examiné les caractères *communs* aux deux chapelles du transept. Il nous reste à indiquer dans chacune d'elles les objets *spéciaux* qui intéressent l'art, la science et l'histoire.

La Vierge de Bonne-Nouvelle. — La Vierge et l'Enfant Jésus en marbre de la chapelle située à la droite liturgique du transept, et connue également sous les noms de *Vierge miraculeuse* et de *Vierge de Bonne-Nouvelle,* provient de l'ancienne église collégiale Saint-Georges, et son histoire est intimement liée à celle des ducs René II et Antoine. Un recueil, du commencement du XVIIe siècle, déposé aux Archives, donne l'énumération des miracles attribués à la statue de *Notre-Dame de Bonne-Nouvelle.* Cette notice pieuse est signée de Didier Jullet; elle a été éditée en 1620, chez Jacob Garnich, à Nancy; un exemplaire sans titre existe à la Bibliothèque de Nancy. C'est là que, comme pour la dévotion à saint François de Paule, nous avons recherché et trouvé les traditions sur toutes les croyances des générations passées. Bien que les documents qu'on y rencontre ne doivent être accueillis qu'avec des réserves prudentes, il est toutefois des points sur lesquels leur autorité nous paraît suffisante pour n'être sujette à aucune critique. Ainsi, nous pouvons tenir pour certain, d'après cette relation, que la légende miraculeuse de la statue avait déjà acquis une grande réputation au commencement du XVIe siècle, vers 1525. D'après plusieurs indices, et notamment en nous rapportant aux types des deux figures de la Vierge et de l'Enfant Jésus et à l'ajustement de leurs vêtements, cette œuvre nous paraît dater de la fin du XVe siècle. Cette supposition a l'avantage de concorder avec les lettres patentes du duc Charles II qui accordaient, dès 1421, dans l'église Saint-Georges, une « chapellenie à l'autel Notre-Dame ». Quoi qu'il en soit, cette statue était une propriété de l'ancienne collégiale Saint-Georges, où elle se trouvait placée près de la porte d'entrée. C'est pour elle qu'on avait fait édifier une chapelle

spéciale, magnifiquement ornée, en souvenir de la reconnaissance que professaient pour la sainte image tous les ducs de Lorraine. Un écrivain du XVI[e] siècle[1] a rapporté le miracle dont aurait été favorisé le duc Antoine. Pendant la guerre que faisait le prince aux Rustauds, une muette entendit la Vierge miraculeuse devant laquelle elle était en prière lui enjoindre « d'aller porter parole à la ducheſſe Renée[2], de faire et ordonner « des prières et que le duc obtiendrait la victoire ; ce qui advint glorieuſement ». Tel eſt le récit de la chronique. « C'eſt depuis cette époque », dit Jullet, « que l'image de « la Vierge, venue en grande déuotion, fut parée avec belles couronnes de fleurs et « robes blanches et autres ornements par perſonnes déuotes ou pievſes, ſignamment es « veilles et jours deſdites feſtes, et bien ſovuent avec certain nombre de cierges allumés « eſdits jours, comme paroiſſent encore aujourd'hvy cinqz chandelliers dans la muraille « à l'entour de l'image, icelle ayant eſté tovjovrs enfermé avec un treilly de fer et fermée « au cadnet, le tovt aſſez gentilment travaillez. Et maintenant entretenve.... demevrante « l'ymaige deſcovuerte à la veue de tovtes ſortes de perſonnes qui déſirent la veoir. »

A cette époque, l'image miraculeuse était, en Lorraine, l'objet d'une dévotion générale. La chapelle qui la renfermait devint le rendez-vous d'une foule de pèlerins, et son autel se couvrit de présents, « offertz par les très déuotz et pievx princes et princeſſes « de Lorraine et avtres, des principavx Seignevrs et bovrgeois, tant de la ville comme « de dehort. » La réputation des miracles qui, suivant les chroniques, s'accomplissaient de jour en jour, alla en s'agrandissant. « Et ce qui rendoit ce pèlerinage plvs recom- « mandable et l'inſigne Égliſe de Saint-Georges plus famevſe, c'eſt la concvrrence « du pevple, les ſantés et gvériſons, tant corporelles comme ſpiritvelles, y receves par « les mérites de la Vierge.... » « Et pour le jovrd'hvy », ajoute Jullet, « la déuotion « du pevple, tant de la Lorraine comme des avtres pays y eſt ſi grande, qu'à peine « trois avtels au deuant de l'image pevuent ſuffire aux preſtres qui, par déuotion y « viennent ou y ſont enuoyez pour y célébrer le diuin ſacrifice de la meſſe, et n'y a « d'hevre en la journée qu'il ne ſe retrovue plvſievrs perſonnes en déuotion deuant « cette image mirifique de Notre-Dame. » Les dons précieux étaient notés sur un registre tenu par un chanoine de la Collégiale et conservé aux Archives sous ce titre : « Mémoire de ce qui a eſté donné en la chapelle collégiale de Saint-Georges. » Au nombre des donataires figurent, au premier rang, les ducs de Lorraine, et particulièrement le duc Henri, fils de Charles III, « porté d'un zèle très grand d'accroître la piété qvi

1. *La Conjonction des lettres et des armes des deux très-illustres princes lorrains, Charles, cardinal de Lorraine, et François, duc de Guise, frères,* tirée du latin de M. Nicolas Boucher (1579).

2. Il s'agit de Renée de Bourbon, épouse du duc Antoine.

CATHÉDRALE DE NANCY









Ateliers de Reproductions Artistiques. *Phototypie.* *15, Quai Voltaire, Paris*

DOCTEURS DE L'ÉGLISE PAR FLORENT DROUIN (XVIIe Siècle)
VIERGE DE BONNE-NOUVELLE (XVe Siècle, Auteur inconnu)
VIERGE DE L'ARCHICONFRÈRIE PAR CÉSAR BAYARD (XVIIIe Siècle)

« paroît jovrnellement plvs grande, à réuérer ſa ſainte image célébrée depvis peu d'années « de beaux et notables miracles,... où Notre Seigneur a voulu manifeſter ſa puiſſance, « povr rendre ladite image avtant et plvs honorée, que l'extrémité de l'Égliſe, où elle « ſe trovue près la porte, la rendoit ci-devant moins expoſée à la vue et au cœvr de « ſes oratevrs[1]. »

Suivant M. H. Lepage[2], la statue de la Vierge de Bonne-Nouvelle a été « transférée « en 1744, dans l'Église primatiale de Nancy, où on la voit encore dans une des « chapelles latérales ». Cette image miraculeuse fait d'ailleurs le sujet d'une gravure très-connue des collectionneurs[3], où René II, Philippe de Gueldre et leurs enfants sont représentés sous des costumes du XVIIIe siècle. Au-dessous de ces personnages se trouvent les vers suivants :

Nancy, que tu dois bien reſpecter cette image !
Elle eſt un ſeur ſecours pour le Païs Lorrain
Et, dès que tu lui rends un humble et juſte hommage,
Tu reſſens dans tes maux ſon pouvoir ſouverain.

De même que les costumes, les figures des personnages y ont été adaptées au goût de l'époque où cette œuvre a été gravée. Une épreuve qui figure dans la collection de M. Wiener, conservateur du Musée lorrain, ne porte point de signature. Toutefois, il est de la plus grande importance de remarquer que les changements apportés aux figures et aux vêtements laissent subsister pleinement la disposition du groupe de la Vierge et de l'Enfant Jésus, parfaitement semblable à celui de la Cathédrale; de sorte qu'il ne peut y avoir ni doute ni confusion. Cette gravure du commencement de la seconde moitié du XVIIIe siècle n'est postérieure que de quelques années à la translation de la Vierge de Bonne-Nouvelle. Nous en connaissons deux états : l'un est avant la lettre; l'autre porte, au-dessous des vers que nous avons cités, la mention suivante : « L'image miraculeuſe de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, transférée de l'égliſe « ducale de Saint-Georges de Nancy, capitale de Lorraine, dans l'Égliſe primatiale de « la même ville, le 1er novembre 1745. » Il ne saurait donc y avoir d'incertitude; une erreur eût été impossible à l'époque où la pièce a été gravée. Ce document établit avec une entière autorité que la Vierge de la Cathédrale, qui est placée dans le transept

1. JULLET (*Recueil des grâces, etc., Manuscrit des Archives*).
2. Voir *Notes et pièces justificatives publiées en 1850 sur l'insigne église Saint-Georges de Nancy*, par H. LEPAGE. (Bulletins de la Société d'Archéologie lorraine, tome Ier, page XLVIII.)
3. Cette gravure existe dans plusieurs collections, notamment dans celle du Musée lorrain et dans la collection particulière de M. Wiener.

de gauche, est, à n'en point douter, la Vierge dite de Bonne-Nouvelle, anciennement honorée par toute la population lorraine, et notamment par ses ducs, en l'église collégiale Saint-Georges, avant la réunion de ses biens à l'Église primatiale.

Au point de vue de l'art, cette œuvre de la statuaire du xve siècle est intéressante, eu égard à son époque. On doit estimer la délicatesse du travail de l'artiste dans certaines parties; notamment dans la figure de la Sainte-Vierge et dans les draperies soigneusement étagées sur ses genoux. La hauteur totale est de 1 mètre environ. Elle est en pierre. La Vierge est assise, les deux mains ramenées vers le corps. Le bras droit supporte l'Enfant Jésus, assis sur le genou du même côté; l'Enfant tenait le globe du monde dans sa main droite, qui est restée brisée. Les têtes sont finement exécutées, du moins celle de la Vierge, qui est mieux conservée que celle de l'Enfant. La face est légèrement aplatie et d'un galbe assez large, comme la plupart des figures du xve siècle. La dévotion des fidèles a couvert les vêtements d'*ex-voto* qu'il serait désirable, par un aménagement spécial, de disposer alentour. On éviterait ainsi de soustraire presque complétement aux regards les traits principaux de cette œuvre, dont le souvenir religieux est aussi précieux pour les fidèles que son ancienneté et son importance historique sont curieuses pour les savants et les artistes.

Un auteur lorrain, fort connu des érudits, M. Noël, a exprimé des doutes sur l'authenticité de cette statue [1] :

« Quant à la *Vierge de Bonne-Nouvelle* », dit-il, « deux auteurs ont tout récemment « écrit que la statue qui se trouve à la Cathédrale, au-dessus de l'autel, à gauche près « du sanctuaire, était absolument la même que celle représentée par nos gravures. Cette « statue est dite *miraculeuse;* mais ils auraient dû nous dire quand s'est opéré le miracle « qui a couvert le sein de la Vierge et mis sur sa tête et sur celle de son divin Fils « des couronnes. Quand cette statue était à Saint-Georges, elle avait le sein découvert « et représentait l'allaitement du Sauveur. »

Il y a dans les lignes qu'on vient de lire une malice de sceptique qui porte à faux, comme nous allons le montrer. Si M. Noël eût mis, dans son examen de la *Vierge de Bonne-Nouvelle,* toute l'attention que mérite une telle étude, bien des points demeurés obscurs eussent été facilement éclaircis. Le miracle, si miracle il y a, a été opéré à la suite de la Révolution. La statue avait été brisée en 1792, comme beaucoup d'autres. Les fragments en avaient été conservés et ont été rapprochés lorsque la Cathédrale a été rendue au culte. C'est sans doute aussi à cette époque que, par une pudeur exagérée

1. *Catalogue raisonné des collections lorraines, livres, manuscrits, tableaux, gravures,* de M. Noël, ancien avocat, notaire honoraire, etc., § 5225, page 697.

les formes de la poitrine ont été dissimulées sous un modelé plus effacé. On a travaillé à nouveau et altéré la surface primitive pour y figurer l'épaisseur d'une tunique qui n'existait pas. La tête de la Vierge et celle de l'Enfant ont été rattachées avec un mastic; celle de l'Enfant Jésus, qui se penchait pour l'allaitement, a été remise *de profil,* sans même que le sculpteur chargé de ce travail ait eu l'habileté de faire disparaître la trace des raccords, qui sont grossièrement apparents. La surface extérieure a été entièrement regrattée, la partie inférieure est la seule qui soit à peu près intacte. La couronne de la Vierge, qui existait *avant la Révolution,* et qui figure sur la gravure précitée, a été brisée avec la statue tout entière et est demeurée telle. Celle de l'Enfant, qui n'a jamais existé que dans l'imagination du critique, n'existe pas davantage aujourd'hui. De la malice de M. Noël il ne reste donc rien, et le seul miracle qui nous étonne, c'est qu'il n'ait pas reconnu lui même, par un examen un peu attentif de la statue, tout ce que ses défiances avaient de peu fondé.

LA COLONNETTE DE LA COLLÉGIALE SAINT-GEORGES

Au nombre des objets curieux qui figurent dans la chapelle de Bonne-Nouvelle, il convient de mentionner le support ancien d'un chandelier moderne en cuivre, qui sert aujourd'hui à brûler des cierges en l'honneur de la Sainte-Vierge. La forme, très-élégante, est celle d'une colonnette en porphyre, de l'époque de transition. « Cette « colonnette », dit le chanoine Rozières dans son inventaire, « provient de l'église « collégiale Saint-Georges. » L'affirmation du chanoine est d'ailleurs corroborée par un document qui nous donne, en même temps que la date de ce travail, le nom de son auteur. C'est encore aux Archives du département de la Meurthe que nous allons trouver quelque éclaircissement sur la provenance de cette curiosité d'art, dont l'existence est constatée dans un chapitre des comptes du cellérier de Nancy (année 1534-1535). A l'article : Dépense faite « pour parfaire le grand chandelier de cuivre de l'églife de « M. Saint-Georges, au bout de la fépulture des ducs Jehan et Nicolas », on lit : « Payé « à Manfuy, ymagier, dovze francs pour avoir fovrny, accovftré et polly une grande « pierre de jafpe qvarrée et devx avtres pierres, avffy de jafpe, qu'il a mifes et affyfes entre « les pilliers dvdit chandellier. » La pierre dite « de jaspe » est un porphyre noir très-fin. Elle était bien effectivement « qvarrée », et a été « accovftrée » suivant un plan octogonal, en rognant les angles du « qvarré ». Elle porte en son milieu une double moulure et est ornée à sa partie supérieure d'une corniche et d'un chapiteau élégant, autour desquels s'enroulent des feuilles de lierre sculptées en plein porphyre.

Le « chandellier » auquel cette colonnette était destinée, était tout de cuivre, « fondu par Jehan », prédécesseur des Chaligny; il portait « deux cornyches et deux efcvffons armoyez des armes de Monfeignevr et de Madame ». Il était, en outre, garni de deux « ventillons », sur lesquels, pour la somme de 12 gros, Hugues de la Faye (peintre du duc et auteur de la fameuse *Cène* des Cordeliers, attribuée faussement à Léonard de Vinci) avait fait des peintures; ces ventillons, œuvre du menuisier Hugues Gillet, avaient été garnis « de bois de chefne, povr que les chiens ne le pviffent gafter ». Cette précaution s'explique d'elle-même par la place qu'occupait la statue miraculeuse, à l'entrée de l'église. En 1754, la colonnette a suivi la statue, et le « chandellier » fondu, sans doute, à la Révolution, avec tant d'autres richesses de la Cathédrale, fait seul aujourd'hui défaut. Il a été remplacé par un candélabre moderne, en cuivre, où l'on s'est efforcé d'imiter le style du XVe siècle.

LES QUATRE DOCTEURS DE L'ÉGLISE

FRAGMENTS DU MAUSOLÉE DU CARDINAL DE VAUDÉMONT, PAR FLORENT DROUIN

Dans les deux chapelles du transept ont été placées, après le Concordat, quatre statues fort intéressantes, œuvres d'un même maître lorrain, l'un des Drouin; ces statues représentent quatre Docteurs de l'Église. Elles n'étaient point primitivement destinées à la Primatiale; chacune n'est, en quelque sorte, qu'un fragment isolé d'une composition d'ensemble aujourd'hui oubliée et dont les éléments ont été dispersés, le mausolée monumental du cardinal de Vaudémont, évêque de Toul et de Verdun[1], fils du prince Nicolas et d'Anne de Savoie. Ce mausolée avait été édifié par le duc de Mercœur dans l'église des Cordeliers, où la majeure partie existe encore, et Lionnois, qui le décrit[2], nous indique la disposition qu'occupaient dans cette église ces quatre œuvres très-curieuses de la Renaissance lorraine. « Le cardinal, dit Lionnois, est représenté « de grandeur naturelle, en marbre blanc, les mains jointes et à genoux sur un carreau, « devant un prie-Dieu sur lequel est un livre ouvert, dans une espèce de niche ornée « de quatre pilastres de marbre et d'ordre ionique; et, au-dessus de l'entablement, sont les « armes de Lorraine surmontées d'un chapeau de cardinal. *Plus bas,* sur des piédestaux

1. Charles, cardinal de Vaudémont, naquit au château de Nomeny le 2 avril 1559. Il fut fait cardinal par Grégoire VIII, en 1578, et élu évêque de Toul en 1580, avec dispense d'âge. Charles III, son cousin, obtint pour lui, en 1586, l'évêché de Verdun. Mais, après sept à huit mois de séjour dans cette ville, il retourna à Toul et y fonda un couvent de Capucins. Au retour d'un voyage à la cour du roi de France, son beau-frère, il fut pris d'une fièvre dont il mourut le 30 octobre 1587.

2. *Histoire des villes vieille et neuve de Nancy*, t. I, pages 118 et suivantes.

« de marbre gris veiné, sont assis les quatre Docteurs de l'Église, aussi de grandeur « naturelle et en marbre blanc, d'un travail parfait. Sous saint Augustin, le premier à « droite, et dans le panneau du piédestal, est un globe surmonté d'une croix « rayonnante, de laquelle partent des foudres sur des livres embrasés, avec cette « légende en haut : *Profligatæ hæreses...* Sous saint Grégoire est un autre globe chargé de « villes avec ces mots : *Illustrata Religio.* Sous saint Léon, une sphère armillaire et ces « mots : *Locupletata Ecclesia;* enfin sous saint Jérôme, encore un globe avec cette inscrip- « tion : *Diffusa veritas.* Le tout[1] est sculpté en bas-relief et en marbre blanc. » Au milieu des Docteurs, sous l'effigie du cardinal, était placée une table en marbre noir où se trouvait gravée une épitaphe rapportée par Lionnois; nous croyons superflu de la reproduire ici.

Nous avons dit[2] à la suite de quelles circonstances ces statues furent détournées de leur destination première et comment, après le Concordat, lors de la distribution faite des richesses du Muséum révolutionnaire, on est venu à les faire figurer dans l'Église cathédrale, où elles n'ont aucun lien logique avec tout ce qui les entoure. Il est curieux, en effet, de remarquer combien disparates sont les divers éléments de la chapelle de Bonne-Nouvelle, où des statues de l'époque de Charles III concourent à décorer un autel rocaille dont le principal ornement est un groupe en pierre du XVe siècle. Nous nous permettrons donc, dans l'intérêt de l'art lorrain et du goût public, d'exprimer le vœu que ces œuvres si intéressantes soient rendues à leur première destination, quelque regret qu'en doivent naturellement éprouver les paroissiens de l'église où l'on a pris l'habitude de les admirer.

Quel est l'auteur de ces statues? — Il semble qu'on ait tout dit sur l'auteur de ces belles statues, lorsqu'on a prononcé le nom de Drouin. Les érudits savent seuls combien ce nom, au lieu d'éclairer la question d'origine, soulève de difficultés et demande de précautions dans les attributions relatives aux sculpteurs qui appartiennent à cette famille. Nous disons *à cette famille,* car, comme l'a excellemment démontré M. Henri Lepage dans une de ses premières études sur les origines de nos artistes[3], le nombre des sculpteurs lorrains portant le nom de *Drouin* a permis, durant un siècle et demi, de faire, à l'égard de leurs œuvres, la plus étonnante confusion. Pour ne parler que du sujet qui nous préoccupe, c'est-à-dire des quatre figures du mausolée du cardinal de Vaudémont, les historiens les attribuent successivement à divers artistes du même

1. Ce mot le « tout » ne s'applique qu'aux ornements du socle. Les figures sont en ronde-bosse.
2. Voir la première partie de notre travail, chap. III.
3. *Une Famille de sculpteurs lorrains,* par M. Henri Lepage.

nom, mais dont le prénom et les âges étaient différemment rapportés, suivant l'époque où ces historiens écrivaient. Voici d'abord l'opinion de Dom Calmet [1] : « *Drouin*, « fameux sculpteur, était de Nancy. Il a fait le mausolée du cardinal Charles de Lorraine, « qui est dans l'église des Cordeliers de la même ville. On y voit les quatre Docteurs de « l'Église, qui sont de marbre blanc. Ce mausolée passe pour le plus beau qui soit à « Nancy. » Ajoutons que Dom Calmet porte sur le compte d'un seul et unique Drouin les œuvres de tous les membres d'une famille qui, pendant un siècle, n'ont cessé de concourir à la décoration des fortifications et des palais lorrains, soit comme architectes, soit comme sculpteurs. Chevrier ne connaît également qu'un *Drouin,* auquel il donne le prénom de *Nicolas*. Il lui attribue de même toutes les œuvres de sa famille, et notamment le mausolée en question. Toutefois, comme s'il avait voulu rendre son erreur plus manifeste, il fait naître ce *Nicolas Drouin* l'année même de la construction du mausolée, dont il fait d'ailleurs l'éloge dans les termes suivants : « Le tombeau qu'on « voit aux Cordeliers, du cardinal Charles de Lorraine, ouvrage *unique* dans son espèce, « passera dans tous les temps pour un chef-d'œuvre de l'art. On y admire surtout les « quatre Docteurs de l'Église qui l'environnent : ils sont de marbre blanc et de hauteur « naturelle, mais travaillés avec tant de vérité et d'expression, qu'il semble que l'artiste « a empreint sur le front de chacun d'eux le caractère qui les distingue. »

Durival a copié ses prédécesseurs. Comme eux, il n'a connu qu'un Drouin, qu'il nomme *Nicolas*. « Le mausolée du cardinal de Lorraine », dit-il, « suffirait pour l'immortaliser », et, comme Chevrier, il fait naître l'auteur prétendu de ce tombeau en 1590, l'année même où il a été commencé. Autant de biographes, autant d'erreurs. Nous venons d'en compter trois, et l'on ne peut guère espérer que Lionnois fasse exception. En effet, l'auteur de l'*Histoire de la ville vieille* perpétue la confusion de ses prédécesseurs. « Ce « mausolée », dit-il, « est du ciseau du célèbre Nicolas Drouin et digne de l'admiration des « connaisseurs [2]. » Mais, du moins, dans d'autres passages de son *Histoire,* nous révèle-t-il, quoique avec d'étranges confusions dans les attributions, les noms de divers autres *Drouin* célèbres, parmi lesquels il compte *Florent, Nicolas, Simon* ou *Siméon* et quelques autres encore, qu'il ne désigne que par leurs noms de famille. La *Biographie historique et généalogique des hommes marquants de l'ancienne province de la Lorraine* admet l'existence de deux *Drouin;* ce seraient *Florent* et *Nicolas;* et c'est à Nicolas qu'elle attribue, sans autre preuve, les quatre Docteurs du mausolée, toujours avec la même erreur dans la date de

1. Dom Calmet, *Bibl, lorr.*, t. I, coll. 336, 337.
2. Lionnois, t. I, p. 118.

naissance. La *Biographie universelle* ne reconnaît[1] qu'un seul *Drouin,* dont elle ne donne pas le prénom et qu'elle croit l'auteur « de presque tous les travaux que la ville de « Nancy fit exécuter de son vivant ». Enfin, un article de la *Nouvelle Biographie universelle*[2] indique également, sans prénom, un seul *Drouin,* dont elle annonce que l'œuvre la plus remarquable est le mausolée dont nous recherchons ici l'auteur. Le recueil donne, d'ailleurs, la mesure de son autorité, en plaçant *à Paris* le mausolée de l'ancienne église des Cordeliers.

Nous ne citons ces divers auteurs que pour bien montrer à quelles erreurs peut se trouver exposée la religion des archéologues qui, sur la simple foi de chroniqueurs lorrains non contrôlés aux sources sérieuses que fournissent les archives locales, acceptent certaines traditions, devenues légendes et romans, à mesure que s'éloignent davantage de nous les faits qui leur ont donné naissance.

Il a fallu qu'au cours de ses patientes investigations M. Lepage entreprît de jeter quelque lumière sur ce point resté obscur, comme tant d'autres, dans l'histoire de l'art local. C'est grâce à lui que la critique a cessé d'être exposée aux plus regrettables confusions. Nous ne retracerons pas les diverses étapes parcourues par notre savant archiviste avant d'élucider, au moins partiellement, cette question. Nous n'indiquerons que le résultat même de ses recherches, parce qu'à ce résultat seul est intéressée la critique dont nous nous occupons ici, et encore une autre que nous avons portée sur la statue de saint Roch, décrite antérieurement.

Onze *Drouin,* de métiers divers, sont inscrits sous différentes adresses aux rôles des habitants de Nancy de 1550-1551 et 1571 ; cinq seulement de ces onze Drouin méritent mention dans notre examen.

1° Les deux *Florent Drouin,* architectes et sculpteurs ; 2° *Jessé Drouin,* sculpteur et architecte ; 3° *Siméon Drouin,* sculpteur ; 4° *Jean Drouin,* de Toul, sculpteur. De ces cinq artistes, — qui, sans appartenir absolument à la même génération, ont cependant vécu presque simultanément, du moins pour les quatre premiers, comme on peut le prouver, — quel est celui que l'on doit considérer comme ayant mérité le premier rang ? Quel est l'auteur du mausolée des Cordeliers ? Nous n'avons aucun titre qui l'établisse d'une façon certaine, et nous ne pouvons le présumer qu'en recherchant par le libellé plus ou moins explicite des comptes généraux, quel est, entre tous ces sculpteurs homonymes, celui dont le talent peut être jugé le plus digne d'une telle commande. La distinction ne doit être faite entre eux qu'en se rapportant soit aux titres et qualifications jointes à

1. Tome XI, page 322.
2. Tome XIV, coll. 799.

leurs noms, soit à la fréquence des œuvres produites, soit enfin à l'importance des sommes reçues.

Nos Archives nous révèlent, par ordre de date, deux Florent Drouin vivant à la même époque et désignés sous les noms de « maître *Fleurent* Drouin, sculpteur, né en 1580, « rue du Haut-Bourget », et « maître *Fleurent* Drouin, logé rue Narxon ». Il est impossible de supposer que ces deux désignations s'appliquent au même artiste, car tous deux figurent simultanément sur un procès-verbal d'expertise daté du 28 décembre 1581 et relatif aux travaux du pont de Pont-à-Mousson. L'un est indiqué sous le nom de « *maître Florent Drouin maſſon* », l'autre sous le nom de « *Florent* Drouin LE VIEIL, aultre « maſſon ». Il y a donc eu simultanément deux *Drouin*, maçons, c'est-à-dire architectes, et du même prénom de *Florent*. Tous deux ont eu une situation que l'on appellerait aujourd'hui officielle, et ont figuré concurremment sur les comptes de dépenses des ducs. Voilà un premier renseignement acquis. Mais, tandis que Drouin *le vieil* est désigné par la simple mention : « maſſon à Nancy », maître Florent Drouin *le jeune* y est indiqué par celle de « maître maſſon du duché de Lorraine » ou celle de « ſculpteur ». La supériorité de son talent et surtout sa spécialité de sculpteur peut donc être considérée comme déjà mise en lumière par cette mention. Une recherche plus approfondie a amené, il est vrai, M. Lepage à reconnaître (contrairement à un premier avis exprimé par lui dans sa *Notice sur une famille de sculpteurs lorrains*) que « les deux personnages « qui portèrent les noms de Florent Drouin ont été, l'un et l'autre, *architectes* et *sculpteurs,* « et qu'ils sont morts à peu d'années d'intervalle : l'aîné ou *le vieil* à la fin de 1608; « l'autre en 1612. » Mais, en admettant même qu'ils aient été, comme le dit M. Lepage, sculpteurs tous deux, les mentions précédentes et le titre constant de *sculpteur* attribué à celui de la rue du Haut-Bourget indiquent assez la supériorité d'estime qui lui était accordée.

Si l'on n'avait donc qu'à distinguer entre les deux *Florent* Drouin, l'incertitude sur l'auteur présumé du mausolée de Vaudémont se trouverait assez facilement levée à l'aide des documents signalés par M. Lepage, qui établissent que, des deux *Florent* Drouin, l'un était principalement architecte (c'était *le vieux*), qui a vécu environ de 1520 à 1609; l'autre principalement sculpteur (c'était *le jeune*), qui a vécu environ de 1540 à 1612. Entre ces deux *Florent,* l'hésitation ne serait guère possible. Mais il nous reste à juger le différend entre *Florent le jeune* (Florent *le vieil* étant mis hors cause) et les autres Drouin. Cet examen, tout compliqué qu'il paraisse, devient assez simple si l'on reconnaît

1. Reg. coté B, 7476.

d'abord que l'un des cinq, *Jessé* Drouin, sculpteur, dont le nom figure pour la première fois dans les comptes des trésoriers généraux à la date de 1578, n'est mentionné nullement dans nos Archives, de 1578 à 1610; ce qui indiquerait une longue absence du pays, à l'époque même (1590) où fut construit le mausolée. A ces deux dates, son nom, qui n'apparaît qu'en passant, est-il du moins cité à propos d'une œuvre importante? Non, il s'agit simplement de sculpter « une des portes de la neuve écurie « de la Carrière [1] » ou de « dépofer ung oratoire de pierre, de marbre ou de couleur, du « commandement de madame la ducheffe, qu'eftoit en fon cabinet ». Quatorze ans après, à la date du 25 juillet 1624, le nom de *Jessé* Drouin reparaît aux archives de la Cathédrale de Toul. Cette fois, il est appelé à « refaire l'autel de Notre-Dame au pied d'argent [2] ». Voilà les seuls états de service connus de cet artiste : il n'est point sculpteur des ducs; il n'a point de situation officielle. Évidemment ce n'est point là le Drouin dont toute la Lorraine a gardé le souvenir.

La vie et les œuvres de *Jean* Drouin, de Toul, demeurent encore plus obscures que celles de *Jessé*. Son existence, comme sculpteur, n'est que vaguement révélée par une pièce datée de 1633 et empruntée, comme pour son précédent homonyme, aux archives de la Cathédrale de Toul. Assurément, ni l'un ni l'autre de ces artistes ne peuvent être pris pour le grand Drouin, dont la mémoire était demeurée célèbre à Nancy cent cinquante ans après sa mort.

Il ne reste plus en présence, par conséquent, que *Florent* Drouin *le jeune* et *Siméon* Drouin, le dernier, et non le moins important de ces artistes, dont nous allons dire quelques mots.

Siméon Drouin a travaillé en Lorraine, au moins depuis 1608 jusqu'en 1647 ou 1649, dates assignées à sa mort par Durival et Chevrier. Il est probable que c'est à lui qu'on doit appliquer la date de naissance 1590, attribuée par Dom Calmet et ses plagiaires à un certain *Nicolas* Drouin dont nos Archives ne fournissent aucune trace. Le personnage est vrai, mais le prénom est faux. Avec juste raison, et sans trop d'irrévérence à l'égard d'auteurs dont les inexactitudes sont connues de tous, M. Lepage a révoqué en doute l'existence de ce *Nicolas* Drouin, et nous ne craignons pas de faire comme lui, jugeant impossible qu'un Drouin nommé *Nicolas*, s'il eût été aussi célèbre que le prétendent ses admirateurs, n'eût laissé de son passage aucune trace dans les comptes publics.

D'autre part, les documents abondent sur *Siméon· Drouin*. La carrière de cet artiste est marquée par diverses œuvres importantes dont nous indiquons ici les dates :

1. *Une famille de sculpteurs lorrains*, H. Lepage, p. 84.
2. *Journal de la Société d'Archéologie*, décembre 1853.

1616. Quatorze statues du Parterre[1]. — 1630. Autel d'Haraucourt dans l'église des Carmes[2]. — 1631. Statues pour le monument de la ville de Nancy à Bon-Secours[3]. — 1632. Parachèvement de la Chapelle ducale[4]. — 1633. Figures qui décoraient le mausolée de Georges-African de Bassompierre[5]. Ces indications démontrent suffisamment que *Siméon* Drouin a dû être justement célèbre à son époque et que sa réputation, comme sculpteur, a pu, sinon surpasser, du moins égaler celle de Florent *le jeune*. A défaut d'autre témoignage, nous aurions encore l'attestation des ducs Henri II et Charles IV. Le premier, dès l'année 1623, accordait à Siméon une pension de 400 francs, en reconnaissance et « conſéquence de ſes honneſtes comportemens et de la grande expérience qu'il a eue de « l'art de la ſculpture », à la condition qu'il résiderait dans le pays de Nancy. Cette pension donna même lieu à des difficultés de paiement entre l'artiste et les gruyers ; mais ces difficultés furent, chaque fois, tranchées par de nouvelles libéralités de la part de Charles IV, successeur de Henri II, qui confirma la même faveur à Siméon « Drouin, en déſirant de luy teſmoigner l'eſtime qu'il faiſoit de ceux qui excellent en « ceſt art (de la sculpture) et qui ont *attaint la perfection comme luy* ».

Une requête de la *veuve* de César Foulon, autre sculpteur, datée de 1644 et revêtue de la signature de Siméon Drouin, atteste qu'il vivait encore en cette année. Chevrier et Durival placent sa mort en 1649 ; les auteurs modernes, en 1647. — Une mention du registre des comptes de 1645 et des années suivantes, mention qui se renouvelle annuellement, porte, à partir de 1652 : « Suivant le deſſin fait par *défunt* le ſieur Siméon Drouin. » L'année de sa mort est donc 1651 ou 1652.

En résumé, l'examen précédent établit que deux des artistes qui ont porté le nom de Drouin méritent seuls la renommée de grands sculpteurs. Entre ces deux artistes, la répartition des œuvres qui ont mérité l'attention est rendue facile par la comparaison des dates assignées à leurs productions. Toutes les sculptures notables et postérieures à 1612, qui sont reconnues pour être d'un Drouin célèbre, sont forcément de *Siméon*. Toutes les sculptures antérieures ne sont pas nécessairement de *Florent*. L'hésitation ne peut se produire qu'à l'égard de celles dont la date est comprise dans les douze premières années du XVIIe siècle. Mais, pour celles-ci, il est nécessaire de remarquer que *Siméon*, né vers 1590, n'avait pu très-probablement acquérir un talent digne d'être comparé à celui de *Florent* avant l'âge de 25 ans, c'est-à-dire avant 1615. Cette importante observation,

1. Liasse cotée B, 1,306.
2. H. Lepage, *Notice sur une famille de sculpteurs lorrains*, p. 73, et Lionnois, t. II, p. 385.
3. Lepage, *Notice sur une famille de sculpteurs lorrains*, p. 66 et suivantes.
4. Archives, B, 8,822.
5. Lionnois, t. II, p. 294.

qui n'a jamais été faite, croyons-nous, se trouve, d'ailleurs, justement appuyée par un état de comptes où l'on rencontre à la fois, pour un même travail, le nom des deux artistes *Florent* et *Siméon,* à côté d'un de leurs émules, Jean Richier. Ce document, dont l'intérêt paraît avoir échappé à M. H. Lepage, est une quittance datée de 1608, où nous acquérons la certitude que *Florent* et *Siméon* exécutaient, la même année, divers ouvrages commandés à l'occasion de la pompe funèbre du duc Charles III. Parmi les acquits, figure, comme nous l'avons dit, le nom de Jean Richier. Or, il est intéressant de faire observer que ces projets de décoration sont tout à fait secondaires parmi ceux que les sculpteurs officiels étaient appelés à exécuter pour le compte des ducs, et l'infériorité relative de ce travail explique seule que *Florent* et *Siméon* aient pu, à cette date, travailler côte à côte, dans un même chantier. Vienne une commande importante, — et nous allons la voir se produire la même année, — *Siméon,* trop novice, se trouvera éliminé de la liste et cédera la place à *Florent le jeune.* Pourquoi, en effet, si les deux Drouin avaient, en 1608, des titres égaux, *Florent* Drouin et Jean Richier auraient-ils été seuls, et à l'exclusion de *Siméon,* admis à concourir dans le marché proposé pour l'exécution du grand cavalier saint Georges qui figure, à Nancy, sur la porte de ce nom? N'est-ce pas la preuve la plus évidente que Siméon, bien que déjà payé par les ducs en 1608, n'était encore qu'insuffisamment versé dans son art pour se mesurer avec Florent *le jeune?* et n'est-on pas autorisé par là à considérer comme très-probable l'hypothèse, émise avec réserve par M. H. Lepage, suivant laquelle le sculpteur *Siméon,* âgé de 18 ans en 1608, n'aurait été que le fils de *Florent?* Huit années, en effet, s'écoulèrent encore avant que le duc Henri II consacrât définitivement la réputation de *Siméon* Drouin en lui confiant l'exécution des figures du *Parterre.* Ajoutons qu'à cette date, *Florent le jeune* était mort.

Toute cette discussion n'a eu qu'un but : montrer que le seul artiste du nom de Drouin auquel il soit possible d'attribuer le mausolée du cardinal de Vaudémont, est sans aucun doute *Florent* Drouin. Les remarques précédentes changent cette hypothèse en certitude. Les statues, au nombre de cinq, qui concouraient à l'ensemble du mausolée, ont été exécutées pendant les dernières années du XVIe siècle, de 1590 à 1600. Nous venons d'établir que *Siméon* était notablement inférieur à *Florent* en 1608, que pouvait-il être, *à fortiori,* près de vingt ans auparavant? Pour nous, il n'y a donc point de doute; l'auteur des quatre *Docteurs* de l'Église qui décorent aujourd'hui la Cathédrale de Nancy est *Florent* Drouin *le jeune,* « ſculpteur de Monſeigneur », « maiſtre maſſon du duché de « Lorraine », mort en 1612.

Comme conclusion de cette discussion, nous profiterons ici de l'occasion qui se

présente pour donner la liste, fort restreinte, des productions connues encore aujourd'hui de ces artistes. Leurs œuvres, autrefois très-nombreuses, sont devenues, de nos jours, extrêmement rares; voici les seules qui subsistent encore :

1° *Florent Drouin.* — 1582. Cène des Cordeliers (au Musée lorrain[1]). — 1589. Monument du cardinal de Vaudémont (église des Cordeliers et Cathédrale[2]). — 1596. Ornements de la seconde porte Notre-Dame[3]. — 1608. Statue de saint Georges sur la porte de ce nom[4].

2° *Siméon Drouin.* — 1631. Fragments de l'ex-voto de Bon-Secours[5] (Cathédrale[6] et Musée lorrain). — 1632. Dôme de la Chapelle ducale[7].

L'œuvre tronquée de *Florent* Drouin, toute belle qu'elle est dans la Cathédrale, ne nous semble, à vrai dire, mériter qu'incomplétement les éloges exagérés des historiens qui s'en sont successivement occupés. Autant nous jugeons important de rechercher, sur chaque chose étudiée, la vérité historique, autant nous nous appliquons à éviter ce sentiment d'admiration un peu banale que nous remarquons volontiers chez les chroniqueurs ou les panégyristes d'une province ou d'une ville, disposés à exalter tout ce qui est production de leur pays. Aussi n'hésitons-nous pas à signaler, dans les quatre figures que nous étudions, un défaut de souplesse et une inégalité de facture entre les différentes parties, assez étonnants chez un sculpteur de la fin du XVI[e] siècle. C'est en vain qu'on chercherait, dans les *Docteurs* du mausolée de Vaudémont, la noblesse, la puissance ou la fierté de certaines œuvres italiennes. Le génie de Drouin ne prend qu'un essor modeste; aussi ajouterons-nous qu'il est toujours sûr de lui-même. Son ciseau n'est nullement audacieux; c'est à peine s'il s'astreint au modelé délicat qu'exigent les têtes et les mains; on voit que ce soin lui pèse et qu'il est heureux de s'en affranchir dans le rendu des étoffes. Tous ces caractères sont encore plus saillants dans le personnage du cardinal lui-même que dans les figures détachées des *Docteurs*. Le prélat est, en effet, revêtu d'un manteau dont les plis matelassés n'ont ni la souplesse, ni l'éclat du velours. Les mains, peu adroitement reliées au corps, ne dénotent qu'une science bien imparfaite de l'anatomie. Il y a, dans l'exécution, une insouciance du détail, un dédain de l'élégance qui frappent le regard. Mais, à côté de ces défauts évidents, il faut

1. Lionnois, t. I, p. 237-238.
2. *Idem*, t. I, p. 118.
3. *Biographie historique et généalogique des hommes marquants de l'ancienne province lorraine*, art. *Drouin.*
4. Archives départementales, B, 1,608. — *Biographie historique*, art. *Drouin.*
5. *Notice* de M. H. Lepage, p. 71.
6. Nous avons décrit et apprécié plus haut le *saint Roch*, de Siméon Drouin, qui figure dans la seconde chapelle du bas côté de gauche, et qui est un débris de cet *ex-voto.*
7. Comptes du receveur du domaine du comte de Salm, pour l'année 1632. Archives, B, 8,822.

reconnaître que l'artiste possède de précieuses qualités : un goût sobre, une distinction imposante, un sentiment religieux sévère, une composition simple et ample qui vise et atteint la grandeur, sans s'élever jusqu'au sublime. Il ne faut chercher dans les personnages de Florent Drouin ni la profondeur, ni la fierté de l'art qui a inspiré le *Mosè* ou *Il pensiero* de Michel-Ange; mais on y découvre déjà une sérénité tranquille et suffisamment majestueuse pour expliquer la légitime admiration des contemporains de l'artiste. Par ses défauts mêmes, le génie de *Florent* Drouin s'adaptait convenablement aux exigences de la statuaire monumentale. Ses œuvres ont dû être certainement très-estimées des Lorrains du XVIIe siècle, parce qu'elles satisfaisaient amplement au but du prince qui les commandait et de l'artiste qui les exécutait. *Florent* est, par-dessus tout, sévère et simple, indifférent à ce que les modernes appellent *l'effet du morceau;* il attache peu d'importance à l'étude des détails, mais rachète ces côtés défectueux de son art par la virilité de la conception et par un large sentiment de l'ensemble.

Siméon Drouin, autant qu'on peut, sans présomption, porter un jugement sur les quelques vestiges qui nous restent de ses productions, paraît avoir été plus élégant que *Florent;* ses figures religieuses, les seules sur lesquelles nous puissions augurer des tendances générales de son talent, c'est-à-dire le *saint Roch* de la Cathédrale et les *Anges* du dôme de la Chapelle ducale, nous permettent de croire qu'au contact de l'art italien, il s'était surtout appliqué à atténuer la rigidité excessive qu'on pouvait justement reprocher au ciseau de Florent. Il y a eu, de l'un à l'autre, un progrès sensible dans la grâce, la souplesse, l'élégance et la facilité de l'exécution. Mais il est expédient de se souvenir que le nombre de leurs œuvres qui nous ont été conservées est malheureusement beaucoup trop restreint pour qu'on puisse, avec quelque autorité, formuler une critique définitive sur leur mérite.

LE CHRIST *AU SACRÉ-CŒUR*

La chapelle de droite du transept est, en tout, semblable à celle de gauche. Elle contient deux des *Docteurs* de Florent Drouin. La seule curiosité nouvelle qu'elle offre à l'attention des visiteurs, est la figure du Christ du contre-retable. Cette toile est due au pinceau de Girardet, très-estimé des amateurs de peinture lorraine[1]; c'est assurément l'un des meilleurs tableaux de cet artiste, et lui-même devait lui attribuer une valeur particulière,

1. Jean Girardet, disent ses biographes, est né à Lunéville le 13 décembre 1709 et mort le 28 septembre 1778. Il avait fait de fortes études pour embrasser l'état ecclésiastique. Il était très-versé dans la philosophie, le droit, la science historique. Élève de Claude Charles, il alla se perfectionner en Italie, où il resta huit années, après lesquelles il revint en Lorraine. Il fit de nombreux tableaux à l'occasion du mariage du duc François III avec Marie-Thérèse,

car il a donné lieu à de nombreuses copies qui se retrouvent assez fréquemment dans les églises de la région. Ces copies, faites par de médiocres élèves, n'ont, en général, qu'une valeur insignifiante. Nous pouvons citer comme exemples celles qui figurent à l'église Saint-Sébastien, de Nancy, et à l'église Saint-Jacques, de Lunéville. L'original de la Cathédrale est traité avec une grande délicatesse. Le coloris en est à la fois souple, profond et transparent. L'artiste a maintenu les carnations de la tête et les mains du Christ, ainsi que le modelé des têtes d'anges, dans une demi-teinte harmonieuse et réservée qui donne à cette œuvre un grand charme. Là encore toutes les figures accessoires sont, suivant la pratique familière de l'école, illuminées d'un reflet rougeâtre que nous retrouvons dans toutes les productions de cette époque[1].

Sculptures du transept. — Pour terminer avec la décoration du transept, mentionnons les sculptures des tympans, au-dessus des hautes arcades ouvrant passage sur les sacristies.

A gauche, deux anges tenant des couronnes; à droite, deux autres anges offrant des guirlandes de fleurs; vis-à-vis et de chaque côté, des anges sont représentés en adoration.

Les pendentifs sont également ornés d'anges, mais sans attributs symboliques.

Ces figures, dues au ciseau de Menuet[2], présentent le caractère général des décorations sculpturales du monument dont nous avons eu occasion de parler dans la description de la nef principale. Nous croyons inutile d'y revenir.

archiduchesse d'Autriche. Après cette solennité, il alla à Commercy auprès de la princesse douairière Élisabeth-Charlotte d'Orléans, qui l'occupa jusqu'à sa mort. Il travailla beaucoup à Lunéville, à Nancy, à Metz. Ses œuvres connues sont fort nombreuses. Stanislas en avait fait son peintre ordinaire, en 1756. Sa mort causa d'unanimes regrets à tous ceux qui appréciaient non-seulement son talent d'artiste, mais sa charité et son désintéressement.

1. Pour les détails historiques relatifs à l'envoi, dans la Cathédrale de Nancy, des *Docteurs* de Drouin et du *Christ* de Girardet, voir, p. 111, la première partie de notre travail.

2. L'abbé Laflize, p. 41. — L'abbé Guillaume, p. 26.



CHAPITRE III

COUPOLE — CHŒUR — ABSIDE — SACRISTIES

LA COUPOLE DE CLAUDE JACQUART



ONTRAIREMENT au premier projet de Mansart, qui le reculait jusque dans l'abside, le maître-autel est placé à l'entrée du chœur, sous une vaste coupole entièrement revêtue de peintures à fresque. Ce sont ces peintures que nous allons maintenant étudier. Nous avons dit, dans un chapitre précédent, que la crainte d'être entraîné à des dépenses excessives avait déterminé l'adoption de la coupole, de préférence à un dôme. Ce dôme, primitivement projeté, devait être surélevé conformément à celui de Saint-Pierre de Rome, couronné d'une lanterne et éclairé dans son pourtour par des baies rectangulaires. C'eût été parfaitement en harmonie avec le caractère du plan et de la façade de l'édifice. On s'arrêta malheureusement au projet le moins dispendieux, et les auteurs de cette résolution ne s'aperçurent point qu'en supprimant le couronnement de l'édifice, ils altéraient sensiblement sa beauté. La Cathédrale fut ainsi condamnée à porter perpétuellement la marque d'une économie mal avisée.

Historique de la peinture. — Une fois la faute résolue, l'établissement de la couverture

donna lieu à plusieurs projets. On s'arrêta pour la coupole aux dimensions actuelles qui sont les suivantes : le diamètre mesure 15^{m},60; la hauteur au-dessus du plan des naissances est de 7^{m},80. La peinture de cette voûte profonde, à laquelle il ne manque qu'une chose pour intéresser les yeux, la lumière, fut confiée à Claude Jacquart. « C'eſt », dit un document de l'époque, « le ſieur Jacquart, peintre de S. A. R., qui a exécuté et « entièrement achevé l'ouvrage de cette peinture, ſuivant le deſſeing par lui dreſſé et « agréé, dont le détail eſt donné à l'article 35 de l'état précédent[1]. » Élève de Cl. Charles, il se mit vaillamment à l'œuvre, dès que les constructeurs eurent achevé leurs échafaudages. L'artiste composa d'abord, en très - petites proportions, une esquisse qui est conservée à la Cathédrale; c'est celle qui figure dans la sacristie du Chapitre. Nous l'avons entièrement reproduite dans la planche jointe à notre travail. L'effet de ce premier essai fut sans doute jugé insuffisant, car Jacquart en exécuta un second, de la hauteur de dix pieds, « tant pour la calotte que pour les angles[2] ». Ces indications sommaires furent envoyées à Paris pour y être « examinées » et « agréées ». L'examen leur fut favorable et, dès le printemps de l'année 1723, le courageux dessinateur mit la première main aux préparations définitives. C'est lui-même qui va nous tenir au courant des moyens qu'il employait et des difficultés qu'il avait à vaincre pour mener son œuvre à bonne fin. La lutte de Jacquart contre l'adversité est l'une des plus belles pages de l'histoire de l'art lorrain.

« L'esquisse coloriée que je fais, écrivait-il, a près de douze pieds de hauteur. J'étudie « toutes les parties séparément les unes des autres, pour me guider, tant dans l'ensemble « que dans le coloris, et donner à l'ouvrage une harmonie aussi parfaite que possible. « Il faut, en outre, faire les cartons de même grandeur que l'ouvrage lui-même, le « dessiner avec exactitude, en colorier à la détrempe les parties principales et les mettre « en place pour juger depuis le rez-de-chaussée de l'effet produit à distance. » Ces quelques lignes montrent avec quelle conscience, quel amour de l'art et quel oubli des

1. Archives départementales, état 1722. Voir art. 32-35.

2. *Requête du ſieur Jacquart à Son Alteſſe Royale, pour être dédommagé de ſes frais d'études.* (Archives de la Primatiale.) Claude Jacquart est né à Nancy, rue Saint-Dizier. Lauréat de l'Académie de Saint-Luc, à Rome, il fut nommé héraut d'armes par Léopold et employa son talent remarquable à peindre un grand nombre de tableaux, parmi lesquels se placent au premier rang, outre la coupole que nous étudions, les batailles de Charles V, duc de Lorraine. Nous connaissons encore un certain nombre de ses œuvres possédées par de riches particuliers de Nancy ou par des couvents du diocèse. Il est mort dans sa ville natale, le 8 juillet 1736, ce qui détruit suffisamment la légende qui voudrait qu'une appréciation trop sévère portée par la duchesse de Lorraine sur sa coupole, l'eût fait se précipiter du haut de ses échafaudages. — Il s'est livré à la gravure. On connaît de lui plusieurs planches sur le *Temple de l'hymen* et les *Catafalques du duc Léopold.* (V. D. Calmet, *Notice;* Lionnois, t. III, p. 167; *Archives de Nancy, passim;* Archives départementales, inv. B, 1583, 1599, 1609, etc.; *Journal de la Société d'Archéologie,* t. V, p. 50, *la Coupole de la Cathédrale de Nancy,* par M. H. Lepage.)

CATHÉDRALE DE NANCY.



FRAGMENT DE LA COUPOLE

fatigues travaillaient les artistes d'une époque où, déjà, la décadence se faisait-sentir, et qui n'est cependant guère éloignée de nous que d'un peu plus d'un siècle. On peut, en effet, s'imaginer combien pouvaient être pénibles ces montées et ces descentes nécessaires pour apprécier les résultats du premier jet. Malgré de telles difficultés, la persévérance de l'artiste n'eut d'égale que son désintéressement.

Jacquart, le plus méritant de tous les peintres lorrains après le paysagiste Claude, auquel nous ne songeons nullement à le comparer, fut celui qui connut le moins la subvention officielle. Ses productions doivent inspirer un véritable respect à ses concitoyens, non-seulement parce que, entre toutes les œuvres de même genre exécutées à la cour de Léopold, elles se distinguent par la noblesse du style et la puissance de l'exécution, mais aussi parce que la sympathie des hommes de goût se tourne volontiers vers les artistes convaincus et hardis dont le talent a été plutôt surexcité que découragé par le manque de ressources. En effet, ce qui est particulièrement remarquable, dans la carrière de Jacquart, c'est l'amour de son art, poussé jusqu'à l'entier oubli de lui-même, jusqu'au sacrifice de sa santé et de ses forces. Tous les documents que nous possédons sur sa vie nous donnent une haute estime de sa fermeté d'âme. Au bout d'un an d'efforts, après avoir « fourny toutes les couleurs et autres chofes néceffaires, payé de fes deniers « les maffons qui avoient enduit et les maneuvres qui avoient fait le mortier et changé « fouvent fes échaffaux », Jacquart, sans argent et sans crédit pour travailler davantage, eut une grande angoisse ; son œuvre, forcément interrompue faute de ressources, menaçait de demeurer inachevée. C'est alors qu'il tourna ses espérances vers le duc, auquel il adressa une touchante supplique. Léopold renvoya le solliciteur à l'abbé Dumolard, économe de la Primatiale, qui ne disposait malheureusement que de fort peu de fonds et qui remboursa cependant sur ces premières avances une somme de 1,200 livres, mais ne laissa point espérer au peintre qu'il pût jamais lui en fournir plus de 2,000. Ce premier à-compte était tout à fait insuffisant pour solder l'entrepreneur de ses frais et déboursés. Jacquart, après de nouvelles instances, reçut encore 300 livres, le 13 novembre 1724, sur la cassette particulière du prince. Dédommagé d'une façon fort imparfaite, le pauvre artiste, plein de tristesse, formula une requête écrite, où il représentait au roi « que l'argent receu par lui jufqu'à préfent ne fuffifoit pas pour « les frais qu'il avoit faits, fans comprendre fes peines ; qu'il avoit la moitié de ladite « calotte à faire à frefque, et les quatre angles à l'huile, l'impreffion defquels coûteroit « plus de quatre cents livres, fans les couleurs et les peines pour l'exécution ; c'eft « pourquoi il fupplioit très-humblement Son Alteffe Royale qu'elle eût la bonté de lui « faire dellivrer l'argent néceffaire pour continüer ledit ouvrage, en faire les avances,

« les études et l'aider à fubfifter pendant l'hyver qu'il y fera occupé, et il redoubleroit « fes vœux au ciel pour la confervation du règne de Sa Royale Alteffe. »

Ces plaintes touchèrent-elles Léopold? On peut le croire dans une certaine mesure; mais les finances ducales étaient alors fort restreintes. C'est pourquoi la misérable bourse du peintre pensionnaire dut, pour une forte part, payer elle-même les frais principaux de ses études. Le détail qu'il nous a donné de ces dépenses explique que son désintéressement ait pu être, non moins que son talent, un juste titre d'estime aux yeux de ses contemporains, qui le virent lutter sans relâche, par amour de son art, contre les obstacles de la mauvaise fortune et accepter virilement les exigences de son entreprise. Ce fut, en effet, en pleine connaissance de ses ennuis futurs qu'il entreprit ce travail gigantesque. « Les cartons me coûteront beaucoup », écrivait-il, « d'autant qu'il me faut avoir presque constamment en présence un modèle à qui je « donne 50 sols par jour. » Ce trait pourrait servir de leçon à nos artistes modernes, trop fréquemment disposés, par considération des sacrifices de temps, de peine et d'argent qu'impose la grande peinture, à abandonner les études sérieuses de la figure pour s'adonner à la pratique beaucoup moins coûteuse du paysage. Les soins de Jacquart se portaient d'ailleurs aussi bien sur les préparatifs matériels de l'exécution que sur la sévère entente du sujet : « Pour faire une bonne fresque, écrivait-il, il ne faut enduire « que ce qui peut être peint dans la journée; ce qui, avec la fourniture de la chaux et « du sable, exige la présence continuelle d'un maçon à côté du peintre. Avant d'appliquer « la peinture sur les pendentifs, et afin de la soustraire à l'action de la pierre, il est « indispensable d'enlever le mortier des joints, de le remplacer par un bon mastic[1], « et de donner au moins quatre couches d'une couleur à teinte claire. » On voit de quelles précautions s'entourait l'artiste dans la mise en œuvre de ses fresques; précautions qui pourtant devaient demeurer insuffisantes, puisque l'action du temps, combinée avec celle de la teinte claire (ocre rouge), a triomphé de la prévoyance du peintre.

Jacquart, si stoïque dans sa pauvreté, ne se faisait guère d'illusion sur le temps nécessaire pour mener à bonne fin une telle entreprise. « Il faudra trois années », disait-il, « pour faire le travail comme je me propofe de le faire : deux étés pleins pour « le dôme, huit mois, pour les pendentifs, fans compter le temps d'hyver que j'emploierai « à étudier la manière de rendre l'ouvrage plus parfait, car les plus petites figures

1. Le mastic dont se servait Jacquart était composé comme suit :
« 23 pots et demi d'huile,
« 195 livres de céruse,
« 70 livres de poix blanche,
« le tout pour 151 livres. »

« feront deux fois plus grandes que nature et les plus grandes auront, quoique affifes, « près de feize pieds de hauteur. » Voici en outre quelques détails qui permettent de concevoir comment le peintre avait ordonné son œuvre, avant de reporter ses cartons sur la fresque. « Le dessin », écrivait-il, « représentera la gloire céleste, dont le sujet « principal est la Sainte-Trinité. L'Esprit-Saint, sous la forme de la colombe, éclairera « tout l'ouvrage; Dieu le Père et Dieu le fils seront assis sur des nuées et environnés « d'anges. Au-dessous, la sainte Vierge assise, présentant à la Trinité saint Sigisbert, « dont le corps reposera dans l'église, et saint Charles Borromée, patron du primat « fondateur. Entre ces deux groupes seront saint Jean-Baptiste; ensuite saint « Étienne et d'autres martyrs. Viendra l'Ancien Testament, figuré par Adam et Ève, les « patriarches, les prophètes, les sacrificateurs jusqu'à Moïse et Aaron. Le Nouveau « Testament sera représenté par saint Pierre, saint Paul, et les autres apôtres; dans « un groupe, par quatre Docteurs de l'Église, les saints Athanase, Grégoire le Grand, « Jérôme et Ambroise. Les vides laissés par ces principaux groupes seront remplis « par plusieurs saints martyrs et confesseurs et par des anges de différentes grandeurs « et portant, les uns, des palmes pour les martyrs et, les autres, des couronnes pour « les vierges. » « Dans les pendentifs, qui ont 39 pieds de longueur et plus de 22 de « hauteur, seront représentés les quatre évangélistes avec leurs attributs et d'autres « sujets analogues pour remplir la superficie. »

Le premier projet de *Gloire* sur la coupole tel qu'il vient d'être décrit par Jacquart lui-même, a servi de cadre général à cette vaste composition, que nous voyons encore aujourd'hui, et dont la surface, en y comprenant les arcs-doubleaux, n'occupe pas moins de deux cents mètres carrés. Mais, au cours de l'exécution, la pensée de l'artiste s'est quelquefois modifiée. Toutefois, les différences principales qui peuvent être signalées entre l'esquisse et la fresque ne sont que des différences de détail; le plan est resté le même. La grande figure du Père éternel, rayonnant dans sa gloire au-dessus du Saint-Esprit, forme le centre du sujet. Au-dessous, le Christ apparaît tenant la croix dont des anges supportent la tête et les bras. A droite, en faisant face au maître-autel, est la figure de la Vierge, soutenue par des anges. A ses pieds sont saint Jean-Baptiste, saint Michel et saint Sigisbert. Puis viennent se grouper, autour de ces grandes figures principales, des personnages de l'Ancien et du Nouveau Testament, dans l'ordre où le peintre avait, dès le début, l'intention de les disposer. Derrière Adam et Ève sont représentés plusieurs patriarches, jusqu'à Noé, dont la figure, placée auprès de l'arche, tient élevé le rameau d'olivier; à côté, Abraham et Melchisédech; en face se trouvent les figures de Moïse (qu'on reconnaît aux tables de la loi), de Job, de Tobie et de David

jouant de la harpe. A la droite de David est Judas Machabée et, au-dessus, le prophète Élie, enlevé dans les nuages. Le Nouveau Testament est représenté par la suite de plusieurs groupes figurant les apôtres, les martyrs, les docteurs, parmi lesquels on distingue un pape et plusieurs évêques; puis, à la suite de saint Sigisbert, les justes, les vierges martyres et les vierges sages, portant leur lampe remplie d'huile.

Nous avons dit à quelles vicissitudes fut soumise l'inspiration de Jacquart, contrariée dans son élan par une extrême pénurie. Malgré ses suppliques à l'abbé Dumolard, malgré ses requêtes au duc, il ne semble pas que son génie ait jamais eu, pendant le temps assez long qu'il consacra à ce travail, de bien franches coudées. La dernière instance qu'il fit, et dont nous avons, en très-grande partie, rapporté les termes, lui valut, en 1724, un nouvel *à-compte* de 300 livres, puis un second, de 500 livres. Mais les ressources des bailleurs de fonds n'allèrent pas plus loin, et ce fut *avec ses propres ressources* que Jacquart dut achever sa coupole, terminée seulement en 1725. Si l'argent lui faisait défaut, du moins les encouragements de ses confrères les artistes français et étrangers ne lui manquaient point, et c'est avec quelque fierté qu'il écrivait au roi Stanislas : « L'auteur de cette frefque ofe dire que tous les peintres et connoiffeurs de ce « pays qui l'ont veu et même le fieur Bibiani, fameux peintre italien (duquel on peut « demander le fentiment), avouent publiquement qu'il n'y a point dans ce pays d'ouvrage « de cette forte, ny mieux exécuté, quoyque très-difficil et très-fatiguant; ainfy l'auteur « a-t-il donné toute fon attention pour le perfectionner, s'en faifant un point d'honneur. »

Le sieur Bibiani, dont parlait ici Jacquart, n'est autre que Bibiani, de Bologne, architecte distingué, mandé d'Italie pour diriger les travaux de décoration de la salle d'Opéra, près le Palais ducal. C'est sous les ordres de ce Bibiani que travaillaient les principaux sculpteurs de la cour de Lorraine, notamment Pierre, Bordenave, Mesny, et plusieurs artistes italiens, ses compatriotes, dont Barilli fut, de son temps, le plus estimé. Il paraît toutefois que l'opinion de Bibiani avait, comme on va le voir, moins d'influence sur Léopold que celle de Boffrand, l'un des auteurs de la Cathédrale. On sait que Boffrand résidait à Paris. Jacquart avait, depuis trois ans déjà, terminé son œuvre et réclamé, sans parvenir à se faire payer de ses peines, les sommes qui lui étaient dues, lorsqu'il apprit enfin le retour de l'architecte du roi. Toutes les espérances de l'artiste se ranimèrent aussitôt, et on peut juger de ses inquiétudes par les termes du *placet* qu'écrivait à son souverain le malheureux peintre, malade et découragé :

« Monseigneur,

« Claude Jacquart, qui a l'honneur d'être l'un de vos peintres ordinaires, ayant fçu que

« M. de Boffrand étoit arrivé, s'eſt tranſporté en cette ville, *tout malade qu'il eſt*, pour « ſupplier V. A. R. d'ordonner à mondit ſieur de Boffrand d'examiner et eſtimer « l'ouvrage qu'il a fait à l'égliſe Primatiale de Nancy. Et sera grâce et juſtice. »

Cette supplique parvint enfin au duc et fut entendue, comme en témoigne l'apostille suivante :

« Le ſieur Jacquart peut prier Monſieur de Boffrand de voir et apprétier ſes ouvrages, « S. A. R.[1] ne l'improuvera pas. A Lunéville le 23 mars 1728.

« OLIVIER DE HADONVILLER. »

Boffrand se rendit à cet ordre et, après avoir examiné ce travail considérable, l'estima la somme totale de 13,000 livres, environ 26,000 francs de notre monnaie actuelle. Sur cette somme, l'artiste devait solder ses entrepreneurs, ses échafaudages, ses charpentiers, trois ans de journées de maçon, ses couleurs, etc. La simple restauration de cette fresque coûterait assurément aujourd'hui la moitié du prix que le travail entier a été payé à Jacquart.

Quoi qu'il en soit, l'ordre de paiement, signé par Léopold et contre-signé par M. de Rutant, porte la date du 29 août 1728. C'est donc pendant un délai de trois années que, faute sans doute d'une expertise autorisée, le peintre ducal avait vécu sur l'espérance d'un paiement de *huit mille neuf cents livres* qui lui étaient dues.

Examen de l'œuvre de Jacquart au point de vue de l'histoire de l'art français. — Telle est l'histoire curieuse de la coupole de la Primatiale, l'œuvre la plus importante de l'école de Nancy. Les étrangers se montrent plus volontiers sensibles à ses beautés que les Lorrains, accoutumés à la voir. Les dégradations et le défaut de lumière rendent, en outre, le jugement des critiques fort difficile. Le plan de cette fresque a été conçu peut-être avec quelque excès d'apparat, mais il est impossible de n'y point reconnaître un souffle puissant, une inspiration très-soutenue. La parcimonie apportée dans les premiers frais d'exécution a, du reste, condamné d'avance cette œuvre importante à une durée très-limitée. L'état des couches de peinture devient de jour en jour plus irréparable, au grand regret de tous ceux qui s'intéressent à l'art lorrain. Encore quelques années et les figures peintes entre les arcs-doubleaux auront disparu, par la faute de ceux qui ont lésiné sur la dépense primitive, dans la construction du monument. Le bon

1. Les trois lettres S. A. R. désignent ici le duc Léopold, et non Louis XIV. On sait que, comme descendant direct, de mâle en mâle, des rois de Hongrie, d'Aragon, de Sicile et de Jérusalem, Léopold aurait pu prendre le titre honoraire de *Majesté ;* mais, se contentant d'être reconnu *premier des ducs de l'Europe*, il s'en distinguait par le titre d'*Altesse Royale*.

marché à tout prix, qui semblait la condition formelle de la construction de la coupole, a eu de déplorables conséquences. On a négligé de couvrir avec soin la toiture, et c'est ainsi que l'œuvre de Jacquart a supporté, dès l'origine, et subit encore aujourd'hui l'action pernicieuse de nombreuses infiltrations pluviales, dont la place est marquée sur l'intrados par la chute de fragments considérables d'enduit coloré. Des personnages entiers ont disparu, pour faire place à de larges trouées blanches qui rompent à la fois l'harmonie de la couleur et l'unité de la composition. Il nous paraît indispensable que cette œuvre soit prochainement préservée d'une ruine aussi inévitable qu'imminente. Encore conviendrait-il, dans le choix de l'artiste préposé à ce travail, de ne point s'inspirer uniquement des routines locales et de ne confier le soin d'une aussi sérieuse réparation qu'à un peintre rompu aux difficultés exceptionnelles de la main-d'œuvre et du style qui conviennent à cette fresque.

L'œuvre de Jacquart, par son étendue et sa valeur, est certainement le plus important morceau de peinture lorraine qui nous reste et qui nous permette d'étudier avec quelque certitude les caractères particuliers à l'école de Nancy pendant la première moitié du XVIII[e] siècle. Plus souple et plus élégant que Claude Charles, plus noble que Girardet, Jacquart a sur tous deux l'avantage que donne, dans la peinture décorative, un sentiment très-accusé de la grandeur. Encore que ce sentiment soit souvent enveloppé dans des formules particulières à son époque et dans des banalités théâtrales, les quelques œuvres de ce peintre qui subsistent (la coupole, le contre-retable de l'hospice Saint-Charles, les toiles de batailles composées avec Martin et exécutées en tapisserie par les Gobelins), témoignent qu'aux qualités de facilité qui distinguaient les peintres ses émules, il joignait une beaucoup plus grande puissance d'invention, une science bien plus variée des effets, une élévation de style que ses devanciers n'avaient point atteinte et que ses successeurs n'ont point retrouvée. En dégageant même ses compositions de tout le fatras conventionnel qui encombre à cette époque la peinture d'histoire, c'est-à-dire du prestige des draperies multipliées à l'excès, de la profusion des accessoires, de l'abus des perspectives monumentales, il reste dans ses œuvres plusieurs qualités toujours très-estimables. C'est d'abord une habileté d'agencement et une fécondité d'invention précieuses pour le peintre, lorsque les circonstances placent son génie en présence d'un champ aussi vaste que celui d'une coupole de 15 mètres de largeur. C'est, en second lieu, une touche plus large et plus puissante qu'aucune de celles des autres peintres lorrains du même temps. Cette facture très-personnelle, même dans des œuvres de moindre dimension, donne à sa peinture une allure pleine d'entrain et de fougue. Jacquart est le Le Brun de la Lorraine. Il semble, toutefois, que le génie des deux

artistes employés à décorer les monuments du règne de Louis XIV et de Léopold ait conservé entre leurs œuvres la distance qui séparait, comme grandeur, comme éclat et comme importance, la cour ducale de Lorraine de la cour royale de France. L'auteur des *Batailles de Charles V* n'a ni la sérénité, ni la majestueuse ampleur, ni la placide noblesse du peintre des *Victoires d'Alexandre;* mais les épisodes placés à côté des principaux sujets de ses tableaux se distinguent, sous son pinceau, par une vivacité, une spontanéité fort bien à leur place chez un décorateur appelé à retracer de grandes actions; Jacquart et Le Brun ont eu, tous les deux, à composer une coupole dans de grandes églises de leur époque, l'un à la Primatiale de Nancy et l'autre à Paris, à Saint-Sulpice. Tous deux se sont tirés à leur honneur de cette difficile épreuve. Jacquart, pourtant, a dû, pour réussir dans cette œuvre religieuse, se défier d'un tempérament dont l'impétuosité et l'ardeur le rendaient moins apte à représenter des scènes contemplatives ou mystiques, qu'à figurer de bruyantes mêlées de combattants. De cette disposition particulière à son génie, il n'a triomphé, il est vrai, qu'assez imparfaitement. La décoration du château de Craon a été visiblement un écueil pour la coupole de la Primatiale. Son Paradis garde encore le cachet d'une épopée antique. Il y a, dans ce vaste et savant agencement de personnages, des oppositions d'attitudes et des antagonismes de couleur assez accusés pour que, dès le premier regard jeté sur ce somptueux enchevêtrement de groupes, l'œil perçoive plutôt une impression de tumulte que de repos. Si large qu'il soit et si haut qu'il s'élève dans le domaine des conceptions religieuses, le style du peintre oublie d'être paisible. Il reste fastueux et inquiet comme l'exigeait le goût du jour. Son empyrée chrétien a l'imprévu d'une apothéose et l'éclat d'un triomphe militaire. Le ciel y garde quelque chose du théâtre et du champ de bataille. Les nuages s'y étagent volontiers comme dans un fonds de décor, et les saints ont le tort d'y trop paraître régler leurs attitudes sur les postures familières aux demi-dieux et aux triomphateurs de l'Inde ancienne; défaut grave, qui n'est point seulement, empressons-nous de le dire, celui du maître lorrain, mais celui de tous les artistes ses contemporains, formés à l'école du Tempesta, c'est-à-dire imbus des exagérations italiennes, et dociles aux entraînements tout français d'une mode où Vouët, successeur de Le Brun, préparait les voies aux Vanloo et aux Boucher.

Toutefois, si notre critique a dû, pour demeurer impartiale, ne point fermer les yeux sur les imperfections de cette fresque importante à la fois comme dimension et comme style, elle ne peut non plus se refuser à reconnaître que, telle qu'elle est, c'est-à-dire décolorée, dégradée et ruinée en bien des endroits, l'œuvre de Jacquart conserve encore le prestige d'un superbe talent. La coupole mérite donc un rang marqué, non-seulement

dans l'histoire de la peinture lorraine, mais dans celle de la peinture française. Pour être juste, il faut tenir compte à Claude Jacquart de toutes les difficultés qu'il a rencontrées, de la longueur et de la dimension du travail, de l'insuffisance de ses ressources, du despotisme de la mode et, en dernier lieu, de l'emplacement défavorable accordé à son œuvre. Il est impossible, en effet, d'imaginer, pour une peinture de grande étendue, une combinaison de surfaces aussi mal appropriée à l'effet voulu et cherché par l'artiste, que la courbure de cet intrados obscur et profond, au-dessous duquel, à toute heure, les rayons lumineux des fenêtres du transept traversent le chœur d'un côté à l'autre, sans projeter aucune lumière sur la décoration des berceaux supérieurs. La fresque du maître lorrain, qui pourrait resplendir, apparaît vaguement éclairée par une lueur diffuse, provenant des reflets des diverses parois latérales. Cette coupole aurait dû, très-évidemment, emprunter sa clarté à une série de baies circulaires, ménagées d'une manière invisible pour l'œil du spectateur placé au rez-de-chaussée, et ouvertes au-dessus du plan des naissances. Avec la disposition que nous indiquons ici, et l'adoption pour l'intrados d'une surface parabolique, comme il a été fait à Paris, au Panthéon, la fresque de Claude Jacquart eût été transfigurée. Toutes ces précautions ont été omises, par ignorance ou parcimonie. L'économie excessive qui chagrinait si vivement l'artiste de son vivant, semble ainsi poursuivre son œuvre jusqu'après sa mort, et c'est sans doute encore pour cette même raison que la plus grande peinture du règne de Léopold, peinture si digne d'intérêt pour les artistes, s'effondrera avant même qu'elle ait pu obtenir la première chose nécessaire à l'art, — la lumière.

CHŒUR

Maître-autel du chœur. — Le maître-autel placé dans le chœur, est élevé sur trois degrés; il est large de 5 mètres. Plusieurs plans et dessins qui figurent dans la collection de M. Morey, architecte de la ville de Nancy, et dans celle de M. Piroux, indiquent que divers projets ont été successivement présentés et approuvés, mais que des raisons de convenance ou d'économie se sont opposées à leur exécution. Le premier de ces dessins porte la mention : « Maître-autel présenté à la date de 1728 par M. de « Boffrand, et exécuté à la même date, en bois, par le sieur Janno, maître menuisier à « Nancy. » Ce projet a cependant été abandonné.

L'autel actuel, de marbre rare, a été, pour la majeure partie, confectionné, en 1753, par le nommé P. Lannoy, marbrier à Lunéville. Après la Révolution, il a subi de nombreuses réparations. Il a la forme d'un double tombeau sans consoles, avec tabernacle et

à la partie antérieure, on remarque le chiffre de la Sainte-Vierge, richement sculpté dans un cartouche de marbre blanc. Les arêtes de même matière sont terminées par de jolies têtes d'anges.

L'autel est placé au commencement de la quatrième travée. Dans l'origine, il devait être au centre de la cinquième, ainsi qu'on peut le voir sur l'ancien plan de Dom Calmet[1]. Le médaillon de la Sainte-Vierge, qui y a été définitivement ajouté, tient la place d'un cartouche primivement projeté, où devait figurer un épisode de la vie de saint Sigisbert.

Chaire et banc d'œuvre. — La chaire et le banc d'œuvre, installés dans la nef principale, n'offrent d'intérêt sérieux ni au point de vue de l'histoire, ni au point de vue de l'art. Les sculptures sur bois qui y figurent sont en désaccord avec l'harmonie générale des décorations de même nature qui donnent un si riche caractère à l'orgue et aux stalles du chœur. Le banc d'œuvre est sans aucune décoration; la restauration de ces deux meubles religieux date de 1820. Sur les 4,448 francs dépensés pour leur installation, le sculpteur a touché 2,288 francs. Ce sont certainement les sculptures qui ont coûté le plus cher à la Primatiale, à raison de leur peu de valeur.

Boiseries et stalles du chœur. — Autour de l'abside sont disposées 36 stalles hautes et 28 stalles basses. Ces stalles ont fourni matière à plusieurs projets successifs, notamment à celui de Boffrand, orné de riches pilastres corinthiens, de panneaux à moulures et de lambrequins à glands, dans le style Louis XIV. Les plans de Boffrand modifiés, tels qu'ils ont été exécutés, comportent 22 pilastres au lieu de 14. Tous les panneaux sont revêtus d'ornements d'un goût pur, où s'accuse encore le style ferme de la belle époque française. Chacun d'eux porte un médaillon sculpté en chêne. Les deux têtes placées dans les panneaux les plus proches du chœur et les moins visibles, sont celles de Notre-Seigneur et de la Sainte-Vierge. A la suite sont les douze apôtres, dont les figures se distinguent par le mouvement et l'énergique expression des profils, tournés vers l'autel. Les quatre derniers panneaux contiennent le profil de disciples qui regardent la stalle majeure. Cette décoration du chœur est l'œuvre de plusieurs artistes. Les dessins sont dus à l'architecte Boffrand (1713); la sculpture a été exécutée, en 1725, par Marc Chauvel, Mesny et Dieudonné. Menuet a été chargé d'augmenter la cymaise[2].

Stalle majeure. — Cette stalle, destinée autrefois au primat, est encore ornée sur le panneau central de deux CC en relief, en l'honneur du cardinal, premier primat, Charles

1. V. *Histoire de Lorraine,* 1728, et l'abbé Laflize, p. 45.
2. Archives départementales, G, 314.

de Lorraine. Un cartouche, aux armes de la maison ducale et porté par deux anges, a disparu à la Révolution pour faire place à la niche du chevet, dont la construction est postérieure.

Peintures du chœur. — Le chœur est orné de deux grands tableaux de Claude Charles, peints à l'huile.

1° Le premier, celui de gauche, représente le *Couronnement de saint Sigisbert.* Le fond du sujet est rempli par la perspective de deux portiques de palais. Sur le premier plan, Dagobert, assisté de membres de sa cour en grand costume, remet la couronne d'Austrasie à Sigisbert, debout sur le troisième degré.

2° Le second représente un *Repas servi par saint Sigisbert.* Le roi d'Austrasie et la reine son épouse apportent des mets aux pauvres assis à une grande table.

Ces deux tableaux ont subi l'action du temps et portent la marque de nombreuses retouches. On doit reconnaître, dans la netteté des tons principaux, une franchise qui va quelquefois jusqu'à la rudesse. Il semble que tout le modelé soit exclusivement réservé pour les chairs. Le ton général de ces deux peintures a poussé au noir. On y sent que la grâce n'est pas la qualité principale de Claude Charles. Ce peintre, nous avons eu déjà l'occasion de le remarquer, néglige volontiers les demi-teintes et le clair-obscur dans les draperies. Il use, pour faire ressortir sur le premier plan la fraîcheur des carnations, d'un procédé qui s'accuse dans toute son école, et dont nous trouvons de nombreux exemples dans les œuvres conservées à la Cathédrale même. Ce procédé consiste à placer tous les personnages du second plan dans une sorte de demi-teinte rouge, semblable au reflet d'un foyer. Cette pratique est très-apparente dans les convives du *Repas servi par saint Sigisbert,* dans le personnage de *Marthe* au second plan du tableau de *Jésus chez Marthe et Marie,* etc. Le subterfuge que nous signalons ici a été fréquemment, et malheureusement pour la conservation des peintures lorraines, comme nous l'expliquerons plus loin, employé par les élèves de Charles, notamment par Girardet et par Jacquart.

Des deux tableaux du chœur, où tous les personnages sont vêtus suivant les modes du XVIe siècle, le *Repas* est celui dont la composition nous paraît la plus agréable, bien que le pendant ait peut-être plus de fermeté dans la touche et de grandeur dans l'invention.

CHEVET

Niche pour la statue de la Vierge. — Au-dessous de la fenêtre du fond du chœur a été construit après coup une sorte de petit temple ou édicule néo-grec, en forme de niche surmontée d'un dôme reposant sur l'entablement de six colonnes de marbre, de style corinthien. S'il faut en croire l'abbé Laflize, les premiers plans de cet appendice remonteraient à l'année 1803 et seraient de J.-B.-Ch. Claudot. L'exécution daterait, d'après le même auteur, de l'année 1811, et aurait coûté 3,364 francs. Quatre colonnes seulement sont apparentes; le dôme est en maçonnerie légère. Tel qu'il est aujourd'hui, ce monument n'échappe point à une juste critique, comme la plupart des œuvres de cette époque. Pour le spectateur placé devant la stalle majeure, la perspective laisse accès aux rayons directs du jour, qui viennent de la calotte supérieure; l'ouverture du dôme est sensiblement trop large. Il en résulte que l'observateur, s'il est placé comme nous venons de l'expliquer, a le regard offusqué par cette excessive clarté et ne voit la belle statue de la Vierge placée dans la niche qu'à contre-jour, c'est-à-dire dans une obscurité profonde. La même disposition est bien plus heureusement aménagée à Paris, dans la chapelle de la Sainte-Vierge de Saint-Sulpice, éclairée également par un jour supérieur. Nous croyons superflu de pousser plus loin le détail de cette critique. L'annexe qu'on a voulu joindre à la Cathédrale est un hors-d'œuvre, contre lequel protestent la raison et le goût. Nous souhaitons que les ressources du Chapitre permettent un jour de supprimer cette portion parasite de l'œuvre de Mansard et de Boffrand et de faire à la Vierge de l'Archiconfrérie un cadre mieux en harmonie avec le reste de l'édifice.

ABSIDE

Sculptures de l'abside. — L'abside est décorée de diverses sculptures. Le siége qui occupe le fond du chœur, et dont nous avons déjà parlé, était autrefois, comme nous l'avons dit, le siége du primat. Au-dessus, deux anges soutenaient un écusson aux armes du cardinal Charles. Le cartouche et les armes ont disparu à la Révolution; les anges portés sur des nuées, qui dominent encore la stalle, sont dus au ciseau de Mesny[1]. Les autres figures de l'abside et du transept sont de Dieudonné. Bien que fort habilement sculptée, cette décoration n'échappe point au sentiment maniéré de l'époque. Il y a excès d'épaisseur dans les nuages, excès de mouvement dans les draperies. Seule, la

1. Voir Archives départementales, G, 14.

figure de l'ange qui tient la couronne suspendue se distingue par un juste sentiment de la véritable grandeur. Cette couronne était primitivement destinée à figurer comme un hommage aux patrons de l'église. Au-dessous de cette couronne était le reliquaire de saint Sigisbert qu'on descendait pour l'exposer à la vénération des fidèles, depuis Pâques jusqu'à l'Ascension, et dans les calamités publiques, notamment lorsque la sécheresse devenait excessive. Cette châsse reposait complétement sur le couronnement de la chaire, ce qui ne laissait pas de provoquer les observations écrites de l'abbé Dumolard, justement inquiet des conséquences qui pourraient survenir, « s'il arrivoit « qu'un cran de la manivelle vînt à ſe détraquer, que la châſſe ſuſpendue en l'air « tombât, et que le prélat fût dans la chaire ». Nous avons dit plus haut qu'après plusieurs translations consécutives, les reliques de saint Sigisbert, celles du moins qui ont échappé à la fureur révolutionnaire, ont été déposées dans la première chapelle du bas côté de gauche.

VIERGE DE L'ARCHICONFRÉRIE

Vierge de l'Archiconfrérie, statue italienne copiée par Bagard aîné, sculpteur lorrain. — Au fond du chevet, dans l'édicule corinthien dont nous avons parlé, se trouve une statue, dite *Vierge de l'Archiconfrérie.* Ce précieux morceau de sculpture, dû au ciseau du célèbre sculpteur lorrain César Bagard, est une des plus belles œuvres d'art de la Cathédrale. Placée sur un socle de $1^{m},10$ de hauteur, la Vierge assise est de $1^{m},50$ de hauteur. Elle tient entre ses bras l'Enfant Jésus bénissant le monde. Les têtes sont d'un dessin et d'un modelé qui révèle la main d'un maître. L'Enfant est posé avec grâce et vérité. C'est ici surtout qu'on nous permettra de rappeler ce que nous disions en général de la statuaire de Bagard, lorsque nous envisagions cette sculpture au point de vue de l'exécution. « Chez Bagard, les figures et les extrémités se recommandent par une plénitude « modérée qui supprime toute sécheresse à l'endroit où se rencontrent ordinairement « les veines, et qui recouvre les articulations en les accusant par des ombres fermes et « adoucies suivant le sexe, et non par des nodosités et par des plis[1]. » Bagard diffère autant des divers décorateurs de la Cathédrale que les ornements du commencement du XVIIe siècle se distinguent eux-mêmes des exubérances du style rocaille. Tout, dans la *Vierge de l'Archiconfrérie,* est à la fois gracieux et sévère, ample et souple. C'est la pierre faite chair, mais gardant, dans cette transformation, les réserves et les harmonies de l'art chrétien. Les draperies sont disposées avec un soin d'agencement qui concourt

1. *Impressions et souvenirs à l'Exposition rétrospective de Nancy.* — *Bois sculptés,* p. 161, par l'auteur. Nancy, 1875, Crépin-Leblond.

à faire ressortir la grandeur du style et la grâce de l'inspiration. On se prend à regretter que l'éloignement ne permette pas aux fidèles d'admirer de plus près cette image, à laquelle on n'accède que par une échelle dissimulée dans un réduit placé derrière la stalle majeure. Les œuvres de Bagard sont rares aujourd'hui. Celle-ci a été transportée de l'église des Carmes, pour laquelle elle avait été composée, dans la Cathédrale. Les visiteurs qui ont admiré la belle Vierge, du même maître, qui décore le fronton de l'église de la Chartreuse à Bosserville, n'hésiteront pas à accorder encore à la *Vierge de l'Archiconfrérie* une évidente supériorité sur ce chef-d'œuvre.

Nous ne croyons pas que la provenance de ce groupe ait été jamais indiquée par ceux qui ont écrit sur cette matière, autrement que par des affirmations vagues, fondées sur la tradition. Nous avons recherché sous quelle mention elle figurerait à l'inventaire de l'abbé Rosière. Elle y est indiquée comme suit : « Une belle statue « de la Sainte-Vierge en pierre, portant l'Enfant Jésus. Cette statue vient de l'ancien « couvent des Carmes, on croit qu'elle est de Bagard. » Si l'*origine* de cette statue était aussi certaine qu'elle paraît l'avoir été pour l'abbé Rosière, le nom de son auteur ne devrait laisser aucun doute, car il est suffisamment indiqué par la mention qu'en fait Lionnois dans son chapitre consacré au couvent des Carmes. Cet auteur serait bien César Bagard. Une difficulté toutefois se présente pour nous. Dans la chapelle palatine de l'ancien couvent des Carmes, à Gerbéviller, existe une niche spéciale où l'on peut voir une Vierge en terre cuite, un peu plus petite que celle de la Cathédrale, et généralement conforme à cette dernière. M. le marquis de Lambertye estime que cette Vierge qu'il possède a été ramenée, vers la fin du XVI[e] siècle, d'Italie, où on la considérait comme la maquette originale d'un maître du siècle précédent, dont le nom est resté ignoré. Cette ressemblance peut causer quelque embarras au critique. En outre, le catalogue des objets réunis, sous la Terreur, à la Visitation, catalogue dont nous avons déjà parlé, contient la mention suivante à la rubrique *Maison des Carmes de Nancy :* « La « Vierge tenant un enfant, *copiée d'après Bernin, par Bagard,* en pierre. » Or, nous ne pouvons adopter l'attribution faite au Bernin de cette statue, qui nous paraît d'attitude bien reposée pour être de ce maître. On peut admettre, néanmoins, comme possible, que la statue de la Cathédrale est une copie exécutée par César Bagard d'une Vierge italienne dont la maquette, en terre cuite, est peut-être, celle du château de Gerbéviller.

Cette hypothèse est présentée comme une certitude dans les lignes suivantes, extraites d'un opuscule non signé, sur la chapelle de Gerbéviller, opuscule auquel M. le marquis de Lambertye, croyons-nous, n'est point étranger : « Arrêtons-nous maintenant « à la chapelle de la Vierge qui se présente à la vue lorsqu'on entre dans l'église. Cette

« statue en terre cuite, assurément l'œuvre d'un maître du XVIe siècle, fut rapportée « d'Italie au commencement du XVIIe ; c'est une œuvre de premier ordre. Elle fut, dès « l'origine, appréciée à sa valeur, car un pèlerinage s'établit pour vénérer cette belle « image de la Mère de Dieu, et, d'autre part, *elle servit de modèle* à la madone absidiale « de la Cathédrale de Nancy[1]. »

En présence des deux statues, dont l'exécution est très-différente, nous serons moins affirmatif que ne l'est l'auteur des lignes précédentes. Tout ce qu'on peut reconnaître sans hésitation, c'est que la facture plus large et plus souple de la statue de Nancy est bien celle de Bagard. Les historiens lorrains du siècle précédent ne nous donnent sur cette belle œuvre que des notions fort incomplètes. C'est en vain qu'on consulterait Dom Calmet, Durival et la notice sur Gerbéviller de Piérot-Olry. Ces différents écrivains sont muets sur ce sujet. Lionnois, qui est seul à en parler, nous apprend que la statue des Carmes de Nancy figurait dans l'église de ce couvent sous le nom de *Notre-Dame de Mont-Carmel*. L'autel où elle reposait était magnifique. La première pierre en avait été posée, le 26 mai 1669, par le prince et la princesse de Vaudémont. Béto, architecte, en avait dirigé l'ouvrage sur un dessin apporté de Rome, d'une chapelle de Sainte-Thérèse qui est dans l'église de la Victoire des Carmes de cette ville. Cette *Sainte-Thérèse* est, en effet, un chef-d'œuvre du Bernin, et c'est peut-être là l'origine de l'attribution faite à ce maître dans le catalogue du Muséum révolutionnaire. 343 pieds de pierre de Sorcy avaient été achetés, tant pour la Vierge, qui était d'une seule pièce, que pour les parties de sculptures. Plusieurs ouvriers avaient été employés à scier le marbre, à le polir et à le placer dans l'église. — « La Vierge, qui est d'une rare beauté », dit encore le même écrivain, « tient d'une main l'Enfant Jésus et de l'autre *un sceptre d'argent*. Deux anges « suspendus à la calotte soutiennent sur sa tête une couronne d'argent, dont un particulier « a fait présent en 1757. » Ces détails nous prouvent que, dès l'origine, les contemporains de l'artiste surent apprécier cette œuvre à son juste mérite. Les comptes du Chapitre de la Cathédrale, qui contiennent le détail des dépenses faites et l'exposé des moyens employés en 1811 pour l'élever sur le socle où on la voit aujourd'hui, ne font point mention d'un original sur lequel elle aurait été copiée. Nous avons nous-même, mais sans résultat, compulsé les archives des couvents des Carmes à Nancy et à Gerbéviller. Les inventaires ne nous révèlent rien sur ce chef-d'œuvre. Nous ne mettons point toutefois en doute que la Vierge dite *de l'Archiconfrérie,* qui orne l'abside de la Cathédrale de Nancy, ne soit l'ancienne Vierge des Carmes. Les dimensions sont bien celles

1. LA CHAPELLE PALATINE. — Gerbéviller (Meurthe-et-Moselle). — Ancienne église du couvent des Carmes déchaussés. — Saint-Nicolas, Collin, sans date. In-4°.

de « six pieds et six pouces » qui figurent sur l'inventaire du Muséum nancéien, pendant la période révolutionnaire. Un scrupule aurait cependant pu s'élever dans notre esprit sur un point, mais il a été promptement dissipé. Lionnois, que nous avons déjà cité, affirme que la Vierge tenait l'Enfant Jésus dans sa main gauche et *un sceptre* dans sa main droite. Or, la statue de l'Archiconfrérie tient la droite abaissée et *toute grande étendue, le pouce en dehors*. Il y a là, sans doute, une différence très-sensible. Mais, pour cette Vierge comme pour celle de Bonne-Nouvelle, les défiances qu'un tel écart pourrait faire naître ne résistent point à un examen attentif. Cette différence provient simplement de réparations postérieures au Concordat et faites sans respect et sans intelligence. Pendant la tourmente révolutionnaire, la Vierge des Carmes avait été brisée ; la main droite et tout un pan de draperie qui reposait sur le poignet étaient tombés et ont été restitués tels qu'on les voit aujourd'hui. On n'a point pris la peine de dissimuler le raccord. La pierre choisie n'a ni le même ton ni le même grain que la pierre de Sorcy. En outre, nous avons trouvé une preuve plus convaincante de l'identité des deux images. Le sceptre mentionné par Lionnois était en argent, et la Vierge le tenait par le milieu; par précaution, sans doute, et pour prévenir toute tentative de vol, on l'avait assujetti en deux endroits, sous sa base et vers les deux tiers, aux plis des vêtements; l'attache avait exigé une garniture spéciale, qui a laissé sa marque dans des trous aujourd'hui encore très-visibles; de sorte que non-seulement il n'est point permis de douter que la Vierge ait réellement tenu un sceptre, mais la position même de cet insigne est toute indiquée par les traces de ses agrafes. Nous devons, toutefois, faire remarquer que cette observation qui, en confirmant la description de Lionnois, établit nettement l'origine de la statue de Nancy, rend aussi plus problématique la version qui tendrait à rattacher cette image à la madone de Gerbéviller. En effet, cette dernière Vierge, bien qu'elle soit, comme nous l'avons dit plus haut, sensiblement conforme à celle de l'*Archiconfrérie*, présente avec elle cette différence notable que la main droite n'a jamais tenu de sceptre et relève une draperie isolée qui pourrait être un scapulaire. Si donc il est certain pour nous que la Vierge de la Cathédrale est bien l'ancienne Vierge des Carmes de Nancy, sculptée par Bagard, il l'est beaucoup moins que l'original de cette Vierge soit à Gerbéviller; rien n'indique précisément et certainement quelle est celle qui a été copiée sur l'autre. Nous sommes, au contraire, porté à croire qu'elles sont toutes deux des imitations libres, et exécutées à des époques assez éloignées l'une de l'autre, d'un type commun existant en Italie et justement célèbre au XVII[e] siècle. Cette Vierge est d'ailleurs devenue rapidement populaire en Lorraine, et on peut en voir une réduction courante, datant du XVIII[e] siècle et placée dans une petite niche, au-dessus du seuil

d'une maison de Nancy[1]. Il serait à désirer que le hasard permît d'en retrouver l'original parmi les merveilleuses et innombrables madones des chapelles italiennes.

Chapelle gauche de l'abside. — Des deux côtés du chœur sont deux vastes chapelles formant, en plan, comme un double transept. Les murs qui séparent l'abside du chœur et des sacristies, sont revêtus de boiseries sculptées dans le goût du XVIIIe siècle et garnies, dans la partie supérieure des panneaux, de têtes d'anges largement exécutées.

CHAPELLES DE L'ABSIDE

Chapelle de gauche. — *Contre-retable de l'autel,* par Lejeune. — L'autel de la chapelle de gauche est en marbre et à la romaine. Le contre-retable est orné d'un tableau qui a été successivement attribué à divers auteurs. Son sujet est la *Dédicace de la Primatiale à saint Sigisbert.* Le Catalogue de Siret le considère comme de *Nicolet de Bar,* peintre lorrain assez médiocre. M. l'abbé Guillaume, dans sa notice, le range parmi les œuvres de Cl. Charles. Une tradition plus vraisemblable voulait qu'il fût de Girardet; enfin, nous l'avons entendu attribuer à Legrand, artiste lorrain du XVIIIe siècle, qui a peint dans le genre des Lenain. Toutes ces diverses versions sont également erronées. Un peu d'attention eût pourtant suffi pour éclairer les recherches. Ce tableau est en effet revêtu d'une signature encore lisible, malgré l'encroutement du bitume et des repeints nombreux. Dans l'angle à droite on lit : *Pinx^t J. Lejeune, 1776.* Ce peintre est, à n'en pas douter, un élève de Girardet, dont il n'a point les qualités de souplesse et d'harmonie et dont il exagère les défauts. Au premier plan, la ville de Nancy, ceinte de la couronne murale, présente à saint Sigisbert l'édifice, dont le portail et les tours apparaissent vaguement dans le lointain. Un enfant, dont le front porte une flamme, tient à la main un écusson sur lequel on voit les initiales des princes de Lorraine, constructeurs et bienfaiteurs de l'Église : C, C, Fr et L. Cette dernière lettre est voilée par un pan de draperie. A gauche, le peuple se prosterne devant l'image du saint. Dans le ciel, saint Sigisbert, porté sur des nuages, est ceint par un ange d'une couronne d'étoiles. Ce tableau ne présente à nos yeux qu'une valeur très-secondaire. Les figures allégoriques nous semblent dépourvues de grâce et de dignité. Les enfants n'y ont ni le charme ni l'éclat juvénile de ceux qui rehaussent la plupart des compositions décoratives de Girardet, et notamment les plafonds de l'Hôtel-de-Ville de Nancy. Le mouvement de saint Sigisbert, les bras étendus, les paumes des mains tournées en sens inverse, pèche par un sensible défaut de noblesse. Les figures inférieures, imitées des Italiens de la

1. Chez M. Jeandel, pharmacien, rue Saint-Dizier, 81.

décadence, ne rachètent point les défauts de cette œuvre, dont le seul mérite est la clarté élégante dont l'artiste, marchant sur les traces de son maître Girardet, a illuminé saint Sigisbert. Nous ne croyons pas qu'on ait avant nous signalé l'existence du peintre lorrain Lejeune, dont nous mentionnons le nom pour la première fois. Nous ne connaissons pas d'autre œuvre signée de cet artiste.

Crédence. — Du côté droit du maître-autel, on doit remarquer une crédence (pour placer les burettes) en bois sculpté, peint et doré; ce petit meuble date du XVII[e] siècle. Il est d'un goût beaucoup plus pur que celui des décorations de l'édifice. Le style en est élégant et à la fois très-ferme.

Christ en bois. École de Ligier Richier, XVI[e] siècle. — Sur le mur de cette même chapelle qui fait face à la porte basse donnant issue sur la rue du Cloître, est un christ de la bonne époque, c'est-à-dire du XVI[e] siècle. L'anatomie en est généralement juste et le sentiment sévèrement religieux. L'élévation du type, une ressemblance lointaine avec les christs d'Hattonchâtel, de Saint-Mihiel et de Bar-le-Duc, les cheveux séparés sur le front, à la nazaréenne, et retombant en ondes autour du cou; la traditionnelle bifurcation de la barbe, ont dû faire soupçonner à quelques amateurs insuffisamment renseignés que cette sculpture, assurément digne d'estime, pouvait bien être de Ligier Richier. D'aucuns ont aussi prononcé le nom de Bagard. M. l'abbé Laflize a en outre écrit dans sa notice sur la Cathédrale : « que M. Bonnaire, avocat à Nancy, avait fait de ce christ le sujet d'un beau rapport, dans son ouvrage intitulé, *Richier, ou Études historiques et artistiques sur l'auteur du sépulchre de Saint-Mihiel* ». C'est peut-être ainsi qu'on crée facilement la réputation d'une œuvre, mais d'aussi légères affirmations nous ont paru insuffisantes pour établir la certaine authenticité de son origine. Nous ne discuterons pas l'attribution possible à Bagard. Entre l'art religieux de Ligier et celui de Bagard, il y a un siècle de libre examen, c'est-à-dire un véritable abîme. De toutes les attributions qu'on a faites, la seule qui mérite attention est celle qui voudrait ranger cette œuvre parmi les sculptures de quelque élève du maître de Saint-Mihiel.

Nous avons fait sur ce sujet toutes les recherches nécessaires. Et d'abord, le rapport de Bonnaire sur ce christ est une pure fiction. Justin Bonnaire, le seul historiographe artiste qui se soit occupé de l'œuvre de Ligier Richier, est mort avant d'avoir terminé le travail auquel a fait si légèrement allusion l'abbé Laflize. Le manuscrit de cette étude, qui renferme sur les sculptures du grand maître lorrain beaucoup plus de rêveries personnelles que de documents historiques et de critiques sérieuses, nous a été confié par les derniers héritiers de la famille[1]. Le vrai titre de ce travail inédit est LE DERNIER

(1) M. et M[me] Barthélemy, aujourd'hui à Épinal.

TAILLEUR D'YMAIGES. RICHIER ET SES ŒUVRES, *par Justin Bonnaire, avocat à la Cour de Nancy.* C'est ce titre qui figure sur le dessin gravé pour servir de frontispice et non tiré, dont nous possédons une épreuve. Ce mémoire inachevé ne fait aucune mention du christ de la Cathédrale de Nancy. Bonnaire, beaucoup plus poëte qu'historien, avait certainement le sentiment trop délicat pour se méprendre sur l'origine de cette œuvre relativement inférieure. Encore qu'elle soit bien évidemment de l'école de Ligier, elle reste à une telle distance des productions du Michel-Ange lorrain, que toute fausse attribution nous paraît impossible. Richier est, sans contestation, à nos yeux, le statuaire le plus grand et le plus puissant de tous ceux qui ont, dans leur idéal, visé constamment l'expression élevée de la sculpture religieuse et chrétienne. Il y a loin des grandes figures si nobles et si parfaites de forme et d'expression, du *Calvaire* d'Hattonchâtel ou de Saint-Mihiel; il y a loin de l'*Évanouissement de la Vierge* à cette longue et mince sculpture du Dieu crucifié; mais, toutes réserves faites, il faut admettre que ce christ est beau encore dans sa douloureuse maigreur, parce qu'il emprunte aux traditions du maître je ne sais quel accent de piété naïve qui prend sa source — chose fréquente au XVIe siècle — dans la foi simple et profonde du moyen âge.

On peut donc, sans crainte d'erreur, tenir pour certain que cette sculpture, bien loin d'être sans mérite comme nous l'avons dit dès le début, est simplement l'œuvre d'un élève de la forte et féconde école dont Ligier fut le maître, école qui a laissé de nombreux spécimens de ses productions dans nos églises, notamment dans divers calvaires, comme ceux de Chaumont et de Pont-à-Mousson.

L'inventaire du Muséum de la Visitation mentionne « un christ attaché à la croix, en bois, de six pieds, sans indication de provenance »; ces mesures pourraient convenir au christ de la Cathédrale[1]. N'est-ce pas d'ailleurs au même crucifix que se rapporte la note suivante du marbrier Michel : (29 août 1807) « Avoir fait déposer le grand christ qui était au Lycée et l'avoir fait reposer à la Cathédrale »? (Voir Première Partie, chap. III, p. 112.)

Le même catalogue mentionne également un « christ attaché à la colonne, par Buonarotte, en pierre de cinq pieds. » Cette statue, qui figure parmi les œuvres d'art rapportées à la Cathédrale en 1807, est sans doute celui qui a été ultérieurement placé à l'Évêché, dans le premier salon d'attente. Ce ne serait, en tous cas, qu'une copie.

Ecce Homo. École lorraine, XVIIIe siècle. — En face du christ précédemment décrit, et au-dessus de la porte de la rue du Cloître, est un tableau de médiocre valeur, que

1. Une tradition voudrait que ce christ eût été érigé, à l'époque des missions, sur la route de Saint-Nicolas. Nous n'avons trouvé aucun document qui établit ce fait.

nous avons pu examiner de près et à loisir, et qui nous a paru être simplement une copie, par un élève de Claude Charles, d'un *Ecce Homo* d'un maître flamand. La disproportion entre la tête et le torse du Christ est choquante. Cette toile n'est pas signée. La seule remarque curieuse qu'on puisse faire du sujet de cette *Flagellation,* c'est qu'elle est la reproduction presque identique de la première scène traitée dans l'un des médaillons du tableau du *Rosaire* de Wayembourg. Il y a là une coïncidence étrange, que nous signalons pour la première fois, sans en avoir découvert l'explication. Peut-être est-ce à cette toile que se rapporte la mention suivante, que nous copions sur l'inventaire de l'an II du Muséum républicain de la Visitation : « La *Flagellation,* peinte « par Charles. » Les dimensions indiquées de « sept pieds six pouces de hauteur sur « cinq pieds de largeur » sont à peu près celles du tableau de la Cathédrale. Dans ce cas, cette œuvre de Charles proviendrait des richesses de l'ancien couvent des Annonciades. Lionnois n'en fait point mention.

CHAPELLE DE DROITE DE L'ABSIDE

Assomption de Girardet — La chapelle de droite, symétrique à celle que nous venons de décrire, lui est de tous points semblable. Son autel est identique à l'autel situé vis-à-vis. Son mur latéral est pareillement revêtu de boiseries du XVIII[e] siècle. Les deux seuls objets d'art qui y méritent une mention spéciale, sont le tableau de l'*Assomption,* formant contre-retable, et la statuette en marbre blanc de l'*Immaculée-Conception,* placée sur l'autel.

Le tableau de l'*Assomption de la Vierge* est attribué, par la tradition et les divers monographes de la Cathédrale, à Girardet[1]. Nous croyons que c'est avec fondement, car nous y retrouvons toutes les qualités de facilité, d'éclat et d'élégance qui distinguent les œuvres du fécond artiste lorrain. Le cadre de ce tableau est encore un beau spécimen de la menuiserie du XVIII[e] siècle. Il a été redoré en 1859, aux frais de la Congrégation. La Vierge s'enlève gracieusement au-dessus d'un groupe d'anges, dont quelques-uns, laissés dans une demi-teinte rougeâtre, font valoir les tonalités claires et brillantes des parties supérieures, suivant un procédé particulier à l'école lorraine, qui l'avait elle-même emprunté aux Italiens de la décadence. Ce n'est sans doute point là, à proprement parler, de l'art vraiment chrétien ; ce n'est même point de l'art religieux. C'est de la décoration pure et simple, mais de la décoration gracieuse, colorée, pleine de souplesse et de naturel. On regarde avec plaisir ces ensembles brossés vivement où l'artiste a

1. Voir abbé GUILLAUME, *Notice*, p. 54, et *Inventaire* ROZIÈRES, p. 39.

voulu jeter avant tout la vie et donner l'impression d'une éclatante splendeur. La composition est agréablement pondérée; les groupes sont convenablement répartis; il n'y a point de vides, ou plutôt l'art du peintre s'est appliqué à les dissimuler par des échafaudages de nuages rapidement brossés sur la toile, à l'aide de teintes plates et de couleurs noyées dans des flots d'essence. Dans ce pays de Lorraine, où les artistes étaient très-honorés, mais peu rétribués, il fallait travailler vite, produire beaucoup. Cette condition, qui activait l'art lorsqu'elle ne l'étouffait pas, entraînait parfois les peintres à user de moyens rapides, factices, suffisants pour faire illusion à des contemporains qui, princes ou roturiers, nobles ou bourgeois, payaient plus volontiers les tableaux suivant leur valeur apparente que suivant leur réelle solidité, surtout lorsque l'économie se trouvait du côté des apparences. Ce mot *solidité*, nous l'appliquons ici au réel comme au figuré. Sans solidité, en effet, est bien cette peinture qui s'écaille sous l'action du temps et dont les détériorations entraînent les lourds et tristes *repeints* qui déparent l'*Assomption* de Girardet! Sans solidité, également, est cet art où la convention et la satisfaction des yeux tiennent la première place. Heureux encore peuvent s'estimer les propriétaires de peintures lorraines du XVIIIe siècle, lorsque chaque jour n'emporte pas avec lui quelque vestige de l'œuvre estimée! Qui n'a vu à la devanture des revendeurs de la province, ces figures aristocratiques dont les carnations disparaissent sous une couche épaisse d'ocre ou de blanc farineux? Ce sont là les dernières traces de portraits ou de tableaux du dernier siècle, qui purent n'être point sans mérite, mais que l'action du temps a ravagés. Pour garder aux couleurs un peu de cette tonalité chaude que l'huile seule leur donne en faisant corps avec les matières métalliques, les artistes couvraient le plus souvent leur toile d'une préparation ocreuse qui, en vieillissant peu à peu, a, pour ainsi dire, pris le dessus et est venue se substituer aux couches des glacis supérieurs. En outre, l'essence trop volatile a détruit, en s'évaporant, la cohésion entre les molécules de couleur, qui se dessèchent et s'effritent aujourd'hui à l'air, en laissant les carnations couvertes d'une poussière plâtreuse. Ainsi, l'excès dans l'économie des matières employées nous donne à la fois le secret des qualités et des défauts de la peinture lorraine: rapidité, facilité, élégance, mais incorrection et fragilité. Tout Girardet n'est-il pas là?

Quant aux types de figures qu'on rencontre, en particulier, dans les productions de ce peintre, on peut dire qu'à l'inverse de ses deux autres devanciers, ils s'éloignent sensiblement des données fournies par les éléments de la population locale. Le galbe lorrain est fortement accusé; le modelé en est anguleux et pèche plutôt par la sécheresse que par un excès d'embonpoint. Les figures de Girardet sont, au contraire, arrondies,

pleines, un peu molles, conformes aux exigences de Versailles, dont Lunéville et Nancy suivaient les traditions lorsqu'elles ne les précédaient pas, car l'on peut remarquer que, pour certains caprices de la mode, notamment pour l'architecture et l'ameublement, la ville ducale fut un véritable foyer d'inspiration. Les Vierges de Girardet, et en particulier celles que nous connaissons le mieux, comme la Vierge de la Cathédrale, se distinguent par le développement des parties inférieures du visage, qui donnent au-dessus de la bouche et à l'attache du cou un caractère bien plus charnel que le sujet ne le comporte; la bouche est parfois petite à l'excès. Ces types, absolument dénués de toute inspiration chrétienne, ne sont au fond qu'une des dernières formes subies par l'art religieux, sous l'influence excessive du néo-paganisme italien de la Renaissance. C'est le dernier essor d'une conception conventionnelle, dont la foi vive et élevée est absolument absente, d'une inspiration qui ne se soutient dans l'estime des connaisseurs que par le charme, par la grâce des attitudes et la facilité de l'exécution, deux choses où les mœurs du siècle de Girardet trouvaient une inconsciente satisfaction.

La Vierge de la Congrégation. — Dans la même chapelle, et placée sur l'autel de la Congrégation, est une statuette de la Vierge, qui n'est point sans valeur. Cette figure, en marbre d'Italie, est un don fait, en 1816, par Mmes Lejeune et Estreime, de la famille de M. Jacquinet, avocat à la cour de Nancy. On y retrouve toute la facilité et aussi toute la morbidesse des productions italiennes de fabrication moderne. Le cou et la tête de la Vierge sont inclinés avec une certaine grâce sur l'épaule droite, le serpent s'enroule aux pieds de la statue sur un socle au bord duquel est sculptée une tête d'ange. Toutes ces attitudes sont bien éloignées de la primitive et pure simplicité du grand art. Qu'il y a loin de cette statuaire moderne, de ces galbes voluptueux et profanes, aux conceptions sublimes et austères du grand Ligier Richier !

Le portrait du R. P. Fourier. — Le tableau de la Vierge puissante. — Dans la même chapelle sont deux tableaux : l'un, représentant le B. P. Fourier, sans aucune valeur artistique; l'autre, d'un élève de Girardet, si ce n'est de lui-même, représentant une *Virgo potens.* La figure de la Vierge est couronnée d'étoiles et domine les mondes représentés sous ses pieds. Sur le globe terrestre, figurent la pomme et le serpent. Ce tableau est d'une exécution facile. Il rentre dans la bonne moyenne des tableaux d'églises.

C'est contre le mur de cette chapelle absidiale que s'élevait jadis le monument de Nicolas de Ludres, transporté à la Primatiale, par sa famille, lors de la démolition de la collégiale Saint-Georges, où il se trouvait primitivement. La translation avait eu lieu, le 18 décembre 1749, sur l'autorisation donnée par Stanislas et notifiée par M. de la Galaizière. Le cercueil de plomb avait été déposé au pied du monument qui

en rappelait le souvenir. Lionnois nous a conservé la description de cet élégant mausolée. Nous n'emprunterons à l'historien de Nancy que l'inscription curieuse de ce cénotaphe :

NE · MORT · NE · VIST · GIST · LE · PREUX · CHEVALIER
NICOL · DE · LUDRES · AUPRÈS · DE · CE · PILLIER
DE · SON · RENOM · PUIS · LE · COURS · DE · NATURE
EN · FERA · FOY · CONDIGNE · SEPULTURE ;
CAR · CE · QUE · MORT · LUY · PRÉTENDAIT · RAVIR,
LOS · IMMORTEL · LE · NOUS · FAICT · RÉTABLIR.
ROYS, · DUCZ, · CHIEFZ, · TROUVÉ · L'ONT · AUTENTIQUE
DONT · LES · LORRAINS · EST · PROUVÉ · MAGNIFIQUE
ET · S'IL · N'A · VIE · AU · RENGS · DES · GENS · MORTELS
SI · VIVRA-T-IL · ENTRE · LES · IMMORTELZ. . . .
ASSEZ · LONGTEMPS · EN · ASSAULT · ET · BATAILLE
S'EST · PRESENTÉ · D'ESTOC · ET · DE · TAILLE
JA · SOIS · QUE · MARS · MOINS · QUE · MORT · LUY · A · FAIT
QUANT · ATROPOS · LE · VINT · SAISIR · DE · FAIT
MIL · CINQ · CENT · TRENTE · ET · IX · JOR · VINGT · SIXIÈME
FUST · EN · FEBVRIER · L'AN · SOIXANTE · QUINZIÈME
OR · PRIONS · DIEU · QU'EN · PARADIS · RÉCLUS
SOIT · L'ESPRIT · SIEN · A · TOUT · JAMAIS · SANS · PLUS [1].

Cette inscription a disparu avec toutes celles de la famille de Bouzey, du cardinal-primat fondateur, et de plusieurs autres personnages, qui furent enlevées à la Révolution, lorsque le liturgiste décadaire Thiébault prescrivit une décoration uniforme des églises.

Nous avons cependant retrouvé, sur le pavé de la chapelle des congréganistes, près de la porte de dégagement, deux pierres tombales antérieures à la Révolution. Ce sont celles de trois personnages ayant appartenu à la famille des *Le Febvre*. Les deux premiers sont Nicolas-Joseph Le Febvre de Montjoye et son épouse; Nicolas Le Febvre était un magistrat d'une érudition distinguée et d'une éloquence remarquable, conseiller intime de Léopold et premier président de la Chambre des Comptes de Lorraine. Sa première épitaphe a été détruite à la Révolution, mais Lionnois nous l'a conservée [2]. Celle qu'on lui a consacrée depuis est beaucoup plus modeste, comme on peut en juger :

D. · O. · M.

HIC · JACET · UNA · CUM · CONJUGE · SUA · PRÆNOBILIS · AC · ILLUSTRISSIMUS · NICOLAVS · JOSEPH · LE · FEBVRE · DE · MONTJOYE, · CONCILLIARIUS · AB · INTIMIS · ET · IN · SUPREMA · RATIONUM · LOTHARINGIÆ · CAMERA ·

PROTOPRÆSES.
DEFUNCTUS · DIE · 26 · OCTOBRIS · 1736
REQUIESCAT · IN · PACE.

1. LIONNOIS, tome III, p. 285.
2. LIONNOIS, tome III, p. 290.

Un peu plus haut, dans la même chapelle, et en face de la petite porte, on a conservé la pierre tombale de son fils :

Hic · jacet · Simon · Xaverius · Lefevre, · presbiter · in · vita · vermis, · in · morte · pulvis; Requiescat · in · pace · Amen.

Ce Xavier Le Febvre était chanoine de la Primatiale. « Son épitaphe », dit Lionnois, « était remarquable par la brièveté et les sentiments d'humilité qui l'ont fait dicter, « pendant sa vie, à celui qui en est le sujet[1]. » Le même auteur mentionne aussi, comme ayant été transportés à la Cathédrale, les restes de Charles Regnard, primat, dont il cite l'épitaphe. Nous n'en avons retrouvé aucun vestige.

SACRISTIES

Les sacristies n'offrent de remarquable que les boiseries des portes et des armoires, notamment dans la sacristie consacrée aux offices principaux du culte.

Cette sacristie est revêtue de panneaux sculptés, dus entièrement au ciseau de Janno (le même qui a construit le maître-autel et les stalles). Ils ont été exécutés en 1733. Ils portent des ornements du genre rocaille; les sommets des corniches sont décorés de têtes d'anges, d'une brillante facture. C'est dans cette sacristie qu'est placé le précieux trésor de la Cathédrale.

Dans cette salle figurent trois tableaux, qui sont sans importance. C'est d'abord une copie d'un maître italien, représentant l'Adoration de la Sainte-Vierge et de saint Joseph au pied de la crèche. L'Enfant Jésus dort sur un peu de paille; un ange déroule une devise, sur laquelle on lit : *Gloria in excelsis Deo.*

Dans la même salle est une *Vierge au livre,* copie d'une madone grecque dite *la Madone de saint Luc,* et enfin un *christ* de style janséniste, les bras rapprochés.

A côté de cette sacristie est un escalier donnant accès à un magasin qui occupe l'étage supérieur. Cet étage a été construit en 1869. Jusqu'à cette époque, la sacristie formait une salle unique voûtée sur une hauteur considérable.

La sacristie de droite, symétrique à celle que nous venons de décrire, et qui se compose d'une double salle, comme la précédente, est affectée au Chapitre de la Cathédrale. Elle n'a point de panneaux sculptés dans la boiserie. Les seuls objets curieux à y mentionner sont les tableaux suivants : 1° une très-belle copie de la *Vierge au jardin,* de Raphaël, par un peintre lorrain qui pourrait bien être Deruet. Le coloris de ce panneau est admirablement conservé; le cadre est de l'époque de la Renaissance.

1. Lionnois, tome III, p. 290.

Les ornements de la bordure sont composés d'*m* gothiques très-finement sculptés. La peinture n'est pas signée. 2° Un *christ* de style janséniste du XVIIIe siècle, donné en 1828 par M. de La Salle. Ce christ est sans valeur artistique. 3° Une *esquisse originale,* encadrée dans une bordure Louis XVI, d'une fraction de la coupole de Jacquart. Cette peinture, largement exécutée, donne une indication assez exacte de la spontanéité d'inspiration de cet artiste. Elle diffère en plusieurs points, comme nous l'avons dit, de la fresque exécutée. 4° Deux autres esquisses qui sont encore dignes d'intérêt. Ce sont celles des tableaux du chœur, de Claude Charles, réduites aux dimensions de 0m,55 sur 0m,40. On peut s'étonner de trouver dans ces ébauches une exécution plus soignée et un modelé plus délicat que dans les grandes peintures originales du chœur. L'artiste, en passant de l'esquisse au tableau, a, d'ailleurs, agrandi le cadre de ses compositions. Le point de vue perspectif y est également surélevé. La couleur en est très-bien conservée.

C'est dans l'étage supérieur de cette sacristie que se trouvait autrefois la bibliothèque du Chapitre, dont il ne reste plus aujourd'hui que des vestiges peu intéressants.

Deux sorties latérales ont été réservées dans l'Église cathédrale. L'une donne sur la petite rue du Cloître, l'autre sur la rue de la Primatiale. Dans la petite rue du Cloître ont été, dès l'origine des constructions, établies de petites maisons où demeuraient et où demeurent encore plusieurs personnes attachées au service de l'église.

A l'époque où le palais du primat, et plus tard de l'évêque (construit en 1759), était situé sur la place de la Cathédrale, dans les bâtiments occupés aujourd'hui par les Dames de l'Espérance et par le pensionnat Saint-Joseph, une communication avait été réservée entre le bâtiment épiscopal et l'église. Cette communication, qui n'existe plus, avait son entrée à la hauteur du premier étage, dans la tour de gauche. Elle a été murée en 1874. Les jardins du palais s'étendaient sur le côté droit de la rue du Manége, et les maisons des chanoines occupaient les deux rues situées derrière l'église qui portaient toutes deux le nom de *rue des Chanoines*. C'est seulement en 1742 que fut ouverte la rue de la Primatiale, après l'abandon fait à la Ville par le primat de Bouzey d'une portion du jardin dépendant de son hôtel. Au siècle précédent, la maison du doyen était située au n° 9 de la rue qui porte, depuis la Révolution, le nom de rue Mably.

Dans l'intérieur des larges piliers du transept, on avait réservé, à deux étages différents et de chaque côté, deux salles ayant vue sur le chœur. L'usage de ces salles était concédé à certains fidèles de distinction qui, moyennant un droit payé au Chapitre, avaient le privilége d'y assister aux offices. Ces chambres existent encore aujourd'hui et ont la même destination.

TROISIÈME PARTIE

LA CATHÉDRALE-PRIMATIALE
DE NANCY

LE TRÉSOR



ANS les deux premières parties de notre travail sur la Cathédrale de Nancy nous avons exposé méthodiquement et discuté les documents relatifs à la fondation de la Primatiale, à l'organisation de son Chapitre, à l'histoire de sa construction, à la possession des objets mobiliers qu'elle renferme. Nous devons, pour compléter notre étude, examiner en détail les richesses de son trésor. Au cours de cette dernière analyse, plus encore que des précédentes, nous serons souvent arrêté par l'absence, non-seulement de tous renseignements, mais même de toute tradition sur la provenance des objets que nous nous proposons de décrire. Aussi, nulle part, plus que dans les développements donnés à ces recherches, n'aurons-nous multiplié les citations et mis sous les yeux du lecteur les documents dont l'autorité nous paraît indispensable à la sincérité et à l'intelligence de notre critique.

Bien que la Cathédrale de Nancy soit déjà depuis de longues années en possession des principaux objets qui en font actuellement l'ornement, on peut dire que la formation d'un trésor proprement dit — c'est-à-dire la réunion de certaines œuvres d'art religieux en groupe isolé et exposé sous le couvert d'une vitrine commune — est de fondation relativement toute récente, puisqu'elle date à peine de quelques années. C'est à la suite du dernier inventaire dressé en 1875, et concurremment avec les recherches provoquées par notre travail, que le Conseil de fabrique de la Cathédrale, sur la proposition de Sa Grandeur Mgr Foulon, évêque de Nancy et de Toul, a pris les dispositions nécessaires pour l'installation d'une armoire spéciale, sorte de coffre-fort à devanture fermée et vitrée, protégée par une première enveloppe de bois et par une seconde enveloppe toute de fer, garnie de serrures à secret.

C'est sous cette triple garantie que les visiteurs sont admis à voir les richesses du trésor de la Cathédrale. Les éléments qui y sont réunis sont, la plupart, hétérogènes, d'époques historiques et d'origines les plus diverses. Moins nombreux qu'en beaucoup d'autres cathédrales, ils forment toutefois une série presque continue, s'étendant du IVe siècle à l'époque actuelle; certains d'entre eux réalisent même un ensemble introuvable partout ailleurs. De ce nombre sont les ornements, insignes et vases sacrés ayant appartenu à saint Gauzelin, qui composent, à eux seuls, un véritable musée, d'une valeur inestimable et d'un intérêt exceptionnel, où l'artiste, l'historien, le paléographe, le lapidaire, peuvent successivement surprendre et approfondir les caractères qui distinguent l'admirable main-d'œuvre des miniaturistes et des orfèvres de l'école du Rhin pendant la période du IXe au Xe siècle. C'est ce travail d'assimilation que nous avons tenté de rendre plus facile à tous, en scrutant, sous divers points de vues, les données fournies par ces merveilleux vestiges de la civilisation carolingienne. Le but de ce travail a donc été de faire constamment ressortir le lien intime qui rattache à l'histoire de nos mœurs et de nos origines nationales l'évolution des styles, des types calligraphiques, des couleurs, des procédés de fabrication usités dans les arts somptuaires, sur la rive gauche du Rhin. En entreprenant cette analyse, nous nous sommes inspiré surtout de cette juste pensée d'un éminent architecte qui fut grand artiste : « L'amour du pays est en raison « de la connaissance de son histoire, et, si l'on veut faire pénétrer cet amour dans les « esprits, il faut que cette histoire devienne familière à tous[1]. »

Nous observerons, dans notre exposé, l'ordre chronologique des objets décrits.

Dans le premier chapitre, un anneau pastoral du IVe siècle et un ivoire du VIIIe siècle donneront lieu à deux études spéciales, après lesquelles nous aborderons l'examen des ornements et vases sacrés de saint Gauzelin. Avant toute autre recherche, nous nous bornerons à établir l'historique de ces objets, c'est-à-dire à compulser les légendes, traditions, documents divers, qui permettent de reconstituer leur histoire et de suivre les vicissitudes nombreuses qu'elles ont traversées depuis le Xe siècle jusqu'à nos jours.

Un second chapitre sera entièrement consacré à l'analyse paléographique du manuscrit de saint Gauzelin, écrit un demi-siècle avant son épiscopat, par les ordres de l'évêque Arnald. Cette étude comprendra :

1° L'inventaire des matières composant ce manuscrit;

2° La description des vignettes, miniatures, lettres, ornements qu'il renferme;

3° L'analyse des procédés matériels employés par les calligraphes carolingiens;

1. VIOLET-LE-DUC, *Histoire d'un Hôtel de ville et d'une Cathédrale.*

4° La critique historique des styles et des formes ornementales préférées par ces artistes.

Un troisième chapitre sera consacré à l'examen des pièces d'orfévrerie ayant appartenu à saint Gauzelin, boîte évangéliaire, calice et patène. Cette étude comprendra :

1° La description détaillée de chaque objet;

2° L'étude historique des matières et des formes usitées par les lapidaires de l'époque carolingienne. A la fin de ce chapitre, seront décrits successivement les différents objets du trésor non compris dans les catégories précédentes.

Dans une quatrième partie nous reproduirons les pièces justificatives qui nous ont paru présenter un sérieux intérêt historique et qui sont relatives aux nombreuses reliques exposées dans les châsses.

CHAPITRE PREMIER

L'ANNEAU DE SAINT GAUZELIN



PAR ordre chronologique, le premier objet digne d'attention dans le trésor de Nancy est un anneau épiscopal, aujourd'hui sans attribution d'origine, bien que cette attribution puisse lui être facilement restituée. Cet insigne, en effet, dont l'extérieur n'offre aucun intérêt artistique, et dont la valeur intrinsèque est presque nulle, a toujours été mis par la tradition au nombre des ornements religieux ayant appartenu à saint Gauzelin, évêque de Toul (922-962) et fondateur de l'abbaye de Bouxières. C'est à ce titre qu'il a été pieusement gardé parmi les reliques du saint, pendant la tourmente révolutionnaire. Il convient d'étudier si cette tradition peut être considérée comme fondée. C'est une simple bague en argent; sur l'anneau, en forme de ruban, sont gravés plusieurs traits transversaux disposés en croix. Le chaton porte un silex ordinaire, opaque, assez volumineux, sans autre caractère particulier que sa forme à peu près hémisphérique. Pour que ce caillou très-vulgaire ait été non-seulement serti avec autant de soin, mais conservé comme une précieuse relique, il est naturel de supposer qu'on a dû, dès les premiers siècles de l'ère chrétienne, lui attribuer une valeur de souvenir ou quelque vertu miraculeuse dont la mémoire ne nous est pas parvenue.

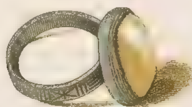
Telle a été du moins notre impression, lorsque, pour la première fois, en 1875, nous avons vu cet anneau figurer, sans aucun commentaire, sur le catalogue des objets d'art réunis pour l'*Exposition rétrospective* de Nancy. Les recherches sommaires que nous fîmes à cette époque, pour en découvrir l'origine, n'aboutirent d'abord qu'à nous démontrer l'ignorance absolue des érudits sur tout ce qui concernait cette curiosité historique. L'étude seule des inventaires anciens pouvait donc nous faire espérer des renseignements précis, et nous eûmes recours au plus authentique et au plus certain en pareille matière, c'est-à-dire au sommier des archives du Chapitre de Bouxières. Déjà le registre capitulaire de cette abbaye avait fourni aux archéologues, comme nous le verrons plus loin, des documents positifs sur les vases sacrés ayant appartenu au même évêque. Là, encore, nous devions retrouver les traces d'une légende qui nous a paru pouvoir s'appliquer au silex monté sur cet anneau. Nous avons en effet constaté, en feuilletant les anciens comptes, que, dès l'époque la plus ancienne, et probablement dès l'origine du pèlerinage de Bouxières, les inventaires des reliques vénérées par le Chapitre faisaient mention des honneurs rendus à *un caillou*. Cette dévotion reposait alors sur la naïve et pieuse croyance que ce caillou avait servi à lapider saint Étienne, premier martyr de l'Église nouvelle. Un mémoire curieux, qui date de 1454, et dont nous reparlerons lorsque nous ferons l'historique sommaire du trésor de Bouxières, mentionnait, parmi les reliques vénérées au XVe siècle et promenées par les villages lorrains, « pour accroître « la piété des fidèles et exciter leur générosité dans les quêtes, *un caillou de la lapidation « de saint Étienne*[1] ». Ce caillou était adjoint aux vases sacrés de saint Gauzelin. Il fut conservé avec vénération et, plus de deux cents ans après, nous le voyons encore figurer dans l'inventaire établi au XVIIe siècle pour être annexé au procès-verbal de translation du trésor de Bouxières à la Visitation de Nancy. Il y est inscrit sous cette mention : « Un caillou de saint Étienne ». Le procès-verbal dressé pour une raison identique, en 1743, indique que ce caillou avait été mis dans un reliquaire spécial, qu'on appelait « le reliquaire du cailloux de saint Étienne ». Un autre document nous apprend en outre que ce reliquaire se composait de deux anges en argent portant la relique entre leurs mains. Il est donc déjà certain qu'un caillou a été compris parmi les divers objets ayant appartenu à saint Gauzelin et exposés à la vénération de nos pères, depuis l'époque de la fondation du couvent. Mais ici se pose une première objection toute naturelle. Comment établir que ce caillou est précisément celui qui figure parmi les souvenirs de notre Cathédrale et où trouvons-nous une indication des motifs qui induisaient les

1. Bibliothèque de Nancy, *sommier des Archives de Bouxières*, layette XIV, liasse 1re.

CATHÉDRALE DE NANCY.



ANNEAU DE SAINT ARNOULD, ÉVÊQUE DE METZ. (614-629)
Forme de la chevalière romaine très antérieure à l'époque de Saint Arnould
(Trésor de la Cathédrale de Metz)



ANNEAU DE SAINT GAUZELIN ÉVÊQUE DE TOUL (922-962)



Le développement de cet anneau présente les caractères de transition
du IVe siècle époque de Saint Mansuy 366
(Trésor de la Cathédrale de Nancy)



ANNEAU DE SAINT LEODENUS. ÉVÊQUE DE TOUL (660-680)
Trouvé près de Compiègne en 1880, forme mérovingienne
(Collection de Mr le Dr [illegible])

ANNEAU ÉPISCOPAL DU IVe SIÈCLE.

Ayant appartenu a Saint Gauzelin
et comparé aux types connus d'anneaux Gallo-Romains et Mérovingiens

pèlerins du moyen âge à croire que cette pierre avait réellement traversé les mers pour venir de Judée jusque dans le pays d'Austrasie? Cette indication, vraie ou fausse, nous la trouvons très-précise dans le récit de la fondation merveilleuse de l'abbaye, tel qu'il est consigné dans le livre d'heures des Dames de Bouxières, à la Ve Leçon que le Chapitre chantait à l'office du saint, pour le jour de sa fête. Aussitôt que le saint évêque eut connaissance de la place convenable pour le monastère, « il alla trouver Adalbéron, « évêque de Metz, pour obtenir la propriété de cette terre; il lui donna le bâton de « ſaint Pierre, apôtre, la beſace de ſaint Materne, et *moitié* d'un *caillou qui avoit ſervi au « martyre de ſaint Étienne, leſquels ſaint Manſuy,* un des diſciples de l'apôtre ſaint Pierre, « envoyé à la ville des Leuquois, avoit apportés ». Ainsi se trouverait expliqué, du même coup, par cette tradition, comment, aux yeux des chrétiens des premiers siècles, cette pierre pouvait avoir franchi les contrées les plus lointaines pour venir, par l'entremise des papes, aux mains de saint Mansuy, qui en aurait fait son anneau pastoral, et, de là, par héritage épiscopal, en possession du saint fondateur de l'abbaye de Bouxières. Ne peut-il point paraître naturel que saint Gauzelin ait accepté de ses prédécesseurs au siége de saint Mansuy la tradition de porter en anneau cet insigne dont la simplicité est tout à fait en rapport avec la modestie des premiers pasteurs de l'Église chrétienne? Il faut remarquer d'ailleurs que la forme hémisphérique de la pierre concorderait assez bien avec la légende d'une division de cette relique, au profit de l'évêque de Metz Adalbéron. Quoi qu'il en soit, le caillou qui se trouve à la Cathédrale de Nancy nous paraît suffisamment conforme aux indications des inventaires les plus anciens, et nous ne mettons pas en doute, pour notre part, qu'il ait été estimé par ceux qui l'ont gardé précieusement avec les autres ornements sacrés comme le véritable insigne de saint Gauzelin, sans toutefois que ceux-ci aient eu autrement connaissance des curieux inventaires que nous venons de citer.

Désireux toutefois de ne point étayer notre étude sur l'unique présomption d'un document dont l'autorité pourrait donner lieu à de légitimes controverses, nous nous sommes imposé d'analyser, en dehors de toute tradition écrite ou verbale, et par le seul examen de ses caractères extérieurs, les données archéologiques de cette relique. Nous avons pu, grâce à une collection intéressante de dessins de bagues, rassemblée par un antiquaire érudit du département de Meurthe-et-Moselle, M. Bretagne, comparer successivement l'insigne de saint Gauzelin à un grand nombre d'anneaux de diverses époques. Presque tous les spécimens mérovingiens que nous avons eus entre les mains se reconnaissent à un trait spécifique qu'on peut appeler les *points mérovingiens,* espèce d'ornement en forme de grains ronds, accouplés par deux ou par trois, de chaque côté du

chaton. Quelques-uns des chatons présentent des monogrammes dont l'interprétation est le plus souvent impossible. Les monogrammes gravés et les anneaux formés d'un fil rond [1] constituent deux distinctions capitales; car, si les caractères des bagues du ve, du vi^e^ et du viie siècle font défaut sur la bague présumée de saint Gauzelin, n'est-ce point que cette bague est de date antérieure ou postérieure à cette période? Or, que remarquons-nous dans l'insigne épiscopal du trésor de Nancy? D'abord la forme plate de l'anneau, qui paraît être l'indication d'une plus haute ancienneté. Nous n'en trouvons aucun exemple dans la période mérovingienne, et le premier type rubanné que nous connaissions, en remontant la série des formes connues, est celui où se trouve marqué le nom de Constantin (306-337), que M. de Longpérier croit avoir appartenu à un tribun militaire. Cette bague en or, trouvée à Soulosse en 1873, appartient à M. Thivoyon. La mode uniformément observée pendant toute la période mérovingienne, de conserver la rondeur au fil de l'anneau des bagues devait d'abord nous détourner de considérer celui de la Cathédrale de Nancy comme de fabrication postérieure au ive siècle. En outre, il nous était impossible de ne pas reconnaître sa conformité évidente avec les bagues franques primitives, de la vallée de l'Eaulne, publiées par M. l'abbé Cochet. « Le « plus souvent, dit cet auteur, les anneaux étaient *plats et larges; quatre ou cinq seulement* « *étaient formés avec un fil arrondi*, le plus grand nombre d'entre eux étaient unis, « les autres avaient un chaton. Toutes ces bagues ont été trouvées dans les cercueils « des Francs Neustriens qui couvrent le sol de la Seine-Inférieure. » Elles sont données comme contemporaines de l'anneau sigillaire trouvé dans le tombeau de Childéric Ier. Elles seraient donc du ive au ve siècle. L'anneau sigillaire de Childéric est lui-même formé d'un fil plat, avec un chaton distinct du ruban; c'est le système de la bague du trésor de Nancy. C'est une dérivation de l'antique chevalière des Romains, où le chaton était compris dans un épaississement et un élargissement du ruban. Les deux types sont assez nettement différents de la variété mérovingienne pure pour que leur distinction ne puisse donner lieu à aucune hésitation. Ainsi, du ive au ve siècle, ces bijoux subissent une sorte de mode de transition. Les Mérovingiens conservent l'anneau plat des Romains et s'approprient le chaton distinct des Francs, sans cependant y joindre encore les *points* et le fil rond qui sont une mode des trois siècles suivants, persistant même sous Charlemagne. En second lieu, la nature des ornements très-simples qui se trouvaient gravés sur l'anneau du trésor de Nancy nous a ramené à considérer ce bijou comme un produit d'art du temps où les premiers essais de la gravure chrétienne

1. La date de ces anneaux est établie par une bague conservée au Cabinet des Médailles, conforme au type indiqué, et dont le chaton est formé d'un sou d'or de Clotaire II (584-622).

devaient nécessairement se réduire à de simples indications linéaires. Cette présomption s'est encore trouvée confirmée par les remarques de M. Cochet sur les antiquités mérovingiennes découvertes dans le tombeau de Childéric. Au nombre de ces richesses, précieuses pour l'histoire, existe notamment une fibule décorée de gravures en forme de croix grecques et de croix de Saint-André, esquissées, comme celles de la bague de saint Gauzelin, par de simples lignes. Si, d'une part, cette analogie a attiré notre attention, nous ne songeons point à en induire que ce rapport isolé puisse, à lui seul, permettre d'assigner à la bague étudiée une date précise, ni que les croix gravées aient une signification religieuse bien déterminée, car, comme le dit le savant Montfaucon, « il pourroit bien « ſe faire auſſi que ces croix ne ſoient pas une marque de chriſtianiſme, mais un pur « caprice de l'ouvrier qui, pour ne pas laiſſer les loſanges vuides, auroit mis pour « les remplir cette figure qui paroît le plus propre à cela. Le grand nombre qui s'y voient « fait croire que ce n'étoit qu'un ſimple ornement. Plus de cinq cents ans avant Jéſus-« Chriſt, les Égyptiens avoient des croix dans leurs monumens. » Nous ne tirerons donc de ce rapprochement aucune déduction trop complaisante pour notre sujet. L'avantage sérieux que nous attachons à la conformité de ces deux objets, c'est la simple, mais très-importante certitude qu'à l'époque mérovingienne les ornements gravés, affectant la disposition d'éléments linéaires, cruciformes, étaient déjà en usage. Nous en trouverions d'ailleurs une seconde preuve plus sensible encore dans la décoration des vases de terre de l'époque franque, mise en lumière par les découvertes faites en France, en Belgique, en Suisse et en Allemagne. M. l'abbé Cochet a déjà mentionné ces découvertes capitales dans son remarquable travail sur les antiquités du tombeau de Childéric. Il est impossible de ne pas reconnaître dans les figures dessinées sur ces poteries un style identique à celui de l'anneau que nous étudions, dont l'ornementation est, en quelque sorte, *géométrique*. De ces exemples rapprochés on peut conclure que le goût de ces croix et des figures linéaires prévalait au commencement du vᵉ siècle.

En résumé, nous retrouvons, dans des épaves du ɪvᵉ et du vᵉ siècle, des modes et un décor analogues à ceux qui caractérisent la forme et la disposition des traits gravés sur la bague épiscopale de Nancy. Ces deux remarques suffisent pour indiquer que cet insigne cher à la piété des fidèles du moyen âge, est certainement, parmi tous les objets que garde notre trésor lorrain, celui dont la date est la plus ancienne, puisqu'il se rapproche, soit en deçà, soit au delà, de l'époque qui a vu naître la monarchie française sous Childéric et sous Clovis. La fin du ɪvᵉ siècle ou le commencement du vᵉ nous paraissent donc les deux limites qu'il convient d'assigner avec le plus de vraisemblance à la fabrication de cet anneau.

Quelles sont maintenant la signification et l'importance historique de ce bijou religieux? C'est à cette seconde question que nous allons nous efforcer de répondre. Il est à présumer, si la légende précitée a quelque fondement, que le caillou dit « de la lapidation de saint Étienne » avait été fractionné et subfractionné, et qu'un des fragments, soigneusement plané à l'endroit de la partie brisée, avait été monté en chaton d'anneau pastoral par l'un des successeurs de saint Mansuy au siége de Toul, pendant la fin du IVe siècle, ou vers les premières années du Ve. Quel a pu être ce successeur? C'est ici que la question, en paraissant se compliquer d'incertitudes et de difficultés, va se trouver éclairée, au contraire, d'une manière inattendue, par les données mêmes de la légende. Si nous recherchons, en effet, quels sont les prélats qui, dans la suite des évêques, ont occupé le siége de Toul à l'époque présumée de la bague, nous rencontrons avec étonnement une lacune inexpliquée, et nous nous trouvons en présence de deux systèmes historiques incompatibles. Dans le premier, qui est celui de nombreux écrivains ecclésiastiques, la mission apostolique de saint Mansuy aurait été ordonnée par saint Pierre lui-même[1]. Dans le second système, saint Mansuy ne serait venu dans les Gaules que vers la fin du IVe siècle, vers l'année 361, qui serait celle de son avénement à l'épiscopat[2]. Dans ce cas, on remarque que la vénération dont cet anneau a été l'objet s'explique d'elle-même, puisque ce pourrait être l'insigne pastoral du premier évêque de Toul. Cette dernière version est, nous ne le dissimulons pas, celle qui nous paraît se présenter avec le plus de vraisemblance. Les partisans du premier système se trouvent en effet dans l'impuissance de citer un seul des successeurs de saint Mansuy jusqu'à saint Auspice, contemporain de Sidoine Apollinaire, avec lequel ce prélat entretint un commerce littéraire jusqu'en 490[3]. Cette lacune est un argument assez probant contre la doctrine qui reculerait la mission apostolique de saint Mansuy jusqu'au premier siècle. Il en est d'autres. La vie de saint Mansuy a été rapportée par Adson, le moine que tous les autres ont plus ou moins copié ou reproduit. Ce moine vivait au Xe siècle, à l'époque même de saint Gauzelin. La plupart des faits relatifs au fondateur de l'Église de Toul ont été recueillis par ce chroniqueur, qui n'a fait, d'ailleurs, que consigner par écrit les

1. C'est la version soutenue par les *Gesta Trevirorum*, reproduite par DOM CALMET dans ses *Preuves;* par Hugues de FLAVIGNY (*ap. Migne*, CLIV, col., 25); par la *Chronique d'Albéric des Trois-Fontaines* (STRUVIUS, t. III, Ratisbone, 1726); par les *Annales de Trèves* (BROWERUS, t. I, p. 143 et 147); par METHODIUS, au IXe siècle (*Ann. de Phil. chrétiennes*, LXVI, p. 226); par MARIANUS, au XIe siècle (Bréviaire de Toul). C'est la version admise enfin par M. l'abbé GUILLAUME dans sa *Dissertation historique sur l'antiquité de l'Église de Toul.*

2. Ce système a pour défenseur l'école historique moderne, fondée sur les études des Jansénistes, sur les calculs de l'abbé Jeandidier, sur les opinions de Launnoy, de Benoît Picart, etc. C'est celle qu'a adoptée judicieusement Digot.

3. Sid. APOLLINAIRE, *Epistolæ*, lib. VII, 10.

légendes, telles qu'elles lui ont été livrées par la *relation des anciens.* « *Sicut majorum* « *relatu didicimus*[1]. » On voit déjà tout ce que cette tradition orale pouvait avoir de vague, d'exagéré, d'imparfait. Dit-elle au moins que saint Pierre a *lui-même* envoyé saint Mansuy dans les Gaules ? Nullement. Elle mentionne simplement que « *le bien-* « *heureux pasteur à qui Jésus-Christ avait confié le soin de l'Église universelle,* affligé de ce « que le monde était enseveli dans l'erreur et soumis au démon, conféra l'ordination « à plusieurs hommes parfaits et prédicateurs de la parole divine » ; et, au nombre de ces hommes, Adson cite *Mansuetus.* Voilà simplement ce que dit la chronique du xe siècle, mille ans après l'apostolat qu'elle raconte ! On voit qu'aucun nom de pontife n'y est prononcé. N'est-on pas, par conséquent, en droit de s'expliquer cette mission soi-disant émanant de saint Pierre, par la formule en usage au moyen âge : « *missus sancti* « *Petri,* envoyé de saint Pierre », que nous voyons appliquer à saint Boniface, archevêque de Mayence ? Peut-on ne pas reconnaître que la phrase d'Adson embrasse un certain nombre d'apôtres illustres et de diverses contrées, envoyés, non par le disciple de Notre-Seigneur, mais par la Papauté, dans toute l'Europe païenne ? Cette interprétation est même celle que nous trace, au ive siècle, saint Augustin, lorsqu'il dit : « *manifestum esse, in omnem Italiam, Gallias, Hispanias, Africam atque Siciliam insualasque* « *interjacentes nullum instituisse ecclesias, nisi eos quos venerabilis* Petrus apostolus et ejus « successores *constituerint sacerdotes*[2]. » C'est cette phrase que le pape Innocent Ier, au ve siècle, reproduisait dans sa première lettre à Décentius : « *Quis enim nesciat* « *nullum hominem instituisse Ecclesias nisi eos quos venerabilis apostolus Petrus aut ejus* « *successores constituerint sacerdotes?* » Notre hypothèse se trouve, on le voit, justifiée par les écrits des Pères et des Papes. Mais il est en outre des preuves qui nous paraissent beaucoup plus convaincantes. Dans son récit, Adson parle de l'*hérésie* dont était infesté le peuple des Leuquois, et que les prédications de saint Mansuy avaient réussi à détruire. Quelle hérésie aurait pu combattre Mansuy au ier siècle ? On se heurte ici à une impossibilité flagrante. N'est-il pas bien plus naturel de penser qu'Adson a voulu parler de l'arianisme, qui vint précisément s'implanter en Europe au ive siècle ? On voit que la légende qu'on prête à Adson est ici battue en brèche par la vraisemblance et la logique. Toutes ces contradictions n'avaient point échappé au judicieux historien de la Lorraine, Auguste Digot, lorsqu'il écrivait : « L'anarchie religieuse et la corruption morale « étaient portées à leur comble dans la Gaule septentrionale, lorsque parurent les premiers « apôtres du Christianisme. Ce fut seulement vers le commencement du iiie siècle que

1. Dom Calmet, *Preuves,* chap. III, col. 125, et chap. XII, col. 130.
2. *Epistolæ,* XXV, A. L. Constant, p. 856.

« cette religion divine commença à faire des progrès dans les vallées de la Meuse, de la « Moselle et du Rhin, où elle comptait déjà cependant des fidèles isolés. Il n'y eut pas « d'Églises proprement dites avant l'époque dont nous venons de parler, peut-être même « vers le milieu du IIIe siècle; et la *critique ne permet pas d'accueillir les prétentions de certaines « Églises qui ont voulu faire remonter leur origine aux temps apostoliques.* L'examen des listes « d'évêques fournit le moyen de prouver que ces prétentions n'ont aucune espèce de « fondement. Les unes, en effet, ne contiennent qu'un petit nombre de noms, en sorte « que, à moins de donner à chaque prélat un épiscopat d'un siècle, il est impossible « d'atteindre le temps des apôtres. Telle est la liste épiscopale de Toul, dont le « cinquième évêque est saint Auspice, contemporain de Sidoine Apollinaire. Or, pour « faire remonter l'arrivée de saint Mansuy (*Mansuetus*), premier évêque de cette ville, « au règne de Valentinien Ier, il faut donner à ce prélat et à ses trois successeurs des « épiscopats d'une durée de vingt-cinq ans environ, durée tout à fait invraisemblable, « quand on connaît les calculs de l'abbé Grandidier. Il résulte du travail exécuté par « ce savant sur une grande quantité de catalogues épiscopaux empruntés à des églises « de France, d'Allemagne et d'Italie, et comprenant chacun un espace de dix siècles « (de 701 à 1700), que la moyenne des épiscopats est de 11 à 12 ans [1]. D'autres catalogues, « au contraire, renferment une multitude de noms souvent communs à plusieurs listes « différentes [2]; ce qui prouve qu'elles ne méritent aucun crédit, et qu'elles ont été « rédigées assez tard, à une époque où les souvenirs étaient vagues et confus, et par « des hommes qui, *ajoutant foi aux traditions dont il s'agit, ont voulu absolument remplir les « catalogues, afin de pouvoir les faire remonter jusqu'aux premiers siècles* [3]. »

On voit que des maîtres en la science de la critique historique ont été, avant notre modeste travail, amenés à penser que la légende Adsonnienne n'était que la conséquence d'une erreur de mot, et que saint Mansuy, premier évêque de Toul, n'avait apporté l'Évangile dans le pays des Leuquois que vers la fin du IVe siècle. Cette dernière hypothèse se présente à nous avec le mérite de la simplicité et de la vraisemblance; elle supprime cette étonnante lacune laissée par Adson dans la suite des évêques de Toul, entre saint Mansuy et saint Auspice, lacune de cinq siècles, que l'épiscopat de quatre prélats ne suffit point à combler. Dans l'espèce qui nous occupe, elle expliquerait comment Mansuy a pu, à raison de ses dévotions particulières au prince des

1. V. *Histoire de l'Église de Strasbourg*, t. I, p. 160.
2. Tel est le catalogue de Trèves duquel il faut retrancher vingt-trois évêques qui paraissent n'avoir jamais existé.
3. Digot, *Histoire du royaume d'Austrasie*, t. I, p. 97.

apôtres et à saint Étienne, dont il possédait un instrument de martyre (le caillou qui figure dans la bague), consacrer à ces deux saints les deux premières églises qu'il ait (dit encore la tradition) fondées à Toul.

En adoptant cette manière de voir, on est conduit à considérer que la même erreur a dû se produire non-seulement dans les termes « envoyé de saint Pierre », mais également dans les mots « bâton de saint Pierre », qui figurent dans la légende de Bouxières; on sait en effet que (toujours d'après la tradition) ce bâton était venu par succession de l'évêque Mansuy à l'évêque Gauzelin. N'est-il pas plus naturel de penser que ce « bâton » n'était autre chose que la crosse épiscopale reçue du Pontife par saint Mansuy au moment de son investiture? On sait en effet que la *crosse* proprement dite ne fut guère en usage pour les évêques qu'à partir du VIe siècle. Le témoignage de Baronius, reposant sur les plus solides autorités[1], prouve qu'au IVe siècle les évêques se servaient uniquement d'un bâton épiscopal, qui était de bois ou d'ivoire. Nous ne voyons guère, d'ailleurs, quelle autre explication pourraient fournir les partisans de la légende Adsonnienne de la présence simultanée du fameux « bâton de saint Pierre », vénéré aujourd'hui dans *plusieurs* églises de Belgique et d'Allemagne.

L'opinion que nous avons développée et qui place, avec les érudits du XVIIe siècle, l'apostolat de saint Mansuy vers la fin du IVe siècle, n'est infirmée que par des écrits postérieurs à saint Gauzelin et à Adson, écrits dont M. l'abbé Guillaume, dans une intéressante dissertation, s'est constitué l'avocat[2]. Malgré les consciencieux aperçus du patient chanoine, nous persistons à penser que le système le plus vraisemblable est encore celui qui a frappé la critique éclairée et circonspecte de Digot, et nous n'avons nullement été étonné de trouver, dans l'examen archéologique de l'anneau épiscopal déposé au trésor de Nancy, une confirmation inattendue de cette opinion, qui donnerait à la légende de Bouxières une explication toute naturelle. Cet insigne anneau, qui fait l'objet de notre étude, devient en effet, si l'on admet la réalité des données archéologiques que nous avons signalées, un précieux document historique. Ses caractères, ses ornements, la forme plate de la bague, lui donnent approximativement la même date qu'assignent à l'épiscopat de saint Mansuy les écrivains du XVIIe siècle. Nous avons dit que cette bague, analogue à celles du siècle de Constantin comme anneau et à celles de Childéric comme enchatonnement, datait, selon toute apparence, de la fin du IVe siècle ou du commencement du Ve. Or, nous trouvons dans le Pouillé du diocèse de Toul, rédigé par Benoît Picart, la mention suivante : « Saint Mansuy ou Mansuet, *Mansuetus*, apôtre

1. Ad. ann. 504, n° 38.
2. M. l'abbé GUILLAUME, *Nouvelle dissertation sur l'antiquité de l'Église de Toul.* Nancy. 1869.

« du pays, et premier évêque de Toul, ne commença à siéger que vers l'an 361, suivant « M[e] Riguet, dans son système chronologique et historique des évêques de Toul[1]. » De son côté, Digot recule encore de quelques années l'épiscopat de cet évêque : « Saint « Mansuy, écrit-il, réputé le plus ancien évêque de Toul, ne commença à siéger qu'après « la persécution de Julien, c'est-à-dire vers l'année 365 ou 366[2]. » Cette concordance n'est-elle point frappante et n'était-il pas d'un haut intérêt de signaler à l'attention des savants le curieux rapport entre les caractères archéologiques de cet anneau pastoral et la date présumée de l'épiscopat de *Mansuetus*, suivant l'opinion des chronologues les plus circonspects? Nous avons dit plus haut, au début de cette étude, et en abordant la question de savoir à quel évêque avait appartenu l'anneau de Nancy, que notre étude s'éclairait d'un jour nouveau. Cette condition n'est remplie que si l'on admet la fondation de l'épiscopat de Toul à la fin du IV[e] siècle. Hors de là, tout est confusion et incertitude; au lieu d'un nom d'évêque au IV[e] siècle, nous trouvons une lacune historique injustifiable. La simplicité de cet insigne ne s'explique en rien. Dans le système moderne, la suite des évêques est rétablie ; l'anneau de saint Mansuy est venu à saint Gauzelin par pieuse tradition des premiers pasteurs, qui ont conservé à la bague de leur saint patron sa modestie première. Cette relique constituant avec le fameux « bâton de saint Pierre », les signes de l'investiture de saint Mansuy, tels qu'ils existaient au IV[e] siècle, il est naturel qu'on les ait honorés à Toul. La forme de l'anneau, semblable à celle des bagues d'officiers militaires romains de la même époque, permet de supposer que saint Mansuy a fait monter en chaton, par un ouvrier romain, le caillou présumé de la lapidation de saint Étienne. Ce caillou avait effectivement pu être reçu des mains de celui que les chroniqueurs du XI[e] siècle ont appelé légèrement saint Pierre (tandis qu'Adson, un siècle auparavant, le nomme seulement « le bien heureux pasteur à qui Jésus-Christ avait confié le soin de l'Église universelle »), et en lequel la circonspection ne nous permet de voir aujourd'hui que le pape saint Libère ou saint Damase. Envisagée à ce point de vue, et une fois acceptée comme confirmant le système archéologique qu'elle implique, la bague du trésor de Nancy cesse d'être ce qu'elle a été jusqu'à présent, c'est-à-dire un joyau insignifiant, d'une portée historique inconnue, d'une valeur intrinsèque nulle, d'un goût artistique tout à fait primitif, pour devenir l'insigne pastoral du premier apôtre des Leuques, conservé pieusement par ses successeurs au siége de Toul. Les fidèles, les archéologues, les artistes, y

1. Benoît PICART, *Pouillé du diocèse de Toul*. Édition manuscrite corrigée et considérablement augmentée, par M. l'abbé CHATRIAN, vicaire à Saint-Clément.
2. *Hist. du royaume d'Austrasie*, p. 100.

PL. X



Ateliers de Reproductions Artistiques Phototypie 15 Quai Voltaire Paris

PEIGNE EN IVOIRE DE S^T GAUZELIN (Xe Siècle)

FRAGMENT DE DIPTYQUE (VIIIe Siècle Ecole du Rhin)

verront, avec curiosité, un objet intéressant par sa simplicité non moins que par la foi naïve et fervente qui y a enchâssé soigneusement, comme elle l'eût fait d'une pierre fine, un simple caillou, instrument de martyre vénéré par les premiers fondateurs de l'Église chrétienne des Gaules. Nous ne nous exagérons nullement l'autorité des arguments que nous avons employés pour arriver à cette conclusion et nous n'ignorons point qu'ils n'établissent qu'un simple rapprochement d'époque, entre un ornement religieux et un saint personnage, sans qu'aucun titre de propriété puisse en être rigoureusement déduit; il n'y a donc là qu'une simple présomption archéologique. Mais ne sommes-nous pas en droit de préférer cet enchaînement de conséquences tout naturel aux invraisemblables et suspectes légendes du XIe siècle, qui laissent dans les suites historiques des évêques de Toul, une lacune en désaccord avec les probabilités les plus élémentaires de l'histoire, c'est-à-dire avec la bonne foi et le bon sens?

FRAGMENT DE DIPTYQUE DE LA FIN DU VIIIe SIÈCLE

La Cathédrale s'est enrichie, en 1878, d'un fragment d'ivoire sculpté, très-bien conservé et du plus beau caractère. Cet ivoire, ainsi qu'un émail plus loin décrit, lui a été cédé par M. Dufresne, le savant collectionneur de Toul. Nous dirons, après l'avoir étudié, quels caractères spéciaux nous permettent de fixer l'époque de ce travail.

Cette plaque d'ivoire a $0^{m},23$ de hauteur et $0^{m},95$ de largeur; l'épaisseur est de $0^{m},08$ en moyenne. Une bande décorée de palmettes gréco-romaines de $0^{m},12$ de largeur, forme encadrement. Deux sujets distincts la divisent par le milieu en parties égales. Ces deux sujets sont le *Crucifiement* et la *Résurrection*.

Dans la portion supérieure, celle où est figuré le *Crucifiement*, le Christ mourant est représenté sur une large croix plate, les bras étendus, les pieds reposant sur un *suppedaneum* placé à terre. La tête, inclinée sur l'épaule droite, est ornée d'un nimbe crucifère; le corps est nu, couvert d'un *perizonium* noué à la ceinture. Des deux côtés de la croix sont divers personnages. A droite, saint Jean, debout, portant le *volumen* sacré des Évangiles qu'il serre sur son cœur. Du même côté est un soldat dont la main gauche tient le vase renfermant l'hysope et le vinaigre réconfortatifs, et la main droite un roseau muni d'une éponge. Ce roseau est passé derrière le dos du soldat, d'une façon ironique et grotesque. De l'autre côté, on aperçoit la figure de la Vierge debout, la main gauche levée vers le Christ mourant. Sur le premier plan du même côté est Longin, également dans une attitude railleuse. Sa main gauche se lève vers le Christ en signe de provo-

cation, tandis que sa droite plonge la lance dans son côté. Les hastes des lances, tant dans la partie inférieure que dans l'autre moitié du diptyque, sont une des rares parties de ce remarquable ivoire qui ne soient pas intactes. Sur les deux branches de la croix apparaissent des bustes d'anges vus à mi-corps, accoudés, et tenant chacun en main un encensoir à chaîne, dont l'un est détruit.

Dans la portion inférieure est figurée la *Résurrection*. Au centre du sujet est représentée la chapelle du Saint-Sépulcre telle (nous devons du moins le supposer) qu'elle existait à Jérusalem vers l'époque où l'ivoire a été composé. Nous verrons, tout à l'heure, que cette circonstance concourra à nous renseigner sur la date du travail. A droite du monument, dont la porte est ouverte à deux ventaux, sont les saintes femmes tenant dans leurs mains un vase en forme d'urne et une cassolette dont le couvercle est surmonté d'un toit garni d'une crête. Ce sont les boîtes à parfum que les femmes apportaient au tombeau de Jésus. A gauche est l'ange, la main droite levée vers le ciel, la main gauche appuyée sur un bâton; il est assis sur la pierre du tombeau. La tête de l'ange est nimbée; ses pieds reposent sur les premières marches d'un escalier qui descend à une excavation placée sous le rocher du sépulcre. Dans cette cavité sont figurés trois soldats couchés qui paraissent ne point voir l'apparition de l'ange aux saintes femmes; leur costume sera encore pour nous un indice.

Le premier détail qui nous a frappé dans cet intéressant fragment, parce qu'il nous a paru de nature à restreindre les limites entre lesquelles se trouvait comprise la date de son exécution, c'est la représentation du Saint-Sépulcre située au centre de la composition inférieure. Cette partie du diptyque est sculptée avec un soin et une précision qui ne permettent point de supposer que cette image soit une œuvre de pure fantaisie. Or, si nous nous en rapportons au savant travail de M. de Vogüé[1], l'église du Saint-Sépulcre a traversé cinq périodes bien distinctes. Édifiée pour la première fois par Constantin en 326 et achevée en 345, elle affectait la forme d'une magnifique basilique qui fut rasée, en 614, par Chosroès II, roi des Perses. Grâce à l'intervention de la sœur du vainqueur, qui était chrétienne, un moine nommé Modeste, supérieur du couvent de Théodose, et depuis patriarche de Jérusalem, put relever les murs du sanctuaire. A partir de l'année 614 jusqu'à l'an 1010, où le souverain fatimiste de l'Égypte et de la Syrie, Hakem-Biamr-Illah ordonna la destruction des édifices chrétiens de Jérusalem, le Saint-Sépulcre traversa, sans modifications importantes, une seconde période. En l'an 1010, toutes les églises succombèrent sous le marteau des envahisseurs; le tombeau de Notre-Seigneur Jésus-

1. *Les Églises de la Terre-Sainte,* chap. III, p. 119 et suivantes.

Christ fut la seule partie respectée. Toutefois, la même année, le vainqueur permit encore le rétablissement de la basilique, qui n'eut lieu d'une façon définitive que sous Constantin Monomaque, en 1130. A cette époque, les Croisés reprirent les constructions inachevées qui subsistèrent jusqu'en 1808. On sait qu'en cette année-là un terrible incendie ravagea le sanctuaire du Saint-Sépulcre qui disparut ensuite presque entièrement sous les grossières restaurations des Grecs.

Le tombeau de Notre-Seigneur Jésus-Christ a donc traversé d'abord une première période historique de plus de trois siècles pendant laquelle il est demeuré à l'état naturel sans être couvert par aucun édifice. A partir de Constantin, qui fit édifier sur les lieux saints la première église, l'histoire architecturale du Saint-Sépulcre comprend cinq périodes distinctes que nous allons successivement interroger pour déterminer la date de l'ivoire de Nancy; ces périodes sont les suivantes :

1° 326-614. Basilique de Constantin.

2° 614-1010. Églises de Modeste.

3° 1010-1130. Églises de Constantin Monomaque.

4° 1130-1808. Constructions des Croisés.

5° 1808-1882. État actuel.

Le caractère des personnages figurés et le type byzantin de l'édicule reproduit dans le fragment que nous étudions nous permettent de borner nos recherches aux quatre premières périodes précitées. Or, nous trouvons qu'à toutes ces époques il faut distinguer dans la basilique appelée *Église du Saint-Sépulcre :* 1° le vaste monument dont l'ensemble recouvre non-seulement le *Saint-Sépulcre* proprement dit, mais les *lieux saints* environnants; 2° l'édicule *spécial* élevé à l'intérieur de cet édifice, sur l'emplacement même du tombeau. Cette disposition générale du saint édifice n'a jamais sensiblement varié. C'est sur le sépulcre même et sur les transformations qu'il a subies pendant les diverses phases historiques précitées, que notre attention doit se porter, si nous voulons fixer approximativement une date au diptyque de Nancy.

PÉRIODE PRIMITIVE. — On sait, d'après la description de saint Cyrille, quel était l'état primitif du Golgotha et du jardin de Joseph d'Arimathie à l'époque de la Résurrection. Ces lieux demeurèrent tels pendant les deux premiers siècles, où ils furent vénérés discrètement par les chrétiens et entourés d'un culte extérieur en rapport avec la difficulté des temps[1]. Pendant cette période, le Saint-Sépulcre se composait d'une première chambre ou *vestibule* et d'une *chambre mortuaire* où se trouvait la banquette sur laquelle,

1. M. DE VOGÜÉ, *les Églises de la Terre-Sainte,* chap. III, p. 126.

dans une excavation semi-circulaire, reposait le corps de Jésus. Cette disposition résulte du récit de l'Évangile : « Et dicebant *mulieres ad invicem : Quis revolvet nobis lapidem ab « ostio monumenti ?... et respicientes, viderunt revolutum lapidem... et,* INTROEUNTES IN « MONUMENTUM, viderunt juvenem. » (Marc, XVI, 3, 6.) « Et, quum se *inclinasset discipulus,* « vidit posita linteamina; *non tamen introivit.* Maria autem stabat ad monumentum « foris..... *inclinavit se et prospexit in monumentum,* et vidit *duos angelos sedentes, unum ad « caput et unum ad pedes, ubi positum fuerat corpus Jesu.* » (Johan., XX, 11, 12.) Une fois la pierre enlevée, saint Jean et Marie-Madeleine s'inclinèrent pour regarder du dehors, par l'ouverture de la porte basse, dans l'intérieur du monument.

I. — En l'an 136, Hadrien fit combler l'entrée du sépulcre, et l'enfouit sous de vastes remblais. Mais l'empereur Constantin retrouva sa place, le restitua dans son premier état et couvrit l'ensemble des lieux saints d'une basilique superbe. Quelques citations indiquent la forme qui fut donnée alors à l'édicule spécial du tombeau et comment Constantin fit supprimer le vestibule antérieur. Pour cela, dit M. de Vogüé[1], on découpa le flanc de la colline, de manière à séparer complétement le rocher qui renfermait la chambre sépulcrale et à en faire une masse isolée au milieu d'une surface aplanie. « N'est-il pas étonnant, dit Eusèbe, dans sa *Théophanie*[2], de voir ce rocher seul, « au milieu d'un terrain nivelé, avec une caverne à l'intérieur ? » La paroi extérieure du bloc ainsi obtenu fut décorée de colonnes et de marbres précieux, ce qui lui donna l'apparence d'un petit temple distinct. « Le monument lui-même ressemble à une église; « sa couverture est argentée : *Et ipsum monumentum in modum ecclesiæ, coopertum ex « argento, et ante monumentum altare positum*[3]. » C'est saint Cyrille, dans sa XIVe catéchèse, qui nous apprend que, pour donner à l'édifice en question une forme polygonale ou arrondie en plan, on avait cru devoir supprimer la chambre antérieure, le vestibule. « L'entrée du Saint-Sépulcre, dit-il, était taillée dans le rocher comme celle des tom- « beaux du pays; elle n'est plus visible, depuis que la *première grotte a été détruite* pour « les besoins de l'ornementation actuelle; mais, avant que le sépulcre ait été embelli par « une munificence royale, il y avait *un vestibule* devant la porte de pierre[4]. » Ces détails nous ont paru nécessaires pour faire comprendre l'importance de la forme ronde et isolée donnée, dans l'ivoire du trésor de Nancy, à la chapelle du Saint-Sépulcre. Cet

1. *Les Églises de la Terre-Sainte,* p. 132.
2. Traduction LÉE, p. 199. Eusèbe, évêque d'Antioche, écrivait sous le règne même de Constantin.
3. *Ibid.* p. 200.
4. Τὴν τότε πρὸ τῆς θύρας τοῦ σωτηρίου μνήματος οὖσαν σκεπην· καὶ ἐξ αὐτῆς τῆς πέτρας καθὼς σύνηθες ἐνταῦθα γινεσθαι πρὸ τῶν μνημάτων, λελαξεομενην· νῦν γὲ οὐ φαίνεται ἐπειδη τότε ἐξεκολάφθη τὸ προσκέπασμα, etc. Saint Cyrille, Cat. XIV.

isolement indique, en effet, que l'œuvre d'art dont nous nous occupons est certainement postérieure à la suppression du vestibule, c'est-à-dire au IV[e] siècle.

Pendant toute la période qui sépare le IV[e] siècle du VII[e], nous ne possédons que de très-rares et très-incomplets documents sur la forme exacte de la basilique qui demeura sans doute telle que Constantin l'avait construite.

II. — Au VII[e] siècle, nous savons que l'église édifiée sur les lieux saints fut reconstruite entièrement par le patriarche Modeste, et le document le plus précis que nous ayons sur son état jusqu'au XI[e] siècle est un passage de saint Cyrille qui nous en donne une description assez complète. « *In medio spatio hujus interioris rotundæ domus* (c'est de « l'ensemble de la basilique qu'il est ici question), *rotundum inest in unâ eâdemque petrâ* « *excisum tugurium* (c'est le tombeau), *in quo possunt ter terni homines stantes orare, et à* « *vertice alicujus non brevis staturæ hominis stantis usque ad illius domunculæ cameram, pes et* « *semipes mensura in altum extenditur. Hujus tugurioli introitus ad orientem respicit, quod totum* « *extrinsecùs electo tegitur marmore; cujus exterius summum culmen, auro ornatum, auream non* « *parvam sustentat crucem; in hujus tugurii aquilonari parte sepulchrum, in eâdem petrâ excisum,* « *habetur interius : sed ejusdem tugurii pavimentum humilius est loco sepulchri; nam, à pavimento* « *ejus ad sepulchri marginem lateris, quasi trium mensura altitudinis palmorum haberi dignos-* « *citur,* etc. : Au milieu de l'espace réservé dans l'intérieur de cette rotonde, est une « petite hutte *ronde* découpée dans le même rocher que le tombeau, dans laquelle neuf « hommes peuvent prier debout, et, depuis la tête d'un homme de taille au-dessus de « la moyenne, placé debout jusqu'à la coupole de ce petit édifice, la mesure en hauteur « est d'un pied et demi. L'entrée de la hutte regarde l'orient. Son extérieur est « entièrement couvert de marbre, et le sommet porte également à l'extérieur une croix « qui n'est pas de médiocre grandeur. C'est sur la paroi septentrionale de cette hutte « que se trouve, à l'intérieur, le sépulcre taillé dans le même rocher. Mais le niveau du « sol de la hutte est inférieur à l'emplacement du tombeau, car, depuis le pavé jusqu'au « bord latéral du sépulcre, on peut facilement mesurer une distance de trois palmes, « etc. » Extérieurement, ce petit temple était donc décoré avec une grande magnificence; des placages de marbre, des colonnettes engagées cachaient la surface du rocher; un toit doré le recouvrait, surmonté par une grande croix d'or. « Les colonnettes, dit Bernard « le Sage, étaient au nombre de neuf, dont quatre situées devant le monument, reliées « par des murs, entouraient la pierre qui fut placée devant la porte du sépulcre et roulée « par l'ange. »

III. — Toutes ces constructions furent, comme nous l'avons dit, détruites par un khalife musulman en l'an 1010, et remplacées immédiatement par d'autres.

De l'année 1010 à l'année 1130, il est à présumer que la chapelle sépulcrale conserva la même forme que pendant la période précédente. Toutefois, nous trouvons dans le récit d'un voyage qui date de 1103 et qui est par conséquent antérieur aux constructions des Croisés, le passage suivant : « *In medio autem istius ecclesiæ est Dominicum sepulchrum* « *muro fortissimo circumcinctum et opertum, ne, dum pluit, pluvia cadere possit super sanctum* « *sepulchrum, quia ecclesia desuper patet discooperta.... :* Dans le milieu de cette église est « le tombeau du Seigneur, *entouré et couvert* d'une très-forte muraille, de peur que, « lorsqu'il pleut, la pluie ne puisse tomber sur le Saint-Sépulcre, l'église étant « entièrement découverte à sa partie supérieure... » Il y a là l'indication d'un nouveau travail d'entourage et de couverture dont notre ivoire ne nous donne point l'idée.

IV. — Au XII[e] siècle, les Croisés modifièrent profondément la forme de l'édicule intérieur, comme il résulte de la description suivante de Jean de Wirtzbourg, qui date du XII[e] siècle. « *Antè quod ostium est protectum, seu porticus quadrata, cum duabus janius; unam* « *harum intromittuntur ad sepulchrum monumentum ingressuri; per alteram dimittuntur egressuri;* « *in eo quoque protecto resident custodes sepulchri et demum tertium habet ostium versùs chorum :* « Devant cette porte est un avant-corps couvert, ou un portique carré, avec deux portes. « C'est par l'une de ces portes que sont introduits ceux qui entrent dans le monument « du Sépulcre et par l'autre que l'on congédie ceux qui sortent. Dans ce vestibule se « tiennent assis les gardiens du sépulcre qui a enfin une troisième porte du côté du « chœur. » L'avant-corps a repris, depuis 1130, la place du vestibule primitif, supprimé par Constantin ; cette remarque est très-importante.

Les différentes citations qu'on vient de lire et la connaissance sommaire que nous avons maintenant des états successifs qu'a traversés le monument du Saint-Sépulcre nous permettent de poursuivre plus loin notre étude. Cet édifice, tel qu'il est figuré dans le diptyque de Nancy est un petit temple isolé, sans vestibule; il est donc postérieur à l'année 326. Il est *sans enceinte ni voûte superposée.* Il est donc antérieur à l'année 1010. Il se compose de trois parties : 1° d'une rotonde percée d'une porte à deux ventaux; 2° d'une tourelle carrée ajourée de trois baies en plein cintre sur chaque face, et couverte d'un toit incliné garni de lames plates comme des lames de métal. 3° Sur la pyramide quadrangulaire formée par ce toit et tronquée à la moitié de sa hauteur, repose une lanterne hexagonale. Aux sommets de l'hexagone, six colonnettes fines portent un petit dôme surélevé et couvert également de lames imbriquées. La coupole est couronnée d'un ornement fleuronné; l'espace a manqué à l'artiste pour placer la croix terminale. L'ensemble de cette charmante chapelle est empreint d'un caractère byzantin prononcé. Il est d'ailleurs conforme à la description qu'en donne saint Cyrille et que nous avons

traduite. Nous y retrouvons bien les deux éléments principaux de cette description : l'édicule rond (*tugurium rotundum*) et la coupole (*cameram*). Sous la forme où l'artiste l'a reproduit, il ne peut avoir existé que pendant les deux premières périodes historiques de l'édicule saint, c'est-à-dire de 326 à 1010. Entre ces deux limites, il est plus délicat de discerner quelle est la date précise qui convient à ce travail. Cependant toute indécision peut être levée si, poussant plus loin l'étude, nous interrogeons les rares représentations que nous possédons du Saint-Sépulcre pendant ces deux époques archéologiques. L'iconographie byzantine s'accorde à nous montrer l'édicule de Constantin sous la forme d'un petit bâtiment à deux étages, dont le rez-de-chaussée, toujours *carré*, est couvert d'une rotonde circulaire. Nous citerons comme exemple un ivoire du VIe siècle, publié par M. Rohault de Fleury[1], où l'édicule de Constantin est représenté sous la forme d'un monument *carré*, surmonté d'une rotonde ajourée de deux fenêtres cintrées. Le même auteur a signalé également sur une mosaïque de Saint-Apollinaire de Ravenne, l'indication du saint tombeau formé d'une élégante colonnade circulaire qui repose sur un soubassement *quadrangulaire*. Enfin, dans la notice qu'il a consacrée tout récemment à la ceinture de saint Césaire conservée à Arles, où ce prélat fut évêque au VIe siècle, M. J. de Laurière a publié une photogravure de cet objet précieux où nous distinguons un Saint-Sépulcre également composé d'une coupole supportée par quatre colonnes byzantines et reposant sur un premier étage *carré*, flanqué de hauts portiques. L'ensemble de cette construction donne l'idée de la basilique de Constantin. La persistance de l'*élément carré* au rez-de-chaussée semble être sa véritable caractéristique pendant cette première période. Tout au contraire, les images que nous avons recueillies du même édicule reconstruit par le patriarche Modeste s'accordent également et avec le diptyque de Nancy et avec la description de saint Cyrille déjà citée. Au milieu de l'espace réservé dans l'intérieur de la rotonde est un petit monument *rond* taillé dans la même pierre que le tombeau. *Rotundum inest in unâ eâdemque petrâ excisum tugurium.* L'hésitation ne nous semble guère possible. A cette époque, c'est-à-dire du VIIe siècle au XIe, le Saint-Sépulcre était arrondi dans sa partie inférieure. C'est ainsi que le représente un diptyque du IXe siècle, conservé à Milan, et reproduit par M. Labarte, d'après Gori[2]; et c'est la forme qui lui fut conservée au moyen âge, dans les imitations qu'en firent les architectes au retour des croisades, en France, à Neuvy-Saint-Sépulcre, à Rieux-Minervois; en Angleterre, à Cambridge, à Northampton; en Italie, à Pise. C'est d'ailleurs celle qui a persisté jusqu'à nos jours et qu'il est possible de reconnaître, malgré les dérivations que lui ont fait subir les retouches gothiques

1. *L'Évangile.* Études iconographiques, etc., t. II.
2. *Histoire des arts industriels au moyen âge et à l'époque de la Renaissance,* t. I.

ou mauresques et l'addition d'un *protectum*. C'est donc dans la période comprise de l'année 614 à l'année 1010 que doit être classé l'ivoire de la Cathédrale de Nancy.

Nous avons ainsi restreint les limites historiques entre lesquelles notre examen doit s'attacher à rendre précise la date du diptyque étudié. Une analyse plus complète va nous permettre quelques sérieuses présomptions sur cette date. Le trésor de la Cathédrale de Metz possède, en effet, un remarquable fragment de couverture d'évangéliaire dont la date ne paraît point douteuse, puisqu'il porte inscrit le nom d'Adalbéron qui fut évêque de Metz en 920. Dans cette plaque sculptée, décrite et photographiée par les soins de M. Abel[1], les soldats représentés au pied de la croix sont des oplites romains revêtus de la chlamyde et des bottines (*ocreæ*) dont parle Polybe. Ils n'ont ni cotte ni cuirasse; ils portent un casque rond à bordure. Ceux du diptyque de Nancy ont un costume différent. Leurs chaussures ne sont point apparentes. Leur tunique est serrée à la taille par la *brunia*, sorte de cotte de mailles garnie de lamelles de fer ajustées sur l'étoffe. Ils ont la tête couverte d'une calotte évidemment en cuir ou en étoffe dure, dont les plis apparents rayonnent autour d'un bouton central placé à la partie supérieure. Ils portent, comme arme offensive, le *scramasax* ou coutelas et la lance à fer en losange; comme arme défensive, le bouclier rond ou *umbo*, dont la partie centrale saillante, en ombilic, est très-apparente. Ces détails ne permettent point de doute sur la nationalité des soldats représentés qui sont certainement des guerriers *franks* dont parle Agathius, lorsqu'il dit : « Ils n'ont ni cuirasse ni bottes, peu ont des casques ». On sait qu'ils se servaient de la *framée* ou lance décrite par M. Lacombe[2]. Leur bouclier rond, de forme ombiliquée, était particulier à leur nation. La calotte de cuir et la *brunia*, postérieures à la première monarchie franque, s'étaient introduites à l'époque de Charlemagne. « Le « *frank* ou le *leude* du VIIIe siècle, qui est, dit M. Lacombe[3], le véritable soldat, celui dont « est composée en très-grande partie, l'armée de l'empereur a encore les mêmes armes « offensives que le *frank* de la conquête, *la lance, l'épée* telles que nous les avons vues, « la hache aussi, sans doute. Quant aux armes défensives, il y a de la différence. Les « soldats de Clovis ne connaissaient guère que le *bouclier;* les leudes de Charlemagne « portaient la *lorica*, véritable cotte de mailles ou la *brunia;* celle-ci est une cotte, une « espèce de paletot « court et serré, rembourré et entièrement garni de *petites pièces de* « *métal plus ou moins rapprochées et cousues sur l'étoffe*. Ils vont tête nue, pour la plupart, « comme leurs pères; les plus riches seuls ont des *calottes de cuir*. » Cette description,

1. Voir t. X des *Mémoires de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle.*
2. *Les Armes et armures*, 1870, p. 89.
3. *Ibid.*, p. 94.

où se retrouvent tous les caractères des soldats figurés dans le diptyque de Nancy, nous autorise à considérer ce travail comme carlovingien.

Nous avons, en dernier lieu, rapproché l'ivoire précité des divers spécimens du IXe siècle décrits et reproduits dans le mémoire de M. Abel que nous avons déjà mentionné. Cette comparaison ne nous laisse aucun doute sur l'origine et la provenance du fragment que possède notre trésor. Il appartient, comme tous ceux qui nous ont servi de points de repère, à cette école austrasienne qui a brillé d'un si vif éclat et où s'est particulièrement illustré au IXe siècle le moine Tutilo. Il nous paraît toutefois légèrement antérieur aux fragments conservés à Metz ou à ceux qui figurent sur les évangéliaires de Paris de la même époque[1]. Il est d'un goût plus primitif et d'une composition plus simple. L'influence de la renaissance carlovingienne y est moins profonde, la rudesse de la première époque plus sensible. Cependant les draperies y sont traitées avec un sentiment très-vif de l'antiquité plutôt grecque que romaine. La différence des types est très-accusée entre les acteurs sacrés du drame et les assistants secondaires tels que les soldats. Chez ceux-ci, il semble que l'artiste se soit attaché à conserver le caractère national qui fait défaut dans les figures de la sainte Vierge, des saintes femmes et de saint Jean. La recherche presque enfantine d'une pondération symétrique dans les attitudes des saints personnages représentés debout, est beaucoup plus apparente que dans l'ivoire d'Adalbéron. L'encadrement est, en outre, plus fin et moins hardi. Au IXe siècle, la mode uniforme de ces bordures est celle des larges feuilles d'acanthe de style romain qui demandent à l'instrument plus de dextérité et de souplesse; l'artiste qui a sculpté l'ivoire de Nancy s'est contenté de copier quatre morceaux différents d'une frise gréco-romaine où ne figurent guère que des palmettes variées de forme et des enroulements fleuris. L'ornementation est donc moins opulente que dans les siècles suivants, tout en restant d'un goût sobre et d'une grande finesse dans l'exécution. Les figures nobles ont, comme dans tous les ivoires de cette époque, un caractère byzantin accusé. Nous en dirons plus loin les raisons. La barbe du Christ est longue; les cheveux sont séparés à la nazaréenne; les bras sont élevés au-dessus de la tête; les seins et le nombril ne sont pas apparents. Le *perizonium* est formé d'un linge noué devant, à la hauteur des reins; les pieds sont presque séparés et reposent sur un *suppedaneum* formé d'une planchette posée à terre. Nous retrouvons tous ces caractères dans la plupart des ivoires de l'école de Tutilo conservés à Metz. La provenance ne saurait donc être douteuse.

1. V. Bibliothèque nationale, manuscrits fonds latin, nos 9353 et 9453, ancien no 643, des suppléments latins.

Un point important et que nous ne saurions omettre, c'est la présence, dans les mains d'un des anges supérieurs, d'un encensoir muni de chaînes. L'encensoir de l'autre ange a été brisé. Ce détail confirmerait l'opinion émise timidement par M. l'abbé Martigny[1], que l'usage de munir les encensoirs de chaînes est antérieur au XIIe siècle. Un de ces instruments garnis de chaînes a été d'ailleurs trouvé à Pompeï[2].

Nous ne pouvons donc nous empêcher de considérer cette moitié de diptyque, précieuse à tous les titres, comme une épave de l'art des sculpteurs pendant la période carlovingienne, et, particulièrement, comme un document du plus haut intérêt pour l'histoire du costume et pour l'archéologie religieuse, puisqu'à côté d'un spécimen, unique peut-être en sculpture, de l'équipement militaire des leudes de Charlemagne, il nous fournit une représentation (très-complète, si la fantaisie de l'artiste n'y a eu aucune part) du Saint-Sépulcre, vers la fin du VIIIe siècle ou au commencement du IXe, c'est-à-dire à une époque où les monuments iconographiques font, sur ce sujet, presque entièrement défaut.

ORNEMENTS ET VASES SACRÉS DE SAINT GAUZELIN

HISTORIQUE DE CES RELIQUES.

Nous avons dit qu'une tradition attribuait à l'usage de saint Gauzelin, l'évangéliaire et la patène déposés au trésor de la Cathédrale de Nancy. Nous allons examiner dans leurs origines les légendes qui concernent ces vestiges précieux, discuter leur valeur et établir, autant que nous le permettra la série des documents connus, l'histoire de ces richesses, comprenant sous ce nom, non-seulement les restes mortels du saint, mais les objets mobiliers lui ayant appartenu, reliques qu'il est impossible de ne pas confondre dans une même monographie, puisque, associées dans le passé aux mêmes honneurs, elles ont été forcément exposées, pendant nos troubles politiques et religieux, aux mêmes vicissitudes. L'histoire de ces vases sacrés et de ces ossements est, en quelque sorte, un chapitre spécial de l'histoire plus générale de l'antique couvent de Bouxières, où le corps du saint fondateur avait été enseveli. Aussi est-ce dans les archives de cette abbaye que nous avons dû chercher tout ce qui était de nature à nous éclairer sur l'authenticité de ces objets précieux.

Mais, avant de résumer les récits plus ou moins merveilleux qui se rattachent aux vases et ornements de saint Gauzelin, il nous paraît opportun de rappeler en quelques

1. Voir *Dictionnaire des antiquités chrétiennes;* article Encensoir.
2. Voir *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines;* article Thuribulum.

mots quel était le pieux personnage qui a légué à la communauté des Dames de Bouxières les objets magnifiques que nous admirons aujourd'hui dans l'Église cathédrale de Nancy.

Gauzelin était d'origine franque; il sortait d'une des plus illustres familles du royaume de Charlemagne. Il s'était acquis à la cour, où il avait été élevé, l'estime des grands. Il dut son élection dans le Chapitre de Toul à l'influence du roi Charles le Simple. Sa promotion à l'épiscopat eut lieu le 17 mars 922. Sa fidélité au roi le mit en guerre avec Henry l'Oiseleur. Devant la force, il dut céder et reconnaître un nouveau maître auquel il finit par s'attacher. En reconnaissance de sa soumission, Henry lui donna le comté de Toul, avec tous ses droits régaliens, dignité qui commença à devenir héréditaire à la fin de son épiscopat. Gauzelin prit part aux conciles de Verdun (947), de Mouzon (948), et d'Ingelheim (950). Il s'appliqua surtout à réformer la discipline ecclésiastique, restitua l'abbaye de Saint-Epvre, ranima le goût des belles-lettres et fit refleurir les sciences dans sa ville épiscopale. Il attacha à sa personne Adson, religieux de l'abbaye de Luxeuil, Franc-Comtois d'origine, alors dans la fleur de l'âge et réputé l'un des savants de son temps. Il le chargea de la direction des écoles de Saint-Epvre, où les clercs de l'Évêché allaient étudier. Gauzelin sut étendre considérablement les revenus de son église en obtenant pour elle diverses abbayes, et en échangeant, pour d'autres plus avantageux, des biens qui appartenaient aux évêques voisins. Très-attaché à la mémoire de saint Mansuy, fondateur de l'église de Toul, il entreprit de relever son temple qui ne fut continué que par saint Gérard. En 954, Toul, pillé par les Hongrois, fut protégé par le saint évêque, qui obtint de l'empereur Othon que tout ce qui avait été détérioré par la guerre fût remis en l'état primitif.

Ce fut pendant les quarante années que durèrent son épiscopat qu'il fonda l'abbaye de Bouxières-aux-Dames. A cette institution se rattache la légende qui a donné aux ornements de saint Gauzelin leur caractère merveilleux. Nous en dirons plus loin les détails.

La maladie dont mourut Gauzelin en 962 se déclara quatre ans avant sa mort. Son corps fut transporté par le peuple et par le clergé à l'abbaye de Bouxières, et les religieuses firent bâtir, sur l'emplacement de son tombeau, une chapelle souterraine dont les vestiges existent encore. On enferma sa tête dans un reliquaire d'argent et, plus tard, sa mâchoire inférieure fut envoyée à Toul, où elle fut également placée dans une châsse. Telle est la vie résumée du saint évêque dont une partie des ossements et les ornements religieux sont encore exposés aujourd'hui au trésor de la Cathédrale de Nancy.

Légende de l'abbaye de Bouxières et des vases sacrés de saint Gauzelin. — Il devient très-

difficile, à cause de la légèreté avec laquelle ont été traitées au siècle dernier certaines chroniques religieuses, de discerner ce qui peut, dans la tradition des siècles antérieurs, être rejeté comme suspect ou accepté comme vraiment digne de foi historique. Les miracles de saint Gauzelin étaient jadis aussi populaires, en Lorraine, que ceux de saint Mansuy ou de saint Sigisbert. Leur souvenir a, de nos jours, presque entièrement disparu. Les idées, tournées vers une autre direction, dédaignent ou négligent les curieuses légendes de nos pères, recherchées, non-seulement par les rares hommes de foi simple, mais par les érudits et les artistes. L'histoire de la fondation de Bouxières est une de ces légendes. Nous la retrouvons tout entière dans le *Livre d'Heures des Dames de l'abbaye de Bouxières,* et à titre de curiosité, nous en reproduisons, d'après Lionnois, la traduction de forme naïve, due, sans doute, à quelque écrivain du XVIII[e] siècle.

« Pendant une nuit que Gauzelin repofoit dans fon lit, la Sainte-Vierge, environnée d'une grande « lumière, lui apparut et lui dit : « Gauzelin, dormez-vous? » — Pour lui, bien éveillé et ébloui de cet « éclat de lumière, il s'écria : « Mon Dieu! qui me procure une clarté fi vive? » — La Sainte-Vierge « lui dit : « C'eft moi qui fuis la Mère de Jéfus-Chrift. » — « Que demandez-vous ma Souveraine? » « lui répliqua le faint évêque? La bienheureufe Mère de Dieu lui dit : « J'ai entendu votre prière et, « comme vous me l'avez demandé tant de fois, je veux que vous me faffiez bâtir un temple. » — Saint « Gauzelin ajouta : « En quel endroit voulez-vous que je le faffe bâtir? » — « Demain matin, dès le lever du « foleil, vous prendrez vos chiens, et, dès que vous ferez arrivés au bois, une biche d'une grande blancheur « paroîtra devant eux. Suivez-la, et où elle s'arrêtera et creufera la terre avec fon pied, c'eft là que je « veux que vous faffiez bâtir un temple en mon honneur. » — Marie, après ces mots, difparut.

« Dès le lendemain matin, faint Gauzelin fe leva, prit fes chiens et fe rendit vers la forêt. Et comme la « Sainte-Vierge le lui avoit annoncé, une biche blanche fe préfenta devant fes chiens qui la pourfuivirent, « ainfi que faint Gauzelin, jufque dans le bois qui étoit au-deffus du village qui fe nomme encore « aujourd'hui Bouxières. La biche alors s'arrêtant et enfonçant fon pied dans la terre, montra par là le lieu « où devoit fe conftruire l'églife. Pendant que faint Gauzelin mettoit en cet endroit une marque, il vit « cette biche tellement difparoître à fes yeux qu'il ne fut (comme on le lit dans fa vie) fi elle entra dans « la terre ou fi elle fut enlevée au ciel. Alors faint Gauzelin alla trouver Adalberon, évêque de Metz, « comme nous l'avons dit, et, pour obtenir la propriété de cette terre, il lui donna le bâton de faint « Pierre, apôtre, la beface de faint Materne, et moitié d'un caillou qui avoit fervi au martyre de faint « Étienne, lefquels faint Manfuy, un des difciples de l'apôtre faint Pierre, envoyé à la ville des Leuquois, « avoit apportés. Saint Gauzelin donna, dis-je, toutes ces chofes, pour que ce terrain et la montagne qui « étoit ci-devant du diocèfe de Metz appartinffent au diocèfe de Toul, ainfi que l'églife qui devoit s'y « conftruire en l'honneur de la Sainte-Vierge avec toutes fes appartenances et dépendances. Ce fut alors « que faint Gauzelin s'empreffa de faire bâtir l'églife dédiée à la bienheureufe Vierge, dans le lieu défigné « ci-devant. Mais, avant qu'elle fût achevée il arriva une grande famine et faint Gauzelin, manquant « d'argent, eut recours à la Sainte-Vierge, la priant de venir à fon fecours comme elle le lui avoit promis. « Peu de temps après, la Sainte-Vierge apparut à la reine de France fa fille chérie et lui dit : « Pendant que « vous êtes ici dans l'abondance, j'ai un de mes ferviteurs qui manque de tout. Je vous demande donc de « le fervir promptement. » — La reine lui répondit : « Ma Souveraine Maitreffe, je ne fais où demeure ce

« ferviteur. » — Marie répliqua : « Faites charger de richeffes trois chameaux et, fans leur donner de « conducteur, laiffez-les aller. » Cette reine le fit et la Sainte-Vierge difparut.

« Effectivement ces trois chameaux, ainfi chargés, fe rendirent à l'endroit de la rivière qui eft au-deffous « de Bouxières. On avoit attaché à l'oppofite la nacelle qui fervoit à paffer ceux qui, d'un côté, vouloient « aller à l'autre. Par un miracle, cette nacelle se détacha et se rendit auprès des chameaux qui y entrèrent « et pafferent ainfi la rivière. Un homme qui toute fa vie avoit été muet et qui étoit comme un gardien du « port, voyant ces merveilles, fe rendit auprès de faint Gauzelin qu'il trouva en prière et fondant en « larmes : « Raffurez-vous, lui dit-il, la Sainte-Vierge a exaucé vos demandes par ces miracles que je viens « de voir, et Dieu même m'a rendu la parole. Venez donc, et foyez-en auffi vous-même le témoin. Voici « trois chameaux bien chargés, et voyez ce qu'ils vous apportent. » — Le faint fortit et trouva tout ce que « cet homme lui avoit annoncé. Le premier de ces chameaux portoit des tapifferies et des ornemens de « foie pour l'églife ; le fecond, de l'or et de l'argent ; le troifième des vivres. Ils revinrent plufieurs fois, « chargés de même, et, par ce fecours de Dieu, l'églife fut conduite à fa perfection.

« Saint Gauzelin, voyant qu'il falloit confacrer cette églife, affembla l'archevêque de Trèves, les évêques « de Metz et de Verdun avec tout le clergé des environs, tous réunis la veille de Saint-Denis pour faire le « lendemain la confécration de cette églife. Saint Gauzelin, pendant la nuit, penfant qu'il lui feroit « honteux fi quelque chofe manquoit à l'églife pour la cérémonie, fe leva, et arrivé à la porte de l'églife, « il l'ouvrit. Y étant entré, il aperçut de toute part la lumière la plus éclatante et entendit les chœurs des « anges qui chantoient déjà l'office de la confécration. Il fortit auffitôt pour avoir des témoins d'un « événement auffi miraculeux, appela l'archevêque et les évêques qui étoient chez lui, et leur dit : « Venez « et voyez ce que le Seigneur vient de me montrer. » — Ils fe rendirent auffitôt à l'églife et y virent ce que « faint Gauzelin leur avoit annoncé, entendirent l'office et reftèrent jufqu'à ce qu'après l'office on leur eut « donné la bénédiction.

« ℟. L'œuvre commencée s'achève par le fecours des chameaux. Dieu pourvoit à la nourriture des « vierges qu'il a lui-même envoyées.

« ℣. Le bénitier, le chandelier, le *miffel* et la mufique célefte font la preuve de cette confécration.

« La confécration étant achevée, un des officians fe leva au milieu de l'églife et dit : « Je veux vous « apprendre à tous que celui qui a célébré l'office est le fils de la bienheureufe Vierge Marie lui-même.

« Voici l'indulgence accordée à tous ceux qui, en ce jour, vifiteront cette églife confacrée à fon nom « fous l'invocation de la Sainte-Mère : Je leur accorde la rémiffion de la feptième partie de la peine des « péchés qu'ils auroient confeffés à un prêtre, des péchés qu'ils ont oubliés, de ceux qu'ils ont commis « contre leur père et mère fans les avoir frappés. » — Après ces paroles, ceux qui étoient dans l'églife dif- « parurent ; quant à ceux qui étoient à la porte, en y entrant, ils trouvèrent l'autel bien orné avec le « pavillon qu'on montre encore aujourd'hui au peuple, le *miffel,* le *calice* et le bénitier. Après cela, tout le « monde fortit.

« Saint Gauzelin pria de nouveau la Sainte-Vierge pour en apprendre à quel ordre elle vouloit confier « fon églife pour la deffervir. Marie lui apparut et lui dit : « Allez vers le pont Saint-Michel et là viendront « à vous trois femmes, l'une à fix heures, une autre à neuf et la troifième à midi. » — S'y étant rendu, tout « arriva comme il lui avoit été annoncé. Car, à fix heures, fe préfenta devant lui une femme ayant la tête « voilée, à qui il dit : « Ma fille où allez-vous ? » Elle lui répondit : « Seigneur, j'ai ouï dire qu'un faint « évêque nommé Gauzelin avoit fait bâtir une églife en l'honneur de la Sainte-Vierge. J'y vais, mais je ne « fais où il demeure. » Le faint évêque lui dit : « Affeyez-vous là ma fille. A neuf heures, il en vint une « feconde, à qui il dit la même chofe, comme à la troifième qui arriva à midi. Le faint évêque les amena « à fon églife, leur donna des ftatuts, leur affigna des prébendes et elles vécurent fous cette règle et dans

« le coftume qu'elles avoient en arrivant comme font encore celles qui leur ont fuccédé. Dans cette églife « on y loue et bénit Dieu, qui n'abandonne point ceux qui mettent en lui leur efpérance.

« Ce fut fous le règne d'Othon, empereur des Romains, que mourut en 968 le feigneur Gauzelin qui, « par la fainteté de fa vie a été affocié aux anges dans le ciel et que le peuple leuquois a fort regretté, fe « trouvant privé des confolations de ce digne pafteur[1]. »

Telle est, dans sa forme naïve, la légende du missel, de l'évangéliaire et de la patène de saint Gauzelin, qui, comme on le voit par ce récit, auraient servi à la première messe de consécration de la chapelle de Bouxières dite, suivant la croyance du moyen âge, par Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même. Il nous reste maintenant à rechercher tous les documents d'une authenticité plus certaine, qui nous permettent de reconstituer la part que doivent faire à la vérité l'histoire et la critique. Cette recherche, nous l'avons dit, est intimement liée à l'examen des titres de Bouxières qui, malheureusement, présentent de nombreuses lacunes.

Documents historiques établissant l'origine des ornements de saint Gauzelin. — L'original du titre de fondation de l'abbaye de Bouxières existait autrefois dans les archives de ce couvent. Ce titre, écrit sur vélin et signé par les chanoines, était précieusement conservé par les Dames chanoinesses dans une boîte noire doublée de taffetas bleu[2]. Dom Calmet, dans la suite des documents qu'il a publiés pour servir de preuves à son *Histoire de Lorraine*, nous en a conservé le texte[3], qui réduit à leur juste valeur toutes les légendes du moyen âge. Il est daté de Toul, des ides de janvier, de la treizième année de l'épiscopat de saint Gauzelin, c'est-à-dire de janvier 935. L'évêque dit simplement qu'ayant trouvé, au cours de la visite qu'il a faite de son diocèse, une basilique ancienne dédiée à Dieu et à la Sainte-Vierge dans un état ruineux, située sur le penchant d'une montagne au pied de laquelle est un village nommé Bouxières, il a cru que ce serait une œuvre agréable à Dieu s'il établissait dans cette église une congrégation de religieuses, sous la règle de Saint-Benoît; qu'à cet effet, il aurait réuni de saintes filles qui, « comme des « brebis errantes, cherchaient quelque lieu écarté pour se consacrer au service de Dieu »; qu'il aurait choisi entre elles une nommée Rothilde, pour leur abbesse, afin de régler leur vie et leurs mœurs. « Et, pour qu'elles puissent vaquer plus librement aux exercices « spirituels », il aurait « pourvu à leur subsistance et leur aurait donné des biens « dépendants de sa crosse, savoir : l'église de Bouxières dédiée à saint Martin, les

1. *Ve Leçon que les Dames de Bouxières, en 1788, chantaient encore en leur office de la fête de leur saint fondateur.* — Imprimée en 1692, à Metz, chez P. Collignon, imprimeur du Roy et de la ville, avec approbation de M. Caillier, vicaire général de l'évêché de Toul, le siége vacant.

2. *Sommier contenant l'analyse des titres de l'insigne Chapitre de Bouxières.* (Manuscrits de la bibl. de Nancy, page 1.)

3. Tome II, page 342.

« dixièmes, les vignes et autres choses en dépendant, et généralement tout ce qu'il « pouvait y avoir, tant en sujets de l'un et l'autre sexe qu'en terres, vignes, prés, etc., un « héritage de franc aloi à Champigneulles et Pixerécourt, un semblable à Ancerville, « dans le Chaumontais. Il leur laisse la liberté de se choisir une abbesse régulière et veut « qu'elles demeurent soumises aux évêques ses successeurs, sans déroger aux libertés de « l'état monastique ».

Ces donations furent confirmées par une bulle du pape Étienne II, de 942, et par un diplôme de l'empereur Othon, de 960, mentionnés au sommier des titres.

La mort de saint Gauzelin étant survenue en 972, le 7 des ides de septembre, au bout de quarante-quatre ans d'épiscopat, l'abbaye de Bouxières obtint l'autorisation de garder son corps, conformément au vœu que le défunt avait exprimé de son vivant. Les restes du saint furent déposés dans une chapelle souterraine dont on peut encore voir aujourd'hui quelques ruines. La châsse qui les renfermait fut exposée à la vénération des fidèles. Les objets qui avaient servi à son usage, le peigne, le calice, l'évangéliaire, la patène et le voile devinrent l'objet d'un pieux pèlerinage; on se rendit en foule au monastère.

Le premier document relatif à ces reliques que nous ayons rencontré dans les archives du Chapitre est daté de décembre 1244. Ce sont des lettres patentes données par l'abbesse Perette et tout le couvent à « M. Pierre et autres clercs de l'église conventuelle dudit « lieu » dans le but d'intéresser les populations à la reconstruction du pont de Bouxières que l'affluence des pèlerins avait rendu impraticable[1]. Si grande était la pénurie du couvent, si nombreux les pèlerinages et si délabré le pont que la lettre promettait quarante jours d'indulgence de la part de l'évêque de Verdun, trente jours de la part de celui de Toul, trente jours de la part de celui de Cambrai, et dix jours seulement de la part de celui de Spire, à tous ceux qui voudraient bien recevoir « le fondé de pouvoir « du couvent, le sieur Pierre et ses compagnons, et contribuer selon leurs facultés « auxdites réparations, le tout étant approuvé par le pape Innocent IV ». Ce document, qui remonte au règne de saint Louis, est du mois de décembre 1244, c'est-à-dire de l'époque où, après une longue maladie, le roi prenait une seconde fois la croix[2].

Il est à supposer que le pont fut reconstruit, car, durant 200 ans, les archives ne mentionnent aucune réparation aux bâtiments. Pendant toute cette période, la seule pièce relative aux ornements et reliques de saint Gauzelin est datée de 1454 (20 février). Elle est, par conséquent, contemporaine du règne de Charles VII. Elle a le même but que la précédente; mais, cette fois, les réparations indispensables ne portent pas

1. Layette XIV. Liasse 1re, page 138.
2. Layette XIV, liasse 1re.

seulement sur les bâtiments. Il s'agit de refaire « une châsse nouvelle pour le corps de « saint Gauzelin » et, dans ce but, Ferry, archidiacre de Toul, permet à la communauté, « dont les revenus sont très-modiques », de faire une quête : « Pour exciter la générosité « et la piété des fidèles, on promènera les reliques du saint et celles de tous les saints « et saintes que l'on possède au monastère. » Cette pièce est éminemment curieuse parce qu'elle nous fournit un premier et très-naïf inventaire sommaire de ces reliques où nous voyons figurer :

Savoir : « la *châsse de saint Gauzelin* et l'un de ses bras, dans un reliquaire particulier. « La barbe de saint Pierre, une relique de saint André, des os de saint Sixte, martyr; de « saint Paterne, de saint Martin ; du manteau de saint Georges ; de l'habit de saint « Euchaire, de ceux de saint Epvre et de saint Nicaise, évêque, de sainte Eutropie, sa « sœur ; du sang de sainte Cécile ; du corps et de l'habit de saint Elme et de saint Étienne ; « de la chaussure de saint Paul ; des os de saint Adelphe ; de la poussière du Saint- « Sépulcre ; des cheveux de saint Denis et de sa chemise ; de la côte de saint Clément ; « de l'arbre qui était dans le paradis terrestre ; des reliques de saint Benoît, de saint « Jacques, des os de saint Sébastien, le caillou de la lapidation de saint Étienne, etc. »

L'original de cette pièce figurait aux archives du Chapitre [1]. Le texte en a été recopié partiellement dans le sommier auquel nous l'empruntons [2]. Une pièce ayant le même objet et portant le sceau de Guillaume, évêque de Toul, est datée de 1456.

Quelques années auparavant, en 1436, Guillaume Filâtre, évêque de Toul, avait séparé des reliques de saint Gauzelin, la tête, pour laquelle avait été fait un reliquaire spécial d'argent, *ad modum capitis*. La mâchoire fut donnée aux chanoines de la Cathédrale de Toul [3].

Vers le commencement du XVIIe siècle, l'abbesse Anne-Catherine de Cicon fit construire à ses frais, pour le corps de saint Gauzelin, une châsse nouvelle que les documents disent avoir été « belle et magnifique » [4]. Ces ossements, ainsi que les vases précieux de l'abbaye étaient, paraît-il, un objet de convoitise pour les nombreuses bandes de soldats qui, à cette époque, dévastaient fréquemment le pays de Lorraine. A quelles inquiétudes ne furent point exposées les Dames du Chapitre lorsqu'en 1635, elles virent les plaines de la Meurthe dévastées par l'armée des Suédois, Hongrois « et autres « troupes qui pillaient les églises et portaient la désolation dernière dans toute la

1. Layette (1), liasse 1re.
2. V. Bibliothèque de Nancy. (Sommier des titres de l'abbaye de Bouxières.)
3. Archives, papiers de la Cathédrale de Toul.
4. V. Authentiques des reliques de saint Gauzelin ; V. la pièce datée du 1er octobre 1659.

CATHÉDRALE DE NANCY





Ateliers de Reproductions Artistiques *Phototypie* *5 Quai Voltaire Paris*

CALICE ET PATÈNE EN OR DE St GAUZELIN (Xe Siècle)

« province » ! Obligées de se retrancher dans une plus sûre retraite, derrière les fortifications nouvelles de Nancy, elles se résolurent à abandonner le monastère, après en avoir emporté toutes ses pieuses richesses. Le couvent choisi pour asile fut celui des religieuses de Saint-François d'Assise, où la châsse fut déposée et renfermée « en une « armoire fermée de bons ventillons et ferrure », dont, après avoir dressé procès-verbal, la clef fut remise à Jeanne de Montbelliard, trésorière. C'est en cette retraite sûre, à l'abri des surprises et du pillage, que les reliques de saint Gauzelin demeurèrent pendant vingt-neuf ans, et ce fut seulement en 1659 qu'elles purent être réintégrées dans la chapelle de Bouxières, « la crainte de pareilles incurſions eſtant paſſée ». Leur retour donna lieu à de solennelles cérémonies dont le récit sommaire se trouve, pour cette année[1], consigné dans les archives du Chapitre.

En 1662, fut dressé par les Dames capitulantes, un nouvel inventaire des richesses qui ne nous est point parvenu et dont l'existence nous est seulement consignée dans le sommier des archives[2]. Cet inventaire mentionne, toutefois, que ces richesses s'étaient considérablement augmentées.

En 1683, des motifs probablement semblables à ceux qui avaient déterminé une première retraite du Chapitre rendirent un second départ nécessaire. Les religieuses emportèrent encore les reliques, le trésor et leur argenterie qu'elles déposèrent, cette fois, chez les Dames de Sainte-Élisabeth, à Nancy. On refit encore un inventaire où nous trouvons : « *Le chef, le bras, le pied de saint Gauzelin, son peigne, son livre, son calice d'or et sa* « *patène d'argent, le voile du calice de saint Gauzelin,* une croix d'argent où il y a de la vraie « croix ; *un caillou de saint Étienne,* un reliquaire du lait de la sainte Vierge et plusieurs « autres objets de moindre valeur. »

Nul doute que cette seconde translation dut être suivie d'un second retour, jusqu'au moment où la piété des chanoinesses fut une nouvelle fois troublée par les guerres, ce qui ne devait point se faire attendre.

En 1634, l'une des plus nobles abbesses du Chapitre, Mme Anne-Marie d'Eltz, ayant abandonné une somme considérable à l'abbaye, la communauté voulant en faire honneur au saint, fit démolir la châsse de Mme de Cicon et, tant avec ses débris qu'avec la somme donnée par Mme d'Eltz, en fit fabriquer une nouvelle beaucoup plus belle. Ce fut à cette occasion qu'on dressa l'inventaire de ces ossements ; on trouva que le nombre des

1. Délibération au sujet du retrait des reliques de saint Gauzelin déposées chez les sœurs grises de Nancy (1659). Le procès-verbal de réintégration est renfermé à la Cathédrale, dans la châsse de saint Gauzelin. Voir à la quatrième partie le chapitre : *Authenthiques.*

2. Bibliothèque de Nancy.

fragments était de cent dix. On les réunit dans une bourse de taffetas blanc, à l'exception de quatre dents, d'un os du bras et de la tête qui furent déposés dans un reliquaire particulier.

Ce fut en 1743 que le Chapitre résolut de se retirer pour la troisième fois et, cette fois, à la Visitation de Nancy. Un dernier inventaire fut annexé au procès-verbal de cette résolution capitulaire; il nous initie à l'état des richesses du trésor de l'abbaye, tant en reliques qu'en objets d'orfèvrerie religieuse[1].

Toutes les reliques que nous possédons aujourd'hui y sont mentionnées. Portées à la Visitation de Nancy en 1743, elles furent retirées du même couvent en 1748, suivant un procès-verbal daté du 24 août de cette année, où il est constaté que les scellés

« 5 septembre 1743.

1. « Nous, Dames abbeſſe, doyenne, chanoineſſe et Chapitre de l'inſigne Égliſe collégiale et ſéculière de Notre-Dame de Bouxières, étantes aſſemblées capitulairement en la manière ordinaire pour déterminer ſur les précautions qu'il convient de prendre pour mettre en ſeureté les reliques, vaſes ſacrés, argenterie et autres ornemens les plus précieux de notre Égliſe collégiale, à cauſe du mouvement continuel des guerres et des troupes qui courrent parmy le pays; après que nous avons eu conféré entre nous sur cette matière; il a été réſolu que, sur les offres qui nous ont eſté faittes, par les dames relligieuſes de la Viſitation de Nancy, de voulloir bien ſe charger de ce que nous jugerions à propos de conduire dans leur couvent; les reliques avec les ornemens les plus précieux ſeroient inceſſamment tranſportés dans leur couvent par des Dames qui ſeront députées par le Chapitre; à l'effet de quoi nous avons ordonné au ſieur Pierre-Nicolas Lemire, notre primat et officier, d'en dreſſer un inventaire exact qui ſera eccrit ſur le préſent livre capitulaire et ſigné de nous, avec un double au bas duquel les dames ſupérieures et officières de la communauté qui compoſent ledit couvent de la Viſitation dudit Nancy, donneront un receu du dépoſt qui ſera fait entre leurs mains; et un troiſième qui ſera collationné par notre dit officier, pour être mis dans les armoires où ſeront renfermés les reliques et autres effets qui ſeront mis en dépoſt, ce qui s'obſervera pour l'argenterie et autres ornemens, qui pourront être dépoſés en d'autres mains telles que mes dames le jugeront à propos et qu'il conviendra, afin de pouvoir les vennir chercher plus facillement au cas que l'on voudroit s'en ſervir dans certains temps, pour faire le ſervice divin, avec plus de décence et de ſolennité.

« *Inventaire général des reliques, argenterie et ornemens les plus précieux ſeullement qui ſont dans l'eſgliſe collégiale et ſéculière de Notre-Dame de Bouxières par notre ſecrétaire ordinaire, en notre préſence, et ſur la Repréſentation des pièces que nous avons examinées les unes après les autres.*

« Sçavoir : Le chef de ſaint Gauzelin en buſte, moitié vermeil, garni d'anciennes pierreries, aïant une croix d'or bordée d'azur, avec deux perles, et un reliquaire, bordé d'or, avec un nom de Jéſus pendus au col.

« La châſſe de ſaint Gauzelin contenant ſes oſſemens ſuivant les procès-verbaux qui y sont inclus, ladite châſſe en façon de bois d'ébène ornée de quatre figures d'argent en relief, avec différens attributs et bordures auſſy en relief.

« Le bras de ſaint Gauzelin d'argent, armorié des armes de Beauveau et Lignéville.

« *Le peigne de ſaint Gauzelin* qui reſtera à la ſacriſtie. Un reliquaire moitié vermeil et argent en forme de ſoleil oval, dans lequel il y a un morceau du bras de ſaint Gauzelin; un autre reliquaire ſemblable dans lequel il y a une petite croix de criſtal renfermant un morceau de la vraye croix, dont l'autentique eſt dans un *petit coffre d'eſcaille de torteüe* où eſt auſſy le voil du calice de ſaint Gauzelin.

« Une petite châſſe de criſtal dans laquelle ſont quatre dents de ſaint Gauzelin qui eſt pour reſter à la ſacriſtie.

« *Le calice d'or de ducat de ſaint Gauzelin avec la pataine d'argent doublée d'or, garnie d'anciennes pierreries.*

« *Le livre de ſaint Gauzelin contenant les quatre évangiles garny d'une couverture d'argent dorée avec différentes pierreries.*

« *Un petit coffre d'eſcuille de torteüe où eſt le voiſle du calice de ſaint Gauzelin.*

« Une petite croix d'argent où il y a du bois de la vraye croix.

ont été retrouvés sains et entiers. Cette solennité donna lieu à de grandes cérémonies où le peuple fut admis. Devant le couvent, cierges allumés, dit le procès-verbal, « M. de Tervenus a chanté l'hymne *Iste confessor,* puis a encensé lesdites reliques et « dit la collecte; et, après que le peuple qui étoit venu de toutes parts a eu prié devant « lesdites reliques pendant une heure, les sieurs Gallois et Monchablon ont pris et « porté la châsse, le buste et autres reliquaires dans deux carosses qui étoient préparés « devant la porte de ladite église et se sont mis à costé desdites reliques, étant en surpelis. » Les dames procuratrices dudit Chapitre « aïant monté dans un autre carosse, ordonnèrent « aux cochers de faire marcher et conduire les trois carosses jusqu'au bout du pont de « Bouxières. Là, le curé de Bouxières et les habitans attendoient les reliques sacrées

« Un reliquaire où il y a une dent de saint Mansuy.
« Un reliquaire de saint Euchaire, d'argent.
« Un reliquaire du cailloux de saint Étienne.
« Un reliquaire d'argent vermeil, sur lequel il y a les armes de Ludre ; une bourse dans laquelle il y a quantité de reliques.
« Cinq calices avec leur pataines ; sçavoir un de vermeil, un d'argent, de la même grandeur, et les trois autres plus petits dont les trois derniers sont restés à la sacristie.
« Un soleil d'argent, orné de pierreries, de la hauteur de deux pieds et demy.
« Un ciboire de vermeil.
« Un second d'argent qui est resté dans le tabernacle.
« Une burette d'argent à mettre les saintes huilles.
« Une Notre-Dame d'argent, avec un pied de bois d'ébène.
« Une paire de burettes d'argent avec le bassin.
« L'encensoir d'argent avec la navette.
« Six chandelliers d'argent massifs, avec la croix de même ouvrage.
« Une paire de flambeaux d'argent, armoriés des armes de Tressoudant.
« Un goupillon d'argent.
« Deux baubeches d'argent armoriées des armes D'Eltz.
« Une lampe d'argent.
« Deux bras à placques d'argent ornées en relief.
« Une chaufrette d'argent armoriée des armes de Tressoudant.
« Une croix d'argent pour aller en procession.
« Une couronne de vermeil pour la Sainte Vierge avec un sceptre.
« Une couronne aussy de vermeil pour le petit Jésus.
« Une couronne d'argent aussy pour la Sainte Vierge ; avec une pour le petit Jésus avec un sceptre. Lesquelles deux dernières couronnes avec sceptres sont restées en place.
« Un cœur d'or entre les bras du petit Jésus pour y rester égallement.
« Un vase de vermeil pour faire le lavement des pieds aux apôtres, le jour de la Cène.
« La crosse abbatialle d'argent vermeil armoriée des armes de du Hautoy.
« Fait et achevé en la chambre de notre Chapitre où nous nous sommes soussignés après que lecture nous a esté donnée du présent inventaire que nous avons ordonné à notre secrétaire de dresser en cette forme ; pour y avoir recours le cas eschéant, le cinquième septembre mil sept cent quarante-trois.
« Signé : A. M. d'Eltz d'Ottange, abbesse. — R. M. d'Eltz d'Ottange. — de Briey. — de Landre, doyenne.
« J. F. de Briey. — de Mohr. — de Waldt. — Ph. Mohr. — de Waldt. — de Behrdorf.
« Lemire, *secrétaire.* »

« avec ſolennité et les châſſes portées à bras furent promenées proceſſionnellement de « l'égliſe de Bouxières à celle du Chapitre où fut entonné le *Te Deum* pendant le ſon de « toutes les cloches et lorſqu'on tiroit des boëttes ». On dressa procès-verbal du retour des reliques et de leur réintégration « dans le thréſor et armoire du Chapitre ». Cet acte, daté du 24 août 1748, est signé de l'abbesse M. T. d'Eltz, de Mesdames d'Eltz, de Mohr, de Waldt, doyenne, de M[me] At. de Norsberg, des deux chanoines Monchablon et F. Gallois et du secrétaire Lemire.

Le trésor et les reliques suivirent ainsi dans leur bonne et leur mauvaise fortune les vicissitudes de l'abbaye primitive de Bouxières. Le règne de Stanislas fut, pour la communauté, une période de paix et de faveur. En 1760, le roi de Pologne voulut, en unissant aux biens de l'abbaye ceux du Chapitre supprimé de Vaudémont, procurer à la maison et au temple de ces célèbres richesses un revenu qui « répondît à sa dignité et « à sa grande utilité pour la haute noblesse ». Cette nouvelle marque d'estime ne satisfaisait qu'insuffisamment aux besoins urgents des réparations de l'église; aussi, après quinze ans, c'est-à-dire en 1785, les dames de Bouxières demandèrent au Saint-Père l'autorisation de transporter le siége de leur abbaye à Nancy. Les raisons que faisaient valoir les chanoinesses étaient tirées de l'état de danger perpétuel où la situation « abrupte » de la montagne de Bouxières plaçait l'abbaye, exposée aux « brigands et aux voleurs « qui infestaient la forêt, jetaient lesdites abbesses et chanoinesses de ladite collégiale « dans une consternation extrême, en leur inspirant chaque jour des craintes sur la « sécurité, soit de leur propre vie, soit de leurs biens, soit surtout des *précieux meubles* « de ladite église collégiale ». En même temps, le Chapitre présentait une requête au roi Louis XVI qui répondit à la demande par des lettres patentes favorables, où il reconnaissait que la situation de Bouxières fréquemment isolé de Nancy par les débordements de la Meurthe exposait les reliques et le trésor à une foule de dangers, privait les religieuses « des secours les plus nécessaires à la vie » et les mettait « dans l'im-« puissance de se procurer des maîtres capables de cultiver les talents des demoiselles « de qualité qui y sont admises[1] ».

On voit que la règle de Saint-Gauzelin s'éloignait de sa primitive simplicité. A la passion de solitude qui animait les premières chanoinesses avaient succédé des traditions beaucoup plus conformes aux idées de splendeur du XVIII[e] siècle. La modeste abbaye de Bouxières allait être remplacée, à Bonsecours, par un édifice plus somptueux, situé

1. Lettre du roi Louis XVI, du 19 juin 1785, autorisant le monastère à se pourvoir en cour de Rome pour obtenir la nomination d'un commissaire apostolique chargé d'opérer, suivant les formes civiles et canoniques, la translation de l'abbaye et des reliques.

derrière l'église que nous possédons encore aujourd'hui. En 1786, M. de Loménie de Brienne fut député par une bulle pontificale pour cette translation dernière, « avec pouvoir « de réformer, changer entièrement les statuts de l'ordre et d'y ériger plusieurs dignités « et canonicats ».

La translation définitive, favorisée par Mesdames de France, Adélaïde et Victoire[1], fut le résultat d'un traité passé avec la seconde maison des Minimes. Cet ordre possédait un couvent, des biens et des revenus. Tout fut acheté par les chanoinesses. Les Minimes ne gardèrent que l'usage de l'église, qu'ils continuèrent à desservir. Les terrains de Bouxières furent vendus; Mesdames de France ajoutèrent cent mille livres aux produits de la vente; on procéda immédiatement à la construction d'un nouveau couvent dont le terrain avait de superficie « 18 arpents, 7 hommées, 22 toises de Lorraine ». La doyenne et la dame abbesse devaient avoir chacune leur maison sur la cour d'honneur et chaque chanoinesse un pavillon entre cour et jardin. On n'attendit point que les constructions fussent achevées. Le 24 janvier 1789, le Chapitre de Bouxières, perpétuellement agité par la terreur des bandes armées qui parcouraient le pays, abandonna définitivement sa retraite et vint demander un asile provisoire aux Minimes dans les bâtiments desquels les chanoinesses s'installèrent, « attendant que les siens fussent terminés ». Toutes les reliques et les richesses du trésor furent, à cette occasion, transportées à Bonsecours, mais il est peu probable que, comme en 1743, cette translation se soit opérée avec grande solennité et au son de toutes les cloches. La Révolution vint d'ailleurs interrompre les travaux avant qu'ils fussent achevés. Les Dames de Bouxières ne prirent jamais possession de leur nouveau Chapitre. Les bâtiments achevés de Bonsecours et les matériaux de construction furent adjugés, le 17 brumaire an VI, pour la somme de 100,000 fr. L'église fut vendue, le 24 prairial de la même année, pour 3,152,000 fr., « un dixième en numéraire, quatre dixièmes en obligations ou cédules, le reste en ordonnance des ministres, pour fourniture faite à la République, bordereaux de liquidation de la dette publique ou de la dette des émigrés, etc. » Un plan de l'église de Bonsecours fut joint à cet acte de vente[2].

Le trésor de Bouxières, dont nous avons plus haut donné un inventaire, devait être, pour la fureur révolutionnaire, un sujet de singulière convoitise. Par grand bonheur, la prévoyance du Chapitre avait su mettre en sûreté les objets les plus précieux lorsque les commissaires du district vinrent, le 27 juillet 1790, dresser l'inventaire des richesses

1. *Préambule du traité passé entre le Chapitre de Bouxières et les Minimes.* (Recueil imprimé annexé aux papiers de l'abbaye.)

2. Lepage, *Abbaye de Bouxières*, p. 35.

des églises et couvents. Le procès-verbal rédigé à cette occasion ne mentionne que quelques ornements et vases sacrés nécessaires au culte, mais sans importance[1]. Le prévôt du Chapitre, l'abbé Raybois, put encore, de ces quelques restes du trésor et dans l'espace d'une année, distraire deux missels[2]. Ces épaves du culte catholique furent vendues à l'encan ou fondues à la Monnaie. Quelques dons furent faits cependant à des paroisses; un ciboire en vermeil échut à Saint-Epvre; un encensoir, une navette et une cuiller en argent à Saint-Nicolas; un ostensoir en argent à la municipalité de Chaligny. La nation s'appropria les ornements sacerdotaux, le mobilier. Le district fit transporter à Nancy les quatre cloches de l'ancien Chapitre, l'horloge, une Vierge, un calice avec sa patène et le tableau de saint Gauzelin qui figure encore aujourd'hui à l'abbaye de Bouxières.

Comment les restes du saint fondateur échappèrent-ils au vandalisme révolutionnaire? On ne possède sur le nom de la personne qui recueillit les reliques et les vases précieux que de très-insuffisantes indications. Il est de tradition que ces objets chers à la piété lorraine furent soigneusement recueillis avant la venue des commissaires et emportés à Luxembourg par la doyenne du Chapitre. Cet asile devint insuffisant lorsqu'en 1793 la France occupa le grand-duché et s'annexa définitivement cette province, le 9 vendémiaire an IV. La doyenne avait, paraît-il, été tuée pendant le siége de la ville; mais elle avait eu la précaution de brûler la châsse et d'enfouir les reliques, laissant toutefois le secret du lieu où elles se trouvaient cachées au prêtre dévoué, l'abbé Raybois, qui, déjà, avait pu, par de pieuses précautions, mettre à l'abri des convoitises populaires bon nombre d'objets du culte. Ce qui est certain, c'est qu'aussitôt après la tourmente, lorsque les églises se rouvrirent et lorsque le culte catholique fut rétabli en France, l'abbé Raybois s'empressa de remettre aux mains des provicaires généraux, pour être exposé dans l'Église cathédrale de Nancy, le précieux dépôt qui lui avait été confié. Tous les faits que nous venons de rapporter résultent d'un acte authentique conservé par la Cathédrale, dont voici la traduction :

« Nous, soussignés, délégués par l'administration du diocèse de Nancy, par le révé-« rendissime Louis-Henry de La Fare, notre évêque, exilé pour la cause de la foi; en vertu « des pouvoirs à nous accordés, nous attestons que nous avons reçu une grande partie « des ossements de saint Gauzelin, évêque de Toul (lesdits ossements enveloppés « d'une pièce de soie blanche, renfermée elle-même dans un coussin de soie rouge, « cousu seulement sur trois côtés) et que ce paquet était sain et entier. Il a été tiré « certainement d'une châsse renfermant les reliques de saint Gauzelin, et offerte autrefois

1. Lepage, *Abbaye de Bouxières*, p. 99.
2. Récolement des inventaires des commissaires, 1791.

« à la vénération des fidèles dans l'église des chanoinesses nobles de Bouxières. Pendant « la persécution soulevée par les jacobins contre la religion catholique et les choses « saintes, lorsque des hommes criminels cessèrent de proférer des menaces contre les « gens de bien, on prit le parti, afin de ne pas exposer à la mort la personne qui avait « recélé ces reliques, de brûler la châsse et d'enfouir les ossements enfermés dans « leur coussin. Ils furent ainsi heureusement préservés de la profanation et ils ont « été reconnus par nous et examinés avec toute la diligence possible.

« C'est pourquoi, afin d'empêcher ces ossements sacrés d'être dispersés, nous avons « entouré le coussin sacré d'une cordelette en soie rouge, dont les extrémités ont été « fixées par nous sur les trois coutures du coussin, au moyen du sceau du diocèse de « Nancy, afin que le coussin ne puisse être ouvert sans déchirer l'étoffe ou rompre la « cordelette.

« Et, en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés, nous permettons d'exposer ces « reliques à la vénération des fidèles, pourvu qu'elles soient enfermées dans une châsse « convenable.

« En foi de quoi nous avons signé les présentes et y avons apposé le sceau du diocèse.

« Fait à Nancy, le 21 septembre 1801.

« G. MOLLEVAULT, « *provicaire général.* — JACQUEMIN, *provicaire général.* — CHARLOT, *provicaire général.*

« Nous avons vu, approuvé, et permis d'exposer à la vénération des fidèles.

« Nancy, le 17 janvier 1803.

« ANTOINE-EUSTACHE, *évêque de Nancy.* »

Quelques mois plus tard (12 fructidor an XI), Mgr d'Osmont, évêque de Nancy, retira du sac de velours deux grands os et exposa l'ensemble des reliques dans la châsse d'une façon apparente. C'est ce qui résulte de l'acte suivant :

« Après avoir tiré du coussin rouge susdit que nous avons ensuite refermé et qui « contient les autres reliques de saint Gauzelin, deux grands os de ce saint évêque, « nous les avons placés dans la présente châsse, et nous les avons solennellement « exposés à la vénération des fidèles, le 30 août 1803 (12 fructidor an XI).

« † ANTOINE-EUSTACHE, *évêque de Nancy.*

« Par mandement de l'illustrissime et révérendissime évêque de Nancy :

« LACRETELLE, p. *Dufour.* »

A cette pièce se trouve annexé le document suivant qui nous éclaire sur la châsse où ont été déposées ces reliques et qui est l'ancienne châsse de saint Sigisbert.

« Les susdites reliques de saint Gauzelin, évêque de Toul et fondateur de Bouxières, « ont été offertes et données à la Cathédrale de Nancy par M. l'abbé Joseph Raybois, « autrefois prévôt dudit Chapitre, *avec le calice, la patène et l'évangéliaire* du même saint, « qui sont renfermés dans cette châsse.

« La présente châsse, *qui contenait naguère les reliques presque entières de saint Sigisbert,* « a été réparée par mes soins et l'on y a déposé solennellement les reliques de saint « Gauzelin, en présence du révérendissime Antoine-Eustache, évêque de Nancy, du « Chapitre de la Cathédrale et du clergé de la ville, le 31 août 1803 (13 fructidor an XI « de la République française).

« CHARLOT, *curé de la paroisse Notre-Dame en l'Église cathédrale.* »

Les précieux restes du trésor et des ossements de saint Gauzelin demeurèrent ainsi renfermés dans l'ancienne châsse de saint Sigisbert jusqu'en 1845, c'est-à-dire pendant quarante ans. Ces vestiges d'une des plus intéressantes dévotions lorraines du moyen âge couraient grand risque de demeurer oubliés lorsque la commission des monuments religieux du diocèse de Nancy obtint, en cette année, qu'il serait procédé à l'ouverture des châsses, pour que les richesses qui pouvaient intéresser l'histoire et l'art fussent déposées dans la sacristie, au trésor de la Cathédrale. Toutefois, il ne paraît point que cette translation ait été opérée à cette époque, car le procès-verbal que nous avons trouvé annexé à l'évangéliaire de saint Gauzelin, date seulement de 1870. En voici d'ailleurs la teneur :

« Transport du calice, de la patène, de l'évangéliaire, du peigne liturgique de saint « Gauzelin, d'un anneau d'argent et d'un coffret de la châsse où ils avaient été placés « dans l'armoire de la sacristie tenant lieu de trésor.

« Nous, soussignés, Pierre-Étienne Guillaume, chanoine honoraire, aumônier de la « chapelle ducale de Lorraine, Joseph-Gabriel Rosières, chanoine prébendé, et Henry- « Laurent Aubert, aussi prébendé et directeur des sacristies de la Cathédrale; dûment « autorisés et délégués par M[gr] notre évêque, à l'effet de procéder à la reconnaissance « des saintes reliques vénérées dans son Église cathédrale, certifions que le calice, « l'évangéliaire, la patène, le peigne liturgique ayant appartenu à saint Gauzelin, évêque « de Toul, un anneau d'argent ayant pour chaton une espèce de petit caillou blanc et « appendu à un petit caillou jaune, enfin un joli coffret en corne, avec serrure et garniture « en argent, tous objets qui avaient été dans la châsse contenant la plus grande partie des

PROLŌG



NIO



HANNE

« restes mortels du même bienheureux évêque, le 31 août 1803, ainsi qu'il conste par « procès-verbal du même jour, signé *Charlot*, curé de Notre-Dame, ont été retirés de « cette châsse, afin de les soustraire aux effets de la convoitise que pourrait provoquer « leur valeur intrinsèque et ont été portés dans l'armoire de la sacristie servant de Trésor, « pour y être conservés avec plus de sécurité. En foi de quoi nous avons rédigé, signé « et scellé du sceau épiscopal de Mgr Joseph-Alfred Foulon, notre prélat, la présente « déclaration, destinée à constater la provenance et l'authenticité des six objets dont « il y est fait mention.

« Nancy, le 28 octobre, en la fête de saint Simon et saint Jude, l'an de Notre-Seigneur « mil huit cent soixante-dix ; déposé :

« L. Aubert, « *chanoine prébendé.* J. Rosières, *chanoine prébendé.* Guillaume, *chanoine honoraire.* »

La pièce porte le sceau de l'évêque actuel, Mgr Foulon. Depuis cette date, les vases et ornements de saint Gauzelin étaient déposés dans un coffre-fort placé dans la deuxième sacristie de la Cathédrale. Des ordres ont été récemment donnés par Mgr Foulon pour qu'une armoire spéciale fût installée dans la première salle de la même sacristie. Cette armoire contient les vases sacrés de saint Gauzelin, son évangéliaire et divers vases sacrés. Les restes mortels du saint ont été laissés dans l'ancienne châsse de saint Sigisbert, qu'on peut voir dans la première chapelle, à droite, en entrant dans l'Église cathédrale.

CALICE DE SAINT GAUZELIN

DESCRIPTION

Le calice de saint Gauzelin se compose d'une coupe réunie à son pied par un nœud. Le poids total est de 465 grammes. Le diamètre de la coupe est de 11 centimètres, d'un bord à l'autre. La hauteur totale est de 13 centimètres. Le pied a 5 centimètres et demi de hauteur. Le diamètre du bord inférieur est de 8 centimètres.

Le vase est composé, dans ses trois parties essentielles (la coupe, le nœud et le pied), d'une lame d'argent sur laquelle l'or a été appliqué au marteau. Ce mode de dorure a supporté admirablement l'action du temps. Toutes les parties accessoires, sertissures, cordes, chatons, filigranes, et même les anses, sont en or fin. Nous décrirons ce calice en suivant l'ordre des ornements du haut en bas et en tournant de gauche à droite.

Le bord supérieur de la coupe est limité par une corde en or fin. Au-dessous court

une bordure très-riche, composée de quinze chatons reliés entre eux par un filigrane d'or formant un dessin décoratif de style roman. Tous ces ornements appliqués en relief sur le corps même de la coupe y adhèrent par une soudure de métal, or et argent, à un titre inférieur. Les quinze chatons sont de formes diverses, suivant les pierres qu'ils renferment. Ces pierres se décomposent ainsi qu'il suit : cinq perles fines; deux améthystes pâles, clairettes; une verroterie verte, de forme cubique; une verroterie ovale, bleue, couleur de saphir foncé; un chaton renfermant un émail cloisonné, figurant une fleur, à teintes vertes, blanches et bleues; un grenat cabochon.

Les anses sont au nombre de deux. Elles ont la forme d'*s* renversés. Chacune de ces anses est ornée d'un chaton supérieur et d'un chaton inférieur. Les deux supérieurs portent : d'un côté, un saphir clair; de l'autre un cabochon, améthyste. Les deux inférieurs portent deux perles.

Sur les flancs de la coupe, à l'extérieur, sont, à égale distance des deux anses, deux motifs formant médaillons et composés, l'un et l'autre, de la manière suivante : une émeraude cabochon, dans un chaton; quatre chatons d'angles, dont un vide, un portant une perle, et deux autres garnis d'une verroterie.

Le nœud se compose d'une portion en argent, dorée au marteau et reliée à la coupe par une double corde. Au bord inférieur de ce nœud est une corde de perles-grains.

Le *pied proprement dit* est divisé en quatre parties par des bandes placées à intervalles réguliers sur la surface extérieure. Chacune de ces bandes est décorée d'un chaton-perle et d'un émail cloisonné terminé par une couronne plate. Entre les chatons on retrouve un motif de filigrane. Les émaux sont verts et bleus, d'un travail très-fin.

Sur la circonférence inférieure du pied on ne compte pas moins de quatorze chatons renfermant : quatre émeraudes, un œil-de-chat, la place d'une perle absente, une améthyste, deux verroteries, un grenat, deux chatons vides destinés à de grosses pierreries, et deux autres chatons vides où se trouvaient des perles.

Importance du travail. — Le travail des vases et ornements sacrés de saint Gauzelin est un objet d'admiration pour les artistes et les orfèvres. Le soin avec lequel ont été obtenues les soudures, la finesse des parties ciselées, l'élégance des anses imitées, sans aucun doute, d'un travail romain, justifient assurément le prix qu'attachent tous les antiquaires à ce calice. On ne peut s'imaginer la patience et la délicatesse de main des orfèvres de cette époque qu'en jetant les yeux sur une de ces œuvres, aujourd'hui devenues introuvables. L'application de l'or au marteau exigeait déjà un temps considérable de la part d'ouvriers qui ne connaissaient à cette époque ni la dorure au pouce, ni nos procédés chimiques. Le martelage n'était, d'ailleurs, pas la seule opération qu'on

fît subir aux pièces de luxe. La surface ainsi martelée et planie était ensuite recuite pour l'amener aux contours voulus et éviter que l'or devînt cassant. On peut estimer par là, le temps que les lapidaires mettaient à une si importante fabrication et la valeur exceptionnelle que les archéologues et les artistes attribuent à de telles merveilles.

PATÈNE DE SAINT GAUZELIN

DESCRIPTION

La patène de saint Gauzelin se compose de deux parties; la première, ancienne, en or fin, qui forme le corps proprement dit de la soucoupe; et la seconde, très-postérieure, en argent doré, qui n'a été ajoutée que pour consolider le travail primitif d'orfèvrerie, lorsqu'on a vu quelques détériorations s'y produire. Les deux parties présentent ainsi la configuration de deux patènes superposées, dont l'une, la plus petite, en or, aurait été placée dans la plus grande, en argent, et maintenue dans cette dernière au moyen d'un rabattement des bords de l'enveloppe extérieure.

La partie ancienne, c'est-à-dire celle qui est en or, est la seule qui présente un véritable intérêt; son travail est en tous points comparable à celui du calice. Elle se compose d'une zone centrale et d'une zone marginale. La zone centrale forme le creux de l'assiette; elle affecte la forme de cinq arcatures tangentes entre elles et tangentes à un cercle extérieur en filigrane. Les cinq arcatures sont placées sur les sommets d'un pentagone régulier intérieur. Au point de tangence des arcatures entre elles sont fixés cinq chatons où l'on remarque : 1° une *intaille antique* représentant un *scarabée* gravé sur une agate brune (sardoine); 2° deux *grenats* plats polis; 3° un *rubis* taillé; 4° un chaton vide. Les arcatures sont bordées d'une petite corde en or fin.

La zone marginale, qui comprend le bord de la patène jusqu'aux arcatures, est ornée d'une bande complexe, comprise elle-même entre une corde en or fin et un fil perlé de même métal.

Entre ces deux limites se trouvent sertis : 1° trois émaux cloisonnés intacts et trois chatons vides destinés à renfermer encore d'autres émaux. Deux des émaux restants ont la forme d'une croix verte sur fond bleu; le troisième émail représente un chien bleu, à tête brune, portant un collier, sur fond vert; 2° neuf perles serties; 3° un chaton vide ayant dû renfermer une perle; 4° deux améthystes cabochons, l'une en forme de cœur, l'autre ovale; 5° une pierre artificielle bleue; 6° trois chatons vides destinés à de grosses pierreries. Entre les chatons court un ornement composé d'enlacements délicats, de

filigranes reliés entre eux et au métal de la patène par des brasures très-soigneusement faites. L'enveloppe inférieure, c'est-à-dire formant le dessous de la patène, n'offre aucun intérêt; c'est une surface d'argent planée et martelée suivant la forme de la patène qu'elle est destinée à contenir. Cette enveloppe a été dorée au pouce; elle est arrêtée au bord extérieur par une corde d'argent. Ce dernier travail est, nous l'avons dit plus haut, postérieur à celui de la patène et a été rendu nécessaire par la présence de déchirures qui subsistent encore dans la surface du métal d'or.

EVANGÉLIAIRE DE SAINT GAUZELIN

DESCRIPTION

L'Évangéliaire[1] de saint Gauzelin est l'enveloppe renfermant son livre d'Évangiles.

COUVERTURE

La couverture est composée de deux planches en chêne, de $0^m,30$ de longueur, de $0^m,22$ de largeur et $0^m,015$ d'épaisseur, sur lesquelles sont fixées diverses applications d'orfévrerie. Ces deux planches ont été, vers le milieu du XVIIe siècle, reliées entre elles par une pièce d'étoffe maintenue sur le bois au moyen d'une garniture ou plaque d'argent clouée. L'étoffe est de soie verte, brodée en fil d'argent suivant un dessin de style Louis XIII.

FACE ANTÉRIEURE

La face antérieure se compose d'une croix centrale encadrée dans une suite de quadrilatères ou caissons en métal d'or. Le cadre et la croix sont une œuvre d'orfévrerie hors ligne.

La *croix* est formée d'une portion circulaire centrale et de quatre bras parallèles aux bords du livre. Dans l'axe même de ces bras, sont alignés des caissons rectangulaires, inégaux en longueur, dont le style et le travail sont identiques à ceux du cadre.

Le *cercle central* est formé de trois parties concentriques superposées en gradins. Chacun de ces gradins est composé, comme les caissons du cadre: 1° d'une garniture ou bordure

1. L'Évangéliaire de saint Gauzelin, travail d'une richesse et d'un prix incomparable pour l'histoire et pour l'art, a été sommairement décrit par Digot, dans le tome II du *Bulletin d'archéologie lorraine*. Nous croyons cependant devoir revenir sur cette description dont un certain nombre de parties nous ont paru incomplètes.

extérieure en filigrane d'or; 2° d'un remplissage intérieur en cire; 3° d'une plaque formant couverture et supportant divers détails d'ornementation. Ces détails sont :

Pour le gradin supérieur, une plaque circulaire en or massif, de $0^{m},037$ de diamètre et de $0^{m},002$ d'épaisseur. Dans cette plaque est inscrusté, à la partie centrale, un émail cloisonné figurant la sainte Vierge tenant en main un lis, et la tête couronnée de nimbes. Ces nimbes sont formés de cloisons d'or *en champ levé,* limitant des émaux bleu céleste et jaunes[1]. La collerette est en émail jaune; la figure et les mains sont en émail blanc; le vêtement en émail bleu foncé. De nombreux fragments de ces émaux divers sont brisés et perdus. Près des bords du médaillon en or est gravée circulairement l'inscription SC — A MARIA.

Le second gradin, qui ne sert qu'à surélever le précédent, est couvert d'une surface perlée en or, limitée par un cercle de filigrane de même matière.

Le dernier gradin est orné sur sa face principale de quatre petits caissons ou chatons rectangulaires renfermant des pierres précieuses, et de quatre garnitures circulaires portant des émaux cloisonnés. — Les premiers chatons sont disposés parallèlement aux bords de la croix. Ce sont quatre grenats cabochons (dont l'un est cristallisé) sertis dans une garniture en or fin et montés sur un appareil en filigrane formant comme une série d'arcatures juxtaposées. Cette disposition des ornements en arcatures est familière à l'époque et au style byzantins. Nous la retrouvons dans les parties antérieures et inférieures du siége des Évangélistes qui figurent sur la plaque gravée de la même face. Les émaux cloisonnés du centre sont formés de trois parties : 1° une zone circulaire en émail bleu; 2° une zone circulaire en émail vert; 3° quatre croix grecques en émail blanc[2]. Près des huit caissons précédemment décrits se trouvaient serties, dans une gaîne en or, huit[3] petites verroteries bleues. Ces gaînes étaient destinées, dans l'origine, à maintenir l'ensemble de cette ornementation circulaire. Le mauvais état de ces appuis a conduit des orfévres d'une époque postérieure à y suppléer par de gros clous en argent dont la tête a $0^{m}008$ de diamètre.

Le gradin circulaire inférieur est revêtu, comme nous l'avons dit, d'une plaque sur laquelle sont soudés tous les chatons. Cette plaque est décorée d'ornements variés en filigrane, d'un travail analogue à celui de la patène et du calice.

BRANCHES DE LA CROIX. — Les branches de la croix sont ornées également de caissons rectangulaires. Chaque caisson est garni par un remplissage de cire coulée dans

1. Digot, dans sa description, ne mentionne que l'émail des nimbes, qu'il dit être vert, ce qui est une erreur.
2. Toute cette description est imparfaite dans Digot.
3. Digot a écrit « six ».

l'intérieur d'une cloison verticale en or, et recouvert d'une plaque également en or. C'est sur cette plaque que sont serties, entre les vides laissés par des arabesques en filigrane d'or, les pierreries suivantes :

1° *Branche supérieure.* Un œil-de-chat, un grenat cabochon, une améthyste clairette, huit coraux dont trois ont été perdus. — 2° *Branche inférieure.* Une perle, une verroterie verte, une verroterie bleue, un corail, une petite verroterie bleue. (Les autres coraux manquent.) — Une verroterie montée sur vermeil a été rapportée postérieurement. 3° *Branche de gauche.* Les pierres ont disparu et la garniture en or est déchirée. — 4° *Branche de droite.* C'est une garniture très-postérieure, en vermeil, et qui a perdu tous ses ornements.

Encadrement. — L'encadrement est formé de douze caissons rectangulaires, de $0^{m},065$ de longueur sur $0^{m},03$ de largeur. Ces caissons en relief sont absolument semblables, comme travail, à ceux des branches de la croix que nous venons de décrire. Mais on peut reconnaître par la finesse et par la pureté des ornements en filigrane qui varient dans chaque caisson, suivant la grosseur et la disposition des gemmes, que plusieurs ouvriers ont mis la main à cette décoration. Voici les pierres que nous y avons trouvées en suivant l'ordre, de gauche à droite, à partir de l'angle supérieur gauche.

N° 1. Un grenat cabochon, une verroterie bleue. N° 2. Un œil-de-chat, une émeraude, une verroterie bleue, un corail. N° 3. Une améthyste clairette. N° 4. Un grenat cabochon, un corail, trois verroteries bleues. N° 5. Une émeraude, une verroterie bleue, un corail, deux petites verroteries bleues. N° 6. Un petit grenat. N° 7. Un œil-de-chat, une améthyste clairette. N° 8. Une grosse verroterie bleue, une améthyste, un corail, trois verroteries bleues, une verroterie verte. N° 9. Du neuvième caisson, en vermeil et postérieurement rapporté, il ne reste plus que la bordure. N° 10. Une améthyste, deux coraux, une verroterie. N° 11. Trois petites verroteries bleu foncé. N° 12. Un grenat cabochon, quatre verroteries, dont deux vertes et deux bleues. Ce dernier caisson est, comme le neuvième et comme les agrafes, d'un travail très-postérieur à celui de l'Évangéliaire. Les ornements en filigrane y sont entremêlés de petites perles et tout le travail est en vermeil au lieu d'être en or.

Gravures. — Sur la plaque de chêne qui forme l'épaisseur de la couverture, est appliquée, dans l'intervalle laissé libre par le cadre et les branches de la croix, une plaque d'argent primitivement dorée, gravée au trait. Cette plaque, divisée en quatre portions rectangulaires, renferme les images des quatre évangélistes. Les personnages sont assis sur des siéges identiques, dont la portion antérieure et le marchepied sont découpés à jour, suivant la forme d'arcatures en plein cintre. Tous les quatre écrivent sur de

petits pupitres, supportés comme des lutrins par un pied unique. Sur l'un de ces pupitres est placé un encrier avec le *calam* ou roseau. Saint Luc tient à la main un encrier d'une autre forme qui paraît être une corne évidée, également garnie d'un *calam*. Ces détails qui ont échappé à Digot, sont très-curieux pour l'histoire de l'ameublement et du costume, si difficile à reconstituer pendant toute la période des premiers siècles de la monarchie carlovingienne. Dans l'angle des quatre compositions, l'Église nouvelle, qu'on retrouve sous forme de *Jérusalem céleste* dans toutes les compositions du moyen âge, est figurée sous l'apparence d'une riche basilique byzantine. Dans l'autre angle, les figures emblématiques de chaque Évangéliste tiennent entre leurs bras le *volumen* sacré. Les Évangélistes n'ont aucun livre ni papier sur leur petit pupitre. Tous les quatre sont dans l'attitude très-accusée d'une personne qui reçoit l'inspiration d'une voix mystérieuse. Leurs regards sont distraits du Livre saint; chez saint Jean et saint Luc, il y a dans la figure un sentiment très-prononcé d'admiration muette et de religieux étonnement. Le dessin est aussi naïf qu'on peut le supposer, quoique procédant directement du grec antique, mais la composition est d'un agencement très-remarquable. Les fonds sont traités au pointillé. La dorure a presque entièrement disparu.

FACE POSTÉRIEURE

La face postérieure était en argent, conformément aux usages qui voulaient que les matières plus nobles et plus précieuses fussent réservées pour la couverture principale[1]. Elle se compose aussi d'un encadrement rectangulaire divisé en quatre portions égales par une croix grecque, au centre de laquelle est réservé un cercle. Dans les quatre vides ménagés par cette disposition, un beau travail au repoussé reproduit les quatre symboles des Évangélistes. Dans le cercle central est un agneau nimbé portant la croix. Les quatre figures emblématiques sont nimbées. Digot[2] remarque fort justement que ce détail doit être rapproché de celui qui a été signalé dans le *Bulletin monumental* (tome XIV, pages 409-411) relativement à la chape de Metz, que la tradition attribue à Charlemagne. Cette conformité permet déjà de reporter au IXe siècle environ l'âge probable de l'Évangéliaire de saint Gauzelin. Comme nous le démontrerons, cette probabilité est des plus fondées. La bordure et la croix, également obtenues au repoussé, sont toutes deux composées d'une vigne dont les tiges forment des rinceaux d'un très-beau caractère. Le travail de cette face est extrêmement remarquable comme main-

1. Digot, page 15.
2. Page 14.

d'œuvre, et c'est avec raison que Digot a pu dire que, si on fait abstraction de la matière, cette couverture est aussi précieuse que l'autre.

MANUSCRIT

CARACTÈRES PALÉOGRAPHIQUES. — Le manuscrit tout entier est écrit sur vélin, d'une forte épaisseur; l'humidité n'a fait que modifier la teinte du parchemin en quelques endroits. Il est rare que le texte ne puisse être entièrement reconstitué. Digot[1], qui a fait de ce monument une analyse paléographique très-complète, nous a permis d'en étudier avec détail tous les caractères.

Le nombre des feuillets est de 227. Les cahiers qui composent le volume ont presque tous quatre feuilles ou huit feuillets; mais cette disposition n'est pas uniforme, et nous avons rencontré des cahiers qui n'ont que deux ou trois feuilles. Il n'y a aucune réclame, aucun chiffre, aucun signe qui ait pu guider le relieur.

L'écriture du manuscrit est une minuscule extrêmement régulière, mais dans laquelle on rencontre quelques lettres, savoir : des *g* et des *n* qui appartiennent à l'écriture mixte. Au reste, ces *g* et ces *n* de l'écriture mixte ne sont point exclusivement employés et, à leurs côtés, on trouve des *n* et des *g* de forme minuscule. Pour bien juger du caractère général de cette écriture, il faut jeter un coup d'œil sur le livre lui-même; mais nous ne pouvons nous empêcher de faire remarquer ici que la présence de quelques lettres appartenant à l'écriture mixte ne permet pas d'attribuer ce manuscrit au siècle de saint Gauzelin; il a été exécuté dans la seconde moitié du IXe siècle, époque à laquelle l'écriture mixte a complétement disparu pour faire place à la minuscule.

Le manuscrit offre un assez grand nombre de diphthongues, autre preuve de son antiquité. Les *i* sont destitués de points. Les titres présentent une certaine variété de caractères. Quelques-uns de ces titres sont en capitale aussi belle et aussi pure que la plus ancienne. D'autres sont en capitales rustiques; pour d'autres enfin, on a préféré l'écriture onciale. Ces lettres sont de différentes couleurs; il y en a de rouges, de noires; plusieurs ont été tracées en encre d'or et d'argent sur un fond violet.

Dans le corps du manuscrit, les majuscules placées au commencement des alinéas appartiennent à l'écriture capitale et sont, la plupart, tracées avec de l'encre rouge; les autres initiales sont des lettres onciales également tracées en rouge.

Il n'y a d'autres signes de ponctuation que les points placés tantôt près du sommet

1. DIGOT, *Bulletin de la Société d'archéologie lorraine,* IIe vol., pages 17 et suivantes.



(MANUSCRIT DE SAINT GAUZELIN, IXe SIÈCLE).

des lettres, tantôt vers le milieu, tantôt au bas, comme notre point ordinaire. On remarque, il est vrai, quelques autres traits de ponctuation assez semblables à nos virgules et placés de différentes manières. Mais il est bien évident que ces traits sont bien postérieurs à l'exécution du manuscrit; l'encre en est d'ailleurs beaucoup plus pâle. Les mots ne sont séparés que par de très-petits intervalles. Quelquefois même ces intervalles sont tellement exigus que les mots semblent se toucher. Les abréviations sont en petit nombre, conventionnelles et régulières. Les lignes du texte sont longues, c'est-à-dire occupent toute la largeur de la page moins les marges; elles sont tracées à la pointe sèche et au nombre de vingt-trois dans chaque page. Les mots SECVND· MATT·, en capitales rustiques, se trouvent placés au-dessus du texte dans une partie de l'Évangile selon saint Matthieu.

Sommaire des matières contenues dans le manuscrit de saint Gauzelin. — Nous parlerons brièvement des matières renfermées dans ce précieux volume. Le titre seul suffit pour indiquer qu'il contient les quatre Évangiles; mais on y rencontre aussi d'autres pièces qu'il est bon de mentionner. Après deux feuillets consacrés au titre principal, à une pièce de vers, etc., viennent : 1° le *Prologue* de saint Jérôme, adressé au pape Damase; 2° les *Canons* d'Eusèbe[1] et son Épître à Carpien; 3° une table des chapitres (*capituli*) de l'Évangile de saint Matthieu; 4° une nouvelle pièce de vers; 5° l'Évangile de saint Matthieu divisé en 355 versets; 6° un prologue sur l'Évangile de saint Marc et une pièce de vers; 7° une table des mots hébraïques employés dans cet Évangile, avec leur interprétation latine; 8° une table des passages les plus remarquables (*testimonia quæ sunt in Marco*); 9° des vers; 10° l'argument de l'Évangile selon saint Marc; 11° cet Évangile divisé en 235 versets; 12° une biographie de saint Luc; 13° une table des mots hébraïques; 14° une autre table des témoignages; 15° une pièce de vers; 16° la table des chapitres; 17° une préface; 18° des vers; 19° l'Évangile selon saint Luc, renfermant 343 versets; 20° des préfaces pour l'Évangile selon saint Jean; 21° des vers; 22° des tables, des mots hébraïques et des témoignages; 23° l'Évangile selon saint Jean, partagé en 232 versets; 24° un petit écrit formant deux pages et intitulé : *De octo beatitudinibus;* 25° une dernière pièce de vers; 26° enfin, une sorte de calendrier, ou, pour mieux dire, une table indiquant les passages des Évangiles devant être lus chacun des jours de l'année. Cette table porte le titre suivant : *Incipit capitulorum capitulare Evangeliorum* (INC CAPIT CAPITVLARE EVANGELIOR[2]).

1. Il faut observer qu'il manque un feuillet qui renfermait un des canons et quelques autres pièces.

2. A la fin du calendrier qui termine le volume, se trouvent les mots : *explicit capitulare evangelium de circulo anni feliciter.*

Tous les détails qui précèdent sur l'écriture et le recensement des matières sont empruntés à Digot, dont nous n'avons pu mieux faire qu'accueillir, en les contrôlant, les indications sur toute la partie paléographique.

ORNEMENTS ET PEINTURES

L'indication faite par Digot des principaux ornements qu'on rencontre dans le manuscrit de saint Gauzelin, nous a paru laisser de nombreuses lacunes qu'il n'est pas sans importance de chercher à combler, à raison du développement et de l'intérêt qu'a pris l'histoire des mœurs et coutumes du moyen âge dans sa période primitive. Ces vignettes doivent être mises au rang des documents, aujourd'hui très-rares, auxquels les artistes, et spécialement les architectes, peuvent se rapporter pour la restauration des peintures murales de l'époque carlovingienne. Les quatre premières pages renferment une pièce de vers latins écrite à l'encre blanche, sur un fond jadis pourpre ou violet et aujourd'hui noir. Le cadre est formé par une simple succession de filets rouge-vermillon, jaune de chrome et bleu foncé. Aux angles sont d'élégantes palmettes bleu foncé; les quatre premiers feuillets sont décorés de même; le dessin des palmettes seul varie. Ces quatre pages ne portent d'autres figures qu'un tombeau mérovingien sur le premier verso; ce tombeau est peint en rouge-vermillon, décoré de croix grecques et de couronnes. Les branches des croix sont limitées par des traits; les décorations sont indiquées par un pointillé à l'encre blanche. La page 5 porte le titre du *Prologue de saint Jérôme*. Le cadre, très-élégant de dessin, paraît emprunté aux modèles des mosaïques romaines. Il est formé de bandes limitées par deux traits d'argent entre lesquels courent soit des branches ondulées, à palmettes rouges sur fond vert, ou noires sur un fond blanc, soit des torsades plates, donnant l'impression de rubans blancs placés sur un fond d'étoffe brune. Le dessin de tous ces motifs est d'une grande délicatesse. Les lettres sont, soit en or ou en argent sur fond violet, soit en rouge sur fond blanc. Quelques-unes des palmettes de la bordure sont dorées.

La page 6 porte le frontispice du *Prologue de saint Jérôme*, dont le cadre rectangulaire est divisé par des lignes horizontales en trois parties égales. Les deux rectangles supérieur et inférieur entourent deux vers latins, écrits en argent sur fond violet. Le rectangle du milieu est décoré de vignettes diverses groupées autour d'un losange dont le grand axe est vertical. Au centre du losange figure, inscrit dans un cercle d'argent, l'agneau nimbé surmonté d'une croix, tel qu'il apparaît dans les enluminures carlovingiennes du IX[e] siècle et des siècles suivants. Aux quatre angles du losange, sont les

emblèmes évangéliques, tous également nimbés, ainsi que les anges à six ailes et les figures des quatre prophètes placés aux extrémités du rectangle central. Le système de polychromie adopté dans cette décoration est simple. Les contours des personnages et des motifs de décoration sont limités par un trait rouge. Les bordures intérieures sont en or; les bordures extérieures en argent. Les figures et les vêtements sont peints, suivant le personnage, soit en or, soit en argent. Il n'entre donc dans cette enluminure que trois couleurs. Le cadre lui-même est formé de deux teintes; ses angles sont ornés de fers de lances.

La page 7 porte une N majuscule ornée[1]. Le système d'ornements est le même que le précédent. Le dessin est chatironné en rouge. Les motifs sont composés de rubans ou torsades entrelacés suivant le système grec et romain. Ces entrelacs sont en or ou en argent. Les jambes des lettres sont en argent. Au centre, une délicate torsade est réservée en blanc sur le fond du vélin.

Une S majuscule en or pur, sans limites, est peinte sur la page 11. La page 12 porte un P majuscule en argent, avec palmette rouge au pied. Dans le nœud du P est figuré un X limité en rouge et peint en or.

CANONS D'EUSÈBE

La page 17 et les pages suivantes sont remarquables par leur décoration. Ce sont celles où les *Canons d'Eusèbe* sont encadrés dans des portiques d'architecture romano-byzantine polychromée. Comme dans les enluminures précédentes, le trait du dessin est toujours en rouge. Dans toutes ces pages (17, 18, 19, 20, 21 et 22), le cadre des *Tables de Concordance* se présente sous l'aspect d'une double arcature ou baie géminée, enveloppée dans un plein cintre d'un plus grand diamètre. Les archivoltes des baies sont décorées d'une bande principale complexe et généralement bleue, resserrée entre deux bandes jaunes plus petites. Les limites extrêmes des archivoltes sont formées par un cercle concentrique tracé au pointillé. On sait que les *Tables de Concordance* ont pour objet de mettre en regard dans chaque Évangile, les numéros des versets qui ont rapport à un même événement déterminé dans le Nouveau Testament. On conçoit ainsi qu'il y ait des tables à une, deux, trois ou quatre concordances, suivant que le même événement a été mentionné par un, deux, trois ou quatre évangélistes. C'est ce qu'indique le titre CAN·IN·QVO·III qui figure en tête de la planche en fac-similé polychrome reproduite

1. C'est celle que nous avons reproduite en fac-similé au commencement du second chapitre de notre troisième partie.

dans notre volume. Ce titre veut dire : *Tables des textes sur lesquels s'accordent les versets de trois Évangiles.*

Les *bandes principales* portent un motif d'ornementation variable où nous trouvons le plus souvent des branches ondulées à palmettes, des denticules alternés, des olives, des fleurons variés, des enroulements en spirale, des ornements perlés : tous les caractères du style grec ou byzantin à son origine.

Les *entablements* se composent d'un prisme rectangulaire dont la hauteur est sensiblement celle de la moitié des chapiteaux et qui est légèrement évasé, c'est-à-dire que la base supérieure est plus large que la base inférieure. Deux de ces entablements portent des cercles circonscrivant des figures humaines, semblables à des images de la lune, et telles qu'on les rencontre souvent dans la décoration byzantine.

Les *chapiteaux* sont des plus intéressants pour l'histoire de l'art. On y distingue deux formes très-différentes et qui peuvent en quelque sorte, comme dans tous les monuments de cette époque, être classées en deux familles bien distinctes : celle où les feuilles se replient pour former une volute invisible à l'intérieur du chapiteau, et celle où les feuilles se replient également, mais pour développer leurs enroulements à l'extérieur. Les premiers se présentent à l'œil sous une apparence convexe; les seconds affectent au contraire une forme concave. Leur coloration est généralement, et sans distinction de forme, rose, bleue ou verte et violette.

Les *colonnes* présentent les aspects les plus variés. Les couleurs dont elles sont revêtues ont évidemment pour objet d'imiter les différents matériaux de construction usités en Orient, la pierre, le porphyre, le granit, etc. C'est suivant ce système qu'ont été peintes, à l'origine, les colonnes de l'église de Saint-Savin, dont les décorations polychromes sont l'un des monuments les plus intéressants de la peinture carlovingienne. Dans cette église, comme dans le manuscrit de saint Gauzelin, la surface des côlonnes est revêtue d'une teinte destinée à figurer les onyx, les marbres, les agates. On remarque, sur les fûts, quelques légers enroulements noircis par le temps. Leur forme est élancée, légère, élégante, ce qui indique qu'on s'éloigne du roman primitif pour adopter celle du style oriental.

Les *bases* sont composées, dans toutes les colonnes, d'un piédestal carré reposant sur deux tores inégaux et d'une scotie se raccordant à un dernier tore. La scotie seule est, dans quelques exemples, d'une couleur différente de celle du fût et des autres éléments de la base.

Les espaces laissés libres dans les angles des pages sont remplis par des *emblèmes* que nous étudierons plus loin, oiseaux, têtes, vases, etc., indiqués aux trois couleurs, rouge, or et argent, sur le détail desquels nous reviendrons.

Les feuillets 31 et 32 contenaient le *Prologue de l'Évangile selon saint Matthieu*. La partie la plus intéressante du feuillet 31 a été, non point coupée, comme on l'a dit, mais est tombée d'elle-même par la peroxydation des sels de cuivre employés pour enluminer la bordure. Cette transformation, ruineuse pour l'art, menace la page suivante. Le feuillet 34 porte le frontispice de l'Évangile selon saint Matthieu. L'évangéliste est représenté assis, tenant le livre sacré ouvert sur ses genoux, la figure levée vers le ciel. Dans le haut de l'auréole qui lui sert de cadre, est figuré un ange, peint en or sur esquisse au trait rouge. La chaise de l'évangéliste et son visage, ses mains et ses pieds sont d'or; ses vêtements étaient d'argent, mais sont devenus noirs.

L'*auréole* dont nous avons parlé plus haut est limitée à la portion commune de deux cercles qui se coupent; elle a l'aspect d'une ellipse aiguë aux extrémités du grand axe. C'est ce que beaucoup d'antiquaires ont désigné sous le nom de *Vesica piscis*. Cet entourage encadre habituellement la figure du Christ. Le tympan de l'église de Vézelay en offre un remarquable exemple. La *Vesica piscis* est la forme particulière que les imagiers primitifs donnent à l'auréole des personnages d'une grande sainteté. Pour la sainte Trinité et la sainte Vierge, elle a été souvent garnie d'arcatures sur son pourtour et forme alors ce que M. Didion appelle une *gloire*. De part et d'autre sont deux arbres à feuilles quadrilobées et à fleurs en grappes peintes également en or et en argent.

Les *filets* qui servent de bordures sont verts et violets; les angles sont ornés de palmettes rouges.

La page 33 porte en tête une majuscule ornée, la lettre L, composée dans le style des décorations polychromes romanes. La lettre est égale dans toutes ses parties et couverte de filets verts, lilas et or, encadrant une bande où est figurée une ondulation garnie de feuilles et de fleurs bleues enroulées en rinceaux. En haut de la page est peinte en or, une croix dont les extrémités portent les lettres C P I S. Il est à remarquer que le X P emblématique s'est modifié en C P. C'est le signe d'une transition de l'Orient à l'Occident.

La page 128 nous montre, sur l'espace de trois lignes, que les écrivains du IXe siècle ne connaissaient encore ni le procédé du grattoir ni le subterfuge de la sandaraque. S'ils les connaissaient, ils s'en refusaient l'usage et préféraient passer sur le mot une couche de blanc qui effaçait complétement l'écriture. Ce procédé d'oblitération se rencontre en bon nombre d'endroits de ce manuscrit.

Sur la *page 133* nous trouvons le titre du *Prologue de l'Évangile selon saint Marc*, en lettres capitales rouges, brunes et bleues de la plus grande pureté.

Le prologue commence lui-même (page 134) par un P majuscule orné, où nous

retrouvons toutes les qualités de style et d'ornementation des lettres romanes; les branches, ondulées à rinceaux, sont figurées en bleu foncé sur fond jaune; les torsades sont réservées en blanc sur fond bleu; les grandes lignes sont tracées en rouge, comme nous l'avons vu déjà dans les esquisses des personnages. Nous avons reproduit cette lettre.

Sur *quatre feuillets* (pages 137, 138, 139 et 140) teints partiellement en pourpre, écrits en blanc et encadrés de filets verts, gris, jaunes et rouges, sont copiés des *vers latins* d'une peu heureuse facture. Les feuillets 127 et 137 portent aux angles des palmettes violettes et rouges.

Le *cadre* du frontispice de l'Évangile selon saint Marc (143) était polychromé sans doute en rouge et or.

Au verso du même feuillet est figuré l'*Évangéliste saint Marc*, assis sur une chaise à arcades. Sa tête, coiffée d'une calotte rouge, est ornée d'un nimbe. Sa main droite tient le *calam* que le saint trempe dans un encrier posé sur un trépied. L'Évangile entr'ouvert est placé sur un autre trépied. En face du saint est le lion emblématique, nimbé et ailé. Il apporte le *volumen* sacré dans ses mains. Les nimbes, le siége, le lutrin, l'encrier, les ailes et le livre sont enluminés en argent. Les autres détails sont en or. Le dessin est esquissé en rouge, comme dans les figures précédentes.

Il convient de citer à la page 147 un I majuscule polychromé en vert, rouge, or et argent. Au verso de la page 198 figure, en très-belles capitales rouges, le titre de la préface; c'est celui dont nous donnons le fac-simile dans l'une des planches de notre volume. Nous signalerons encore une L majuscule dont les corps sont décorés de branches ondulées à rinceaux d'un très-heureux dessin; des rinceaux bleu foncé se détachent sur fond jaune ou violet. Les traits-limites sont rouges.

L'encadrement de la page 205 a presque entièrement disparu. La page 206 sert de frontispice à l'Évangile selon saint Luc. L'évangéliste est debout, à côté de la chaise et de l'écritoire. Seul des quatre évangélistes, il tient son encrier à la main. Il a devant lui l'Évangile placé sur un lutrin ou trépied. Le système de peinture est le même que le précédent; nous reconnaissons là sans aucune incertitude l'emploi de deux ors : l'or fin qui a résisté à l'action du temps et l'or rouge qui n'était, comme nous l'avons dit, qu'un alliage dont la base était du cuivre transformé depuis en vert de gris. Les lettres étaient écrites en or ou argent. La figure du bœuf apocalyptique est enluminée en or rouge et en argent. Elle est presque devenue entièrement noire. Les bandes d'entourage renferment de jolies ondulations à rinceaux colorées en brun et rouge sur fond vert d'eau.

Les quatre illustrations des pages 210, 211, 212 et 213 sont semblables aux feuillets,

déjà décrits, où les vers latins sont tracés en blanc, sur vélin pourpre, et encadrés de trois filets verts, jaunes et noirs, à palmettes angulaires.

La page 214 porte un Q majuscule polychromé en vert, violet, argent, rouge et or.

Les capitales du titre PROLOGUS IN IOHANNEM (page 226) sont très-remarquables pour la pureté des deux ornements peints en bleu foncé, qui y sont adjoints, et qui pourraient servir de types parmi les plus belles frises copiées sur Pompéi. Nous avons reproduit cette belle planche en fac-similé. On y remarquera les abréviations et les superpositions de lettres capitales qui sont du plus curieux effet. Au verso de la même page est tracé un T majuscule (page 227); l'ornement principal, à rinceaux peints en bleu foncé sur fond violet, est encadré dans une bande jaune à filets rouges.

Le titre de l'Évangile selon saint Jean (page 235) est, par suite de l'action corrosive des encres, destiné à se détacher du feuillet. La décoration se réduit à de riches bordures où figurent des rinceaux et des torsades. Le frontispice inscrit au verso, représente l'évangéliste de face, assis sur un trône et tenant ouvert sur ses genoux le *volumen* sacré où on lit : *In principio erat Verbum.* De part et d'autre, le dessinateur a placé des arbres de vigne. A droite de saint Jean, et dans la partie supérieure, est figuré un aigle nimbé, inscrit dans une auréole circulaire. La décoration polychromée de cette peinture est absolument semblable à celle du précédent frontispice. Les lettres sont en or fin et ont survécu au cadre dont les enluminures ont presque entièrement disparu.

Lorsque nous aurons mentionné, pour terminer, page 232, un I majuscule, orné, et quatre feuillets enluminés, écrits en rouge et en blanc sur fond pourpre, nous aurons parcouru toute la série des divers ornements qui illustrent l'Évangéliaire de saint Gauzelin. Il nous reste maintenant à faire ressortir de tous ces détails minutieux, trop longs sans doute au gré du lecteur, les traits principaux qui peuvent, par leur caractère, guider l'archéologue et l'historien dans l'intelligence de cet important document.

COULEURS

La question des couleurs employées par les peintres anciens, soit pour la décoration des édifices, soit pour l'illustration des manuscrits, est assurément l'une des plus intéressantes que l'histoire de l'art puisse poser à l'archéologie des monuments de la période mérovingienne et carlovingienne. Malheureusement, les altérations subies par les rares peintures de ces époques qui nous ont été conservées, ne peuvent guère qu'ouvrir un champ plus ou moins vaste à des hypothèses. Sur ce terrain, la chimie doit

seule fournir quelques données précises. C'est en recueillant des débris et en les soumettant aux réactifs convenables, qu'on peut avoir une idée exacte des matières employées par les peintres et les enlumineurs des premiers siècles de l'ère chrétienne.

Les remarques déjà anciennes publiées par Mérimée dans son mémoire sur l'église de Saint-Savin, sont applicables, en grande partie, aux peintures de l'Évangéliaire de saint Gauzelin. « Vers le IXe siècle, dit ce critique, la palette des artistes était des plus restreintes et je doute qu'ils aient fait usage de toutes les ressources que comportait ce genre de peinture, même de leur temps. Les couleurs qu'ils ont employées sont le blanc, le noir, deux teintes de jaune, plusieurs teintes de rouge, plusieurs teintes de vert, du bleu et les teintes résultant de la combinaison des couleurs précédentes avec le blanc.

« Le *blanc* s'est décomposé souvent et, parfois, il est devenu comme translucide. Le noir a été rarement employé pur. Mêlé au blanc, il servait à faire diverses nuances de gris.

« Les *rouges* se sont en général très-bien conservés. Ce sont, je crois, des ocres, et par conséquent ils n'ont jamais une grande vivacité. La teinte qui se reproduit le plus fréquemment est intense, un peu violacée et tirant sur le pourpre.

« Les *jaunes* sont également bien conservés. Il y a des jaunes qui ont un éclat remarquable, et que les ocres n'ont point, ce me semble, aujourd'hui.

« Le *bleu* est fortement altéré ; on s'en est d'ailleurs servi assez rarement. Presque toujours il a pris une teinte verdâtre et sale. L'analyse a démontré que le cobalt était la base de cette couleur.

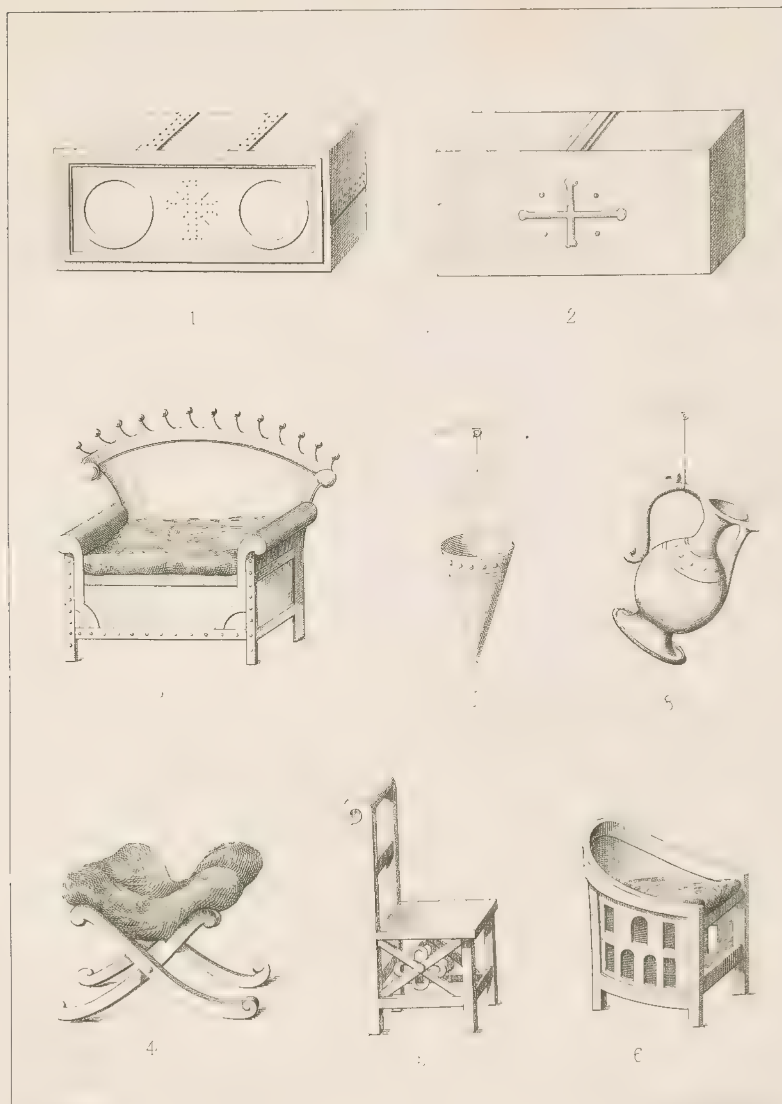
« Le *vert* est quelquefois très-brillant et très-vif.

« Il est inutile de dire qu'aucune de ces couleurs n'a de transparence. »

L'antiquité ne nous a laissé que fort peu de renseignements sur les matières dont étaient formées les couleurs de ses peintres, et qui devaient probablement être les mêmes que celles des miniaturistes des premiers siècles. Il faut croire que l'Orient eut longtemps le monopole de cette fabrication. Un document précieux sur cette question et qui nous initie à quelques-uns des secrets de l'art antique, est un passage d'une lettre de Frotharius, évêque de Toul, qui vivait au IXe siècle, et était si versé dans les arts du dessin, que l'empereur Louis le Pieux lui confiait le soin des palais impériaux, de préférence aux architectes officiels dont il était entouré [1]. Dans une lettre qu'écrivait ce prélat artiste à l'abbé Aglemar, et où l'on trouve la preuve que l'évêque de Toul, architecte de sa

1. V. Duchesne, *Historiæ Francorum scriptores*, tome II, page 716.

CATHÉDRALE DE NANCY.



MANUSCRIT DE SAINT-GAUZELIN. (IXe Siècle.)

VIGNETTES ET EMBLEMES CARLOVINGIENS

1 & 2. Tombeaux __3 & 6. Fauteuil __4 Siege 5 Chaise 7 Lampe suspendue à la voûte du Temple 8 Burette suspendue à la voûte de l'Eglise

cathédrale, surveillait non-seulement la construction, mais la décoration de son église, le passage suivant désigne nominativement les couleurs principales employées par les peintres de scènes murales : « *Cæterum, sciat me fraternitas vestra in novis ecclesiæ nostræ* « *ædificiis vestro suffragio indigere. Undè peto ut nobis mittas, ad decorandos parietes, colores* « *diversos qui ad manum habentur, videlicet auripigmentum, folium indicum, minium, lazur,* « *atque prasinum, et de vivo argento juxta facultatem. Hæc nobis dirigito et à nobis debitum* « *servitium iterum exigito*[1]. » Ces lignes n'ont précédé que de quelques années l'époque où furent exécutées les enluminures du manuscrit de Nancy. C'est à cette même date qu'un ami de Frotharius, un moine de Saint-Gall, nommé Tutilo, ornait la Cathédrale de Metz de peintures magnifiques. Nous pouvons donc considérer comme acquis, par la lettre de Frotharius, que, parmi les couleurs employées, figuraient : l'orpiment (*auripigmentum*), sulfure jaune minéral d'arsenic, bien connu des anciens, puisqu'il est mentionné par Théophraste; l'*azur*, silicate de cobalt que l'on fabriquait en Perse et qui s'écrivait alors *lazur;* le *prasinum*, vert très-éclatant, que l'on tirait principalement de la Cyrénaïque. Le *folium indicum*, que nous estimons être l'*ammonium curcuma*, plante indienne connue des anciens et employée pour la teinture jaune, sous le nom mentionné par Dioscoride de κύπειρος ἰνδικός; enfin, le *vivum argentum*, qui paraît être le *vif-argent* ou mercure; on le destinait très-problablement à la fabrication du vermillon, déjà si usité pour le fard des Romains et dont les peintres ont fait de tout temps un fréquent usage.

Nous voilà déjà en possession de quatre couleurs importantes : le jaune, le bleu, le vert et le rouge. Une note publiée récemment par les *Berichte der deutschen chemischen Gesellschaft*, de Berlin, mentionne une discussion récente soulevée entre deux savants italiens, au sujet du manteau de saint Antoine de Padoue teint en pourpre. Il résulterait de cette note que l'indigo n'était pas connu des premiers siècles chrétiens. Dans le même recueil, on présente les substances dont se servaient primitivement les peintres romains, comme formées d'un mélange de terres blanches ou d'argiles fines et d'ocres. Cette thèse nous paraît confirmée par l'aspect de certaines couleurs qui figurent dans l'Évangéliaire de Nancy et dont la consistance, épaisse et crayeuse comme celle d'une matière employée à la gouache, se rapporte assez exactement à l'emploi d'un mélange tel que celui dont parle la Revue en question. En particulier, les couleurs claires, principalement le rose et le violet, présentent cet aspect. On peut supposer que des matières minérales abondamment répandues, telles que les sulfates de baryte, certains silicates ou certains phosphates, concouraient aisément à former le blanc des anciens peintres, dont ils n'usaient guère à

1. V. *Ibid.*, page 720.

l'état de pureté dans la décoration. Mélangé avec de la pourpre ou du silicate de cobalt, ce blanc pouvait servir à former toute la gamme des roses, des violets et des gris tendres, le pourpre ayant la faculté de virer à la lumière, suivant sa qualité et son degré de concentration. On comprend qu'il soit périlleux, sans risquer d'altérer la pureté des enluminures, de pousser plus loin les investigations sur ce sujet.

Cependant, quelques esquilles que nous avons recueillies parmi celles qui se détachaient des vignettes rongées, nous ont permis de reconnaître, dans ces matières employées anciennement, la présence de l'argent et du cuivre en grande quantité. Nous devons ici un remerciement tout spécial à M. Ritter, professeur à la Faculté de médecine de Nancy, qui a bien voulu nous ouvrir son laboratoire et nous assister de ses lumières dans nos recherches, malheureusement fort vagues, puisque les quantités microscopiques dont on peut disposer échappent naturellement à toute analyse quantitative. L'argent employé à l'état métallique est partout devenu noir. Cette transformation est due à sa chloruration, chacun sait que le chlorure d'argent noircit à la lumière. Nous attribuons la présence du chlore aux lavages prolongés qu'ont dû subir, dans l'eau salée, les peaux destinées à la fabrication du vélin.

Un fait qui a vivement attiré notre attention et qui n'a été que vaguement signalé par M. Fleury, dans ses ouvrages remarquables sur les manuscrits de Laon, de Soissons, etc., c'est l'usage continu de deux ors dans l'enluminure. L'un vif, brillant, limpide, a conservé toute sa pureté et tout son éclat; c'est l'or naturel, pulvérisé et mis en suspension par un procédé perdu aujourd'hui, mais dont le secret doit sans doute se rapprocher de celui des couleurs à la gouache broyées avec de l'eau mêlée de gomme et réduites en pâte. Certains fragments dorés donnent à la langue des phénomènes d'agglutination. L'autre or, beaucoup plus terne, plus brun, se présente sous l'aspect de l'or mussif; mais c'est le seul rapport qu'il ait avec cette matière. Un essai nous a permis de constater que le cuivre constituait le fond de cet or inférieur. Chose curieuse, ce cuivre a pu, en bon nombre d'endroits, pendant huit cents ans, échapper à l'oxydation. D'ailleurs, tous les points qui ont perdu le reflet métallique présentent l'aspect vert clair habituel des sels de cuivre. Il résulte donc de cette observation que les enlumineurs du IXe siècle usaient, suivant la destination, de deux ors : l'un vrai et l'autre faux. L'or vrai, d'après les remarques que nous avons faites, était principalement consacré aux auréoles, aux nimbes des personnages divins ou saints, aux lettres majuscules, aux minuscules tracées sur la pourpre. Le faux or était employé dans les parties d'une plus grande surface, telles que les vêtements ou les accessoires et les accidents divers de la décoration. Il est évident d'ailleurs qu'à côté des couleurs fines venues d'Arabie, de Phénicie et délayées dans les gommes

orientales, avaient dû s'établir, chez les nombreux orfèvres dont la Gaule avait la grande renommée, des fabriques et un commerce de ces couleurs d'ors et d'argents que l'on pourrait appeler de pacotille et à bon marché. Dans son traité, *Diversarum artium schedula,* le moine Théophile, postérieur de peu à l'époque qui nous occupe, puisqu'il vivait au XI[e] siècle, a recueilli les traditions et les recettes de la renaissance carlovingienne et nous initie aux mystères de la fabrication de ces poudres métalliques à bas prix. Qui peut mieux les avoir connues que lui, s'il est vrai qu'il ait été, comme il le dit, enlumineur, verrier et orfèvre ? On sait que les trois arts se touchaient de près. Théophile nous a donc conservé quelques-unes de ces recettes mystérieuses, environnées de tout le prestige du merveilleux, dont les artistes de cette époque de barbarie se plaisaient volontiers à rehausser l'éclat de leur très-réel talent. C'est ainsi qu'après avoir enseigné tous les moyens de faire des creusets pour la fonte de l'or et de l'argent, la manière de cuire l'or, de le moudre, de le colorer, il distingue : l'or d'*Hevilath* ou oriental, l'or d'*Arabie,* l'or d'*Espagne,* l'or de *sable.* Tous ces derniers ors étaient *faux* et Dieu sait à quelle singulière alchimie le moine Théophile voue ceux qui peuvent être curieux de reproduire ces barbares contrefaçons ! Nous n'en citerons qu'un exemple qui défie toute imagination de chimiste. L'or *espagnol,* suivant Théophile, est un composé de cuivre rouge, de basilic, de sang humain et de vinaigre. C'était une préparation où, paraît-il, excellaient les Sarrasins. On prenait, pour réussir dans l'opération, deux vieux coqs de douze à quinze ans, qu'on enfermait dans un caveau dallé et revêtu de pierre dure. On les y engraissait dans l'obscurité la plus profonde jusqu'à ce que ces deux coqs finissent par s'accoupler ; on avait soin de faire couver par des crapauds les œufs, fruits de cet étrange accouplement. De ces œufs naissaient des basilics ou poussins à queue de serpent ; on enfermait les basilics six mois sous terre dans des vases d'airain. On allumait alors un grand feu et, devant ce grand feu, on égorgeait un homme roux. On plaçait les vases d'airain contenant les basilics devant le foyer, après avoir réduit les basilics en poudre et ajouté à cette poudre un tiers du sang de l'homme égorgé. Lorsque cet étrange *magma* était cuit, on y versait une infusion chaude de vinaigre et l'on enduisait du mélange obtenu des lames de cuivre que l'on chauffait au rouge-blanc, jusqu'à ce que ce cuivre prît le poids et la couleur de l'or. C'est ce faux or qui, réduit en poudre ou en feuilles, devait servir également à la dorure des orfèvres et à l'enluminure des manuscrits. On voit, par ce singulier exemple tout empreint de la barbarie de l'époque, combien jaloux étaient les orfèvres et les alchimistes des secrets qu'ils employaient pour frauder le commerce. Sans doute la main-d'œuvre de leurs préparations sophistiquées était si parfaite que les contemporains durent plus d'une fois s'y tromper. Pour les artistes, plus curieux aujour-

d'hui que jamais des procédés de l'art ancien, la ruse est manifeste, et, l'œil eût-il encore un doute, la science moderne viendrait révéler leur supercherie.

Pour terminer ce sujet et avant d'entreprendre l'analyse détaillée des enluminures, il convient de remarquer que les couleurs dont les peintres primitifs revêtaient leurs personnages n'étaient point aussi facultatives qu'elles le sont de nos jours. Le langage symbolique s'était introduit peu à peu dans la chromatique des artistes chrétiens, et, peut-être, pour saisir la pensée du miniaturiste, faut-il nécessairement se rappeler la portée de ce symbolisme. C'est ainsi que le *blanc,* couleur de la vérité, était réservé aux personnages divins ou saints, au Christ enseignant, aux évangélistes, aux anges, aux prêtres dans les fonctions sacrées, etc. Le *rouge,* symbole du feu, matérialisait l'ardeur de la foi et de la charité, le sang de l'Agneau, le sacrifice de la croix, le Verbe sacré : on l'appliquait aux ailes des séraphins, anges d'amour (*seraph,* amour). Le *vert* était l'indice de la vie végétative, permanente par essence, la vie de la grâce (*juvenile quidpiam et virens*), celle de la gloire et du souvenir, qu'on poétise par le culte des arbustes verts, le cyprès et le laurier. Le violet était interprété dans le sens d'un mélange de noir et de rouge, c'est-à-dire de douleur et d'amour. La tradition voulait que la tunique de Notre-Seigneur Jésus-Christ eût été violette ; et c'est cette légende qui fit préférer, pour la teinture des vélins destinés aux Évangiles, la couleur pourpre. Les vêtements de Notre-Seigneur et de la Vierge Marie étaient le plus souvent peints en violet, et l'Évangéliaire de Nancy nous en fournit de très-beaux exemples. Les pages de ce manuscrit destinées à contenir les vers latins étaient teintes en pourpre. Cette matière, aujourd'hui, a viré complétement au noir, mais a gardé des reflets violets de la plus grande beauté; c'était assurément sa teinte primitive. On sait que la liqueur renfermée dans le *murex trunculus* donne deux radicaux, une substance bleue (oxyde cyanique) et une substance rouge (oxyde purpurique). La proportion relative de ces deux éléments déterminait le virage et la couleur définitive. En tout cas, la pourpre, suivant qu'elle était d'un rouge foncé comme celle du *murex de Tyr,* ou violette comme celle du *murex de Tarente,* s'appliquait aux idées de triomphe ou de pénitence et par conséquent servait à teindre les objets, livres, vêtements, etc., dont l'usage était propre à des fêtes solennelles ou funèbres.

Telles étaient les conventions adoptées, ou plutôt introduites en Occident par l'art oriental dont les peintres chrétiens suivirent simplement les mystiques traditions. Nous les avons résumées ici avec toutes les autres données de la science actuelle sur l'art des couleurs pendant la période carlovingienne, en y ajoutant le résultat de nos recherches chimiques et de nos observations personnelles sur le manuscrit de Nancy.

Emblèmes. — Les emblèmes que nous avons rencontrés dans le manuscrit de saint

Gauzelin sont ceux de la période de transition, entre l'ère romane primitive et l'ère du roman secondaire.

Le *lis* figure déjà sur la couverture, dans les mains de la Vierge Marie. Il est à remarquer que cette figure de la Vierge, portant un lis, est tout à fait semblable à celle qui est gravée sur l'ancien sceau des Dames de Bouxières, publié dans la notice de M. Lepage sur cette abbaye.

Les animaux emblématiques des évangélistes sont *nimbés*. Le nimbe, usité chez les Romains, figurait sur la tête des empereurs, depuis Constantin. Les chrétiens l'adoptèrent. Son admission sur la tête des saints et des animaux symboliques est particulière à l'Église grecque et indique l'influence de l'art byzantin. Notons en outre que le Christ n'est point représenté en personne, mais sous la forme d'un *Agnus Dei*, emblème de la communauté chrétienne et de la Victime immolée pour le salut de l'humanité. L'idée du Sauveur est aussi fréquemment rappelée par son monogramme, ce qui prouve que l'art byzantin n'avait point encore assez exercé son influence sur la statuaire, la peinture et l'architecture, à l'époque où ces travaux d'enluminure furent exécutés, pour que la représentation des personnages divins sous forme humaine fût déjà passée à l'état d'habitude dans la décoration. Ce détail assigne au travail une date certainement antérieure au XIe siècle. Sans doute, les modèles qui ont servi de type aux scribes et aux enlumineurs du manuscrit de saint Gauzelin ont été empruntés soit à des œuvres grecques, soit à des manuscrits antérieurs au Xe siècle; mais l'influence byzantine y est persistante d'un bout à l'autre. On la reconnaît à l'introduction des animaux emblématiques mentionnés dans la vision de l'Apocalypse[1]. Il est encore à remarquer que l'agneau nimbé, dont nous avons déjà parlé, supporte une *lance*, instrument de supplice. C'est donc à tort que M. de Caumont a émis[2] l'opinion que l'agneau nimbé ne portait la croix ou la lance qu'à partir du XIIe siècle. Cette erreur méritait d'être signalée.

L'*auréole*, formée de deux arcs de cercles (*vesica piscis*), est également byzantine; mais elle n'est devenue commune en France qu'à partir du XIe siècle, et son introduction dans l'enluminure au IXe siècle est remarquable.

Les *tombeaux* mérovingiens qui sont représentés dans les premiers titres sont de l'époque romane tout à fait primitive. Les *couronnes* à croix grecque qui y figurent étaient très-habituelles vers le VIIIe siècle.

1. « En face du trône, il y avait comme une mer de verre semblable à du cristal, et, au milieu du trône et « alentour, il y avait quatre animaux qui étaient pleins d'yeux devant et derrière.

« Le premier animal était semblable à un lion, le second semblable à un bœuf, le troisième avait le visage « comme celui d'un homme et le quatrième était semblable à un aigle qui vole. » (*Apocalypse*, chap. IV, v. 6 et 7.)

2. *Abécédaire*, page 109.

Le *monogramme du Christ* (page 4) est formé de trois traits dont deux portent, à leurs extrémités, des apophyses saillantes comme celles des os de mort ; le P est très-semblable à une faux. Les tombeaux qui sont des deux côtés donnent à ces trois emblèmes un caractère apparemment funéraire.

Les *figures humaines* qui sont intercalées dans les vignettes et qui sont celles des prophètes et des évangélistes ont un type manifestement oriental. Il est facile de voir que ces enluminures sont, sinon l'œuvre de Grecs ou de Byzantins, du moins la reproduction de modèles exécutés par eux. Sur la page 6, nous avons remarqué un curieux emblème : c'est une *ampulla* ou *burette* qui pouvait servir soit au saint sacrifice de la messe, soit à l'aspersion de l'eau bénite. Ce vase, à anses et à pied, est à peu près conforme à ceux qui sont encore employés de nos jours pour l'eau bénite. Il figure l'abondance des grâces répandues par la Rédemption. Plus loin (dans les *Canons d'Eusèbe*), nous trouvons les animaux emblématiques de l'immortalité de l'âme, le *paon* et le *phénix*.

Ces oiseaux, dessinés et peints avec une élégance et une finesse que nous ne saurions aujourd'hui surpasser, sont fréquemment revêtus des colorations les plus diverses.

Les *lampes* en or suspendues par trois chaînes au sommet des arcatures qui encadrent les *Canons d'Eusèbe* représentent la dévotion des chrétiens.

Des *palmes*, symboles de l'Église triomphante, concourent à la décoration polychromée du dernier cadre des *Tables de concordance*.

A plusieurs reprises, l'artiste a représenté la *Vigne céleste*. Dans l'une de ces enluminures, des feuilles quadrilobées sont peintes en or.

Enfin, plusieurs archivoltes sont souvent revêtues d'ornements formés de *feuilles roulées en volutes*. Cette décoration, dont la source est évidemment byzantine, prend un développement important vers le XIIe siècle, dans tous les monuments de style ogival, où on lui a donné le nom de *crochets* ou *crosses*. Il est curieux d'en trouver ici une origine très-certaine.

La *Jérusalem céleste*, figurée au moyen âge par des représentations d'édifices indiqués dans la partie supérieure des tympans sculptés ou des vitraux, est aussi un symbole d'origine orientale. Les cathédrales byzantines figurées sur la couverture en argent gravé de l'Évangéliaire de saint Gauzelin en sont une preuve.

Peut-être faut-il voir dans la forme architecturale très-accusée donnée aux siéges des évangélistes un emblème de l'Église souffrante opposé à celui de l'Église triomphante dont la *Jérusalem céleste* évoque le souvenir.

C'est à tort que Digot a accusé cette décoration emblématique d'être grossièrement exécutée. Le tracé matériel est, au contraire, très-soigné. A la vérité, la science de la

perspective et du dessin font absolument défaut. Mais le sentiment de la beauté et de la majesté antique y est très-vif et très-pur. Partout où se révèle l'idéal byzantin, la vérité des attitudes est saisissante et la finesse de l'exécution très-digne d'intérêt. Il est encore à remarquer que les corps gardent une proportion parfaitement juste et que l'émaciation systématique que les figures de sainteté prendront aux siècles suivants ne saurait être ici devinée.

Costume. — Le costume des différents personnages représentés se compose d'un *peplum* uni, tombant jusqu'à la ceinture en forme de pèlerine, et d'une robe très-ample, laissant voir en dessous une autre tunique d'une étoffe différente. C'est, d'ailleurs, le costume roman dans toute sa pureté.

Mobilier. — Les *chaises* représentées nous indiquent que les formes architecturales du style roman étaient adoptées dans la menuiserie. Les dossiers et les devantures des siéges ainsi que les tabourets de pieds sont percés à jour en forme d'arcatures qui leur donnent une grande légèreté. Ces tabourets étaient, à l'époque où ont été composées ces enluminures, l'attribut ordinaire des personnages d'une haute sainteté. Ainsi Notre-Seigneur est vu au fond de la coquille absidale de la basilique d'Aix-la-Chapelle, assis sur un siége élégant et les pieds reposent sur un *subsellium*. Les premiers chrétiens en laissaient l'honneur aux évêques, et évitaient, par humilité, de s'en servir. Ce meuble est indifféremment désigné dans les hagiographes sous les noms de : *subsellium, scabellum, subpositorium, suppedaneum ;* en grec, ὑποπόδιον.

Les *lampes* ont la forme de cônes dont la pointe est en bas.

Les *encriers* sont semblables aux lampes et paraissent fabriqués avec des cornes évidées ; les roseaux, ou plutôt les *calames* et pinceaux dont se servaient les enlumineurs, sont indiqués par un double trait trop sommaire pour donner un renseignement suffisant sur leur matière et leur forme.

Les *fauteuils* ou chaires (*cathedræ*) sont à dossiers évidés ; l'un d'entre eux porte un couronnement circulaire orné de perles.

Les *lutrins* et les supports des encriers sont à tige unique reposant, à sa partie inférieure, sur un trépied de forme très-élégante. C'est sur ces trépieds qu'était placé, dans un creux ménagé d'avance, le cornet à encre colorée que l'écrivain pouvait prendre à la main, suivant l'usage qu'il en voulait faire, comme l'indique la figure de saint Luc peinte à la page 206 du manuscrit de saint Gauzelin.

CHAPITRE II

CARACTÈRES RELIGIEUX, HISTORIQUES & ARTISTIQUES DES RELIQUES DE SAINT GAUZELIN.

✝ BEATO PAPAE DAMASO



Nous nous sommes borné, dans le chapitre précédent, à une simple description des ornements sacrés de saint Gauzelin. Au point de vue de l'art et de l'archéologie, les richesses du trésor de la Cathédrale de Nancy sont le monument le plus précieux de l'histoire lorraine. Les archives de Meurthe-et-Moselle ou le Musée lorrain en contiennent de plus anciennes; il n'en est pas de plus intéressantes. Nous avons déjà produit, à côté de la légende populaire qui les concerne, les documents qui établissent leur parfaite authenticité historique. Il nous reste maintenant à faire ressortir de cette description et de ces documents les divers enseignements qui intéressent la science, l'histoire ou les arts divers.

Les vestiges qui jettent quelque clarté sur la période romane sont extrêmement rares, et les auteurs, à défaut d'indications précises, sont presque toujours tentés de confondre tous les caractères des types romans avec ceux de l'époque romano-byzantine. Il est vrai que les distinctions sont des plus délicates. C'est seulement en comparant les diverses

épaves de ces époques auxquelles on peut assigner une date presque certaine que la lumière se fera peu à peu et que se dissiperont les erreurs auxquelles la science demeure encore aujourd'hui exposée.

Considérations générales sur l'importance hagiographique des ornements de saint Gauzelin, au point de vue de l'histoire des coutumes religieuses. — La place importante qu'on doit assigner, dans l'histoire des coutumes religieuses, aux précieuses richesses du trésor de Nancy, ressort du rapide développement qu'avait pris, à partir du VIe siècle, le luxe des ornements et vases sacrés dans les églises d'Occident, et des manuscrits dans les écoles carlovingiennes.

Les premiers calices des évêques et des prêtres étaient de bois, mais le plus souvent de verre, surtout depuis le pontificat de saint Zéphirin jusqu'à celui de Léon IV[1]. Tertullien fait mention[2] de calices de verre. On en connaît un certain nombre publiés par Buonarotti. Il est constant, toutefois, qu'à l'époque même des persécutions il y eut des calices d'or. Saint Augustin, commentant le passage du psaume CXIII, *Simulacra gentium argentum et aurum,* ajoute : *Sed enim et nos pluraque instrumenta et vasa ex ejus modi materia vel metallo habemus in usum celebrandorum sacramentorum, quæ ipso ministerio consecrata sancta dicantur.* Les calices de verre furent longtemps un usage des moines[3], et même des évêques pauvres et charitables[4]. Toutefois, celui qu'on donne à saint Jérôme et qu'on montre comme tel à Sainte-Anastasie de Rome, passe à bon droit pour apocryphe, saint Jérôme s'étant toujours refusé par humilité à célébrer le saint Sacrifice de la messe[5]. Mais, dès le VIe siècle, on avait vu apparaître les vases en matières précieuses. Brunehaut avait offert à l'église d'Auxerre un calice en onyx garni d'or très-pur. C'est, d'ailleurs, l'époque où les dons de Constantin se répandirent dans la chrétienté[6]. Un calice très-précieux et qui ornait l'abbaye de Chelles était attribué à saipt Éloi, au VIIe siècle. Sa forme était celle d'un verre à boire ordinaire, à pied, et à fond ovoïde. Il était décoré de cabochons. On a, par un curieux bas-relief de Monza, la figure de plusieurs calices du VIe siècle. L'usage des anses était déjà pratiqué à cette époque. Celui de Nancy, qui est du Xe siècle, en possède deux qui sont d'un goût très-remarquable. Ces anses servaient parfois à les suspendre dans l'église, à la clef de voûte des arcatures, aux jours de solennité, ainsi que nous le voyons représenté dans les détails d'ornementation des *canons* d'Eusèbe qui décorent le manuscrit de saint Gauzelin.

1. Blanchinii, *in Anastas. Zephirin.*
2. *De pudicit.*
3. Hieron. *Ad rustic. mon.*
4. *S. Hilar. A relat. vita.*
5. Collombet, *Histoire de saint Jérôme,* I, 292.
6. Le Bœuf, *Vie de saint Didier,* t. I, p. 126 ; *d'Anastase*, Bibliothèque, *passim.*

Tout ce que nous venons de dire des calices s'applique exactement aux patènes, qui ont suivi la même transformation. Elles étaient d'abord de verre et furent fabriquées en métal précieux après la paix de l'Église; elles devinrent alors, comme les autres vases sacrés, un objet de générosité des princes et des évêques.

La place qu'occupe l'Évangéliaire de saint Gauzelin dans l'histoire de ces pièces d'orfèvrerie n'est pas moins intéressante à étudier. On se fait généralement une idée incomplète ou inexacte de ce qu'a pu être le développement progressif de la librairie dans l'antiquité. Nous ne parlons pas ici des *papyri* ni des *feuilles roulées*, mais des *livres* proprement dits. Les lettrés des premiers siècles chrétiens s'exerçaient à l'emploi d'écrivain dès l'enfance. On nommait *scribæ*, *scriptores*, *notarii*, suivant leur fonction, ceux qui se consacraient à l'hagiographie. Lorsqu'il s'agissait de copier les Évangiles, on n'y employait que des hommes soigneux et d'un âge mûr, considérant que « les erreurs de mots peuvent en introduire dans la foi[1] ». Les textes étaient dictés à l'écrivain; la feuille écrite était soumise à un correcteur dont le rôle se traduisait à la fin du livre par ces mots *contuli* ou *emendavi*, avec le nom de celui qui avait révisé les textes. Les correcteurs étaient toujours des lettrés de distinction. Charlemagne avait attaché un soin particulier à cette révision; on lui attribue l'introduction dans le manuscrit des points et virgules et il passe pour avoir contrôlé lui-même un texte d'Origène.

Les premières reliures furent des plus simples, on pliait les feuilles en quatre ou en huit et on les reliait (*ligati*) dans un dos mobile. Les volumes ainsi formés furent d'abord posés à plat dans les bibliothèques. On les préservait de la poussière par un morceau de cuir placé sur la tranche; les côtés furent ensuite garnis d'ais mobiles en bois dur. Tout le volume était enroulé dans de fortes courroies (*offendices*) qui le maintenaient fermé. Bientôt on substitua aux courroies des fermoirs (*unci*, *hamuli*). Enfin lorsque se répandit l'usage des reliures et des couvertures de luxe, on les plaça dans une gaîne ou un étui en cuir. Celui de l'Évangéliaire de saint Gauzelin a disparu.

Dès le ve siècle, les relieurs eurent recours aux orfèvres et aux lapidaires. Ce luxe donna même quelque inquiétude aux pères de l'Église. Certains d'entre eux qui attachaient plus d'importance au fond qu'à la forme, comme saint Eusèbe et saint Jérôme, s'appliquèrent à copier eux-mêmes les textes, en déplorant qu'on donnât tant de soin à l'extérieur, et si peu à l'intérieur du volume. « Les livres, dit le saint hagiographe, sont « revêtus de pierres précieuses et le Christ meurt devant la porte du temple sacré. » L'usage des reliures de luxe trouva en Orient un rapide développement. Bélisaire,

1. Baluz, *Capitulaires*, t. Ier.

vainqueur de Gélimer, roi des Vandales, trouva dans son trésor le livre des Évangiles « reluisant d'or et de toutes sortes de pierreries ». Cinquante ans après, Théodelinde, reine des Lombards, donnait à la basilique de Monza un évangéliaire plaqué d'or et enrichi de pierreries et de camées antiques. Cette reliure existe encore. C'est la plus ancienne qui soit connue ; elle date du VIe siècle.

Ce fut principalement du VIIIe au XIIIe siècle, c'est-à-dire à l'époque de l'Évangéliaire de saint Gauzelin, qu'on enfermait les reliures dans des gaînes de cuir. Les peaux affectées à cet usage étaient celles du phoque, du requin et de la truie. Un diplôme de Charlemagne autorisait l'abbé de Saint-Bertin à se procurer par la chasse toutes les peaux nécessaires à la conservation des manuscrits.

L'importance donnée à la reliure a été malheureusement la cause de la disparition de précieux monuments de la littérature sacrée. Les pierres précieuses tentèrent fréquemment la cupidité des bandes armées qui, tant de fois, désolèrent les monastères pendant tout le moyen âge. C'est ce qui fit que les reliures orfévrées n'étaient pas, comme les grands manuscrits courants, enchaînées à cadenas (*catenati*) dans les sacristies, mais conservées avec les vases sacrés, dans les trésors des Chapitres. Pour l'usage qu'on en faisait, ces livres étaient placés sur de grands pupitres ou lutrins qui permettaient à plusieurs personnes de les retranscrire simultanément. Ce mode de suspension persista jusqu'à la Renaissance [1].

Ces merveilles de reliures se fabriquèrent de bonne heure à Saint-Denis, à Limoges, à Constantinople. En Grèce, les religieux du mont Ossa s'en étaient fait une spécialité et avaient fondé une école d'artistes d'où sortirent des sculptures merveilleuses sur métaux précieux et sur ivoire. On voit dans l'ouvrage de Gori (*Thess. Diptych.*, t. III et *passim*) un grand nombre de spécimens de diptyques et de fragments d'orfévrerie ayant servi à des couvertures d'évangéliaires. Souvent même, on employait pour l'ornement des vases saints des pierres profanes. C'est ainsi que la patène de saint Gauzelin porte un scarabée égyptien en sardoine.

A l'époque où ces magnifiques volumes étaient libéralement donnés par les souverains ou par les évêques aux abbayes, aux chapitres et aux églises, l'offrande devenait l'occasion d'une cérémonie magnifique. Le manuscrit était d'abord déposé sur l'autel principal, où,

1. Nous voyons un grand poëte, Pétrarque, avouer qu'il avait failli avoir la jambe gauche coupée pour s'être obstiné à copier, en face d'un pupitre mal établi, le manuscrit des *Épîtres* de Cicéron. La chute fréquente du lourd volume avait déterminé sur son pied des plaies profondes. C'est à la fois pour éviter ces chutes et les soustraire aux voleurs que les évangéliaires étaient, dès l'origine, placés dans des châsses. Parmi les richesses que Childebert avait rapportées d'Espagne, saint Grégoire de Tours mentionne *vingt châsses* d'or pur, ornées de perles, et toutes « destinées à contenir le livre des Évangiles. *Viginti capsulas detulit ex auro puro ac gemmis ornatas.* »

devant tout le Chapitre rassemblé, l'abbé et plus souvent l'évêque célébrait pontificalement la messe. Le volume était porté triomphalement dans la bibliothèque du Chapitre où il était béni avant d'être renfermé dans son étui.

Dans les conciles, ces magnifiques évangéliaires ornés de pierreries étaient placés sur un trône élevé, couvert de riches draperies, « d'où il semblait présider ces saintes assemblées[1] ». Nous en voyons la représentation dans une mosaïque de Ravenne, où l'Évangile est déposé sur un *suggestus* soutenu par quatre colonnes. De chaque côté, dans une niche absidale, est figurée une chaire épiscopale. C'est en abrégé ce qu'on pourrait appeler le diagramme d'un concile[2].

Quelle est la date exacte du manuscrit de Nancy? — A quelle école calligraphique appartient-il? — L'évêque Arnald. — La date est à peu près certaine pour le manuscrit de l'Évangéliaire; elle l'est moins pour le travail d'orfévrerie. Le manuscrit porte à la fin du prologue de l'Évangile selon saint Marc ces mots écrits en caractères grecs : *Arnaldo jubente.* Cette œuvre a donc été entreprise sur les ordres d'un contemporain nommé Arnald. Tout porte à croire que cet Arnald est l'évêque de Toul dont l'épiscopat a duré de 872 à 894.

A part ce prélat, nous ne connaissons guère, en effet, à la même époque, d'autre personnage marquant du même nom, si ce n'est Arnald, époux de Flaminiola, qui, sous Louis le Débonnaire, avait occupé des emplois considérables à Orléans; sa femme était illustre par ses ancêtres de la plus haute noblesse romaine. Ce grand seigneur fit entrer dans les ordres, aux écoles de Toul, son fils, qui devint évêque sous le nom d'Arnoul (847-871). Mais nous ne pensons pas que ce soit à lui qu'il y ait lieu d'attribuer l'ordre donné d'écrire le manuscrit de saint Gauzelin. Cet ordre, à raison des caractères paléographiques qui reportent certainement ce manuscrit à la seconde moitié du IXe siècle, émanait sans doute d'Arnald, évêque de Toul, qui, lui-même, était petit-neveu de cet Arnald d'Orléans que nous venons de mentionner. Tout concourt, d'ailleurs, à rendre cette hypothèse vraisemblable. Arnald, évêque, était un lettré distingué, élevé dans les écoles de Toul. Le concours apporté à son élection par Charles le Chauve (en reconnaissance des services que son oncle Arnoul, également évêque de Toul, avait rendus à son avénement à la couronne de Lorraine) témoigne des illustres relations du prélat. En 872, il prêta serment avec tous les évêques du royaume de Lorraine, en présence de la reine Ingilberge, de Formose et de Garderie, légats du Saint-Siége. Il accompagna l'empereur dans le voyage qu'il fit à Rome, en 875, pour son sacre, et sa signature se retrouve sur les règlements du concile de Pavie, tenu en février 876 par

1. Voir Martini, *De antiq. Eccl. rel.*, I, II, C, I, § 9.
2. Voir Ciamp. *Vet. mon.*, I, tab. XXXVII.

Charles le Chauve. Seul des évêques de Lorraine, il prit part au concile tenu à Troyes en 878[1]. Lorsque le pape Jean VIII, réfugié en France pour se dérober aux violences de Lambert, duc de Spolète, remit la couronne à Louis le Bègue, fils de Charles le Chauve, le crédit dont jouissait Arnald auprès du père se continua auprès du fils. Les bons offices du roi à l'égard de l'évêque sont constants. Un jour, Arnald reçoit six métairies à Ourches; un autre jour, six autres à Vandelainville. Et le roi, qui l'estimait particulièrement, obligea, par une charte confirmative, les religieux de Saint-Epvre à régaler leur chef et pasteur le jour de la fête de leur saint patron. Arnald assista au concile de Metz en mai 888[2]. Menacé dans ses priviléges et dans les immunités de son église par des comtes rebelles, il obtint justice du roi de Lorraine Arnoul, et profita de l'occasion pour exercer le privilége accordé à ses prédécesseurs par Dagobert, privilége en vertu duquel les fortifications élevées par les comtes, dans toute l'étendue du ban royal de l'évêché de Toul, furent rasées jusqu'aux fondements, à l'exception de celles de Liverdun « qui était son boulevard[3] ».

Quelque temps après, Arnald perdit la faveur du roi Arnoul, concurrent au trône de France, pour avoir, par fidélité à la famille de Louis le Bègue, été assister au sacre de Charles le Simple, son fils, malgré la défense du roi de Lorraine, son rival. Emprisonné à Ingelheim, il mourut peu après son élargissement, après un épiscopat de 23 ans.

Tel est le prélat qui par l'importance de son nom, l'étendue de ses relations, l'autorité de son caractère, paraît être, à l'époque où fut écrit le manuscrit de saint Gauzelin, le seul auquel puissent se rapporter ces mots : *Arnaldo jubente.*

Ce manuscrit (nous verrons plus loin à quels signes on le reconnaît) date bien exactement de la seconde partie du IXe siècle. Ce n'est donc que postérieurement qu'il aurait servi à l'usage de saint Gauzelin. Rien ne prouve, d'ailleurs, que la couverture ne soit point elle-même d'un demi-siècle plus âgée que le texte dont tout s'accorde à rendre l'âge très-précis. C'est donc un produit direct de la renaissance carlovingienne.

Discussion des caractères paléographiques du manuscrit de Nancy. — Dans la trop sommaire notice que Digot a consacrée à ces divers objets, le consciencieux historien, en indiquant, comme nous l'avons fait aujourd'hui, l'époque probable du travail des écrivains, a hésité à se prononcer sur la date exacte des ornements des vases sacrés, et notamment de la couverture de l'Évangéliaire. « Cette difficulté, écrit-il, ne pourrait, au surplus, être « tranchée que par l'examen et la comparaison d'objets de même nature qui remonteraient

1. *Histoire du diocèse de Toul,* p. 237.
2. *Histoire de l'Église gallicane,* t. VI, p. 239.
3. *Histoire du diocèse de Toul,* p. 238.

« d'une manière certaine au IXe siècle. » Nous comprenons sans peine qu'en présence des difficultés insurmontables que présentait ce rapprochement pour Digot, à l'époque où il écrivait (1851), le patient chercheur lorrain ait reculé devant un tel travail. Mais, aujourd'hui, cette recherche est devenue, pour ses élèves, relativement beaucoup plus simple, grâce aux études postérieures à la notice de Digot, grâce surtout aux progrès accomplis par la science des mœurs et des usages du moyen âge, progrès favorisés par le développement de la chromolithographie, qui permet aux érudits de posséder en quelque sorte de précieux *fac-simile* de tous les chefs-d'œuvre de l'art[1].

La comparaison des manuscrits confirme pleinement la première date assignée par Digot, qui reporte l'âge de ce travail à l'épiscopat d'Arnald (872 à 874). « L'écriture, « disait Digot, offre une analogie frappante avec celle d'un missel copié par ordre de « Drogon, fils naturel de Charlemagne et évêque de Metz, de 823 à 835[2]. » Plus loin, le même auteur se reportant aux mots : *Arnaldo jubente* (écrits en caractères grecs), et à quatre autres mots grecs qui se trouvent dans le traité intitulé : *De octo beatitudinibus,* dit que le rapprochement des écritures avec les *fac-simile* publiés par Montfaucon dans sa *Palæographica græca,* « ne permet pas de douter qu'elles n'aient été tracées dans le IXe siècle. Nous appellerons l'attention sur le *B* qui paraît placé sur une ligne horizontale se prolongeant à droite de la panse inférieure. Quoique toutes les lettres qui composent ces six mots appartiennent à l'écriture capitale, elles ont beaucoup d'analogie avec le caractère oncial employé dans un psautier grec qui avait été copié avant le Xe siècle par « Sedulius Scottus et se trouvait dans l'abbaye de Saint-Mihiel[3] ».

1. Plusieurs recueils ont été publiés, dont le texte n'est pas toujours à la hauteur des figures, mais dont les atlas et les illustrations deviennent d'un grand secours pour les études archéologiques. Celles de ces publications dont l'autorité nous a été très-utile, sont, principalement : l'étude sur les *Manuscrits et les miniatures de la bibliothèque de Soissons,* de M. E. Fleury (in-4°, Paris, Dumoulin 1865); l'*Histoire de l'orfévrerie-joaillerie,* de MM. Lacroix et Seré (in-8°, Paris, librairie historique de Seré, 1850); le *Dictionnaire des antiquités chrétiennes,* de l'abbé Martigny (un vol. gr. in-8°, Hachette, 1877); l'*Ornement polychrome* de Racinet (in-folio, Didot, 1876); la *Paléographie universelle* de Sylvestre (1841); les *Palæographica græca* de Montfaucon; *Peintures et Ornements des manuscrits classés dans un ordre chronologique,* etc., par M. le comte Aug. de Bastard (1845); et enfin, *Kleinodien des heil. Römischen Reiches deutscher Nation,* von Franz Bock (Wien, 1864). Cette dernière publication est celle de toutes qui nous a rendu, dans notre étude, les services les plus signalés. Peu de bibliothèques publiques la possèdent, à raison du prix considérable de cet ouvrage. Mais la bibliothèque de Nancy a été, en 1867, l'objet d'une libéralité magnifique de l'empereur d'Autriche. Ce souverain a voulu marquer son passage dans la capitale de ses ancêtres par le don gracieux de cet *in-folio* qui, à lui seul, est une richesse. D'autres exemplaires de livres traitant de sciences naturelles ont été compris dans le même cadeau et sont également d'une très-grande valeur pour les savants. Nous signalons ici aux esprits laborieux et chercheurs ces ressources aussi précieuses qu'ignorées. Le volume des *Kleinodien* est orné de chromolithographies où les divers joyaux impériaux de l'époque carlovingienne sont représentés, la plupart, en grandeur naturelle, avec une vérité et un éclat qu'on ne saurait surpasser.

2. Ce manuscrit fait partie de la Bibliothèque nationale, supplément latin, n° 645.

3. Voir *Palæographica græca, sive de ortu et progressu litterarum græcarum, etc. Opera et studio* D. Bernardi de Montfaucon, p. 235 et 236.

Importance calligraphique du manuscrit de Nancy. — L'encre d'or ancienne. — Digot s'était préoccupé d'établir le caractère paléographique des lettres par des comparaisons bien choisies. A notre tour, nous poursuivrons cette comparaison, mais en nous préoccupant de la pureté et de la beauté calligraphiques. C'est surtout du manuscrit de saint Médard[1] qu'il convient de rapprocher ce remarquable travail. Dans l'un comme dans l'autre, l'écriture y est d'une rare perfection. Les termes suivants employés par Sylvestre dans sa *Paléographie universelle,* au sujet de l'écriture du livre de Soissons, sont bien de tous points ceux qui conviennent à la calligraphie du précieux manuscrit de Nancy : « Un écrivain de la cour de Louis le Débonnaire, Bertran, s'acquit quelque réputation par « sa belle écriture majuscule et onciale, et Loup, abbé de Ferrières, demandait à Éginhart « les mesures et la proportion des lettres onciales composées par Bertran. Alors le « glorieux règne de Charlemagne avait relevé l'écriture romaine du dépérissement où « elle était tombée durant les siècles barbares; en la renouvelant, les belles capitales « furent remises en honneur; leurs formes furent alors plus simples, plus régulières, plus « agréables, et l'écriture onciale eut sa part de ce développement successif qui fut complet « sous Louis le Débonnaire. Notre manuscrit en est une preuve manifeste. On y retrouve « à la fois la belle majuscule et la belle onciale gallicanes. Celle-ci est ronde, à pleins « traits, ferme, massive. Ses sommets et ses bases sont tranchés. Les queues droites et « courtes, le sont obliquement et les montants assez élevés horizontalement; les lettres « sont espacées, les mots distincts et sans traits superflus; les abréviations y sont rares.

« La fin et le commencement des Évangiles, c'est-à-dire l'*incipit* et l'*explicit* sont « écrits en capitales romaines, hautes, élégantes, enclavées, inégales et massives, mêlées « de quelques onciales tranchées, quelques traits terminés en griffes, d'autres superflus, « en volutes ou en osselets.

« Quelques majuscules onciales sont ornées dans leurs vides, historiées et en mar- « queterie dans les pleins. »

Tout ce qu'on vient de lire et qui nous donne une si complète et si haute idée du manuscrit de Soissons, semble destiné au précieux manuscrit de saint Gauzelin. Nous pouvons prendre, mot par mot et phrase par phrase, toute cette description; rien n'est à y changer.

Moins favorisé toutefois que l'admirable relique de Soissons, le manuscrit reproduit par les ordres de l'évêque Arnald n'est point d'un bout à l'autre écrit avec cette merveilleuse encre d'or dont les calligraphes de la renaissance carlovingienne ont emporté le

1. Bibliothèque nationale.

CATHÉDRALE DE NANCY.



MANUSCRIT DE SAINT-GAUZELIN. (IXe Siecle)

Figures et Emblemes Carlovingiens

1 Palmes 2 Monogramme du Christ X et P grecs figures avec des os de morts 3 Anges a 6 ailes emblemes de l'eternite. 4 & 5 Lutrins 6 Ecritoire sur pied 7 Corne ecritoire a main 8 Evangeliste portant son ecritoire et son calam 9 & 10 Phenix

secret. On reste étonné lorsqu'on voit se détacher sur le vélin la vigueur et l'éclat de ces onciales carolines tracées d'une main ferme et sûre. La fluidité de l'encre métallique se trahit aux empâtements laissés par le *calame* à l'instant où la main du calligraphe quittait le vélin. On a l'impression d'une goutte et non d'une teinte. L'or est demeuré pur de toute souillure. Seul, le liquide qui retenait le métal en suspension s'est évaporé, laissant après lui une trace légère et transparente que l'action du temps n'a pu détruire. Toutefois cette matière précieuse a été assez ménagée dans le manuscrit de Nancy. La raison en est facile à comprendre; elle n'est point d'ailleurs particulière à ce livre religieux. L'introduction de l'encre d'or dans les manuscrits sacrés ne s'était point faite sans difficulté et sans opposition de la part des chefs de l'Église; son usage, ainsi que celui de l'encre d'argent, remontait à l'antiquité païenne. Dès les premiers siècles du christianisme, l'usage s'était répandu d'en introduire l'emploi dans les copies de textes sacrés. Mais ce luxe éveilla au ve siècle les scrupules de saint Jérôme qui trouva, non sans raison, qu'il serait préférable de moins attacher d'importance à la beauté des encres et un peu plus à la pureté des textes. Les observations des pères de l'Église amenèrent l'établissement de lois somptuaires qui réglèrent l'emploi de l'encre d'or et le réduisirent aux copies destinées à ceux des missels ou autres livres qui devaient être échangés entre les souverains. C'est ce qui explique que l'emploi dans le manuscrit de saint Gauzelin de cette encre d'un grand prix soit assez rare. On ne la retrouve que dans les miniatures, les en-têtes, les vers latins qui encadrent les figures d'évangélistes, et dans quelques grandes capitales ornées. Plusieurs vers sont écrits alternativement en or et en pourpre, ou en or et en argent.

Si, maintenant, nous approfondissons, au point de vue du dessin, les relations qui rapprochent les caractères artistiques des manuscrits de Nancy et de Soissons, nous trouvons que, dans l'un comme dans l'autre, l'initiale ornée est une exception, quoique toutefois le nombre de ces dernières illustrations soit plus considérable dans l'Évangéliaire de saint Gauzelin, à raison de sa date postérieure de cinquante ans. On y trouve cependant dans tous deux ce trait, caractéristique par rapport aux siècles suivants, que la préférence des artistes se trahit par l'emploi plus fréquent des grandes enluminures, qui occupent toute la page et qui sont au nombre de cinq, plutôt que par de petites vignettes noyées dans le texte, comme celles du moyen âge. La tendance marquée qui s'accuse dans ces curieux vestiges de notre civilisation au ixe siècle, c'est la tendance à faire grand et noble. La solennité et l'élévation du sentiment y semblent en lutte perpétuelle avec l'inexpérience de la main, mais, le plus souvent, c'est le sentiment qui triomphe. La vérité des attitudes que l'artiste prête aux petits personnages qu'il compose, évangélistes ou

prophètes, est particulièrement remarquable dans ces deux livres, comme il l'est également dans le livre d'heures de Charlemagne qu'on peut voir au musée des Souverains, et nous comprenons fort bien que cette grandeur de style ait frappé M. Fleury, lorsque, dans son excellente description des manuscrits de la bibliothèque de Soissons, il écrivait en 1865 : « C'est là un des caractères de la Renaissance carlovingienne : faire grand, « ample et majestueux. »

Caractère du manuscrit de Nancy considéré au point de vue de l'histoire de la calligraphie austrasienne. — Il est à remarquer que les deux années qui ont suivi la mort du grand empereur ont été sans contredit l'une des époques les plus fécondes en travaux de ce genre, dont l'impulsion était due à Charlemagne lui-même. Cinquante ans s'étaient à peine écoulés depuis sa mort, lorsque Arnald, ainsi que nous le voyons, donnait suite au grand mouvement calligraphique émané d'Aix-la-Chapelle, mouvement dont les précieux manuscrits de saint Médard (jadis à Soissons), ceux de Metz, aujourd'hui heureusement à la Bibliothèque nationale de Paris, celui de Soissons, celui de Saint-Denis, et enfin celui de Nancy sont d'impérissables témoignages[1]. Dans ce laps de temps, des écoles s'étaient élevées où des calligraphes, attachés au palais de l'empereur avaient appris les notions de peinture et de dessin qui bientôt les mirent à même de reproduire les livres sacrés. Du vivant de Charlemagne, des œuvres considérables furent exécutées, comme la Bible donnée par ce prince à l'abbaye de Saint-Cernin, près Toulouse.

Entre toutes les villes privilégiées, celles de l'ancienne Austrasie brillèrent au premier rang et Metz s'acquit une réputation étendue. C'est là que Charlemagne avait fait venir

1. Nous sommes encore à comprendre comment de sérieux érudits ont pu révoquer en doute la part personnelle qu'avait prise Charlemagne à cette magnifique renaissance de l'art calligraphique. N'en est-il point qui, fondant leur opinion sur une phrase d'Eginhart, mal comprise et mal traduite, se sont laissés entraîner jusqu'à dire que Charlemagne ne savait point écrire et qu'il s'y serait exercé jusque dans l'âge mûr sans y réussir convenablement? La phrase latine, source d'une aussi bizarre légende, n'a qu'à être reproduite pour lever toute équivoque. Bien loin d'y voir la preuve de l'ignorance du grand empereur, nous y découvrons un témoignage remarquable de la passion étrange à laquelle obéissait ce souverain législateur, lorsque, dans ses nuits d'insomnie, il ne trouvait d'autres moyens pour tromper la fatigue, que de s'essayer à la calligraphie sur des livres et des cahiers qu'il avait toujours la précaution de déposer sous son traversin avant de s'endormir. « *Tentabat et scribere tabulasque et codicillos ad hoc in lectulo sub cervicalibus circumferre solebat, ut cum vacuum tempus esset, manum effigiandis litteris assuefaceret; sed parum successit labor præposterus ac sero inchoatus.* » (Eginh., *Vita Karoli magni,* cap. XV.) Le même auteur nous apprend que le grand empereur avait une nombreuse bibliothèque déjà fondée par son père à l'aide des dons des papes et qu'il enrichit d'une grande quantité de livres nouveaux, venus pour la plupart de la même source ou sauvés par les artistes byzantins des fureurs des iconoclastes. « *Similiter et de libris quorum magnam in bibliotheca « suâ copiam congregavit, statuit,* etc. » (Testament de Charlemagne, ap. Eginhart, *Vita Karoli magni,* cap. XXXIII.) Par son goût personnel, non moins que par celui des lettrés qu'il sut attirer autour de lui, Charlemagne fut donc bien l'auteur véritable de notre première restauration littéraire, musicale et artistique, celle qui date de la fin du VIIIe siècle, dont l'Anglo-Saxon Alcuin a été le principal ministre et dont l'Austrasie qui en fut le siége peut être justement fière.

deux illustres chanteurs romains, imprégnés des plus purs principes des chants grégoriens; et, comme le remarque judicieusement un éminent auteur lorrain, ce qu'il faut ajouter au fait de cette restauration de l'art musical à Metz, c'est que Charlemagne n'en avait pas séparé celle de l'art du dessin, peut-être plus nécessaire encore. Il avait établi, sur divers points de l'empire, des ateliers de copistes choisis parmi des hommes d'une science éprouvée, et la peinture y avait été appelée en même temps, non-seulement à embellir les manuscrits par la variété des couleurs, mais encore à répandre par des images frappantes, parmi les ignorants, la connaissance des textes sacrés. Or, Metz était un de ces centres artistiques [1].

Cet avantage ne fut point particulier à la cité médiomatricienne. Un grand nombre de villes et de couvents de la région rhénane participèrent aux mêmes faveurs du grand empereur. Ce fut principalement sous le règne de Charles le Chauve que les influences se firent vivement sentir sur les hagiographes, influences de milieux, de races, d'éducation, de langues, grâce auxquelles chaque grande ville littéraire devint en quelque sorte le siége et le foyer d'un style particulier à son école et qu'il n'est pas indifférent de distinguer dans les trois villes de Metz, Reims et Tours, qu'on peut considérer comme les trois centres des arts germano-byzantins, romains et francs. A l'école de Metz appartiennent l'Évangéliaire de l'empereur Lothaire, exécuté au monastère de Saint-Martin de Metz, le Sacramentaire de l'évêque Drogon, l'Évangéliaire de saint Martin et le canon de la messe de la cathédrale de Metz. A l'école de Tours appartient la fameuse Bible de Charles le Chauve, dont Metz fut propriétaire pendant sept cents ans sans avoir en rien contribué à sa confection [2]. C'est à cette même époque, mais à l'école de Metz, qu'il faut rapporter le bel Évangéliaire de saint Gauzelin. Les relations qui unissaient cette ville à Toul étaient fréquentes. La décadence profonde qui atteignit tous les arts à la suite du démembrement de l'empire de Charlemagne ne se fit pas trop sentir à Metz. Elle garda le foyer qui y avait été allumé, et, encore au XI[e] siècle, Berlandus, moine de Saint-Arnould, était célèbre par la supériorité de son talent dans l'art du calligraphe et du miniaturiste.

Ce fut surtout dans les premières années qui suivirent le règne de Charlemagne, notamment sous celui de Charles le Chauve et de Louis le Débonnaire, que la renaissance calligraphique prit l'expansion la plus accusée. C'est à cette date qu'il faut reporter l'admirable Évangéliaire de saint Médard, aujourd'hui à la Bibliothèque nationale (827), dont les caractères de ressemblance avec celui de saint Gauzelin sont saisissants, bien

1. Bouteiller, *Discours à l'Académie de Metz*, 1866, p. 5.
2. Voir Bouteiller, *Discours à l'Académie de Metz*, 1866, p. 5. Tous les manuscrits dont il est ici question appartiennent à la Bibliothèque nationale.

que ce dernier, du même siècle, soit postérieur d'au moins cinquante ans. La comparaison de ces manuscrits, dont la conformité parfaite de style dans les miniatures n'a pu être encore signalée, ne laisse aucun doute sur la pratique du style byzantin à cette époque dans les manuscrits. C'est à tort qu'un grand nombre d'archéologues, même très-distingués, ont voulu reculer jusqu'au XIe siècle l'introduction des décorations orientales dans les pays voisins de la vallée du Rhin. Ce qui est vrai et ne saurait être nié en présence de ces deux documents, tous deux contemporains, à cinquante ans près, et tous deux du IXe siècle, c'est que, sous le règne de Charlemagne, la calligraphie des manuscrits s'était non-seulement développée, mais renouvelée. Sans doute, cette infusion de pratiques nouvelles, cette introduction d'une ornementation imprégnée d'un mysticisme accusé, en désaccord avec les habitudes, les mœurs, les traditions, les tendances des habitants du Nord, n'avaient pu s'introduire sans une longue période d'incubation. Mais l'étude de cette invasion silencieuse et presque inconsciente du génie oriental sur le domaine du nôtre ne saurait échapper aux paléographes, qui en trouvent les témoignages dans ces admirables ouvrages dont les monastères seuls possédaient le secret, dans ces dessins patiemment élaborés par les religieux des cloîtres.

Importance des documents fournis par le manuscrit de Nancy au point de vue de l'histoire des arts du moyen âge et spécialement des origines de la renaissance carlovingienne. – Comment cette transformation s'était-elle opérée ? Comment la greffe, non-seulement de la calligraphie nouvelle sur l'écriture ancienne, mais de tous les arts d'Orient sur ceux du vieux monde romain, avait-elle produit sur les rives du Rhin de si heureux fruits ? c'est une question que peut seulement résoudre l'étude approfondie de l'histoire des pays austrasiens pendant les trois siècles précédents. En effet, comme l'a très-judicieusement fait remarquer Digot[1], les pèlerinages, fréquents aux VIe, VIIe et VIIIe siècles, ne s'étaient pas interrompus. Seulement, dit le savant historien, « les voies changèrent ». La Méditerranée n'offrait plus assez de sécurité aux pieux voyageurs, infestée qu'elle était par les pirates sarrasins. Les deux forces vives du grand mouvement intellectuel à cette époque, le commerce et la foi chrétienne, avaient cherché d'autres issues et les avaient trouvées par terre, soit à travers l'Italie, soit en suivant la vallée du Danube. Les martyrologes des diocèses de la Gaule témoignent que les saints orientaux étaient connus et honorés dans nos contrées[2]. Les deux Églises étaient donc en communication. Les pèlerins avaient rapporté des vies des saints manuscrites dont les hagiographes de l'Occident avaient fait leur étude. Nous trouvons dans une lettre du pape Grégoire II à l'empereur

1. Digot, *Histoire d'Austrasie*, t. IV, p. 224, 225.
2. Bollandistes, t. VII, de juin.

Léon III la preuve que des notabilités originaires de Gaule, d'Espagne et d'Afrique étaient demeurées à Constantinople[1]. Saint Willibaldus, premier évêque d'Aichstadt, parti avec sept compagnons, était resté plusieurs années en Orient[2]; Magdalvæus, évêque de Verdun, avait rapporté à son Église des objets très-précieux fabriqués en Orient, notamment un magnifique collier de cristal[3]. Pendant le VIIIe siècle, les relations commerciales n'avaient jamais été interrompues avec Byzance. Chilpéric II avait fait un don d'épices orientales à l'abbaye de Corbie. C'est d'Orient que provenaient toutes les couleurs dont se servaient les miniaturistes, sur la nature desquelles une lettre que nous avons déjà citée, de Frotharius, évêque de Toul et architecte de Saint-Gall, nous fournit de précieux renseignements. Tous les renseignements acquis et les documents rapportés se trouvaient précieusement conservés au sein des monastères.

C'est donc dans la paix hospitalière des cloîtres d'Occident que les pieux artistes exilés de Byzance, et voués par la fureur sacrilége des iconoclastes aux plus cruels supplices, venaient partager leurs vies entre la prière et le travail. N'est-ce point, en effet, au VIIIe siècle que Léon l'Isaurien (717) ternit l'éclat de ses succès militaires par ses luttes religieuses? N'est-ce pas encore à la même époque que Constantin Copronyme (741) conquit sa triste notoriété en embrassant cette hérésie fatale à l'art religieux qui sévissait depuis le règne de l'empereur Zénon, c'est-à-dire depuis le Ve siècle? Faut-il citer encore les noms des autres empereurs qui pendant la première moitié du IXe siècle poursuivaient l'art catholique et ses adeptes de leurs fureurs insensées, Léon l'Arménien (813), Michel le Bègue (820), Théophile (829)? Qui dira les noms des martyrs du travail que le vandalisme oriental forçait à chercher refuge jusqu'aux limites les plus reculées de l'Occident? Combien trouvèrent asile auprès des évêques francs? Combien durent être heureux de rencontrer dans les grandes écoles instituées par Charlemagne une hospitalité généreuse et éclairée? C'est ce séjour des Byzantins dont l'influence fut manifeste sur l'art chrétien. Nul aujourd'hui ne saurait dire leur nom; mais, bien que méconnus et ignorés, ces travailleurs infatigables revivent tout entiers dans les étonnantes illustrations des manuscrits trop rares de cette époque que nous avons conservés.

Le rôle qu'ont joué les enlumineurs dans l'histoire de l'art occidental est donc considérable, et c'est pourquoi l'étude des vignettes de cette époque de transition est très-digne d'attention. Les premiers archéologues qui ont, en effet, remis en honneur les études de l'histoire de l'art ont voulu trouver les éléments de leurs recherches dans

1. LABBE, *Concilia,* t. VII, col. 10.
2. *Vita sancti Willibaldi,* c. 2 et 3. BOLLANDISTES, 7 juillet.
3. *Vita sancti Magdalvæi Verodunensis episcopi.* BOLLANDISTES, 4 oct.

l'analyse des formes architecturales en honneur jusqu'au moyen âge. De la persistance caractéristique de l'élément roman jusqu'au XIIIe siècle, ils se sont à tort empressés de conclure en faveur d'un système qui reculerait à une date beaucoup trop récente l'introduction, en Occident, des types orientaux. Cette opinion inexacte reposait elle-même sur une beaucoup plus grave erreur que l'étude des manuscrits du IXe siècle, comme ceux de la Cathédrale de Nancy, détruit d'une manière irrécusable. Cette erreur consistait à croire qu'en tous temps et en tous lieux la décoration des manuscrits, l'enluminure, ce que nous appellerions aujourd'hui l'*illustration* des livres, avait dû s'inspirer des usages et des modes de l'architecture du Xe au XIIe siècle. C'est l'inverse qui s'est produit. Il est bien vrai de croire que toutes les forces de la pensée humaine sont en quelque sorte solidaires ; qu'une renaissance dans la statuaire ou la peinture ne saurait être séparée, dans l'histoire de l'art, d'une profonde modification des styles adoptés par les orfèvres, les ébénistes, les architectes et, en général, par tous les transformateurs de la matière, dont les œuvres ne sont que la manifestation publique du goût des peuples. Mais il convient de distinguer (et c'est en cette distinction qu'on a erré) quel est, dans chaque pays, celui des arts qui a précédé tous les autres ; quel est celui qui s'est développé le premier, soit par suite de besoins exceptionnels et imprévus de la nation, soit à raison d'une nouvelle influence prépondérante, religieuse, politique ou militaire, et qui, par ses conditions de préexistence, est devenu la source de toutes les inspirations postérieures. Or, dans le cas qui nous occupe, il est manifeste que, sur la rive gauche du Rhin, pendant la période assez longue que nous avons dite, la peinture des manuscrits et l'orfèvrerie ont absorbé tous les autres arts ; à tel point que les architectes ont dû, la tourmente passée, aller demander aux enlumineurs et aux orfèvres les secrets de la vie nouvelle. C'est ce qui explique comment ceux qui, au début de la science archéologique, n'avaient étudié que sur les églises, ont pu se tromper aussi complétement. Avant le règne de Charlemagne fleurissait dans les basiliques et les couvents un art bien déterminé qu'on a appelé *roman;* nom impropre et qui n'a qu'un avantage, c'est d'indiquer la part qu'il faut faire à l'influence romaine des cinq premiers siècles sur la civilisation gauloise. Le nom de notre premier style national, celui qui convient aux monuments de cette mystérieuse époque nationale, c'est le nom de style *mérovingien*. Dans l'art de l'architecture, comme dans celui de la décoration des manuscrits ou des édifices, les vestiges qui nous restent ont gardé l'empreinte d'une civilisation barbare, à peine ébauchée, où tout portait le cachet de la force, où la notion de l'esclavage était à peine tempérée par l'action modératrice et charitable du christianisme. Il est vrai qu'au seuil des églises, l'unité du dogme s'affirmait par les deux seules courbes invariables dans leur unité de

forme, la ligne droite et le plein cintre. Mais la sculpture était massive, compacte et mal entendue; les colonnes exagéraient leur diamètre; les chapiteaux s'enflaient et s'épaississaient. C'était, sinon la décadence, au moins la dérivation d'un art étranger, imposé par la conquête et devenu l'habitude passive d'un peuple longtemps esclave. L'art mérovingien nous représente bien le génie individuel de la nation gauloise étouffé par l'ignorance et tourmenté par la passion militaire. On n'y trouve ni la force de créer, ni la patience de reproduire, mais la crainte d'enfanter des merveilles trop apparentes, que les invasions continuelles pourraient emporter dans leur course furieuse. Pendant les premiers siècles de la monarchie nationale, l'art des monuments civils est enseveli, opprimé. L'art religieux s'est réfugié au fond des cloîtres où il accueille les épaves de la science orientale, profitant des leçons des maîtres byzantins, s'associant aux traditions de mythes inconnus. De tout ce travail, rien ou peu de chose ne transparaît au dehors. Seule, dès le VIIe siècle, l'école d'orfèvres de Limoges, rajeunie et développée par la protection de saint Éloi, témoigne de la vitalité latente d'une nation qui n'attend pour produire qu'une période de paix et de sécurité. Encore dans l'originalité des artistes de Saint-Denis et de Limoges, doit-on faire, comme nous l'avons dit, la part des relations continuelles de ce grand centre artistique avec Byzance. Dans un âge où la paix des peuples se payait au prix des plus splendides rançons des rois, les monnayeurs et les joailliers pouvaient encore trouver sujet de créer, tandis que sommeillait, sans emploi, le génie méconnu des peintres et des architectes; les forces vives de la nation se dépensaient au service de rivalités continuelles entretenues par les maires du palais. Le règne de l'intrigue ne pouvait être celui des pensées fécondes et des entreprises de longue durée. Pour qu'un tel régime prît fin, il fallait qu'une des deux puissances rivales, la mairie ou la royauté caduque, fût écrasée. Ce fut la première dynastie royale qui succomba. La seconde, en montant sur le trône, ouvrit un champ relativement libre et vaste aux travaux de la paix intérieure, à la diffusion des lettres et des arts. Les écoles allaient devenir publiques, et c'est principalement à cette époque de diffusion que les proscrits de l'Orient allaient, par leur savoir, leur acquis, leur expérience consommée, rendre au centuple à l'empire d'Occident les bienfaits de l'hospitalité qu'ils en avaient reçue. Ainsi, par un singulier retour des destinées humaines, en même temps que Charlemagne, usant du seul droit de la force, affermissait son autorité et reculait son empire jusqu'aux portes de Byzance, cette même Byzance, par la seule vertu de ses lumières, par l'éclat de ses productions littéraires et artistiques, prenait silencieusement possession de notre civilisation occidentale au nom de la littérature, de l'art, de la vérité, de la foi religieuse. L'histoire est là pour nous dire de ces deux conquêtes quelle fut la plus durable.

C'est ce fait, selon nous, capital dans l'histoire du progrès de nos mœurs, auquel les historiens et les archéologues ne paraissent avoir donné qu'une insuffisante attention et que nous a permis d'approfondir l'examen du manuscrit de Nancy, analysé soit au point de vue paléographique, soit au point de vue des enluminures, soit enfin au point de vue non moins intéressant des vignettes architecturales et de l'orfèvrerie, dont il nous reste à dire quelques mots.

Rien ne nous a révélé d'une manière plus manifeste les tendances de notre art national du VIIIe au IXe siècle que les curieuses fantaisies polychromes rayonnant autour des portiques tracés entre les canons d'Eusèbe.

Dans les trop rares livres que nous possédons de cette période, il semble, en effet, que ces *Tables de concordance* soient une sorte de rendez-vous où se rencontrent, mais sans se heurter et avec une étonnante harmonie de lumière et de couleurs, toutes les inventions orientales des peintres byzantins. En face de ces colonnes, aux chapiteaux légèrement volutés, où, comme dans la flore indienne, les feuilles épanouies dissimulent des tiges presque invisibles; en présence de ces fûts élancés et brillants des nuances les plus variées du jaspe, de l'onyx, du porphyre, du marbre, qui donc hésiterait à reconnaître que la main docile à de tels caprices n'était point guidée par l'imagination froide et réservée d'un artiste du Nord? Où donc un peintre d'Occident eût-il trouvé le modèle de ces archivoltes radieuses autour desquelles scintillent les motifs les plus délicats et les plus gracieux? Qui voudra jamais croire qu'un pareil art soit sorti, pour ainsi dire, tout armé du cerveau des lourds miniaturistes mérovingiens? L'Orient est là et il y est partout : dans cette encre d'or que les Arabes pouvaient les premiers préparer et dont le secret devait dépendre de la finesse des poussières et de la pureté des gommes; dans cette architecture svelte, élancée, aérienne; dans cette décoration où se jouent la lumière et la couleur pour donner l'illusion d'une splendeur de matériaux que l'Occident ne possède pas; dans ce symbolisme cher aux pays des religions primitives; dans ces figures à la chevelure abondante et le plus souvent crépue, aux yeux longs et fendus, au profil simplifié comme celui des bas-reliefs égyptiens. Le génie de l'Asie est là, et il est impossible de le méconnaître. Nous insistons sur ce point, parce que, pour nous, le but de cette étude a été, reconnaissant pour certaine la date du IXe siècle, de démontrer qu'à cette époque déjà l'art byzantin, ou pour mieux dire l'intrusion de l'élément oriental dans le style mérovingien, était un fait certainement accompli, contrairement à l'opinion émise par certains archéologues. Si c'est avec raison qu'un auteur érudit a pu écrire, il y a près de vingt ans, qu'il « suffisait de publier la série des chapiteaux appartenant à « l'Évangéliaire de saint Médard » pour « renverser les théories de ceux qui prétendent

CATHÉDRALE DE NANCY.



ÉVANGÉLIAIRE DE SAINT-GAUZELIN (Xe Siècle.)

(Face postérieure)

« que le XIIe siècle (d'autres, moins absolus, disent le XIe) a vu naître le style roman », combien ne sommes-nous pas autorisé à écrire aujourd'hui, devant l'Évangéliaire de Nancy, c'est-à-dire en présence de cette conformité saisissante de style et de formes architectoniques retrouvés dans des manuscrits d'origine certainement différente, mais tous contemporains, que l'ensemble de ces types analogues n'est point simplement la manifestation d'une tendance isolée, personnelle à un artiste perdu dans le nombre des enlumineurs mérovingiens ; mais qu'il est la caractéristique d'une époque, la marque d'une renaissance vaguement signalée par les écrivains et jusqu'à présent mal comprise, mal définie, mal étudiée, parce que l'absence de documents comparatifs rendait cette étude impossible ? Si notre opinion est reconnue vraie et doit être admise en ce qui touche l'art des enluminures, combien n'est-elle pas d'une justesse encore plus saisissante sur tous les points qui concernent l'orfévrerie ? Là encore, le règne de Charlemagne ouvrit pour l'art magnifique des orfévres une période incomparable. La paix qui suivit la défaite de Didier devint l'occasion de voyages entre les puissants et les princes de l'Église qui furent pour l'art l'origine d'une véritable renaissance. Il suffit, pour s'en convaincre, d'établir les rapports qui lient les joyaux impériaux de Vienne aux richesses religieuses de Nancy. C'est ce que nous avons tenté de faire[1].

1. Adrien Ier, pape de 772 à 795, fit aux églises de la chrétienté de magnifiques envois de vases, de pièces d'or et d'argent, parmi lesquels on cite des *ciboria*. Léon III suivit les mêmes traditions, de 795 à 816. Un relevé que nous trouvons dans le livre d'Anastase porte à « mille soixante-quinze livres d'or et vingt-quatre mille sept cent « quarante livres d'argent », la valeur pondérable des dons en orfévrerie dont ce pontife fit hommage aux diverses églises. (D'Agincourt, *Histoire de l'art*, t. I, p. 101.) Quelques années après, un fait d'une importance exceptionnelle nous indique à quel degré de perfection s'était élevé et maintenu l'art de l'orfévrerie religieuse. Angilbert II, archevêque de Milan (835), commandait à un maître ès arts (*magister phaber*) du nom de V. Volvinius, l'admirable autel de la basilique de Saint-Ambroise. Ce n'était point là de simples faits isolés. Les évêques, chacun dans leurs diocèses, et suivant l'étendue de leurs revenus et l'importance de leur fortune particulière, enrichissaient les cathédrales de dons précieux. C'est grâce à ces libéralités que s'était perpétuée, dans l'ancienne Gaule rhénane et mosellane, dans les monastères principalement, la grande tradition de saint Éloi, dont il nous reste si peu de vestiges. L'époque où fut ecrit et probablement relié l'Évangéliaire de saint Gauzelin fut, quoi qu'on en ait dit, particulièrement féconde en productions artistiques. Les manuscrits en font foi. C'est ainsi que l'évêque Angelelme, au IXe siècle (813-828), fit présent à son église de nombreux vases sacrés, parmi lesquels figurent des tables d'argent, trois couronnes, dix chandeliers et « une très-grande croix, avec le visage du Sauveur en or ». Héribalde, successeur, suivit son exemple, et après lui, Abbon voulut, de son vivant, faire au grand autel une couverture en or et en pierres précieuses. Craignant que la mort ne vînt l'interrompre dans son œuvre, il assura à son église, par testament, les moyens de la mener à bonne fin. L'évêque Vala, en 879, fit présent à sa cathédrale de plusieurs vases d'or et d'argent et d'ornements précieux. Quelques années auparavant, un prélat illustre de Reims, Hincmar, fit renfermer dans une châsse splendide le corps de saint Remi. Cette châsse, revêtue de lames d'argent, portait sur le contour les statues massives des douze évêques prédécesseurs du donataire. Le même prélat, à l'occasion de la translation de cette merveille dans la crypte de la cathédrale, fit encore don d'un manuscrit « remarquable par sa couverture « enrichie de pierres précieuses, d'une croix d'or et de riches ornements ».

Ces exemples, groupés ici à dessein, ne donnent qu'une faible idée de la somptuosité de l'orfévrerie carlovingienne. L'amoncellement de pierres rares et la profusion des métaux précieux devint le point de départ

Ce que nous pouvons affirmer par l'examen le plus scrupuleux des détails, c'est que les deux travaux de la couronne de Vienne et de l'Évangéliaire de Nancy sont d'une fabrication absolument identique. Même emploi de pierreries, même mode de sertissures, même profusion de filigranes, même mélange de cabochons et de figures émaillées,

d'une mode nouvelle, où, comme le dit avec raison Suger au XIIe siècle (*Lib. de rebus in administr. suâ gestis*), « la « répartition, l'agencement de la matière et la pureté des formes étaient généralement sacrifiés à l'éclat et à la « magnificence qui naît du poids, de la quantité et de la couleur. » Ce sont bien là, en effet, les traits saillants de l'orfèvrerie des VIIIe, IXe et Xe siècles, en remarquant toutefois que l'élément oriental est venu y introduire un caractère curieux et remarquable, la délicatesse des détails, la légèreté d'exécution.

La couverture de l'Évangéliaire de Nancy est, à ce point de vue, d'un intérêt exceptionnel. Tout, en effet, laisse présumer qu'elle est à peine postérieure au manuscrit de cinquante années, et les exemples qu'on peut citer d'orfèvrerie du IXe siècle sont introuvables. Nous en connaissons de plus anciens. Nous n'en connaissons que cinq qui puissent, à cette époque, être cités comme des spécimens authentiques de l'art carlovingien. Ce sont : 1° l'autel d'or de Saint-Ambroise de Milan ; 2° la couronne de Charlemagne et son épée ; 3° la croix d'or de Lothaire Ier, à Aix-la-Chapelle, et enfin 4° la couverture de l'Évangéliaire dont le manuscrit a été écrit pour Charles le Chauve.

L'autel de Milan est un travail à part, de grande facture, qui ne saurait être comparé à l'Évangéliaire de Nancy. L'épée de Charlemagne, non moins que celle de Lothaire, sont d'un dessin beaucoup plus simple que ceux des couvertures de livres. Les fonds sont perlés au lieu d'être égayés par des arabesques de filigrane. Nous croyons volontiers que ces deux armes ont pu appartenir à Charlemagne et à Lothaire. Mais on peut estimer que leur fabrication a dû être antérieure au IXe siècle. Les deux seuls objets qui ont un rapport direct et saisissant avec la couverture de l'Évangéliaire de Nancy sont donc la couronne de Charlemagne et la couverture du livre d'heures de Charles le Chauve conservées à la bibliothèque de Munich.

Entre ces trois objets, la comparaison devient facile. La couronne de Charlemagne a donné lieu à de longues et intéressantes critiques. Les savants les plus compétents ne l'attribuent plus à un orfèvre contemporain du grand empereur, mais seulement à un joaillier du règne de Charles le Chauve. Elle n'aurait donc point appartenu réellement à Charlemagne. On voit, par la date qu'on lui a assignée, que les deux systèmes d'orfèvrerie de l'Évangéliaire de Nancy et de la couronne d'Aix-la-Chapelle devraient se rapprocher sensiblement. C'est ce qui existe, en effet, et ce qu'il est facile de vérifier. Un certain nombre de paléologues ont été tentés d'attribuer à la couronne de Charlemagne une origine encore plus récente, en se basant sur ce fait qu'elle porte sur un de ses émaux cette inscription : CHUONRADVS, DEI GRATIA, ROMANORVM IMPERATOR AVGVSTVS. Cette inscription, disent es partisans d'une date plus rapprochée, indiquerait que ce bel objet d'orfèvrerie ne saurait être antérieur au règne de Conrad II, le seul, suivant M. de Longpérier, dont le nom s'écrive CHVONRADUS sur ses monnaies, tandis que le nom des autres Conrad s'écrit CONRADVS. Cette remarque, si elle était fondée, indiquerait que la date de fabrication est sensiblement celle de l'avénement de Conrad II, c'est-à-dire 1027. Le même archéologue appuie en outre la thèse d'une fabrication postérieure au Xe siècle sur cette remarque que la couronne dite de Charlemagne présente comme disposition générale une grande analogie de forme avec celle de Constantin Monomaque, empereur, qui régnait de 1042 à 1055. Nous reproduisons ici l'hypothèse de M. de Longpérier telle qu'il l'a présentée lui-même. Mais nous avouons qu'elle ne détermine nullement sur ce point notre conviction. (Voir *Charlemagne*, par Alph. VETAULT, *Éclaircissement* VI, p. 345, Alf. Mame, 1877. Cf. *Kleinodien des heil. Romischen Reiches Deutscher Nation*, von Frantz BOCK. Wien, 1864, et *Les Arts somptuaires*, pl. 10, etc.) Elle pèche en ce que rien ne prouve que l'émail au nom de CHVONRADVS n'est pas l'unique fragment de la couronne de Vienne, contemporain du règne de l'empereur Conrad II. Tout porte à croire, en effet, que les suscriptions de la couronne ont dû varier avec le nom de chacun de ceux qui la portaient. Ce nom marque donc la limite extrême (1027) au delà de laquelle il faut chercher la fabrication des ouvrages tels que la couronne dite *de Charlemagne*. La seconde observation n'est point plus sérieuse. Prouve-t-elle, en effet, que la couronne de Constantin Monomaque n'est pas de beaucoup antérieure à son règne? Nullement. Une analogie de disposition qui réside uniquement dans l'emploi de plaques émaillées et semi-circulaires dans la partie supérieure indique simplement qu'il y a eu à toute époque des modes dont la durée a pu être plus ou moins longue, mais ne permet point d'assigner à ces joyaux une date en contradiction avec les données historiques.

même bordure des motifs principaux par des cordes perlées. Les rapports sont de toute évidence[1].

Cette conformité établie, il suffirait, pour lever toute incertitude, qu'un troisième objet d'orfévrerie également conforme aux deux précédents, mais d'une date certaine, permît d'établir d'une façon, sinon exacte, du moins très-approchée, l'époque de la fabrication de la couronne de Vienne et de l'Évangéliaire de Nancy. Or, ce troisième objet, ce trait d'union, existe et nous le trouvons dans l'admirable Évangéliaire de Munich. C'est, en effet, dans la bibliothèque de cette ville qu'il faut aller chercher un spécimen d'orfévrerie fine, le seul réellement certain et authentique comme date, qu'on puisse produire dans toute la période carlovingienne. Le manuscrit de cet Évangéliaire a été écrit en 870. Celui de Nancy (si, comme nous l'avons expliqué, il faut voir dans Arnald qui en a fait la commande, l'évêque de Toul) aurait été écrit de 872 à 894. Ces deux livres sont donc rigoureusement contemporains. Or, celui de Munich a été exécuté par deux *scriptores* du nom de Beringharius et de Lintherardus, sur l'ordre de Charles le Chauve, dont la figure est reproduite dans l'une des miniatures qui ornent le texte. Il n'y a donc point là d'erreur possible. Toutefois, ce précieux volume n'a été couvert et relié que longtemps après avoir été entrepris par les écrivains et les miniaturistes. C'est seulement sous le règne d'Othon II (955-983), c'est-à-dire au bout d'un laps de temps de quatre-vingts ans, que l'empereur lui fit l'honneur d'une reliure et d'une couverture remarquables. Or, ici encore, la ressemblance avec l'Évangéliaire de Nancy est frappante. La couverture de Munich est en or. Comme dans le livre de saint Gauzelin, les motifs principaux sont reliés par des filigranes distribués de la façon la plus variée et la plus délicate. Les pierres et les perles employées sont sensiblement les mêmes, et, comme dans l'Évangéliaire de Nancy, nous trouvons, à Munich, un travail de métal repoussé dont la valeur est on ne peut plus digne d'attention. La plaque supérieure du livre de Munich figure le Christ dans une auréole, avec un caractère byzantin prononcé. Le personnage est encadré dans une auréole oblongue (*vesica piscis*), enrichie de cabochons et de perles fines. Il suffit de rapprocher ce travail au repoussé de celui que nous avons mentionné dans notre description du livre de Nancy pour être frappé de la ressemblance entre ces deux œuvres.

De tout ce qui précède, la conclusion est, pour nous, que, si le manuscrit de l'Évangéliaire de saint Gauzelin est du IX[e] siècle, la reliure et le travail d'orfévrerie sont

1. Nous renvoyons ceux qui seraient curieux d'une comparaison à l'examen de la belle planche des *Kleinodien* dont un superbe exemplaire existe à la Bibliothèque de Nancy, où se trouve reproduite en chromolithographie et de grandeur naturelle la couronne dite *de Charlemagne*.

très-probablement du commencement du xe. Tout porte donc à croire que cette dépense a dû être faite du vivant de saint Gauzelin.

N'en trouvons-nous pas d'ailleurs une indication qui a sa valeur dans cette poétique légende dont les *Heures* du chapitre de Bouxières nous ont fourni le texte? Sans doute cette tradition s'était introduite dans le couvent après la mort du saint évêque, puisque dans la lettre que nous avons conservée et qui a été tout entière écrite par saint Gauzelin, l'évêque de Toul, en racontant la fondation de la célèbre abbaye, ne mentionne aucun des faits miraculeux invoqués par la piété du moyen âge. Mais n'est-il pas permis de voir dans le récit des *Heures* de Bouxières, en le dépouillant de tout élément merveilleux, la preuve de l'amitié profonde qui unissait saint Gauzelin à la cour de l'empereur, amitié qui s'est traduite, à l'occasion de la fondation de l'abbaye, par un envoi conforme aux mœurs de l'époque, de vases sacrés magnifiques? Quoi de plus naturel que de supposer qu'à cette date le manuscrit terminé de l'Évangéliaire d'Arnald ait été, par ordre de la reine, confié à des orfèvres relieurs, dont la nationalité orientale se trouverait indiquée suffisamment par la présence des chameaux porteurs de leurs ustensiles et de leurs bagages? Expliquer la légende par une hypothèse qui donne satisfaction à l'histoire et à l'art, est-ce sortir absolument du cadre scientifique que nous nous sommes imposé? Le calice, l'Évangéliaire et la patène sont d'un travail identique, construits, composés, soudés sans aucune différence sensible dans la main-d'œuvre : n'est-ce pas là le témoignage d'une commande ou, pour mieux dire, d'un don dont l'auteur était unique?

A cette hypothèse nous n'ignorons pas les arguments que pourraient objecter certains archéologues. Comment, en effet, supposer qu'un travail d'art aussi parfait a pu être commandé et exécuté, alors qu'il est constant qu'au xe siècle tous les arts étaient dans une profonde décadence? Sans doute, s'il fallait ajouter une foi absolue au tableau que nous tracent MM. Lacroix et Seré de l'orfévrerie au xe siècle[1], la fabrication des vases sacrés et de l'Évangéliaire de saint Gauzelin devrait paraître invraisemblable. « A mesure « qu'on s'éloigne du siècle de Charlemagne », disent ces auteurs, « et que les ténèbres de « la barbarie s'épaississent sur l'Occident, la prospérité de l'orfévrerie diminue et l'art « tombe en décadence. Les métaux précieux semblent disparaître et rentrer dans les « profondeurs de la terre. Il n'y a plus de monnaie d'or en France, les orfèvres ne « travaillent plus que de l'argent et même du cuivre et de l'étain. La main-d'œuvre « devient lourde et grossière; les types n'ont plus ni grandeur ni élégance. Les artistes « manquent et n'ont plus souci de bien faire; on ne fond bientôt plus ni or, ni argent.

1. *Histoire de l'orfévrerie*. Paris, 1850, p. 22.

« On martèle encore quelques minces plaques de métal. Les orfèvres ne seront-ils bientôt « que des chaudronniers, des merciers et des fourbisseurs ?... Le monde retombe « tristement dans l'état sauvage dont le génie civilisateur de Charlemagne l'avait tiré. »

Si ce tableau était vrai, s'il était confirmé par les faits et les documents historiques, nous devrions assurément assigner aux trésors d'orfévrerie que Nancy possède une date beaucoup plus reculée. Mais nous croyons pouvoir contredire sans grand scrupule des affirmations dont l'autorité n'est appuyée d'aucun document sérieux et probant. La seule preuve apportée à l'appui de leur thèse par les auteurs des lignes que nous venons de citer, est la suivante : « Le monde, disent-ils, frappé d'épouvante, « attend sa fin que l'an 1000 promet d'amener avec lui, sous les auspices de l'Ante- « christ, et, au milieu des signes précurseurs qui apparaissent de toutes parts, sur la « terre et dans le ciel. » Ce sont là des raisons que nous prenons la liberté de trouver insuffisantes lorsque les faits les plus convaincants viennent les dépouiller de toute valeur sérieuse.

Nous n'ajoutons qu'une foi médiocre à la tradition qui veut que l'appréhension de l'an 1000 ait entravé tout travail artistique au xe siècle. A cette opinion trop facilement accréditée et répandue, nous opposerions facilement, en France et à l'étranger, de nombreux exemples suffisant à prouver que, si le grand mouvement littéraire et artistique du IXe siècle s'est certainement ralenti, le développement de l'orfévrerie s'est non moins certainement et constamment soutenu. Il n'est point seulement faux, mais il est même invraisemblable que la générosité religieuse des princes et des évêques se soit subitement arrêtée dans son cours, alors que tout le monde redoutait la venue de l'Antechrist et la fin prochaine des peuples. Bien au contraire, l'esprit de sacrifice et de désintéressement ne fut jamais plus surexcité que par cette terreur religieuse. Déjà, vers la fin du IXe siècle, le règne de Basile le Macédonien avait introduit un luxe inouï dans les églises d'Orient. Pour des raisons que nous avons dites et qu'il faut chercher dans les relations continuelles des deux extrémités de l'Europe par l'intermédiaire des pèlerins, cette coutume avait franchi les rives du Danube et les Alpes. Aussi voit-on au xe siècle les orfèvres célèbres de Limoges poursuivre leurs admirables travaux, tandis que l'architecture et les autres arts étaient à peu près abandonnés. Au centre de l'empire de Charlemagne, ce mouvement fut plus sensible que partout ailleurs. Les évêques de Bourgogne, notamment Gaudry et Guy, évêques d'Auxerre en 933 et 961, avaient tenu à perpétuer les traditions de leurs glorieux prédécesseurs, Angelelme, Héribalde et Abbon, en enrichissant l'église de Saint-Étienne de dons magnifiques. Pareillement, l'évêque de Sens, Sevin ou Seguin, en 999, avait fait exécuter pour sa cathédrale un

superbe autel d'or tout décoré de bas-reliefs[1]. En 991, Théadon, architecte et orfèvre, après avoir bâti la façade de l'église de Saint-Père de Chartres, fit exécuter une superbe châsse d'or couverte de pierres fines et d'émaux pour renfermer la ceinture de la Vierge[2]. N'est-ce point en 976 qu'Orseolo, le Doge, confiait aux Byzantins la célèbre *Pala d'Oro* de Saint-Marc de Venise[3] ?

Les exemples, on le voit, ne font pas défaut pour prouver qu'au xe siècle l'enthousiasme religieux, plus vif que jamais, en raison des terreurs populaires, fournit à l'orfévrerie un élément d'activité qui ne souffrit aucun ralentissement.

Si, même, poussant l'étude aussi loin que nos archives locales permettent de le faire, nous interrogeons les travaux des archéologues qui ont fouillé les vieux documents de la région de l'Est, nous y trouvons la preuve que, dans ces contrées, et particulièrement en Lorraine, surtout à Metz, l'art de l'orfévrerie était demeuré florissant vers la fin du xe siècle, à la veille de cet an 1000 tant redouté. « La décadence profonde, dit M. de Bouteiller, « qui atteignit tous les arts à la suite du démembrement de l'empire de Charlemagne, « ne se fit pas trop sentir à Metz. Elle garda le foyer qui y avait été allumé, et encore « au xie siècle, Berlandus, moine de Saint-Arnould, était célèbre par la supériorité de son « talent dans l'art du calligraphe et du miniaturiste. A cette même époque, l'orfévrerie « était encore en honneur dans notre ville, mais elle y était surtout renfermée dans les « monastères. M. du Sommerard, en effet, dans ses *Arts au moyen âge,* ne cite parmi les « artistes que des moines de divers ordres, mais parmi eux, *au premier rang,* il fait figurer « un religieux messin, Érambert, mort en l'an 1033. Un autre art y était aussi cultivé « avec succès et, comme le précédent, surtout appliqué aux choses saintes. C'était la « sculpture sur ivoire, dont nous pouvons apprécier encore quelques spécimens admi- « rables, tels que les plaques d'ivoire qui décorent la couverture du Sacramentaire de « Metz, exécuté pour l'évêque Drogon, dans les neuf tableaux de chacune desquelles se « reflètent, tant sur les modèles d'architecture que sur la forme des costumes, des « inspirations toutes locales, et *dont l'identité de composition avec celle des miniatures est « frappante*[4]; tels que le superbe ivoire qui représente le crucifiement et qui porte le nom « de notre évêque Adalbéron, où s'épanouit, sous la rudesse de l'art du xe siècle, un « sentiment exquis que les plus beaux temps de l'antiquité n'auraient point désavoué[5]. »

1. C'est cet autel qui fut sacrifié par ordre de Louis XIV et fondu pour subvenir aux frais des guerres qui désolèrent sa vieillesse.
2. Du Sommerard *Arts somptuaires. Orfévrerie. Moyen âge et Renaissance,* passim.
3. Voyez *Venise,* par Ch. Yriarte, 1879.
4. *Souvenirs artistiques du pays messin,* p. 6.
5. *Trésor de Numismatique et de Glyptique,* pl. XVIII et XIX, p. 13.

Nous ne pouvons donc nous associer aux scrupules de ceux qui ont systématiquement attribué aux œuvres du xe siècle une date postérieure, uniquement pour cette raison que le xe siècle a été partout une époque de décadence. La vérité est que toutes les traditions artistiques se sont, pendant cette période d'épouvante religieuse, concentrées et, en quelque sorte, réfugiées au pied des autels, où les orfèvres rivalisaient sinon pour le goût, du moins pour l'habileté et la magnificence. C'est là que, plus tard, l'architecture, longtemps arrêtée dans son essor, vint, au xie et au xiie siècle, puiser le germe de nouvelles inspirations, empruntant aux miniatures des manuscrits et aux décorations des vases sacrés dessinés par des moines orientaux, l'élément d'un art jusqu'alors connu des seuls érudits et des orfèvres.

Telles sont les raisons qui nous ont déterminé à approfondir l'étude de l'Évangéliaire de saint Gauzelin, qui doit être inscrit au nombre des objets d'art si rares, et par conséquent d'une valeur inestimable, qui servent de trait d'union entre l'art carlovingien et l'art gothique. Cette œuvre de transition a sa place marquée à côté de l'Évangéliaire de Munich et de la couronne de Vienne. Nous l'avons décrite dans tous ses détails; nous nous sommes successivement attaché à n'omettre aucune des particularités qui peuvent intéresser les savants. C'est pourquoi notre analyse, trop longue peut-être, a dû porter successivement sur le caractère paléographique et iconographique du texte et des ornements, sur l'intérêt du dessin, sur la composition chimique des couleurs, sur le sens des emblèmes, sur le style architectonique des décorations et enfin sur la valeur intrinsèque des matières employées, non moins que sur l'origine des procédés usités dans ses ornements d'orfévrerie.

Notre conviction, établie par cet examen consciencieux, est que l'Évangéliaire de saint Gauzelin, écrit sous l'épiscopat d'Arnald, c'est-à-dire à la fin du ixe siècle, a été relié et recouvert vers l'époque de saint Gauzelin, c'est-à-dire au commencement du xe, et qu'il peut être, sans désavantage, comparé aux plus beaux monuments artistiques et historiques des musées et des collections d'Europe que nous avons mentionnés.

PEIGNE DE SAINT GAUZELIN (Xe SIÈCLE)

Au nombre des objets ayant appartenu à saint Gauzelin et, par conséquent, joignant un intérêt historique à celui de la rareté et de la beauté artistique, il faut ajouter un remarquable peigne en ivoire, dont le temps a déjà détruit la moitié. Ce peigne est un curieux spécimen du travail de l'ivoire au xe siècle. Nous avons dit quelle renommée s'étaient acquise les moines de la montagne d'Ossa, en Épire, par les diptyques dont

les coffres et les Évangéliaires étaient ornés. L'ornementation des peignes de luxe fut aussi un genre dans lequel excellèrent ces religieux artistes. Nous rappellerons en quelques mots la signification et l'importance qui s'attachent à ces instruments aujourd'hui tombés en désuétude.

L'usage des peignes dans l'Église catholique est fort ancien. Ceux qu'on a trouvés dans des sépultures chétiennes, y avaient été mis par suite d'un usage des Romains qui consistait à renfermer dans la tombe les objets de parure, et particulièrement ceux de toilette, ayant appartenu aux morts. Cette coutume était symbolique et exprimait simplement que l'âme devait paraître en l'autre vie avec la parure de toutes ses vertus. En tous cas, les peignes simples ou décorés ont fait partie, dès l'origine la plus reculée, du mobilier de la primitive Église; nous en trouvons la preuve dans Du Cange[1] : « *Pecten inter ministeria sacra recensetur, quod scilicet sacerdos ac clerici, antequam in* « *ecclesiam procederent, crines pecterent.* » Cet usage était général et s'étendait non-seulement à tous les prêtres et à tous les religieux, mais aux évêques eux-mêmes. Le savant Dom Claude de Vert, trésorier de l'abbaye de Cluny, l'a indiqué d'une manière fort complète : « Car, quoique la tonsure et la couronne des évêques ne fussent point autrefois « différentes de celles que portent encore à présent les cordeliers et les capucins, comme « nous dirons en son lieu, toutefois le cercle de cheveux qui régnait autour de leur tête « était toujours assez épais pour qu'ils eussent besoin d'un peigne dont la décence « voulait qu'ils se servissent pour démêler leurs cheveux et les arranger proprement, « surtout avant que d'entrer à l'autel et de commencer leur fonction... » L'évêque de Mende avait exprès un peignoir en forme de petit manteau. « On ne se peignait, en « effet », dit encore Dom Claude de Vert, « qu'après être tout à fait revêtu des habits « sacerdotaux et pontificaux. » Le Souverain Pontife lui-même usait fréquemment du peigne liturgique. Le chanoine Benedetto, dans une curieuse description de ce que faisait le Pape pour aller de Saint-Jean de Latran à la basilique Vaticane, à l'occasion des grandes litanies, fait mention de cet instrument. D'après les renseignements que nous fournit cet auteur, un lit se trouvait établi dans les sacristies des principales églises où le Pape faisait station. Le Pontife, choisi parmi les évêques les plus avancés en âge, éprouvait fréquemment quelque besoin de repos. C'est près de ces lits provisoires qu'il se retirait. Là, un dignitaire lavait ses pieds souillés et fatigués par la route; on étendait sur ses épaules une serviette, et le diacre et le sous-diacre présentaient le peigne destiné à rétablir l'ordre dans sa chevelure et à la dégager des souillures de

1. *Gloss. Latin. ad voc.* Pecten.

la poussière et de la sueur contractées dans ces processions qui étaient fort longues[1]. Dans un manuscrit du Vatican cité par Grattico[2], cette dernière circonstance est exprimée comme il suit : « *Sunt necessaria pro personâ pontificis pecten, et tobalea circum-* « *ponenda collo ejus quando pectinatur.* Il faut pour la personne du Pape, un peigne « et une serviette destinée à être passée autour de son cou, pendant qu'on le démêle. » Les inventaires de Du Cange enregistrent fréquemment cet instrument. Un inventaire très-ancien de la cathédrale de Belley porte : « *pectinos* (*sic*) *de evodio duos* ». Plusieurs cathédrales conservent précieusement des peignes liturgiques, parmi lesquels l'un des plus remarquables est celui de saint Loup, qu'on voit au trésor de Sens. Il a sur le peigne de saint Gauzelin cette supériorité d'être intact; mais la partie intéressante, celle qui porte les ornementations, est au moins aussi belle dans le peigne de Nancy.

Ce vestige curieux des mœurs ecclésiastiques du xe siècle a été décrit et étudié par notre savant numismate, M. Bretagne, dans une notice spéciale, à laquelle nous ne pouvons rendre meilleure justice qu'en lui faisant emprunt de quelques détails, comme nous l'avons déjà fait dans un précédent travail[3]. « A l'origine », écrit M. Bretagne, dans sa notice, « l'usage des peignes liturgiques était probablement nécessaire, surtout « pour les membres inférieurs du clergé, tirés généralement des rangs du peuple. D'un « autre côté, les serfs, si abrutis par leur dure condition, ne nettoyaient guère leur tête, « et leur contact dans les églises ne devait pas permettre aux prêtres d'avoir la chevelure « suffisamment nette pour approcher de la sainte Eucharistie. De là la prescription qui « est tombée avec les progrès de la civilisation, laquelle a généralisé les habitudes de « propreté. Mais, pour les princes de l'Église, il est probable que l'usage du peigne « liturgique n'a jamais été que symbolique. C'est ce qui expliquerait la grandeur démesurée « de quelques-uns de ces objets, leur ayant appartenu, qui sont parvenus jusqu'à nous. »

Cette liturgie paraît être complétement tombée en désuétude, vers le commencement du xvie siècle.

Comme on peut le remarquer, le peigne de saint Gauzelin avait une partie fine et une partie grosse. Le peigne fin a disparu. De ce côté, il ne reste qu'une dent extrême qui a résisté à l'action du temps. Suivant le monographe précité, les personnes attaquées de la maladie de la teigne allaient autrefois en pèlerinage à Bouxières-aux-Dames et demandaient que leur chevelure fût touchée du peigne de saint Gauzelin, afin d'obtenir leur guérison. « C'est à cette circonstance probablement qu'il faut attribuer la disparition

1. V. Cancellarii *De secretariis basilic. Vatican.*, t. I, p. 254 et *Tr. pontific.*, p. 87.
2. *Act. cærem.*, p. 179.
3. *Impressions et souvenirs.* Ivoires, p. 107.

42

« des dents du peigne fin. Quant à l'autre partie, elle a dû nécessairement — les dents « ont 1 centimètre de grosseur — triompher des chevelures les plus incultes. Il existait « autrefois en Lorraine un dicton auquel cette croyance avait donné lieu. Lorsqu'on « remarquait un individu dont la chevelure était en désordre, on disait qu'il s'était « peigné avec le peigne de saint Gauzelin. »

Au point de vue qui nous préoccupe, le peigne de saint Gauzelin est un type remarquable du travail de l'ivoire au xe siècle (922-962). Nous copions textuellement la description qui en a été donnée par M. Bretagne : « Ce peigne est formé d'un seul « morceau d'ivoire; il est découpé à jour, et la partie munie des grosses dents est « séparée de celle où existaient les dents fines, par une décoration composée d'une « arcade en plein-cintre accostée de deux petits frontons. Sous l'arcade est un calice « d'où part la vigne symbolique tournée en rinceaux. Auprès du vase sont deux « colombes, et sous chacun des deux frontons, il y a aussi un cep de vigne et une « colombe. Une moulure de feuilles d'acanthe encadre le tout. Le centre de chaque « feuille est orné d'une perle de verre bleu, d'une nuance semblable à celle de certains « émaux qui figurent aussi sur l'Évangéliaire de saint Gauzelin; les yeux des colombes « sont formés également de gouttes du même émail.....

« L'ornementation de ce peigne, dit encore le même auteur, est large et parfaitement « entendue, et ce meuble est empreint du caractère de grandeur que la religion catholique « a toujours su donner aux moindres objets du culte. »

Nous n'ajouterons rien à l'appréciation si judicieuse de M. Bretagne, sinon que le rapprochement qu'on peut faire de ce peigne et des décorations de l'Évangéliaire nous confirme pleinement dans l'opinion qu'au ixe et au xe siècle, l'influence des Byzantins et des Grecs sur tous les arts du dessin en Occident était profonde. C'est surtout dans l'intérêt de cette thèse, déjà développée par nous et où se résume en un mot tout notre travail sur ce sujet, que nous avons été heureux de pouvoir comparer et établir toutes les relations si nombreuses de ces quatre objets, le calice, la patène, l'Évangéliaire et le peigne de saint Gauzelin, dont l'ensemble constitue pour le trésor de Nancy une richesse incomparable.

COFFRE DES RELIQUES DE BOUXIÈRES (XIIIe SIÈCLE)

M. Digot rapporte qu'un de ses compatriotes, dont il ne donne pas le nom et mort récemment, « possédait une cassette en bois d'un très-beau travail qui date du xiie siècle, « vient de l'abbaye de Bouxières et a servi, selon toutes les apparences, à renfermer

« l'Évangéliaire de saint Gauzelin et les principaux titres de l'abbaye. » Le coffre auquel fait allusion M. Digot est celui qui a été signalé aussi par M. Lepage, et dont le dessin a été lithographié dans sa notice très-intéressante sur Bouxières. Nous en avons donné nous-même une reproduction. Il était en chêne sculpté et appartenait à M. de Gastaldy, à la mort duquel il fut vendu. Cet objet très-remarquable a également été dessiné dans le recueil : *Meubles et Armes du moyen âge*, pl. 110. Nous croyons qu'il y a erreur dans l'époque du XIIe siècle à laquelle le fait remonter Digot. Certains détails, notamment des trèfles quadrilobés et plusieurs motifs de décorations, nous font penser que le travail peut être reporté, sans crainte d'erreur, vers la fin du XIIIe, ou vers les premières années du XIVe siècle.

Toutes les richesses que nous venons d'examiner méritent le titre d'*historiques*. Parmi celles qui nous restent à décrire et qui forment l'objet du chapitre suivant, la plupart n'ont d'intérêt qu'au point de vue de l'art.

Les ossements de saint Gauzelin sont, comme nous l'avons dit (voir pages 191 et 280), renfermés dans une châsse spéciale, à l'intérieur de l'église. Cette châsse est celle qui se trouve dans la première chapelle des bas côtés, à droite en entrant. Elle a été donnée par le Primat de Lenoncourt, était primitivement affectée aux reliques de saint Sigisbert et a été dépouillée de ses ornements pendant la Révolution.

La Cathédrale possède, en outre de ces ossements, quatre dents de saint Gauzelin, placées dans un reliquaire spécial construit aux frais du curé actuel, M. J. B. Claude.

L'église de Bouxières conserve encore un ossement de saint Gauzelin provenant de la Cathédrale de Nancy; cette relique lui a été donnée par Mgr Menjaud. Plusieurs églises du diocèse de Nancy, notamment celles de Saint-Nicolas-de-Port et de Rosières-aux-Salines, des particuliers même, si nous en croyons la notice de M. H. Lepage (p. 107), ont obtenu aussi des reliques du même saint.

Il serait bien à désirer que la fabrique de la Cathédrale fît d'actives recherches pour retrouver le coffret en bois sculpté que nous avons décrit plus haut, et rentrer, au prix de quelques sacrifices, en possession de ce très-remarquable objet d'art, qui composait, avec les vases sacrés de saint Gauzelin, un ensemble introuvable partout ailleurs.

CHAPITRE III

CROIX ÉMAILLÉE (XIIIᵉ SIÈCLE)



E trésor de la Cathédrale de Nancy a acquis depuis peu, des mains de M. Dufresne, de Toul, une très-belle croix émaillée en taille d'épargne du XIIIᵉ siècle. Cette croix, en bronze doré de $0^m,307$ de hauteur sur $0^m,124$ de largeur, présente très-peu de différence avec celle qui se trouve décrite dans le *Catalogue des émaux, bijoux et objets divers exposés dans les galeries du Musée du Louvre,* par M. Delaborde (sous le nº 38, p. 56). Celle que possède la Cathédrale de Nancy est d'un tiers plus grande que la croix du Musée du Louvre. La tête du Christ, rapportée et fixée à la plaque par un fort rivet, est posée sur une croix émaillée de vert, inscrite dans la plaque de cuivre, plus grande et très-ornée, qui a elle-même la forme d'une croix. En dehors du champ de couleur verte sont semées des rosaces dorées sur fond d'émail, bleu lapis, bordées d'un filet bleu clair. Les rosaces sont à six couleurs : bleu foncé, bleu clair, jaune, vert, blanc et or. Au haut de la croix on lit les deux monogrammes I H S : X P S. Autour de la tête, l'artiste a dessiné un nimbe crucifère. Le champ de ce nimbe est de deux tons de bleu, or et blanc. La croix qui y est inscrite renferme des parties émaillées en rouge. Le corps du Christ est entièrement doré et

gravé. La tête, très-finement burinée, porte une couronne de baron. Les yeux sont émaillés. Le corps est revêtu d'un *perizonum* dont la ceinture et la fermeture antérieure sont garnies de boutons verts émaillés. Au-dessous du *suppedaneum* émaillé en bleu et semé d'étoiles blanches, on voit une petite figure qui est celle d'Adam levant la pierre de son tombeau. Le corps de cette figure accessoire est également doré et gravé. La tête, ciselée en relief, est, comme celle du Christ, rapportée et fixée à la plaque par un rivet. La pierre du tombeau est émaillée en bleu avec des taches rouges. Si nous nous rapportons aux notes précieuses que M. Delaborde a jointes aux descriptions des émaux du Louvre, cet émail devrait plutôt être considéré comme appartenant à la fin du XIIe siècle qu'au XIIIe. Il est à remarquer, en effet, que la figure et les yeux du Christ dans la plaque de Nancy sont émaillés, ce qui n'existe point dans le Christ du Louvre. Nous pensons que le travail de Nancy est de transition entre ces deux siècles. « Le « XIIIe siècle », dit en effet M. Delaborde, « fut une grande et sérieuse époque de « renaissance; un procédé incomplet, dissimulant un dessin imparfait, ne pouvait « convenir à des yeux habitués à voir les progrès faits dans la sculpture et dans la « peinture. Les orfèvres, artistes habiles, firent donc ressortir sur un fond d'émail leurs « figures sévères, que le burin traçait avec toute la noble et grave assurance de la science « unie au style. *Ils avaient proscrit la manière d'émailler* les carnations qui, dans son « imperfection et avec l'obligation de réserver les yeux et la bouche, faisait des carica- « tures, et, de proche en proche, ils n'employèrent bientôt plus l'émail que pour servir « de fond à la silhouette des figures qu'ils épargnaient dans le métal et dont ils gravaient « au burin les détails. Voilà pour la première raison, pour le motif digne d'une grande « époque et d'artistes qui aiment leur art; il y en avait une autre; celle-là tenait du « métier. Dans le système des émaux en taille d'épargne, plus les parties réservées en « relief sont étendues et importantes, plus on s'épargne la peine d'évider le métal et, après « la fusion, de polir l'ensemble. Il y avait donc intérêt pour les orfèvres de Limoges à « pousser le goût du public dans cette voie, et tous les émaux de cette époque montrent « l'application de ce système. » Les lignes qui précèdent et la description que nous avons donnée de l'émail de la Cathédrale de Nancy fixent à peu près l'époque de cette pièce curieuse dont le travail procède à la fois des deux systèmes, puisque les figures et les vêtements sont partiellement émaillés et que le corps, réservé en taille d'épargne, est modelé à l'aide de la gravure. C'est ce qui nous autorise à penser que cette pièce d'orfévrerie est d'une époque de *transition* accusée, c'est-à-dire du commencement du XIIIe siècle.

Il nous a paru, en outre, intéressant de rechercher quelle pouvait être la signification

de la figure d'Adam placée au pied de la croix. Le sens et l'origine de cette tradition purement orientale ne sauraient être douteux. Le moyen âge nous a transmis la croyance très-ancienne que le Golgotha, où s'est consommé le sacrifice de la Rédemption, était précisément le lieu de la sépulture du premier homme. Nous empruntons au savant travail de M. de Vogüé, le passage suivant : « Le travail d'aplanissement qui façonna « le rocher du Golgotha suivant les besoins de l'architecture, transforma la petite « excavation naturelle située sous le trou de la croix en une demi-grotte. Celle-ci, « régularisée de main d'homme, devint plus tard l'abside de la petite chapelle dite d'Adam; « on y vit alors, et on y voit encore, dans la masse même du rocher, se continuer la « fente déjà visible sur la plate-forme supérieure du Calvaire et produite, dit-on, par le « tremblement de terre qui accompagna la mort de Jésus-Christ. Saint Cyrille mentionne « cette fissure comme le commentaire vivant des paroles de l'Évangile : « *Et petræ scissæ* « *sunt.* » D'après une tradition tout à fait locale, l'excavation aurait servi de sépulture « à Adam et le sang de Jésus-Christ, se répandant par cette même fente, aurait coulé sur « le crâne du premier homme et l'aurait lavé de sa faute. Cette croyance est très-ancienne « en Orient, saint Jérôme la rapporte comme existant de son temps. « Dans cet endroit, « on dit qu'Adam est mort; d'où vient que le lieu où a été crucifié Notre-Seigneur est « appelé Calvaire, assurément parce que le crâne (*calvaria* veut dire crâne) du premier « homme y avait été enseveli, afin que le second Adam, c'est-à-dire le sang du Sauveur, « tombant goutte à goutte de la croix, effaçât les fautes du premier Adam et du premier « père du monde étendu dans son tombeau. *In hoc loco, dicitur mortuus esse Adam, unde* « *et locus in quo crucifixus est Dominus noster Calvaria appellatur, scilicet quod ibi sit antiqui* « *hominis calvaria condita, ut secundus Adam, id est sanguis de cruce stillans, primi Adami et* « *jacentis protoplasti peccata dilueret.* » (Ep. XL, VI, 3.) L'Église orientale a conservé cette tradition; c'est pourquoi, dans les représentations grecques et russes, on voit toujours, sous le pied de la croix, une petite excavation renfermant un crâne et des os. De là est venu aussi l'usage, fréquent en Occident, de substituer d'abord à la figure d'Adam un squelette; puis enfin de simplifier cette représentation en clouant une tête et des os de mort en bas des crucifix. Cette tradition mentionnée par saint Jérôme a été discutée ou signalée par divers Pères de l'Église, ou auteurs sacrés des premiers siècles, notamment par Origène, Tertullien, saint Athanase, Épiphane, saint Augustin, saint Cyrille, qui se sont trouvés d'accord pour donner au mot *calvaire* la même étymologie. Jacobus Edessenus, qui fut le maître de saint Éphrem, nous a transmis la tradition dans toute la pureté de son origine lorsqu'il rapporte que « Noé renferma religieusement dans l'arche « les restes d'Adam, et, après le déluge, distribua ces précieuses reliques à ses enfants,

« réservant pour Sem, son fils préféré, la tête d'Adam et le territoire de la Judée. *Quod « Noe ossa Adam in arcam religiose susceperit et, post diluvium illa, inter suos liberos distribuerit, « Semque, quem anteferebat cæteris, calvariam Adæ dederit et cum ea Judæam.* »

Tertullien émet une opinion conforme aux précédentes : « Ce lieu, dit-il, est le « Golgotha ; jadis nos ancêtres nous ont enseigné qu'en cet endroit avait été trouvé un « ossement précieux, le crâne d'une tête. C'est là qu'on nous a dit que le premier « homme avait été enseveli. C'est là qu'a souffert le Christ ; c'est là que la terre s'est « humectée de son sang divin pour que l'antique poussière d'Adam puisse, en se mêlant « au sang du Christ, être lavée par la vertu de cette eau divine répandue sur elle en « gouttes merveilleuses[1]. »

Golgotha locus est, capitis Calvaria quondam,
Os magnum, hic veteres nostri docuere repertum,
Hic hominem primum suscepimus esse sepultum,
Hic patitur Christus, pio sanguine terra madescit,
Pulvis Adæ ut possit veteris cum sanguine Christi
Commixtus, stillantis aquæ virtute lavari.

Telle est la tradition qui a donné aux émailleurs du moyen âge l'idée de représenter Adam étendu dans un tombeau et placé sous le crucifix. Dans l'exemple que nous offre l'émail de la Cathédrale, le sens de cette figure n'est pas douteux, car Adam, délivré des liens de la mort du péché, lève ses bras vers le Christ en signe de reconnaissance et repousse la pierre de son tombeau, sur laquelle les gouttes de sang du Sauveur sont représentées en émail rouge.

En nous rapportant aux renseignements fournis par M. Darcel, l'éminent archéologue[2], sur les différences que présentent les deux écoles d'émaux lorraine et limousine, il nous paraît évident que la croix émaillée de la Cathédrale de Nancy doit être rapportée à l'école lorraine ou allemande. On sait d'ailleurs l'importance qu'attribuaient, à cette époque, les rois de France aux émailleurs lorrains. Suger, de 1137 à 1144, fit venir de ce pays des artistes auxquels il confia d'importants travaux. Ce fut en 1206, c'est-à-dire à l'époque même que nous assignons à notre émail, que Nicolas, de Verdun, exécuta la châsse de Notre-Dame, conservée encore aujourd'hui à Tournay, et le magnifique *antependium* de Klosterneubourg. Il est vrai que, d'après M. Darcel, le *bleu lapis* dominait dans l'école limousine, tandis que le vert et le bleu turquoise étaient plutôt la caractéristique de l'école de Verdun. Mais cette règle n'est peut-être pas aussi absolue que paraît le supposer

1. Lib. III. *Carm. Contra Marcionem,* cap. IV.
2. *Gazette des Beaux Arts,* année 1867, tome XXII, pages 436 et suivantes.

CATHÉDRALE DE NANCY

PL. XVII





Ateliers de Reproductions Artistiques *Phototypie* *15, Quai Voltaire Paris*

ANCIEN COFFRET DES RELIQUES DE St GAUZELIN (XIIe Siècle)

M. Darcel, et l'émail de Nancy nous fournit un exemple intéressant où le bleu-lapis est pondéré presque complétement par le vert, sans qu'il soit possible de considérer une de ces deux notes comme exagérée de préférence à l'autre. Un caractère spécifique qui nous a paru plus juste est celui du mode adopté pour la répartition des tons, qui est d'ailleurs moins sujette à variation. « La gamme décroissante des tons juxtaposés », dit avec beaucoup de raison M. Darcel, « dont on se sert pour nuancer les draperies et les fleurons, « est, en France, une trace de rouge, le bleu-lapis, le bleu clair et le blanc. En Alle- « magne[1], ce sera une trace de bleu-lapis, le bleu-turquoise, le vert et le jaune. » Dans l'émail de la Cathédrale de Nancy, aucun point n'est ornementé suivant le premier ordre décoratif; c'est le second qui est partout religieusement observé et nous n'hésitons pas à y reconnaître la marque spéciale des émailleurs des bords du Rhin.

L'ÉTOLE DE SAINT CHARLES BORROMÉE (XVIe SIÈCLE)

La Cathédrale possède l'étole de saint Charles Borromée. C'est une pièce de soie rouge dont les deux extrémités sont simplement élargies. Elle est ornée de dessins tissés en fils d'or dans l'étoffe elle-même. L'inventaire le plus ancien qui fasse mention de cette relique est celui de la deuxième Provisionnelle, de 1645. « Une ſtole de toile d'or avec « les cordons et boutons d'or et de ſoye, laquelle ſouloit porter ſaint Charles Borromée « enfermée en ſon relliquaire de bois doré, donné par meſſire de Breton, chanoine « de ladite égliſe[2]. »

Un inventaire de 1737 accuse en ces termes la présence de cette même étole : « Une « autre châſſe de bois doré, bien en déſordre, dans laquelle eſt renfermée une eſtole « d'une étoffe d'or doublée de tafetat cramoiſi avec un cordon de ſoye et deux glands « d'or et ſoye; et, au bas de la ditte eſtole, des glands pluſieurs qui ſervent d'ornement; à « laquelle eſtole il manque quatre glands; elle a été à l'uſage de ſaint Charles Borromé[3]. »

LE COFFRET DU VOILE DE SAINT GAUZELIN (XVIIe SIÈCLE)

Au nombre des plus beaux objets d'art que renferme le trésor de la Cathédrale, il convient de mentionner un superbe coffret, de facture française, du commencement du XVIIe siècle.

1. La Lorraine est confondue ici avec l'Allemagne.
2. « Inventaire des meubles de la ſacriſtie de l'égliſe Primatialle de Nancy renouvellé ce jourd'huy dernier « mars 1645, en préſence du ſieur Barbier, chanoine de ladite égliſe et maiſtre de fabrique en icelle, aſſiſté de Mongué « Baſtien. » — Archives départementales, G, 326.
3. « Inventaire des meubles et effets qui ſe ſont trouvés dans l'égliſe, ſacriſtie et chapitre de la Primatialle à l'entrée « du ſieur Nicolas Séverin, ſacriſtin reçu le 5 de l'an 1757. » — Archives départementales, G, 326.

La boîte est en écaille blonde; chaque paroi n'est composée que d'un seul morceau. La hauteur est de 0m,205; la largeur est de 0m,110 et la profondeur de 0m,120. La boîte et le couvercle sont garnis d'ornements en argent formant ferrure aux endroits suivants : 1° à tous les coins; 2° aux trois charnières; 3° au centre des arêtes inférieures et postérieures, pour relier les faces verticales avec le fond; 4° le coffre est posé sur quatre pieds en forme d'S, en argent, 5° des deux côtés et sur le couvercle, sont des poignées à charnières, également en argent; qui affectent la forme de deux croissants reliés par un bouquet de fleurs. Les attaches sont fixées sur des rosaces de même métal par des griffes rabattues à l'intérieur du coffret.

La serrure, toute en argent, se compose d'un écusson au centre duquel est l'entrée. Cet écusson est entouré d'une garniture découpée suivant un galbe symétrique par rapport à la ligne médiane. Le ferrement est en deux parties reliées par une charnière. La partie fixe et adaptée au coffret est analogue aux coins pour le style et la forme. La partie mobile est formée de deux tiges parallèles, mais non situées dans le prolongement l'une de l'autre, qui sont reliées entre elles par un ornement cannelé, perpendiculaire sur les deux tiges et saillant sur chacune d'elles. L'extrémité inférieure du fermoir est munie d'un bouton.

La clef est en argent, comme la serrure, et porte un pêne crané de quatre dents.

La surface extérieure du coffret est en écaille naturelle et ne porte d'autres ornements que les garnitures que nous venons de mentionner. Toute la surface intérieure est, au contraire, gravée dans l'épaisseur de l'écaille. Cette gravure au burin ressort en blanc sur la couleur brune, naturelle à la matière. Elle est disposée en rinceaux feuillés conformément au style des pièces d'ébénisterie de la Renaissance française. Tous les ornements en argent dont est garni ce coffre sont également gravés au burin. Les parties creuses sont couvertes de hachures.

Cette pièce, remarquable à la fois par son dessin charmant et l'exquise délicatesse de son travail, est un véritable joyau. On ne sait si l'on doit louer davantage l'élégance de la forme ou la beauté et la rareté de la matière première. Il est en effet très-rare de rencontrer des pièces d'écaille d'une aussi forte dimension et aussi complétement exemptes de défauts. La partie supérieure seule a été légèrement fendue près de la fermeture.

Ce coffre est un des restes incontestables du trésor de l'abbaye de Bouxières. Il a été rapporté, avec son trésor, après la Révolution[1]. Il renfermait alors le voile de saint Gauzelin, qu'on aura sans doute négligé de conserver, par ignorance de sa valeur. C'est, très-probablement, celui qui figure en deux endroits de l'inventaire du trésor de

1. Voir les pièces authentiques, p. 363.

Bouxières, dressé en 1743. Nous lisons, en effet, sur ce document : « Un autre reliquaire « ſemblable dans lequel il y a une petitte croix de criſtal, renfermant un morceau de la « vraye croix, dont l'authentique est *dans un petit coffre d'eſcaille de torteüe, où eſt auſſy le* « *voil du calice de ſaint Gauzelin* », et plus loin, mentionné dans un article spécial du même inventaire, à la suite de l'Évangéliaire : « *un petit coffre d'eſcaille de torteüe, où eſt le* « *voiſle du calice de ſaint Gauzelin.* » Le reliquaire indiqué et le coffret d'écaille ont été conservés, le voile seul a disparu ; ce reliquaire est, sans doute, celui dont nous parlerons à l'article spécial qui le concerne et que l'inventaire désigne très-exactement par les termes « moitié vermeil et argent, en forme de ſoleil oval ».

CROIX PECTORALE DE SAINT FRANÇOIS DE SALES (XVII[e] SIÈCLE)

La Cathédrale de Nancy possède une croix pastorale ayant appartenu à saint François de Sales, en argent doré, fermée par une vis dans l'anneau de laquelle est passé un médaillon également en argent, contenant des os et des cheveux de saint Bernard. Sous le couvercle, est une petite croix en or, renfermant de la sainte Éponge et diverses reliques de sainte Maure, saint Edmond, sainte Scholastique, saint Victor et saint Benoît.

RELIQUAIRE DE BOUXIÈRES (XVII[e] SIÈCLE)

Une pièce très-curieuse du trésor de la Cathédrale est un petit reliquaire d'argent en forme d'ostensoir. Entre le noyau du soleil qui est placé au centre et les ornements les plus larges qui l'entourent, se trouve intercalée une surface d'argent ouvragée, découpée suivant des rinceaux élégants dans le style de l'époque Louis XIII. La boîte centrale, où sont déposées des parcelles de la *Sainte-Épine,* du *Roseau,* de l'*Éponge,* de la *Robe* de Notre-Seigneur Jésus-Christ, est ornée de pierreries fabriquées de diverses couleurs, et entourée de rayons dorés. Sa hauteur est de $0^{m},40$ et son poids de 720 grammes. Le derrière de la boîte qui renferme les reliques portait primitivement une inscription qui, sans doute, fut effacée à l'époque de la grande Révolution. Ses traces subsistent encore assez visiblement pour qu'on puisse lire le dernier mot de cette inscription qui est : *Bouxières.* Nous ne doutons pas que ce reliquaire en forme d'ostensoir ne soit précisément celui qui figure à l'inventaire du trésor de cette abbaye, et qui est indiqué avec cette mention : « Un autre reliquaire ſemblable, moitié vermeil et argent en forme de ſoleil oval[1]. » C'est une des plus curieuses pièces d'orfévrerie du trésor de la Cathédrale.

1. Archives de Bouxières, inventaire de 1743.

CROIX ÉMAILLÉE DES PRIMATS DE LORRAINE (XVIIIe SIÈCLE)

Le dernier objet d'orfévrerie présenté au trésor de la Cathédrale comme un objet historique est une croix des primats de Lorraine donnée au Trésor par M. Bretagne. Elle est à quatre branches, comme la croix de Malte. Dans les intervalles des branches sont quatre rayons. Le centre est en or et porte, d'un côté, la figure de J.-C.; de l'autre, celle de la sainte Vierge. Sur les rayons en argent, sont adaptées quatre croix de Lorraine en émail blanc. Le bord des branches et du cercle central est bordé de cailloux du Rhin entourant un fragment d'émail vert. La tête du Christ porte une couronne très-saillante garnie de cailloux du Rhin. Les mêmes pierres composent également l'ornementation de l'agrafe. La croix actuelle que portent les simples chanoines a été copiée sur l'unique modèle ancien que possède M. Charlot, conseiller à la cour de Nancy, et qui lui a été légué par M. Charlot, ancien curé de la Cathédrale.

C'est en 1857 que M. Lallement, avocat à la cour d'appel de Nancy, eut l'heureuse inspiration de faire restituer au chapitre la croix pectorale dont Stanislas l'avait décoré en 1757, il y avait juste un siècle. Il adressa, en effet, un mémoire à l'évêque, Mgr Menjaud, qui accueillit très-favorablement cette pensée de restitution, et répondit que, pour régulariser plus canoniquement le costume de chœur, il allait instamment, dans un voyage à Rome qu'il projetait, solliciter du pape Pie IX la concession de cette décoration, ce qui en augmenterait le prix aux yeux des chanoines. Ainsi fut fait; mais, à Rome, en étudiant la question, on trouva la *Bulle d'érection d'un évêché à Nancy,* donnée par Pie VI, le 19 novembre 1777 [1], laquelle conférait au Chapitre de Nancy, devenu évêché, tous les honneurs et priviléges accordés aux anciens chanoines de la Primatiale, ce qui comprenait le costume violet conféré par la bulle de Benoît XIV, le 15 décembre 1756. Pie IX rendit aux chanoines de Nancy tous les droits que leur conféraient les bulles de 1756 et 1777, qu'il promulgua à nouveau au profit du Chapitre nancéien érigé en 1802; il y ajouta la croix pectorale spécialement demandée. Il fut ainsi accordé aux chanoines beaucoup plus que leur évêque n'avait sollicité pour eux.

En fait, ils ne portèrent pas le violet complet. Ils se contentèrent, à l'époque, d'ajouter des boutons de cette couleur à leur soutane et un gland vert à leur chapeau. Et même, sur leur costume de ville, ils ont cessé depuis de porter ces insignes qui les distinguaient des autres membres du clergé.

Il n'y eut que les chanoines titulaires, les vicaires généraux et le supérieur du grand

1. Voir *Recueil des Ordonnances de Lorraine,* tome XIV, pages 46 et suiv.

Séminaire qui revêtirent les insignes complets. Les chanoines *honoraires* en furent privés jusqu'à l'épiscopat de Mgr Darboy et de Mgr Lavigerie, qui attachaient peu d'importance à cette distinction. A ce moment, les chanoines *honoraires* prirent la croix et le reste, au grand déplaisir des *titulaires*. Ce fut même principalement par suite de cette confusion que les *titulaires* renoncèrent à porter les boutons violets à leur soutane et le gland vert à leur chapeau.

CANONS DU XVIIIe SIÈCLE.

Le trésor possède deux canons du XVIIIe siècle, peints à la gouache, représentant l'*Évangéliste saint Jean* et le *Baptême du Christ*, qui ne méritent qu'une simple mention.

Tous les objets que nous avons précédemment décrits sont, comme il a été dit, conservés dans un coffre-fort spécial. Nous allons maintenant passer rapidement en revue tous ceux qui sont employés encore pour les usages divers du culte.

OBJETS EMPLOYÉS ACTUELLEMENT AU CULTE

Le nombre des objets de toute espèce consacrés au culte et appartenant au trésor de l'Église cathédrale de Nancy se répartit comme suit :

Deux ostensoirs, neuf calices et patènes, quatre ciboires, six reliquaires, cinq encensoirs et quatre navettes; une crosse argentée, trois plats en argent et deux en vermeil; trois paires de burettes ornées (une en argent et deux en vermeil); sept paires de burettes ordinaires avec leurs plateaux; quatre sonnettes, quatre croix de procession (une dorée, trois argentées, deux avec hampe de bois peinte en noir); trois paires de chandeliers pour acolytes (une dorée, deux argentées); douze croix d'autel (six dorées, une en bois noir, cinq argentées); cinquante chandeliers d'autel (quarante dorés, les autres argentés); deux bougeoirs, un en argent, un doré; deux custodes en argent; quatre bénitiers (un d'argent et deux dorés); douze paires de candélabres d'autel dorés (une paire à sept branches, une à onze, deux paires à six branches, deux autres paires à trois branches disposées en triangle; neuf lustres (dont six à cinq branches et trois à huit branches); quatre lampes du Saint-Sacrement (une en vermeil et trois dorées); quatre grands candélabres dorés à onze branches (portés sur colonne et aux deux côtés du maître-autel); huit candélabres-appliques dorées (disposées dans les deux chapelles du Sacré-Cœur et de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle); six lanternes du Saint-Sacrement; un pontifical; neuf missels; deux baisers de paix.

Ostensoirs. — Les deux ostensoirs de la Cathédrale sont modernes. Le plus grand, en argent doré, est remarquable par sa hauteur de 1,m25. Il pèse 6k,050. Cet ostensoir,

qui sert les dimanches, a été donné en 1807, par M. Régnier, duc de Massa, grand-juge de l'Empire, pour cadeau de baptême d'une cloche dont il était parrain. Il a coûté 3,225 fr. et a été remis à neuf en 1857.

Calices. — Nous devons mentionner un calice du xviiie siècle réparé par M. Daubrée. Ce calice paraît de fabrication allemande. Les ornements sont du genre rocaille. La coupe et le pied sont ornés de six médaillons en émail, d'une couleur beaucoup trop crue et tous modernes. Les peintures émaillées sont allemandes. Les médaillons sont encadrés dans des garnitures en argent, enrichies de perles, la plupart anciennes et presque toutes mortes. Les émaux représentent différentes scènes de la Passion, savoir : *Jésus-Christ agonisant*, le *Baiser de Judas*, le *Soufflet du soldat*, la *Condamnation de Jésus par Pilate*; *Jésus portant sa croix*; *Jésus crucifié*. Le travail de ce calice a été fait entièrement au repoussé. Son poids est de 1^k,600. Sa hauteur est de 0^m,33.

Ce calice a été acheté, en 1852, d'occasion; il était déposé chez l'orfèvre qui l'a réparé et qui, bien à tort, a inscrit son nom sur le pied. Il a coûté 1,200 fr., qui ont été fournis : 1° par une souscription volontaire dont le produit a été de 481 fr.; 2° pour le surplus, par l'association de l'Archiconfrérie fondée à la Cathédrale.

Le trésor possède, en outre, trois calices dus à la libéralité de M. Charlot. Le premier est en vermeil, en forme de fausse coupe ciselée, où sont représentées : l'*Annonciation*, la *Visitation* et la *Présentation au temple*. Le nœud est formé de six colonnettes et de trois statuettes : *sainte Anne*, la *sainte Vierge*, le *Sauveur du monde*. Sur le pied sont ciselés le *Mariage de la sainte Vierge*, la *Naissance de Jésus-Christ*, l'*Adoration des Mages*. Sur les bords du pied, sont les *douze Apôtres*, figurés en demi-bustes, et autant de têtes d'anges. Sur le revers de la patène est représentée l'*Institution de l'Eucharistie*. Son poids est de 1^k,600 et sa hauteur de 0^m,33. Le travail de ce calice, comme celui des deux autres qui proviennent également du curé Charlot, est une contrefaçon fabriquée, au temps de l'Empire et en France, d'un modèle du xviiie siècle assez élégant, mais l'orfèvre a eu le tort d'ajouter à une décoration de style italien des fragments d'un caractère néo-grec qui nuisent à l'harmonie de l'ensemble. Un second calice, de même provenance, et également en argent, ressemble beaucoup au précédent. Il porte sur sa coupe ciselée différentes scènes de la Passion, savoir : Un *Ecce homo*; *Jésus-Christ portant sa croix*; *Jésus-Christ au tombeau*. Sur le nœud, sont trois anges portant des instruments de la Passion; et sur le pied, sont : la *Flagellation*; le *Couronnement d'épines*; *Jésus-Christ mis en croix*. Autour du pied, se trouvent les *quatre Évangélistes*. Au revers de la patène, est représentée la *Descente du Saint-Esprit sur les Apôtres*. Le poids du calice est de 1^k,620 et sa hauteur, 0^m,33. On voit que cette pièce d'orfévrerie fait, en quelque sorte, suite à la

précédente et a été façonnée par le même ouvrier. Un troisième calice à mentionner, de la même époque que les deux derniers précédemment décrits, mais en vermeil, est en forme de fausse coupe ciselée où sont représentés *trois groupes d'anges* portant des instruments de la Passion. Sur le pied sont figurés : un *Ecce homo*, la *Flagellation*, *Jésus-Christ portant sa croix*. Au revers de la patène est la même *Descente du Saint-Esprit* que dans le précédent calice. Son poids est de 1k,430; sa hauteur est de 0m,35. Ces trois calices portent gravés le nom de M. J. Charlot, ancien curé. Les autres calices en usage pour le culte, et qui sont au nombre de quatre, sont sans importance artistique.

Ciboires. — La Cathédrale possède quatre ciboires. Le plus grand, qui est celui du maître-autel, a seul quelque valeur artistique; mais il est moderne. Il a été acheté en 1838, avec les offrandes des paroissiens, pour remplacer ceux qui avaient été enlevés par un vol sacrilége. Il a coûté 1,200 fr. Son poids est de 2k,110. Sa hauteur est de 0m,46. Un groupe de trois têtes d'anges sur le sommet du couvercle supporte une croix. Ses trois médaillons représentent : la *Flagellation*, la *Rencontre de sainte Véronique* et le *Crucifiement*. Sur la fausse coupe, on a ciselé : la *Présentation*, *Jésus au milieu des docteurs*, la *Descente du Saint-Esprit sur les Apôtres*. Les médaillons du pied représentent : le *Mariage de la sainte Vierge*, l'*Adoration des Bergers*, l'*Adoration des Mages*. Sur le pied, il y a trois têtes d'anges en relief, entre les trois médaillons. Au-dessous des têtes d'anges, trois encadrements renferment les trois personnes de la Sainte-Trinité. Sur le nœud, sont figurées en ronde-bosse trois statuettes : *Aaron*, *Moïse* et *Judas Machabée*.

Le petit ciboire en vermeil du maître-autel est ancien, de style Louis XV. Il est d'une forme élégante. Il a été acheté en 1852 pour 339 fr. Son poids est de 938 grammes.

Le grand ciboire de l'autel de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle a été acheté en 1838. Il est tout d'argent; il a une fausse coupe où l'on voit les *quatre Évangélistes*. Son poids est d'un kilogramme et sa hauteur de 0m,35.

Enfin, le petit ciboire de l'autel de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle a été acheté, en 1856, pour 295 fr. Il est tout d'argent et pèse 780 grammes.

Reliquaires. — La Cathédrale de Nancy possède un fragment considérable de la vraie Croix enfermé dans une boîte d'argent de forme ronde de 0m,19 de diamètre. Le fond est doré. Un verre de cristal en permet la vue. Le morceau de la vraie Croix a 0m,13 de hauteur et 0m,08 pour la longueur. La boîte qui renferme l'authentique de la relique forme le centre d'une croix en ébène garnie d'argent, style Empire.

Nous mentionnerons encore quatre reliquaires hauts de 0m,75 et en bois doré; de forme Louis XVI, qui sont d'un travail très-sommaire et ne méritent pas d'attention sérieuse.

Nommons également, parmi les reliquaires et uniquement parce qu'il renferme un fragment du doigt de saint Sigisbert, un instrument de paix en vermeil qui affecte la forme d'un soleil, sans pied, mais avec une poignée. Le diamètre, y compris les rayons, est de $0^{m},24$. Il pèse 430 grammes.

Burettes. — Les burettes les plus intéressantes que possède la Cathédrale sont celles qui sont anciennes et de l'époque Louis XV. La décoration, genre rocaille, est travaillée au repoussoir. Elles reposent sur un plateau qui est l'œuvre du même ouvrier et qui mesure $0^{m},33$ de longueur sur $0^{m},23$ de largeur. Placées sur leur plateau, elles pèsent 750 grammes. L'ornementation en est très-délicate. C'est un fort joli spécimen d'orfévrerie du XVIII[e] siècle. Nous en avons donné l'image.

La Cathédrale possède, en outre, une garniture de burettes d'une époque beaucoup plus récente, et en vermeil, qui sont surtout remarquables par leur grandeur. Le plat a $0^{m},50$ sur $0^{m},40$ de largeur; il est doublé entièrement d'une plaque en cuivre doré. Les places des burettes sont ornées de reliefs détachés, l'un, représentant *saint Nicolas,* et l'autre, *sainte Agnès.* Ces burettes, y compris leurs couvercles, ont $0^{m},20$ de hauteur. Les ornements sont des guirlandes de feuilles, de fleurs et de fruits. Le tout, y compris la doublure du plat, pèse 3 k[k], 465.

Lampe du maître-autel. — Au nombre des objets mobiliers qui servent au culte, nous mentionnerons encore la grande lampe qui est suspendue à la coupole et à laquelle est attachée un souvenir de notre histoire moderne. Cette lampe a été offerte par le duc de Grenade, prince espagnol, prisonnier en 1812. Elle était argentée et avait la forme qu'elle a maintenant. En 1812, on avait ajouté une garniture de $0^{m},50$ de hauteur qui la rendait d'une grandeur extraordinaire. Cette garniture a été enlevée en 1856, époque où on l'a fait dorer. La dorure seule a coûté 1,650 fr.

Insignes épiscopaux. — Nous devons ajouter aux mentions diverses qui concernent les objets d'orfévrerie celles qui se rapportent aux insignes épiscopaux. Ces insignes sont : une croix pectorale en or, du poids de 44 grammes et demi et un anneau d'une grande beauté. Ces objets ont été donnés à M[gr] d'Osmond; le premier, par la reine Hortense, dont il était aumônier; le second, par le premier Consul, le 7 fructidor an X de la République. Il les a laissés à la fabrique pour l'usage de ses successeurs. L'émeraude de l'anneau pèse 21 carats et demi. M. l'abbé Rozières mentionne cette bague comme ayant une valeur supérieure à 9,000 fr.

Missels. — A part l'Évangéliaire de saint Gauzelin, la Cathédrale ne possède qu'un livre de prix, et, encore, est-il moderne. C'est un missel de Toul où l'on n'a laissé que le *Propre* du temps et le *Propre* des saints; le volume a été relié richement,

CATHÉDRALE DE NANCY

PL.XVIII



Ateliers de Reproductions Artistiques. *Phototypie.* *15, Quai Voltaire, Paris*

CROIX ÉMAILLÉE (XIII.e Siècle, Ecole de Verdun)
ANNEAU PASTORAL (IV.e Siecle)
CROIX DES PRIMATS DE NANCY (XVIII.e Siècle)

le dos en argent, et sur l'un des couvercles est fixé un groupe en argent représentant une Vierge avec l'Enfant Jésus et ayant à ses pieds saint Antonin et sainte Catherine de Sienne.

Objets divers d'orfévrerie. — Parmi les objets de métal précieux, nous remarquerons encore, outre les deux encensoirs et leurs navettes d'argent, un vase en cristal porté par un pied en argent et ayant aussi un couvercle de même métal; le bouton est une abeille, également d'argent, délicatement ciselée. Le pied et le couvercle datent de l'Empire; ils pèsent 430 grammes. Ce vase sert, le jeudi saint, pour porter le baume nécessaire au Saint-Chrême, et, le jour de la première communion des enfants, on y met de l'eau baptismale pour la rénovation des vœux.

Ornements sacerdotaux. — La Cathédrale de Nancy possède de beaux ornements sacerdotaux; mais aucun n'est ancien, et tous n'ont qu'une valeur purement commerciale. Nous croyons donc superflu de les décrire.

Tapisseries. — La Cathédrale conserve un certain nombre de tapisseries anciennes dont aucune ne remonte au delà du XVIIe siècle. Elles auraient toutes, plus ou moins, besoin de réparations. En voici l'inventaire.

I. — *Tapis en état de service.* — 1° *Verdure* de belle teinte, formée de deux pièces rapportées, le bas coupé, les bordures latérales et supérieures à feuille d'acanthe. – XVIIIe siècle. — 2^m,50 sur 4^m,25.

2° *Tapisserie à personnages :* représentant le *Triomphe d'un roi de l'Ancien Testament* avec ses gardes (du côté droit) et *Un autre roi, assis sur son trône* (du côté gauche). Les bordures sont coupées. — XVIIIe siècle. — Gobelins. — 3^m,10 sur 1^m,30.

3° *Tapisserie à personnages :* formant sans doute pendant avec la précédente, même ton, même point. *Un roi de l'Ancien Testament,* portant un sceptre, sur un char traîné par un éléphant. Sur le premier plan, sont un garde à cheval et un esclave portant une urne. Devant lui marchent des musiciens. — XVIIIe siècle. — Gobelins. — 2^m,10 sur 4^m,60.

4° *Une belle verdure.* Paysage complet, village et montagnes au fond. Au premier plan, oiseaux et arbres. Aucune figure. Bordures intactes. La couleur est bien conservée. Cette tapisserie mériterait une doublure nouvelle. — 2^m,80 sur 3^m,10.

5° *Paysage, verdure.* La partie inférieure est coupée. Arbres vert foncé. La bordure supérieure reste seule. — XVIIIe siècle. – 2^m,98 sur 1^m,90.

6° *Paysage chinois,* XVIIIe *siècle,* avec pagodes, tente, oiseaux divers; en bon état; non bordé. — 2^m,40 sur 4^m,30.

II. — *Tapis hors de service.* — 7° *Verdure* très-endommagée, non bordée; devrait être vendue. — 5 mètres sur 2^m,30.

8° *Verdure* usée et pourrie, XVIIIe siècle; bordée. — 3^{m},60 sur 2^{m},30.

9° *Verdure,* XVIIIe siècle. Paysage avec oiseaux; bordure riche, rognée sur les bords. Mériterait d'être réparée. — 4^{m},60 sur 2^{m},50.

10° *Paysage avec figures :* scène pastorale, XVIIIe siècle. Bergers, bergères, animaux, enfants. Jolie couleur, bien conservée, avec bordure. Mériterait d'être remise à neuf. — 2^{m},95 sur 2^{m},60.

11° *Paysage avec bordure.* Verdure sombre, très-endommagée. — XVIIIe siècle. — 5 mètres sur 3 mètres.

12° *Très-jolie pastorale,* XVIIIe siècle, en mauvais état; bordée sur les côtés; paysage, bergers, bergères, animaux. — 4 mètres, sur 2^{m},60.

Tapisseries modernes. — De toutes les tapisseries modernes, la seule qui mérite mention est le grand tapis rouge en moquette, à fleurs, couleur cramoisie, entouré d'une autre moquette à bandes de diverses couleurs, et qui a été donné à la Cathédrale en 1852 par M. le comte Molitor. Il provient du grand salon de l'hôtel des Invalides, dont le maréchal avait été gouverneur.

A la suite de cette tapisserie, il convient encore de mentionner 4 grands tapis d'apparat achetés en 1866, pour les grandes fêtes de l'année.

MEUBLES.

Lutrin de Bosserville. — Le seul meuble artistique de la Cathédrale qui présente quelque intérêt est un pupitre ou lutrin destiné aux offices du chœur. Ce morceau de menuiserie ancienne est très-digne d'attention. Il est tout en bois sculpté, de différentes essences. Il date du XVIIe siècle. L'abbé Laflize, dans sa notice, indique qu'il provient des Chartreux de Bosserville. Nous n'avons retrouvé aucun document écrit qui fournisse la preuve de cette origine. Mais, à défaut de témoignage écrit, nous devons reconnaître que les sculptures diverses de cette pièce remarquable sont en harmonie parfaite de style avec les panneaux décoratifs qui embellissent le pourtour du chœur, dans la chapelle de ce couvent. Les attributs reproduits sur les quatre faces du pied sont évidemment, sinon de la même main, du moins de la même école que ceux des ornements que nous venons de citer.

Ce lutrin se compose de trois parties : du *pupitre,* de la *tige* ou *support* et du *pied.*

Le *pupitre* est formé de deux tables inclinées, reliées entre elles par deux faces verticales. Les tables inclinées, destinées à supporter les livres et antiphonaires liturgiques, sont naturellement dépourvues de toute espèce d'ornement. Les deux pans verticaux

sont percés de deux ouvertures fermées par deux vantaux, de manière à constituer une petite armoire à l'intérieur. Ces deux vantaux sont décorés d'un vase de fleurs diverses dont la sculpture est très-fouillée et d'une facture brillante.

Le *support* est formé d'un gros pilier tourné, suivant un profil à la fois robuste et élégant. Sur le tore principal de ce profil, court un ornement composé de fleurs et de rubans délicatement entrelacés.

Le *pied inférieur* affecte la forme d'un grand cavet terminé en haut et en bas par des filets très-accusés. L'ensemble repose sur quatre beaux pieds sculptés, en forme de têtes de lions, d'un sentiment fier et énergique.

Les quatre faces de ce pied sont couvertes de fortes sculptures. Sur la première face est un ensemble d'attributs où se remarquent une *torche enflammée*, une *hallebarde*, une *lanterne*, un *évangéliaire* et une *croix processionnelle*. Sur la seconde face se trouve une *mitre* d'abbé, un *flambeau*, une *crosse*, des *épis* reliés entre eux par des enlacements de *cordons* et de *rubans*. Sur la troisième face sont sculptés une *crosse*, un *livre*, un *flambeau*, une *torche*, des *raisins* et des *cordons* terminés par des *glands*. Enfin, le quatrième motif qui figure sur la dernière face se compose d'un *calice*, d'un *ciboire*, d'un *livre*, d'une *torche*, de *bâtons* de massiers et de *glands*.

Cette œuvre de grande menuiserie est d'une composition très-remarquable. Il donne un bon exemple du style élevé et fort des artistes qui maniaient en Lorraine, au XVIIe siècle et au commencement du XVIIIe, la gouge et le ciseau. La Bourgogne, la Normandie et la Lorraine sont les trois pays de France où la sculpture sur bois a produit les plus remarquables chefs-d'œuvre. Si la Lorraine n'a pas l'exubérance bourguignonne, ni la finesse normande, ses productions ont du moins des qualités de mesure, de justesse et de sobriété dont les vestiges qui nous restent donnent une haute idée. Le lutrin de la Cathérale forme un ensemble tout à fait digne des sculptures du chœur avec lesquelles ses décorations sont, du reste, en parfaite harmonie.

On peut encore signaler deux tables-consoles Louis XVI d'un style assez pur, à tablette de marbre et à pieds dorés, qui sont placées des deux côtés du maître-autel.

Les grands chandeliers en bois doré qui sont placés dans le chœur sont également d'un travail soigné, mais leur style néo-grec dépare le prix de la main-d'œuvre.

Le fauteuil épiscopal est une copie faite en 1852 d'un beau modèle du commencement du XVIIIe siècle.

QUATRIÈME PARTIE

LA CATHÉDRALE-PRIMATIALE
DE NANCY

LES RELIQUES. — LES DOCUMENTS HISTORIQUES

ux recherches historiques et artistiques qui ont été développées dans les trois premières parties, il reste, pour compléter ce travail, à ajouter l'inventaire des différents objets qui peuvent être groupés sous la rubrique commune de : *Titres et documents.*

Les châsses de la Cathédrale de Nancy renferment, en effet, outre les reliques et ossements honorés par la piété des fidèles, un certain nombre de pièces manuscrites, lettres, actes, procès-verbaux, etc., de différentes époques, qui, tous, prouvent l'authenticité des objets vénérés par la piété des catholiques, dans cette église ou dans d'autres, depuis plusieurs générations.

Ces titres, intéressants à la fois par leur double caractère historique et religieux, n'ont pu être consultés qu'à de très-rares intervalles. Dans ce dernier siècle, les sceaux des châsses n'ont été levés que trois fois. Ils l'ont été, notamment, en 1880, lorsque, à l'occasion de notre travail, on a procédé à un inventaire général des reliques de la Cathédrale.

C'est pourquoi nous avons cru devoir réunir ces pièces dans une quatrième et dernière partie, où nous les avons classées méthodiquement, par objet et par ordre chronologique.

Quelques-uns de ces documents sont d'une époque relativement récente. L'objet du plus grand nombre est de constater les transports qu'ont dû subir les richesses des couvents, aux XVIIe et XVIIIe siècles, pour échapper aux profanations des bandes armées qui dévastaient la Lorraine sous les derniers règnes de la dynastie française. Les procès-verbaux dressés à cette occasion sont donc de dates diverses et établissent une identité parfaite entre les reliques vénérées aujourd'hui et celles qui, avant la Révolution, étaient, de la part des catholiques lorrains, honorées d'une dévotion séculaire.



PARCELLES DE LA VRAIE CROIX, DE LA SAINTE ÉPINE

ET DES INSTRUMENTS DE LA PASSION



Le premier document qui concerne les reliques de la Cathédrale de Nancy est relatif à la vraie Croix et atteste que le fragment donné au cardinal-primat fondateur par le pape Clément VIII a été conservé pendant la Révolution par M. Malvoisin, ancien chanoine; ce fragment, reconnu intact par les chanoines survivants de l'ancien Chapitre, a été placé par Mgr d'Osmont dans le reliquaire où il est encore aujourd'hui renfermé.

Ire PIÈCE

Attestant que le fragment de la vraie Croix qui appartient à la Cathédrale a été donné au cardinal-primat fondateur, Charles de Lorraine, par Clément VIII.

Nos Antonius Eustachius d'Osmond, Nanceiensis Episcopus, particulam ligni sanctissimæ crucis Domini Salvatoris nostri in speciem crucis efformatam, à Pontifice Maximo Papa Clemente VIII, Cardinali à Lotharingiâ nostræ fundatori Ecclesiæ, primoque Primati concessam, posteà suæ Basilicæ dono datam, in eâ religiosè ad ultima hæcce tempora veneratam, à D. Melchiore Francisco Malvoisin olim canonico asservatam, à confratribus ejusdem antiqui Capituli subsignatis, veram, eamdemque et integram, ut à prædecessoribus receperat, recognitam, à Nobis visam et inspectam in hoc reliquiario condidimus et venerationi fidelium proposuimus. Die 1ª martii ab incarnatione Domini 1803. — Reipublicæ Gallicanæ XI, 10 mensis Ventose (*sic*).

Melchior Franciscus DE MALVOISIN, *olim canonicus.*
Basilcius Franciscus-Xaverius MARCOL, *olim canonicus.*
Joannes Paulus Hubertus DE CRÈVECŒUR, *olim canonicus.*
CUEILLET, *olim canonicus.*
TURIQUE, *olim canonicus.*
L. M. A. MAHUET DE LUPCOURT, *olim Decanus major.*
GUILBERT, *olim canonicus.*
Franciscus THOUVENEL, *olim canonicus.*
GOURCY, *canonicus.*

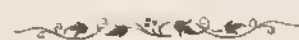
(Place du sceau imprimé en noir et au chiffre de l'Évêque.)

† ANTONIUS EUSTACHIUS, Episc. Nanceiensis.

De mandato Reverend. Ep. Nanceiensis :
DUFOUR, canonicus secret.

Pour copie conforme à l'original,
G. ROSIÈRES, chan. hon.

Nancy, le 7 août 1862.



La deuxième pièce est l'inventaire des reliques qui étaient vénérées dans l'ancienne Primatiale et que le chanoine Malvoisin avait conservées pendant la Révolution.

IIe PIÈCE

Relative aux Reliques recueillies, pendant la Révolution, par François Malvoisin.

Les Reliques cy-jointes, qui étoient à l'Eglife primatiale et que j'ai eu le bonheur de recueillir, defquelles j'attefte l'authenticité, non-feulement comme membre de cette Eglife, mais auffi comme y ayant été maître de fabrique pendant plufieurs années, charge qui donnoit une connoiffance particulière de tout ce qui étoit et appartenoit à la dite Eglife :

1° La vraie Croix ;
2° Une côte de faint Laurent ;
3° L'étole de faint Charles ;
4° Une côte de faint Sigisbert ;
5° Un os de fon bras ;
6° Et un os de fa jambe. — Lefquels trois objets j'ai pris et détaché, de fon corps, qui étoit encore affez en entier dans fa châffe.

Nancy, ce 15 avril 1794.

Melchior François Malvoisin.



La troisième pièce est l'acte signé par Mgr Pierre-Marie Vannucci, évêque de Massa et Piombino, établissant l'authenticité d'un fragment de la sainte Épine.

Cet acte est revêtu du visa de Mgr d'Osmont.

IIIe PIÈCE

Établissant l'authenticité du fragment de la sainte Épine.

Petrus Maria Vannucci, Dei et sanctæ Sedis Apostolicæ gratiâ, Episcopus Massæ et Populoniæ, etc.

Universis et singulis præsentes nostras litteras inspecturis fidem facimus indubiam et attestamur quatenùs Nobis exhibitis quibusdam sacris Reliquiis, eas ex authenticis locis extractas, ac documentis authenticis et sigillo munitas, recògnovimus ex quibus extraximus sequentem videlicet particulam de spineâ Coronâ Domini nostri Jesu Christi, quam reverenter reposuimus et collocavimus intùs parvam thecam ex aurichalco deargentato ovalis figuræ, crystallo ab anteriori tantum parte munitam, necnon filô serico rubri coloris colligatam, Nostroque in cera rubra hyspanica ad partem aperientem impresso sigillo, pro illius identitate obsignatam et ad majorem Omnipotentis Dei gloriam, et dictæ sacræ Reliquiæ venerationem elargiti fuimus Francisco Me Piantanida S. J. D. Protonotario, Apostolico, Archipresbytero, ac Plebeno, ad effectum dictam sacram Reliquiam penès se retinendi, aliis donandi, et in quâcumque Ecclesiâ, Oratorio, aut Capella publicæ fidelium venerationi exponendi, et collocandi. Ne aut de prædictis,

ac de successiva dictæ sacræ Reliquiæ veritate ullo unquam tempore dubitari contingat, has præsentes manu Nostrâ subscriptas et Episcopalis etiam sigilli impressione munitas expediri mandavimus.

Datum Massæ ex Nostro Palatio Episcopali, die 28 Augusti mensis, anno 1780.

P. M. Eppus Massæ et Populon.

BARTHOLOMEUS Dini secius.

Vidimus, probavimus et fidelium venerationi exponi permisimus in Ecclesiâ nostrâ Cathedrali, hâc die Martii 13â, anni 1803 — 23a ventôse anni XI Reipublicæ. † ANT. EUST., Ep. Nanceiensis.



La quatrième pièce, signée par Mgr Fr. Xavier Cristiani, de l'Ordre des Ermites de Saint-Augustin, évêque de Porphyre, sacriste de la custode apostolique, prélat de la maison de Sa Sainteté, assistant au trône pontifical, atteste l'authenticité des cinq parcelles des instruments de la Passion renfermés dans un reliquaire en argent et vermeil provenant de l'abbaye de Bouxières.

L'acte est visé par Mgr d'Osmont.

IVe PIÈCE

Authentique des cinq parcelles des instruments de la Passion.

FR. XAVERIUS CRISTIANI, ord. Eremit. S. Augustini, Dei et Apostolicæ Sedis gratiâ, Episcopus Porphyrien., sacrarii Apostolici Præfectus, Prælatus Domesticus, ac Pontificio solio assistens.

Universis et singulis præsentes nostras litteras inspecturis fidem facimus, et attestamur, qualiter Nos dono dedimus Particulas de Spongiâ, de Spinâ, de Arundine, de Sindone et de Veste inconsutili Dni Nri Jesu Christi ex locis auth. extract. posit. in Reliqo argo ovalis figæ et cryst. munit., quod filo serico rubro ligat.

Nostro parvo sigillo obsignari mandavimus, eidemque, ut prædictas sacras Reliquias apud se retinere, aliis donare, et in quâcumque Ecclesiâ, Oratorio, aut Capellâ publicæ Fidelium venerationi exponere, et collocare valeat in Domino facultatem concessimus. In quorum fidem has litteras testimoniales manu nostrâ subscriptas, nostroque sigillo firmatas per nostrum secretarium expediri mandavimus. Datum Romæ 8 maii 1791. F. X., Ep. Porph. Antonius GALONTI, Prosecr.

Vidimus, recognovimus et venerationi fidelium exponi permisimus.

Datum Nanceii, 26â augusti 1809. † ANT. EUST., Ep. Nanceiensis.



RELIQUES DE SAINT SIGISBERT

La cinquième pièce est relative aux reliques de saint Sigisbert. Elle atteste que ces reliques, transportées de l'abbaye de Saint-Martin de Metz au prieuré Notre-Dame, en 1552, et ultérieurement à la Primatiale de Nancy, ont été recueillies pendant la Révolution, après un procès-verbal signé par divers fidèles; qu'elles ont été rapportées en 1803 par les mêmes personnes, et renfermées dans une châsse, pour être exposées à la vénération des fidèles. Le procès-verbal de la solennité qui eut lieu à l'occasion de ce dépôt, rédigé par mandement de Mgr d'Osmont, est signé de M. de Malvoisin, ancien chanoine, du docteur Simonin et des trois témoins : Claude Lamothe-Beaulieu, Dufey, ancien chanoine, et Charlot, curé.

Ve PIÈCE

Translation des reliques de saint Sigisbert autrefois à l'abbaye de Saint-Martin de Metz. Leur dépôt dans la châsse actuelle de la Cathédrale (1803).

Sancti Sigisberti corporis in Abbatiâ sancti Martini propè Metas sepulti, plura post sæcula in Ecclesiam nostram tunc collegiatam primatialem, in Cathedralem à Pio VI Pontifice Maximo erectam anno 1777, translati, in tumulo suprà sedem episcopalem adhuc existente, posteà depositi, præsentes Reliquias, temporibus nuper infelicissimis clàm à fidelibus pietate conspicuis infràque subsignatis collectas et Nobis redditas, omnibus de Illarum veritate inquisitionibus completis, trigesimâ Januarii 1803, Sacra in Pontificalibus celebrantes, Nos Antonius Eustachius d'Osmond, Nanceiensis episcopus, in medio hujus arcæ condidimus et fidelium venerationi exposuimus.

In cujus solemnitatis fidem, præsentes dedimus, Sigilloque nostro muniri jussimus.

Nanceii in Ecclesiâ nostrâ Cathedrali, die suprà dictâ 30 Januarii ab incarnatione Domini 1803, Repub. vero Gallicanæ 10a mensis pluviôse anni XI.

Melchior Franciscus DE MALVOISIN, olim canonicus Ecclesiæ cathedralis. — SIMONIN, doc. med. — Claude LAMOTHE-BEAULIEU. — DUFEY. — CHARLOT, pastor ecclesiæ paroch. Dnæ nostræ.

† ANT. EUST., Ep. Nanceiensis.

De mandato Dni Ep. Nanceiensis :
DUFOUR.



La sixième pièce est datée du 8 pluviôse an XI. Elle relate dans quelles circonstances les reliques de saint Sigisbert ont été extraites, en 1793, de la châsse qui les renfermait et comment des fragments ont été conservés par le docteur Simonin.

VIe PIÈCE

Côte et rotule de saint Sigisbert.

Côte et rotule de ſaint Sigisbert avec la calotte qu'il avoit ſur la tête lorſqu'on l'a ſorti de ſa châſſe et qu'on a dreſſé procès-verbal le (?) 1793. Préſents : Sibien, procureur ſyndic de la commune; Beaulieu, officier municipal. — Nommés commiſſaires : Crétin, ex-grand-vicaire; Simonin, chirurgien. Le procès-verbal eſt reſté entre les mains de Crétin; il m'a dit qu'il l'avoit fait enterrer, pour faire ceſſer la ſuperſtition des gens foibles.

Simonin en a pris un avant-bras; la peau et les chairs étoient décompoſées et s'en alloient en pouſſière. Ce qui a paru extraordinaire, c'eſt la peau et la barbe du bas du viſage, qui étoit ſi ſolide, qu'elle paroiſſoit pétrifiée.

Pour vérité de cy-deſſus, atteſté et ſigné. Le 8 pluviôse an XI. BEAULIEU.



La pièce suivante, sans signature, est une note indiquant que le corps de saint Sigisbert a été brûlé près de la place d'Alliance, dans la cour de la maison O'Mahoni, et qu'un os et une petite côte du saint ont pu être extraits des cendres.

VIIe PIÈCE

Os et petite côte de saint Sigisbert.

Cet os et cette petite côte ont été tirés des cendres du feu allumé dans la cour de la maiſon de M. O'Mahoni, près la place d'Alliance, où le reſte du corps de ſaint Sigisbert a été brûlé.



Cette huitième pièce est une annexe de la précédente. Elle ajoute de nouveaux détails à ceux qui sont contenus dans les deux lignes de la septième. Elle renferme une note indiquant que le curé Charlot a fait construire une nouvelle châsse à ses frais.

VIIIe PIÈCE

Vicissitudes de cette relique pendant la Révolution.

a) Cette côte de ſaint Sigisbert a été extraite de ſon corps au moment où il fut jeté derrière la porte de l'ancienne ſacriſtie de cette égliſe en 1793. La préſente Relique dépoſée ès mains de Monſieur François

Chonoré, architecte, et ſon épouſe, ils l'ont remiſe au curé de la Cathédrale, à l'inſtant où l'on a fait cette châſſe pour y recueillir les reſtes épars du corps de ce ſaint Roi ; elle y a été dépoſée d'après témoins entendus et vérifiée par ordre exprès de notre révérendiſſime Évêque A. Euſt. Oſmond. CHARLOT, curé.

b) Cet os étoit celui qui étoit expoſé à la vénération publique toute l'année avant les temps précédents, lorſque la relique entière étoit placée dans le tombeau au-deſſus du chœur.

c) Côte de ſaint Sigisbert rapportée par les fidèles, qui l'avoient enlevée par vénération, de la ſacriſtie, où le corps avoit été jeté.

d) — *Châsse actuelle, construite par M. Charlot.* — Sumptibus suis confecit Charlot pastor ecclesiæ hujus parochialis D^næ nostræ B^æ Virginis, et posuit in venerationem suam erga S. Sigisbertum, cujus reliquias collegit.



RELIQUES DE SAINT GAUZELIN

La série des pièces relatives aux reliques de saint Gauzelin, depuis la IXe jusqu'à la XVe, forme un ensemble historique des plus intéressants. Elles reconstituent l'histoire des vicissitudes de ces reliques, que nous avons rapportées dans notre Troisième Partie. La neuvième pièce, en exposant les craintes d'investissement qui avaient déterminé les Dames capitulantes de Bouxières à transférer leur trésor dans le couvent des religieuses de Saint-François d'Assise à Nancy, témoigne que ces motifs ont cessé d'exister en 1659 et enregistre l'ordre de réintégration de ces reliques dans le couvent où elles étaient primitivement.

IXe PIÈCE

1er *octobre* 1659. — *Procès-verbal de réintégration, à Bouxières, des reliques qui avaient été transférées au couvent de Saint-François d'Assise. — Délibération capitulaire du* 1er *octobre* 1659, *ordonnant la réintégration.*

Cejourd'huy, premier octobre mil ſix cent cinquante-neuf, le Chapitre étant aſſemblé extraordinairement au lieu accoutumé, ſe ſont trouvées préſentes Révérendes dames Anne Catherine de Cicon, Abbeſſe, Claude Anthoinette de Schauwembourgh de Bertronge, Dame capitulante, et leurs Niepces appelées pour cette fois et ſans tirer à conſéquence ; ſçavoir : Meſdames Marie Anthoinette des Armoiſes de Senlis, Éliſabeth de Ludres de Clayeures, Anne Louiſe de Schauwembourgh de Fontoy, Chriſtine de Haraucourt, Anne Catherine de Haraucourt de Malbert, Virginie Urſule de Cuſtines, Dorothée Claire d'Autel ; après qu'il a été propoſé par leſdites Dames Abbeſſes et Capitulante qu'il ſeroit à propos d'aviſer de retirer les Reliques de ſaint Gauzelin, leur fondateur, du dépôt auquel Elles ont été

mifes en l'an 1635, entre les mains des Religieufes de faint François d'Affifes, de la ville de Nancy, dites Sœurs grifes, pour éviter la fureur de l'armée des Suédois, Hongrois et autres troupes, qui pilloient les Églifes et portoient la défolation dernière dans toute la Province; mais que préfentement la crainte de pareilles incurfions étoit ceffée, et que, par la grâce de Dieu, affiftance de la fainte Vierge et du Bienheureux faint Gauzelin, leur fondateur, les dites Dames fe trouvent rétablies dans leurs Églife et Maifons du dit Bouxières, avec liberté d'y faire le fervice divin comme d'ancienneté; après avoir délibéré fur la dite propofition, les dites Dames capitulantes ont unanimement remercié la dite Dame Abbeffe de la libéralité dont elle a ufé, d'avoir à fes propres dépens fait faire une châffe belle et magnifique, pour y mettre les dites Reliques du Bienheureux faint Gauzelin; ont toutes, tant les dites Dame Abbeffe que Dames capitulantes et Nièces, réfolu qu'à certain jour qui fera jugé le plus commode, deux des dites Dames fe tranfporteront en la dite ville de Nancy pour retirer le dépôt des dites Reliques, et bailler une décharge, en forme authentique, par-devant deux tabellions et témoins, et procès-verbal de la reftitution des dites faintes Reliques, qui feront incontinent rapportées par les dites Dames, affiftées de perfonnes eccléfiaftiques, au dit lieu de Bouxières, à l'entrée du pont, où fe trouveront la dite Dame Abbeffe, les dites Dames capitulantes et Nièces, en porceffion[1] avec leurs habits d'Églife, comme auffi leurs chanoines officiants, avec le fieur curé de Bouxières et les habitants du dit lieu; avec laquelle proceffion, les dites Reliques feront apportées en leur églife Notre-Dame, du dit Bouxières, avec hymnes et office eccléfiaftique accoutumé, et, là, étant recompofées dans la dite châffe neuve, avec la décence requife; et, derechef, fera acte dreffé de la dite pofition, lequel acte fera double, pour être l'un d'iceux enfermé dans la châffe, et l'autre mis au tréfor des dites Dames, et le tout enregiftré au livre des actes capitulaires, ayant les dites Dames nommé pour l'exécution de dite répétition du dit dépôt les Dames Claude Anthoinette de Schauwembourgh et Anne Louife de Schauwembourgh, qu'elles ont fait et conftituées à cet effet leurs procuratrices générales et fpéciales, pour faire, dire, gérer et négotier, en tout ce que deffus, ce qu'au cas appartiendra, de même que fi le chapitre étoit préfent en corps, aux quelles Dames pour ce fujet leur a été donné tout pouvoir, commiffion et commandement fpécial.

Fait au Chapitre du dit Bouxières le dit jour premier octobre 1659.

Anne Catherine DE CICON, Abbeffe. — C. A. DE SCHAUWEMBOURGH. — Élifabeth DE LUDRES. — M. A. DES ARMOISES. — A. L. DE SCHAUWEMBOURGH. — H. DE HARAUCOURT. — Anne DE HARAUCOURT. — W. DE CUSTINE. — Dorothée-Claire D'AUTEL.

RICHIER, fecrétaire du Chapitre.



La restitution des reliques de saint Gauzelin dans le couvent précédemment cité, donna lieu à des formalités dont procès-verbal a été dressé. C'est ce procès-verbal qui constitue la Xe pièce.

Xe PIÈCE

8 octobre 1659.

Par-devant les tabellions généraux au duché de Lorraine, réfidant à Nancy, foubfignés et en préfence des témoins et affiftants au bas nommés, étant au Monaftère des Religieufes de faint François d'Affife

1. Procession.

de la ville de Nancy, dites vulgairement Sœurs griſes, ſe ſont préſentées révérendes Dames Claude Anthoinette de Schauwembourgh, dame capitulante, et Anne Louiſe de Schauwembourgh, ſa ſœur et nièce d'Égliſe, procuratrice de l'Égliſe Notre-Dame de Bouxières, leſquelles adreſſant leurs parolles à Mères Anthoinette Humbert, ſupérieure, Claude Chamagne, vicaire, Éliſabeth Villier, Barbe Lambert, portière, Françoiſe Rattel, ſacriſtaine, et Louiſe Noirel, procureuſe, toutes religieuſes au dit Monaſtère, ont dit qu'en vertu de la procuration du dit chapitre, ſigné Richier, elles ſont venues exprès en cette ville de Nancy pour demander acte et affirmation aux dites Religieuſes du dépôt qui a été fait entre leurs mains des Reliques de ſaint Gauzelin, leur fondateur, en l'année mil ſix cent trente-cinq et de la garde ſoigneuſe qu'elles en ont faite juſques à préſent, ſans aucun changement, en lieu décent de leur dit Monaſtère, fermé ſous la clef, grilles et barreaux, en ſorte que perſonne n'y a touché ny pu toucher, et pour les ſommer de leur reſtituer préſentement le dit dépôt. Leſquelles religieuſes ont dit et affirmé, ſur leurs vœux de religion, qu'en la dite année mil ſix cent trente-cinq, les dites reliques leur furent apportées par Dame Jeanne de Montbéliart dite de Lantage, tréſorière de la dite Égliſe, et Anne de Montbéliart, ſa ſœur et nièce d'égliſe, coadjutrice de Madame Françoiſe du Hautoy, pour lors Abbeſſe. Elles les reçurent avec l'honneur et révérence requiſe, et furent placées dans un aulmaire[1] qui eſt dans une chambre du dit monaſtère, le dit aulmaire fermé de bons ventillons et ſerrure qui a toujours été fermée à la clef demeurée ès mains des dites Dames, et la dite armoire gardée ſoigneuſement et diligemment, par les dites religieuſes, ſans aucunement toucher, ôter ny changer choſe quelconque deſdites reliques, qu'elles ſont prêtes de reſtituer avec pareille fidélité; ce que faiſant et exécutant en nos préſences, la dite clef ayant été repréſentée par les dites dames, l'armoire a été ouverte par le ſieur Georges Marcant, pbre[2] curé de St Sébaſtien, à Nancy la neuve.

Et s'eſt trouvé dans icelle les dites reliques, qui ont été montrées et expoſées par le dit ſieur Marcant, et l'antienne de St Gauzelin chantée par les frs[3] Claude Thomaſſin et Jean Bélin, tous deux prêtres, avec leurs ſurplis et cierges; et inſtamment ont les dites reliques été portées au carroſſe préparé pour le tranſport d'icelles juſqu'au dit Bouxières, et miſes ès mains des révérendes Dames procuratrices du dit Chapitre, qui les ont reçues et en ont baillé le préſent acte et décharge auxd. religieuſes. Ce qui fut fait et paſſé aud. Nancy la neuve, le huitième jour du mois d'octobre mil ſix cent cinquante-neuf, huit heures du matin, en préſence et à l'aſſiſtance d'Anthoine Pierſon, pelletier, et François Chaudie, cordonnier, demeurant aud. Nancy, témoins qui ont ſigné avec les dites Religieuſes et ſieurs Prêtres aſſiſtants.

S. Anthoinette Humbert. — S. Claude Chamagne. — S. Barbe Lambert. — S. Françoiſe Rattel. — S. Louyſe Noirel. — S. Éliſabeth Villier. — S. A. de Schauwembourgh. — A. L. de Schauwembourgh. — Claude Thomassin. — Bélin. — Marcant. — Vincent. Pierson. — Perrin. — Villaume. — François Chaudie.

1. Armoire.
2. Prêtre.
3. Frères.

Pl. XIX



Ateliers de Reproductions Artistiques Phototypie 15, Quai Voltaire Paris

RELIQUAIRE ARGENT ET VERMEIL (XVIIe Siècle)

De même que la restitution des reliques du saint évêque avait donné lieu à un premier procès-verbal, leur réception à Bouxières par les Dames capitulantes donna lieu à un second acte. C'est la XIe pièce.

XIe PIÈCE

8 octobre 1659.

Cejourd'huy, huitième octobre mil ſix cent cinquante-neuf, ſur les neuf heures du matin, par-devant le tabellion juré au duché de Lorraine, réſidant à Nancy, ſouſſigné, et les témoins en bas nommés, Révérendes Dame Claude Anthoinette de Schauwembourg, Dame capitulante de l'égliſe Notre-Dame de Bouxières, et Anne Louiſe de Schauwembourg, ſa nièce d'égliſe, procuratrice du Chapitre du dit Bouxières, étant venues en carroſſe depuis la ville du dit Nancy juſques au pont du dit Bouxières, auquel carroſſe étoient auſſi pour aſſiſtants les ſieurs Georges Marcant, prêtre, curé de la paroiſſe St Sébaſtien de Nancy la neuve, et Claude Thomaſſin, prêtre habitué en la dite paroiſſe, et, ayant rencontré au bout du dit pont, du côté du dit Bouxières, les révérendes Dames abbeſſes, capitulantes et leurs nièces, ſavoir : Dame Anne Catherine de Cicon, abbeſſe, Marie Anthoinette des Armoiſes de Senlis, nièce de la dite Dame abbeſſe, Éliſabeth de Ludres de Clayeures, nièce de la dite Dame Anne de Ludres, Chriſtienne d'Haraucourt, Anne Catherine d'Haraucourt de Malbert, auſſi nièces de la dite Dame abbeſſe, Virginie Urſule de Cuſtines, nièce de la dite Dame Claude Anthoinette de Schauwembourg de Bettrange, Dorothée Claire d'Autel, nièce de la dite Dame abbeſſe; en préſence des ſieurs Jean Thieriet, Nicolas François Blanchot, chanoines, et Louis Coquet, curé du dit Bouxières, Céſar Le Bon, Mayeur, Vaultier, maitre échevin; Nicolas Mars, greffier; Michel Chomay, ſecrétaire en la juſtice du dit lieu, et du ſieur Céſar Richier, prévôt du dit Bouxières; icelles Dames procuratrices ont baiſé et dépoſé les reliques du bienheureux St Gauzelin, leur fondateur, entre les mains des dits ſieurs Thieriet et Mauclot, qui les ont portées en l'égliſe de St Martin, paroiſſe du dit Bouxières, où elles ont été reçues décemment et révéremment par le dit s^r Coquet, curé; et, après les cérémonies faites en la dite paroiſſe, les dits ſieurs chanoines et curé ont porté les dites Reliques en l'égliſe Notre-Dame du dit Bouxières fondée par St Gauzelin, où les dites Dames abbeſſes, capitulantes, nièces, aſſiſtoient en proceſſion avec la pluſpart de la communauté du dit Bouxières. Ayant les dites Dames procuratrices juré et affirmé ſur leur honneur que ce ſont les mêmes Reliques qu'elles ont retirées cejourd'huy des mains des Religieuſes de l'Ordre de St François d'Affiſe, au dit Nancy, dites vulgairement Sœurs griſes, ſans y avoir rien changé, ſuppoſé ni altéré. Après laquelle affirmation, icelles Reliques ont été reçues par les dits ſieurs chanoines et poſées révéremment dans la châſſe dédiée et faite expreſſément de la libéralité de la dite Dame abbeſſe, qui ont été renfermées dans l'armoire où elles vouloient être cy-devant, au derrière de l'autel St Gauzelin. Pendant quoi, ſe ſont faites diverſes cérémonies d'égliſe, le *Te Deum laudamus* chanté et pluſieurs meſſes célébrées par les dits ſieurs curé de St Sébaſtien, chanoines, et curé de Bouxières, en préſence et vue de toutes les dites Dames et de pluſieurs habitants et autres étrangers venus exprès pour la dite ſolennité. La dite armoire où repoſent les dites Reliques de St Gauzelin, fermée de trois ſerrures, chacune avec une clef différente, dont la dite Dame abbeſſe en tient une, la dite Dame de Ludre en tient une ſeconde et la dite Dame de Schauwembourg de Bettrange une troiſième, toutes deux tréſorières. De toutes leſquelles cérémonies, acte a été dreſſé en cette forme pour ſervir à l'avenir, ce que de raiſon.

Fait au dit Bouxières, les an et jours ſuſdits, en préſence d'honorables Évrard Liébaut, chirurgien,

et François Strépigny, demeurant audit Bouxières, témoins qui fe font fouffignés avec les fieurs Prêtres affiftants et Dames du dit Bouxières.

Anne Catherine de Cicon, indigne abbeffe. — C. A. de Schauwembourgh. — M. A. des Armoises. Élifabeth de Ludres — A. L. de Schauwembourgh. — de Fontoy. — X. de Haraucourt. Anne de Haraucourt — V. V. de Custines. — Dorothée Claire d'Autel.

Thiriet. — Nicolas François. — Mauclot, chanoine. — E. Liébault. — de Strépigny, — de César le Bon. — Mars, greffier. — Michel Chomay. — Coquet. — Marcant. — Claude Thomassin. — C. Richier. — Perrin. — Willaume.



Enfin, dans un dernier procès-verbal, il est constaté que les Dames de Bouxières ont fait construire une nouvelle châsse pour les reliques de saint Gauzelin, en ajoutant aux ressources provenant des débris de l'ancienne, celles qui résultaient des bienfaits du Chapitre et d'un don considérable de l'abbesse, « Dame Anne-Marie d'Eltz ».

XIIe PIÈCE

12 janvier 1734. — Fabrication d'une nouvelle châsse.

Cejourd'huy, douzième janvier mil fept cent trente-quatre, Nous Dames abbeffe, doyenne, chanoineffes et Chapitre de l'infigne Églife collégiale et féculière de Notre-Dame de Bouxières, étant affemblées extraordinairement en notre églife, fçavoir : Dame Anne Marie d'Eltz, abbeffe; Dame Catherine Aimée de Treftondam d'Anify, doyenne; Dame Antoinette Méchatin de Werfeü, Dame Claude Antoinette de Schauwembourg, Dame Reine Magdelaine d'Eltz d'Ottange, Dame Anne Marie de Warsberg, et Dame Jeanne Françoife de Briey, Dames capitulantes; à laquelle affemblée fe font trouvées les nièces pour cette fois, fçavoir : Dame Élizabeth de Lantage, Dame Reine Magdelaine d'Hunolftein, et Dame Marie Françoife d'Eltz de Kempenich, toutes Dames préfentes; et les Dames abfentes font : Dame Anne Catherine de Landres, Dame capitulante; Dame Anne Philippe Henriette d'Eltz, Dame Antoinette de Mhoufwaldt, et Dame Anne Marie de Zuckmantel, toutes Dames compofant le dit Chapitre; après qu'il a été propofé par les dtes Dames, qu'ayant eu deffein de transférer les précieux offements de notre bienheureux fondateur St Gauzelin, de la chaffe donnée par feue Madame de Cicon, cy-devant abbeffe du dit Bouxières, dans une neuve plus magnifique que nous avons fait faire et orner, provenant tant des débris de l'ancienne, que des bienfaits du dit Chapitre, et d'un don confidérable que la dite Dame d'Eltz, abbeffe, a fait en fon particulier : A quoi procédant, les fieurs Jean Claude Bérard et François Céfar Duchefne, chanoines au dit Bouxières, convoqués et appellés pour faire eux-mêmes l'ouverture du couffin qui enveloppoit les précieux offements dont l'inventaire fuit, fçavoir : Deux grands os de la cuiffe, dont l'un eft fendu en deux et écorné par le gros bout; deux autres gros os de la jambe; les deux grands os de derrière la jambe, un entier et l'autre en trois morceaux; un os de la hanche; feize os de l'échine du dos; quatre-vingt-trois autres os tant des côtes, de la mâchoire, que des pieds et des mains, et autres morceaux qui auroient été brifés; ayant trouvé, dans un petit fac à part, quatre dents et un bout d'offement qui a été rejoint au gros de l'os, lefquels offements et reliques, au nombre de cent et dix morceaux, ont été remis fidèlement dans la

même bourſe de taffetas blanc, enveloppée d'un ſatin incarnat, pour être enfermés dans cette nouvelle châſſe, à la réſerve des quatre dents que nous avons tirées, pour mettre dans un reliquaire en particulier, ainſi que les os du bras et du chef qui y ſont déjà; laquelle châſſe a été fermée à la clef, après que le préſent procès-verbal y a été mis à l'inſtant; icelle clef miſe et fermée ſous trois clefs, dans une armoire qui eſt à la chambre du d^{t} Chapitre. En foi de quoi avons toutes ſigné, avec les dits ſieurs chanoines et le ſieur Verlet, notre ſecrétaire.

Fait et arrêté ſur les cinq heures du ſoir, le dit jour douze janvier mil ſept cent trente-quatre.

A. M. d'Eltz, abbeſſe. — X. de Trestondam Danisy, doyenne. — Méchatin. — A. de Schauwembourg. — R. M. d'Eltz. — M. de Warsberg. — J. F. de Briey. — E. de Lantage. — d'Hunolstein-d'Eltz. — Schemitteberg. — J. C. Bérard. — C. Duçhesne. — Verlet, prévôt.



Nous avons dit, dans notre Troisième Partie, que les reliques de saint Gauzelin avaient été soustraites à la fureur révolutionnaire par un courageux ecclésiastique, l'abbé Raybois, et qu'aussitôt après le Concordat, leur réintégration dans le trésor de la Cathédrale avait été constatée par un procès-verbal. Ce procès-verbal constitue la xviiie pièce.

On a cru devoir, en même temps, indiquer que la châsse affectée depuis cette réintégration à l'exposition de ces reliques de saint Gauzelin était l'ancienne châsse des reliques de saint Sigisbert donnée par le primat A. de Lenoncourt et dépouillée de riches ornements d'orfévrerie qui l'ornaient avant la Révolution : c'est ce qui résulte du texte original des deux pièces suivantes dont nous avons donné la traduction dans le cours de notre travail (Troisième Partie).

XIIIe PIÈCE

20 septembre 1801. — Procès-verbal de réception des ossements de St Gauzelin, après la Révolution.

Nos infrà scripti, ad Diœcesim Nanceiensem administrandam à Reverendissimo Annâ-Ludovico-Henrico de La Fare, episcopo nostro propter fidem catholicam exule, delegati, pro concessâ nobis ab Illo facultate, testamur magnam ossium S. Gauzelini Tullensis episcopi partem, intùs panno bombycino albo involutam, quodque includitur pulvillo oblongo panni serici rubri in tribus lateribus consuto, ad nos certam et indubiam pervenisse. Extractaque nempè est certò certiùs è capsâ has sacras reliquias continente, et in ecclesiâ Buxeriensis (vulgò *de Bouxières*) canonicarum nobilium capituli jam pridem olim venerationi fidelium interdùm exposita. Porrò, persecutionis atrocis tempore à *Jacobinis* exagitatæ contrà religionem catholicam et res sacras, cùm homines nefarii terrores indesinenter commoverent et mala quælibet minitarentur omnibus piis et probis, prædicta capsa, ne fieret causa mortis illius penès quem deprehenderetur, combusta fuit et prædicta sacra ossa cum suo pulvillo in profundo occultata, fuerunt à profanatione liberata, attamen salva remanserunt. Hæc deindè integro statu à nobis diligenter et accuratè fuerunt recognita.

Quapropter, ne disturbari queant hæc sacra ossa, funiculum sericum rubri coloris, cujus extremitatibus sigillo diœcesis Nanceiensis firmatis, in tribus suturis lateralibus disposuimus ità ut prædictum pulvillum non possit aperiri quin abscindatur pannus aut frangatur funiculum.

Quas quidem sacras Reliquias venerationi fidelium exponendi licentiam, nomine quo agimus et quantum necessitas exigit renovamus et concedimus, dummodò in captâ decenti reverenter collocata sint.

In quorum omnium fidem præsentibus nostro chirographo subscriptis prædictum diœcesis Nanceiensis sigillum apposuimus.

Nanceii, anno Domini millesimo octogentesimo primo, die verò mensis septembris vigesimo.

(Place du sceau) G. Mollevaut, provic. gen. Jacquemin, prov. gen. Charlot, prov. gen.

Vidimus, probavimus et fidelium venerationi exponi permisimus.

Datum Nanceii die 17° januarii anni 1803.

† Ant. Eust., Ep. Nanceiensis.

Duo ossa majora sancti Gauzelini e capsâ rubrâ prædictâ, deinde reclusâ, continente cæteras reliquia ejusdem S[ti] Pontificis extraximus et reposuimus in hâc arcâ.

Venerationique fidelium exposuimus, solemni cum apparatu die 30[â] augusti 1803. — Die vero 12[â] fructidor an. XI.

† Ant Eust., Ep. Nanceiensis.

(Place du sceau.) De mandato illustr. Rev. Episcopi Nanceiensis :

Lacretelle. P. Dufour.

Indication de l'ancienne châsse qui avait servi aux reliques de saint Sigisbert.

Prædictæ reliquiæ sancti Gauzelini Tullensis episcopi et fundatoris ecclesiæ capitularis Buxeriensis à D. Josepho Raibois olim hujus capituli præposito, Ecclesiæ Nanceiensi Cathedrali oblatæ atque donatæ sunt unà cum calice, patenulâ et libro Evangeliorum ad usum S[ti] Pontificis, qui in hâc arcâ continentur (nec non et ejusdem pecten ex ebore egregiè sculptus). *Hæc arca ante novissima tempora recondebat reliquias sancti Sigisberti*, penè confracta, in statum decentiorem restituere curavi, et præsente DD. episcopo Antonio Eustachio, comitantibus capitulo ecclesiæ Cathedralis atque clero civitatis, præsentes Reliquiæ cultu solemniori in eâ reconditæ sunt; 31 Augusti anni ab Incarnatione D[ni] 1803. Reip[b] verò Galliæ VI mensis fructid. 13[â].

Charlot, pastor paroch. B. Virg. in ecclesia Cathedrali.



RELIQUES DE SAINT GÉRARD

La pièce suivante, relative aux reliques de saint Gérard, est seulement une autorisation d'exposer; elle atteste leur authenticité sans indiquer leur origine.

XIVe PIÈCE

Procès-verbal de reconnaissance et de translation des reliques de saint Gérard, évêque de Toul.

Nos vicarius generalis Nanceiensis præsentes litteras inspecturis fidem facimus atque testamur ossa duo à nobis membraneâ fasciâ involuta suprà quam inscribitur *Sti Gerardi Tullensis episcopi ossa,* quæ etiam signatur episcopali sigillo eodem quod præsentibus litteris apponitur, verè esse Sti Gerardi Tullensis episcopi ossa atque à nobis ex serico panno extracta fuisse in quo religiosè asservabantur, tunc cum Sti Præsulis illius reliquias recognovimus, atque transtulimus, undè et quoniam reliquiarum illarum authenticitas modis omnibus nobis demonstrata fuit : ossa duo prædicta permittimus in ecclesiâ Cathedral Nanceiensi quæ etiam et Beatissimæ Mariæ Virginis sub invocatione parochia, cui illa dono dedimus, venerationi publicæ exponi.

Datum Nanceii sub signo nostro, Episcopatûs sigillo, etiam secretarii Episcopatûs subscriptione, die 2a mensis julii anni 1812.

De mandato :

(Place du sceau.) Brion, vic. gen. Plantard, secr.



RELIQUES DE SAINT MANSUY

Saint Mansuy est le fondateur de l'église de Toul, le premier apôtre du christianisme dans le pays des Leuquois. Ses reliques, conservées d'abord dans l'abbaye qui porte le nom du saint, ont été extraites, en 1790, pour être transférées à la Cathédrale dans la châsse qui renfermait les reliques de saint Sigisbert. La XVe pièce, relative à ces reliques, et la note située au verso de la feuille indiquent l'origine de ces précieux restes, mais ne donnent aucune indication sur le sort qu'ils ont subi pendant la Révolution.

XVe PIÈCE

Côte et morceau de la chape de saint Mansuy. — Permis d'exposer.

Nos vicarius generalis Nanceiensis testamur reliquias Sti Mansueti capsâ Sti Sigisberti in ecclesiâ Cathedrali Nanceiensi inclusas, videlicet particulam unius è costis Sti illius, particulam etiam cappæ

ipsius, à nobis extractas fuisse ex altero reliquiario cui adjuncta erat, littera authentica quæ fidem faceret verè prædictas reliquias esse S[ti] Mansueti I[i] episcopi Tullensis, undè hasce particulas fidelium venerationi exponi permittimus.

Datum Nanceii sub signo nostro, sigillo Episcopatûs, signo etiam secretarii episcopalis, die decimâ tertiâ mensis septembris 1804 = 26[â] mensis fructidor an. XII.

De mandato :

Brion, vic. gen. Bernard, secr.

Au verso de la feuille se trouve la note suivante :

Ces reliques avoient été tirées de la châſſe de l'abbaye de S[t] Manſuy, où étoient renfermées les reliques de ce ſaint, premier évêque de Toul, par M[r] Thiébault, vic. gén. de M[gneur] Étienne François-Xavier de Champorcin, le 3 septembre 1790; le paquet contenant ces reliques m'a été envoyé par Dom Antoine, religieux Bénédictin, à qui elles avoient été données, ſcellées du ſceau de Mondit ſeigneur de Champorcin, dont le cachet de ſes armoiries étoient bien entier. Le contenu de ce paquet, ſavoir : une partie d'un morceau d'une côte de S[t] Manſuy et de la chappe couleur rouge avec un liſeré d'or qui avoit été à l'uſage du ſaint, eſt reſtée à notre Égliſe cathédrale et attachée à ce couſſinet [1]; l'autre partie de la côte et de la chappe a été renvoyée au même Dom Antoine, avec approbation d'expoſer leſdites reliques.

Le tout ſigné comme cy-deſſus et le même jour.

Charlot, curé de N.-D.



RELIQUES DE PLUSIEURS SAINTS ÉVÊQUES DE TOUL

Les cinq pièces qui suivent ont pour objet la donation faite par le Chapitre de Toul, à la Cathédrale de Nancy, de fragments de reliques ayant appartenu aux quatre évêques de Toul, saint Mansuy, saint Gérard, saint Amon et saint Gauzelin; elles constatent la levée des scellés, l'ouverture des châsses, la reconnaissance de ces reliques, en mai 1810, et la distraction qui a été faite de quelques parcelles pour diverses églises ou communautés.

XVI[e] PIÈCE

Saint Mansuy. — Saint Gérard. — Saint Amon. — Saint Gauzelin. — Donation à la Cathédrale de Nancy, par le Chapitre de Toul, de fragments de reliques ayant appartenu à ces saints Évêques.

Nous, chanoines ſouſſignés, certifions qu'en vertu d'un décret du Chapitre, en date du onze juillet mil ſept cent quatre-vingt-dix, nous avons extrait du tréſor de notre égliſe, et donné à M[r] Claude

1. La chape n'a point été retrouvée lorsque nous avons assisté à la dernière ouverture des châsses.

E. Auguin.

Barthelémy, vicaire général du diocèſe d'Embrun, chanoine de Toul, notre confrère : 1° une partie d'une côte de S[t] Gérard et le haut bout de l'os de ſon bras ; 2° une vertèbre de S[t] Amon et une partie de l'os de ſon bras ; 3° un fragment de la mâchoire de S[t] Gauzelin ; 4° une parcelle de l'omoplate de S[t] Manſuy ; tous les quatre autrefois évêques de Toul, et honorés comme ſaints dans l'Égliſe de Jéſus-Chriſt.

En foi de quoi nous lui avons donné ces lettres, et y avons fait appoſer le ſceau de notre Chapitre.

A Toul, ce 27 ſeptembre 1790.

SIREJEAN, chanoine, *préſident*.

(Place du sceau)

Par mandement :
SIMON, ſecrétaire du Chapitre.

XVII[e] PIÈCE

Délégation du chanoine Sirejean pour procéder à la reconnaissance desdites reliques.

Antoine-Euſtache, par la miſéricorde divine et la grâce du S[t] Siége apoſtolique, Évêque de Nancy, à tous ceux qui ces préſentes verront :

Salut et bénédiction en Notre-Seigneur Jéſus-Chriſt.

Sur l'avis qui nous a été donné qu'il exiſtoit entre les mains de M[r] Sirejean, prêtre et chanoine honoraire de notre Égliſe cathédrale, ci-devant chanoine titulaire de celle de Toul, une boite ſcellée et cachetée, dans laquelle ſe trouvent incluſes pluſieurs reliques que l'on dit avoir été expoſées autrefois à la vénération publique dans l'Égliſe cathédrale de Toul et en avoir été retirées (pour être enfermées dans ladite boite) à l'époque de la Révolution de France, afin de les ſouſtraire à la profanation dont elles étoient menacées.

Conſidérant que, pour alimenter la piété et la dévotion envers les ſaints, il ſeroit à propos que ces reliques fuſſent de nouveau expoſées à la vénération des fidèles et qu'il eſt néceſſaire, pour cela, de conſtater leur identité et authenticité :

Nous avons nommé et, par ces préſentes, nous nommons Meſſieurs Sirejean, dépoſitaire ci-deſſus déſigné, et Simon, prêtre de notre diocèſe, réſidant à Toul, et attaché autrefois à ſon Égliſe cathédrale, à l'effet de reconnoitre les ſceaux de ladite boite, de l'ouvrir et de vérifier les Reliques dont il s'agit. Ils dreſſeront procès-verbal de la reconnoiſſance qu'ils auront faite et de l'état des reliques qu'ils y auront trouvées, le ſigneront, y appoſeront le ou les cachets dont ils ſe feront ſervis pour clore et fermer de nouveau ladite boite et nous en enverront copie, également ſignée d'iceux et revêtue des mêmes ſceaux, afin que nous puiſſions juger ſi elles peuvent et doivent être expoſées à la vénération publique.

Donné à Nancy ſous notre ſeing, notre ſceau et le contre-ſeing du ſecrétaire de notre évêché, le 24 mai 1810.

✝ ANT. EUST., Év. de Nancy.

(Place du sceau.)

Par Monſeigneur :
GALLOIS, secrét.

XVIII[e] PIÈCE

Procès-verbal de reconnaissance des reliques des Évêques de Toul, par le chanoine Sirejean, en 1810.

Nous ſouſſignés, Charles Louis Sirejean, prêtre, chanoine honoraire de l'Égliſe cathédrale de Nancy, ancien titulaire de celle de Toul, et Louis Simon, auſſi prêtre dans la communion de Monſeigneur l'Évêque de Nancy, autrefois bénéficier de l'Égliſe cathédrale de Toul, ſecrétaire du Chapitre juſqu'au moment de ſa diſſolution, et greffier des inſinuations eccléſiaſtiques du diocèſe de Toul ; en exécution des

pouvoirs à nous délégués par le décret de Monſeigneur l'Évêque de Nancy en date du vingt-quatre du courant, avons procédé à l'ouverture d'une boite de ſapin croiſée d'un petit ruban de fil blanc, ſcellé à chaque extrémité du ſceau du cy-devant Évêché de Toul, et y avons trouvé ſix enveloppes de papier blanc, ſcellées chacune du ſceau dudit Évêché, énonçant ſur leurs étiquettes les reliques qu'elles contiennent, telles qu'elles avoient été faites, lors de la conceſſion qu'en avoit obtenue Monſieur Barthelemy le vingt-ſept ſeptembre 1790, dont nous avons trouvé le brevet original en parchemin, ſigné : Sirejean, chanoine, préſident; contre-ſigné Simon, ſecrétaire et ſcellé du petit ſceau du chapitre de Toul. Après avoir reconnu l'intégrité deſdites enveloppes, ainſi que du ſceau dont chacune eſt empreinte, ainſi que le brevet de conceſſion, avons replacé le tout dans la même boite de ſapin, de figure ovale, l'avons recroiſée du même ruban de fil blanc, dont l'étoit lors de l'ouverture que nous en avons faite, y avons appoſé en cire rouge dont nous nous ſervons ordinairement, en avons dreſſé le préſent procès-verbal pour être tranſmis à Monſeigneur l'Évêque de Nancy, à qui nous avons l'honneur de certifier l'exactitude de notre opération, que nous avons faite avec le reſpect qu'elle mérite.

A Toul, le trente-un mai de l'an mil huit cent dix. (Place du sceau)

(Place du sceau) SIREJEAN, ch. h. SIMON.

XIXe PIÈCE

Autorisation d'exposer les reliques des Évêques de Toul.

Antoine-Euſtache, par la miſéricorde divine et la grâce du Saint-Siége apoſtolique, évêque de Nancy, à tous ceux qui ces préſentes verront,

Salut et bénédiction en Notre-Seigneur Jéſus-Chriſt.

Vu le procès-verbal dreſſé par MM. Sirejean, ancien chanoine titulaire de l'Égliſe cathédrale de Toul, aujourd'huy chanoine honoraire de la nôtre, et Louis Simon, auſſi prêtre de notre diocèſe et autrefois bénéficier de la ſuſdite égliſe, leſquels nous avions nommés, par ordonnance du 24 mai dernier, nos commiſſaires, à l'effet de conſtater l'authenticité des Reliques incluſes dans la boite ſcellée et cachetée dont ledit Mr Sirejean étoit dépoſitaire, et de nous aſſurer ſi elles étoient véritablement du nombre de celles qui avoient été autrefois expoſées à la vénération publique dans l'Égliſe cathédrale de Toul;

Conſidérant que, de ce procès-verbal, il réſulte que l'on ne peut former aucun doute ſur cette identité; que la boite n'avoit ſouffert aucune altération et n'avoit point été ouverte depuis le moment où ces SS. Reliques y avoient été dépoſées;

Conſidérant encore que, pour alimenter la piété et la dévotion envers les ſaints, il eſt à déſirer qu'elles ſoient de nouveau expoſées à la vénération des fidèles;

Nous avons permis et, par ces préſentes, nous permettons à Mr Sirejean, dépoſitaire de la boite où elles ſont contenues, d'en extraire des portions pour les donner à quelques égliſes qui pourroient lui en faire la demande. Et, pour ce faire, il aura ſoin de s'aſſocier chaque fois quelqu'un de MM. les eccléſiaſtiques de la ville de Toul, en préſence duquel, vérification faite des cachets de la boite, il les rompra, extraira ce qui lui aura été demandé, la refermera, ayant ſoin d'en ſceller de ſon cachet et de celui de l'eccléſiaſtique préſent, les extrémités du fil croiſé qui la ferment; de tout quoi, il ſera dreſſé procès-verbal ſigné des deux commiſſaires et revêtu des ſceaux appoſés à la boite;

La relique extraite ſera remiſe à celui qui l'aura demandée, avec copie de ce procès-verbal ſigné de ceux qui auront fait l'extraction, et dans laquelle il ſera fait mention de la permiſſion que nous donnons auſſi par les préſentes, d'expoſer ces reliques à la vénération des fidèles.

Donné à Nancy ſous le ſeing d'un de nos vicaires généraux, notre ſceau et le contre-ſeing du ſecrétaire de notre Évêché, le 20 novembre 1810.

(Place du sceau.) BERNARD, vic. gén. Par mandement :

GALLOIS, ſec.

XXe PIÈCE

Procès-verbal d'extraction des fragments de reliques indiquées dans les pièces précédentes.

Cejourd'huy dix novembre mil huit cent onze, Nous, ſouſſignés Charles-Louis Sirejean, prêtre dans la communion de Monſeigneur l'Évêque de Nancy, ci-devant chanoine titulaire de l'Égliſe cathédrale de Toul, aujourd'huy chanoine honoraire de celle de Nancy, réſidant à Toul, en exécution de l'ordonnance de Mondit ſeigneur en date du vingt novembre 1810, par laquelle il nous autoriſe à extraire de la boite dans laquelle ſont renfermées pluſieurs reliques autrefois expoſées à la vénération des fidèles, dans ladite Cathédrale de Toul, dont le dépôt nous a été confié lors de la diſſolution du Chapitre de ladite Égliſe, et qui, dans le principe, avoit été ſcellée du ſceau de Monſeigneur de Champorcin, dernier Évêque de Toul, et de celui du Chapitre, des parcelles, pour en gratifier des perſonnes pieuſes qui nous ont témoigné le plus vif déſir d'en obtenir pour les honorer et ſatisfaire leur dévotion, avons appellé près de nous le ſieur Louis Simon, prêtre réſidant à Toul, auſſi dans la communion de Monſeigneur l'Évêque de Nancy, autrefois bénéficier de ladite Cathédrale de Toul, et ſecrétaire du chapitre, et en ſa préſence et à ſa participation avons procédé à la reconnoiſſance de ladite boite et, après vérification de l'intégrité des ſceaux dont nous l'avions cachetée le vingt-quatre mai mil huit cent dix, en avons fait l'ouverture et avons extrait des différents morceaux qu'elle contient, et qui tous ſont étiquetés ſuivant leurs différentes eſpèces : une parcelle d'*une côte de St Gérard ;* une parcelle de la *mâchoire de St Gauzelin ;* une parcelle de l'*omoplate de St Manſuy ;* une parcelle de l'*os du bras de St Amon ;* ces quatre parcelles, remiſes chacune dans un ruban vert et enſuite enveloppées chacune dans un morceau de papier blanc, que nous avons enſuite ſcellées en cire rouge de l'empreinte de nos cachets reſpectifs, tels qu'ils ſont imprimés au bas du préſent procès-verbal, pour en aſſurer l'authenticité ; avons enſuite replacé dans la même boite les différents morceaux de reliques dont ont été extraites les parcelles ſuſdites ; l'avons refermée et croiſée d'une ſaveur bleue, aux deux extrémités de laquelle avons appoſé en cire rouge nos cachets, tels qu'il ſont au bas du préſent procès-verbal, que nous avons ſigné l'un et l'autre.

A Toul, les jours, mois et an ſuſdits, pour la plus grande gloire de Dieu et l'honneur de ſes ſaints.

SIREJEAN, ch. SIMON.



RELIQUES DE SAINT FIRMIN

Le prieuré des Bénédictins de Flavigny-sur-Moselle possédait, avant la Révolution, un certain nombre de reliques de saint Firmin. Au moment où les communautés durent

se disperser, les religieux se partagèrent ces saintes dépouilles ; c'est ce partage dont acte a été dressé dans la pièce suivante, rédigée en 1794.

XXIe PIÈCE

Procès-verbal de partage des reliques de saint Firmin à l'église abbatiale de Flavigny, en 1794.

Nous ſouſſignés, prêtres religieux bénédictins de la Maiſon de Flavigny-ſur-Moſelle, certifions avoir tiré avec reſpect et révérence, des Reliques de la châſſe de St Firmin, où elles étoient renfermées depuis un temps immémorial, et dont les procès-verbaux atteſtent l'authenticité, et une infinité de miracles, dont il exiſte des actes, prouvent la réalité et la vérité des ſaintes Reliques. Déclarons en outre que, ſi des circonſtances auſſi déſaſtreuſes ne nous obligeoient à abandonner et à quitter nos habitations, nous n'aurions jamais touché à ce ſaint dépôt, et que ce n'eſt que le reſpect et la vénération qui nous a engagés à en ſouſtraire quelques particules pour avoir toujours avec nous un puiſſant protecteur auprès de l'Éternel. En conſéquence, nous nous les ſommes partagées entre nous tous qui avons ſignés : et D. Remy Marchal a appoſé ſon chiffre pour ſervir d'atteſtation quand beſoin ſera.

Flavigny, le 2 mars 1794.

D. Remy MARCHAL, prêtre, ſacriſtain de la maiſon de Flavigny. — F. Firmin ROYER. — D. BRUNET, pr. b. — J. C. JOLAIN, greffier. — D. FLEURANT, A. b. — D. MARCHAND, prêtre bénéd. — D. HARMAND, prêtre de la communauté de St-Sébaſtien de Nancy.

(Place du sceau.)



Une portion seulement des reliques précédentes fut rapportée à la Cathédrale, en 1808, comme le constate l'autorisation d'exposer accordée, à cette date, par Mgr d'Osmont.

XXIe bis PIÈCE

Autorisation d'exposer la Relique de saint Firmin.

Antoine-Euſtache, par la miſéricorde divine et l'autorité du Saint-Siège, évêque de Nancy, à tous ceux qui ces préſentes verront,

Salut et bénédiction en N.-S. J.-C.

Vu les témoignages d'autre part (cy-deſſus) et conſidérant qu'ils ne laiſſent aucun doute ſur l'authenticité de la portion des ſaintes reliques extraites de celles plus grandes expoſées autrefois à la vénération des fidèles dans l'Égliſe abbatiale des Religieux bénédictins de Flavigny, laquelle portion eſt un os de l'épine du dos de St Firmin, évêque ;

Nous avons permis, et, par ces préſentes, nous permettons que ladite portion ſoit expoſée à la vénération des fidèles, comme par le paſſé.

Et afin d'en aſſurer à l'avenir l'authenticité, nous y avons inſéré un fil de ſoie verte, dont les deux ex-

trémités ont été réunies par notre ſceau appliqué ſur de la cire rouge et conforme à celui qui eſt appoſé à notre préſente ordonnance, mais par forme d'eſtampille en noir.

Donné à Nancy, ſous notre ſeing et le contre-ſeing du ſecrétaire de notre Évêché, le 31 mars 1808.

† Ant. Eust., Év. de Nancy.

Par Monſeigneur :
Gallois, ſec.



ÉTOLE DE SAINT CHARLES BORROMÉE

Le procès-verbal de reconnaissance de l'étole de saint Charles Borromée nous apprend que cette relique, conservée à la Cathédrale-Primatiale avant la Révolution, y a été réintégrée seulement en 1803, après avoir échappé à toute profanation, grâce au zèle du chanoine Malvoisin, qui l'avait conservée près de lui pendant la période révolutionnaire. Nous avons vu (Troisième Partie) que cette étole figurait en 1615 sur les inventaires de la deuxième Primatiale provisionnelle.

XXIIe PIÈCE

Procès-verbal de reconnaissance de l'étole de saint Charles Borromée, conservée à la Cathédrale avant la Révolution. — Autorisation d'exposer. — Réintégration dans la châsse.

Nos Antonius Eustachius, miseratione Divinâ et sanctæ Sedis Apostolicæ gratiâ Nanceiensis Episcopus.

Stolam Pastoralem sancti Caroli Mediolanensis archiepiscopi religiosè asservatam in Ecclesiâ nostrâ Cathedrali, infelicissima antè tempora, à D. Melchiore Francisco de Malvoisin, olim ejusdem Ecclesiæ canonico, clàm occupatam, nobisque traditam et à confratribus subsignatis etiam olim canonicis recognitam, in hâc arcâ condidimus 30ª augusti 1803 = 12ª fructidor anni XI reip. Gallic.

L'abbé Cueuillet. — L'abbé Turique. — L'abbé Marcot. — Melchior François Malvoisin — J. M. A. Mahuet-Lupcourt.

Guilbert,
chanoine.

† Ant. Eust., Ep. Nanceiensis.

(Place du sceau.)

De mandato :
Dufour.



RELIQUES DE SAINTE EUPHÉMIE

Par les soins du même chanoine Malvoisin a été préservée la tête de sainte Euphémie, vénérée déjà à la Cathédrale dans les années qui ont précédé la Révolution. C'est ce qui résulte du procès-verbal suivant :

XXIIIe PIÈCE

Réintégration. — Autorisation d'exposer la tête de sainte Euphémie

Nos Antonius Eustachius Nanceiensis Episcopus, visam et inspectam reliquiam capitis sanctæ Euphemiæ martyris, à pluribus annis anterioribus in ecclesiâ nostrâ Cathedrali veneratam, infelicissimis hisce temporibus à D. de Malvoisin anteà canonico religiosè asservatam, Nobisque redditam, venerationi fidelium denuò exposuimus, et in parte sinistrâ hujus arcæ, die 30 januarii 1803 ab Incarnatione condidimus.

In cujus rei fidem, præsentes à Domino de Malvoisin, olim canonico signatas, subsignavimus, sigilloque nostro muniri jussimus, 10ª mensis pluviôse, reipublicæ Gallicanæ anno XIº.

Melchior Franciscus DE MALVOISIN, olim canonicus Ecclesiæ cathedralis.

† ANT. EUST., Ep. Nanceiensis.

CHARLOT, pastor Ecclesiæ paroch. Dominæ nostræ. De mandato Revmi Episcopi Nanceiensis :

DUFEY, presbyter. (Place du sceau.) DUFOUR, can. sec.



RELIQUE DE SAINT LAURENT

C'est encore le chanoine Malvoisin qui a sauvé pendant la Révolution les reliques de saint Laurent, depuis longtemps exposées dans la Cathédrale de Nancy à la vénération des fidèles. Voici la pièce relative à ces reliques :

XXIVe PIÈCE

Réintégration dans la châsse des reliques de saint Laurent. — Autorisation d'exposer.

Nos Antonius Eustachius Nanceiensis Episcopus, visam et inspectam unam è costis Sti Laurentii Martyris, à longo tempore in Ecclesiâ nostrâ Cathedrali veneratam, infelicissimis hisce temporibus à Domino de Malvoisin, olim canonico religiosè asservatam, Nobisque redditam, venerationi fidelium denuò exposuimus, et in parte dextrâ arcæ hujus, die 30ª januarii ab Incarnatione 1803, condidimus.

In cujus rei fidem, præsentes à D. de Malvoisin, olim canonico subsignatas, signavimus, sigilloque nostro muniri jussimus, 10ª mensis pluviôse, reipublicæ Gallicanæ anno XI°.

Melchior Franciscus DE MALVOISIN, olim canonicus Ecclesiæ cathedralis.

† ANT. EUST., Ep. Nanceiensis.

CHARLOT, pastor Ecclesiæ paroch. Dominæ nostræ. De mandato Rev^mi^ Episcopi Nanceiensis :

DUFEY, presbyter. (Place du sceau.) DUFOUR, can. sec.



RELIQUES DE SAINTE CONCORDE

Les pièces qui concernent les reliques de sainte Concorde ont à la fois un intérêt historique et religieux considérable; nous les avons classées suivant leur ordre chronologique présumé, les lettres autographes n'étant point datées.

XXVe PIÈCE

Authentique des reliques, signé du cardinal-archevêque Jacobus de Angelis[1].

Jacobus de Angelis, Archiepiscopus Urbini, S. D. N. Clementis Papæ dec. Prælatus Domesticus, Pontificio solio assistens, et vices gerens.

Universis et singulis præsentes nostras litteras inspecturis fidem facimus et attestamur, qualiter nos ad majorem omnipotentis Dei gloriam, suorumque sanctorum venerationem dono dedimus serenissimæ Margaritæ Aloisiæ Magnæ ducissæ Hetruriæ *corpus sanctæ Concordiæ Martyris, cum vasculo sanguinis ejusdem,* per Nos de mandato S. D. N. Papæ ex cœmeterio Priscillæ extractum, et à sacrâ Indulgentiarum et Reliquiarum Congregatione recognitum, et approbatum, quod in capsulâ intùs serico rubro coopertâ, foris depictâ, coloris rubri et deauratâ, vittâ sericâ rubrâ benè clausâ, et sigillo nostro signatâ, supradictæ serenissimæ Magnæ Hetruriæ Ducissæ consignavimus, eidemque ut prædictum sacrum corpus apud se retinere, aliis donare, extra Urbem transmittere, et in quâcumque Ecclesiâ, Oratorio, aut capellâ publicæ fidelium venerationi exponere, et collocare valeat in Domino facultatem concessimus. In quorum fidem has litteras testimoniales manu nostrâ subscriptas, et nostro sigillo firmatas fieri mandavimus, Romæ ex ædibus nostris die XII septembris 1670.

J. DE ANGL^is^, Arch^us^ Urbini. TERENTIUS DE ARCHANGELIS, secret.

1. Cette pièce, imprimée sur parchemin, est scellée de son cachet sur cire vermeille, enfermée dans une boite d'argent à doubles queues pendantes, d'un cordon tissu d'or et de soie rouge et jaune.

XXVIe PIÈCE

Lettre autographe de Mme la grande-duchesse de Toscane à Mme la marquise de Gerbéviller, au sujet de l'envoi des reliques.

Je n'ai que le temps de vous dire que je vous envoye le corps faint que vous m'avez demandé; priez bien les Religieufes qu'elles prient Dieu pour moi. Il y a dans l'authentique qu'il y a une fiole où il y a du fang. Elle y étoit quand on me donna le corps faint, lequel il y a bien longtemps que j'ai, et la fiole n'y eft plus; je vous le dis, parce que vous pourriez croire que le bon homme l'auroit perdue. Je n'ai pas le temps d'écrire à la groffe Mère; faites-lui mes recommandations.

XXVIIe PIÈCE.

Lettre de Mme la marquise de Gerbéviller à Mme la supérieure de la Visitation.

A Commercy, ce 26e juillet.

Je ne fais point le nom du corps faint; vous le faurez par les papiers que l'on m'envoye avec; voilà la lettre de Mme la Grande-Ducheffe, où vous verrez ce qu'elle m'en mande, afin que fi le meffager vient pendant que je fuis ici, vous ne foyez pas en peine de la fiole de fang. Envoyez quérir fa fille qui demeure près de la Carrière; je ne fais pas fon nom; mais c'eft affez que l'on demande la fille du meffager de Florence, elle vous dira à peu près quand il arrivera, et quand il le fera, vous lui manderez de venir vous trouver, et, en lui montrant mon billet, il vous remettra entre les mains le corps faint, dont vous uferez comme d'une chofe qui vous appartient, ayant une joie très grande de vous avoir procuré cette fatisfaction. Il le faudra bien prier pour notre grande affaire, afin qu'il l'obtienne du bon Dieu. J'ai parlé à Mme la Princeffe pour le canevas; elle m'a répondu que vous pouviez le prendre, non feulement cela, mais la foie, fi vous en avez à faire. Je lui ai auffi dit pour les forties des Princeffes avec Mme de Pormilac; elle en écrit à la Princeffe Béatrix là-deffus; vous verrez la lettre. Il faudroit attendre un peu de temps; mais affurément, quoi qu'elle vous puiffe dire, il feroit à propos que l'on les promène quelquefois. Elles perfécutent ici pour que l'on les mène tous les jours et Madame craint avec raifon qu'elles ne reprennent pas fitôt l'air du couvent et que cela ne les faffe malades. Elles font diffimulées et n'en diront rien, mais elles auroient de la peine à y retourner, particulièrement la Princeffe Élifabeth; il faut tâcher de les divertir. Quand je m'en retournerai, je porterai tous les ordres de Madame. Hélas! ma chère Mère, que ce retour fera douloureux; mais que voulez-vous, il faut fe réfoudre de tout cœur à tout ce qu'il plait à Dieu. J'ai encore eu bien de la douleur du mal de Mme la Grande-Ducheffe; mais on m'a fort affuré que ce n'étoit rien; il faut bien prier Dieu pour elle. Mr Aliot y eft allé; comme on lui a dit fon mal, il croit que ce n'eft qu'une bagatelle. Je le fouhaite.

Je fuis, ma chère Mère, toute à vous; mille compliments à nos chères Princeffes et à toute la Communauté, je vous en conjure. X.

Si le meffager ne veut pas donner le corps faint sans être auffitôt payé de fes peines, vous aurez la bonté de le contenter, et je vous rendrai l'argent.

Madame ....., pour cette fois, elle fe porte mieux, mais pourtant toujours bien faible; elle fait mille amitiés à fes chères Princeffes et à vous, ma chère Mère : toute la famille fe porte bien, Dieu merci.

XXVIII[e] PIÈCE

Lettre de la marquise de Gerbéviller à la supérieure de la Visitation.

Commercy, ce 27[e] juillet.

Vous avez reçu la réponſe de votre lettre, ma chère Mère, auparavant qu'il l'ait reçue, car je vous ai envoyé le billet que vous me demandez; j'ai bien de la joie que le corps ſaint ſoit arrivé; mais je trouve que le meſſager demande beaucoup pour le port et la moitié ſeroit bien aſſez. Vous ferez de votre mieux, s'il vous plait, et me manderez un peu toute choſe et le nom de la S[te]. S'il y a une lettre de M[me] la Grande-Ducheſſe, vous me l'enverrez et celle que je vous ai envoyée. Je vous donne le bon ſoir, ma chère Mère.

XXIX[e] PIÈCE

Lettre de l'abbé Bichebois à la supérieure de la Visitation.

A Toul, ce 2 août 1672.

Ma Révérende Mère,

Monſeigneur, nonobſtant la prière qu'on lui ait pu faire au ſujet de vos Reliques, il a toujours perſiſté qu'autre que lui ne pouvoit les approuver; ainſi qu'il falloit les lui apporter avec l'atteſtation de Rome, puis que l'on vous les renverroit avec ſon approbation. Monſieur le Promoteur étoit préſent lorſque j'ai parlé à S. G., qui avoit joint ſes prières aux miennes, en préſence de Dame Chrétienne que j'ai fait entrer en la chambre, qui vous dira de bouche que ceci eſt véritable. Quand on apportera leſdites Reliques, j'aurai un ſoin tout particulier qu'elles vous ſoient renvoyées de même que les avez envoyées. Et ſi en autre occaſion je puis vous rendre ſervice, honorez-moi de vos commandements, je vous prie, je tâcherai à vous faire paroitre que je ſuis très véritablement, ma Révérende Mère,

Votre très humble et très obéiſſant ſerviteur,

Bichebois.

XXX[e] PIÈCE

Procès-verbal d'ouverture de la caisse d'envoi en l'église de la Visitation.

Cejourd'huy vingt-deuxième août mil ſix cent ſeptante-deux,

Nous ſouſſignés, Daniel-Nicolas Phulpin, docteur en théologie, prêtre, curé de S[t]-Sébaſtien de la ville neuve de Nancy, commiſſaire député en cette part, par commiſſion à nous adreſſante de Monſieur François de Leſpy du Sauſſay, et grand vicaire et official général de l'Évêché et Diocèſe de Toul, etc., du vingtième dudit mois de la préſente, nous nous ſommes tranſportés en l'Égliſe des Révérendes Dames Religieuſes de la Viſitation dudit Nancy, où étant, après avoir invoqué l'aſſiſtance du S[t]-Eſprit, leſdites R[des] avoient mis au dehors par le guichet de la grille de leur chœur, une caſſette d'environ un pied et demi de long et un de largeur, entourée d'une groſſe toile griſe ſur laquelle y avoit une inſcription « à Madame Madame la Marquiſe de Gerbéviller»; au-deſſous de laquelle toile s'eſt trouvée une autre enveloppe d'une toile jaune cirée, laquelle ayant été ôtée, ladite caſſette nous auroit paru à découvert, entourée néanmoins d'un petit ruban ſatiné couleur de feu et cacheté en divers endroits du cachet des armes de Monſeigneur le

Grand-Duc de Tofcane, en placart fous cire vermeille; lefquels rubans et cachet étant ôtés, avons vu ladite caffette à découvert entièrement, et l'ayant ouverte, avons trouvé d'abord un écriteau portant ces mots: « Ste Concorde, Martire »; puis ayant levé une feuille de coton, avons apperçu les précieufes Reliques de la fufdite Ste Concorde, ainfi qu'elles font cy-après déclarées et qu'elles ont été fpécifiées et diftinguées par le fieur François Faber, chirurgien de défunt Monfeigneur le Marquis de Moÿ, demeurant à Nancy, à ce appellé et requis; lequel, après avoir confidéré le tout, a déclaré qu'il y a remarqué la tête entière de ladite fainte, dénuée de toutes fes chairs, à laquelle toutes les dents de la mâchoire fupérieure font encore attachées; la mâchoire inférieure avec prefque toutes fes dents; les deux omoplates ou os des épaules, la feconde vertèbre du cou entière; une bonne partie des autres vertèbres rompues en plufieurs pièces; les os des cuiffes, des jambes et des bras prefque entiers; quelques os du carpe et du métacarpe; plufieurs os des articles des doigts et quelques os du tarfe, du métatarfe et des articles des pieds; toutes lefquelles reliques ayant été mifes ainfi à découvert fur une table couverte de deux tapis et d'une nappe au-devant des grilles du chœur en ladite Églife, les avons remis dans une autre caffette plus précieufe et icelle cachetée du cachet du notaire foufcrit en trois endroits divers, afin que perfonne ne les puiffe toucher ni regarder qu'après qu'il aura plu à Monfeigneur l'illuftriffime et révérendiffime André du Sauffay, Évêque et Comte de Toul, en ordonner, ou à Mr fon grand vicaire.

Avons de plus trouvé dans ladite caffette un certificat de Monfeigneur Jacques de Angelis, Archevêque d'Urbin; ledit certificat en parchemin en bonne forme probante, figné de Mondit feigneur d'Urbin, fcellé du cachet de fes armes, fous cire vermeille, dans une boite d'argent à double queue pendante, d'un cordon d'or mêlé de foie rouge et jaune; et contre-figné Terentius de Archangelis, fecrétaire; icelui vu, lu et reçu et dont copie atteftée eft cy-jointe; par lequel certificat encore qu'il foit énoncé que ledit feigneur Archevêque ait donné à féréniffime princeffe Madame Marguerite, ducheffe de Tofcane, un petit vaiffeau du fang de la bienheureufe Ste Concorde, martire, conjointement avec fon corps, cy eft-ce néanmoins que le dit vaiffeau de fang ne s'eft trouvé dans ladite caffette, madite Dame la Ducheffe ayant écrit à Madame la Marquife de Gerbéviller, à laquelle elle a fait préfent dudit corps faint; qu'elle ne lui avoit envoyé le vaiffeau de fang, comme il nous eft apparu par la lettre miffive écrite de la main de madite Dame la Ducheffe, envoyée à Madame la Marquife de Gerbéviller à ce fujet, et après toutes les cérémonies, folennités accoutumées faites à l'ouverture dudit corps saint; nous avons fait dreffer le préfent procès-verbal par Mtre Nicolas Petitjean, demeurant à Nancy, notaire public par la facrée autorité apoftolique, immatriculé en l'archive de cour, pour être envoyé à Mondit feigneur l'Illuftriffime et Révérendme Évêque et Comte de Toul, ou à Monfieur fon grand vicaire, pour enfuite d'icelui être permis d'expofer lesdites Reliques, de leur autorité, à la vénération des fidèles, ainfi qu'ils font très humblement fuppliés. Ce qui fut fait à Nancy les an et jour avant dits, en l'Églife desdites Dames Religieufes, où furent préfents Meffieurs Pierre L'Artillière, prêtre habitué en la paroiffe St-Sébaftien de Nancy, et le fieur Hardouyn, prêtre et chapelain desdites Dames Religieufes; témoins à ce appellés, priés et requis qui, conjointement avec nous, ledit fieur Faber et le notaire apoftolique cy-devant dénommés ont figné.

David-Nicolas Phulpin, curé de St-Sébaftien. — P. Lartillier, prêtre de la communauté St-Sébaftien — C. G. Hardouyn, prêtre indigne et confeffeur à la Vifitation. — F. Faber. — N. Petitjean, notaire apfique.

Pour copie prife et duement collationnée à l'original rendu, à icelui rendu conforme par foufcrit Nicolas Petitjean, notre apfique, demeurant à Nancy.

Petitjean, notre apfique.

XXXIe PIÈCE

Lettre de Mgneur de l'Espy du Saussay à Mme la marquise de Gerbéviller.

A Madame la Marquise de Gerbéviller.

Toul, à l'Évêché, le 20e ſeptembre 1672.

Madame,

J'ai le plus grand déplaiſir du monde de ce que les affaires continuelles et ſans relâche que j'ai, et ici et dans le diocèſe, depuis les dernières que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, m'ont empêché juſqu'à préſent d'y faire réponſe, et vous envoyer ma permiſſion pour l'expoſition des reliques de Ste Concorde, martyre. Je m'en ſerois néanmoins acquitté pluſtôt, n'étoit que j'avois égaré le procès-verbal de Mr (le curé) de St-Sébaſtien, lequel j'ai retrouvé à mon retour de la campagne. Mais, Madame, auparavant que de vous envoyer cette permiſſion, il eſt abſolument néceſſaire que vous envoyez le certificat et original de Monſeigneur l'archevêque d'Urbain, comme auſſi quelque partie conſidérable de corps de cette ſainte, pour le droit de Mgneur de Toul; auſſitôt que cela ſera exécuté, vous aurez le lendemain vos expéditions, avec l'aſſurance de mes très humbles reſpects, c'eſt ce que je vous ſupplie de croire et que je ſuis, Madame,

Votre très humble et très obéiſſant ſerviteur.

DE L'ESPY DU SAUSSAY.

Continuation de cette Pièce par Mme la marquise de Gerbéviller à la supérieure de la Visitation.

Pour pratiquer la ſainte pauvreté, je ne veux pas perdre ce beau papier blanc et, puiſqu'il faut, ma chère Mère, que je vous envoie cette lettre, je m'en ſervirai pour vous dire que voilà enfin l'acrot qui a tant fait retarder vos expéditions. L'on attendoit que vous envoyiez des reliques, et vous voyez bien que vous ne pouvez vous en diſpenſer. C'eſt à vous de voir ce que vous en voulez envoyer et le faire au plutôt, et auſſi l'original que l'on vous demande, mais que ce ſoit par quelqu'un qui vous le rapporte. Cependant, vous pourrez remettre à faire la fête quand vous le jugerez à propos, je ſerai toujours prête; ſeulement, vous me manderez ce que vous réſoudrez. Je n'ai point encore l'adreſſe de Madelon; elle nous la doit envoyer. Sitôt que je l'aurai, je ne manquerai pas de vous l'envoyer; elle ne nous a point écrit, et ſi elle le devroit avoir fait, il y a aſſez de temps qu'elle eſt partie, j'ai peur qu'elle ne ſoit malade. Je ſuis fort en peine du mal de Monſeigneur le Prince de Lillebone et de l'inquiétude qu'il donnera à Mme la Princeſſe; je ne doute pas que l'on ne prie bien Dieu pour lui chez vous. Adieu, ma chère Mère; j'attends de vos nouvelles avec impatience; vous n'avez qu'à envoyer vos lettres au logis, il y a toujours quelqu'un qui iroit d'ici. Mes compliments, s'il vous plait, à nos chères Princeſſes et à toute la communauté.

Si vous écrivez à Chalon, ma chère Mère, je ne peux encore faire réponſe à ma tante, parce que je lui fais faire des chapelets de bois de Ste Lucie, et les attends pour lui écrire.

XXXIIe PIÈCE

Lettre du vicaire Bichebois à la supérieure de la Visitation.

Toul, ce 2 décembre 1672.

Ma très Révérende Mère,

Auſſitôt que j'ai reçu l'honneur des vôtres, j'ai ſupplié Monſeigneur de vous accorder la permiſſion que vous demandez touchant la Relique de Ste Concorde; ce qu'il a fait fort volontiers et enſuite je l'ai expédié

et vous l'envoye ſuivant votre déſir. Si l'occaſion ſe préſentoit de vous ſervir ailleurs, je le ferois avec beaucoup de joie, et je vous ſupplie, ma très révérende Mère, d'en être bien perſuadée.

Sa Grandeur m'a chargé de vous remercier très affectueuſement de ſa part de vos civilités, dont il ſe ſent fort obligé. Il ſalue auſſi Madame la Marquiſe de Gerbéviller et vous prie de lui bien témoigner l'inclination qu'il a de lui rendre ſervice.

Je ſuis toujours avec reſpect, ma très Révérende Mère,

Votre très humble et très obéiſſant ſerviteur,

Bichebois.

Sa Grandeur avoit dit qu'il vous écriroit lui-même, mais ne l'ayant pu, il m'a commandé de vous écrire le contenu cy-deſſus, et pour vous, ma très R^de^ Mère, et pour Mme la Marquiſe.

XXXIIIe PIÈCE

Autorisation d'ouvrir la caisse d'envoi et d'exposer la relique.

André du Sauſſay, par la grâce de Dieu et du Saint-Siège apoſtolique, Évêque et comte de Toul, etc. A tous ceux qui ces préſentes verront, ſalut en Notre-Seigneur.

Nous, enſuite du pouvoir donné de notre autorité par notre grand vicaire au ſieur Phulpin, docteur en théologie, prêtre, curé de St-Sébaſtien de Nancy, de faire l'ouverture de certaine boite de Reliques, dans laquelle étoit le corps de Ste Concorde, martire; et du procès-verbal dudit ſieur Phulpin, dont notre vicaire général nous a certifié; vu auſſi la copie collationnée de l'authentique envoyé de Rome en date du douzième ſeptembre 1670, ſigné : *Jacobus de Angelis, Archiepiſcopus Urbini*, et ſcellé ;

Avons permis et permettons la Relique de ladite Ste Concorde, martyre, à la vénération des fidèles dans toute l'étendue de notre Diocèſe, même d'en faire fête à l'Égliſe, *ſub ritu ſemi Duplici ;* octroyant à cet effet *quarante jours d'indulgence* à tous ceux qui, le jour de ladite fête de ladite Sainte et pendant l'octave, iront vénérer ladite Relique.

Donné audit Toul en notre palais épiſcopal, ſous notre ſcel, le deuxième décembre mil ſix cent ſeptante deux.

† André, Évêque et comte de Toul.

Par commandement de M^gneur^ Ill^me^ et Révéd^me^ Évêque et comte de Toul :

(Place du sceau.) Bichebois.

XXXIVe PIÈCE

Elle est identique avec la 27e, qui est l'original manuscrit, tandis que la 28e est imprimée.

Au bas de cette pièce est écrit à la main :

« La ſolennité s'en fera ſamedi prochain, dixième décembre, dans l'Égliſe de la Viſitation Ste-Marie « de Nancy.

« Vive † Jéſus. »

XXXVe PIÈCE

Permissions spéciales relatives aux Religieuses de la Visitation.

Nous, André du Sauſſay, Évêque et comte de Toul, avons permis et permettons aux Religieuſes de la Viſitation de Ste-Marie à Nancy, qui font quelques ouvrages, comme *Agnus* et autres, de toucher les *Agnus Dei* ez Reliques.

Donné audit Toul, en notre palais épiſcopal, ſous notre ſcel, le deuxième décembre mil ſix cent ſeptante-deux.

Par commandement de Monſeigneur Ill[me] et R[me] Évêque et comte de Toul :

(Place du sceau.)

Bichebois.

XXXVI[e] PIÈCE

Notice manuscrite sur sainte Concorde.

Au Martirologe romain, mis en lumière par le commandement de N. S. P. le Pape Grégoire XIII, il est fait mention de sainte Concorde en ces termes :

Le treizième jour d'août :

A Rome ſe fait la fête de S[t] Hippolyte, martir, lequel, après pluſieurs autres tourments, par le commandement de l'empereur Valérian, fut lié au col de certains poulins, qui n'étoient encore domptés, et trainé à travers les chardons et ronces, où il rendit l'âme. Ce même jour endura S[te] Concorde, ſa nourrice, laquelle fut battue devant lui à coup de plombeaux, juſqu'à ce qu'elle rendit l'âme.

Encore le 26[e] jour d'août :

A Rome, les S[ts] martirs Irénée et Abondie pour avoir tiré d'un cloaque le corps de S[te] Concorde durant la perſécution de Valérian, furent précipités dans le même cloaque, où ils moururent. Leurs corps en furent depuis tirés par Juſtin, prêtre, et enſevelis en une grotte près S[t] Laurent.

Le 17 ſeptembre :

A Rome, ſur le chemin qui mène à Tivoly, décéda S[t] Juſtin, prêtre et martir, lequel pendant la perſécution de Valérian et Gallien, avoit été glorieux confeſſeur et avoit enſeveli les corps de S[t] Xyſte, pape, et des S[ts] Laurent, Hippolyte, Concordia et pluſieurs autres martirs.

La Légende des ſaints en la Vie de ſaint Hippolyte, martir, parle de S[te] Concorde ; voici comment :

Valérian, en colère de ce qu'il ne pouvoit fléchir Hippolyte par ſes tourments ni par ſes promeſſes, fit venir devant lui tous ceux de ſa maiſon, qui étoient au nombre de dix-neuf, leur proteſtant à tous de leur faire perdre la vie le plus cruellement qu'il pourroit, s'ils ne ſacrifioient aux dieux. Entre autres perſonnes, il y avoit une ſainte femme nommée Concorde, qui avoit été nourrice et gouvernante de S[t] Hippolyte. Le tyran s'adreſſant à elle, lui dit qu'elle eût égard à ſon âge et qu'elle perdit la volonté de mourir avec ſon maître Hippolyte ; mais la ſainte, ſans s'étonner, lui répondit hardiment, prenant la parole pour tous les autres : « Quand à moi, dit-elle, et nous tous qui ſommes ici devant toi, aimons mieux mourir honorablement pour Jéſus-Chriſt avec Hippolyte, que de vivre lâchement ſans lui. » Le tiran, irrité de cette réponſe, fit fouetter Concorde ſi rudement avec des cordes plombées qu'elle rendit l'eſprit en ce tourment, en la préſence de S[t] Hippolyte, lequel fut fort joyeux de voir aller devant lui à la couronne de gloire, par le martyre, celle qui l'avoit nourri et allaité, diſant : « Seigneur, je te rends grâce de ce que tu as donné la force et la conſtance à cette mienne nourrice pour endurer et mourrir pour l'honneur de ton ſaint Nom. »

XXXVII[e] PIÈCE

Oratio propria de sanctâ Concordiâ martyre. — Oraison propre de sainte Concorde.

Deus, largitor pacis et custos, qui facis in sublimibus concordiam [1], et in terris fideles tuos unanimes ; concede, propitius, ut intercessione beatæ Concordiæ martyris, tuâ semper simus pietate concordes. Per Dominum, etc.

(1) Job, 25.

Visam per nos vicarium generalem Ill^mi et Rev^mi D^ni Episcopi et comitis Tullensis, orationem præfatam, de S^tâ Concordiâ, probavimus, concessimusque facultatem eam recitandi etiam in Ecclesiis hujus Diœceseos et extrà.

Datum Tulli, 5 februarii 1673.

DE L'ESPY DU SAUSSAY. BICHEBOIS.

XXXVIIIe PIÈCE

Inventaire des authentiques et autres papiers de sainte Concorde, martyre.

1° L'authentique envoyé de Rome en date du 12 feptembre 1670, figné *Jacobus de Angelis, archiepiſcopus Urbani*, fcellé du fceau dudit seigneur archevêque ;

2° La permiffion de Mgneur André du Sauffay, évêque de Toul, d'honorer les précieufes reliques et folenniser la fête de fainte Concorde;

3° Une copie collationnée du procès-verbal envoyé à Mgneur de Toul par le fieur Nicolas Phulpin, curé de la paroiffe Saint-Sébaftien ;

4° L'approbation de l'*Oraiſon propre* de fainte Concorde, martyre;

5° Une feuille de papier contenant les remarques du Martyrologe romain et de la Légende de la vie des Saints fur celle de ladite fainte Concorde;

6° Six lettres écrites touchant ledit corps faint et dans lefquelles fe trouve une permiffion que Mgr de Toul donne à nos fœurs de toucher les *Agnus Dei* aux faintes reliques; toutes les autres font tant de Mme la grande-ducheffe de Tofcane que de Mme la marquife de Gerbéviller et de Mr Bichebois, fecrétaire de mondit feigneur. Dieu foit béni.

XXXIXe PIÈCE

Installation des Reliques en 1750.

VIVE † JÉSUS.

Saintes Reliques de Ste Concorde, martire. — Elles ont été tirées de la caffette qui eft fous l'autel de la chapelle, où il y en a encore beaucoup; c'eft en l'année 1750 que l'on a mis une grande partie de ces faintes Reliques fur des couffins de taffetas cramoifi, où elles font entourées de gaze blanche, dans la châffe où il y a le faint chef de ladite fainte. Dieu foit béni.

XLe PIÈCE

Acte de donation des reliques de sainte Concorde à la Cathédrale de Nancy par le monastère de la Visitation, le 9 fructidor an XI. — Reconnaissance des reliques. — Permis d'exposition.

L'an de Notre-Seigneur Jéfus-Chrift dix-huit cent trois, le fix du mois de feptembre (dix-neuf fructidor l'an onze de la République françaife), Madame Gérard et Marie Charlotte Lallemand, cy-devant religieufes du monaftère de la Vifitation de Ste-Marie de Nancy, ayant annoncé leur pieux deffein de dépofer en l'Églife cathédrale les reliques de Ste Concorde, martyre, donnée̦s à la féréniffime Princeffe Marguerite Aloÿfe Grande-Ducheffe de Tofcane, tranfmifes à Madame la marquife de Gerbéviller pour en faire préfent à leur monaftère.

Ayant reçu l'expreffe et fpéciale commiffion de Révérendiffime Antoine Euftache Ofmond, évêque de

Nancy, pour procéder à la vérification de l'identité et authenticité desdites reliques, il nous a été remis par Mesdames Gérard et Lallemand : 1° les lettres de la Grande-Duchesse de Toscane, ensemble celle de Mme la Marquise de Gerbéviller concernant l'envoi des Reliques de Ste Concorde ; 2° le certificat de Monseigneur Jacques de Angelis, archevêque d'Urbin, assistant et vice-gérant du St-Siége sous le pontificat du Pape Clément X, scellé du cachet de ses armes, cire vermeille, dans une boite d'argent, pendante d'un cordon d'or mêlé de soye rouge et jaune; signé *J. de Angel. arch. Urbini;* contre-signé *Terentius de Archangelis;* 3° le procès-verbal rédigé le 22 août 1672, à l'ouverture de la caisse qui contenoit les reliques envoyées de Rome et déposées à l'instant dans la châsse qui nous a été représentée entière, sans fracture ni ouverture par lesquelles on auroit pu y pénétrer.

Ayant reconnu qu'elle renfermoit les mêmes précieux restes énoncés dans le procès-verbal de Mr David-Nicolas Phulpin, curé de la paroisse St-Sébastien de Nancy, nommé commissaire député par commission de Mr François de L'Espy du Saussay, official, grand vicaire du diocèse de Toul, datée du 20 août 1672; d'après le rapport duquel Monseigneur illustrissime et révérendissime André du Saussay, Évêque de Toul, avoit permis, par son décret du 2 décembre même année, que les reliques de Ste Colombe, martyre, seroient exposées à la vénération des fidèles de son diocèse.

Nous, Charles-Louis Guilbert, chanoine de la Cathédrale, et Joseph Charlot, curé de la paroisse Notre-Dame dans l'Église cathédrale de Nancy, avons dressé le présent procès-verbal et prié notre Révérendissime Évêque de permettre que les reliques de Ste Concorde, martyre, honorée à Rome le 13 août, soient déposées en son Église Cathédrale pour y être exposées à la vénération des fidèles.

GUILBERT, chanoine. CHARLOT, curé de Notre-Dame.

Præsentibus visis, permisimus Reliquias sanctæ Concordiæ martyris exponi in nostrâ Ecclesiâ cathedrali, fidelium venerationi. Die vigesimâ sextâ fructidoris, anno XI° Reip. Gall., Incarnationis vero 1803. 13â septembris.

† ANT. EUST., Ep. Nanceiensis.

(Place du sceau.)

De mandato Illust. et Rev. Episcopi Nanceiensis :

LACRETELLE, can. DUFOUR, sec.

Pour copies conformes aux titres originaux, transcrits de ma main dans le courant de cette année 1862, Nancy, le 15 septembre 1862.

G. ROSIÈRES, chan. hon.,

Directeur des sacristies et trésorier de la fabrique de la Cathédrale.



RELIQUE DE SAINTE COLOMBE

La pièce suivante est une note sommaire du curé Charlot, donnant une indication sur l'emplacement et l'origine des reliques de sainte Colombe, possédées par la Cathédrale :

XLIe PIÈCE

Note sur l'origine de cette relique.

La pièce authentique de sainte Colombe est dans la caisse placée au-dessous de la châsse qui est sur le trône pontifical.

Cette relique a été donnée aux Dames du Saint-Sacrement par la princesse Catherine de Lorraine.

CHARLOT, curé.

De approb. et consens. DD. Episcopi Nanceiensis, die 16 febr. 1807.



RELIQUE DE SAINT JEAN NÉPOMUCÈNE

Aux reliques de saint Jean Népomucène est jointe la note suivante :

XLIIe PIÈCE.

Note manuscrite.

Il n'y a plus de pièce authentique, il n'y a que l'étiquette de la relique.



RELIQUES DE LA SAINTE VIERGE, DE SAINTE URSULE, SAINT FÉLICIEN, SAINTE FÉLICIENNE, SAINT FIRMIN, SAINTE VALDÉRIQUE, SAINT FÉLIX, SS. MARTYRS DE TRÈVES, DES 40 MARTYRS

Ces reliques proviennent, comme l'indique la pièce suivante, de l'ancienne église du couvent des Dames Prêcheresses ou Dominicaines de Nancy.

XLIIe bis PIÈCE

Procès-verbal d'origine et autorisation d'exposer.

Nos Antonius Eustachius Nanceiensis Episcopus, visis et inspectis Reliquiis de Beata Virgine, S^tæ Ursulæ, Martyrum Trevirensium, S^ti Feliciani martiris, S^tæ Felicianæ martiris, S^tæ Valdericæ, S^ti Firmini, S^ti Felicis, martiris et Quadraginta Martirum, in Ecclesiâ Monialium S^ti Dominici in urbe veteri hujusce civitatis ab iisdem Monialibus recognitis et authenticis, ut veneratæ fuerant à pluribus sæculis in earum monasterio, in Ecclesiâ nostrâ cathedrali fidelium venerationi exponi permisimus 30^â januarii ab Incarnatione 1803 = reipub. Gallic. 10^â pluv. anni XI, auditis et subsignatis dicti monasterii Monialibus, præsentes subsignavimus, sigilloque nostro muniri jussimus.

Sr C. Masson, sacristaine, R^de Prêcheresse. — Srs Louise-Françoise Touly. — Marianne Watronville, R^des Prêcheresses. — Sr Marie Barbe Lapierre, prieure des Religieuses Prêcheresses de Nancy.

† Ant. Eust., Ep. Nanceiensis.

Charlot, pastor ecclesiæ paroch. Dominæ nostræ. De mandato D^ni Episcopi Nanceiensis :

Dufey, presbiter. (Place du sceau.) Dufour, can. sec.



RELIQUES DE SAINT ÉRASME, SAINT MAGNE, SAINTE BLANCHE ET SAINT SIMPLICE, MARTYRS

Les reliques de ces différents saints proviennent d'un envoi fait de Rome, en 1673, au sieur Christophe Barot, docteur en médecine à Nancy. La pièce suivante en fournit la preuve :

XLIIIe PIÈCE

Procès-verbal d'ouverture de la caisse d'envoi et autorisation d'exposer.

François de Lespy du Sauffay, prêtre licencié en droit, conseiller du Roi, archidiacre de Port et chanoine de l'église de Toul, grand vicaire au spirituel et temporel de Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime Évêque et comte de Toul, etc., et official général de l'Évêché et Diocèse dudit Toul,

A tous ceux qui ces présentes verront, salut en Notre-Seigneur.

Sçavoir faifons qu'à l'humble fupplication de Mr Av... Chabrol, prêtre, curé de Notre-Dame de Nancy, de ce diocèfe, Nous avons ouvert deux boüettes envoyées de Rome au fieur Chriftophe Barot, docteur en médecine de laditte ville de Nancy; en préfence de vénérable fieur le fr Fiffon, protonotaire apoftolique et chanoine en l'Églife dite la Primatiale dudit lieu; du fr François Delandelle de St-Paul, garde du Roi, et du fr Clément Séart, clerc tonfuré, et avons trouvé et recognu par témoignages authentiques, qu'elles contenoient les reliques des faints et faintes cy-après fpécifiés, favoir: de ft Érafme, ft Magne, fte Blanche et de la tête de ft Simplice, martyrs;

Lefquelles, partant, avons permis et permettons être expofées à la vénération des fidèles en ladite églife paroiffiale de Notre-Dame dudit Nancy, comme auffi en toutes autres églifes ou oratoires, où elles pourront être données et portées ou partie d'icelles.

Donné à Nancy le feptième juillet de l'an mil fix feptante-trois, fous le fcel de l'Évêché.

De Lespy du Saussay. — Fisson, proto. apoft. — Delandelle. — Bichebois.

(Place du sceau.)



CATHÉDRALE DE NANCY

Pl. XX



Ateliers de Reproductions Artistiques — *Phototypie* — *15, Quai Voltaire Paris*

PLATEAU ET BURETTES (XVIII.e Siècle)

NOTES

Page 6. — En note : au lieu de « Lionnois, *Notice de la Lorraine* », il faut lire : « Dom Calmet, *Notice*, etc. »

Page 7, ligne 8. — Au lieu de « ces citoyens », lisez : « ses citoyens ».

Page 15, ligne 17. — C'est par erreur que nous avons écrit en certains endroits *de Boffrand* pour *Boffrand*. L'architecte de la Primatiale ne portait point la particule *de* devant son nom, comme le prouvent un certain nombre de documents originaux signés de sa main que nous avons retrouvés au moment où nous composions la seconde partie de notre travail.

Page 27, note 2. — « Il y a donc eu jusqu'à cette époque deux rues du même nom derrière la Primatiale. » On appela ces deux rues : *Première rue des Chanoines* et *Deuxième rue des Chanoines*.

Page 31. — 27 août 1754. « Le duc de Berry » dont Stanislas annonçait la naissance au Chapitre était Louis XVI.

Page 34. — 8 mai 1770. « Madame la Dauphine » ; c'est Marie-Antoinette.

Page 54, ligne 32. — « Désilles. » — La véritable orthographe du nom est « Desilles ».

Nous devons ce renseignement à M. Louis Lallement, avocat à la Cour d'appel de Nancy, qui a eu la bonne fortune de retrouver l'acte de naissance de Desilles à Saint-Malo, sa ville natale. Il y a donc une rectification à introduire dans l'orthographe que nous avons uniformément adoptée pour ce nom propre. Desilles est né le 11 mars 1767, d'après le registre de sa paroisse, quoiqu'une inscription posée sur la maison où il est né, porte : « André Desilles est né dans cet hôtel le 7 mars 1767. »

Page 64. — « Bibliothèque. »

Les armoires qui renfermaient la bibliothèque du Chapitre de Nancy sont aujourd'hui en la possession de M. de Zincourt, à Paris.

Page 64. — « *Annonciation* de Michel-Ange. Il nous a été impossible de retrouver sa trace après la répartition faite en 1807 aux musées et paroisses. »

Cette mention est à rapprocher de celle qui figure (voir p. 107) sur les inventaires des tableaux accaparés par le district, le 17 mai 1793. En effet, sur cet inventaire, nous trouvons : « L'*Annonciation* peinte par Le Guide, de 9 pieds de hauteur sur 6 pieds 8 pouces de largeur. »

Pendant que notre travail était en cours d'édition, nous avons fait de nouvelles recherches, et, grâce à l'obligeance de M. Devilly, conservateur du musée de Nancy, nous avons pu reconnaître qu'il existe à ce musée deux *Annonciations*. L'une, peinte en grisaille et inachevée, qui est visible dans l'une des annexes de la grande salle. L'autre qui, à la suite de nombreux repeints, a été reléguée dans un *reculorum* voisin de cette annexe où le public n'a pas accès. Cette dernière toile présente tous les caractères, comme dimension et comme facture, du tableau mentionné sur l'inventaire de la Cathédrale. Elle a bien l'aspect d'une toile du Guide. La Vierge est agenouillée et l'ange apparait dans un clair-obscur. Mais toute la peinture a disparu sous un travail de l'ancien conservateur, M. Leborne. Il serait préférable de faire don de ce tableau à une paroisse rurale. Il pourrait avantageusement y figurer comme tableau de sainteté. Dans un musée aussi important que celui de Nancy, c'est une non-valeur.

Lorsqu'elle était à la Cathédrale, cette peinture était, près de la sacristie, à la place qu'occupe aujourd'hui l'*Assomption* de Girardet. Durival (t. II, p. 14) dit : *Cathédrale*... « Il y a une *Annonciation* du Guide à l'autel qui est auprès de la sacristie et dans ce Chapitre (*sic*) un *Ecce homo* de Vouët. » C'est, sans doute, celui dont nous avons eu occasion de parler. Mais nous ne croyons pas que cette attribution doive être maintenue. Il y avait d'ailleurs un *Ecce homo* de même dimension provenant du couvent des *Annonciades*, qui a figuré au Muséum pendant la Révolution. (V. p. 235.)

P. 91, ligne 8. — « Le duc René II et la statue du duc Antoine, de la place Saint-Epvre. »

Lisez : « le duc René II, de la place Saint-Epvre, et celle du duc Antoine. »

Page 93. — « Le peuple français croit à l'Être suprême, etc. »

Lisez : « le peuple français reconnaît, etc. »

Page 95. — « Mauger-Marat. » — Lisez : « Marat-Mauger. »

C'était là l'ordre du nom et du surnom, à l'époque même de la Révolution.

Page 109. — « On fit construire le 5 germinal an XIII, 26 mars 1804, « le banc d'œuvre qu'on y voit encore. »

Ces derniers mots doivent être rectifiés. Un banc d'œuvre fut bien, en effet, reconstruit en 1804, mais il fut remplacé il y a une quinzaine d'années. C'est le second qu'on voit aujourd'hui.

Page 113, ligne 1. — « L'*ex-voto* qu'on voit à droite du chœur dans l'église de Bon-Secours. »

Il ne faut point entendre le mot *droite* dans le sens liturgique. Autrement, ce serait à *gauche* qu'il faudrait écrire ; l'*ex-voto* est en face la chaire.

Page 113, ligne 14. — « Rue des Prêtres. »

Lisez : « rue du Cloitre. »

Page 116. — « Forbin-Janson (Charles-Auguste-Marie-Joseph de), nommé à l'évêché de Nancy, le 21 novembre 1823, a pour coadjuteur, le 6 avril 1825, Mgr Ferdinand-François-Auguste Donnet, etc. »

Au lieu de « 1825 », lisez : « 1835 ».

Page 116. — « Lalande (François), évêque constitutionnel, nommé le 29 mai 1791, pendant l'exil de Mgr de La Fare. »

François Lalande fut démissionnaire en 1793, le 7 novembre.

Page 127. — « Jusque-là, Boffrand paraît s'être absorbé dans l'œuvre du second palais, qui fut démoli par Stanislas, pour y substituer le palais dit *du Gouvernement.* »

Il convient peut-être de remarquer que Stanislas ne démolit le palais commencé par Léopold et édifié sur les dessins de Boffrand, que parce que la façade de ce dernier n'était point perpendiculaire à l'axe de l'Arc de Triomphe et de la Carrière ; elle était d'équerre avec le côté du palais Ducal où se trouve la Porterie.

Page 129. — Au lieu de « Stanislas », lisez : « Léopold ».

Page 137. — « Jules-Hardouin Mansard. »

C'est par erreur qu'à la 19ᵉ ligne le nom *Jules-Hardouin Mansard* porte un trait d'union après Jules.

Hardouin était le véritable nom de famille. Le trait d'union doit figurer entre *Hardouin* et *Mansard*. Fils d'un peintre nommé Jules Hardouin, celui qui fit les plans de la Primatiale, avait, en embrassant la carrière d'architecte, pris le nom de son oncle François Mansard qui avait bonne renommée à la Cour, et dont il fut l'élève. A une époque reculée, un chevalier romain, Michaele Mansarto était venu s'établir en France, où il devint la souche d'une famille d'artistes, que l'on trouve constamment attachée au service des rois de France, comme régisseurs, peintres ou architectes. La deuxième édition de la *Biographie universelle* de Michaud écrit (tome XXVI, page 371, col. 2) : « Jules *Hardouin Mansard* mourut presque subitement à Marly, le 11 mai 1708. » L'origine du nom indique que sa véritable orthographe devrait être *Mansart*. Toutefois, même au XVIIIᵉ siècle, on l'écrivait le plus souvent *Mansard* et la qualification courante de *Mansardes* prouve que l'usage du *d* était d'une application constante. C'est uniquement à ce titre que nous l'avons maintenu.

Page 147, ligne 19. — « Les clefs des portes latérales portaient autrefois, non des armes, comme on l'a écrit par erreur, mais des têtes d'anges, représentées sur la gravure de Thierry. »

Malgré l'autorité de cette gravure, M. Louis Lallement pense que les clefs des portes ont toujours été ornées de cartouches où figuraient deux L entrelacées.

Page 152, note 2. — « LAMOUR (Jean), célèbre serrurier du XVIIIᵉ siècle, était, paraît-il, d'origine marseillaise. »

Cette indication doit être rectifiée. Lamour était d'origine lorraine. Il est né d'un père du même nom, serrurier lorrain, le 25 mars 1698, sur la paroisse Saint-Sébastien. Le registre conservé à l'hôtel de ville porte : « Jean, fils de Jean Lamour, serrurier, et de Barbe Barbillon, sa femme, et a été baptisé le « 26 mars 1698, né le 25. Jean-Antoine Orphenod, parrain. Demoiselle Anne Cordier, marraine ». Cet acte de naissance a été, ainsi que son acte de décès, publié pour la première fois, par M. Louis Lallement dans le *Journal d'Archéologie lorraine* (numéro de juin 1861, p. 110 et 111). L'erreur d'origine que nous avions commise au début de cette œuvre tient à une fausse interprétation d'un renseignement verbal qui nous a été obligeamment fourni par M. Lestaudin, adjoint à la ville de Nancy et, comme Lamour, entrepreneur de serrurerie. Un des neveux de M. Lestaudin, qui exerce à Marseille la même profession que son oncle, a constaté que, pendant sa jeunesse, Lamour avait habité un certain temps cette ville, où son habileté dans son art l'avait fait distinguer de tous ses confrères. Il y était devenu président d'un comité de compagnonnage et son nom figure encore sur les registres de cette société, à côté de celui du neveu de M. Lestaudin. Nous ne croyons pas que cette circonstance ait jamais été signalée ; et c'est de cette présence à Marseille pendant ses premières années professionnelles qu'était née la confusion que nous avons tenu à dissiper. Peut-être n'est-il pas sans intérêt de rappeler que ce fut dans la Primatiale provisionnelle, rue Montesquieu, que Lamour exécuta les grandes grilles de la Cathédrale et de la place Stanislas. C'est l'atelier de cette église disparue qui se trouve gravé dans le *Recueil des ouvrages de serrurerie de Lamour*.

Cette vignette représente *Stanislas visitant les ateliers de Lamour,* dans les bâtiments de la Provisionnelle. Deux tableaux à l'huile de cette même scène ont été exécutés à la même époque. L'un d'eux a été vendu récemment à Lunéville.

Page 153, ligne 26. — « Cardinal des Lorrains. »

Nous avons maintenu cette expression parce qu'elle est conforme au texte. On a toujours dit « Cardinal de Lorraine. » Peut-être en employant les mots « Cardinal *des Lorrains* » Lamour voulait-il distinguer le cardinal Charles, fils du duc Charles III, du grand cardinal Charles de Guise, fils de Claude de Lorraine, duc de Guise, auquel l'histoire attribue universellement le titre de *Cardinal de Lorraine.*

Page 154, ligne 25. — « De là, le mérite de cette grande œuvre qu'on appelle la serrurerie de Lamour, l'un des types devenus rares de ce que les artistes français cherchent sans pouvoir le trouver autre part qu'à Nancy, à Lunéville et à Versailles, le beau style de Louis XV. »

Il va sans dire que nous parlons ici du style *de la décoration générale* et non de la construction des palais eux-mêmes qui, pour Versailles et Lunéville, sont de l'époque de Louis XIV. Cette appréciation ne s'applique qu'au détail de leur ornementation qui, dans certaines parties, est très-postérieure à leur édification.

Page 155, ligne 2. — La « construction des calorifères, regrettable résolution qui détruit l'harmonie du plan et rompt l'unité de conception de l'église. »

Cette erreur fut commise sous l'épiscopat de Mgr Lavigerie.

Page 165, ligne 24. — « Soit au sein des villes indépendantes. »

Cette expression ne saurait évidemment s'appliquer à Nancy, dans le sens où elle pouvait s'entendre de certaines villes libres d'Allemagne. Il s'agit ici uniquement de l'indépendance des mœurs et des coutumes à l'égard des modes de la Cour de France. Cette individualité contribue puissamment à favoriser les distinctions de style dans les arts. Le terme serait insuffisant s'il devait s'entendre dans le sens politique; son application serait trop restreinte, Nancy étant, au XVIe siècle, la capitale d'une *petite nation,* dont l'indépendance nationale était officiellement reconnue par tous les peuples et qui n'avait point de prince suzerain.

Page 166, ligne 13. — « Un mémoire daté de 1759 où l'on voit que C. Dumonstier reçut gracieusement de Charles III la somme de 450 écus sols pour travaux exécutés à sa cour. »

Ce mémoire des comptes de la maison des ducs de Lorraine figure aux archives départementales de la Meurthe au sommier de l'année 1759.

Page 166, ligne 27. — « Toutes ces œuvres n'étaient sans doute pas de Cosme Dumonstier. »

On sait, en effet, que les Dumonstier composaient une famille entière de peintres. *Dumonstier* est l'orthographe adoptée par Mariette, Felibien et Brulliot. Cependant, il existe au Louvre un portrait signé *Dumontier*.

On connaît principalement quatre *Dumonstier* qui répondent aux prénoms de : *Godfroy, Cosme, Daniel* et *Pierre*. 1° *Godfroy* (que Mariette appelle Geoffroy) était l'aïeul, peintre en miniature, employé par maître Roux (*Il Rosso*) pour l'aider dans ses ouvrages. Il était graveur à l'eau-forte. Une suite de Vierges gravées par lui existe au cabinet des estampes. — C'est l'ancienne collection de Mariette. — Figures à longues jambes, longs bras, mouvements forcés, chevelures en coup de vent, etc. Employé à la décoration de Fontainebleau il y travaillait à raison de vingt sous par jour. (Comptes royaux de 1513 à 1540.) 2° *Cosme Dumonstier*, l'un des nombreux fils du précédent, peintre en miniature, fort considéré du roi qui en avait fait son valet de chambre et qui, se confiant en sa prudence, l'envoya en plusieurs Cours chargé de commissions importantes. C'est Cosme Dumonstier qui vint travailler en Lorraine. (Détail emprunté à Mariette, qui le rapporte d'après un manuscrit de M. de Sauval lu par lui.) Il figure sur la liste des officiers de la reine Catherine de 1585 à 1587, avec Pierre Dumonstier qui était sans doute son frère ou son fils. Il est le père de *Daniel*, le plus célèbre de la série. 3° *Pierre Dumonstier*, frère ou fils du précédent, peintre habile, dessinait des portraits au trois crayons et au pastel. L'un d'eux est daté de 1625. A cette date, il était à Turin. « Celui-ci, dit M. de Laborde, avait une tendance au rose frais, et de petits moyens, en termes d'atelier, des ficelles gâtent quelques-uns de ses portraits. » 4° *Daniel Dumonstier* le plus célèbre, fils de *Cosme*, auteur de portraits nombreux et très-réputés, aux trois crayons, le plus souvent datés, ce qui leur donne un intérêt historique ; bibliophile, homme de cour et de société, né à Paris en 1575, mort en 1646, d'une colique de *miserere ;* il avait son logement aux galeries du Louvre. (Sauval, manuscrits.) Marié à la date du 8 mai 1602 pour la première fois (registres de Saint-Eustache). Ses enfants eurent pour parrain d'importants personnages, entre autres le « sire de Basson Pierre » (*ibid.*). Remarié en 1630, il perdit sa femme en 1636. On a de lui de nombreux portraits au cabinet des estampes. — Tallemant des Réaux a publié quelques historiettes sur son compte. [V. M. Delaborde, article paru dans la *Renaissance des Arts*, le catalogue de Geoffroy, par R. Dumesnil, et une pièce publiée par Fillon, *Revue de l'Ouest*.]

Cette note succincte, où nous avons groupé tous les détails connus sur les Dumonstier aujourd'hui si célèbres, explique que les ducs de Lorraine aient pu posséder de ces artistes une série de dessins, soit de Cosme, soit de ses frères et fils, exécutés à la cour de Charles III, à Nancy, ou auprès de la reine Catherine. En tous cas, l'influence des Dumonstier sur l'école lorraine s'explique tout naturellement par les relations constantes des deux cours de Paris et de Nancy.

Page 168, ligne 8. « En ſa beauté, elle (Claude de France) reſſembloit à ſa mere. Et en « ſon ſavoir et bonté, elle reſſembloit à *ſa tante* que ceux de Lorraine ont toujours « eſprouvé bonne, tant qu'elle a veſcu, comme je l'ai veu moi-même, eſtant en ces « pays-là, etc. » (Brantôme, *Dames illustres*.)

La tante dont il est ici question est Marguerite de France, duchesse de Berry, fille de François I[er], née en 1523, morte en 1574 ; savante et lettrée, amie de l'Hôpital, de Ronsart, de Daurat, protectrice de

l'Université de Bourges et plus tard de celle de Turin, après son mariage avec Emmanuel Philbert, duc de Savoie. Elle fut surnommée la *Mère des peuples*.

Page 170, ligne 1. — « Catherine, fille aînée de Claude, qui fut, quinze ans après l'achèvement du *Rosaire,* fondatrice de l'ordre du Saint-Sacrement. »

Cette dernière expression, empruntée à Lionnois (t. II, page 291, ligne 9), est impropre et doit être corrigée ainsi qu'il suit : « Fondatrice de l'ordre de Notre-Dame-de-la-Consolation. » L'ordre des *Dames du Saint-Sacrement* ou de l'*Adoration perpétuelle* a eu, comme on sait, pour fondatrice la mère Melchtilde, de Saint-Dié, qui vivait en même temps que Catherine. De ce dernier ordre, Catherine n'a été que protectrice. Toutes deux poursuivaient simultanément, mais dans des voies différentes, la même pensée de réforme dans l'ordre des Bénédictines. Après plusieurs essais divers, Catherine avait fondé à Nancy un monastère qui portait le nom de Notre-Dame-de-la-Consolation et dont les religieuses vivaient sous la règle de Saint-Benoît réformée ; c'est dans ce monastère que Catherine voulut, par testament, être enterrée. Pendant sa vie, elle avait érigé simplement une *confrérie du Saint-Sacrement,* à Remiremont ; ce ne fut que vingt ans après la mort de Catherine (en 1668), que la mère Mechtilde annexa les Bénédictines réformées de Notre-Dame-de-la-Consolation de Nancy aux Bénédictines également réformées de Paris, sous le nom connu de « Dames du Saint-Sacrement ».

Page 170, ligne 11.

Dans la description que nous avons faite du tableau du *Rosaire* par J. de Wayembourg, nous nous sommes borné à indiquer le nom des princesses, filles de la duchesse Claude, dans l'ordre suivi par Lionnois lui-même. Convient-il de considérer cet ordre comme celui qui a été observé par le peintre ? Nous ne le croyons pas, et cette rectification dernière terminerait la série de toutes celles que nous avons dû apporter à la notice précitée dont presque tous les détails sont erronés. Pourquoi, en effet, le peintre n'aurait-il pas, conformément à l'usage et aux convenances, suivi l'ordre de primogéniture, c'est-à-dire : 1° Christine, née en 1565 ; 2° Antoinette, née en 1568 ; 3° Catherine, née en 1573 ; 4° Élisabeth, née en 1574 ?

Les gravures du temps qui existent à la bibliothèque de la Société d'archéologie sont tellement empreintes de flatterie qu'il est fort difficile de trancher cette difficulté rendue plus sensible encore par suite d'un caractère de ressemblance prononcé entre les quatre sœurs, que le peintre a figurées d'une jeunesse à peu près égale, bien qu'il y ait eu neuf ans de différence entre Christine et Élisabeth. Nous inclinons donc à penser que l'ordre suivi est celui qui vient d'être indiqué. Toutes les vraisemblances sont pour qu'il en soit ainsi. Lionnois n'avait nommé Catherine la première que parce qu'il la supposait habillée en religieuse et placée sur le premier plan. Or, nous avons démontré que cette religieuse est sainte Catherine de Sienne. Il est donc naturel de croire, à cause de la symétrie observée dans la composition, que Christine, l'aînée des filles, doit être la première à partir du milieu du tableau, comme Henri, fils aîné, est le premier derrière Charles III qui occupe le centre. C'est d'ailleurs l'ordre qu'on suit habituellement.

Page 173, fin de la note.

Tout ce que nous avons dit sur la dévotion du Rosaire, instituée par Pie V, explique la présence de ce pape dans ce tableau. Il reste à expliquer pourquoi les Bollandistes ont fait tenir au pape, le 5 octobre, ce langage : « *Classis nostra, cum turcicâ congressa,* hâc ipsâ horâ, *victoriam retulit* », alors que la bataille de Lépante n'a été gagnée que le 7. La vision aurait été prophétique ou le langage prêté au pape est inexact. Le 5 est bien le jour férié et la date de la victoire est bien le 7. La fête est en réalité célébrée le premier dimanche d'octobre, mais sa place réelle au calendrier liturgique est le 5. La vision du pape Pie V se trouverait donc être une prévision.

Page 207, note 2. — Au lieu de *coll.,* lisez : *col.* (colonne).

Page 212, note 6. — Au lieu de « *seconde* chapelle », lisez : « troisième ».

Le mot *seconde* ne pourrait s'appliquer qu'au cas où on ne compterait pas dans le nombre des chapelles, la première, entièrement consacrée aujourd'hui aux calorifères. Comme nous l'avons mentionnée et comptée dans notre examen général, nous devons maintenir le terme « troisième ».

Page 217. — La supplique de Jacquart est adressée au duc Léopold qu'elle appelle *Roi,* et porte : « A Son Altesse Royale ».

Pour expliquer cette dénomination flatteuse, mais inusitée, en ce qui concerne les ducs lorrains, on peut voir la note de la page 221. Léopold s'était fait reconnaitre par l'empereur d'Allemagne le titre officiel d'*Altesse Royale* en 1703. Ses prédécesseurs étaient qualifiés « Altesses » sans l'épithète *Royale.* Les requêtes qui leur étaient adressées portaient : « A Son Altesse, etc. » (V. la dédicace du *Triomphe de Charles IV,* par Bardin et Deruet.)

Page 224, ligne 1. — « La coupole mérite donc un rang marqué, non-seulement dans l'histoire de la peinture lorraine, mais dans celle de la peinture française. »

Nous n'avons eu, en écrivant cette appréciation, d'autre intention que celle de marquer les rapprochements presque intimes des deux écoles. La fusion des deux nations au point de vue de la langue, des habitudes, de l'éducation artistique, a précédé certainement l'annexion définitive. Jacquart avait travaillé avec Martin, à Paris, avant d'entreprendre sa coupole, et le mélange des doctrines avait eu lieu par le contact et la collaboration des génies, bien avant que les nationalités des Français et des Lorrains eussent cessé d'être distinctes, comme elles le furent à partir de 1737.

Page 225. — Description des boiseries du chœur.

C'était peut-être le lieu de mentionner à cet endroit l'orgue d'accompagnement installé sous l'épiscopat de Mgr Menjaud ; nous ne l'avons omis que parce que sa qualité est tout à fait médiocre.

Page 226, ligne 12.

Les deux tableaux de Claude Charles qui figurent dans le chœur ont été réparés en 1807. (Voir Première Partie, page 111.) Ils furent rentoilés en 1844 ou 1845 par les soins de MM. Alnot et de Bonneval.

Page 232, note 1. — Au lieu de « rue Saint-Dizier, 81 », lisez : « rue Saint-Dizier, 87 ».

Page 237, ligne 26. — Au lieu de *R. P.*, lisez : *B. P.*

Page 248. — « Ce caillou était adjoint aux vases sacrés de saint Gauzelin. Il fut conservé avec vénération et, plus de deux cents ans après, nous le voyons figurer dans l'inventaire établi au XVIIe siècle, pour être annexé au procès-verbal de translation du trésor de Bouxières à la Visitation de Nancy. »

Voir ce procès-verbal, page 274.

Page 252. — « Les deux types sont assez nettement différents de la variété mérovingienne pure pour que leur distinction ne puisse donner lieu à aucune hésitation. »

Cette partie de notre travail était imprimée déjà, lorsque nous avons eu la bonne fortune de connaître une intéressante notice de M. Marsy sur un anneau d'or trouvé dans le lit de l'Oise, près de Compiègne. Cet anneau est attribué, d'après l'inscription qui y est gravée, à Leodenus ou Bodo, évêque de Toul en 610. On y lit LEODENVS · VIVA · DO. Ce que M. Marsy traduit par *Leodenus vivat Deo,* formule de salutation chrétienne. L'anneau pèse 17 grammes, le jonc est rond ; le chaton circulaire est orné de *points mérovingiens* et porte un grenat où est gravée en intaille une colombe. Cette récente découverte nous a permis de réunir sur une même planche trois insignes épiscopaux, *appartenant à trois évêques de la région du Rhin,* et remontant à trois époques différentes. Le premier présente le type gallo-romain du Ier siècle ; le second, qui serait celui de saint Mansuy, le caractère de transition du IVe siècle, et le troisième le type mérovingien du VIIe siècle.

Page 252. — « Les partisans du premier système se trouvent, en effet, dans l'impuissance de citer un seul des successeurs de saint Mansuy jusqu'à saint Auspice. »

Cette phrase ne doit s'entendre que des successeurs *immédiats* de saint Mansuy. Entre ce saint fondateur de l'église de Toul et saint Auspice, les chroniques placent saint Amon, saint Alchas et saint Celsin, sans donner à leur épiscopat une date bien précise. Peut-on admettre, comme nous le disions d'ailleurs, page 253, que la vie de ces trois bienheureux ait suffi à combler une lacune de cinq siècles ?

Page 256. — « Le pape saint Libère ou saint Damase. »

Nous pensons que c'est l'un de ces deux pontifes qui a remis l'anneau à saint Mansuy. L'épiscopat du saint évêque est, en effet, placé par tous les historiens sérieux vers 365 ou 366. (V. Digot, *Histoire du royaume d'Austrasie,* p. 100.) Or, le pape Libère a siégé de 352 à 365 et le pape Damase de 365 à 384. Ils étaient donc rigoureusement contemporains de saint Mansuy.

Page 257. — « L'ivoire cédé par M. Dufresne à la Cathédrale de Nancy. »

Cet ivoire provient de l'ancien trésor de la Cathédrale de Toul.

Page 257. — Dans les chiffres relatifs aux dimensions du diptyque de M. Dufresne, la virgule a été mal placée. Il faut lire : 0^{m},095 et non 0^{m},95 ; 0^{m},008 et non 0^{m},08 ; 0^{m},012 et non 0^{m},12.

Page 266. — « Nous avons dit qu'une tradition attribuait à l'usage de saint Gauzelin l'évangéliaire et la patène déposés, etc. »

Au lieu de *l'évangéliaire, et la patène* il faut lire : *l'évangéliaire, le calice et la patène.*

Page 278. — « A l'abbaye de Bouxières. » Lisez : *A l'église paroissiale de Bouxières.*

Page 282. — « Les anses sont au nombre de deux. »

Les anses du calice de saint Gauzelin indiquent que le calice devait être pris à deux mains par l'officiant, et les gemmes dont le bord de la coupe est couvert permettent de penser que la communion s'opérait encore, au x[e] siècle, avec l'aide d'un chalumeau. Cette remarque a son importance.

Page 293. — « Ce que M. Didion appelle une gloire. » Au lieu de *Didion,* lisez : *Didron.*

Page 296. — Au lieu de I, lisez : *Il.*

Page 306. — Au lieu de *saipt,* lisez : *saint.*

Page 307. — Au lieu de *Baluz,* lisez : Baluze.

Page 308. — Au lieu de *Ossa,* lisez : *Athos.*

Page 314. — « Le livre d'*Heures* de Charlemagne qu'on peut voir au musée des Souverains ».

Le mot *musée des Souverains* est impropre. Ce musée n'existe plus. Il faut lire : *musée du Louvre.* C'est M. Thiers qui a fait disperser le musée des Souverains.

Page 314. — « Saint-Cernin, près de Toulouse. »

Au lieu de *Saint-Cernin,* lisez : *Saint-Sernin.* Sernin est, paraît-il, une abréviation de *Saturnin.*

Page 322, note, ligne 25. — Au lieu de *paléologues,* lisez : *paléographes.*

Page 341. — « Tous les objets que nous avons précédemment décrits sont, comme il a été dit, conservés dans un coffre-fort spécial. »

Au nombre des objets qui sont venus accroître l'importance du trésor de Nancy et qui ne figuraient pas encore dans ce trésor à l'époque où nous en avons décrit les richesses, doivent être mentionnés :

1° *Un reliquaire en argent et vermeil* avec fleurs détachées contenant, à la place des ovaires, des pierreries fausses entourées de pétales en vermeil. Ce reliquaire est vide ; il nous a paru du XVIIe siècle.

2° *Un reliquaire* du XVIIe siècle, en cristal de roche, contenant un os de saint Blaise. Ce reliquaire est composé d'un petit flacon en forme de tonneau, dont les extrémités sont closes par des garnitures en argent. La garniture supérieure porte un appendice qui soutenait jadis, soit un bouton, soit une figure en argent. Sur la face inférieure, on lit en caractères gravés : « R. de saint Blaise ».

3° *Une médaille de piété,* le seul exemplaire connu des médailles vendues, sans doute, au tombeau de saint Sigisbert au XVIIIe siècle. Cette médaille est en bronze. Sur la face est une tête de saint Sigisbert en relief autour de laquelle on lit en caractères également en relief : « *Sigisbertus Austrasiæ rex* ». Au revers est figurée, également en relief, une croix entourée de rayons ; alentour on lit l'inscription suivante : « *Regia et unica ad cœlum via* ».

Page 374. — « Elle en écrit à la princesse Béatrix là-dessus. »

La princesse Béatrix est *Béatrix de Cusance,* veuve du prince de Cantecroix, qui, fille encore, avait fait naître dans le cœur de Charles IV, duc de Lorraine et mari de la princesse Nicole, une passion assez vive pour qu'il lui proposât de l'épouser. Après la mort du prince de Cantecroix emporté par la peste, les casuistes courtisans arguèrent de la nullité du mariage du prince Charles avec Nicole et un autre mariage fut célébré entre Charles IV et Béatrix, à l'église Saint-Pierre, de Besançon. La nouvelle épouse, mal accueillie par la Cour, suivit le prince dans ses nombreuses guerres ; ses soldats l'appelaient sa *femme de*

campagne. Cette union donna lieu à une double instance devant le Tribunal romain, poursuivie à la fois par les princes lorrains pour obtenir la nullité du mariage avec Béatrix et par Charles IV pour obtenir la nullité de son mariage antérieur avec Nicole. Béatrix fut d'abord sommée de se séparer sous peine d'excommunication. Mais ce ne fut que trois ans avant la mort de Nicole, en 1654, que le Tribunal de la Rote reconnut la validité du premier mariage du prince. Il fallut, en outre, trois ans à la Chancellerie pour déclarer nul et illégitime le mariage de Charles avec Béatrix. Lorsqu'après le traité dit de *la Petite Paix,* Charles IV était rentré à Nancy, contraint de payer cent vingt mille livres de pension à Nicole, il s'était fait accompagner de Béatrix, et les vieux Lorrains qui adoraient leur prince, malgré ses fatales passions, s'écriaient : « Vive Son Altesse et ses deux femmes ! » Répudiée, toutefois, à Bruxelles, et longtemps séparée du prince par crainte de l'excommunication, elle fit de vives instances après la mort de Nicole pour contracter une union légitime. Charles, détourné de son ancienne maîtresse par d'autres inclinations, refusa de céder à sa demande. Béatrix s'opposa dès lors à un mariage projeté du prince avec Isabelle de Ludres. Charles, mécontent, enjoignit à Béatrix de retourner à Besançon où elle s'éteignit dans la douleur, ayant obtenu du prince une union *par procuration,* sous la condition expresse que des médecins envoyés *ad hoc* prononceraient qu'elle ne pouvait guérir. Ce mariage *in extremis* ne fut autorisé par l'archevêque de Besançon que sous la réserve des dispenses de Rome. La requête présentée au pape Alexandre VII fut soumise à un long examen. Les juges, retenus par la crainte de jeter le trouble dans la maison de Lorraine, éludèrent la sentence que Charles, de son côté, se lassa de poursuivre, de sorte que la légitimité du mariage, au point de vue canonique, resta dans l'indécision.

Page 384. — Comme dernière note et pour terminer ce volume, peut-être n'est-il pas superflu de justifier les développements donnés par l'auteur à l'étude des caractères historiques et archéologiques de la Cathédrale de Nancy. Ces développements trouvent leur raison d'être dans l'indifférence avec laquelle les écrivains *officiels* qui pouvaient traiter dignement le sujet, avaient, jusqu'à ce jour, considéré ce monument et ses richesses mobilières, alors qu'il était de mode de ne s'intéresser qu'au moyen âge. Rappelons pour mémoire une appréciation d'un inspecteur des monuments historiques : « Comme toujours », dit M. Grille de Beuzelin, « aux XVIIe et XVIIIe « siècles, les édifices laïques sont spacieux, décorés d'ornements nombreux d'assez « mauvais goût, mais dont l'exécution est cependant somptueuse et imposante. Les « églises sont *véritablement horribles et remarquables seulement par les décorations ridicules* « *tant intérieures qu'extérieures ;* telles sont la Primatiale, Saint-Sébastien et les « Prémontrés. » (Rapport à M. le ministre de l'instruction publique sur les monuments historiques des arrondissements de Nancy et de Toul, par E. Grille de Beuzelin, membre de la Société des antiquaires.) Peut-être en parcourant ce volume, comprendra-t-on que nous ayons tenté de faire infirmer par le public lettré, et surtout par les Lorrains, un jugement qui ne pouvait assurément demeurer sans appel.

LA CATHÉDRALE-PRIMATIALE

DE NANCY

TABLES DES MATIÈRES

TABLE ANALYTIQUE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS CE VOLUME

PREMIÈRE PARTIE

LES FONDATEURS. — LES PRIMATS. — LE CHAPITRE

CHAPITRE PREMIER

LA PRIMATIE ET LES PRIMATS

CHAPITRE II.

LA CATHÉDRALE PRIMATIALE ET SON CLERGÉ PENDANT LA RÉVOLUTION

1778-1792.

CHAPITRE III

LA CATHÉDRALE-PRIMATIALE ET SON CLERGÉ DEPUIS LA TERREUR JUSQU'AU CONCORDAT

DEUXIÈME PARTIE

LES ARCHITECTES. — LE MONUMENT. — LE MOBILIER

CHAPITRE PREMIER

LES ARCHITECTES DE LA PRIMATIALE

DESCRIPTION DU MONUMENT

CHAPITRE II

BAS COTÉ ET TRANSEPT

CHAPITRE III

COUPOLE — CHŒUR — ABSIDE — SACRISTIES

TROISIÈME PARTIE

LE TRÉSOR

CHAPITRE PREMIER

CHAPITRE II

CARACTÈRES RELIGIEUX, HISTORIQUES ET ARTISTIQUES DES ORNEMENTS DE SAINT GAUZELIN

CHAPITRE III

QUATRIÈME PARTIE

LES DOCUMENTS HISTORIQUES

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

TRAITÉES DANS LE VOLUME

A

B

C

D

E

F

G

I

J

L

M

N

O

P

R

S

T

V

W

TABLE DES ILLUSTRATIONS

RENFERMÉES DANS LA MONOGRAPHIE DE LA CATHÉDRALE DE NANCY

PLANCHES HORS TEXTE

PLANCHE I

ÉVANGÉLIAIRE DE SAINT GAUZELIN (X[e] SIÈCLE)

Cette planche est la reproduction, en *fac-simile,* du travail d'orfévrerie (or, argent et pierreries) de la face antérieure de l'Évangéliaire de saint Gauzelin, évêque de Toul. — Elle a été exécutée par les procédés de photochromie (système L. Vidal) des ateliers du *Moniteur universel.*

PLANCHE II

PLAN DE NANCY EN 1608

Ce plan indique la place et l'orientation données aux fondations de la Primatiale, sous le règne du duc de Lorraine Charles III. La place est demeurée la même; l'orientation seule a varié.

Ce plan est tiré d'un ouvrage édité à Augsbourg, dont un exemplaire figure à la bibliothèque de la Société d'archéologie lorraine et qui a pour titre : *Curioses staats und Kriegs-Theatrum dermahliger begebenheiten in Lothringen, Elsass, der Undern pfaltz, am Mayn, mit einig anderen,* etc. *Augsburg, Iohann Stridbeck junior.* Ce plan est imité de celui qui est publié dans le recueil intitulé : *Topographia Palatinus Rheni et vicinarum regionum,* par Math. Meryan, 1645.

PLANCHE III

CHARLES III, DUC DE LORRAINE (XVII[e] SIÈCLE)

Portrait à la plume, d'après les gravures du temps, de Charles III, duc de Lorraine. (Dessin de l'auteur, reproduction par MM. Yves et Barret.)

PLANCHE IV

PLAN DE LA PRIMATIALE (XVIII[e] SIÈCLE)

Ce plan est conforme à la gravure de Thierry, tirée de Dom Calmet (*Histoire ecclésiastique et civile de la Lorraine,* t. III, édit. 1728). Reproduction par MM. Yves et Barret.

PLANCHE V

EX-LIBRIS DE LA BIBLIOTHÈQUE DE L'INSIGNE ÉGLISE PRIMATIALE DE LORRAINE (XVIIIe SIÈCLE)

Cette gravure est un tirage spécial d'une eau-forte de Nicole, graveur nancéien; elle est datée de 1767. Le cuivre fait partie du cabinet de M. Lucien Wiener, conservateur du Musée lorrain, à Nancy, qui l'a obligeamment prêté pour l'illustration du présent ouvrage.

PLANCHE VI

VUE DE LA FAÇADE ET DE LA PLACE DE LA CATHÉDRALE EN 1882

Cette planche est la reproduction par la phototypie d'un dessin à la plume de l'auteur, composé pour cet ouvrage. Le tirage a été exécuté dans les ateliers du *Moniteur universel*, à Paris.

PLANCHE VII

LA FAMILLE DE CHARLES III (XVIe SIÈCLE)

Cette planche est une reproduction par l'héliogravure, suivant les procédés de la maison Goupil, d'un dessin à la plume de l'auteur où se trouvent représentés : Charles III, duc de Lorraine; la princesse Claude, sa femme; ses trois fils et ses quatre filles; le pape saint Pie V et sainte Catherine de Sienne. Cette série de figures forme un fragment détaché du tableau de Jean de Wayembourg, *la Vierge aux Rosaires*, anciennement au couvent des Minimes de Nancy, aujourd'hui à la Cathédrale. (Pour le détail des figures, voir le texte page 168 et suiv.)

PLANCHE VIII

STATUES DIVERSES (XIVe, XVIIe ET XVIIIe SIÈCLE)

Les deux figures de gauche représentent deux docteurs de l'Église, saint Léon et saint Jérôme, par Florent Drouin, sculpteur lorrain. Les deux figures de droite sont deux statues de la Vierge, d'époques différentes. Celle qui occupe la place supérieure est une Vierge du XIVe siècle, dite de *Bonne-Nouvelle*, célèbre dans l'histoire de la guerre du duc Antoine contre les Rustauds. L'autre Vierge est la copie d'une madone du Bernin, par César Bagard, sculpteur lorrain.

Les quatre statues qui figurent à la Cathédrale de Nancy ont été dessinées par l'auteur et reproduites par la phototypie des ateliers du *Moniteur universel*.

PLANCHE IX

FRAGMENT DE LA COUPOLE PAR FR. JACQUART (XVIIIe SIÈCLE)

Cette planche représente un fragment de la coupole de la Cathédrale, peinte par Fr. Jacquart, peintre lorrain. Ce fragment, dessiné à la plume par l'auteur et reproduit par la phototypie de MM. Braun, de Dornach, est conforme à l'esquisse du peintre conservée à la sacristie du Chapitre de la Cathédrale.

PLANCHE IX *bis*

ANNEAUX ÉPISCOPAUX

Les anneaux figurés dans cette planche appartiennent à trois évêques de la région rhénane, saint Arnould, saint Mansuy et saint Léodénus. Ils représentent, suivant les explications que nous avons fournies, les trois types d'anneaux gallo-romain, mixte et mérovingien. Les figures ont été gravées sur pierre et tirées en couleur par les presses de la maison Berger-Levrault et Cie. L'anneau de saint Mansuy appartient seul au trésor de la Cathédrale de Nancy.

PLANCHE X

IVOIRES (VIIIe ET Xe SIÈCLES)

Reproduction par la phototypie d'un *fragment de diptyque* du VIIIe siècle et du *peigne liturgique de saint Gauzelin* (xe siècle). Ces deux objets sont en ivoire et figurent tous deux au trésor de la Cathédrale de Nancy. Reproduction du *Moniteur universel.*

PLANCHE XI

CALICE ET PATÈNE DE SAINT GAUZELIN (Xe SIÈCLE)

Cette planche est la reproduction phototypique du calice et de la patène en or de saint Gauzelin, évêque de Toul (xe siècle). Ces deux vases sacrés font partie du trésor de la Cathédrale de Nancy, comme l'Évangéliaire reproduit par la photochromie dans la première planche. La phototypie du calice et de la patène a été exécutée dans les ateliers du *Moniteur universel.*

PLANCHE XII

FRONTISPICE DE L'ÉVANGILE SELON SAINT JEAN (IXe SIÈCLE)

Fac-simile en couleur du frontispice de l'Évangile selon saint Jean, extrait du manuscrit de saint Gauzelin et reproduit par la chromolithographie. Cette planche a été dessinée par M. Théophile Nouvian et tirée sur les presses de la maison Berger-Levrault et Cie. (Trésor de la Cathédrale de Nancy.)

PLANCHE XIII

CANONS D'EUSÈBE (IXe SIÈCLE)

Fac-simile d'une des pages du manuscrit de saint Gauzelin consacrées aux Tables de concordances des Évangélistes, dites : *Canons* d'Eusèbe. Cette planche, comme la précédente, a été dessinée par M. Théophile Nouvian et tirée en couleur sur les presses de la maison Berger-Levrault.

PLANCHE XIV

MEUBLES ET USTENSILES DU IXe SIÈCLE

Meubles et ustensiles divers tirés des illustrations du manuscrit de saint Gauzelin (xe siècle), dessinés par l'auteur, gravés sur pierre dans les ateliers de la maison Berger-Levrault.

PLANCHE XV

MANUSCRIT DE SAINT GAUZELIN (IXe SIÈCLE)

Figures et emblèmes de même source et de même provenance que ceux de la planche XIII (dessins de l'auteur).

PLANCHE XVI

FACE POSTÉRIEURE DE L'ÉVANGÉLIAIRE DE SAINT GAUZELIN (Xe SIÈCLE)

Cette face est en argent repoussé ; les parties en relief sont toutes dorées. L'or a disparu. Le dessin sur pierre est de l'auteur, le tirage en couleur des presses de la maison Berger-Levrault.

PLANCHE XVII

COFFRET DES RELIQUES DE SAINT GAUZELIN (XIIIe SIÈCLE)

Ce coffret, en bois sculpté, du XIIIe siècle, ne fait plus partie du trésor de la Cathédrale ; il a été vendu à M. Gastaldy. A titre historique, nous avons cru devoir en donner une reproduction phototypique. Cette planche sort des ateliers du *Moniteur universel.*

PLANCHE XVIII

CROIX ÉMAILLÉE (XIIIe SIÈCLE)

Reproduction par la phototypie d'une croix émaillée du XIIIe siècle de l'école allemande, provenant de la collection de l'ancienne Cathédrale de Toul. (Trésor de la Cathédrale de Nancy.)

PLANCHE XIX

RELIQUAIRE DE BOUXIÈRES (XVIIe SIÈCLE)

Reproduction par la phototypie d'un petit reliquaire en vermeil provenant anciennement du trésor des Dames de Bouxières. (Trésor de la Cathédrale de Nancy.)

PLANCHE XX

PLAT ET BURETTES (XVIIIe SIÈCLE)

Reproduction par la phototypie d'un plat et de burettes Louis XV, en vermeil. (Trésor de la Cathédrale de Nancy.)

NOTA. La planche VIII porte par erreur : « Vierge de l'*Archiconfrérie,* par César Bayard (XVIIIe siècle). » Il faut lire : « par César Bagard (XVIIIe siècle). »



LETTRES ORNÉES

PREMIÈRE PARTIE

Chapitre premier. — Initiale (style xviie siècle) imitée de la série des lettres d'Israël Sylvestre. Composition et dessin de M. Th. Nouvian, gravure de M. J. Lévy.

Chapitre II. — P initial (style xviiie siècle), allégorie représentant le clergé lorrain et la noblesse lorraine s'unissant pour défendre la royauté. La Renommée appelle le pays aux États généraux. Composition et dessin de M. Th. Nouvian, gravure de M. J. Lévy.

Chapitre III. — D initial, style de l'époque révolutionnaire. Dans un cadre Louis XVI est agencée la lettre renfermant le frontispice d'un almanach lorrain pour l'année 1806. Arrangement de l'auteur, dessin de M. Th. Nouvian, gravure de M. J. Lévy.

DEUXIÈME PARTIE

Chapitre premier. — C initial aux armes pleines de Lorraine (style xviie siècle), tiré d'une lettre patente du duc Charles III (Bibliothèque de Nancy), gravure de M. J. Lévy.

Chapitre II. — L initiale aux armes pleines de Lorraine (style xviiie siècle), tirée d'une lettre patente du duc Léopold (Collection du Musée lorrain), dessin de l'auteur, gravure de M. J. Lévy.

Chapitre III. — C initial du xve siècle (manuscrit de la bibliothèque de Nancy), gravure de M. J. Lévy.

TROISIÈME PARTIE

Chapitre premier. — P initial, style carlovingien pur, tiré du manuscrit de saint Gauzelin, *fac-simile* chromolithographique, dessiné par M. Th. Nouvian, tiré sur les presses de la maison Berger-Levrault.

Chapitre II. — N initiale, style carlovingien orné, lettre tirée du manuscrit de saint Gauzelin, *fac-simile* dessiné par M. Th. Nouvian, tiré en chromolithographie sur les presses de MM. Berger-Levrault.

Chapitre III. — L initiale, même style, même provenance et même moyen d'exécution que les deux lettres précédentes.



CULS-DE-LAMPE

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE PREMIER. — Cul-de-lampe XVIIe siècle, collection de la maison Berger-Levrault, dessin de M. Th. Nouvian, gravure de M. J. Lévy.

CHAPITRE II. — Allégorie révolutionnaire, composition et dessin de M. Th. Nouvian, gravure de M. J. Lévy.

CHAPITRE III. — La *Colombe de l'Arche,* allégorie, dessin de M. Th. Nouvian, gravure de M. J. Lévy.

DEUXIÈME PARTIE

CHAPITRE PREMIER. — Motif de décor XVIIIe siècle, fragment d'un panneau des stalles du chœur de la Primatiale, composé par Boffrand, dessin de l'auteur, gravure de M. J. Lévy.

CHAPITRE II. — Motif XVIIe siècle, collection de la maison Berger-Levrault, dessin de M. Th. Nouvian, gravure de M. J. Lévy.



ORDRE DES PLANCHES



ACHEVÉ D'IMPRIMER

LE QUINZE MAI MIL HUIT CENT QUATRE-VINGT-DEUX

PAR BERGER-LEVRAULT ET Cie

A NANCY







